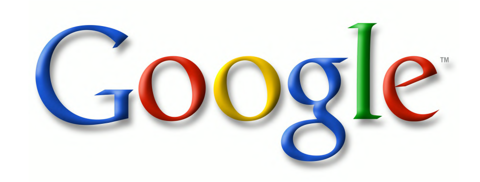

Google





COLLECTION DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE BELGIQUE

24

MÉMOIRES ANONYMES SUR LES TROUBLES DES PAYS-BAS. — 1565-1580

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE

PUBLICATION N° 24

EXEMPLAIRE DE SOCIÉTAIRE

N° . M

Le Secrétaire,

XVIe SIÈCLE

MÉMOIRES ANONYMES

SUR LES

TROUBLES DES PAYS-BAS

1565-1580

AVEC PRÉFACE ET ANNOTATIONS

PAR

ALEX. HENNE

auteur de l'histoire du règne de Charles-Quint en Belgique, etc

TOME CINQUIÈME



BRUXELLES

PAR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE

7, rue du Musée

MDCCCLXVI

MÉMOIRES ANONYMES

SUR

LES TROUBLES DES PAYS-BAS

(1565-1580)

Le 10 dudict mois de novembre, jour de la nuict St-Martin, lesdictz Estatz-Généraulx se rassemblèrent pour la première fois au logis dernier dudict duc d'Arschot audict Anvers, tenant le logis et court de Son Altèze le seigneur archiduc Mathias, gouverneur moderne des Pays-Bas; icelluy logis de Son Altèze avoit appartenu à un dict Gramaye et demeuré comme par confiscation ès mains desdictz Estatz unyez, pour partie des arriéraiges trouvez par ses comptes; ceulx des Estatz d'Hollande et d'Utrecht ny estoient encoires venuz : auquel logis d'assemblée d'iceulx Estatz s'estoit transporté ledict conseil d'Estat où que Son Altèze avoit entrée par une gallerie que l'on avoit faict passer de sa court illecq.

Laquelle première assamblée desdictz Estatz-Généraulx unyez dura dois le matin à nœuf heures jusques après les trois heures de l'aprez-midy : et sortant alloit Son Excellence au milieu de Son Altèze et marquis de Havré; se trouvant ainsy au

logis du seigneur de Berchem, illecq prochain, devant l'esglise Saint-Jacques d'Anvers, où le sieur Vander Linde[1], nepveu ou cousin du prince de Liége, avoit emprunté la place pour y donner le bancquet, auquel se trouvèrent aussy les Estatz de Geldres. Lequel bancquet dura jusques à environ les quattre heures du lendemain au matin. Lors ledict Roullers fortifié par les malcontens se rompt par les paysans après ladicte prinse dudict Menin.

Le jour suyvant de Saint-Martin 1579, aultre assamblée desdictz Estatz-Généraulx et furent encoires besoingnants et traictans des affaires générales depuis le matin jusques envyron les trois heures aprez-midy, et sortant chascun se séparèrent vers leur logis, estant Son Excellence assisté dudict docteur Leoninus, allant vers ledict lieu du chasteau d'Anvers.

Et le jour après, le xij[e] dudict mois de novembre vindrent la troisiesme fois en ladicte assamblée, environ les xj heures devant midy, où ils furent besoingnants jusques près des trois heures du soir.

En ce temps ung auteur et gentilhomme anglois, son adjoinct, furent condempnez à Londres d'avoir leurs poingz coupez de la main droicte, ce que fut mis à exécution par ordonnance de sa réginale Majesté ez Justice dudict Londres, pour avoir mis en lumière certains discours en petit livretz touchant ladicte aliance que se disoit advenir dudict monseigneur duc d'Alençon par mariaige avecq

[1] Le Brabant avait deux députés de ce nom aux états généraux : Charles Vanderlinden, abbé de Parc, et Jean Vanderlinden, abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain.

icelle réginale Majesté. Laquelle n'entendoit permectre, suyvant sa noble générosité royale, que aucuns de ses subjectz feissent aucuns discours tendans à comotion et trouble de son royaume et que à iceulx n'appartenoit de sçavoir ny entendre les intentions et desseingz tendans souvent à contraires fins que ne se démonstrent par leurs noblesses.

Suyvant lesquelles assamblées desdictz Estatz-Généraulx unyez, ledict conseil d'Estat s'assambla au logis dudict conseiller Liesfelt pour dresser les instructions d'articles résoluz par icelle assamblée générale touchant la paix et aultrement.

Lors, ledict sieur Lanoue estant au quartier de Courtray et Menin mande à ceulx de Flandre que l'on luy eust à envoyer artillerie, comme ilz envoyèrent par la voye de ladicte rivière du Lys.

Cependant ceulx de la garnison de Saint-Amand de Bouchin saillent journellement hors, se jectant sur les marchandises et marchands passans et repassans par ces quartiers de Lille et d'Arras jusques vers Douay, emportent de grandz butins, comme font ceulx de Mortaigne illecq prochains tenans pour ladicte généralité.

Audict temps, ceulx de la chastellenie dicte Thielderweert[1] en Geldres au villaige du Lindé[2], estans trop foullez et travaillez, comme disoient, des gens de guerre d'environ sept cens chevaulx soubz la

[1] Tielerwaard, contrée formant avec l'île de Bommel le premier quartier de la Gueldre, dont Nimègue était la métropole.
[2] Lienden.

charge du seigneur comte Hollach, qui estoient en ce temps comme aultre gendarmerie desdictz Estatz-Généraulx mal acconduit et en grand désordre, sans argent et justice; les paysans dudict quartier de Thielderweert, assistez de quelques soldatz de ce quartier, ruent sur deux compaignies d'iceulx soldatz et les chassent et tuent la plus grande partie; dont le capitaine en avoit esté adverty pour y pourvoir affin de remédier à la furie et rage des paysans; mais, par faulte de remède, receurent iceulx soldatz tel salaire et payement et sans le moyen du seigneur comte Jan de Nassau, gouverneur dudict Geldres, lesdictz du seigneur comte Hollach eussent esté plus avant mis en pièces[1].

Audict temps, suyvant le refus desdictz bourgeois d'Anvers de payer leur taux d'argent comme dessus, lesditz collonelz d'Anvers envoyent gens de leurs soldatz de la ville en leurs maisons et entre aultres en celle de Jan de la Faille[2], y demeurans aucuns soldatz, et aprèz deux ou trois desditcz garde . . . ou . . . de ladicte ville d'Anvers, tant qu'ilz

[1] Ces paysans que les brigandages des gens de guerre avaient exaspérés, tendaient à former un nouveau parti : on les appelait les désespérés. Ils « portoient pour devises, en leurs enseignes, une espée et une demye coque d'œuf, d'où le jaune se voyoit espandu, avec inscription qui vouloit signifier qu'ils n'avoient prins les armes pour la défense de l'œuf entier, et qu'à ceste heure là, ils les prenoyent pour défendre la coquille. » *Histoire générale de la guerre de Flandre*, par GABRIEL CHAPPUYS, 288.

[2] Jean della Faille avait été nommé un des douze maîtres de police (*policiemeesters*) adjoints au magistrat en 1577. *Geschiedenis van Antwerpen*, v, 68.

auroient furny leurdict taux[1]; mais n'y voulloient entendre combien de publications que les magistratz d'Anvers en avoient faict faire par la bourse et devant la maison de ville illecq, affin que chascun desdictz esleuz et tauxez euissent à déclairer aux collecteurs dudict argent ou l'apporter en ladicte maison de ville, sur paines à eulx applicables; mais quoy! n'estoient en riens obéyz, comme en celuy temps n'y avoit craincte ny obéyssance, ains tout se mesconduisoit à la vollunté et désir de chascun, du moingz de ceulx ayant les armes en mains et se sentans les plus fortz pour rebeller contre leurs chiefz et magistratz.

Les xvie et xvij^{e} dudict mois de novembre, Son Altèze et Son Excellence demeurent en conseil d'Estat jusques vers le soir dois le matin, où ne se trouvarent ledict marquis d'Havré, ni ledict marquis de Berghes, lequel estoit retiré vers icelluy lieu de Berghes sur le Zoom, ne povant faire d'icelle place à sa dévotion, se deffiant aucuns d'entre ledict peuple de la menée desdictz deux marquis, pour les causes susdictes.

Et le jeudy xix dudict mois de novembre 79 se feist aultre assamblée desdictz Estatz lez Son Altèze et Son Excellence du matin, où ils furent en communication jusques aprèz deux heures vers le soir, et sortant du conseil, y demeurarent tous à disner, donnant icelle Son Altèze le bancquet général.

La mesme matinée aucunes compaignies d'Espaignolz et aultres leurs adhérentz de pied et de

[1] *Voir* t. IV, p. 351.

chevatılx viennent au villaige d'Eeckeren, près d'Anvers, où estoient ceulx de ladicte nouvelle compaignie de cheval suysse, se retirarent au chasteau ou forte maison estant audict Eeckeren, que voyant iceulx Espaignolz qu'ils ne pouvoient parvenir à leur intention de surprendre lesdictz de la compaignie de Suysses et ladicte forte maison, boutent le feu audict villaige d'Eeckeren; et aulcuns soldatz bourgeois d'Anvers y survenans avecq aultres de garnisons de Lierre et Herenthals, furent constrainctz d'eulx retirer n'y trouvant que mordre.

Le lendemain 20 dudict mois de novembre, Son Excellence vient au conseil d'Estat lez Son Altèze, estant dict que ceulx de la généralité s'assambleroient pour faire rapport de leur résolution; mais fuste icelle assamblée remise au lendemain, pour mectre iceulx Estatz prestz de le faire.

Et cestuy lendemain dudict mois, le 21ᵉ jour, Son Excellence se trouve audict conseil d'Estat lez Son Altèze, où viennent ceulx de ladicte généralité des Estatz, estans venuz audict Anvers ceste matinée ou le soir précédent les Estatz d'Hollande qui avoient paravant envoyé en court leur opinion par escript, estans mandé en ladicte assamblée pour y traicter d'aultres affaires générales; et furent en conseil illecq jusques environ trois heures après midy, ayant ledict large conseil d'Anvers esté assamblé le jour précédent, dois le matin jusques au soir.

Et quelque peu de jours paravant, le 15ᵉ dudict mois de novembre advint suyvant ladicte valeureuse et louable prinse dudict Menin, à tant bon

marché que ledict sieur chief d'armée françoise[1] estant audict quartier de Menin, assisté d'aucunes compaignies desdictz Escossoys et d'aultres desdictz Estatz unyez, tant de pied que trois ou quattre compaignies de chevaulx, entre aultres celle dudict sieur capitaine Marnau, viennent en la grande ville ouverte de Wervicq, et la prendent par force d'armes, taillant en pièces la plus grande partie des deux enseignes de malcontens qu'il y avoit en garnison, ayant faict quelque fort prèz de la rivière dudict Lys, assez proche de l'esglise, qu'ilz malcontens tenoient aussy, que ledict seigneur Lanoue et aultres d'iceulx Estatz unyez ses complices prindrent d'assault, ayant eschellé ladicte esglise par les vérières rompues de tous costez, de sorte qu'iceulx malcontens se retirarent tant qu'ilz povoient eschaper audict fort d'icelle rivière, fuyant d'illecq par la meilleure voye qu'ils povoient, de tant que lesditcz des Estatz les chargeoient continuellement de prèz[2]. D'illecq icelluy Lanoue et ses gens marchent oultre et prendent aussy Comynes, demi-lieue plus avant sur ladicte rivière où lesdictz malcontens avoient faict quelque fort ou tranchyz, mais l'abandonnèrent avecq quelque peu de perte de leurs gens, comme iceulx malcontens abandonnèrent aussy la ville de Warneston et le chasteau appartenant avecq le lieu dict bas Warneston appartenant audict seigneur prince d'Orange, desdictz vieilles places lesdictz du seigneur de la Noue

[1] François de la Noue.
[2] Bor, l. c.

s'emparent, mais le chasteau dudict Comynes ne fut assailly, y ayant environ 40 soldatz desdictz malcontens qui dirent audict Lanoue ou à ses députez qu'ilz le tenoient pour ledict seigneur duc d'Arschot, pour respect duquel seigneur duc, qui estoit encoires audict Colloingnes pour le service desdictz Estatz, comme se disoit, icelluy chasteau demeura, ne le povant avoir sans artillerie; s'estant mis comme chief d'iceulx du chasteau le grand bailly ou son lieutenant dudict Commynes, qui feist brûler la basse court dudict chasteau.

Lesquelles places de Wervicq, Commynes et Warneston, le tout sur ladicte rivière tirant vers Armentières et à deux lieues dudict Menin, estoient villes ouvertes sans clôture, néantmoingz pourveues de grandz priviléges de drapperie, fort amaisonnées de belles et grandes maisons de villes et aultres beaux édifices, comme ledict lieu de Hallewyn estoit aussy pourveu de grandz privilléges de drapperie et aultrement, y ayant grandz édifices de chasteau, de maison de ville et aultres édifices à l'usaige de drapperies et aultrement bâties. Et ayant icelluy seigneur Lanoue laissé pour garnison quelques de sesdictz gens èsdictz tranchyz des fortz de Wervicq, Comynes et Warneston, vient prendre aussy icelle place de Hallewyn que lesdictz de malcontens ne osèrent soustenir, ains l'abandonnèrent légièrement; contraire les aultres, apercevant la furieuse poursuyte desditcz des Estatz, sur l'advertence de quelque paysan de ce quartier, bienveuillant auxdictz Estatz demeurez unyez, que quelques compaignies de chevallerie desdictz malcontens viendroient ce

soir logier au villaige de Bondu[1] entre ledict Comynes et Lille, distant l'ung de l'aultre d'environ trois lieues, ledict seigneur de Lanoue tire en diligence celle part, retenant icelluy paysant ayant faict ledict avertissement près de luy, affin qu'il ne feist contraire advertence aux ennemys. Et abordant audict quartier de Bondu vers le soir, trouvèrent lesdictz malcontens de chevallerie en nombre de cincq cornettes arrivez en ce lieu descenduz de leurs chevaulx la plus grande partye et en désordre, où ilz se logeoient à tous costez dudict lieu de Bondu et là environ furent ainsy en désordre assaillиз et chargez desdictz du seigneur Lanoue, assistez de aucunes compaignies de pied et de cheval desdictz Estatz-Généraulx, naturels dudict Pays-Bas, qu'ilz malcontens se trouvèrent attaquez de tous costez et povrement receuz et lyvrez hors leur compte, tellement que grande partye d'iceulx malcontens ne sceurent trouver le chemin pour eulx saulver, en demeurant illecq environ trois cornettes qui furent taillez en pièces, y trouvant lesdictz de Lanoue grand butin et despouille et entre aultres ledict sieur capitaine de Marnau, avecq ses gens de chevallerie rameinent audict Menin bon nombre de chevaulx desdictz malcontens de grand valeur et bien équipez; que leur venoit pour récompense de la part qu'ilz avoient eu à ladicte deffaicte de Willebroucq, comme dessus. — Après laquelle rompture et desfaicte dudict Bondu ledict seigneur Lanoue poursuyt sa victoire jusques prèz ladicte ville de

[1] Bondues.

Lille, ayant assubjecty les villaiges de Roncq, Bondu, Wenbrechyes, Linselles, Quesnoy sur le Deulle et aultres de ce quartier de Lille, jusques audict Menin, tant d'ung costé que de l'aultre de ladicte rivière du Lys, se vint présenter devant l'abbaye de Marquette, scituée prèz dudict Lille en lieu aquaticque et mal aysé de approcher avecq le canon, à cause de quoy et qu'icelle abbaye estoit munye de huict ou dix enseignes desdictz soldatz malcontens, ne fust faict effort pour le prendre, trouvant les eschelles préparées pour leur donner l'assault trop courtes; se retirant ainsy icelluy seigneur Lanoue avecq sadicte suyte vers ledict quartier de Hallewyn. Et ayant laissé quelques soldatz audict chasteau de Quesnoy, à Comynes et à Wervicq, ensemble audict Warneston pour garder ce passaige de ladicte rivière du Lys, importani pour la garde de ce quartier de Flandres vers Yppres et Bruges, sicomme de soldatz franchoys, escossoys et flamengz la plus grande partye; tant que audict lieu d'Armentières, appartenant audict seigneur prince de Gavre, comte d'Egmont, icelle place-ville cloant, mais non engourdinée de rampars que d'ung costé, pourveu aussy de grandes franchises et privilèges de grand faict et négociation de drapperie et d'aultres marchandises, est secourue et pourveue de xiiij enseignes desdictz malcontens par l'advys et poursuyte du grand bailly d'icelle ville, le sieur Landas, avec aultres de sa dévotion, et deux compaignies de chevaulx soubz la conduicte dudict Galenne[1]

[1] Il s'agit sans doute d'Antoine d'Alennes.

oublyant les récompenses exemplaires que avoient receuz ledict comte d'Egmont et d'aultres seigneurs et magistratz, s'estants joinctz et employez pour l'advancement de la dévotion des gouverneurs et régens du Pays-Bas, comme cy-devant est plus amplement reprins; suyvant ainsy la voie des aveugles et non pourveu d'entendement, comme disoient aucuns d'entre ledict peuple, et d'aultres disoient qu'ilz le faisoient pour démonstrer qu'ilz n'entendoient désobéyr à leur roy et seigneur, espérans d'estre comme telz obéyssans vassaulx et subjetcz, bénignement traictez selon la bénignité et clémence requise à tous princes et seigneurs.

Se rassemblant cependant la trouppe des malcontens, qui avoient esté espars, comme dict est, soubz les ailes des murailles dudict Lille, ayans pour conduicteur ledict seigneur de Montigny, assistez d'aultres leurs collonelz de Heze et Tranchant [1], lequel on disoit avoyr trenchyé ledict quartier de Flandres avecq lesdictz aultres chiefz de malcontens ses consors, durant leurdicte occupation dudict lieu de Menin, qu'ils avoient perdu tant légièrement, comme dessus.

Le dimenche, 22e dudict mois de novembre 79, s'estant ledict large conseil d'Anvers assamblé du matin, Son Altèze vient peu aprèz les dix heures d'icelle matinée en l'assamblée desdictz Estatz-Généraulx, où estoit venu une heure paravant Son Excellence et conseil d'Estat, en laquelle assamblée

[1] C'est probablement François de Strainchamp, qui commandait, en 1577, une compagnie de gens de pied du régiment de Montigny. *Comptes de Thierry Van der Beken.*

desdictz Estatz-Généraulx demeurez unyez, ils furent jusques environ les 4 heures aprèz-midi, sortant Son Altèze premiers vers sa court, Son Excellence après, et pendant qu'icelle Son Excellence sortoit arrestée devant sa coche pour y monter, parlant à ung collonel anglois Norwych et quelque aultre capitaine, ledict marquis de Havré sortit avecq aultres dudict conseil d'Estat, lequel conseil d'Estat estoit tenu de plusieurs pour suspect de mauvayse opinion du moingz ledict Leoninus, ledict Bevere; mais aultres tenans desdictz de la religion papale tenoient pour suspect ledict seigneur Sainte-Aldegonde, lequel en ce temps là et depuis son retour du traictement de l'union de la ville d'Utrecht, se tenoit en son logis audict lieu du chasteau desmoly d'Anvers, languissant de malladie, de quelque poison que luy avoit esté donné avecq ledict collonel d'Anvers y trespassé[1], selon le bruit qui couroit entre ledict peuple, ayant esté compté icelluy seigneur Sainte-Aldegonde pour mort avant son retour dudict Utrecht audict Anvers; ledict peuple tenoit du moingz lesdictz de la religion réformée pour suspect, ledict seigneur marquis de Havré disant que luy et la plus grande partye de ceulx de la court de Son Altèze ne tendoient qu'à la dévotion desdictz Espaignolz ou desdictz malcontens leurs consors de ladicte religion catholicque romaine. — Estant lors venu en court audict Anvers ung gentilhomme dict *Melroy* de Namur, de la part desdictz députez audict Collongne, ayant

[1] Adam Van Hulst. *Voir* t. IV, 322.

apporté la dernière intention dudict traictement de paix, selon le bruit, attendant la résolution de ladicte généralité.

Le jour après, 23 dudict mois de novembre 79, s'assamblèrent ceulx de ladicte généralité, où ils furent jusques au soir, environ les six heures. Lequel seigneur de Melroy avoit présenté requeste ausdictz des Estatz-Généraulx, se complaindant qu'il avoit esté employez sur sa bourse sans en avoir receut ung pattart : mais quoy! se disoit qu'il avoit faict ce que ung messagier povoit faire, et que ladicte assamblée à Collongne ne avoit démonstré que traictement abusif de ladicte paix pour parvenir à ladicte dévotion dudict seigneur duc de Terranova, comme ilz disoient que l'effect le démonstroit.

Cependant ceulx de la justice dudict Anvers font vendre au plus offrant les bagues et joyaulx d'accoustremens des feuz seigneurs et dames d'Egmont, d'anchiennes façon et usaiges de grande et excellente richesse et valeur, ensamble plusieurs casures et aultres ornemens d'esglise, et ce au logis du collonel dudict Anvers dict *Landtmeter*, au prouffit des créditeurs d'icelle noble maison d'Egmont qui en avoient par leurs poursuytes judiciaires obtenu l'adjudication et vente susdicte.

Le jour ensuyvant, 24 dudict mois de novembre, Son Altèze vient en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx environ les xj heures avant midy, où estoit aussy venue peu paravant Son Excellence et y demeurent illecq en communication jusques après les 4 heures aprèz midy.

Ce jour fut publié audict Anvers un placar sur le rehaulcement et rabaissement des monnoyes, dont il y avoit grand murmure entre les marchans dudict Anvers, pour la grande perte qu'ilz ressentoient, entre aultres des duccatz qu'ilz avoient rabaissez à cincq pattars moingz la pièce, et la monnoye d'argent estoit grandement rehaulcée au contentement de ceulx qui en avoient ramassez en grand nombre.

Cestuy jour mesme furent condempnez et prest pour estre menez au dernier supplice quelques soldatz au lieu d'ung gybet dressé sur la Merre[1] devant la bourse dudict Anvers; mais ledict collonel Norwych et aultres collonelz et capitaines anglois avecq ceulx de la nation des marchans anglois feirent tant de prières et intercessions à Son Altèze et ausdictz Estatz que lesdictz condempnez de mourir par la corde obtindrent grâce.

Le jour aprez se feist aultre assamblée desdictz seigneurs comme déssus, où ilz furent en conseil depuis environ les xj heures jusques environ les deux heures aprèz-midy, sortant lors Son Excellence avecq Son Altèze et conseil d'Estat.

Et le jour suyvant 26 dudict mois de novembre ledict Melroy se parte dudict Anvers vers ledict lieu de Collongne, emportant les articles résolues et arrestées en ladicte assamblée desdictz demeurez unyez, quelque peu modérées, comme cy-aprés se voyera, ayant ledict Melroy porteur d'icelle résolution dernière, 2,000 florins sur sadicte requeste et complaincte, comme dessus.

[1] Place de Meir.

En ce temps, par ung jour de vendredy, les bourgeois dudict Lille estans en armes s'opposent contre leur gouverneur Rassenghien, ne veullant consentir l'entrée des malcontens qu'icelluy seigneur leur gouverneur prétendoit y faire entrer, disant qu'ilz avoient bien gardé la ville pendant son emprisonnement audict Gandt et qu'ilz le garderoient bien encoires, envoyant encoires par billetz pluisieurs de leurs bourgeois hors la ville suspects de ladicte religion réformée, comme font ceulx dudict Armentières; lesquelz de Lille et leur alliez attendoient secours desdictz Espaignolz ou de leurs consors des gens dudict seigneur comte du Rœux et du seigneur de Floyon avecq aultres leur suyte d'aultres compaignies de piedt et quinze compaignies de chevaulx albanois et d'aultres.

En cedict temps de novembre fut mis en lumière et distribué en vente audict Anvers et ailleurs la responce à ung libelle fameux faicte par Philippe de Marnix, seigneur du Mont-Sainte-Aldegonde[1], comme cy-après se peult veoir et juger dudict libelle et responce.

Ledict 25e jour du mois de novembre 79, ung soldat françois de l'armée dudict seigneur La Noue s'estoit rendu à diverses fois du costé de l'ennemy, auroit esté prins par ceulx de la garnison dudict Bruxelles et par ceulx du conseil de guerre illecq

[1] *Response à un libelle fameux nagueres publié contre monseigneur le prince d'Orenges et intitulé Lettre d'un gentil-homme vray patriot, etc., faite par Ph. de Marnix à MM. les Estats-Generaulx des Pays-Bas.* Anvers, 1579, in-4°. La Bibliothèque royale possède un exemplaire de cet ouvrage.

constitué, esté condempné d'estre harquebousé, auxquelles fins fut acconduit par une compaignie de soldatz d'icelle garnison de Bruxelles au bas de la court réalle illecq; et estant attaché à une estache en ce lieu de la court dudict Bruxelles, commenchèrent lesdictz soldatz à tirer et comme ilz ne addressoient à luy donner le coup de la mort, crya ce patient ces mots : tirez à la teste! Suyvant quoy l'ung desdictz soldatz s'approcha à quattre ou cincq piedz prèz de ladicte estache et luy tira ung coup de sa harquebouse ou mousquette en la teste; comme les aultres soldatz le secondèrent luy donnant aucuns coupz au corps. Et fut ainsy dépesché à la mort, qu'estoit une belle justice exemplaire à tous aultres de telle condition traditoire. Ledict conseil de guerre et justice de Bruxelles ne le feist exécuter (comme il avoit esté dict) de le mectre en quartiers, et ce en respect dudict seigneur chief d'armée franchoise La Noue.

En cedict temps de novembre, comme ung dict Hauwart et aultres de la chambre des comptes audict Bruxelles, estant allez au bois de Soigne illecq près la ville, pour y faire marquer et mesurer le bois, se trouvarent surprins et détenuz d'aucuns soldatz espaignolz ou franchoys de leur suyte, tenans garnison au chasteau ou forte maison d'eau, scituée au villaige de Campenhault[1], appartenant icelluy chasteau à maistre Jehan Bourgeois[2], advocat, filz de maistre Sébastien Bourgeois, en son vivant secrétaire du privé conseil du roy d'Espaigne (duquel chasteau

[1] Campenhout. — C'est du château de Wilder dont il s'agit ici. Les troupes royales l'avaient pris en 1578.

[2] De Bourgeois, seigneur de Bourgeois.

et terres en dépendant estimez à la valeur de trente milz florins, ledict filz Bourgeois en estoit maistre et seigneur par son mariaige d'une demoiselle vefve de feu.....[1]). Lesquelz de la garnison d'icelluy chasteau, estant entre Bruxelles, Louvain et Mallines, agravoit et endomageoit journellement lesdictz de Bruxelles, en allant audict bois et ailleurs à leurs affaires. Mais estans aucuns soldatz de la garnison dudict Bruxelles sorty au mesme temps de ladicte surprinse desdictz de la chambre des comptes et oyant le bruit desdictz de Campenhault, allèrent celle part s'attachant contre eulx tant qu'ilz reprindrent lesdictz prisonniers et les emmenarent quant et quant eulx audict Bruxelles avecq six soldatz franchois de ladicte garnison du chasteau, les ayans prins comme dict est. Où estans iceulx soldatz franchois furent incontinent condempnez à pendre; que lors ilz prièrent que grâce leur fut faicte et qu'ilz sçavoient moyen de surprendre ladicte place de Campenhault, comme ilz feirent le jour aprèz, et bruslarent icelle place et aultres maisons et édifices de là environ où lesdictz ennemyz hantoient, affin de leur oster leur nid et retraicte de ce quartier.

Et fut par ce moyen la prinse dudict chasteau et belle escapade desdictz de la chambre des comptes occasion de cest exploict, et lesdictz soldatz retenans ainsy leurs vies sauves furent employez au service

[1] Le nom est resté en blanc. Suivant l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par M. A. Wauters (t. II, p. 727), la seigneurie de Wilder passa dans la famille des de Bourgeois, en 1584, par le mariage d'Adrienne Vandernoot avec Charles de Bourgeois, conseiller de Brabant.

desdictz Estatz-Généraulx en telles compaignies que, par ledict conseil de guerre audict Bruxelles, leur estoit ordonné.

Audict temps, vers la fin de ce mois de novembre se partirent de nuict de ladicte ville d'Anvers six soldatz de chascun collonel d'icelle ville; assistez de deux escadrons de ladicte garde du seigneur prince lieutenant général, pour Lillo que l'on craindoit perdre et plus ladicte ville de Berghes-sur-le-Jong, dict en thiois *Zoom*, parce qu'il y avoit bruit que les bourgeois la vouloient livrer à l'ennemy ou ensuyvre lesdictes villes de Mallines, de Bois-le-Duc et aultres joinctz ausdictz malcontens, n'estant la garnison dudict Berghes que d'une enseigne de Zélandois ou Hollandois y establie pour garnison avecq les bienveullans y estans en petit nombre pour le service desdictz Estatz-Généraulx, enmoingz que s'ozoient renger avecq icelle garnison, y ayant aussy audict Berghes, plusieurs ecclésiasticques et aultres tenans de ladicte religion catholicque et romaine; et estoit ledict seigneur marquis de Berghes redoubté d'aucuns desdictz de la relligion réformée de partie adverse ausdictz unyez; mais ne s'en manifesta l'effect et furent plus assubjectiz par reforcement de garnison.

En icelle fin de novembre, le 27e jour 79, Son Excellence vient du matin en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, ayant deux jours auparavant rendu son service de lieutenant général ou estoit prest de le rendre et soy déporter d'icelluy[1].

[1] Si on ne lui fournissait pas les moyens de l'exercer convenablement. Voir Bor, II, 141-143.

Cedict 27e jour de novembre, sur ce que le feu sortoit d'une cheminée de la maison de ville de ladicte ville de Bruxelles, advenu de meschief ou par quelque intelligence avecq l'ennemy, ceulx de la garnison d'icelle ville se mist en armes, disant qu'il y avoit trahison, de sorte que l'on trouva quelques armes en l'esglise Saincte-Goudele dudict lieu de Bruxelles et garde plus grande que ne leur estoit permis assçavoir en y avoir seullement ung coustre et deux ou trois avecq luy pour garder que l'on ne y vint abatre les ymaiges et piller l'esglise, comme iceulx catholicques disoient, par où ilz croissoient de jour à aultre leurdicte garde d'esglise, faisant leur centinelle hors la chimentière d'icelle[1], ce que la garnison et aultres soldatz bourgeois dudict Bruxelles empeschoient.

Et le dimenche ensuyvant estant le tout cessé furent les cordeliers menez et envoyez hors leur cloistre de Bruxelles[2], pour aller où bon leur sambloit, fors que audict Bruxelles et demandans iceulx cordeliers d'aller à Louvain, furent conduitz icelle part, estant ledict Hujoel prins charge d'avoir intelligence de trahison contre ladicte ville de Bruxelles ou de ceulx de ladicte religion ne veullant accepter la paix avecq lesdictz malcontens en la manière que dict est, là où que au commenchement de l'invasion

[1] Le cimetière formait alors une plaine entourant l'église ; il fut plus tard clos de murs.

[2] Le 29 novembre, le conseil de guerre intima à ces religieux l'ordre de quitter immédiatement Bruxelles. Cette mesure provoqua de vives réclamations de la part des nations. *Histoire de Bruxelles*, I, 522.

desdictz Espaignolz au quartier dudict Bruxelles. Icelluy Hujoel avecq ung van Strate et Hubele, avoient estez les plus affectez pour la garde et deffence d'icelle ville de Bruxelles[1], comme ilz avoient démonstré même estez des plus chaulx et diligens à ravoir la couronne au-dessus du lieu de collége des nations ou mestiers audict lieu de Bruxelles[2] et estez les plus vigneux au desmantèlement dudict chasteau d'Anvers. Mais quoy! depuis que ledict Vander Straete fut pourveu de la conchiergerie de la court royalle audict Bruxelles et ledict Hujoel de l'estat de receveur d'icelle ville, iceulx et aultres ayans ainsy démonstré telle affection à la patrie[3] se refroidoient, démonstrans estre du tout contraires, disant entre ledict peuple que on fermoit la bouche à telz et samblables affectez par corruption d'estatz et offices, par où la court gaignoit ainsy les cœurs des chiefz et conducteurs desdictz de la religion réformée et demandeurs de ladicte *religions-vrede* et unyon avoir jurée contre ledict ennemy, disans iceulx de la religion et demandeurs qu'iceulx pourveuz démonstroient autant de partialité audict bien et repos patrial et plus que paravant ilz avoient prochassé et sollicité contre la vollunté desdictz Estatz-Généraulx ou de grand partie d'iceulx avecq aultres de ladicte court.

[1] *Voir* t. II, 27-32.

[2] Le 5 janvier 1578, les nations avaient replacé, de leur propre autorité, la couronne que Marie de Hongrie avait fait enlever de leur salle des délibérations après les troubles de 1532. *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 475.

[3] *Voir* t. II, p. 32.

Le dernier dudict mois de novembre 1579, jour de Saint-Andrien, ledict seigneur prince d'Orange vient du matin en ladicte maison de ville d'Anvers, pour besongner au renouvellement des magistratz dudict Anvers, estant icelluy seigneur prince assis au hault bout, assisté dudict seigneur marquis de Berghes, commissaire déρuté avecq icelluy seigneur prince, et dudict conseiller Liesfelt faict et créé chevalier par Son Altèze et estably en l'estat de chancellier de Brabant. Et estans faictz et instituez lesdictz nouveaulx magistratz icelluy seigneur chancellier print le serment du seigneur margrave en présence dudict seigneur prince, que ceulx de Brabant avoient esleu en vertu de leurs priviléges.

Tost aprèz ladicte rompture de la paix par ledict feu don Jan et ses adhérens, qui estoient plus inculpez entre ledict peuple, assçavoir d'empescher l'entretènement des droix et priviléges dudict Brabant et signamment ladicte *religions-vrede* et unyon d'Utrecht; lequel margrave print en après le serment desdictz nouveaulx magistratz, assçavoir des eschevins et pensionnaires ensamble des aultres de la justice, disant pour l'affirmation de leur serment de justiciers ces motz : *Ainsy me ayde Dieu,* n'y ayant touché aucunement de ladicte religion catholicque ou romaine; et ce faict furent esleuz d'iceulx eschevins deux premiers que l'on dict audict Anvers burgmestres, assçavoir des personnes du docteur Junius[1] et de ung dict Leefdal[2], icelluy Leefdal

[1] Jean de Jonghe.
[2] Rutger Van Leefdael.

burgmestre de dedens la ville pour les procédures et ledict docteur Junius de dehors pour les affaires générales dudict Anvers. Icelluy docteur estoit absent en comission vers le seigneur duc Cassimirus[1] ayant depuis lesdictz troubles toujours assisté ledict seigneur prince en Hollande, pour estre réputé fidelle et de grand sçavoir, ne s'estant voulu confier de retourner audict Anvers. Suyvant ladicte pacification de Gandt, comme prévoyant icelle estre forgée pour parvenir à plus grand servitude de ceulx des Pays-Bas, ayant assez expérimenté le cruel faict de justice lorsqu'il estoit des magistratz d'Anvers, que luy causa sa retraicte passé 20 ans, n'y veullant plus consentir ne assister, déplaysant telle cruelle façon de brusler et tirannizer les povres innocens pour le faict (que l'on disoit lors avant les troubles) de la saincte Escripture, et (baptizé desdictz papistes) Lutériens héréticques, selon leur jugement, sans pertinente approbation, comme se disoit entre ledict peuple; et suyvant ladicte élection de burgmestres iceulx deux furent déclairiez à haulte voix devant la porte de leur assamblée en ladicte maison de ville. Ce faict, Son Excellence sortit d'icelle assamblée suyvi quelque peu derrière au costé gauche de icelle Son Excellence Reward de Brabant[2], dudict seigneur chancellier de ceste ducé, allant ainsy en une aultre salette en ladicte maison de ville, où la table estoit

[1] Jean-Casimir.

[2] Le prince d'Orange avait été nommé gouverneur du Brabant en 1577. *Voir* à ce sujet l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 470, 471.

magnificquement préparée pour l'excellent bancquet qu'iceulx dudict Anvers donnoient en respect d'icelluy renouvellement de loy : auquel bancquet se trouva tost après Son Altèze accompaigné de monseigneur de Havré et aultres seigneurs de sa court, environ les deux heures après midy. Que lors, estant icelle Son Altèze descendu de son cheval, près de ladicte salette, ledict seigneur Rewardt et son lieutenant général marcha deux ou trois pas vers Son Altèze et le receut ayant son chapeau en la main, comme Son Altèze avoit le sien aussy, se couvrant à l'instant par assamble la teste et se désembrassant, entrèrent ainsy en icelle salette et se commencha lors ledict bancquet, qu'estoit grand et magnificque, à son de trompettes et clarons qui jouoient allègrement sur une gallerie au hault du bout de ladicte salette. Son Altèze en sortyt environ les six heures du soir, suyvi dudict seigneur marquis de Havré et dudict marquis de Berghes, ledict docteur Leoninus, et d'aultres du conseil d'Estat, dudict seigneur chancellier de Brabant et du président du conseil privé Sassboult; ledict seigneur Rewart de Brabant et lieutenant général sortyst tost aprèz, se retirant en sa coche vers sondict logis.

Cependant ledict seigneur chief La Noue avecq son armée prend l'esglise du villaige d'Avelghem et aprèz la forte place y estant à demy-lieue de Haulterive sur ledict Escault vers Tournay, assez près d'Audenarde et de Courtray. En aprèz, marchent oultre vers ledict Haulterive ayant ledict Avelghem esté prins le dernier dudict mois de novembre, estant assisté d'artillerie par ceulx dudict Gand, sur

la demande d'icelluy seigneur Lanoue[1]. Icelluy lieu d'Avelghem et aultres villaiges là entour en deppendans sont appertenans au sieur de la Gruythuse; mais obstant la fortresse d'icelle place de Haulterive assize en ung bas lieu prareux aquaticque et muny de grand garnison renforcé en ce temps par les malcontens, icelluy Lanoue avecq les siens trop foibles n'y sceurent et n'y povoient encoires parvenir de tant que la forche d'iceux malcontens de trois contre ung les poursuyvoient de près, approchant leur secour de malcontens, par le quartier de Gibleu, d'environ de 25 enseignes de gens de piedt et 500 chevaulx lanches, desdictz du prince de Parma, soubz la conduicte desdictz seigneurs du Roeux et de Floyon ou de Haultepenne son frère.

Le premier jour de décembre 1579, Son Excellence vient du matin au lieu de ladicte assamblée générale et y est en communication jusques aprèz les deux heures aprèz midy. Et en sortant se arresta à la porte devant sa coche pour parler à certains députez de Flandres, s'adceminant Son Excellence à piedt parlant à l'ung desdictz de Flandres, lequel luy feist longue harengue à teste nue jusques à l'esglise Saint-Georges, que lors icelluy député la couvra se mectant au derrière de Son Excellence, allant ainsy jusques au logis d'icelle, y demeurans à disner.

[1] Le 30 novembre 1579, disent les *Chronyke en Privilege Van Audenaerde* (f° 189, mss. aux Archives d'Audenarde), les Gantois étant venus avec de l'artillerie, devant le château d'Avelgem, il se rend par composition. Il s'y trouvait 18 à 19 soldats qui sortirent avec leurs armes.

Le lendemain, second jour, vint aultrefois Son Excellence en ladicte assamblée, où il est en conseil dois la matinée jusques vers le soir, comme le jour précédent.

Le tiers jour dudict mois de décembre les seigneurs marquis de Havré et de Berghes après avoir esté près Son Altèze, estant à table, viennent en coche audict lieu de ladicte assamblée des Estatz-Généraulx.

Lors se parte ledict seigneur de Fromont, conseillier d'Estat, vers Hollande, disant qu'il alloit conduire la dame sa sœur vers Collongne, lieu de mauvaise réputation en ce temps entre plusieurs, de tant que ceulx mal volu et ne se ozant ou veullant maintenir avecq lesdictz Estatz unyez y prendoient leur refuge et recours.

Le iiij^e^ dudict mois de décembre, Son Excellence est aultre fois en ladicte assamblée générale dois le matin jusques vers le soir, de où estoit sorty ledict seigneur marquis d'Havré; lequel se trouvoit ordinairement illecq avecq aultres de son collége des finances, en conseil avecq ceulx de ladicte chambre des aydes qui aydoient, comme entre ledict peuple se disoit, à consumer les deniers de la généralité, comme faisoient aussi ceux desdictz Estatz-Généraulx, disant qu'ilz emportoient une infinité de commissaires et nouveaux pipeurs en inventions, la plus grande partie d'iceulx deniers généraulx par leurs grandes journées et tours de passepasse et abilité de pincher iceulx par voye trop irraisonable, comme se trouveroient, disoient-ilz, moyen que Son Altèze et Excellence en feist faire pertinente recherche, et

que l'on obvieroit bien à iceulx abus de corruption par une assamblée de gens de bien qualifiez pour administrer et manier lesdictz affaires générales en moingz de nombre de députez, renvoyant les aultres chascun en sa province affin d'éviter tant d'envoy et venir pour adviser et résouldre desdictes affaires générales qui demeuroient en tel désordre et mesconduicte que dessus est assez reprins.

Ledict iiij[e] de décembre, Jan Bricx, procureur, ci-devant mentionné, ayant esté prins, torturé et banny de la ville de Bruges, avecq condempnation de certaine amende honorable et proufitable, obtient audict conseil d'Estat lèz Son Altèze de pouvoir aller mener et practicquer les causes de ses maistres audict Bruges, nonobstant ladicte sentence, sur le rapport d'aucun ses amys d'icelluy conseil d'Estat faict à Son Altèze et Son Excellence, estant icelluy Jan Bricx chargé audict Bruges d'avoir esté ung des principaulx entreprendeurs avecq ledict collonel de deux jours Mol (*Joris Mol*) contre les magistratz de Bruges[1].

Le cincquième dudict mois ledict seigneur lieutenant se trouva en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, où Son Excellence y est en conseil dois le matin jusques au soir, comme dessus.

En celuy temps ung dict *Canis* ayant esté pensionnaire de ladicte ville d'Yppre poursuyt avecq ung *Coperman* ayant esté clercq audict procureur général *Dubois*, réputez malveuillans et perturbateurs du bien et repos desdictz unyez, pour avoir

[1] *Voir* t. IV, p. 204 et suiv.

pardon de Son Altèze d'aucuns conspirateurs de ladicte trahizon audict Courtray. Sur quoy, ilz obtiennent, par voye d'avis de ceulx dudict conseil d'Estat lettres d'advis avecq clauses de surcéance de procédures contre iceulx conspirateurs prisonniers. Lesquelz et telz samblables estoient grandement portez et favorisez desdictz du conseil d'Estat, du moingz des conseillers Bevere et docteur Leoninus, selon le bruict que couroit audict Anvers entre ledict peuple, qui disoient assez remarquer les bons affectez au bien et repos publicq et perturbateurs d'icelluy.

En ce mesme temps lettres d'ordonnance de Son Altèze se despêchent par advis de Son Excellence et Estatz-Généraulx à tous trésoriers, receveurs généraulx et particuliers, ensamble à tous aultres officiers ayant maniance des domaines et par icelles leur interdictz et expressément deffenduz de ne rendre plus compte à ceulx de la chambre des comptes à Lille, à paine que tous comptes et relicquas y renduz depuis la disjunction desdictz demeurez unyez de la généralité par ceulx d'icelle ville de Lille ne seront de valeur et qu'iceulx ne seront passez et alouez en compte.

Lors, asscavoir, ledict cincquième jour ledict seigneur chief d'armes Lanoue avecq ses gens d'environ trois milz hommes de pied et quelque 500 chevaulx tant franchoys, angloys, escossoys que aultres soldatz wallons et flamengz, se retirent vers ledict quartier de Courtray envoyant son artillerie audict Gandt, voyant qu'il n'y avoit moyen d'assiéger icelle place de Haulterive, pour l'approchement desdictz

malcontens en grand force, comme dict est cy-devant, et que ledict fort de Haulterive estoit entre les eaux et lieu prareux non approchables pour les battre et assaillir[1] : retenant néantmoingz ledict lieu d'Avelghem où icelluy seigneur chief Lanoue laissa quelques gens pour garnison et le faict fortiffier contre ceulx dudict Haulterive distant l'ung de l'aultre environ demy-lieue par ladicte rivière de l'Escault, ayant iceulx dudict seigneur Lanoue bruslé le villaige d'Escanaples et aultres places de ce quartier. Mais se disoit que si ledict seigneur Lanoue euist esté secondé de secours desdictz estatz de gens ou d'argent, il eult peult emporter la ville de Lille et aultres lieux de ceste chastellenie de Lille. Et ayant icelluy seigneur Lanoue donné ordre ausdictz de son armée se partir de ce quartier de Courtray pour France, ayant paravant eu congé pour quelque temps de Son Altèze et Excellence, s'arresta en chemin audict Tournay, visitant la ville et traictant avecq ledict seigneur prince d'Espinoy, gouverneur de ceste ville et chasteau de Tournay, des moyens pour la garder et d'aultres affaires de ce quartier pour la généralité[2], y ayant lors grand bruict que le

[1] Les malcontents s'étaient fortifiés dans cette position pour commander la navigation de l'Escaut et pour faciliter leurs communications avec le Hainaut. *Chronycke en Privilege Van Audenaerde*, f° 189.

[2] « Monseigneur, ayans entendu que le seigneur de la Prée *
« estant député à cest effect de par V. Exc. vers M. de la Noue,
« général du camp, auroit insisté pour avoir les six compai-
« gnies angloises demandées par V. E. pour la conservation et

* Quentin Taffin, seigneur de la Prée, fit partie de l'ambassade envoyée en France, en 1585, par les états généraux.

seigneur prince de Condé estoit au pays de Vermandois au lieu de La Fère, à luy appartenant, assez près de Saint-Quentin, et y assambloit gens pour assister lesdictz Estatz-Généraulx; mais l'aparence estoit encoires petite.

« asseurance de ce quartier de delà, et ayans eu sur ce l'advis « dudict seigneur général, ne désirans riens plus que de seconder V. E. en ses vertueulx et haultz desseingz, avons donné « l'ordre qu'auxdictes compaignies soit donné tout le contentement qu'ilz polront demander pour les rendre tant plus « voluntaires à marchier incontinent celle part au service de « V. E. à laquelle sera de leur désingner le lieu et les répartir « en telles places qu'icelle advisera estre les plus propres pour « prévenir et rompre les desseingz de nostre ennemy ; la remerchiant au surplus de la meilleure affection que nous est possible du soing et paine qu'icelle at prinse pour l'advanchement « d'une cause tant juste et saincte, ensemble de la bonne voisinance qu'il a pleu à icelle nous démonstrer par une résolution « tant généreuse et vrayement digne d'ung prince, la voeullans bien asseurer que de nostre part n'y aura faute de désir « et bonne volunté, l'ayantz extrême pour par moïen de ceste « mutuelle correspondance nous prévaloir de tous noz moïens « et forces qu'avons à la main; dont nous espérons que les effectz « en feront foy au plain contentement et enthière satisfaction « de V. E. et à la totale confusion et ruine perpétuelle de nostre « ennemy. Sur ce, faisans fin à cestes, aprèz nous avoir très-affectueusement et très-humblement recommandé à la bonne « grâce de V. E., prierons le Créateur vous, monseigneur, impartir les siennes sainctes. De Gand, ce vj[e] de décembre 1579.

« De V. E.

« Les très-affectionnez et bons voisins prestz à « vous faire tout humble service, les quattre « membres du pais et conté de Flandres, assamblez en la ville de Gand.

« J. Casembroot.

« A Monseigneur,

« Monseigneur le prince d'Espinoy. » *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 187.

Cependant ledict sieur Dalenne avecq sa suyte de xj enseignes de gens de pied en ladicte ville d'Armentières, apartenant audict seigneur prince de Gavre et còmte d'Egmont, termes de ladicte chastellenie de Lille, la faict fortiffier en diligence, y ayant, passé pluiseurs années, grand commencement de gourdines et rampars de terre et en lieu acquatique sur ladicte rivière du Lys et aisible d'en faire une ville imprenable; mais ceulx de Lille y avoient tousjours esté contraires, tellement que le parachèvement desdictz rampars estoient demeurez par négligence de ceulx d'Armentières ou dudict seigneur comte d'Egmont, qui en avoit longtemps paravant obtenu l'octroy de la feue Impériale Majesté, de tant que l'occasion dangereuse ne se présentoit comme aultrefois s'estoit présentée du temps des guerres de France, lorsque les François estoient à Saint-Venant[1] et comté de Saint-Paul[2] en Arthois en l'an 40 ou environ. Lesquelz malcontens dudict Armentières branscattoient et pilloient plusieurs des habitans d'icelluy Armentières, assçavoir ceulx estans suspectez de ladicte religion réformée. Et les envoyant hors la ville sans dilay

[1] Les Français s'emparèrent de cette ville, dont ils massacrèrent les habitants, en 1537; mais ils furent promptement obligés de l'évacuer. *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, VI, 185.

[2] Le 17 mars 1537, François I[er] fit occuper le comté de Saint-Pol, qui avait joui jusqu'alors d'une neutralité sous la double protection de la France et de l'empire. Le 15 juin suivant, la ville de Saint-Pol que les Français fortifiaient, fut emportée d'assaut par les Impériaux que commandait le comte de Buren. *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, VI, 183 et 193.

par certain billet ou librel leur servant de pasport, trouvans ainsy l'effect de ladicte paix particulière à rebon, approchant lors aussy pour service desdictz malcontens, les compaignies de chevaulx espaignols ou allemans, italiens et haulx Bourguignons, avecq aultres bendes d'ordonnance desdictz Pays-Bas, soubz la conduicte desdictz seigneurs du Rœux et Floyon, ayant pour chief d'armes ledict seigneur comte de Mansfelt, assisté dudict seigneur de Goigny, se tenant lors le conseil de guerre d'iceulx ennemys, pays audict Vallenchiennes avecq ledict seigneur comte de Lallaing et des aultres seigneurs de leur ligue et aultres foys à Lille et audict Douay.

Le dimenche, vj[e] jour dudict mois de décembre, le jadis seigneur chancellier de Brabant Scheyf, ayant résigné icelluy son estat de chancellier pour y estre estably ledict sieur Liesfelt et conseillier d'Estat, chancellier moderne, donna le bancquet en son logis appartenant aux Focres[1], où Son Altèze et Son Excellence et aultres seigneurs de la court, entre aultres ledict seigneur marquis de Berghes et de Havrech se trouvarent, et ce pour le département et adieu de sondict estat de chancellier de Brabant.

Le mardy, conception Nostre-Dame, viij[e] dudict mois de décembre 1579, Son Excellence est derechief au conseil d'Estat, et cestuy jour mesme environ les trois heures après disner, ledict marquis de Havrech, chief des finances, Damhoudere,

[1] Fugger, riches marchands allemands établis à Anvers.

Ringout[1] et d'Oyenbrugge, commis d'icelles finances, ensemble les receveur général Baert et greffiers Clerch et Croonendale, viennent èsdictes finances en court près Son Altèze, et y ayant esté environ une heure en communication, vont vers Son Altèze qui tenoit sa court au logis prochain.

Le mesme jour vindrent nouvelles que lesdictz seigneurs ellecteurs ecclésiastiques envoyez de par le seigneur empereur, frère de Son Altèze, pour médiateur dudict traictement de paix, se retirent, comme fyt aussy ledict seigneur duc de Terranova, tous malcontens, disant ne vouloir plus entendre audict traictement de paix, de tant que lesdictz Estatz-Généraulx avoient retardé si longuement d'envoyer leurdicte dernière résolution, portée par ledict seigneur de Melroy, comme dessus[2].

Cestuy jour, xiij^e dudict mois de décembre, se solempnisa le mariaige dudict seigneur de La Garde, ayant son régiment françois audict lieu de Herenthals près dudict Anvers, qui faisoit frontière ausdictz ennemys, estans audict Mallines, Louvain et aultres places de ce quartier, et ce, au logis du

[1] Jacques Reingout. Sa nomination provoqua une remontrance « de ceux des finances. » *Dépêches des rebelles*, XII, f° 222.

[2] La plupart des plénipotentiaires avaient quitté Cologne le 14 novembre. Le comte de Schwartzenbourg y était resté pour attendre les propositions des états généraux. Leurs députés la rapportèrent le 30; mais le duc de Terra-Nova refusa d'ouvrir les séances en alléguant l'absence des autres plénipotentiaires, et il ne tarda pas à partir pour Bonn. Son départ fut suivi de celui des envoyés de l'empereur, et les états rappelèrent leurs députés au commencement de 1580. (*Voir* BOR, VAN METEREN, STRADA, GROTIUS, etc.

père de sa dame des nopces, fille d'ung sieur Vande Werve[1], devant l'esglise Saint-Jacques audict Anvers. Lequel sieur Vande Werve et la damoiselle sa compaigne mère, ne voulurent consentir d'aller avant audict mariaige, si ledict seigneur de la Garde ne espousoit sadicte fille suyvant ladicte religion catholicque romaine. Ce que icelluy seigneur de la Garde ne voulut refuser pour ne faillir audict mariaige avecq ladicte dame des nopces, qui estoit gaillarde d'excellente beaulté triumphante. Et se passit ainsy cestuy leur mariaige selon ladicte religion catholicque romaine, administré par le curé ou prebstre de ladicte église Saint-Jacques mandé audict logis ; ayant refusé le ministre Taffin ou aultre de ladicte religion réformée de venir audict logis dudict père, à la requeste dudict seigneur de la Garde, disant que suivant l'ordre d'icelle religion réformée ils debvoient espouser en l'assamblée des fidelles après la presche, où l'adnunciation d'icelluy son mariaige s'estoit faicte en tel cas accoustumé en ladicte église réformée ; dont ledict seigneur de la Garde ayant toujours démonstré de faire profession, se seroit excusé de soy avoir ainsy marié selon ladicte religion papale, disant que puisque ladicte adnunciation dudict mariaige s'estoit passé à ladicte presche, il se povoit marier en sa maison pardevant l'assamblée y estant, parcequ'icelle son espouse estoit gentilfemme et luy, de la Garde, estranger, et que partant ledict ministre Taffin ou Villers,

[1] Simon Van de Werve, qui avait été nommé écoutète d'Anvers en 1577. *Geschiedenis van Antwerpen*, v. 55.

conseiller dudict seigneur prince, ne luy debvoient avoir refusé de venir administrer ledict mariaige audict logis; de quoy il y eut grande dispute au logis d'icelluy seigneur prince. Ledict seigneur de la Garde, Françoys, chargé d'avoir trop légièrement rendu la ville de Schoonhoven en Hollande[1], au temps des guerres illecq, contre le seigneur ducq d'Alva ou ses adhérens, ayant esté gouverneur d'icelle place de Schoonhoven près d'Amsterdam, qui estoit d'importance, euist volluntiers esté assisté auxdictes nopces dudict seigneur prince (lequel il avoit sy long temps servy durant lesdictes guerres d'Hollande) ou du moingz de madame la princesse ou de ses enffans; mais ne se y trouvèrent aucun d'icelle noble maison, sur la prière que en fut faicte de par ledict seigneur sire des nopces, disant ledict ministre qu'il n'estoit séant d'aller aux nopces d'ung tel se desvoyant de la religion; mais peu de jours aprèz ledict mariaige, icelluy seigneur de la Garde se trouva avecq ladicte dame sa compaigne à la presche audict lieu du chasteau d'Anvers et faisant ses excuses et soy réconcillant vers ledict seigneur prince obtint ainsy sa paix, disant qu'il avoit faict pour la grande affection aimable qu'il portoit à ladicte dame sa compaigne, et qu'il espéroit de l'amener et gaigner à ladicte religion réformée.

Quelques deux ou trois jours paravant en cestuy commenchement de décembre, se rencontrarent lesdictz malcontens au quartier de Comynes et

[1] Cette accusation est mal fondée. *Voir* le récit du siége de Schoonhoven dans les *Commentaires de Mendoça*, II, 316 et suiv.

Warneston, qui vindrent pour enfonser la garnison d'Escossois ou aultres dudict pays et pour ravitailler le chasteau dudict Commynes près Wervicq sur ladicte rivière de ladicte Lys, comme ilz le ravitaillèrent de quelques sacqz de munitions de pouldre[1] et vinrent en escarmussant contre lesdictz de la garnison de Comynes près leurs trenchys qu'ilz avoient faict près dudict chasteau. En laquelle escarmussade furent deffaictz aucuns desdictz ravitailleurs et y fut prins ung de leur chief dict monseigneur de Flyes (?) et quelques aultres : se retirant ainsy lesdictz ravitailleurs d'illecq vers ledict quartier de Lille, tenans lesdictz de Lanoue et de Flandres leurs allyez, ledict Comynes et Wervicq de grande gar-

[1] « Monseigneur, je ne veux faillir de vous advertir que hier « nous avons suffissament ravitaillé le chasteau de Commines « de tout ce quy estoit de besoing tant de munitions de guerre « que de vivres, selon qu'il vous avoit pleu me commander à « Valenciennes, de sorte qu'il ne convient se mectre nullement « en peine pour ceste place. Ce jourd'huy, les trouppes de « M. le conte d'Egmont s'encheminent vers Lannoy ; demain « les miennes et celles quy ont esté à Armentières suyvront. « Mais il convient qu'il y ait argent pour les trouppes dudict « seigneur d'Egmont, d'aultant que le mois que on estimoit « leur donner par icy n'est encores prest, et à faulte d'argent « ne voy moïen de les povoir contenir ensemble ny en tirer « guères de service ; à quoy je vous supplie avoir esgard. Sur « ce, monseigneur, je présente mes très-humbles recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu vous conserver en « longue et heureuse vie. De Lille, le v[e] de décembre 1579.

« Vostre très-humble et obéissant filz et serviteur,

« Emanuel de Lalaing.

« A Monseigneur,

« Monseigneur le conte de Mansfelt. » *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 187.

nison pour garder ce passaige important de ladicte rivière du Lys.

Le jeudy xe dudict mois de décembre 1579, ledict sieur Vande Linden[1], capitaine de la garde de corps de Son Altèze, donne le bancquet en son logis près de celuy dudict sieur Vander Werve, où se trouvoit icelle Son Altèze, Son Excellence, ledict marquis de Havrech et aultres, auquel bancquet ils demeurarent jusques à 4 heures du lendemain au matin. Icelluy seigneur marquis de Havrech avoit aucuns jours paravant obtenu congé de Son Altèze et de Son Excellence, de trois mois, pour se transporter vers la dame marquise sa compaigne, estant en Lorraine; qu'icelluy seigneur marquis disoit et avoit remonstré à Son Altèze et Excellence ne avoir veue en vingt-sept mois et, afin de entendre à ses affaires de par delà. Aucuns d'entre ledict peuple disoient que ce ne estoit pour la grand amour de sadicte compaigne, ains qu'il s'en servoit pour couverture de son desseing de soy retirer et desjoindre desdictz demeurez unyez et suivre la trace dudict seigneur ducq d'Arschot, son demy-frère, non affecté ausdictz seigneurs prince et Estats-Généraulx unyez; disant icelluy peuple qu'icelluy seigneur de Havrech avoit assez descouvert l'intention d'iceulx unyez, pour en aller faire part à leur partie adverse; mais aultres disoient qu'il demeureroit du costé desdictz Estatz unyez. Et qu'il ne se en desjoindroit pour ne perdre sondict estat de chief des

[1] Herman de Linden, capitaine d'une enseigne de piétons bas-allemands. *Comptes de Thierry Van der Beken.*

finances. Mais quoy! les estatz et offices n'estoient en ce temps asseurez, pour estre leur donnation faicte légièrement par provision desdictz Estatz-Généraulx, et que advenant ladicte dévotion de malcontens avecq ledict ducq de Nova-Terra et sa suyte, icelles donnations d'estatz ne auroient lieu que pour ceulx tenans ou ayans tenus par secrète intelligence icelle dévotion de malcontens espaignolisez ou catholicisez.

Cestuy x^{e} jour de décembre et le lendemain xj^{e}, se trouvent ledict seigneur prince lieutenant-général en l'assamblée desdictz Estatz-Généraulx, où y viennent aussy ceulx desdictes finances; estans fort empeschez pour trouver argent, dilayant les marchans d'Anvers dénommez et choysiz à faire ledict prest, de furnir iceulx prestz; ayans été constrainctz aucun par emprisonnement et aultres par garde-maneurs ou envoy de soldatz desdictz collonelz d'Anvers en leurs maisons; pour ausquelz prestz parvenir se publia le jour suyvant, xij^{e} dudict mois devant ladicte maison de ville d'Anvers, qu'iceulx marchans choysiz et dénommez à faire lesdictz prestz, auroient à porter chascun leur quotte; mais ilz tiroient à la longue, ne faisant cas desdictz publications ne aultrement, pour le peu d'accélération des affaires misérables qui resentoient, disant que l'on avoit baillé en diverses aydes pour furnir le tout; mais qu'il estoit mal manié et employé, comme dict est, en bancquetz et une infinité de commissaires chà et là sans propos. Lesdictz marchans estoient prestz de furnir à leurdicte quotte de prest d'argent, moyennant qu'ilz fussent, comme de raison, asseu-

rez de leurs deniers; disans qu'ils ne vouloient tenir aux lettres, promesses et obligations desdictz Estatz-Généraulx, de tant que ceulx qui en avoient n'en sçavoient tirer l'effect, ains estoient constrainctz de les vendre ou transporter pour peu de chose, voires en fin nulz marchans ne y vouloient plus entendre, demandant partant lesdictz dénommez ausdictz prestz que le receveur d'Anvers, Panis et aultres eussent à signer le remboursement de leurdict prest en leur nom privé et non au nom de leurs offices. Ce que iceulx receveurs et aultres officiers d'Anvers n'entendoient faire, comme de droit il ne leur convenoit, sans sçavoir de qui et comment ilz en seroient indempnisez.

Cedict jour xij du mois de décembre lesdictz seigneur Borlut, capitaine, Hermans, le filz Mansart et aultres, en nombre de six ou sept députés et envoyez par iceulx de Gandt en commission vers ceulx de Tournay furent attrapez et prins des paysans et livrez aux malcontens, près dudict Haulterive; icelluy seigneur Borlut estoit réputé de grand sçavoir en affaires politicques[1].

[1] La date de cette arrestation est inexacte comme le prouve la lettre suivante :
« Monsieur de Marcenelles, par les lettres que monsieur le « conte de Lalaing escript à monsieur le conte de Mansfelt hier « interceptées, il luy mande que vous avez prins prisonniers « avecq l'assistence de vos subjectz le seigneur de Borluut, le « filz aisné de monsieur de Mansard et l'enseigne du capitaine « Vilers tenant garnison à Saint-Amand. Et d'aultant que vous « avez faict cela sans avoir charge de gens de guerre mar- « chans soubz enseigne, le faict samble si estrange que quand « il adviendroit qu'on useroit en vostre endroit de toutes sortes « d'actes d'hostilité, il n'y a personne qui ne dye que vous et

Ce mesme jour les soldatz dudict Bruxelles se mutinarent, ayans mandé à la cour audict Anvers que si leur payement ne advenoit déans deux fois 24 heures, ilz pilleroient la ville.

Lors advint aussy troubles en ladicte ville d'Anvers. Dois le matin, avant le jour, estans les bourgeois en armes par tout la ville et les coins des rues enserrez et les chaînes tendues, comme estoient aussy en armes ens et devant la maison de ville les confrères sermentez d'ycelle, demeura icelle ville

« voz subjectz l'aurez bien mérité ; car telles prinses sont à « tolérer par ceulx-là seullement qui portent les armes. Qui est « cause que je vous fais présentement la présente pour vous « dire que vous regardez bien en quelle façon vous disposerez « desdictz prisonniers, car advenant que vous en vuidez voz « mains pour ne les povoir rendre quand vous vouldrez à la « requeste de messieurs les quattre membres de Flandres ou « d'aultre, ne doubtez point que en serez en paine et que la « rançon qu'il en fauldra payer ne se recouvre sur vous et voz « subjectz, ou que les marcques ne se facent veoir par ung long « temps, causant un repentir et à vous et à vos subjectz pour « avoir cerché la guerre, parmy le repos. Pourquoy vous y « penserez à bon escient, vous priant me mander de voz nou-« velles par ce porteur de ce que vous aurez délibéré de faire. « Quoy attendans fineray ceste me recommandant de bien bon « cœur à vous, priant le Créateur vous avoir, monsieur de Mar-« cenelles, en sa saincte grâce. Du chasteau de Tournay, « ce ije jour de décembre 1579.

« Je suis esbahy de veoir que ayant prins avec ces prison-« niers des lettres à moy addressantes, vous les envoyez à aultre « qu'à moy : Que me donne plus d'occasion de m'en ressentir « de ce faict, désirant sur tout d'avoir vostre response.

« Vostre bien bon amy, si le désirez,

« PIERRE DE MELEUN. »

Papiers d'État et de l'Audience, liasse 187.

fermée, pour recouvrement desdictz prêts, à quoy estoient constrainctz les marchans et aultres estans audict Anvers, dénommez et choisyz pour faire iceulx prests comme dict est, par force d'armes; les recherchans en leurs logis et maisons, tant que les sacqz et pacquetz d'argent estoient apportés en ladicte maison de ville. Refusans iceulx dénommez de furnir à leurs promesses de prestz à dix pour cent et assignation sur la tolle et moyens généraulx qui estoit seure assignation desdictz prestz atterminez de trois mois seullement.

Entre aultres iceulx refusans estoient lesdictz Jacques et Jan De la Faille qui disoient ne avoir aultre que leurs maisons et que l'on les vendît et ce que estoit en icelles, oires qu'ilz De la Faille eussent concquesté de riens une infinité de biens audict Anvers, et pour tel avoient volluntairement faict de grands prestz et aydes audict duc d'Alve, se disant entre ledict peuple, que lesdictz De la Faille et aultres desdictz choisyz prolonguoient leursdictz prestz pour l'employer aux aydes de l'ennemy ou pour occasionner ceux des garnisons de Herenthals, de Lierre, de Bruxelles et de Villevoorde d'eulx mutiner et révolter contre les Estatz par faulte de leur payement qu'ilz estoient attendans de jour à aultre, suyvant les promesses que leur faisoient lesdictz Estatz-Généraulx. Il y avoit une veuve d'ung riche marchand espaignol près la nouvelle bourse dudict Anvers, laquelle escria ses voisins pour ce que l'on la constraindoit audict prest, mectant la rue de sa demeure en trouble; mais ne luy ayda de riens; et fut menée comme prisonnière en ladicte maison de

ville, où luy convint prendre la patience de Lombardie quelque temps, tant qu'elle eust passé par ledict prest. Elle estoit fort riche luy ayant délaissé son feu mary plus de 400 livres de gros par an, concquesté par ledict faict de marchandise audict Anvers.

Le lendemain ledict argent trouvé en somme de cincquante milz florins et plus fut réparty et envoyé vers ceulx desdictes garnisons pour les payer quelques mois en argent et en draps, et telle fut la voye de recouvrer les prestz d'argent vers ceulx y rébellans, ne ayant volu consentir tant qu'ilz estoient picquez.

Ledict jour 14 dudict mois de décembre ledict seigneur prince lieutenant général se treuve en ladicte assamblée des Estatz à l'accoustumée.

Le 15 dudict mois de décembre ceulx dudict Bois-le-Duc, l'une des quattre villes principalles dudict Brabant, acceptèrent ladicte présentation de paix offerte par ledict seigneur duc de Terra Nova, au nom de Sa Majesté, et la publient en icelle ville, se desjoindant ainsy des aultres villes unyes. Aprèz leurs longues menées et entretènemens d'iceulx unyez, ne le veullant accepter. Comme dessus, faisant compte ledict seigneur duc de Terra Nova gaigner ainsy les villes des aultres provinces, refusans l'ung après l'aultre par lesdictes menées practicquées ès-dictes villes d'Allost, de Mallines, de Bois-le-Duc, suyvant l'ordre susdict desdictz d'Haynault, d'Arthois, de Lille et d'aultres places de Flandres. Disant aulcuns par ledict peuple que telz disjoinctz et divertyz du droict chemin requis à tous vrays ama-

teurs de leur patrie et voisins, payeroient à la fin plus que leur compte, sans oyr la partie.

Ledict jour, 15 dudict mois, sur l'arrivement d'aucuns députez envoyez audict Collongne avecq ledict seigneur duc d'Arschot, sicomme le seigneur conseiller Vander Wille de Hollande, et le seigneur Metkercke, pensionnaire de Bruges, apportans ung pacquet de lettres ou instruction de ce que s'estoit passé audict Collongne, se trouvent Son Altèze, Son Excellence et conseil d'Estat dois le matin en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx et y ayant esté en conseil jusques envyron les iiij heures du soir, sortant Son Altèze, ledict conseil d'Estat, sortyt aussy Son Excellence en la court et estant icelle Son Altèze monté à cheval et hors icelle court, pendant que Son Excellence faisoit son eau, icelle Son Excellence rentra en ladicte assamblée des Estatz, où tost après survint ledict seigneur marquis de Havrech, lequel y fut envyron demy-heure et sortyt, comme sortyt aussy peu après Son Excellence; ayans lesdictz députez apporté par leursdictes lettres et instruction l'advis d'induction pour faire entendre ausdictz Estatz-Généraulx à quelque modération desdictz articles dernièrement résolus et envoyez par lesdictz Estatz-Généraulx, comme dict est, y ayant encore différend de l'exercice de ladicte *religionsvrede* en aucunes villes, ne veullans iceulx commis avecq ledict seigneur duc de Terra Nova accorder ledict exercice qu'en deux ou trois places au plus de Brabant, de Flandres et non partout ainsy que présentement elle s'exerçeoit et estoit exercée depuis Pasques dernières.

En celuy temps de décembre ledict seigneur collonel Van den Temple et gouverneur de ladicte ville de Bruxelles faict convocquer tous les principeaulx ecclésiasticques, pour traicter de l'asseurement du bien et tranquilité de la ville, les cloistres de là environ sicomme Scheute[1], Boitendale[2], de Vurst[3] et aultres cloistres et abbayes d'hommes et de dames qui avoient grands revenuz et plus que ducqz et princes temporels n'avoient pour entretenir l'obligation de leur service qu'ilz debvoient à leur prince et seigneur supérieur, ayant lesdictz abbez et abesses desdictz cloistres à deppendre annuellement plus de vingt, trente, quarante et cincquante milz florins, estans ainsy grandement répartyz des biens temporelz convertyz en biens d'esglise desdictz catholicques à l'usaige et par dispensation papale.

Lors s'accordarent ceulx d'H (Haynt[4]) et leurs consors avecq ledict seigneur prince de Parme de la retenue desdictz Espaignolz et aultres leur suyte, pour avecq leur assistence povoir tant plus facillement monstrer teste ausdictz des Estatz unyez et les vaincre à leurdicte intention téméraire et contraire à l'obligation directe des bons patriotz à leurs voysins, comme ilz disoient[5]. Mais quoy! il n'y avoit en ce

[1] La célèbre chartreuse de Scheut.

[2] Le couvent de Cordeliers, de l'Observance. de Bootendael (vallée de la Pénitence), à Uccle.

[3] L'abbaye de Forêt.

[4] Hainaut.

[5] L'archiduc Matthias adressa à ce sujet les lettres suivantes aux villes de l'Artois et du Hainaut et aux chefs des malcontents :

« Matthias, etc. Très-chiers et bien amez. Pour la bonne et

temps foy, loy, justice ny amitié, ains la plus grande partie estoit débordée de touttes voyes de droict et raysons et abandonnez en liberté de tous maulx et

« syncère affection que portons tant à vostre repos et bien parti-
« culier que de tous ces pays en général, nous avons, par diverses
« noz précédentes, admonesté de n'entrer en particuliers traictez,
« mais de vous maintenir avecq nous et la généralité, affin de
« ne tomber ès inconvéniens que la disjonction des provinces
« et villes devoit quant et soy nécessairement amener, assça-
« voir retardement de la généralle et ferme réconciliation avecq
« Sa Majesté, oultre ce donner occasion de plus grandes trou-
« bles et guerres civiles contre voz compatriotz, voisins et
« alliez, au grand contentement des Espaignolz noz ennemis
« communs, qui de longue main ne taschent que par une intestine
« discorde et semblables stratagèmes et moyens suppéditer les
« uns devant les autres après, pour très tous les tyranniser à
« leur mode, et selon leur insatiable ambition et cruauté, ne
« pensans riens moins que d'abandonner ces pays, si ne soit
« pour retourner avecq meilleure oportunité, et plus grandes
« forces, comme ceulx qui reculent pour sauter plus long,
« ainsy que leurs escriptz et lettres interceptés tesmoignent, et
« les dilaiz à l'effectuation de leur retraicte promise au traicté
« que avez faict avecq eulx vous doibvent du moins astheure
« faire foy, oultre tant de diverses leurs cauteleuses actions et
« promesses faulsées dont les mémoires sont encore si fresches
« et comme espérons que le temps vous aura apprins et rendu
« saiges, cognoissans par effect qu'en lieu de paix avez tiré
« sur voz doz plus grande guerre, laquelle ne peult sinon aller
« accroissant de jour à aultre; mesmes qu'aucuns pour la
« fomenter davantaige, transportez par leurs passions particu-
« lières ou corrompuz de dons et promesses, taschent, comme
« sommes advertiz, de vous induire à retenir au pays quelque
« nombre desdictz Espaignolz, Italiens et leurs semblables,
« contraire à ce que vous a esté stipulé et promis, et de ce que
« croions avoir esté le principal but de vostre dict traicté,
« tendant tout ce à la totalle ruyne des pouvres subjectz tant
« de l'ung que de l'aultre costé, lesquelz désirons surtout de ce
« garantir de tout nostre pouvoir, comme aussy le degré que
« tenons le commande, ne pouvons pourtant délaisser, en con-
« tinuation de nostre dicte bonne affection à vous autrefois,

perversité, sans traces de justice ny correction militaire.

Le 17 dudict mois de décembre, ayant le jour pré-

« par cestes bien instamment requérir et admonester qu'en
« considérant et fesant plus meurement cest affaire et la con-
« séquence d'iceluy devant que le mal soit plus enraciné, les
« aigreurs contre voz voisins et aultres provinces voz compa-
« triotz plus enflammées, vous vous vueillez rejoindre avecq
« nous et la généralité des provinces icy assemblées, tenant
« toute bonne correspondence, voisinance et commerce avecq
« icelles, comme de tout temps par cy-devant, considérant
« comme malaisément les uns s'en peuvent passer sans les
« aultres et combien qu'il importe pour le salut commun et
« général de s'entendre bien l'ung avecq l'aultre, à ce qu'on
« puisse par ensemble s'esvertuer à une réconciliation et paix
« généralle et ferme avecq Sa Majesté, à laquelle nous, avecq
« ladicte généralité, inclinons et désirons en toute raison et
« asseurance tenir la bonne main. Et ne doubtons qu'en la pro-
« curant unanimement l'obtiendrons plus facilement avecq la
« restauration du mutuel commerce, police, et maintiennement
« de la religion catholicque, où, demeurans en la présente sépa-
« ration, faict à craindre que non-seulement par ce sera donné
« empeschement à la paix généralle, mais aussy que les aigreurs
« et inimitiez des provinces contre provinces, villes contre villes,
« iront tellement accroissans qu'à la fin seront irréconciliables
« et amèneront une ruyne enthière de tout le corps, comme
« l'expérience nous monstre les inimitiez qui entreviennent
« entre parens, amiz ou alliez, comme sont les civiles, estre plus
« véhémentes et cruelles que celles qu'on prend contre estran-
« gers; ce que vous doibt esmouvoir et tous gens de discrétion
« d'en temps tenir la main à ladicte réconciliation généralle;
« vous asseurans que vous rengeantez avecq ladicte généralité,
« du moins vous abstenant de faire la guerre contre les aultres
« provinces sur prétexte de maintiennement de la religion
« catholicque, mectant cependant icelle en plus grand danger
« en ces quartiers, nous nous emploierons avecq toutes noz
« forces à ce que soyez maintenuz en repos et tranquillité et
« que les commerces et trafficques ayent leur cours sans tolérer
« que chose quelconcque en vostre quartier soit innovée ou
« emprinse tant allendroict de la religion qu'aultrement, à

cédent esté tenu audict Anvers le conseil de guerre, Son Excellence ledict marquis de Havrech et aultres

« l'exemple de ceulx de Tournay voz voisins, mesmes que tout « ce que par cy-devant est passé sera mis en oubly et personne à « l'occasion de ce recerché : ce qui sera aussy le vray et unicq « chemin pour parvenir à la tant désirée, ferme et stable paix, « avecq ung redrès des affaires politicques (qui par les troubles « et incommoditez que la guerre amène vont en confusion) et « le maintiennement de la liberté légitime à l'asseurance des « pouvres subjectz de tout le pays et de leur postérité contre « les machinations des Espaignolz. Et espérant que péserez ce « que dessus comme à vostre propre bien et repos convient, « finerons cestes par prières à Dieu de vous, très-chiers et bien « amez, maintenir en sa saincte garde. D'Anvers, ce xvj^{e} de dé- « cembre 1579.

« Au magistrat de la ville de Mons. »

« Semblables à ceulx d'Arras.

Valenciennes.
Saint-Omer.
Douay.
Aire.
Ath. »

« Mon cousin, estans advertiz qu'aucuns transportez de pas- « sions et ayans plus d'esgards à leur particulier qu'au bien « publicq de leur patrie (de laquelle toutesfois ils tiennent tout « ce qu'ilz ont en ce monde) taschent de maintenir les Espai- « gnolz et aultres gens de guerre estrangers en ces pays, direc- « tement contre le traicté faict avecq ceulx d'Arthois et leurs « associez et le principal but qui les a esmeu à le faire ainsy « qu'ilz ont donné à entendre à tous, ce que ne pourra sinon « amener en lieu de paix, laquelle debvons pourchasser unani- « mement généralle, une plus cruelle guerre civille contre voz « compatriotz et voisins, ce que les Espaignolz avecq leurs « adhérens et fauteurs vont pourchassant, affin, qu'une partie « ramène et l'autre par continuelle guerre du tout abattue et « privée de ses forces, toutes deux soyent plus facilement sup- « péditées, pour après très-tous les gouverner selon leur façon « tyrannicque comme un pays de conqueste, à la satisfaction de « leur ambition insatiable, n'ayans oncques rien moins pensé « que d'abandonner ces pays, si ne soit pour retourner avecq

desdictes finances viennent en ladicte assamblée desdictz Estatz unyez, où y vient ledict seigneur chan-

« meilleure oportunité, ainsy que les dilaiz et empeschemens
« que journellement ilz entrejectent à leur portement, mesmes
« ceste machination de les retenir, du moins une partie, pour
« faire guerre à voz parens, amyz et alliez, et fomenter les
« dissentions intestines et civiles à si grande ruyne des povres
« subjectz de l'ung costé et d'aultre, vous doibvent, mon cousin,
« rendre saige, outre une infinité d'aultres exemples des princes,
« seigneurs et gentilshommes voz parens, et de grands nombre
« de bons bourgeois, qui par cy-devant, à moindre occasion,
« par leur facilité de croire aux alléchemens desdictz Espai-
« gnolz l'ont payé avecq leurs vies ; pourtant, en continuation
« de la bonne et paternelle affection que je porte à ces pays,
« mesmes aye toujours eu envers vous et aultres seigneurs de
« par deçà en général et particulier, ne puis délaisser d'encores
« ceste fois vous requérir et admonester par ceste de vouloir
« plus meurement peser cest affaire et la conséquence d'iceluy,
« mesmes les grandes misères, ruynes, désolations, saccage-
« mens, meurtres et aultres horribles inconvéniens que la
« guerre, signamment civile et qui survient entre amys, voisins
« et compatriotz, est accoutumée d'amener quant et soy, à ce
« qu'icelles vous puissent esmouvoir (comme ce doibt faire à
« tous gens de qualité et honneur, ayans le bien publicq à
« cœur plus que leur particulier) à tenir la bonne que, avant
« que ce mal, qui s'en ira accroissant de jour à aultre, soit
« enraciné, les villes et provinces se puissent réconcilier et
« réunir, et, les uns avecq les aultres, entretenir l'ancienne cor-
« respondence, voisinance et commerce, comme de tout temps
« par cy-devant, affin que, par ensemble et de commune main,
« entendent à faire une réconciliation et accord général, ferme
« et stable avecq S. M., comme ne désirons rien plus que de
« nous à ce employer en toute syncérité et promptitude, ne
« doubtans qu'en la procurant unanimement l'obtiendrons plus
« facilement, avecq la restauration de la deue authorité de S. M.,
« police et maintiennement de la religion catholicque par toutes
« les provinces, où, demourans en la présente séparation faict
« à craindre que non-seulement par ce sera donné empesche-
« ment à la paix et réconciliation généralle. . . . . . (*comme la
« lettre adressée aux villes*) accroissans, au grand contentement
« des Espaignolz noz communs ennemyz, nous voians réduictz,

cellier de Brabant et conseil d'Estat, et sont illecq en conseil et communication, dois le matin jusques

« aux termes de leur souhait et désir, qu'à la fin. . . . . corps,
« apparente perte de ladicte religion catholicque ès lieux et
« places où elle est encores maintenue, et danger de ceulx qui
« en font illecq profession, et une aliénation de la plus part des
« provinces de l'obéyssance de S. M. Catholicque, laquelle dési-
« rerions sur tout estre par tous ces pays conservée; vous asseu-
« rant, mon cousin, qui se rengeantez par vostre induction et
« d'aultres gens deue au jugement les provinces desmembrées
« aveccq nous et ladicte généralité, ostans le desseing de nous
« faire la guerre sur prétext de débordemens alendroict la reli-
« gion qui sont à nostre très-grand regret faictz en aulcuns
« lieux hors de voz quartiers, à l'occasion des désordres et
« inconvéniens que costumièrement amène la guerre, cerchans
« plus tost après une paix générale d'y mectre de commune
« délibération le remède par voye du redressement de la bonne
« police ou aultrement. tel que sera trouvé convenir, nous nous
« emploierons. . . . . trafficques de l'une province et ville avecq
« l'aultre auront leurs cours, sans permectre que chose quel-
« concque y soit emprinse, innovée ou machinée tant endroict
« le changement de la religion qu'aultrement, à l'exemple. . . .
« recerché : ce que pourrez affirmer à tous ceux et là que trou-
« verez apartenir, et sera le vray et unicq chemin pour parvenir
« à la tant désirée, universelle, ferme et solide paix, soubz la
« deue obéissance de S. M. avecq ung maintiennement de la
« légittime liberté à l'asseurance des povres subjectz et de leur
« postérité contre toutes les machinations des Espaignolz. Et
« espérant qu'en ce vous acquicterez comme le lieu et le rang
« que tenez et l'affection que debvez à la patrie requièrent,
« finerons cestes par prières à Dieu de vous, mon cousin, main-
« tenir en sa saincte garde. D'Anvers, le xvj^{e} de décem-
« bre 1579.

« Vostre bon cousin,

« MATTHIAS.

« A monsieur le marquis de Risborch, viconte de Gand, etc.
« Semblables à monseigneur le conte de Lalaing, etc.
« Semblables à monseigneur de Montigny.
« Semblables à monseigneur de Capres. »

Papiers d'État et de l'Audience, liasse 187.

envyron le soir, et le prince d'Orange donna son advis en ceste assamblée.

Lors, par ung mardy, estans lesdictz malcontentz devant ledict chasteau de Quesnoy, sur le Deulle[1], à deux lieues de Lille et près dudict Warneston, y font amener l'artillerie dudict Lille, ne se veullans rendre quelque vingt ou trente hommes estans audict chasteau ou forte-maison environné d'eaue, encloz seullement de murailles sans rampars et non tenable contre la baterie, comme iceulx malcontenz les battoient de xiiij pièces, furent lesdictz vingt ou trente soldatz de dedens forcez d'eulx rendre par appoinctement tel qu'ilz pourroient sortir avecq leurs armes, voyant qu'il n'y avoit apparence de secours; lequel appoinctement lesdictz soldatz de dedens des compaignies du seigneur collonel Mortaigne[2], lequel avoit ses gens au quartier dudict Commynes, trouvarent faulse, parce que lesdictz malcontens les massacrèrent estans envyron ung ject d'arcq hors icelluy chasteau, saulf trois ou quattre des principaulx, qui furent détenuz prisonniers et menez audict Lille.

[1] Il s'agit ici du bourg de Quesnoy, situé près du confluent de la Lys avec la Deule.

[2] « Sieur de Mortaigne, commandant d'une enseigne d'infanterie (régiment de Guillaume de la Marche). » Premier compte de Thierry Vanderbeken, l. c., f° 168. — Il ne figure pas dans le compte de 1579 à 1580.

Dans un état d'emplacement des troupes campées dans la châtellenie d'Audenarde, en 1580, on trouve : « de colonelle compagnie Van den heeren Van Mortaigne, met den sergent major. » *Archives d'Audenarde.*

Nous croyons que les compagnies dont parle l'auteur, appartenaient au régiment de dix enseignes dont le commandement avait été donné à Ryhove, et qui étaient conduites par son lieutenant François de Mortaigne.

Cependant aucuns desdictz de Bruxelles se viennent plaindre ausdictz Estatz-Généraulx, ne se contentant les soldatz dudict mois de paye que leur avoit esté envoyé en argent, comme dict est, dudict Anvers, y ayant aussy question et débat pour le faict de ladicte unyon, que ceulx dudict conseil de guerre d'icelle ville de Bruxelles demandoient que tous jurassent ensamble ladicte *religions-vrede* et que les confrairies sermentez seroient démises ne l'accordant; et aultres nations desdictz bourgeois demandoient que ledict conseil de guerre, par eulx admis et consenty y seroit démis, ne veullant iceulx que ledict conseil de guerre eust la congnoissance ou superintendance des affaires politicques et de justice, ains les magistratz, ayans ad ces fins députez aucuns d'eulx contredisans à ladicte unyon et *religions-vrede* audict Anvers, où ilz demandèrent par requeste à Son Altèze et conseil d'Estat provision desdictz différens et aultres à leur poste, sans considérer le cours des affaires non accoustumées que se représentoient, telles qu'il estoit nécessaire de souvent décréter et ordonner des charges et changemens contraires aux coustumes, privilèges, franchises et libertez, des lieux, au grand regret desdictz Estatz-Généraulx[1].

Le 18e et 19e dudict moys Son Excellence se trouve en conseil desdictz Estatz-Généraulx dois le matin jusques vers le soir, comme devant.

Audict temps les Espaignolz sont, avecq aultres

[1] *Voir*, au sujet de ces débats, *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 521 et suivantes.

leurs adhérens, ès quartiers de Rosendal, de Bréda et de Berghes vers l'isle dicte le Clünder, démontrans la vouloir surprendre, grassans et pillans ces quartiers là tellement que les marchans et aultres passagiers dudict Anvers vers lesdictz lieux de Berghes et Bréda estoient souvent destroussez, menez prisonniers et miz à grand ranchons et aultrement à mort ceulx que bon leur sembloit, n'ayant moyen de eulx racheter ou ranchonner.

Le 21e, jour de Saint-Thomas, Son Excellence est aultrefois en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, où y viennent ledict seigneur chancellier de Brabant, ledict collonel Strael, premier eschevin dudict Anvers : et y estans ainsy en conseil, se vindrent de rechief plaindre aucuns de Bruxelles, députez tant de la part desdictz catholicques que desdictz de la religion réformée, assistez dudict prévost général Danckart[1] et de Claes, prévost de la court, demandant d'avoir ordre de payement des soldatz qui leur faisoient grandes foulles et insolences et signamment sur les cloistres et maisons des absenz[2]; à quoy s'oposoient lesdictz catholicques et lesdictz de la religion réformée, qui estoient le moingz chargez desdictz soldatz, pour estre les plus povres, demandoient que lesdictz catholicques tant sermentez que aultres dudict Bruxelles, jurassent d'entretenir la *religionsvrede* et unyon d'Utrecht, desjà jurée par pluisieurs compaignies des bourgeois en particulier et plaintes et doléances qu'ilz feirent.

[1] Pierre-Rombaut Danckaerts, « prévôt général de par deçà. » *Patentes de guerres*, n° 1117.

[2] Voir *Histoire de Bruxelles*, II, 522.

Sur quoy Son Excellence et Estatz-Généraulx leur respondirent qu'ilz y pourvoiroient, demeurant icelle Son Excellence et Estatz-Généraulx en ladicte assamblée jusques vers les six heures du soir, comme aussy ilz furent le lendemain en ceste assamblée jusques à la même heure du soir. Sortant Son Excellence allit à pied vers son logis, acconduict dudict seigneur Strael, ayant assisté au conseil d'icelle assamblée, jusques au coing de la rue de ce lieu desdictz Estatz-Généraulx.

Cependant ledict prévost Danckart avecq ses gens hapechairs se transporta au pays de Waes vers Axelles, pour en vertu de sa charge et commission de Son Altèze et de Son Excellence, passez audict conseil d'Estat, amener audict Anvers les prisonniers estans détenuz audict lieu d'Axelles, chargez d'avoir assistez et estez complices aux massacres du bailly d'illecq et ung aultre, comme leur partie et adversaires les accusoient; mais ilz disoient l'avoir faict par charge, pour avoir iceulx bailly et son adjoinct deffunctz conspiré trahison contre lesdictz Ganthois avecq lesdictz malcontens, comme cy-dessus est plus amplement reprins, auquel prévost général ne fust permis de emmener lesdicts prisonniers par l'empeschement desdictz Ganthoys, qui les feirent subtilement trousser et conduire audict Gaudt, disant que à eulx en appartenoit la judicature, pour estre illecq le lieu de la justice souveraine du païs et comté de Flandre. Disant aussy iceulx de Gandt que si ledict seigneur cappitaine Meghem ne estoit amené hors de leur jurisdiction de Flandre en Anvers, il n'y seroit amené, prendant de mal part qu'iceulx d'Anvers

l'avoient tant légièrement accepté en leurs prisons et qu'ilz ne leur renvoyoient, comme ilz voudroient que leur fust renvoyez les prisonniers ayans fourfaict soubz leur povoir et judicature.

Pourquoy les parens dudict capitaine faisoient continuelles poursuytes, tant vers Son Altèze, Son Excellence que vers lesdictz collonelz d'Anvers, par diverses remonstrances et réquisitions. Mais iceulx poursuyvans par longue espace audict Anvers n'en sceurent rien obtenir, demeurant icelluy seigneur cappitaine misérablement prisonnier en fosse, comme larron, sans que nulz de ses parens ou aultres povoient avoir congé de parler à luy.

Lors vindrent nouvelles audict Anvers que le turq Soliman[1], dict grand seigneur de la Turquie et très-puyssant roy des roys de la terre, ayant entendu que son beau-frère, ung sien grand bassar et gouverneur des frontières de Perse, favorisoit les Persyens par grands dons et présens que luy estoient faictz d'argent et aultres joyaulx, d'or et pierres d'infinité de valeur, le feist tuer d'aucuns de ses gens qu'il envoya vers luy, disans qu'il regarda une lettre qu'ilz luy baillèrent dudict seigneur Turcq, Dieu tout puissant en terre, comme il se qualifioit; et comme il lisoit icelle lettre luy donnarent un coup de dague, trouvans par après lesdictz du grand seigneur turcq grand trésor, voires par millions, qu'icelluy feu bassart gouverneur avoit amassé par voye desdictz dons et présens desdictz Persyens. Estant icelluy grand seigneur Turcq

[1] C'était Mourad III qui régnait alors sur les Turcs.

tant crainct et obéy des siens que en commandant voires à ses principaulx de son sang et de sa court d'eulx oster la vie, n'y osoient désobéyr, ne veullant que aultre de ses plus proches ou aultre seigneur domina en son règne, pour éviter que ses subjetcz et vassaulx ne leur portassent plus d'affection et respect que à sadicte Grandeur, de tant, comme disoit, que où il y avoit plusieurs supérieurs ou commandeurs, qu'il n'y survenoit que division et désolation, comme par exemple se peult assez veoir en ces Pays-Bas.

En celuy temps de décembre 1579, commencha à prescher ung dict Cassiodore, de ladicte nation d'Espaigne, en ladicte ville d'Anvers, au lieu du cloistre des Carmes, où avoient paravant presché lesdicts martinistes ou confessionnistes d'Ausbourg. Lequel Cassiodore Reyne se disoit ministre de l'Église d'icelle confession, dont il faisoit profession, oires que se disoit avoir paravant presché en Angleterre, à Londres, et y enseigné la doctrine de ladicte religion réformée; mais s'en estoit retiré en ces Pays-Bas et soy tenu audict lieu de Collongne, jusques ad ce que lesdictz martinistes d'Anvers le mandèrent. Le bruict couroit qu'il s'estoit absenté dudict Angleterre pour estre chargé et accusé du péché de sodomiste dict vulgairement bougrerie[1], dont il en feist aprèz sa justification par l'examen d'ung garçon en ladicte ville d'Anvers, sur la poursuyte de certains commissaires députez dudict An-

[1] Les sodomistes étaient alors brûlés vifs. Les comptes des officiers de justice aux *Archives du royaume* en fournissent de nombreux exemples.

gleterre, ayant icelluy garçon déclairé qu'il ne sçavoit que c'estoit dudict faict et qu'il n'en sçavoit à parler dudict Cassiodore, auquel se disoit avoir esté imposé ledict faict de sodomiste par une hayne et envye que ses malveullans luy portoient, disoit-il. L'on disoit que lesdictz confessionnistes d'Anvers l'avoient ainsy mandé de sa résidence de Francfort audict Anvers affin de y gaigner de ceulx allans ès esglises franchoises desdictz réformez en icelle ville d'Anvers; lesquelz feirent imprimer ladicte confession de Cassiodore faict audict Londres par lettres au R^me^ évesque de Cantourbéri, affin de veoir de sa confession qu'il enseignoit présentement audict Anvers; mais il soustenoit qu'il n'avoit oncques enseigné audict Angleterre que la vérité, suyvant les sainctes Evangiles des apostres et d'aultres docteurs ayans suyvis icelle; comme il disoit que sa doctrine audict Anvers n'estoit aultre.

Le lendemain, 23 dudict mois de décembre 79, Son Excellence ne vient en ladicte assamblée desdictz Estatz; laquelle besoignoit sur les traictemens de propositions faictes èsdictz jours passez par Son Excellence touchant le piedt et règle que se debvoit tenir pour les affaires d'icelle généralité.

Et le jour suyvant, nuict de Noël, Son Excellence se trouva en ladicte assamblée et y furent en conseil dois le matin jusques au soir envyron les six heures.

Cependant lesdictz malcontens, après ladicte prinse du Quesnoy sur le Deulle, estans recreuz de trente enseignes desdictz régimentz du comte de Rœulx, celuy de Floyon et ung aultre, avecq sept

ou huict compaignies de bandes d'ordonnance, soubz leur chief d'armes, ledict seigneur comte de Mansfelt, marchèrent vers ledict lieu de Comynes et celuy de Wervicq, distant dudict Quesnoy envyron une lieue et demye, commencèrent premiers à aborder audict Comynes et après (avoir) tenu la place (qui estoit ouverte) quelque temps escarmussant par lesdictz du collonel Mortaigne, assistez d'aulcuns soldatz escossoys estans en icelles places, y boutèrent le feu et les abandonnèrent; pour n'estre places tenables, sans aucune fortresse, ayans seullement quelque peu de trenchyz, furent ainsy bruslées et ruynées icelles places, où il y avoit eu grande hantize et faict de drapperies et bonnetteries d'anchienneté; et se retirarent lesdictz de Flandres vers ledict quartier de Menin et celuy d'Ypres, bruslant aussy en passant le restant du cloistre de Messines[1] et quelque peu de maisons y estant encoires, ensamble aultres places de leur passaige, pour empescher les logemens et nourritures desdictz malcontens comme à gens de guerre convient de faire ès places qu'ilz ne peuvent garder et où leurs adversaires peuvent et sont apparans de venir.

En icelluy temps Roblès, portuguez[2], seigneur de Billy par son mariaige avecq la dame vefve du feu seigneur de Billy, assisté du seigneur comte d'Arenberghe, ensamble des capitaines Groosbeek[3]

[1] C'était une abbaye noble de Bénédictines. Elle fut changée en 1777 en une maison d'éducation pour les filles des soldats, destination qu'elle a conservée.

[2] Il était né à Robles.

[3] Ne figure pas dans les comptes de guerre.

et Steenbach[1], qui démonstroient de eulx vouloir destourner desdictz Estatz unyez et eulx joindre ausdictz du prince de Parma, iceulx avoient conspiré de surprendre le pays de Frise, duquel icelluy seigneur de Billy avoit esté gouverneur, avant le seigneur de Ville et comte de Renenbourgh, gouverneur moderne, mais icelle entreprinse fut descouverte et allyt en fumée, et sont appréhendez et aucuns d'iceulx conspirateurs torturez en la ville de Deventer, natifz en ces quartiers de Frize et de Gueldres, y ayant lors grand amassis de gens de piedt et de chevaulx entre Collongne et Aisch[2] que l'on ne sçavoit entendre pour qu'ilz servoient, mais aprèz passèrent oultre vers ledict prince de Parma.

Icelle ville de Collongne fut en ce temps fermée aucuns jours, estans appréhendez les principaulx de ladicte religion réformée y estans, comme en ce mesme temps l'Impérialle Majesté feist appréhender aucuns des principaulx de Vyantz[3] et chassez hors la ville, n'entendant que ladicte religion réformée fut exercée en son empire, sellon la publication qu'il y feist faire, que fut par après moyenné par l'impératrice sa mère, qui remonstra qu'icelluy empereur son filz ne debvoit aller ou contrevenir ad ce que le feu seigneur empereur son père avoit permis et promis d'entretenir.

Le jour du Noël 1579, 25 dudict mois de décem-

[1] Jacques Van Steenbach. Il commandait l'ancien régiment de Boussu, fort de six enseignes d'infanterie allemande. *Compte de Thierry Van der Beken, du* 10 *février* 1579 *au* 9 *février* 1580.

[2] Aix-la-Chapelle.

[3] Vianen.

bre, ledict seigneur Vanden Temple, gouverneur de Bruxelles, aveoq aultres d'illecq, arrivent audict Anvers pour par ledict gouverneur se excuser des plainctz et doléances d'aucuns dudict Bruxelles qui ne cerchoient, comme se disoit entre ledict peuple, que de continuellement garbouller les affaires, estans en bon train pour le bien et repos de la généralité, y ayant lors bruit de y envoyer pour gouverneur ledict Petersz, seigneur de Mérode[1], au lieu dudict seigneur Vanden Temple, qui sçavoit sa charge dudict seigneur lieutenant général, ne tendans lesdictz plainctissans de Bruxelles que l'on disoit adhérens desdictz malcontens, que audict changement de gouverneur espérant bien de par son moyen ilz jouroient mieulx leur tour de rôle avecq iceulx leurs confrères et malcontens qui avoient souvent le brachs trop court. En icelluy temps les seigneurs de Fama, d'Ohain, Oirschot et ledict chancellier, ensamble ledict commis des finances Rouck, furent députez pour aller audict Bruxelles et y moyenner et pacifier le discord et différend estans entre les bourgeois et des moyens requis pour entretènement des garnisons d'icelle ville de Bruxelles et dudict Villevoorde : ensamble de mectre ordre que bonne partye de la garnison dudict Bruxelles se pourroit tenir hors la ville, avecq aultres articles demandez par lesdictz plainctissans à Son Altèze et Excellence, de la part du magistrat d'icelle ville[2].

[1] Jean de Mérode, seigneur de Pétersheim.

[2] « Instruction pour le seigneur chancellier de Brabant, le « seigneur d'Oirschot, le seigneur d'Ohain et le conseillier d'Ittre « de ce qu'ilz auront à faire en la ville de Bruxelles, pour ap-

Le jour suyvant dudict Noël 1579, Son Excellence vient encoires en ladicte assamblée desdictz Estatz-Généraulx, et sont illecq en conseil dois le matin jusques au soir vers les six heures.

« paiser les malentenduz, discordz et désordres y advenuz tant « que possible, et, à faulte d'appaisement, cognoistre les causes « et occasions d'iceulx désordres, ensemble les remèdes et « redressementz.

« Premièrement ilz induiront et exhorteront tous ceulx qu'ilz « trouveront convenir à ung accord et repoz leur faisant en- « tendre en quel danger ilz se plongent par le discord, division, « malentenduz et diffidence; le tout selon qu'ilz pourront « cognoistre qu'ilz sont affectez ou passionnez; les confortans « que les Estatz-Généraulx besoignent pour asseurer le paye- « ment des soudartz affin que le commun peuple de la bour- « geoisie soit soulagé et supporté des grandz fraiz et despens « auxdictz soudartz.

« Item, si les moyens d'induction ne peuvent faire fruict, ilz « s'informeront à gens de bien, modérez et non passionnez sur « les poinctz ensuyvantz :

« Si comme qu'il y a advertence de Coloigne que les ennemys « se vantent que la ville de Bruxelles est et sera leur quand « ilz vouldront, s'informeront partant lesdictz sieurs commis- « saires au plus dextrement que sera possible s'il y a quelques « ungs de ladicte ville qui tiengnent intelligence ou correspon- « dence avecq l'ennemy ou en sont suspectez.

« Item, s'informeront diligemment et dextrement qui sont « esté les principaulx autheurs et moteurs desdictes divisions et « partialitez que l'on trouve par expérience estre entre les « bourgeois de ladicte ville, et qui aussy ont diverty et décon- « seillé au peuple, mesmes aux nations de ladicte ville de » consentir à quelque assiete sur la cervoise ou aultre con- « tribution, et qu'ilz n'ont jusques ores voulu consentir à la « continuation des moyens généraulx, dont le dernier et pré- « cédent terme est expiré au commenchement de ce mois de « décembre.

« S'informeront aussi des causes et excuses pour lesquelles « lesdictes nations n'ont voulu consentir à l'assiete ou imposi- « tion sur la cervoise ny la continuation desdicts moyens « généraulx; et adviseront d'en donner contentement auxdictes

Comme le jour après de Saint-Estienne, Son Excellence se trouva en icelle assamblée aprèz les xj heures avant midy, ayant oy la presche et communicquée à la cène en l'assamblée de l'église au-

« nations et les induiront tant que faire se poura à y consentir « par les meilleures remonstrances et persuasions qu'ilz pouront « penser y povoir servir.

« Item, ilz s'informeront aussi pourquoy que l'on n'y a « entretenu la religions-vrede et pourquoy l'on n'a chastié et « puny les premiers infracteurs d'icelle, et qui ont esté iceulx « premiers infracteurs, soyent soldatz ou bourgeois, et de « quelle religion.

« Item, s'informeront lesdictz seigneurs commissaires sur la « conduite du conseil de guerre icy et partant conformé à leur « instruction ou s'ilz l'ont excédé et usurpé ou empoigné « choses qui appartiennent aux juges ordinaires, soit de la « chancellerie de Brabant ou du magistrat de ladicte ville, et « s'il conviendra qu'ilz ayent instruction plus estroicte ou plus « ample.

« Item, si tous ceulx du conseil de guerre sont idoines et « s'ilz y besoignent de bon zèle ou par passion à cause de la « religion ou aultrement, et d'où procède l'usurpation d'au- « thorité et jurisdiction sur les aultres hors le faict de la « guerre, comme aulcungz prétendent.

« Item, si ledict conseil de guerre y est nécessaire et si par « le gouverneur avecq le magistrat, coronelz et capitaines de « guerre, chiefz des guldes et auditeurs souffisans et qualifiez, « l'on ne pouroit tenir bon ordre et discipline de guerre en « ladicte ville.

« Item, s'informeront particulièrement sur le fait et débat qui « est tombé entre le corônel Malhian et maistre François Vanden « Eede, procureur en ladicte chancellerie, et regarderont de « l'appoincter s'il est possible ou aultrement en faire rapport à « Son Altèze.

« Item, s'informeront sur la quantité des enseignes qui sont « en garnison en ladicte ville et combien de testes qu'il y a en « chascune enseigne.

« Item, si ladicte garnison se poura diminuer et de combien « et quelz l'on pouroit faire sortir.

« Item, si les soldatz ravaigent les païsans ammenans vivres

dict lieu dudict Anvers, et y est en conseil jusques envyron les cincq heures du soir; icelle Son Excellence n'estoit accoustumée de venir en ladicte assamblée par ung tel jour, qu'estoit dimenche, 27 dudict

« en la ville, soit dehors ou aux portes d'icelle, et pourquoy « que l'on souffre et supporte telles foules tant préjudiciables « à la ville et tous habitans d'icelle.

« Item, si l'on ne fait quelque nouvelle cotisation par sep- « maines ou aultre sur les villaiges et meyries du quartier de « Bruxelles, et qui les fait et de quelle authorité et à quoy elle « s'employe.

« Item, s'il y a désordre aux logemens desdictz soldatz et si « ceulx qui sont esté commis fouriers ont excédé les termes de « raison, chargeant par passion les ungz plus que les aultres, « et qui les y a commis, et s'il ne conviendroit mieulx que le « magistrat eust la charge et authorité d'y commectre gens « notables, qualifiez et non passionnez qui avecq les fouriers à « y commectre par le gouverneur, feroient répartissement des « logemens équitablement et au plus juste qu'il sera possible; « qui aussi feront taxation équitable d'une contribution par « sepmeine sur ceulx qui seront exemptez des logemens pour « leurs qualités, estatz ou absences, par sera fait secours et « assistence à ceulx qui seront logez.

« S'informeront aussi lesdictz sieurs commissaires sur les « démolitions et romptures de quelques cloistres et aussi de « maisons principales qui vont du tout en ruine, et pourquoy « l'on ne l'a empesché et à qui en est la faulte.

« Item, s'il n'y a quelques bourgeois qui se vont faire soldatz « et sont plus débordez que les vieulx soldatz, se faisant loger « aux maisons de leurs cobourgeois, estans aussi les plus sédi- « tieulx et ennemyz du repoz publicque;

« Item, si les soldatz font quelques branschatz et extorsions « sur les bourgeois par-dessus les despens de bouche qu'ilz « reçoipvent d'eulx;

« Item, qui a fait retirer quelques restans cordeliers hors de « ladicte ville et fait vendre leurs meubles, et pour quelle cause « et de quelle authorité;

« Item, si le gouverneur ne se tient souffisant pour com- « mander aux soldatz et bourgeois.

« S'informeront aussi sur le déportement des coronelz, capi-

mois de décembre 1579. Cestuy jour l'on envoya lesdictz soldatz et garde-maneurs, dict en Anvers *Cluvers*, ès maisons d'aucuns bourgeois et marchans d'icelle ville, encoires refusans de furnir ausdictz prestz d'argent, et y demeurent jusques ad ce que ilz fournissoient. A quoy ilz s'opposoient comme les aultres avoient cy-devant faict, n'ayans esté tant rebelles d'accorder et donner par millions au temps du dict gouvernement du ducq d'Alve et aultres régens, ses successeurs, de par le roy, lequel, ilz disoient, pour excuse, ne advouer les gouvernemens modernes de ces Pays-Bas, desquelz ilz se trouvoient plus chargez, foullez et travaillez que de tous lesdictz gouverneurs précédens n'avoient faict. Mais quoi! lesdictz reffusans furent forcez de satisfaire à leurs prestz, tauxés comme dessus, et fut apporté l'argent en grande somme ès mains de ceulx ad ce commis audict Anvers, pour appaiser les soldatz anglois et aultres estans en la garnison de la ville de Lierre, place forte et rampart dudict Anvers, avecq celle

« taines (hoofmeesters), lozemeesters et aultres officiers du guet « des bourgeois, et s'il ne conviendra d'en changer aulcungz.

« Item, pour en tout ce que dessus besoigner et le tout faire « mectre par escript, lesdictz sieurs commissaires prendront « quelque secrétaire ou aultre homme de pratique tel qu'ilz « estimeront estre mectable à l'affaire et matière qu'ilz traicte- « ront.

« En mectant partout tel ordre et redressement qu'ilz trou- « veront convenir pour le plus grand bien et repoz de la ville, « et tous habitans d'icelle, tant d'une que d'aultre religion, et « où ilz trouveront difficulté, feront rapport à Son Altèze, le « tout au plus tost et en telle diligence que sera possible.

« Fait, le xxiij[e] de décembre 1579. »

États-Généraux, III, f° 27.

de Hérenthals[1]; lesquelz Anglois s'estoient mutinez, tenans le marché et artillerie, ensamble les clefz de la ville, ayans prins et chassé leurs capitaines, et les bourgeois ne povoient sortir leurs maisons, veullant estre payé du tout et non d'ung mois où deux, comme leur fut en ce temps apporté et mis en avant pour ceste cause; se trouve le gouverneur dudict Lierre[2] cestuy jour en Anvers, de sorte qu'il y avoit de plus en plus des affaires à desmeller, tant pour ceulx dudict lieu dudict Bruxelles que d'aultres frontières dudict Anvers, tellement que pluiseurs estoient lassez et ennuyantz que lesdictz charges, foulles et travaulx insuportables ne estoient aultrement améllerez, combien que aultres desdictz patriotz et de ladicte religion réformée leur remonstrassent qu'il se convenoit maintenir constament sans soy descouraigier et ennuyer desdictz supportz de charges, foulles et travail, veu que n'estoit pour la garde et deffence d'eulx, leurs biens, femmes et enffantz et du maintènement de leurs droictz et priviléges, de franchises et libertez, affin de ne cheoir en captivité desdictz tirans et barbaries tant cruellement passées, comme dict est, que debvoit, disoient-ilz, assez servir d'exemple, sans s'en lasser, pour aucunes années de povreté et travail; là où que ladicte cap-

[1] Cette place avait pour commandant François de Bruges, qui venait de remplacer Charles de Trello. La garnison était formée d'une enseigne d'infanterie sous les ordres de Jean-Antoine Schetz. *Compte de Thierry Van der Beken*, du 10 février 1579 au 9 février 1580.

[2] C'était Adolphe Van Eetvelde, capitaine d'une compagnie d'infanterie. Il avait été appelé à ces fonctions au mois de juillet 1579. *Ibid.*

tivité tirannicque advenants ès-dictz Pays-Bas dureroit à tousjours et partant qu'il vailloit mieulx estre libres en charges et travail de guerre que paix en tyrannie et cruaulté misérable, comme cy-devant est reprins.

Le jour dict des Innocens dudict an 1579, ledict Strael d'Anvers est faict estably *Aman* d'icelle ville, l'ung des grandz et prouffitables estatz et office de ladicte ducée de Brabant, voires de plus grand prouffict que celluy de chancellier d'icelluy Brabant, mais non tant honorable[1]; néantmoingz on le cerchoit le plus en ce tempz. Icelluy seigneur *Ampman* feist le bancquet à son logis, près de celluy dudict marquis de Havrech, lequel n'estoit encoires party dudict Anvers vers la dame marquise sa compaigne, suyvant sondict congé qu'il avoit obtenu au vent de son intention. Son Altèze se trouve en ce bancquet, comme aussy faict Son Excellence, avecq madame la princesse sa compaigne, icelluy marquis de Havrech et aultres seigneurs de court, où ilz se trouvarent à disner jusques au soir vers les sept heures. Ayant icelluy jour ceulx de la garnison dudict Willebrouck et aultres de ce quartier de ladicte rivière de Bruxelles serré ce passaige de Willebroeck, se mutinarent pour avoir leur payement, tant que lesdictz de Willebroeck battirent leur lieutenant ou sergeant, le mectant en péril de mort; leur capitaine trouva moyen de sortir tellement quellement à la ruse des soldatz, et vient audict Anvers pour faire son raport en

[1] Voir *Geschiedenis van Antwerpen*, I, 210.

court d'icelle mutination et désordre. Mais quoy! entre ledict peuple se disoit que les seigneurs d'icelle cour, du moingz grand partye d'iceulx, ne avoient cure ne soucy de l'ordre requis pour le bien et advancement du pays, ains seullement de continuer en leurs bancquetz et plaisirs, à la charge et ruyne de ladicte povre commune, au lieu de cercher tous convenables moyens, disoient-ilz, de accélération des misérables guerres susdictes, ainsy que à bons patriotz, comme ilz de la court se baptisoient, appartient de faire.

Le 29 dudict mois de décembre 1579, Son Excellence est aultrefois venue en ladicte assamblée desdictz Estatz-Généraulx, dois le matin jusques au soir environ les huict heures. Pardevant lesquelz Estatz estoient poursuivant lesdictz soldatz de Mastrecht retirez et eschappez d'illecq après la prinse de la place par les ennemys, comme cydevant est reprins, demandant la reste de leur deu de service pendant la cloture d'icelle place, suyvant leur descompte et promesse de payement à ce terme de Noël, faict, par ordonnance desdictz Estatz, signé des commissaires Tiras et van Achelen [1], quelque temps paravant qu'ilz receurent grand partye d'eulx, les deux mois de gaiges en tant moingz, comme dict est et estans iceulx soldatz réduictz en extrême povreté et nécessité pour leurdict bon et léal service jusques à ladicte prinse d'icelle place, ayant employez leurs biens et leurs vies, comme ilz disoient,

[1] Jean Van Achelen figure comme membre des consistoires martinistes dans les listes fournies au gouvernement en 1567. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, II, 32 et suiv.

voires jusqu'à vendre ou transporter leurs biens qu'ilz avoient ès Hollande, Brabant et aultres lieux de leur natifvité et résidence, pour subvenir au payement de leurs ranchons; et ne povant plus endurer ladicte menée et retardement dudict payement, commencèrent à le poursuyvre par belle arrogance qu'ilz ne respectoient iceulx seigneurs des Estatz-Généraulx : disans que l'on ne les debvoit ainsy trainer de leur payement pour tous leursdictz bons et vaillans services de soldatz, qu'ilz avoient faict en grande povreté et travail, sans secours pour la garde et deffence non-seulement dudict Mastrecht, mais aussy pour ledict Pays-Bas, tant estoit icelle place d'importance, comme depuis s'est peu veoir.

Cestuy jour, 29 de décembre, fut le premier jour de cler temps qui avoit dois envyron cincq sepmaines auparavant esté journellement broullié de grosses et ordes bruynes tellement que l'on ne appercevoit l'ung l'aultre si l'on n'estoit fort près.

Le lendemain 30 dudict mois, Son Excellence est encoires en ladicte assamblée générale des Estatz et y sont en conseil dois le matin jusques au soir.

Ce jour même, ledict feu Ampman d'Anvers[1] est enterré en la chapelle du Saint-Sacrament de l'église Notre-Dame pour lesdictz catholicques audict Anvers, estant le corps receut avecq ses héritiers et amys assistans à ceste conduicte d'enterrement au grand portal de ladicte esglise des curé et prebstres d'icelle assisté de vingt-quattre en deul, portant

[1] Jean Van der Linden, frère de l'abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain.

torses avecq ses armes et blason, n'ayant en ce temps lesdictz catholicques et Église romaine crédit d'aller avecq leurs croix et gonfanons hors les esglises, ne povans plus user de leurs pompes et cérémonies d'obsèques et funérailles papalz, au convoy des corps jusques au lieu de leur sépulture ny porter ledict Saint-Sacrament aux mallades à torses ny à son de cloche; icelluy feu seigneur Vander Linde avoit de son vivant laissé sondict estat par forme de résignation audict seigneur Strael, à condition qu'il donneroit à ses femme et héritiers deux ou trois milz florins par an, pour récompense de la perte qu'icelluy feu seigneur Vander Linde ou sa femme avoit supporté par la prinse et révolte de Louvain.

Cependant les malcontens estans ès quartiers de Comynes et Wervicq, marchent vers Sainct-Amand, où les Estatz avoient faict mectre trois compaignies d'Anglois et deux aultres à Mortaigne et quelques aultres quattre compaignies audict Tournay.

Lors y avoit grand bruict audict Anvers que ledict seigneur duc d'Anjou et d'Alençon se préparoit pour venir au secours desdictz Estatz du Pays-Bas, suyvant l'alyance que paravant il avoit faicte et d'ung aultre à traictier.

Au mesme temps les 29 et 30 dudict mois se vendent au plus offrant en la rue des Tanneurs audict Anvers certaines excellentes painctures sur bois de couleur d'huille d'ung ouvrier nommé François Floris[1] et ce par Jan Andries, receveur des confiscations des

[1] François De Vriendt, dit Floris, surnommé par ses admirateurs le Raphaël flamand.

Estatz de Brabant au quartier d'Anvers[1], faictes au temps dudict seigneur duc d'Alve pour le grand prieur son filz, qui furent découvertes par aucuns accusateurs ou anunciateurs dudict Anvers qui en avoient le tiers pour leur droict de dénunciation; icelluy seigneur grand prieur estoit painct avecq aultres figures et pourtraictures èsdictz bois et tableaux et signamment entre les douze appostres, ayant son manteau rouge appostal fringez plus que celuy desdictz appostres, s'estant ainsy faict pourtraire au ranc desdictz appostres.

Le dernier dudict mois de décembre 1579, Son Excellence est aultre fois en ladicte assamblée des Estatz où y vient ledict conseil d'Estat.

En ceste fin dudict mois Espaignolz estans au quartier de Hoochstraete et Turnault[2], se lèvent et marchent vers Mastrecht pour eulx retirer par Luxembourg, sellon le bruict qu'ilz faisoient courir; que lors le chemin de Berghes et Breda audict Anvers ayant esté par eulx empesché, fut mis en liberté de passer sans le danger des destroussemens du passé; mais en faisant leur levée une compaignie de leurs gens demeurez quelque peu derrière, furent surprins et taillez en pièces près dudict Hoochstraete et deux ou trois des principaulx d'icelle compaingnie menez prisonniers audict Breda.

Lors furent prins 4 ou 5 religieux des Carmes dudict Anvers, et entre aultres ung frère Adrien, comme iceulx relligieux alloient dudict Malines

[1] Il devint, en 1583, receveur des domaines du quartier de Bruxelles.

[2] Turnhout.

audict lieu de Collongne ou celuy de Mastrecht, et se feist icelle trousse par les *vributers* ou avanturiers soldatz sans gaiges estans en quartier là, qui les amenèrent au fort du cloistre de Westerloo appartenant audict seigneur de Mérode, tenuz et occuppez par iceulx soldatz avanturiers. Lesquelz soldatz faisoient grand travail de destroussement ausdictz ennemys, hantant et courant par ces quartiers là, de sorte qu'iceulx soldatz sans gaiges faisoient plus d'exploix que ceulx estans gaigez, mais le mal estoit pour leur longue bride de cercher leur advantaige sur lesdictz ennemys et adhérans; ilz s'oublioient parfois d'aller hors leurs permissions, destroussans et pillans les paysans et aultres passans amys, soubz umbre qu'ilz les tenoient pour ennemyz, de tant plus qu'il n'y avoit traict de justice, ains avoit chascun en ce temps la bride de cruaulté et malice trop avalée; cas desplorable de n'y avoir aultre ordre et règle convenable de droict et raison, signamment entre ceulx qui se disent vrays chrestiens selon l'Évangile!

Le premier jour de l'an 1580, Son Excellence demeure en son logis estans aucuns desdictz Estatz-Généraulx assamblez; mais le lendemain, second jour de l'an, iceulx Estatz ne s'ozarent assambler, pour la continuelle poursieutte que lesdictz soldatz de Mastrecht faisoient, entrant à la foulle en la court du logis d'iceulx Estatz-Généraulx, sans respect d'ung desdictz collonelz d'Anvers dict Van Zurck[1], lequel se trouva au mitan d'eulx soldatz en

[1] Gaspar Van Suerck.

icelle court, leur faisant pluiseurs remonstrances qu'ilz seroient payez et que l'on estoit empesché pour le faire disant qu'iceulx soldatz, estans en nombre d'environ deux cens, commissent six des leurs pour venir en collége desdictz Estatz et oyr leur délibération de payement, ce que les soldatz advisarent entre eulx de faire et en députarent six des principaulx à condition toutefois qu'ilz ne consentiroient riens sans leur voix contraire à leurdict prétendu payement et y estans iceulx six entrez et communicqué à quelques trois desdictz Estatz-Générauls estans seullement lors en collége, ce qu'ilz soldatz avoient intention de faire, assavoir d'estre payé sans aultre dilay ou qu'ilz ne se partiroient de ceste place, du moingz sans avoir response de si ou de non, oires, disoient-ilz, qu'ilz y deussent tous mourir, estans délibérez de y aventurer leurs vies aussy bien qu'ilz avoient faict audict Mastrecht, disans que c'estoit povre récompense de leurs bons et fidelz services faictz en icelle de leurs corps et biens qu'ilz avoient tant vaillamment employez pour la deffendre, comme ilz avoient faict et soustenu valeureusement la place sans l'avoir laissé prendre par divers assaulx de l'ennemy que par faulte de secour ainsy qu'estoit assez notoire à tous ceulx des pays, ayans intelligence de faict de guerre; sur lesquelles communications lesdictz six soldatz députez eurent finallement response envyron une heure aprèz midy dudict second jour de l'an, qu'ilz en parleroient à Son Excellence et auroient le jour aprèz contentement. Suyvant quoy, iceulx soldatz se retirarent tous arrière de ladicte place desdictz Estatz-Généraulx mal apaisez de ceste

eaue bénite, disans qu'ilz auroient leur payement ou qu'ilz sçavoient certains trois lieux près dudict Anvers, tellement que les marchans n'y entreroient ny ne sortiroient leur marchandises, sans faire leur contentement, escrians l'ung l'aultre : *Serrons! Demeurons ensamble sans nous desjoindre,* de sorte que les soldatz desdictz collonelz d'Anvers, y mandez par ledict Zurch, ayantz esté constrainctz de les laisser entrer en ladicte court, furent bien aisez qu'iceulx soldatz s'estoient retirez en leurs logis jusques audict lendemain; ayantz veu les furies et oy les juremens d'iceulx soldatz de Mastrecht, qui leur avoient dict que sy eulx soldatz de collonelz faisoient samblant de mectre la main à leurs mesches et harquebouses ou aultrement à leurs armes, qu'ilz les perceroient de leurs espées de longue façon; et aucuns avoient des courtelaces[1] estans soldatz agguerriez plus que ceulx dudict Anvers, qui ne démonstrarent leur vouloir estre contraire leur donnant par là la plus grand partye droict et qu'ilz avoient bonne raison de vouloir estre payé.

Ledict lendemain, tiers jour dudict an 1580, le seigneur Henry Balfour, gentilhomme d'Escosse et collonel d'ung régiment de 16 enseignes d'Escossois estans au quartier de Menin et audict Bruges (èsquelz il avoit faict les valeureux et mémorables exploix louables que dessus) se partist du matin dudict Anvers vers Bruges, pour aller mectre ordre à la gendarmerie dudict quartier de Menin, suyvant l'ordre et charge qu'il emportoit de Son Altèze, Son Excellence et des Estatz-Généraulx.

[1] Piques.

Le mesme jour, estans lesdictz soldatz de Mastrecht retournez de ladicte matinée devant ledict logis des Estatz-Généraulx, suyvant leur assignation faicte le jour précédent par iceulx des Estatz de leur donner responce et contentement, et l'ayant attendu illecq à grand dévotion jusques envyron les deux heures après midy, leur fut respondu qu'ilz auroient milz florins entre eulx tous en prest, attendant quelque temps et le moyen de les parpayer, de quoy lesdictz soldatz ne se veullans contenter de tel prest quy ne montoit qu'envyron cincquante pattars pour chascun d'eulx, tant hommes que vefves, estans en grand povreté, ayans perdu leurs maryz et aultres leurs parens audict Mastrecht, se résolvent tous ensamble d'entrer aultrefois à la foulle en ladicte court et maison desdictz Estatz-Généraulx et de y garder ledict seigneur de Berchem et aultres trois ou quattre d'iceulx Estatz y estans, tant qu'ilz auroient leurdict payement ou du moingz ung quart ou le tiers d'icelluy dont ilz disoient d'eulx contenter, de la reste à aultres termes convenables; et suivant ceste leur résolution, comme iceulx des Estatz prétendirent sortir dudict lieu du collége, ilz les feirent rentrer tout court, jurantz et faisant concept unanimement de les tenir illecq et apprendre d'estre enserrez et jusrer, comme ilz avoient faict en grand travail et misère durant leur encloture audict Mastrecht, non comparable à ceste encloture dans ladicte maison des Estatz, ne faisant iceulx soldatz de Mastrecht cas desdictz soldats et collonelz d'Anvers, se présentans près d'eulx disans qu'ilz advisassent ce qu'ilz faisoient et qu'ilz soldatz de Mastrecht sçavoient

ce qu'ilz avoient à faire : et estans lesdictz des Estatz ainsy destenuz en icelle maison des Estatz-Généraulx, furent lesdictz soldatz de Mastrecht tost aprez envyronnez de tous costez de ceste même maison, asscavoir de cincq ou six compaignies desdictz bourgeois d'Anvers allans à la garde à ceste heure de l'après-disner, comme journellement ilz estoient accoustumé d'aller, qui vindrent passer de tous costez celle part, de sorte que lesdictz soldatz de Mastrecht se trouvarent au milieu d'iceulx soldatz bourgeois qui avoient leurs picques et harquebouses avalées rengez en bataille; et sur ce que quelque deux ou trois desdictz de Mastrecht démonstrarent faire quelque résistence par haultes parolles, ung collonel desdictz bourgeois frappit quelque coup du plat de sa courtelace et ung aultre d'espieu, sans blesser aucun d'iceulx soldatz démonstrans faire résistence, qui povoient assez ressentir les coupz, disans toutefois iceulx bourgeois qu'ilz ne avoient vollunté de les grever mais demandoient seullement qu'ilz se retirassent, comme iceulx soldatz feirent chacun en son logis fors deux ou trois d'iceulx soldatz de Mastrecht qui furent prins et amenez avecq ledict collonel, dict Doncker, ayant frappé comme dessus, lequel avecq ses consors les relaxèrent et laissèrent tost aprez aller, leurs remonstrans que l'on ne debvoit user de telle voye de force en une principale ville du pays où Son Altèze estoit; mais quoy! demourarent fort irritez, disans qu'ilz ne avoient déservy telle récompense, pour leurdict bon et vaillant service, d'avoir soustenu la querelle desdictz d'Anvers et leurs allyez, comme s'estoit

veu audict Mastrecht et que ung jour ilz s'en vengeroient.

Ledict tiers jour de l'an Son Altèze est à disner près Son Excellence audict lieu du chasteau d'Anvers accompaignié du seigneur comte d'Anderlbyck, du seigneur de Mérode, le seigneur de Cruyninghen[1] estably quelque quinze jours paravant général de l'artillerie au lieu dudict seigneur de Crecque, dernier général d'artillerie, révolté du costé de l'ennemy, suyvant la trace desdictz aultres précédens de ladicte maison de Croy ; ledict seigneur Brecht, que l'on nommoit rompeur de pont, entre les gentilzhommes de court, ne faillist aussy de soy trouver audict disner avecq Son Altèze et aultres, et sortant après le disner de Son Altèze, icelle fut convoyée de Son Excellence en loing des murailles jusques près la porte de Saint-Georges dudict Anvers où ilz s'arrestarent plus d'une heure sur ung bollewercq assez près d'icelle porte, devisans icelle Son Altèze et Excellence et regardans pluiseurs jouer sur les glaces d'ung bourbier ou fossé estant au bas desdictes murailles du rampars par dedens la ville.

Le dimenche, tiers jour susdict de l'an 80, lesdictz malcontens et aultres leur suyte, soubz leur chief général d'armée, du seigneur comte de Mansfelt, prendent la place de Mortaigne[2], qu'est ung villaige sur l'Escau, près de Saint-Amand, fortiffié depuis quelque temps paravant[3] et mis aucunement à def-

[1] En 1576, il avait été chargé de lever 400 reîtres pour le compte des états. *Comptes de Thierry Van der Beken.*

[2] Mortagne.

[3] Charles-Quint avait fait démanteler, en 1521, cette ancienne forteresse qu'il venait de conquérir sur la France.

fence, ayant deux ponds[1]; icelle prinse advint après midy dudict jour par assault, l'ayant battu de quelques pièces d'artillerie; ilz furent le plus assaillyz du costé dict le chasteau abbaye et par Boitequin; comme ilz parlementoient ung capitaine anglois Coton et deux aultres compaignies peu paravant y survenues se deffendirent vaillamment, jusques à tant qu'ilz ne povoient plus; pluiseurs furent massacrez et aultres prisonniers, entre aultres ledict capitaine Coton fut blessé; mais ung aultre capitaine d'icelle place s'estant retiré avecq aultres de ses gens en ung lieu où estoit l'amonition, pour ne se vouloir abandonner ès mains d'iceulx ennemys, voyant qu'ilz s'advanchoient pour le prendre, bouta ou feist boutter une mesche ardante en ladicte amonition de pouldre; que lors saillist dudict lieu d'amonition en l'air avecq ledict capitaine et quelques aultres y estans venuz pour le prendre; tant qu'icelluy capitaine en ceste acte romaine ne s'aparoissoit, comme ne feroient aucuns aultres, estants consumez en pièces par ledict feu de pouldre, dont ledict seigneur de Montigny, frère dudict comte de Lallaing, en receut quelque marque de bruslure ou eschaudure, que luy povoit servir d'une souvenance de sondict estat de chief des malcontens[2].

[1] Un sur l'Escaut et l'autre sur la Scarpe.

[2] Mansfeld au prince de Parme, de Valenciennes, 9 janvier 1580.

« Monsieur, V. E. aura par deux divers despesches miens
« entendu le bon exploict que j'ay faict avecq ces seigneurs et
« trouppes en la chastellenye de Lille, et l'ordre que j'y ay mis
« et l'envoy du seigneur de la Motte à Valenchiennes pour l'ap-
« preste de l'artillerye. Lequel ayant tout son cas prest pour

S'estant ce pendant party dudict Anvers pour Bruxelles, ledict seigneur Vanden Temple, gouverneur de Bruxelles, pour y aller traictier selon l'ordonnance qu'il y avoit de Son Altèze, Son Excel-

« l'amener par eaue m'est venu trouver à Rumegies où j'estois « avecq lesdictes troupes, pour me donner compte particulier « de ce qu'il avoit faict, afin que selon ce je prinse résolution, « quelle de ces places je vouldrois accommettre la première; et, « après avoir oy son advis et la commodité qu'il y avoit d'amener « ladicte artillerye par eaue à Mortaigne, je m'arrestay d'y « aller le premier et redépeschay ledict sieur de la Motte en la « mesme diligence pour la faire venir de Valenchiennes, estans « en nombre de quattre demiz canons, et le seigneur de Mon- « tigny avec cincq cens harquebouziers de son régiment pour la « conduire et faire escolte, en détermination de me partir « (comme je fiz) le lendemain vers l'abbaye de Hasnon, et y « passer la rivière de l'Escarpe, laissant le marquis de Riche- « bourg alentour dudict Rumegies avec toute la cavallerye « (saulf quattre compaignyes) et cincq cens harquebuziers pour « empescher que ceulx ne missent gens en Saint-Amand et « Mortaigne, et battre l'estrade journellement. Et le lendemain, « devant le jour, me partiz dudict Hasnon, sans faire sonner « tambourin ny trompette, et fiz marcher l'avant-garde, que « conduisoit le seigneur de Hèze, une bonne heure devant, « pour prendre le chasteau l'Abbaye, craindant que les ennemis « avant nostre arrivée, en aïant quelque vent, ne la bruslassent; « quy s'y conduisit si dextrement qu'il la gaigna avant que « lesdictz ennemis sceussent à parler de nostre venue; là j'ar- « rivay une bonne heure après luy et fiz recognoistre la place « de toutes partz, pour la faire battre le lendemain au poinct « du jour. Et dois le soir, ledict sieur de Montigny avecq ses « cincq cens harquebuziers, qui conduisoit l'artillerye, se mit « de l'aultre costel de la rivière de l'Escault pour dois là serrer « ledict lieu de Mortaigne, comme fit de l'aultre costel de « l'Escarpe l'infanterye qui estoit demeurée avecq ledict sei- « gneur marquis et la cavaillerye : De fachon que bien mal « aisément ceulx de dedans povions eschapper. Et se voïans « en tel estat, pensans tenir, bruslèrent tout le bourg saulf la « maison de ville qu'ilz avions fortifié au pont de l'Escault, et « ung petit chasteau sur le pont de l'Escarpe, et ung grand

lence et Estatz-Généraulx, allant avecq icelluy gouverneur de Bruxelles ledict seigneur Liesfelt, chancellier de Brabant et aultres députez.

En cestuy commencement dudict an 1580 ceulx

« trenchiz d'une rivière à l'aultre avecq ses flancz et ung fossé « d'eaue. Mais le lendemain du matin, aïans oy le canon, qui « tiroit des batteaux s'estonnèrent tellement qu'ilz firent sonner « leur tambourin pour parlementer, demandans povoir sortir « en la mesme fachon comme si ledict canon n'eust donné, « disans pour excuse n'avoir esté semonez. Toutesfois, nonob- « stant ce parlement, ne laissa ledict canon à battre, et toute « l'infanterye se mectre en ordre pour donner l'assault, la « cavaillerye en armes sur ung hault, et leur fut dict qu'ilz se « rendissent à ma miséricorde ; ce qu'ilz refusarent. Qui fut « cause que le seigneur de Montigny avecq son régiment s'es- « tant mis en ordre et passant l'eaue, fonceant les trenchiz, « leur fit quitter le fort de la maison de ville. Ce qu'appercevant « le seigneur de Hèze, estant de mon costel entre deux rivières « avecq son régiment, pareillement sans ordre, assaillit les « trenchiz qui estiont de son costel bien haultz, et les passa « nonobstant deux eaues qui estiont au-devant. Qui meut « auxdictz ennemis de parlementer avecq ledict seigneur de « Montigny, et les receut à ma miséricorde. Et estant ledict « seigneur dedans ledict fort pour faire mectre les armes de « costel et les prisonniers en bonne garde pour estre chastoyez « selon leurs démérites, ou par feu de meschef, ou par la mes- « chanceté des prisonniers, le feu se mit en la pouldre qu'il « y avoit, et fit tomber la moitié du chasteau, où demeurarent « plusieurs desdictz prisonniers. Le seigneur de Montigny se « saulva ung petit bruslé au visaige et aux jambes, et le baron « d'Aubigny davantage... »

Réconciliation, etc., v, f° 34.

Mansfeld au prince de Parme, de Valenciennes, 9 janvier 1580.

« . . . . . Le seigneur de Montigny s'estant si bien employé « à Mortaigne, désireroit fort que V. E. luy voulsist donner « ladicte terre qui est fort engagée, et pour me toucher de si « près comme il faict, je ne diray aultre chose sinon que la

de la garnison dudict Menin et de ce quartier, tant Escossoys que aultres, font courses jusques à Lille et y bruslent les faulxbourgs de la Magdalaine et de Fyve avecq les mollins y estans, emmenans pluisieurs hommes et femmes villaigeois, ensamble grand nombre de bestiaulx audict quartier de Menin, les mectans à grand ranchon, sellon leurs qualitez; tant que ausdictz bestiaulx les Flamengz en achetoient à bon marché pour recouvrer aucunement leursdictes pertes de pillaige desdictz malcontens; s'estans lesdictz malcontens retirez dudict quartier de Lille audict quartier de Mortaigne, qu'ilz avoient prins, comme dict est et d'illecq, devant ledict lieu de Saint-Aman, ayant ainsy les villaigeois de ces quartiers de Lille et Tournay une povre estrene de ceste année.

« mercède sera bien employé en luy et sera l'amener à conti-
« nuer de faire service à S. M..... »

Ibid.

Le prince de Parme à Mansfeld, de Maestricht, le 16 janvier 1580.

« . . . . . Il me desplaist d'entendre la disgrâce que le sei-
« gneur de Montigny a receu de la pouldre, et aussi le baron
« d'Aubigny, estant néantmoins bien aise d'entendre que la
« chose n'est advenue pis sur lesdictes personnes veu le grand
« hazard où ilz se sont retrouvez. Et quant à ce que me recom-
« mandez ledict Montigny pour la terre de Mortaigne, certai-
« nement, se y estant si vaillamment porté, il est juste que
« S. M. luy favorise en sa pétition, et à ces fins ne fauldray par
« le premier en escripre à Sadicte Majesté à laquelle il appar-
« tient d'en ordonner, ayant bon espoir qu'il obtiendra sa
« demande..... »

Ibid., f° 81.

Le iiij^e jour dudict an 80 fut publié audict Anvers une ordonnance et instruction de Sa Majesté sur le faict de la collectation de certains moyens généraulx.

Cestuy jour, nuict des Trois Rois, lesdictz malcontens poursuivant ladicte prinse dudict Mortaigne et eulx présenté avecq leurs forces de gens et d'artillerie devant l'abbaye et place de Saint-Amand, fortifié aucunement de trenchyz et quelque bollewercqz, se rendirent ceulx d'icelle place sans monstrer acte de deffence, voyans qu'icelle n'estoit tenable et peu d'apparance d'estre secourue desdictz des Estatz : icelle rendition fut par tel appoinctement que ceulx de la garnison y estans sortiroient sans armes. Le capitaine Morgam et aultres Anglois en nombre de trois enseignes avecq deux aultres capitaines d'icelle garnison de Saint-Amand furent menez prisonniers avecq leurs lieutenans, sergeantz de bendes et aultres leurs officiers en nombre de douze ou quinze et mis en garde à Vallenchiennes, comme y furent menez aucuns officiers desdictz de Mortaigne; deux compaignies desdictz Estatz de ladicte garnison de Saint-Amand ne se voulurent mectre à deffence, pour ne veoir les moyens de la pouvoir garder avecq aultres excuses que les soldatz alléguoient d'avoir laissé en danger sans secours lesdictz de Mastrecht et aultres places, comme dict est.

Cestuy mesme jour Son Excellence et conseil d'Estat sont en ladicte assamblée desdictz Estatz-Généraulx dois le matin jusques au soir.

Lors lesdictz soldatz de Mastrecht poursuyvans

encoires audict Anvers pardevant lesdictz Estatz sont enrollez de nouveau, affin de leur payer sur leur deu de gaiges à chascun dix florins qu'iceulx soldatz acceptèrent à crèveceur, et aultres s'estans retirez par desconfort et impatience d'avoir esté traictez de la susdicte sorte pour récompense de leur bon et léal service, n'y sont comprins.

Icelle mesme nuict des Trois Roix se party le seigneur de Fama dudict Anvers vers sa compaignie de 150 chevaulx qui se rassambloient et équipoient, ayanz des cassaquins orangez, pour estre ordonné de la garde de l'Excellence dudict seigneur lieutenant général, estant lors dict qu'icelle compaignie avecq aultres des garnisons de Flandres et d'aultres demeurez unyez, tant de cheval que de piedt, se adchemineroit la part où lesdictz malcontens et leur suyte approchoient, assçavoir vers ledict lieu de Menin. Mais quoy! entre ledict peuple se disoit que Son Excellence avecq la généralité unyez estoient trop tardifz au repoulsement desditz ennemys désunyz, leur laschant la bride sans tenir ordre ne règle de justice et payement recquis à l'entretenement des soldatz, ne démonstrans disoient-ilz, avoir vollunté d'accélérer ces guerres misérables, ains de les prolonger pour leur prouffict particulier, sans soucy de celuy de ladicte povre commune, comme devant; disant davantaige par icelle povre commune que ce n'estoit le ranc et train vertueulx requis à la noblesse, sur lesquelz nobles, leurs supérieurs ilz s'estoient reposez de bonne foy d'estre soulagez desdictes misères et calamitez, comme l'occasion s'estoit assez présenté et d'estre gardé et

maintenu en paix et tranquilité, pour l'honneur de Dieu, qui est au lieu de paix et unyon et pour le bien et salut de la patrie.

En ce mesme temps ledict Mortaigne[1] de Tournay s'estant mis pour gentilhomme au service dudict seigneur marquis de Havré, lequel estoit pour se partir suyvant son congé, se trouve icelluy Mortaigne abusé de l'estat de grand bailly de Menin à luy accordé par ledict seigneur de Havré et aultres des finances, sur son donné à congnoistre et qu'ilz desdictz finances le congnoissoient d'humeur desdictz de la partye de Son Excellence et des siens de bonne réputation, pour le bien et repos de la patrie, dont il ne sambloit à pluiseurs de la povre commune pour ladicte longue mesnée desdictz guerres misérables (comme cy-dessus est reprins); lequel accordt d'estat de bailly audict Mortaigne, Son Altèze refusa de signer la dépesche dudict estat de grand bailly, sans advis et conseil dudict seigneur prince lieutenant général; et estant illecq ledict seigneur marquis d'Havré avecq ledict Mortaigne près l'Excellence dudict seigneur prince, icelle Son Excellence déclaira que ce ne se povoit faire et que les 4 membres de Flandres en avoient pourveu d'ung aultre de Flandres en la place d'ung capitaine escossoys, lequel avoit ledict Estat par donation à la haste pour et en faveur des bons services qu'il avoit faict à ladicte prinse de Menin et ailleurs en ces Pays-Bas. Mais telle donnation ne estoit vaillable, obstant les priviléges dudict Flandres,

[1] François de Mortaigne. Il avait été lieutenant du bailliage de Gand.

icelluy seigneur capitaine résigna et mist icelluy estat en la disposition desdictz de Flandres, lesquelz ne voulurent accepter ledict Mortaigne, lequel en feist plainctes et doléances à Son Altèze et à ceulx dudict conseil d'Estat, disant : « Pourquoy ne me laisse-on suyvre ladicte dépesche d'Estat? » et que on luy debvoit laissier joyr d'icelluy moyennant la forme accoustumée à la discrétion desdictz finances par l'auctorité souveraine de Sa Majesté, et qu'il ne tenoit, disoit-il, que à Son Excellence, disant aussy qu'il ne donnoit les estatz qu'à ceulx qui alloient et fréquentoient les presches de ladicte religion réformée; à quoy icelluy Mortaigne déclairoit en court de Son Altèze qu'il aimeroit mieulx qu'ilz fussent tous bruslez ou pillez en substance, que de y adhérer.

Le 8e dudict mois de janvier 1580, Son Excellence est en conseil desdictz Estatz-Généraulx, dois le matin jusques envyron les six heures du soir. Comme estoient ce jour là assamblez ceulx du conseil de guerre estans audict Anvers, comme le jour après, 9 dudict mois, Son Excellence lieutenant général vient encoires vers les x heures du matin en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, comme faict ledict conseil d'Estat, et y sont jusques au soir vers les six heures, comme le conseil des guerres dudict Anvers s'assambla aussy ledict jour.

Et s'estant ce pendant le seigneur dudict lieu de Mortaigne, beau-filz du seigneur d'Assche, frère dudict seigneur Ryhove[1], adcheminé au quartier

[1] Jeanne de la Kethulle, fille de Philippe, seigneur d'Assche,

dudict Hondschote, envyron deux lieues de Berghes-Saint-Wuinocq, avecq aucunes compaignies de Flandres et aultres soldatz françoys estans en ce quartier de Menin, en nombre d'envyron 15 enseignes de gens de piedt et aultres trois ou quattre compaignies de chevaulx; mais ne ayant sceu attraper ceulx de la place de Rousbrughe, assez près dudict Hondschote, tirant vers ladicte ville de Poperinghe et d'Yppre, tournent bridde et viennent vers ces quartiers dudict Menin et de Tournay[1]; mais

et sœur du seigneur de Ryhove, avait épousé Louis de Walle, seigneur de Mortaigne. Elle joua un grand rôle dans les troubles de Gand. Voir les *Mémoires* sur ces troubles, édités et annotés par M. Kervyn de Volkaersbeke. (Publication de la Société de l'histoire de Belgique.)

[1] La marche de ces troupes vers Tournai avait été décidée par les quatre membres de Flandre.

« Monseigneur, nous avons receu vos lettres du xxx[e] de dé-
« cembre, ensemble celles de nos députez qui sont à Menin,
« par lesquelles avons entendu que les compaignies qui vous
« pourroient servir font difficulté de marcher pour l'absence de
« leurs chefs; sur quoy nous avons promptement despéché
« le mesme courrier vers Son Excell., la prians de commander
« aux colonels Baffour et Villenoeufve qui sont en Anvers de
« s'acheminer en toute diligence vers leurs régimens avec telle
« charge qu'il trouvera convenable aux occasions qui se pré-
« sentent en vos quartiers. Nous avons aussy commandé sur
« l'heure à quelques quatre ou cinq cornettes de cavallerie qui
« sont icy alentour et à 8 ou 9 enseignes de gens de pied de
« marcher vers Menin pour illecq attendre plus ample comman-
« dement, n'ayans rien tant en recommandation que de se-
« conder V. E. et vous envoyer tout le secours que nous sera
« possible. Aussy sommes nous bien d'advis ne tenir que les
« places tenables, et n'hasarder les bons hommes à défendre
« des bicoques. Nous vous remercions infiniment de la bonne
« souvenance qu'il plaist à V. E. avoir du seigneur Borluyt.
« Nous avons icy lettres de monseigneur le prince d'Orenges

les soldatz françoys et aultres y venuz devant la ville pour secour d'icelle ville de Tournay, n'y furent receuz fors que trois ou quattre compaignies d'Angloys qui n'y entrèrent tant qu'ilz auroient faict serment de ne empescher ou molester les gens d'Esglise, comme leur estoit mis en avant, y entrantz et sortantz ce pendant pour leurs nécessitez; tant que les Françoys susdictz demeuroient devant la ville, pour l'opinion d'aucuns qui disoient que l'on debvoit donner tant de crédit ausdictz Françoys et qu'ilz estoient aussy bien hors la porte, en la place où ilz campoient oultre la rivière de l'Escau du costé de Flandres, soubz les murailles d'icelle ville, n'ayant voulu souffrir l'entrée que desdictes trois ou quattre compaignies desdicts Angloys, soubz la condition dudict serment : pour quoy pluiseurs

« par lesquelles il le vous recommande bien affectionnément, « et nous vous envoyerons de bref par homme exprès auquel « donnerons charge de prendre advys et conseil de V. E. sur la « négociation de la délivrance dudict seigneur Borluyt, espé- « rans que tiendrez cependant le seigneur de Croix bien serré, « et en cest endroit nous recommandans humblement en la « bonne grâce de V. E., prierons Dieu, monseigneur, vous « donner en parfaite santé heureuse et longue vie. De Gand, « ce 2e de janvier 1580.

« De V. Ex.

« Bien humbles et très-affectionnez en service, les « quattre membres du pays et conté de Flandres « présentement assemblez à Gand.

« C. Martens.

« A Monseigneur,
« Monseigneur le prince d'Espinoy. »

Archives de l'État et de l'Audience, liasse 187.

doubtoient de la fidélité dudict seneschal d'Haynau et prince d'Espinoy, de tant que lesdictz soldatz françoys et anglois n'estoient asseurez dudict chasteau de Tournay, lequel ilz disoient prévoir ne servir que d'une trappe pour les attraper, quand ledict seigneur prince d'Espinoy en pourroit trouver l'occasion, y ayant ainsy continuelle deffiance et jalousie entre eulx, non sans occasion des grandz miroirs et exemples devant alléguez.

Lors au villaige de Züdorp[1], chastellenie d'Axelles, on abbat la chaire du ministre prescheur et le chassent lesdictz des papaux hors; mais ceulx de Gandt y envoyent la compaignie du capitaine Triest[2], et estant icelle près de ladicte ville d'Axelles chassent ceulx de la ville aulcuns desdictz soldatz de Gandt, assistez d'aucuns paysans, refusant de y laisser entrer ladicte compaignie ganthoise, tant que par aultre voye de force ilz trouvèrent de conseil de les recevoir. Et estans lesdictz malcontens repprochez assez près Tournay, aucuns capitaines d'icelle ville avoient conceu trahyzon par tel traictement qu'ilz livreroient la ville ausdictz malcontens. Mais fut icelle conception descouverte et en furent prins trois ou quattre et entre aultres l'hoste de la Teste d'or, et aultres se sauvèrent et eschappèrent sans que l'on y procéda en forme requise pour enfonser les auteurs de telles conspirations traditoires, affin, comme disoit ledict peuple, que l'ordure des perturbateurs y estans cachez et leurs faulx visaiges ne

[1] Zuiddorpe.
[2] Josse Triest, seigneur de Lovendeghem.

se descouvra à la clarté et de pouvoir ainsy demeurer en leur crédit et auctorité de commander et administrer selon leurs qualitez, à la dévotion desdictz de la religion catholicque romaine, de laquelle lesdictz malcontens disoient estre professeurs aux paternostres réconcilliez et après se baptisants les bien réadvisez, comme povez juger par leurdicte voye contre leurs voysins et compatriotz, dessus reprinse.

Le xiiij^e jour dudict mois de janvier 1580, ledict seigneur lieutenant général vient du matin au conseil d'Estat avecq Son Altèze, estans les quattre membres de Flandres venuz au lieu dudict Burght, près d'Anvers, sans passer la rivière d'icelle en Brabant, se retirant lors, en ce mesme temps, les députez desdictz Estatz-Généraulx, l'ung devant et l'aultre aprèz, chascun en sa province; et fut Son Excellence audict conseil d'Estat avecq Son Altèze gouverneur général, jusques envyron deux heures aprèz midy; comme le jour précédent, icelle Son Excellence y estoit venue sur les xij heures du midy et demeura à disner près icelle Son Altèze; et envyron les trois heures après disner Son Altèze et Son Excellence sortent allant au jeu de Palme illecq prochain, où icelle Son Altesse et Excellence furent jusques vers le soir sur la place dudict jeu de Palme serrée et leur garde à la porte et devant la maison, sur les rues.

Il y avoit lors grand question et débat entre ceulx dudict Gandt et d'aultres dudict pays de Flandres, pour ce qu'ilz ne pouvoient obtenir le renvoy d'ung prisonnier en Anvers dudict Flaudres, assçavoir le

seigneur capitaine Meghem, combien de poursuytes que ses parents en avoient faict pour parvenir audict renvoy, suyvant les priviléges dudict Gandt contenant d'avoir la congnoissance et judicature de tous délinquans en ladicte province de Flandres et non appartenans ausdictz de Brabant ny à ceulx de la court, par la charge de qui se disoit avoir esté faict la prinse dudict capitaine, et se debvoit avoir vergoingné le lieutenant ou cornette dudict seigneur Marnau (comme disoit ledict peuple) de soy avoir si laschement employé à icelle prinse et de le avoir amené prisonnier audict Anvers.

Et le xvj[e] dudict mois de janvier 1580, l'Excellence dudict seigneur lieutenant général vient derechief du matin audict conseil d'Estat, près Son Altèze, comme aussy y viennent aucuns députez de Brabant et de Flandres demeurez restans desdictz Estatz-Généraulx audict Anvers, s'estans les aultres députez de Gheldres, d'Utrecht, de Frize, d'Hollande et de Zélande retirez, comme dessus, chascun en sa province. Ayant esté faict certaines remonstrances ausdictz Estatz-Généraulx ou leurs députez par ledict seigneur prince lieutenant contenans les excuses des pertes et inconvéniens advenuz du passé, tant povrement, que dessus est assez reprins, et des moyens généraulx requis et nécessaires pour entretenir gens de chevaulx et de pied en campaigne, affin de monstrer teste à l'ennemy[1]. De quoy

[1] *Voir* le mémoire que le prince d'Orange adressa aux états, le 9 janvier, sur la situation du pays, dont la défense, suivant ce mémoire, exigeait l'entretien de 12,000 fantassins, 4,000 ca-

aucuns seigneurs et d'aultres se malcontentoient de veoir les affaires générales du pays en si grand désordre et allant de mal en pire; disant entre icelle commune qui ne sçavoit comprendre à quelle fin lesdictz seigneurs tendoient; que ce ne estoit tant remonstré et persuadé que pour les apaiser.

Lors advint aultre entreprinse par ceulx dudict Bruxelles sur la ville de Nyvelle, mais les compaignies de piedt et de cheval qui estoient de la ville dudict Bruxelles ne parvindrent à leurdicte entreprinse de surprendre ladicte ville de Nyvelle, par ce que ceulx qui estoient illecq en garnison en furent advertyz, ayans lors occasion de estre plus vigilans contre telle conception allencontre d'eulx.

Audict temps, le 19e jour de janvier 80, au soir, Son Excellence receut lettres de Cambray dudict seigneur la Noue qui estoit arrivé audict Cambray avecq peu de gens; mais icelle Son Excellence démonstra ne le vouloir croire, parce que peu de jours paravant estoient venues nouvelles en Anvers que ledict seigneur de la Noue avoit esté tué ou aultrement massacré à Paris; sur quoy le messagier aportant lesdictes lettres affirma qu'il avoit veu icelluy seigneur de la Noue, luy ayant mesmes baillé icelles lettres en mains.

Lors vindrent audict Anvers dudict Bruxelles ledict seigneur chancellier de Brabant, ledict seigneur Vanden Temple, gouverneur dudict Bruxelles et le collonel d'icelle ville Bomberghen, pour faire

valiers et 1,200 pionniers. La dépense était évaluée à 518,000 florins par mois. Bor, II, 153.

rapport à la court de ce qui s'estoit par eulx besoingné audict Bruxelles, touchant le différent de démectre le conseil de guerre et faire sortir grand partie de la garnison, avant que d'accorder la pétition y proposée par iceulx députez, lequel conseil de guerre disoit que l'on auroit à démectre le conseil des nations et ceulx des sermentz d'icelle ville de Bruxelles, les tenantz adversaires, du moingz grand partye d'eulx de leurdicte dévotion contraire à celle desdictz Espaignolz et leur suyte de malcontens[1]; estant lors faict poursuyte audict Anvers vers Son Altèze par tel placet que s'ensuyt :

« Plaise à Son Altèze, Excellence et à Messei-
« gneurs du conseil d'Estat résouldre sur les poinctz
« cy-dessoubz escripts et proposez de la part de Mes-
« seigneurs du magistrat de la ville de Bruxelles :
« premiers, si touttes les villes de Haynault circum-
« voisines du pays de Brabant sont comprinses soubz
« le traicté par ceulx de Haynault faict avecq le
« prince de Parma, et nommément Nyvelle, Haulx[2],
« Enghien avecq Braine-le-Comte et Soigny.

« Item, si lesdictes villes sont par ledict traicté
« séparez des Estatz-Généraulx.

« Item, si ceulx dudict Bruxelles feroient bien de
« se asseurer de la ville de Haulx et Enghien et par
« quel moyen.

« Item, comment l'on entretiendra doresenavant
« la garnison de Villevoorde, veu que ceulx de
« Bruxelles n'ont plus moyen de l'entretenir.

[1] Voir *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 522 et suiv.
[2] Hal.

« Item, que l'on mecte ordre que bonne partye de « ladicte garnison soit tirée d'illecq comme inutile « et de riens servante pour la tuition de ladicte « ville. »

Le 20 dudict mois de janvier 80, Son Excellence va du matin audict conseil d'Estat aprèz Son Altèze; où se trouvent ceulx des Estatz de Brabant et de Flandres estans encoires audict Anvers et sortent dudict conseil envyron une heure aprèz midy, démonstrant n'estre Son Excellence trop contente, s'en allant à piedt du loing des murailles dudict Anvers vers son logis audict lieu du chasteau desmantelé du costé de ladicte ville d'Anvers.

Et le 22 dudict mois de janvier estant les fourierz de Son Altèze et de Son Excellence party dudict Anvers pour Breda et aucuns chariotz de bagaiges aprestez pour partyr ce matin dudict Anvers, icelluy partement se remist de tant que le convoy n'estoit prest, sicomme de la compaignie dudict seigneur capitaine Alonse, Espaignol[1], qui estoit espars par la campaigne d'Oosterhault[2] et de Hoochstraete, tenant avecq aultres compaignies ces passaiges pour aller dudict Anvers audict lieu de Breda, ville importante pour la garde de ce quartier là, apartenant audict seigneur prince d'Orange.

Et le lendemain xxiij^e dudict mois de janvier, Son Excellence lieutenant général vient du matin en coche au logis et court de Son Altèze, comme y

[1] Alonzo de Lopez, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval. *Compte de Thierry Van der Beken*, du 10 février 1579 au 9 février 1580.

[2] Oosterhout.

vient ledict seigneur marquis de Havrech, et envyron les dix heures d'icelle matinée, se partent en ladicte coche Son Altèze et Son Excellence d'ung costé et ledict seigneur marquis de Havrech, chef des finances, de l'aultre, s'adcheminant ainsy vers ledict Breda, assisté de la garde de corps ordinaire de Son Excellence, sortant par la porte dicte en Anvers du *Cupdorp*[1], où ilz estoient attenduz dudict seigneur capitaine Alonse et du capitaine Suysse avecq deulx aultres compaignies, tous de chevaulx, et quelques compaignies de piedt des garnisons de ce quartier de Brabant[2].

Laquelle ville de Breda, ledict seigneur prince lieutenant général n'avoit veu depuis sa retraicte de ces Pays-Bas en l'an 1566, se tenant en icelle sa ville de Bréda, la dame, sa fille de son premier mariaige, comtesse de Bure[3]. Duquel partement y avoit audict Anvers diverses opinions, discourans entre lesdictz catholicques que on leur osteroit l'exercice de leur religion romaine et aultrement en danger de estre maltraicté desdictz de la religion réformée : et, au contraire, iceulx de la religion réformée disoient que ledict seigneur prince se hazardoit trop en danger d'estre mené à la boucherie, et conséquament les aultres ses adhérens et bienveullans. Mais par la souveraine garde du souverain seigneur Dieu, arrivarent icelluy seigneur prince lieutenant général

[1] Kipdorppoort ou Kipperpoort.

[2] *Voir*, au sujet de ce départ du prince d'Orange pour les provinces septentrionales, les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VII, 202.

[3] Marie, fille d'Anne d'Egmont.

avecq sadicte compaignie sans malencontre vers le soir de cestuy jour, ne ayant les régimens des seigneurs de Haultepenne et de Floyon, avecq aultres desdictz du prince de Parma, estans en ce quartier de Bois-le-Duc, ozé entreprendre sur eulx. Ledict seigneur conseillier Sainte-Aldegonde estoit demeuré audict Anvers avecq ledict seigneur comte de Zwartzenbourg, beau-frère dudict seigneur lieutenant général[1], au logis d'icelluy, lequel y avoit aussy laissé ladicte dame princesse sa compaigne avecq ses enffans et esté recommandé audict seigneur Sainte-Aldegonde et aultres dudict conseil d'Estat avecq les collonelz d'icelle ville d'Anvers, d'avoir soigneux regard aux affaires générales de ce pays en son absence. Cestuy jour, ledict seigneur de Fromont, conseillier d'Estat, se treuve en conseil avecq ceulx des finances : estant estably pour chief d'icelles finances au lieu et en l'absence dudict seigneur marquis de Havrech, lequel n'estoit party dudict Anvers pour y retourner, selon le bruict dudict peuple, qui disoient assez congnoistre ceulx ne procédans de bonne foy, se desjoingnant l'ung aprèz l'aultre, par ne sçay quelle subtile et cauteleuse menée, comme s'est peu veoir des aultres, disant qu'ilz ne povoient que grandement louer Dieu d'avoir ainsy ouverture des malveullans et perturbateurs du bien et repos de cestuy pays, par où ilz espéroient que Dieu par sa divine Providence les consoleroit et retireroit des povretezet misères èsquelles ilz estoient et d'estre réduictz en paix et tranquilité.

[1] Albert, comte de Schwartzbourg-Rudolstadt. Il avait épousé Julienne, sœur du prince d'Orange.

Il y avoit en ce temps du partement dudict seigneur lieutenant général d'Anvers vers Hollande, grand dissension entre aucuns dudict Hollande, et plus entre ceulx de Gheldres et Frize, pour la réception dudict seigneur duc d'Anjou et pour le faict de ladicte unyon, ensamble pour la contribution requise à l'entretènement de la gendarmerie desdictz Estatz unyez, qu'estoit la cause dudict partement du seigneur lieutenant général vers eulx affin de y entendre leurs différens et les induire et acconduire au rancq de ladicte unyon et au piedt reprins en ladicte remonstrance dudict seigneur lieutenant général[1].

Cependant lesdictz malcontens s'estans retirez vers ledict lieu de Bouchin, en abandonnant le quartier dudict Tournay, pour y avoir à bon marché les Françoys et aultres desdictz unyez estans en ce quartier de Bouchin et celuy d'Audenarde, se viennent présenter près d'icelle ville, tellement que lesdictz Françoys et aultres desdictz Estatz unyez estans en ce quartier (servans de convoy aux marchans et vivendiers dudict Tournay audict Audenarde, de tant que ledict lieu de Haulterive, muny de garnison desdictz malcontens, tenoient ce passaige en telle subjection que ceulx dudict Tournay et Audenarde ne povoient ayder et secourir l'ung l'aultre sans grand péril et danger de perdre leurs vies et marchandises, comme ilz perdoient journellement), furent constrainctz d'eulx retirer soubz les ailles des murailles dudict Audenarde et d'illecq vers Gandt; saulf aucuns ne ayans sceu passer ladicte rivière

[1] *Voir* Bor, l. c. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, l. c.

d'Escau, et qui furent prins et tuez, ayant lors assez à courre les paysans de ces quartiers avecq telz leurs meubles et bestiaulx qu'ilz povoient sauver tant audict Audenarde que vers Gandt : qu'estoit pitoyable cas de veoir ainsy ces quartiers de Flandres seconder les aultres leurs voysins en ruine et désolation, se despeuplant ce plat pays et se remplisant les villes desdictz paysans rongez et ruynez[1]. Et se retirent lors lesdictz malcontens vers ledict quartier de Haulterive et Tournay avecq grand nombre de bestiaulx, ne ayant sceu surprendre ledict convoy ne aussy trouvé moyen d'avoir ladicte ville d'Audenarde, non plus qu'ilz ne avoient faict dudict Tournay par leur grand force estimée de trois milz chevaulx et de vingt milz hommes de piedt; se retirarent bruslant les villaiges d'ung costé, et lesdictz Françoys et aultres de ladicte unyon de l'aultre, en ce quartier d'Audenarde, comme se retiroient les paysans de ce plat pays avecq leur restant de meubles et bestiaulx tant qu'ils povoient ès villes de Gandt, de Courtray, d'Audenarde et aultres de la Flandre, tellement que ces villes estoient remplies desdictz povres paysans et de leurs bestiaulx qui ne avoient moingz à souffrir hors leurs estables et pastures naturelles, de sorte que c'estoit grand pitié de veoir et oyr les tristesses et désolation d'iceulx povres paysans et leurs bestiaulx tant mal traictéz.

Lors ceulx de Gandt font sceller la greffe et porte du conseil provincial de Flandres au vieil chasteau

[1] Les archives d'Audenarde contiennent de nombreux rapports sur les pillages et les incendies qui désolèrent les environs de cette ville.

gisant au milieu dudict Gandt, dict le chasteau du Comte ou Viel-Chasteau, sur les lettres envoyez à ceulx d'icelluy conseil de Flandres estans demeurez audict Gandt de reste, qui n'estoit que trois ou quattre; quand au procureur général du mesme conseil et le beau-filz dudict conseillier maistre Pierre de Bevere, aussy dudict conseil d'Estat, et dudict conseil de Flandres, se tenoient audict Anvers, tendant à une dévotion contraire à ladicte unyon, selon le bruit, et qu'ilz procureur général et beau-filz, avecq ledict de Bevere, son beau-père, démonstroient se réjouïr du mal portement d'icelle unyon et de l'advancement desdictz malcontens et catholicques de l'Église romaine; lesquelles lettres escriptes audict restant de conseilliers estans audict Gandt, venant dudict seigneur prince de Parma de par Sa Majesté, contenoient qu'iceulx du conseil se eussent à trouver en la ville de Douay avecq leur président et aultre plus grand partye d'icelluy conseil, lors commandant dois lors en avant de ne rendre aucune sentence à paine que les partyes pourroient par aprèz avoir leur recouvrer sur eulx et leurs biens, les déclairans nulles et de nul effect, et oultre ce les destituez et déclairez inhabiles d'exercer leurs estatz de conseilliers, greffiers, huissiers et d'aultres offices, s'ilz ne venoient audict Douay, suyvant lesdictes lettres; ayant estably le lieu dudict conseil de Flandres audict Douay, tant qu'ilz parviendroient à la prinse de ladicte ville de Gandt, suyvant le compte qu'ilz en faisoient de mestriser et assubjectir lesdictz des Estatz demeurez unyez à leurdicte dévotion d'obéïr à ladicte religion catholicque romaine et

à Sadicte Majesté. Que auroit causé ausdictz de Gandt fermer et sceller ledict conseil, comme dict est, pour ung temps, affin d'éviter le transport des tiltres et munimens des procès y estans, et destituer même iceulx conseilliers leurs adversaires, n'entendans d'ensuyvre leurdicte dévotion de paix particulière, mais bien à celle que par la généralité des Estatz-Généraulx avoit esté mise en avant et offert audict duc de Nova Terra, comme cy devant est reprins, ou aultrement ainsy que par iceulx de la généralité demeurez unyez se trouveroit mieulx convenir ; à quoy iceulx de Gandt et allyez se référoient.

Lors fut prins par ceulx de la garnison de Bouchin et celle de Cambray, la ville d'Avesne-le-Secq ; après prindrent aussy l'anchienne villette de Harleux, terroir d'*Anzin,* appartenant au seigneur roy de Navarre, estant icelluy terroir grand d'environ 18 villaiges. Icelle villette de Harleux avoit esté démolye ès guerres contre la France, y ayant encoires quelques pièces de vieux murailles ; se commenchant ainsy les Franchoys estans en cesdictes places de Bouchin et Harleux pour garnison à eulx vengier de la journée de Haulterage près Vallenchiennes, n'ayant oublié le cruel traictement que l'on avoit faict à ceulx de leur nation franchoyse, comme est plus amplement reprins au passaige du siége, tenu par le duc d'Alve devant la ville de Mons en Haynault [1].

Le 24 dudict mois de janvier au soir, arrivarent en ung bateau devant ladicte ville d'Anvers, les

[1] *Voir* t. I, p. 125.

envoyez hors dudict Bruxelles par billectz assçavoir ung Vander Stegen, Malcot, beau-filz de Viron, maistre Cornille Wellemans, conseilliers du conseil ordonné en Brabant, dict la Chancellerie, Broncum, advocat d'icelle, Scuteput, procureur y postulant et ung Huyvel, aussy advocat[1] : le conseillier Kuevelman ne fust envoyé dehors, obstant sa malladie, de laquelle il morut audict Bruxelles en ce temps là, envyron huict jours après, eagé d'envyron 80 ans; l'on en cerchoit encoires quattre des principaulx dudict Bruxelles, entre aultres François Van Eede, procureur de ladicte chastellenié, cachez, que l'on ne sçavoit encoires trouver. Lesquelz conseilliers, advocatz et procureurs envoyez par billectz hors dudict Bruxelles, comme dessus, estoient chargez de perturbateurs et séditieulx de l'unyon et *religions-vrede,* suyvant l'acte que ceulx de Bruxelles ou grand partye d'icelle avoient obtenu de Son Altèze et Excellence, desquelles perturbations iceulx envoyez en avoient paravant esté reprins et aucuns d'eulx esté emprisonnez et relaxez trop légièrement, disoit ledict peuple, soubz bonne foy : contenans leursdictz billectz que comme telz perturbateurs du bien et repos publicque, ilz auroient à sortir hors la ville sans dilay, pour cause, entre aultres, que lesdictz envoyez ne vouloient jurer ladicte unyon et *religions-vrede,* induisant et destournant la commune (comme devant) de ne y consentir et eulx tenir à

[1] Suivant la chronique de De Potter (manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne) c'étaient Van Uffelen, Maelcot, Wellemans, l'avocat Guillaume Brechem, Adolphe Hujoel et le procureur Schutteput.

ladicte pacification, suyvant que s'estoit lors leu publiecquement audict Bruxelles, par ledict Wellemans, lors greffier de messeigneurs les Estatz-Généraulx, en ce temps assamblez audict lieu de Bruxelles.

Et envyron les unze heures avant midy du jour ensuyvant, 25e jour dudict mois de janvier, iceulx envoyez (qui avoient demeuré audict bateau ceste nuict, devant ledict Anvers), furent conduict en une barquette à l'opposite dudict Anvers (rivaige ou hable dict la *Teste de Flandres*), après que lesdictz seigneurs collonelz d'Anvers et le collonel dudict Bruxelles, nommé Bomberghe, venu audict Anvers, eurent ensamble advisez et délibéré de les laisser ainsy aller où bon leur sambleroit, saulf audict Bruxelles et audict Anvers, oires que aucuns d'icelle ville d'Anvers estoient bien d'advys de les y recevoir pour y loger et résider, comme aultres estrangers; mais aultres bourgeois ne trouvèrent bon de y recevoir ceulx qui avoient esté envoyez hors d'aultres villes, pour y avoir esté trouvez nuysables et non propice, et partant advisarent que valloit mieulx les tenir hors que dedens[1]. Estant le jour précédent party dudict Anvers pour ledict Bruxelles ledict seigneur chancellier de Brabant avecq ledict seigneur collonel Van den Temple et gouverneur d'icelle ville de Bruxelles.

En ce mesme temps ladicte acte d'unyon et

[1] De Potter rapporte que les Anversois refusèrent de les recevoir, disant qu'il en serait fait aussi bonne justice à Bruxelles qu'à Anvers, et que les prisonniers furent transférés à Berg-op-Zoom.

religions-vrede (tant empeschée et destourbée par lesdictz envoyez et d'aultres leurs consors y opposans) fut mise à exécution par cry publicque à son de tambourins, soubz le quartier de chaque collonel dudict Bruxelles, combien que ceulx du magistrat et ceulx de ladicte chancellerie auroient retardé d'en donner commission exécutoire, estant ladicte publication telle que tous ceulx qui ne vouldroient consentir de jurer ladicte unyon avoient à sortir de la ville sans dilay, à peine de estre procédé contre eulx en tel cas requis, affin de estre purgez, disoient-ilz, de telz perturbateurs de repos et trancquilité publicq et de povoir vivre librement chascun selon sa bonne conscience, suyvant ladicte *religions-vrede*.

Audict temps ledict seigneur Lanoue s'adchemine dudict Cambray en France, après que ledict Bouchin estoit recreut de garnison françoise, qui venoient en cestuy quartier par dix, douze et aultres petitz nombres à la fois pour la moindre desgat et moindre bruictz par les lieux de leurs passaiges. Laquelle garnison de Bouchin s'estant, comme dict est, saisy dudict lieu d'Harleux, place fortificable, assize en une bassière près d'une eaue, distant d'environ deux lieues dudict Douay, continuent en leurs courses et pilleries jusques audict Douay et près d'Arras et faisant aussy saillies sur le Haynnau, bruslent aucuns villaiges entre ledict Douay et Vallenchiennes, et rompent les fortz que les malcontens y avoient faict pour enserrer et affamer lesdictz de Bouchin, estans iceulx malcontens encoires loing de leur compte et au principe de leur

ruyne, selon qu'il samblait audict peuple par les perverses démonstrations d'iceulx.

Le 25e jour dudict mois de janvier 1580, ledict seigneur prince lieutenant général se parte dudict lieu de Breda, où il avoit esté receu avecq Son Altèze triumphament, se y faisant feu de joye et aultres allegries, se adcheminant vers Utrecht par la voye de Dordrecht, affin de y aller traicter des affaires générales qui demeuroient encoires inrésolues d'aulcuns d'entre ceulx desdictz pays de Hollande, Frize et de Gheldres, sicomme de la suyte du piedt que l'on debvoit tenir pour la garde et deffence desdictz demeurez en l'unyon et signamment du concept qui s'estoit passé peu paravant par Son Excellence et aucuns desdictz Estatz-Généraulx touchant la réception dudict seigneur duc d'Anjou, d'Alençon, etc., comme cy-après se démonstrera, et ayant Son Excellence passé par les fortes places de Sainte-Geertruyenberghe[1], passa oultre par d'aultres pour ledict Utrecht, laissa Son Altèze audict Dort[2], qui avoit par touttes ces places esté festoyé et deffroyé avecq sa court, comme Son Excellence avoit esté desfroyée, ne faisant la plus grand partye des gens d'iceulx quartiers, assez rudes de leurs naturelz, à leurs incongnuz, grand cas de Son Altèze que pour le respect de Son Excellence, estant icelle Son Altèze tousjours suyvie et accompaigné dudict seigneur marquis de Havrech, qui disoit prendre son chemin dudict Utrecht pour ledict pays de Gheldres audict lieu de Collongne,

[1] Geertruidenberg.
[2] Dordrecht.

et d'illecq vers ladicte dame marquise, sa compaigne. Mais entre ledict peuple y avoit continuelle doubte de sa fidélité. Deux jours après ledict partement dudict seigneur prince et marquis pour Utrecht, Son Altèze vient audict Berghes[1], où ledict seigneur marquis de ce lieu de Berghes (que ledict peuple ne tenoit très asseuré, comme devant), et ledict seigneur de Mérode avoient faict grand appareil pour le recevoir et saluer de feu de joye; mais pour le grand vent iceulx feulx ne s'alumarent, allant iceulx seigneur marquis et de Mérode quelque peu hors la porte au devant de Son Altèze, avecq quelques deux ou trois compaignies de soldatz; le receurent ainsy allégrementen grand honneur. Lesdictz envoyez hors dudict Bruxelles se trouvarent lors audict Berghes, feirent leurs plainctes à Son Altèze, assistez dudict seigneur marquisde Berghes, de ce qu'ilz avoient été traictez de renvoyez hors leurs demeures et biens, comme dessus, sans cause, disoient-ilz; mais icelles leurs plainctes et doléances ne leur advancha, disant entre ledict peuple, que ilz en avoient esté traicté comme ilz avoient mérité par leursdictes sédicieuses perturbations de repos publicque et que à telz appartenoit la corde, pour exemples d'aultres de telle condition séditieuse et perturbatoire.

En celuy temps ceulx dudict Bruxelles accordent ladicte pétition sur la bierre, assçavoir de trois deniers de chaque pot, pour ung terme de trois mois à commencer XL jours après la sortye desdictz

[1] Bergen-op-Zoom.

soldatz y estans en garnison, ou, du moingz de la moictié d'iceulx[1].

Cependant lesdictz Françoys chassez et retirez dudict quartier de Tournay vers Audenarde et Gandt, avecq quelque peu de perte de leurs gens (comme dessus) sont secondez des aultres gens de guerre desdictz Estatz qui estoient audict quartier de Menin, et se trouvent logez audict quartier d'Audenarde ès villaiges jusqu'audict lieu de Pethenghien[2], chastellenie dudict Courtray que redondoit à ultérieures charges, foulles et travaulx de la reste des paysans demeurez en ces quartiers de Flandres[3].

[1] Voir *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 525.

[2] Petegem.

[3] Den 9 january 1580, quam Capitein Mullen (Josse Cabillau, seigneur de Mullem) binnen Audenaerde met een vaendel voetvolck, en de Capitein Beerghe trock met syn volck uut, te wetene twee esquadren op Amogys, het ander esquadre naer Schoorisse; welcken Beerghe haest vertrocken is, laetende de plaetsen in handen van Capitein Dolens.

Den 22 quamen de Franchoysen die de staeten ten dienste waeren, te Luepeghen ghevloden naer de stadt, vervolght van Malcontenten : welcke Franchoysen ons eyghen lant beroofden en verbranden, als Berchem, Melden, Luepeghem, enz., ende scheen dat sy doen Audenaerde meenden in te nemen.

De Malcontenten verbranden den 22n et 23n oock seker huusen in Melden en Berchem.

Den 24, de voornoemde Franchoysen soo sy den 22 voor de stadt op den Heyndriesch over (de Schelde) gheset waeren ende tot Bever logierden, syn van daer vertrocken, oock met pypen brant in de huusen laetende.

Audenaersche Mengelingen, IV, 255.

Wy Bailliu (Jacques Colpaert) ende schepenen van Huusse (Huisse) certifieren by desen dat up de prochie van Huusse, by patenten van den Gouverneur van Audenaerde, ghelogiert hebben den IX January XV^c^ LXXX, eenen nacht, vyf en twintich peerden-ruuters van de companny van den senesael van

Suyvant quoy lesdictz malcontens tiennent de plus en plus ladicte ville de Tournay enserrée de tous costez, de sorte que l'on n'en povoit sortir ny entrer sans grand danger. Il y avoit lors quelque

Henegauwe, danof den Capiteyn ghenaempt was de Gardyn. *Ibid.*

Wy Bailliu (P. F. De Havettere) en de schepenen van Cruushautem, certifieeren ende attesteren by desen, dat op den achsten January xv^c lxxx, op de selve prochie van Cruushautem heeft ghelogiert den Capiteyn Joncheer Joos Cabelliau, met zynder compaignie, eenen nacht, in ghetalle van hondert xxxij soldaten.

Ende den xiiij January de compaignie van Capiteyn Jonckheer Nicolas Dholins, ten getalle van 120 mannen, en sanderdaeghs vertrocken. *Ibid.*, 256.

Wy Jan Van de Wielen, Gillis Van der Donct, Joos Van Haddeghem ende Pieter Van de Wiele, scepenen van Bevere, by Audenaerde, certifieeren voor de waerheyt dat Capitain Bralle, op den vii^sten January xv^c taehtentich, es commen logieren op Beveren, met ontrent hondert ruteren, van den een huere tot den vier hueren, dat zy patroulleerden, ende doende aldaer heurlierder noenmael.

Certifieren voorts dat den zoone van den heere van Mullem, wesende Capitain over een vendel voetknechten, op den viii^sten January lxxx, met tneghentich soldaten op tselve dorp es commen logieren ten zeven hueren naer noene totten twaelf hueren in der nacht, doende oock aldaer haerlierder avontmael. *Ibid.*

Wy Bailliu (A. Lanckere), mannen ende schepenen van de baronnye Van Eyne ende Huerne (Heurne) doen te wetene ende certifieren over waerachtich dat op de voors. prochien es commen logieren up den viii decembris xv^c lxxix, den Capitain Morneau met zyne compaignie, wesende peerde-ruyters, in ghetalle van een hondert en de xxvii, den tyt van eenen nacht.

Up den vii January xv^c lxxx, zyn commen logieren op de prochie van Eyne, vier soldaten van den Capitain Flodde, de welke aldaer laghen neghen daghen ende nachten.

Up den viii^n January es commen logieren op de voorn. pro-

conception sur la main pour livrer icelle ville ausdictz malcontens par lesdictz ecclésiasticques et catholicques, y estans en grand nombre, avecq ledict seigneur prince d'Espinoy, leur gouverneur, aussy réputé grand catholicque; estans pour ceste cause lesdictz de Tournay en armes deux ou trois jours, faisant saillies sur les malcontens qui estoient approché à intention de le surprendre durant la procession desdictz de l'Église romaine que se faisoit illecq; mais iceulx malcontens les feirent retourner court en icelle ville, disant par ledict peuple, qu'ilz ne pouvoient encoires enfonser la vérité du desseing dudict seigneur prince d'Espinoy, avecq lesdictz de la religion catholicque romaine estans audict Tournay, de tant qu'ilz démonstroient deffendre la ville contre lesdictz malcontens, ignorant icelluy peuple si celles démonstrations de deffence tendoient à bon succès, mais par la fin coronant l'œuvre, les asseureroit de leurdict desseing, tant masqué et couvert du manteau de ladicte religion catholicque

chien van Eyne en Huerne, den Capitain commissaris Vander Burcht met zyne soldaten....., up de prochie van Eyne vier ende twinchtich, wesende peerde-ruyters,...; ende up de prochie van Huerne... veerthien ruyteren...

Up den xiien January es commen logieren up de prochie van Eyne, de bende van den gheweldighen Provoost, met XI ruyteren ende neghentien voetknechten.

Ende up den xiiiin der voorn. maent es commen op de voors. prochien van Huerne ende Eyne logieren, metgaders up de prochie van Bevere, den Capitain Scheerpaert, met zyne compaignie van LXII soldaten, alwaer zy logierden eenen nacht, metgaders es commen logieren up de voors. prochie van Eyne, den voors. Capitain Morneau met vyf peerde-ruyters... *Ibid.*, 257.

et pacification de Gandt, ainsy que cy-devant est assez démonstré.

Le lundy jour Saint-Paul, 25 dudict mois de janvier 1580, ceulx de Bruxelles estans advertyz par quelques bienveullantz de la ville de Nyvelle gisant en Brabant walon, qu'ilz vinssent et que la ville ne leur faudroit par leurs certains moyens[1], se trouvarent iceulx de Bruxelles, qui peu paravant avoient failly à le surprendre, près d'icelle ville de Nivelle envyron la mynuict dudict jour, en nombre de cincq de six enseignes de gens de piedt du régiment dudict seigneur collonel Vanden Temple, et une compaignie de chevaulx, sortyz en ceste nuict dudict Bruxelles soubz la conduicte du jeune seigneur capitaine Denys, frère d'icelluy collonel Vanden Temple, et estans approchez près la ville se boutèrent ès caves de certaine maison bruslée devant icelle ville, environ 150 d'icelle trouppe attendant la matinée l'ouverture de la porte assez proche desdictz caves : y estant entré ung jour ou deux paravant ung dict Martin Deville, avecq quelques aultres trois ou quattre, tous soldatz du capitaine Claude[2] et logez à la Teste d'or, pour

[1] Quelques bourgeois étaient, en effet, entrés en négociation avec Olivier Van den Tympel et avaient promis de lui livrer la ville à condition qu'elle serait exempte de pillage et n'aurait à payer qu'un « droit de gages » à la garnison qui viendrait l'occuper. *La Belgique ancienne et moderne*, par MM. A. Wauters et J. Tarlier. *Nivelles*, 48.

[2] On trouve dans les comptes de Thierry Van der Beken des capitaines d'infanterie nommés Claude Louchart, Claude de Vers et Claude de la Porte, et un lieutenant de la compagnie du capitaine Martin Dumont nommé Claude de Bocquet.

[illegible] Martin [illegible] aller à Mons [illegible] à ladicte porte [illegible] d'une [illegible] que [illegible] à la garde, commencèrent lesdictz soldatz desguysez à frapper [illegible] que ung d'icelle garde fut abattu par terre; et à l'instant furent lesdictz soldatz desguysez secondéz de ceulx estant cachez esdictes caves, garnys de harquebouzes à rouet, sans avoir esté descouvertz par ceulx d'icelle garde, ayant ouvert ladicte porte, comme en temps de guerre se doibt descouvrir avant que de ouvrir entièrement la porte. De sorte qu'iceulx soldatz cachez saillirent hors d'une furie, oyant ledict cry d'iceulx querellans et combatans à la porte, entrarent aussy plus avant en la ville, suyviz à la foulle desdictz aultres, leursdictz consorts de piedt et de cheval, n'estans guères loing desdictz caves embuschez, de fachon qu'iceulx de Bruxelles se trouvèrent incontinent maitres de ladicte ville de Nyvelle, sans

[1] Suivant d'autres récits, la garde opposa quelque résistance et perdit plusieurs hommes. *La Belgique ancienne et moderne.*

en être demeurez mortz que douze ou xv qu'ilz trouvèrent en leur rencontre par les rues et entre aultres ung capitaine bourgeois. La plus grande partie d'une enseigne qu'il y avoit en garnison, se sauva avecq pluiseurs bourgeois, se laissant avaller des murailles, pluiseurs furent prisonniers et entre aultres, le seigneur de Glymes, grand bailly dudict Brabant et y commiz pour gouverneur[1]; madame l'abbesse dudict Nyvelles[2], laquelle y commandoit, comme ayant le droict et auctorité du haulte justice[3], fut aussy prinse avecq quelques autres dames de son abbaye, chanoinesses et filles de nobles maisons[4], accoustréez du matin religieusement et de l'après disner comme gentilzdames de court, servant ainsy Dieu librement à leurs plaisirs, sans y estre obligées de y demeurer, que jusqu'ad ce que ilz trouveroient party de mariaiges[5]. Lesdictz soldatz de Bruxelles

[1] De Glymes avait été averti de cette entreprise, mais il en avait jugé l'exécution impossible.

[2] Marie de Hoensbroeck.

[3] La seigneurie de Nivelles appartenait à l'abbaye de Sainte-Gertrude.

[4] C'étaient la prévôte Anne de Namur, Jeanne de Malbergh, Jeanne de Herzelles, Anne de Croisilles, *alias* de Montmorenci, et quelques autres jeunes chanoinesses. *La Belgique ancienne et moderne*, l. c.

[5] L'abbaye de Sainte-Gertrude n'était, en effet, qu'un asile ouvert à de jeunes demoiselles nobles, en attendant qu'elles eussent l'occasion de se marier. A part quelques offices de peu d'importance, les chanoinesses de Nivelles n'avaient rien de commun avec les membres des communautés monastiques astreintes à des vœux perpétuels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Elles jouissaient de riches prébendes et passaient leur vie à procéder pour le maintien de leurs prérogatives seigneuriales et de leurs franchises. Voir *La Belgique ancienne et moderne*.

s'accordarent avecq les bourgeois de n'estre pilliez, moyennant qu'ilz feroient leur payement de trois mois[1]. Icelluy seigneur de Glymes avoit esté prins au saut du lit[2] par Jacques de Willery, de Lembourg, gentilhomme de la compaignie de Michel Baston, et quelques ses assistens, offrant icelluy seigneur de Glymes trois mille florins en luy sauvant la vye, comme il prioit; mais icelluy seigneur prisonnier fut osté des mains dudict Jacques et tenu par ledict frère Vanden Temple, pourquoy icelluy Jacques, gentilhomme de ladicte compaignie Baston, faisoit poursuyte en court pour le ravoir ou estre récompensé, si avant que Son Altèze et les Estatz-Généraulx de l'unyon entendoient le vouloir tenir à aultre fin[3]; laquelle prinse redondoit à grand infamie dudict seigneur de Glymes par faulte de bonne garde en toute vigilance requise à tel de sa qualité, luy qui avoit dois le commenchement de la révolte et mutinerie desdictz Espaignolz audict quartier de Bruxelles, esté réputé pour ung des principaulx patriot et entreprendeur sur iceulx Espaignolz, ayant faict l'exploict de la prinse desdictz seigneurs chevalliers de l'ordre et du conseil d'Estat des troubles et du privé conseil, estans assamblez en court, tellement que ceulx dudict

[1] La ville s'engagea à payer une rançon de 7,750 florins, dont un tiers fut mis à la charge du chapitre de Sainte-Gertrude. *La Belgique ancienne et moderne.*

[2] Suivant d'autres récits, il fut pris dans une étable, où il s'était caché. *Ibid.*

[3] Lors de la prise de Nivelles, par Mansfeld (8 oct. 1580), de Glymes et l'abbesse Marie de Hoensbroeck furent échangés contre Denis Van den Tympel.

Bruxelles ne tenoient lors d'aultre plus que de luy, laquelle réputacion de valeureux patriot retourna ainsy en laschetè et couardise, comme lesdictz de Bruxelles le trouvoient en ce temps[1].

Le jour après icelle prinse de Nyvelles, ledict seigneur Vanden Temple, gouverneur dudict Bruxelles, se trouva en icelle place de Nyvelles, pour mectre ordre entre lesdictz soldatz, qui avoient en cestuy temps trop longue bride, faisant amener par icelluy seigneur gouverneur Vanden Temple audict Nyvelles, munitions de pouldres et de vivres y nécessaires pour la garder, pour estre forte place et tenable moyennant bonne ordre de garde, ainsy que s'estoit démonstré paravant que ledict don Jan y avoit faict tant de batteries et d'assaulx, sans en avoir peu gaigner que par appoinctement[2]. Tant que audict prisonnier, le seigneur de Glymes, et ladicte dame abesse avecq quelques aultres dames braves et excellentes, furent amenez audict lieu de Bruxelles; et fut mis icelluy de Glymes ès prisons dict *Le Vriendt*[3] derrière la maison de ville dudict Bruxelles, pour ne avoir les despens d'entretenir garde de soldatz, et ladicte dame abbesse avecq aultres dames de son abbay furent mises en garde au logis du seigneur De Marbaix qui print en garde ladicte dame abbesse, et tant que à icelles trois ou quattre aultres dames chanoinesses braves et excellentes au logis des 4 *Seaux*, principalle hostellerie dudict Bruxelles, en la rue de Berghes, dict illecq

[1] Voir *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 436, 437 et suivantes.
[2] *Voir* t. II, p. 195.
[3] De Vroente, depuis l'Amigo.

Berghestraete[1], où icelles dames chanoinesses ne avoient faulte de courtizans les sollicitans d'amour pour leur excellente beauté et ordre comme princesses, ayant ainsy le moyen de parvenir à leurs amours par mariaige ou aultrement, comme ès cloistres et abbayes se usitoit, soubz umbre de la chasteté et dévotion qu'ilz avoient vouée; ainsy que le peuple disoit avoir souvent entendu que entre les prebstres et aultres religieux et religieuses se généroit une infinité d'enffans, battars et battardes[2], quy ne les povoient ou ozoient appeller père ny mère, hors de la loy divine et humaine qui commande et enseigne la voye directe de mariaige affin de avoir génération procréée en léalle compaignie d'icelluy mariaige et de estre ainsy légitimement procréêez, sans soubz l'umbre de ladicte chasteté laisser ceste divine ordonnance de mariaige, suyvant l'institution de ladicte Esglise romaine; ne diffamant néantmoingz ceste règle de chasteté quand l'on se peult passer de charnelle habitation; aultrement ne se trouve estre le chemin convenable de chrestien, pour pluiseurs raisons que povez remarquer ès sainctes escriptures, et signamment considérez les énormes exécrables péchez de sodomistes et destructions des enffans procréêz ès corps desdictz religieuses, pour couvrir leurs telles inicques malversations et demeurer ainsy en réputation de virginité, comme s'est assez trouvé du passé, et

[1] Rue de la Montagne. La *Maison des Quatre-Sceaux*, depuis hôtel de Flandre, fut détruite, lors du bombardement de 1695, pour arrêter les progrès des flammes.

[2] Voir *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, IV, 282.

ne suffisent leurs excuses de dire que les maryz se desbordent souvent de leurs promesses et obligations dudict estatz de mariaige, qui n'est à souffrir sans en faire condigne justice exemplaire, suyvant en ce le droict divin et humain et non de bestes.

Et nonobstant ledict appoinctement faict par lesdictz soldatz avecq les bourgeois de ladicte ville de Nyvelles, après la surprinse d'icelle, comme dessus, iceulx soldatz s'estans mis en ladicte abbaye et principaulx logis des chanoines et chanoinesses, ensamble d'aultres catholicques, pillarent et branscattarent iceulx logis par ranchon, et entre aultres fut aussy pillée en ceste furie ung bourgeois ayant assisté à ladicte entreprinse, mais y fut pourveu[1];

[1] Les églises de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Saint-Maurice, etc., furent complétement dévastées, ainsi que celle des Cordeliers, où l'on mit en pièces de magnifiques vitraux et dont on enleva les ancres pour en accélérer la chute. Le couvent de ces religieux fut abattu ; les Guillemins et Orival, le prieuré de Bois-Seigneur-Isaac et l'abbaye de Nizelle furent incendiés ; les chapelles de Sainte-Anne, du Petit Saint-Jean, de Roblet, de Saint-Jean de Jérusalem, de Notre-Dame des Sept-Douleurs furent pillées et profanées. L'église de Sainte-Gertrude allait éprouver le même sort lorsque la prévôte, Anne de Namur, se jeta courageusement au milieu des pillards, en leur reprochant avec fermeté ces attentats contraires à la promesse faite à ceux qui leur avaient livré la ville. Denis Van den Tympel chassa les pillards, et la collégiale fut sauvée. Il y eut aussi quelques habitations de bourgeois catholiques pillées et saccagées.

Quant au chapitre de Sainte-Gertrude, il fut traité sans ménagement. Son trésor fut mis au pillage et il ne garda en ornements d'église que ceux qu'on parvint à faire passer à Mons. Il fut surchargé de logements militaires et obligé de salarier constamment 50 hommes pour les travaux de fortifications. Le conseil d'État le condamna, en outre (21 mars), à payer 2,000 florins en rédemption de la couverture de plomb

de quoy il y avoit grand division par la compaignie dudict seigneur de Mérode y estant, qui se voloit bander contre lesdictz soldatz de Van den Temple[1]; pourquoy appaiser lesdictz de Bruxelles y envoyarent certains députez pour y donner ordre et les contenter[2], affin d'éviter les inconvénients que en pourroient advenir en telle place frontière, estans povrement réduictz et convertyz lesdictz de Nyvelles, par ladicte subtille et louable surprinse de ladicte ville sans despens et perte de gens, ayant esté prinse et reprinse non sans pilleries et aultres foulles par trois ou quattre fois depuis trois ans, tombant ainsy d'ung mal à l'aultre, comme s'est cy-devant assez monstré; lesquelles surprinses se povoient éviter en faisant bonne et convenable garde en telle et samblable place d'importance, sans soy oublier par bancquetz et gaudissemens, comme estoit advenu pour ledict seigneur de Glymes, suyvant la condition d'ivroignes

de la collégiale, qui, suivant l'usage d'alors, aurait dû être confisquée au profit du vainqueur. *La Belgique ancienne et moderne*, l. c.

[1] Olivier Van den Tympel ayant ordonné de faire enlever les cloches de la collégiale et de les envoyer à Bruxelles, elles furent brisées, et les chariots qui portaient le métal étaient arrivés dans la rue de Bruxelles, lorsqu'une querelle s'engagea entre les Écossais et les soldats de Van den Tympel, pour le partage de ce butin. Cette querelle suspendit le départ des chariots et le métal fut déposé à la Halle au blé, où on le retrouva après la reprise de la ville par les troupes royales. *Ibid.*

[2] Le 19 février, le magistrat de Bruxelles envoya à Nivelles Josse Van der Vorst, échevin, Guillaume Van der Beken, commissaire des revues des gens de guerre, et Sébastien Reymbouts, avec mission de procéder aux convocations habituelles, de destituer les magistrats en fonctions et de les remplacer par les personnes dont les noms se trouvaient sur un billet cacheté, joint à leurs instructions. *Ibid.*

gnes et gourmans, plus promptz et habilles à wydier les tonneaux et eulx crever, que d'eulx employer et acquitter de leurs debvoirs de chiefz par trop grand déshonneur et infamie.

Lors en ceste fin de janvier, ceulx de la garnison dudict Nyvelles, avecq aultres soldatz dudict Bruxelles, faisant course sur le Haynault bruslent le lieu de Roeux, où y avoit une abbaye gisant sur une montagne, près dudict Mons en Haynaut[1], comme est bruslé en ce temps Leuze, ville ouverte, privilégiée où y avoit de anchienneté grand trafficque de filletz tenant deux jours marché la sepmaine[2].

En ce mesme temps suyvant icelle louable et valeureuse surprinse dudict lieu de Nyvelles, tant prouffictaible et advantageuse pour lesdictz de Bruxelles, de tant qu'icelle forte place estoit l'ung de leurs brachs et leur servoit grandement de rampars et de bollewercq contre ceulx d'Haynnault, se adcheminarent quelques compaignies dudict Bruxelles vers Enghien, pour aussy le surprendre, de tant qu'icelle ville d'Enghien ne leur estoit asseurée de fidélité, en disant qu'ilz se tenoient comme neutres, ainsy que faisoient ceulx de Haulx et aultres places de leurs frontières, ne veullant souffrir garnison d'ung costé ny de l'aultre, du moingz d'icelluy costé desdictz unyez, ayant desjà démonstré par aucuns desdictz se veullant ayder de ladicte neutralité, qu'ilz estoient plus enclin à

[1] L'abbaye de Saint-Feuillen, fondée en 1125.

[2] On sait que la fabrication de la grosse bonneterie y est encore très-considérable.

recevoir garnison dudict costé des désunyez; laquelle surprinse d'Enghien faillyt pour avoir esté descouverte par aucuns paysans de leurdicte condition d'adversaires desdictz de Bruxelles et allyez.

En ceste fin de janvier 1580, le capitaine Crombach[1], estant en Gheldres avecq ses gens, foullant et pillant les povres gens, vient à bouter le feu en la serrure d'ung coffre de fer plain de pouldre, estimant qu'il estoit plain d'or ou d'argent; icelluy coffre saillit en pièces et luy aussy, qui fut trouvé sur la glace desmembré. Ainsy est le payement de telz foulleurs et pilleurs de povres gens, soubz umbre de leur qualité de gens de guerre. Icelluy capitaine Crombach et Crosbach s'estoient, comme ilz démonstroient, destournez et rengez à ladicte dévotion desdictz malcontens et Espaignolz, avecq ledict seigneur Billy, qui prétendoit et cerchoit tous moyens rusez pour s'emparer dudict pays de Gheldres et de celuy de Frize, à quoy par les contremines faictes avecq l'ayde de Dieu, il ne sçavoit parvenir.

En icelluy temps, sicomme le second jour de febvrier 1580, ledict seigneur burgmestre d'Anvers Junius arriva audict Anvers où l'on le avoit attendu et désiré, du moingz desdicts patriotz estans en icelle ville d'Anvers.

Lors ung capitaine dict seigneur de Preseaux d'une compaignie de 200 chevaulx lanches présenta se rendre à ceulx de ladicte unyon, ès mains de ceulx dudict Courtray et Bouchin, déclarant qu'il démonstreroit acte de fidel service ausdictz unyez.

[1] Guillaume Von Grumbach.

Ledict jour Son Altèze est de la matinée au conseil d'Estat, où se viennent présenter lesdictz seigneur Van den Temple et commis Roucq, lesquelz estoient venuz ledict jour précédent pour faire raport des affaires démenées audict Bruxelles, touchant lesdictz différens; pourquoy ledict seigneur chancellier de Brabant avecq les seigneurs Oirschot et Dohain, ses adjoinctz, députez, demourarent encoires audict lieu de Bruxelles, et pourmenans iceulx seigneur Van den Temple et commis Roucq devant la chambre dudict conseil d'Estat, fut icelluy Roucq appellé en cestuy conseil par l'huissier d'icelluy, environ les xij heures de ce jour et y ayant icelluy Roucq esté oy, en sortist; lors fut appellé aussy ledict seigneur Van den Temple, après avoir tenu quelque propos audict Roucq, entrant par ensamble audict conseil d'Estat; et estans sortyz icelluy conseil d'Estat sortist tost après, environ une heure après midy et en sortant ceulx d'icelluy conseil parlirent bonne espace de temps audict seigneur Van den Temple, et signamment ledict seigneur Aldegonde, disant qu'il se auroit à trouver vers les trésorier et receveur général pour y recevoir l'argent que luy estoit assigné pour apaisement de ses soldatz [1], qui estoient en voye d'eulx

[1] Olivier Van den Tympel reçut des états généraux 3,000 livres de 40 gros en remboursement d'avances qu'il avait faites.
« Les Estats-Généraulx du Pays-Bas ordonnent à leur tré-
« sorier des guerres Thierry Vander Beken payer et délivrer à
« Olivier Vander Timple, gouverneur de la ville de Bruxelles,
« la somme de trois mille livres du pris de quarante gros mon-
« noye de Flandres la livre, à bon compte des deniers par luy
« déboursez pour le service de la généralité tant en la surprinse
« de la ville de Nivelles que aultre part, et en rapportant avecq

mutiner audict Bruxelles et piller la ville, ne advenant leur payement, qu'estoit le traictement desdictz seigneur Van den Temple et Roucq avecq lesdictz du conseil d'Estat et du différent estant entre ceulx dudict Bruxelles pour ledict faict de *religions-vrede* et jurement de ladicte unyon, ensamble que les 5 sermens d'icelle ville avecq aultres demandoient avoir démis le conseil des guerres y estans, de tant qu'ilz dominoient par dessus le magistrat et, au contraire, iceulx du conseil des guerres soustenant qu'ilz debvoient avoir la superintendance de ce qui touchoit la garde et deffence d'icelle ville et qu'il n'estoit compatible que ceulx du magistrat en eussent le commandement ny congnoissance, fors que des différens particuliers des partyes, demandans aussy que

« ceste quictance dudict Vander Timple sur ce servant, sem-
« blable somme de iij^{m}, dudict pris et pour la cause que dessus
« vous sera passée et allouée ès-mises de voz estatz, comptes et
« partout ailleurs où il appartiendra. Faict en Anvers le ve de
« febvrier xv^{c} LXXX.

« A. BLYLEVEN. »

« Je Olivier Vander Timple, gouverneur de la ville de
« Bruxelles, confesse avoir receu de Thierry Vander Beken,
« trésorier de messieurs les Estats-Généraulx du Pays-Bas, la
« somme de trois mille livres, du pris de quarante gros monnoie
« de Flandres la livre, que à l'ordonnance de mesdictz seigneurs
« des Estatz-Généraulx il m'a baillé et délivré, à bon compte des
« deniers par moy déboursséz pour le service de la généralité
« tant en la surprinse de la ville de Nivelles que aultre part,
« de laquelle somme de iij^{m} dudict pris et pour la cause que
« dessus je suis content et bien payé et en quicte ledict tréso-
« rier et tous aultres, tesmoing mon seing manuel icy mis
« le vij^{e} jour de febvrier xv^{c} LXXX.

« OLIVIER VANDEN TYMPEL. »

États-Généraux, t. III, f°s 43, 44.

lesdictz sermentz auroient à faire la garde durant ce temps de guerres civilles, entremeslées avecq les aultres bourgeois[1].

Et le lendemain 4e jour dudict mois de febvrier, se partent iceulx seigneurs Van den Temple et commis Roucq dudict Anvers, retournant audict Bruxelles avecq leurs dépesches desdictz du conseil d'Estat touchant lesdictz différens.

Cestuy jour 4 de febvrier, fut scellée une lettre d'octroy accordée par Son Altèze audict conseil d'Estat et ce par ledict seigneur président du privé conseil Sasboult, garde du scel de Sa Majesté. Lequel octroy avoit esté requis par les 4 membres de Flandres, lesquelz avoient povoir et auctorité par icelles lettres d'octroy de ensamblement et chascun d'eulx particuliers de résouldre et juger de tous différentz meuz et à mouvoir soubz chaque quartier d'iceulx quattre membres en matières civilles, à charge d'en povoir appeller par devant ceulx dudict conseil privé, et de l'adjudication criminelle ilz seroient tenuz d'en faire préallablement raport en la court souveraine.

Cependant lesdictz Franchoys et aultres gens de guerre desdictz Estatz unyez, tant de chevaulx que de piedt, estans audict quartier de Courtray se lèvent, s'acheminent vers les quartiers d'Hondschote, où ledict seigneur La Motte avecq sa trouppe se fortiffioit, sicomme audict lieu de Rousbrugge entre la ville de Berghes-Sainct-Winnocq et celle de Nieuport, et distant de ladicte ville d'Yppre environ iiij lieues, toutes occupées par lesdictz Estatz unyez, démons-

[1] Voir *Histoire de la ville de Bruxelles*.

trans icelluy La Motte de tenir ledict lieu de Rousbrugge par force de garnison pour séparer lesdictes villes occupées par iceulx des Estatz et les assubjectir et enserrer par course de ses gens, puis d'ung et tantost de l'aultre; à quoy ceulx dudict Yppre se deffendans vaillamment de leur costé et lesdictz de Nieuport et de Berghes d'aultre, assistez desdictz de Dunckercke et Dixmude, touttes villes fortiffiées et d'importance pour ce quartier de Flandres, leur donnoient tant de rencontres et escarmussades par courses qu'ilz de Rousbrugge ne avoient moyen de sortir loing hors leur fort sans en laisser pièce de leurs gens à chasque fois qu'ilz sortoient, de sorte qu'ilz se trouvoient plus enserrez et apparans de tumber mesme en la fosse d'encloture par eulx prétendue faicte pour lesdictes villes unyez; mais n'estoient secondez de leurs voysins pour ce faict.

Et le vj^e jour dudict mois de febvrier 1580, la compaignie dudict capitaine Suisse de cent chevaulx harquebousiers, passe ladicte rivière d'Anvers en Flandres, vers une aultre compaignie dudict seigneur de Fama de 250 chevaulx lanches et harquebouses, comme font aultres gendarmeries de chevaulx et de piedt desdictes aultres garnisons de ce quartier de Brabant, marchent aussy pour tirer la part que leur seroit désigné.

En ce mesme temps, ceulx du pays de Waes et aultres de Flandres soubz ceulx dudict Gandt, reffusent de payer leur quotte de dixiesme denier, pourquoy leur est envoyée icelle gendarmerie, estans ainsy constrainctz et ne veullans obéir aux collecteurs d'icelluy dixiesme ny aux insinuations et

commandemens desdictz de Gandt par leurs huissiers et aultres commis ad ce députez et auctorisez.

Audict temps ayant les mestiers de ladicte ville de Mallines et signamment les navieurs et taneurs estans sans gaignaige, par la clôture de ladicte rivière maritime d'Anvers, ont leurs députez en ce lieu d'Anvers, poursuyvans vers les collonelz et conseil des guerres illecq, affin de povoir joyr du bénéfice desdictes licences, comme avoit esté accordé ausdictz de Lille, Douay et Arthoys et Haynault, sans voulloir entrer en voye d'unyon amiable avecq leurs voysins d'icelle ville d'Anvers et de Bruxelles, fors que d'eulx tenir neutralz; à quoy iceulx d'Anvers et de Bruxelles ne vouloient entendre, disant qu'iceulx termes de neutralité ne dureroient et ne seroient que jusques ad ce qu'iceulx neutralz auroient moyen et commodité de les abuser par leur permission d'entrée et de passaige qu'ilz donnoient ausdictz ennemyz, comme s'estoit assez démonstré par leurs faictz domageables auxdictz d'Anvers trop partialement.

En icelluy temps, en Gheldres, ledict seigneur comte Jean, assisté desdictz du comte Hollach[1], estans avecq leur gens de guerre, entre lesquelz estoit ledict capitaine Schnick[2], devant la forte maison de Linbeke sur les limites de Gheldres, prendrent icelle place par force et, l'ayant ledict capitaine Schnick saisy, tient une aultre place dicte Welle, aussy forte, assez proche dudict Linbeke, en sub-

[1] L'auteur désigne sous le nom du comte de Hollach le comte Philippe de Holenhohe.

[2] Christophe Schenck, colonel de 1,000 chevaux, « noirs harnas. » *Patentes de guerre.*

jection, disant qu'il avoit droict sur ledict Linbeke, pourquoy il avoit long temps paravant soustenu procès, le veullant ainsy tenir par force et d'assister les Espaignolz s'estans révolté de leur costé.

Au mesme temps iceulx Espaignolz ou leur allyez approchent Nyvelle, estant venu quelques compaignies de piedt et de cheval audict Louvain, pourquoy ceulx de Bruxelles envoient en diligence secour de munitions, de vivre et de guerre ausdictz de Nyvelle, comme en sont aussy envoyez dudict Anvers vers Bruxelles pour leur provision, affin d'en povoir secourir lesdictz de Nyvelle en leur besoing[1] : en ceste place de Nyvelle y avoit pour chief ledict jeune seigneur capitaine Denis, frère dudict seigneur Van den Temple[2], ung capitaine Claude, ung capitaine du régiment dudict seigneur de Mérode et ung aultre, tous de piedt, avecq la compaignie de chevaulx du capitaine Voysin, bourguignon de la Haulte-Bourgogne.

Audict temps lesdictz chiefz des malcontens sont en débat, demandant les ungs les Espaignolz audict pays et les aultres ne les vouloient avoir ou feindoient ainsy estre en différend pour abuser lesdictz

[1] Les Bruxellois y envoyèrent des canons et des munitions de guerre, en recommandant « de traiter les habitants de Nivelles avec douceur, afin d'attirer d'autres à la généralité. » *Oppinie Boeck* aux *Archives de la ville de Bruxelles*.

[2] Denis Van den Tympel, qui avait pris le commandement de la place, en fut nommé gouverneur, par lettres patentes du 8 juin. *Comptes de Thierry Van der Beken*.

Quant aux fonctions de bailli, que de Glymes cumulait avec celles de gouverneur, elles furent conférées le 23 juillet, à Guillaume de Herthoge, seigneur d'Oorsmael.

de l'union, comme l'on ne povoit apercevoir fruit d'apparence.

En ce mesme temps de febvrier s'estant mutinez la commune de Frize assistez d'aucuns chiefz, suyvant leur résolution de ne y entretenir les chasteaux y estans, pour n'estre plus bridez d'iceulx, et craindant que par quelque intelligence secrète ne fut surprins ce pays de Frize dudict Billy, qui prétendoit retourner en son gouvernement d'icelluy pays de Frize et appendance, pour la commodité dudict seigneur prince de Parma ou dudict seigneur ducq de Terra Nova, rompent et desmantellent premiers le chasteau de Leuwarde[1] en la ville capitale dudict Frize, et après, le chasteau du port ou hable d'Herlinghe[2], et ledict seigneur Deville, y commis gouverneur suyvant la surprinse dudict Billy après la convocation des Estatz-Généraulx audict Bruxelles en la ville de Nymèghe[3], principalle fortresse scituée audict pays de Frize, qui est une ville et seigneurie appartenant, l'une de dix-sept provinces dudict Pays-Bas, ne veullans lesdictz de Frize maintenir aulcuns chasteaulx en icelluy pays de Frize, ains entendoient les avoir ainsy tous desmoliz comme ausdictz quartiers de Flandres et Brabant avoit esté faict et estoit paravant dict de faire en cestuy quartier de Frize. Mais ledict seigneur de Ville (détenu audict Groeningen avecq aultres entendant à ladicte dévotion contraire à celle desdictz unyez) les avoit

[1] Leeuwarden.

[2] Harlingen.

[3] C'est de Groningue sans doute qu'il s'agit ici; Nimègue est en Gueldre.

tousjours empesché, proposant de parvenir à fin d'icelle leur dévotion catholicque et espaignolicque pour exclure et destruire ceulx de ladicte religion réformée des abuz d'icelle religion catholicque et romaine, plus par force que par fondement de la saincte Escripture, comme ilz disoient, ce que se pourroit enfonser à la vérité en espluchant bien icelle saincte Escripture, sans en sortir.

Cependant lesdictz Françoys et aultres gendarmerie desdictz Ganthois et Estatz unyez, se adchaminent vers le quartier de Nieuport et chastellenie dudict Berghes-Saint-Winnocq, pour empescher ledict Lamotte de faire le fort qu'il avoit desjà encommenché audict quartier de Nieuport, sur le costé maritain allant de ce lieu de Nieuport à Dunckercke, affin d'empescher ce passaige et séparer icelle ville de Dunckercke ensamble celle dudict Berghes assez près l'ung de l'aultre. Et ayant entendu icelluy Lamotte l'approchement desdictz unyez, se retire avecq sa trouppe par ledict lieu fortiffié de Rousbrugghe vers son fort de Gravelinghe[1], abandonnant la villette de Loo en la chastellenie de Furnes et y laissant par icelle leur retraicte certaines leurs enseignes et bagaiges, mais emmenèrent au lieu d'iceulx grand nombre de bestiaulx de ce quartier de Lampremesse[2]. Et lesdictz Françoys et aultres dudict Flandres en nombre d'environ 3000 hommes de piedt et de chevaulx, soubz la charge et conduicte dudict seigneur capitaine de Fama,

[1] Gravelines.
[2] Lampernisse.

pour lors chief de ladicte gendarmerie et tant audict Flandres, se tiennent et campent en ce quartier de Hondschote suyvant lesdictz de La Motte [1]; mais entendant icelluy seigneur de Fama, estant audict lieu de Dunckercke, que lesdictz de La Motte retournoient vers eulx, sorty de grand matin dudict Dunckercke tirant vers ses gens, avecq lesquelz il s'adchemina en diligence hors cedict quartier de Hondschote vers ledict quartier de Menin, ayant failly la bonne occasion de deffaire lesdictz de la Motte, lorsqu'icelle s'estoit présentée audict quartier de Loo. Mais quoy! les bons moyens se perdent souvent et s'oublient par les bancquetz et buveries, sans tenir l'ordre de

[1] Les troupes sous les ordres de Valentin de Pardieu avaient failli se mutiner à défaut de payement de leur solde, et on ne les retint sous les drapeaux qu'en leur payant un à-compte de 4,000 florins, que prêta le seigneur de Montigny :

« Monsieur de Montigny, j'ay bien recognu par ce que m'en a « escript mon cousin le conte de Mansfelt de combien a proffiсté « la valeur et présence de vostre personne en ce que par delà « s'est naguaires si bien exploicté pour le service de S. M. et « asseurance des provinces, au regard des places que l'on a « recouvert; ne le puis ommectre de vous mercier bien fort de « la peine que avez prinse et l'assistance qu'avez donné à mon- « dict cousin le conte de Mansfelt, à quoy je m'asseure que « vous continuerez; aussi grandement louer la bonne et prompte « volunté que vous démonstrez si ouvertement en tout ce que « concerne ledict service, et signamment pour le prest qu'avez « faict de quatre mille florins afin de retenir et contenter les « gens du seigneur de la Motte : Que sont esté choses que je ne « céleray à S. M., avecq les aultres bons services que rendez à « icelle en toutte occurrence; si que je m'asseure que par- « dessus la louange que suit telles vertueuses actions, Sadicte « Majesté fera de vous estat et compte que vostre qualité, « bonne volunté et expectation d'aultres services le méritent. « A tant, etc. De Maestricht, le 2 de janvier 1580. »

Réconciliation des provinces wallonnes, v, f° 10.

vigilance requise à tous chiefz et gens de guerre et signamment aux nobles et gentilzhommes conducteurs de gendarmerie, suyvant leur générosité de profession d'armes qui se mancquoit par trop en ce temps, comme entre ledict peuple se disoit, que s'estoit assez démonstré de ne avoir tenu le chemin de vertu, ains d'infamie et lâcheté, au grand dommaige et totale ruyne d'icelle commune, tant rongez et plumez de tous costez, ainsy que cy-devant s'est faict pitoyablement veoir; qui dira que c'est la conduicte et règle de chiefz, gouverneurs, collonelz, capitaines et aultres officiers, sur lesquelz icelle povre commune tant désolée, comme dessus, se repose, eulx confiant d'estre secouruz et soulagez de leurs misères et calamitez, comme ilz devroient en procédant de bon zèle et fondement pour les mectre et réduyre en repos et trancquilité. Mais quoy! pour excuses de ces maulx et inconvéniens, aultres disoient que entre iceulx chiefz et conducteurs de gendarmerie y avoit de ceulx masqués et à doubles faches, qui empeschoient et destournoient continuellement la bonne dévotion des seigneurs et conducteurs qui tendoient à parvenir audict bien et repos de la républicque; qui estoient en trop petit nombre et cler semez, comme icelluy peuple disoit resentir et trouver par leursdictz exploictz, que s'estoit offert du passé au grand advantaige de la patrie.

Le douzième dudict mois de febvrier, se transportent les députez et commissaires dudict Anvers, entre aultres le collonel Doncker, vers le lieu de Rumst[1], près Mallines, pour parlementer avecq

[1] Rumpst.

aultres commissaires y députez de la part desdictz de Mallines, sur ce qu'iceulx de Mallines avoient demandé d'eulx accorder avecq lesdictz d'Anvers, se voyant en extrême nécessité de vivres et la commune à la désespérée, sans moyens de vivre pour ne povoir hanter ce quartier maritain d'Anvers ny aultre de leur négotiation et traficque, sicomme les mestiers principaulx d'icelle ville, des tanneurs, poissonniers, bouchiers et maronniers, qui s'estoient résoluz, selon le bruit, de ne plus tenir contre lesdictz d'Anvers leurs voysins et nourrice principale de tous les pays, disant qu'ilz se vouloient joindre amiablement avecq iceulx d'Anvers. Lesquelz d'Anvers donnarent cedict jour au soir le bancquet ausdictz de Mallines qui demandèrent estre à part. Et le lendemain iceulx de Mallines ayant parlé assez haultement et communicqué par ensamble leurs intentions, oubliant ce que avoit esté dict entre eulx par libéralité de boysson, donnèrent le bancquet ausdictz d'Anvers; après lequel se départirent chascun en son quartier n'y ayant esté faict que donné l'ung à l'aultre leurdicte intention par escript, pour eulx sur ce adviser, ne demandant iceulx de Mallines que de povoyr librement joyr du bénéfice desdictes licences, si comme lesdictz d'Haynault, d'Arthoys et allyez; leurdicte communication fut faicte au batteau de l'admiral estant en ce quartier de Rumst sur ladicte rivière de Mallines allant audict Anvers[1], sans par lesdictz de Mallines vouloir entendre de recevoir garnison desdictz Estatz unyez; si prin-

[1] Le Rupel.

drent jour à tierçaine pour traicter et résouldre sur leursdictes intentions; mais allyt le tout en fumée, ne veullant iceulx de Mallines, aprez avoir ainsy abusivement entretenu lesdictz d'Anvers, entendre de entrer en ladicte unyon desdictz d'Anvers et consors, contraire à leur dicte paix, qu'ilz avoient faicte et acceptée comme dict est.

Le lundy 15 dudict mois de febvrier, pendant icelles menées de traictement d'accord après le retour desdictz députez d'Anvers, la barque de Bruxelles venant de Bruxelles audict Anvers fut troussée entre Villevoorde et ledict Willebroucq, où estoient environ le nombre de cent passaigiers, marchans et aultres de Bruxelles et d'Anvers le plus, desquelz en furent prins environ 40, qui furent amenez audict Mallines, chassez comme pourcheaux et tourmentez cruellement, après les avoir despoullé en chemin, tant hommes que femmes, à leur mode barbare, pour avoir ranchon d'iceulx oultre leurs puissance et facultez, démonstrans ainsy iceulx Malinois leur malice vers lesdictz d'Anvers et Bruxelles, assistez d'une compaignie d'Albanois de chevaulx qu'ilz entretenoient ès faulxbourgz dudict Mallines, ayant faict leur compte d'assubjectir et enserrer bientost lesdictz de Bruxelles, par la rompture et desmolition des escluzes, ou tenues d'eaue de ladicte rivière de Bruxelles[1], malicieusement faicte par lesdictz Mallinois, comme dessus.

Le lendemain 16 dudict mois de febvrier, ladicte compaignie dudict seigneur de Fama avecq celle

[1] Le canal de Willebroeck.

dudict Suysse, sortirent au soir tard environ les huict heures, assistez de quelques compaignies de Ganthoys, pour aller surprendre Allost ou aultre place occupée par lesdictz malcontens; mais leur entreprinse faillyt pour y avoir trop de gens de piedt; lesquelz malcontens estans audict quartier de Tournay en grand trouppe enserroient de plus en plus le passaige et ravitaillement d'icelluy lieu de Tournay, repoulsant et faisant retourner le convoy party dudict Audenarde, avecq perte d'icelluy convoy, faisant courses jusques près des limites dudict Gandt.

En ce mesme temps le roy d'Espaigne estant esleu et déclairé prince de Portugal, par pluralité de voix (comme le trouvans plus proche à succéder à la couronne après la mort de leur roy de Portugal dict *El tzio cardinal*[1]; icelle Sa Majesté Royalle d'Espaigne avoit son armée preste piéçà, désignement de grand nombre de navires et gallères avecq appareils d'estranges fachons, pour prendre portz et aultres places, sans oublier grand quantité de munitions de guerre, ayant longtemps faict courre le bruict de vouloir entrer en ladicte succession de royaume de Portugal par force, pourceque aucuns prétendoient d'en choisir et prendre ung aultre, que pluiseurs disoient que ce ne se faisoit que pour abuser ceulx desdictz Pays-Bas[2], et que c'estoit le

[1] Le vieux et faible cardinal Henri, oncle du malheureux don Sébastien, en qui s'éteignit sur le trône de Portugal la tige masculine de la maison de Bourgogne.

[2] *Voir*, au sujet des intérêts qui unissaient les Pays-Bas aux destinées du Portugal, les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VII, 1re série, p. 190 et suivantes.

Portugal où ledict roy d'Espaigne prétendoit estre, comme se démonstra par ce qu'icelle Sa Majesté Royale d'Espaigne envoya audict temps son ambassadeur, le seigneur Mendoza[1], vers la Majesté Réginale d'Angleterre, affin d'avoir passaige maritain pour sesdictz Pays-Bas, et ung port de mer de icelluy son royaulme d'Angleterre pour y povoir retirer et rafrescher ceulx de son armée et estre secouru de vivres et aultrement au besoing; sur quoy Sadicte Réginale Majesté d'Angleterre luy donna responce qu'il povoit bien passer et seroit bien venu en son royaulme avecq son train, mais qu'elle n'entendoit qu'il y entreroit avecq telle armée, faisant néantmoingz icelle Sa Majesté Réginale apprester et équiper son armée par mer et par terre pour se deffendre, si icelluy seigneur roy d'Espaigne y prétendoit faire quelque entreprinse, comme par pluiseurs propoz des Espaignolz et allyez l'on avoit resentu estre leur desseing et l'ayant assez démonstré au temps du ducq d'Alve, durant son gouvernement de ces Pays-Bas.

En icelluy temps de febvrier 1580, la plus grand partye desdictz Ganthois consentent et agréent ledict concept de recevoir ledict seigneur ducq d'Anjou, et de laquelle conception la teneur s'ensuyt[2].

[1] Bernardino de Mendoça, dont la Société de l'Histoire de Belgique a publié les commentaires sur les événements de la guerre des Pays-Bas, de 1567 à 1577.

M. le général Guillaume, qui a édité cet ouvrage, donne, dans sa notice sur l'auteur, d'intéressants détails au sujet du rôle que Mendoça joua en Angleterre.

[2] Le 3 janvier 1580, les états généraux avaient « supplié le « prince d'Orange qu'il lui plust de dresser les articles de seurté,

Articles conceuz par monseigneur le prince d'Orange et les députez de messeigneurs les Estatz-Généraulx, sur lesquelz et le bon plaisir des provinces on pouroit traicter avecq monseigneur le duc d'Anjou.

1. Asscavoir que les alliances anciennes de la maison de Bourgogne et nommément avec le royaulme d'Angleterre, demeureront fermes, sans que pour le présent traicté y ait aucun changement, et mêmes

« sur lesquelz l'on pourroit traicter avecq le duc d'Anjou et de « sa réception, pour les proposer aux provinces. » Le même jour parut un mémoire, rédigé sans doute sous l'influence du prince et détaillant les arguments en faveur du duc. Les états généraux s'étaient séparés bien disposés en faveur de cette proposition, mais il fut plus difficile d'obtenir dans les provinces le consentement des états. La Flandre et le Brabant seuls se rallièrent sur-le-champ à l'opinion du prince, et la Flandre n'attendit même pas son retour à Anvers pour prendre une résolution. Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VII, 1re série, p. 204 et suivantes.

Dans le Brabant, le duc d'Anjou rencontrait de vives sympathies. On en trouve des preuves, entre autres, dans la correspondance tenue au sujet de bijoux qu'il avait mis en gage au mont-de-piété de Bruxelles, lors de son départ du pays en 1578.

« Monsieur, ce ne sera que pour vous prier de mander sy « avez eu souvenance de parler au lombard pour les bagues de « monseigneur, vous priant d'y tenir tellement la main qui ne « les vande ne les transporte : vous ferez un très-grand plaisir à « monseigneur; elles sont de grand importance. Sy je pansois « que ce ne vous fust incommodité, je vous demanderois de la « venaison pour faire trois ou quatre pastez et vous prierois « quant et quant m'en faire faire ung couble à Bruxelles parce « qu'ilz s'y font meilleurs qu'icy. Par le messager qui les apor- « teroit, me mandez ce qu'ilz cousteroient, il auroit l'argent; « parce que qu'il me fault donner à souper mardy ou mercredy « quy vient à une bonne grande compagnie. Ce sera s'i vous

seront entretenuz les ve et vj^e articles faictes au mois d'aougst 1578 concernans les alliances y mentionnées.

2. Que le roy de France, son frère, déclairera le

« plaist sans vous incommoder. Quand aux affaires de par deçà, « les députez des provinces se sont tous retirez avecques pro- « messe d'estre icy de retour le quinziesme du mois qui vient « et m'ont tous promis d'aporter de quoy rendre Son Altèze « contante. J'ay dépesché en France pour faire venir de quoy « satisfaire pour les bagues. Vous asseurerez s'il vous plaist « ledict lombart qu'il sera fort bien content. Je suplieray Dieu « en cest endroict, Monsieur, vous donner très-bonne et longue « vie. D'Anvers, ce xve de janvier 1580.

« Vostre humble amy à vous faire servyse,

« LES PRUNEAULX.

« A monsieur,

« Monsieur de Blouier, M^e d'hostel de monseigneur le duc « d'Anjou et d'Allançon. »

Pièces du XVIe *siècle*, III, f° 997.

« L'an de nostre seigneur Jesu-Christ mil cincq cens huic- « tante, le vingtiesme jour du moys de febvrier, comparant « par-devant moy Pierre Van Lare, alias de Lovanio, notaire et « tabellion publicq par le conseil de Sa Majesté ordonné en « Brabant admis et des tesmoings après nommez, le sieur Roch « de Sorbies, seigneur de Pruneaulx, ambassadeur pour Son « Altesse de monseigneur le duc d'Anjou et d'Alenchon, etc. « au Pays-Bas vers messieurs les Estatz-Généraulx esdictz « pays, at faict, constitué, ordonné et estably par cestes son « procureur et commis et tout ce que de droict mieulx estre « pourra, assavoir le sieur de Blouier, coronnel en la ville de « Bruxelles, seul et espécialement pour, au nom dudict sieur « constituant et pour luy en ladicte qualité, povoir arrester et « saisir ès mains du lombart de Bruxelles et d'aultres quel- « concques toutes telles baggues et joyaulx appartenantz à « Son Altesse de mondict seigneur le duc d'Anjou, etc., que, « par le maistre d'hostel du sieur de Bussi, nommé Couffin ou « aultre, ont esté mis en mains dudict lombart sans sceu de « Sadicte Altesse, et lesdicts baggues et joyaulx demander,

roy d'Espaigne pour ennemy et luy commencera la guerre par mer et par terre, ou bien donnera à son frère les moyens souffisans de la faire durant ceste guerre.

« reprendre, recepvoir; lever et avoir, et par toutes voyes et « manières de justice ou aultrement recouvrer, et du recheu « donner quittance et récépissé, et à ceste fin faire quelzconc« ques promesses et en passer les actes avec nécessaires et requis « en telle forme et manière comme audict sieur de Blouier bon « semblera. En oultre, si besoing sera, pour la cause susdicte, « estre et comparoir en droict par-devant tous seigneurs juges « et justices ou que besoing sera et illecq représentant la per« sonne dudict sieur, constituant en ladicte qualité, plaict ou « plaictz, intenter libel ou libelz, exhiber, litis contester, eslire « domicille, jurer de la calumnie et faire tout ce que au cas de « plaidoirie et procès convient et les mérites d'icelle cause pour « la conservation desdictes baggues au prouffict de Sadicte « Altesse requièrent et enseingnent; avecq povoir de substituer « ung ou plusieurs aultres procureurs quant au cas de plai« doirie tant seullement promectant ledict seigneur constituant « avoir pour bon, ferme et vaillable tout ce que par ledict sieur « de Blouier son procureur constitué et substituez d'icelle en « ce que dict est, sera faict, besoingné et procuré, et iceulx « relever de toutes charges de satisdation et d'estre à droict et « payer le jugié, soubz obligation, renunciation et toutes aultres « clauses ad ce requises, requérant par moy notaire en estre « faict actes publicqs. Ce fut faict en Anvers au logement de « mondict sieur l'ambassadeur, en la présence des sieurs Guil« laume Tardif, escuier, seigneur de Tardif, Jehan de Chas« tellon, seigneur dudict lieu, et Jehan Velle jeune, tesmoings « ad ce appelez et priez.

« P. Van Lare, alias de Lovanio, not. imp. »

Ibid., II, f° 594.

« Monsieur, je antandu du seigneur Fermy la poine qu'aves « prinse pour les bagues de Son Altèze; ce sera quelque jour « icelle Altèze que vous an remersira. Je vous prie cependant « continuer. Je vous anvoye une procuration pour ampescher « que les bagues ne soient anlevées, s'il est besoing, ou pour les

3. Que le royaulme de France et ces pays demeureront à jamais alyez, faisant guerre contre tous ceulx desquelz l'ung et l'aultre viendroit à estre assailly.

4. Bien entendu touteffois que ces pays ne pouront jamais estre jointz à la couronne de France, ains demeureront à jamais soubz leurs loix, coustumes, droictz, usances et privilèges anciens et les conditions icy spécifiez.

5. Son Altesse permectra d'entretenir la religion et *religions-vrede* en ces pays en tel estat comme elles sont présentement, et nommément ès pays de Brabant, Flandres, Utrecht, Frize, Overyssel,

« laisser prandre au marchant interpouzé du capitaine Cadet, « et pourvoir les arester an ses maynz jusques à tant que Son « Altèze an soit advertie. Ce n'est que sis semenes ou deux « mois moyns; cella est de justice. Je croy que messieurs de la « loy ne refuseront pas ce terme, disant qu'elles ont esté enguagées cans le seu de Son Altèze. S'il vous plaist, monsieur, « vous y tiendrez la main, car insi que j'antans, ilz ont fait « priser lesdictes bagues : quy démonstre qu'il ia de la fraude. « J'en ay escript à monseigneur; j'espère an avoir bien tost « réponse et amplement de ses nouvelles desquelles vous advertiré. Cependant nous avons nouvelles que chascunne pro- « vynce de ceste unyon se disposent à bien faire et résoulvent « à ce que nous prétandons. Son Excellence doit estre isit à la « fin deu moys et tous les députez; j'espère que nous vous y « verrons. Je suplie Dieu, monsieur, vous donner très-bonne « et longue vie. D'Anvers, ce 21e février 1580.

« Vostre antier amy pour vous faire servyse,

« Les Pruneaulx.

« Monsieur,

« Monsieur de Blouier, maistre d'outel de monseigneur le « duc d'Anjou et collonel à Bruxelles. »

Ibid., II, f° 593.

Groeningen, Drent et Twent et que de la part de Son Altèze riens ne sera changé ny innové.

6. Hollande et Zélande demeureront mesmement au faict de la religion et aultrement comme elles sont présentement.

7. Et en général, Son Altèze ne permectra poinct que personne soit recerchié ou enquis en sa maison, ou aultrement inquiété pour le faict de la religion, oires qu'il feist exercice d'icelle hors desdictz provinces, prendant les ungz et les aultres en sa sauvegarde.

8. Son Altèze aura pour conseil d'Estat ceulx que les provinces ordonneront, auquel n'assisteront aucuns Franchoys, sinon ung ou deux par consentement desdictes provinces.

9. Son Altèze estant par dechà aura les principaulx officiers de sa maison, de ceulx de ces pays; et quant aux aultres poura prendre telz que luy plaira, à condition que la pluspart des gentilzhommes seront de ces pays.

10. Quand le temps eschéra qu'il faudra pourvoir aux gouverneurs des provinces et places fortes et aulx principaulx officiers de la province, seront nommez trois par ceulx de ladicte province, desquelz Son Altèze en choisyra l'ung.

11. Que tous gens de guerre estrangers, tant Franchoys que aultres, seront tenuz de sortir du pays, quand les provinces le requéront.

12. Que ces pays demeureront en propriété à Son Altèze et à ses hoirs masles légitimes procréez de luy, lesquelz venans à desfaillir sera en la puissance des Estatz de en eslire ung aultre, bien entendu que

les alliances entre la France, Angleterre et ces pays demeureront en leur entier, et en cas que Son Altèze auroit deux enffans, sera au choix des Estatz de prendre le puisné en cas que l'aisné vienne à succession de la couronne de France.

13. Son Altèze entretiendra aux provinces les anchiens traictez, droictz, privilèges, franchises, libertez et usaiges et mesmement l'unyon d'Utrecht.

14. Son Altèze ratifiera tout ce que at esté ordonné et observé parcidevant par monseigneur l'archiduc et les Estatz.

15. Les domaines du roy seront mises en possession de Son Altèze en l'estat qu'ilz se trouveront à présent, pour en disposer selon son bon plaisir, moyennant qu'ilz soient naturelz du pays; il se contentera desdictz domaines sans qu'il en puisse lever ou asseoir aucuns deniers extraordinaires, sans consentement des Estatz, suyvant leurs anchiens privilèges.

16. Les Estatz durant ceste guerre luy fourniront par an deux millions quattre cens milz florins, sur quoy il fera la guerre, telle que sera trouvée mieulx convenir pour le bien du pays; et seront d'iceulx deniers payez et entretenuz par les provinces respectivement les garnisons et gens de guerre du pays, tant de chevaulx que de piedt.

17. La répartition desdictz deniers se fera selon que lesdictz pays seront joinctz.

18. Il ne pourra mectre aucuns Franchoys ou estrangiers en garnison aux villes ou places fortes, sans le consentement de la province où la place est.

19. Il commectra en son absence sur les trouppes franchoyses ung chief aggréable aux Estatz.

Mais pour pourvoir aux nécessitez des gens de guerre, seront ordonnez par les provinces places commodes pour rafrescher et hyverner les compaignies en cas de besoing.

20. Il ne pourra faire aucun accord avecq le roy d'Espaigne sans l'advis, consentement et adveu des provinces qui le auront receu.

21. Bien entendu que les provinces, villes et places, quy se vouldroient renger à la généralité seront receuz et admis avecq les aultres en ce traicté.

22. Et quand à celles qui seront prinses par force, Son Altèze en ordonnera par advis des Estatz et ainsy que par leur commun consentement se trouvera convenir.

23. Son Altèze fera le serment sollempnel et accoustumé en chascune province, par dessus le général à faire aux Estatz de l'observation de ce traicté.

24. Son Altèze assamblera tous les ans les Estatz-Généraulx une fois, pour disposer et ordonner sur les occurrences, concernans le bien du pays et entreténement des priviléges d'icelluy, oultre ce que les Estatz, suyvant leurs anchiens priviléges, auront puissance de s'assambler, touttes et quantes fois ilz trouveront convenir tant en général que en particulier.

25. Son Altèze tiendra sa résidence par-dechà et, en cas que pour urgente nécessité il s'absentât pour ung temps, commectra quelcun en sa place, qui soit aggréable et advoué par les Estatz.

26. Et en cas que Son Altèze contrevenoit cedict

traicté en aucuns poinctz d'icelluy, sera en la puissance des Estatz de prendre ung aultre prince, suyvant les termes de la Joyeuse-Entrée de Brabant.

Au reste puisque monseigneur l'arceduc d'Austrice, ayant esté appellé par-deçà, s'y est fidellement employé et acquicté sellon touttes ses promesses, sera advisé par les pays, ensamble avecq ledict seigneur duc d'Anjou, ou celuy qui sera de sa part, par quelz millieurs moyens on pouroit donner audict seigneur archeduc toutte raisonnable satisfaction et contentement.

Le vendredy 19 dudict mois de febvrier 1580, après avoir quelque temps paravant esté vers ledict seigneur prince de Parma audict Mastrecht, le seigneur comte de Lallaing et aultres ses adjoinctz députez, pour entre aultres retenir les Espaignolz et les faire retourner au pays, duquel ilz n'estoient encoires eslongez, comme ilz démonstroient assez ne avoir envye de sortyr.

Ledict seigneur viscomte de Gandt avecq sa trouppe de malcontens se trouve devant Vyve[1], sur ladicte rivière du Lys, au mitan du chemin de ladicte ville de Courtray et Pethenghien[2], joincte à la ville de Deynze, auquel villaige de Vyve lesdictz de Gandt avoient faict ung fort et y mis garnison de deux enseignes, sicomme du capitaine Clarisse (du quartier de Lille, ayant longtemps tenu sa résidence en

[1] Vive Saint-Éloi.
[2] Petegem.

la paroisse de Neuféglise près de la ville de Bailleul, Flandres) et ung aultre, affin de le tenir et garder, pour estre ce passaige important ausdictz de Gandt, Courtray et aultres places de ceste chastellenie de Courtray, ensamble dudict Franc de Bruges et aussy garantir ce chemin allant audict Audenarde, iceulx de la garnison dudict fort de Vyve, ne tenans bon ordre et régiment requis pour la garde et deffence d'icelluy fort tant important, l'abandonarent légièrement après qu'ilz avoient bouté le feu en quelques maisons tenant le pont de ladicte rivière près dudict fort, de sorte que la fumée de ce feu soufflée d'ung grand vent sur iceulx de la garnison les empeschoit d'avoir bon moyen d'eulx deffendre contre la grand force desdictz malcontens qui les assailloient de telle furieuse charge qu'ilz l'abandonarent sans le soustenir et deffendre, prendant ainsy lesdictz malcontens ledict fort à bon marchié, se trouvans par icelle prinse maistres de ces quartiers de Courtray, Dynze, et dudict Francq, et sur ce que ledict capitaine Clarisse estoit chargé d'avoir ainsy abandonné ledict fort de Vyve par une lâcheté ou secrette intelligence avecq lesdictz malcontens, sans soy avoir monstré vaillant deffenseur d'icelluy, comme à sa qualité de capitaine appartenoit, ceulx de Gandt le font appréhender, s'estant illecq retiré après la perte dudict Vyve, comme y fut aussy appréhendé ung aultre capitaine, lequel avoit peu paravant aussy abandonné ledict fort d'Avelghem, près de celuy de Haulterive, qui donnoient grand empeschement et destourbier ausdictz de Tournay, comme cy devant est déclairé; suyvant laquelle

prinse dudict Vyve, lesdictz malcontens, au nombre d'environ 1,500 chevaulx et 2,000 pictons en bon ordre et équipaige, faisoient course par tout ce plat pays de Courtray, de Gandt jusques à près d'Audenarde et de Bruges, ravissans et pillans le restant, que la gendarmerie desdictz Estatz ensemble desdictz Franchoys y avoient laissé, ayant iceulx Franchoys bruslé le grand villaige de Thielt, avant que d'entrer en garnison audict Dynze, ayans vescu les ungs après les aultres par cestuy plat pays de Flandres à leur plaisir, sans avoir failly d'eux faire donner par branscatz et aultrement des ducatz avant que d'asseoir à table des paysans, comme ilz Franchoys en avoient le crédit, suyvant la trache desdictz malcontens qui en estoient maistres ouvriers, ainsy que les povres paysans avoient assez ressentuz depuis qu'ilz eurent surprins ledict lieu de Menin, sans en faire justice d'ung costé ny d'aultre non plus que paravant, soubz umbre de n'estre payez de leurs gaiges, lesquelz se payoient trois fois et plus par telles voyes de mengeries et branscatz : s'estans ainsy retirez iceulx Franchoys audict Dynze et les aultres ayant esté audict quartier de Hondschote, soubz la charge dudict seigneur de Fama (comme dessus) se retirarent plus à costé dudict quartier de Bruges et dudict Gandt, soubz les ailes d'icelles villes et d'aultres jusques audict quartier d'Anvers, arrière des coopz, n'estans accoustumez de combattre et monstrer teste, telz soldatz ayans ainsy vescu à leurs ayses et plaisirs, emplisant leurs bourses et accoustremens par lesdictz branscatz de ducatz et aultrement, et signamment iceulx soldatz, ainsy maintenuz

en désordre et sans discipline, ne ont places ou villes commodes pour faire leur retraicte, pour eulx maintenir convenablement quand l'occasion se présente; à quoy ceulx des villes refusoient de consentir à les recevoir, obstans leursdictz mainténemens en leurs foulles et rudesses vers les bourgeois et inhabitans où ilz estoient et avoient esté receuz.

Le 22e dudict mois de febvrier 1580, estant ledict seigneur de Saincte-Aldegonde retourné de Zélande audict Anvers, icelluy vient du matin au conseil d'Estat, où se trouva aussy ledict seigneur collonel Noortbich[1]; ledict peuple se commenchoit à mal contenter, murmurant de ce que ledict seigneur prince lieutenant général tardoit tant audict Hollande, après les avoir ainsy mis, disoient-ilz, au hazard du feu et de l'espée, n'entendant à quelle fin il tendoit, comme à ung chascun ne est séant d'entendre, pour asseurément conduire les affaires générales, se deffiant néantmoingz icelluy peuple assez de bon succès, obstant leur continuelle misère et povreté, disant que l'on ne cerchoit de les réduire à bonne fin de confort et soulaigement.

Cependant lesdictz du seigneur comte Hollart, avecq l'ayde de ceulx dudict seigneur comte Jan[2], d'environ trois milz hommes tant de piedt que de chevaulx, desdictz quartiers de Gheldres et de Frize, après ladicte prinse de la forte maison de Welle, s'advancent devant la forte maison du chasteau de

[1] Jean de Norits, colonel général de l'infanterie anglaise au service des états généraux. *Compte de Thierry Van der Beken*, du 10 février 1579 au 9 février 1580.

[2] Jean de Nassau.

Linbeke; les garnisons desquelles deux places scituées audict quartier de Gheldres, près Venloo, faisoient grand foulles et desgatz de ce quartier par leurs branscatz et pilleries; ayant icelle place esté pourveue de garnison, à sçavoir ledict Welle du filz de l'aman d'Anvers, Sterck[1], retirez près desdictz ennemis, et ladicte place de Linbeke dudict seigneur Schnick, aussy révolté du costé d'iceulx ennemys, comme il sambloit à ceulx de ceste contrée de Gheldres.

Et comme le mercredy 24 dudict mois de febvrier 80, lesdictz malcontens estoient ainsy maistres de la campaigne dudict quartier de Flandres, jusques audict Gandt, Bruges, Courtray et Audenarde, pillantz et emmenans les paysans, tellement que les passaiges estoient serrez, ne povant icelles villes secourir l'ung l'aultre. Que lors, ceulx de ladicte ville de Bruges, entendant qu'il y avoit quelque entreprinse de trahizon par intelligence que aucuns estans en icelle ville de Bruges avoient avecq lesdictz malcontens pour le surprendre, envoyarent hors de ladicte ville de Bruges par billetz pluiseurs personnes tant desdictz ecclésiasticques et catholicques y réfugiez que aucuns bourgeois d'icelle; aucuns des principaulx de ladicte conception traditoire furent constituez prisonniers.

Et le jour après de Sainct-Mahias (*sic*), 25e dudict mois de febvrier 1580, ceulx du magistrat d'Anvers

[1] Godefroid Sterck, amman d'Anvers, avait résigné ses fonctions en faveur de son fils Corneille, en 1577. Mais tous deux, abandonnant le parti des états pour celui de don Juan, avaient quitté Anvers. *Geschiedenis van Antwerpen*, v, 68.

feirent deffense à leurs bourgeois et habitans y besoingnans de leurs stilz et labeurs de quicter l'ouvraige et serrer leurs bouticques, sans contrevenir au traicté et accord de ladicte *religions-vrede*, que pluiseurs dudict Anvers entendoient d'entretenir, en obéyssance de leurs supérieurs, comme chascun est tenu de faire selon droict et raison; mais aultre d'entre ladicte commune et signamment desdictz de la religion réformée disoient qu'ilz ne trouvoient fondement de commander de ne travailler par aultre jour que celluy du dimenche, suyvant le commandement de Dieu où est dict soy reposer le septiesme jour après avoir travaillé les six, èsquelz est licite de vacquer en prières et oraisons, avecq aultres œuvres de charité appartenans au chrestien. Ledict jour, comme audict Anvers estoit venu ung ministre de la religion réformée ayant presché icelle à Esdain[1] et ailleurs, ceulx d'icelle religion réformée dudict Anvers ne luy veullent permectre de prescher, non plus que ne luy avoit esté permis audict Esdain, pour sa mauvaise vie contraire à celle d'ung ministre chrestien, en laquelle il persistoit sans vouloir confesser sa faulte à ceulx de ladicte Église réformée audict Anvers en l'assamblée, respuant la confession ordinaire que doibt faire le vray chrestien à Dieu le Père tout puissant, non seullement trois ou quattre foys par an, comme font lesdictz de la religion catholicque romaine auriculairement pour estre absoulz du prebstre, mais à chascun jour et heure, faisant son oraison avecq vraye contriction de cœur et

[1] Hesdin.

repentance de ses péchez, disant lesdictz de la religion réformée que la confession auriculaire n'est fondée par les sainctes Escriptures, pour estre Dieu le créateur et tout puissant seul qui congnoit les cœurs et qui peult pardonner et absouldre. Lequel ministre françois voyant qu'il n'estoit admis à faire presche par iceulx de la religion réformée, commencha à prescher la doctrine desdictz confessionistes dictz martinistes au lieu où preschoit ledict Cassiodore, Espaignol, se retirant ainsy du ranc de ladicte religion réformée; mais icelluy ministre françois s'excusoit, disant comme ledict ministre espaignol, qu'il ne preschoit que la vérité assez clère par le récit des 4 évangélistes; par lesquelles et de ceulx des appostres bien entenduz se peut amplement juger la vraye règle de ladicte confession.

Et s'estant lesdictz malcontens, soubz la conduicte dudict seigneur viscomte de Gandt, retirez vers ledict quartier de Vive et de Warenghien[1], à deux lieues de ladicte ville de Courtray, approchent de grand matin icelle ville, environ les 5 heures, par ung jour de samedy, 27 dudict mois de febvrier 1580, et le surprendent par le chasteau dudict Courtray, gisant sur ladicte rivière du Lys, près la porte de Lille, où le grand bailly d'icelluy lieu de Courtray, le seigneur Potelsberghe[2], avoit faict faire quelque pont sur une barquette, pour y faire entrer, ainsy

[1] Waeregem.

[2] Jean Van Pottelsberghe, qui avait été membre de l'assemblée des dix-huit notables créée à Gand en 1577. Voir les *Mémoires sur les troubles de Gand*, édités par la Société d'Histoire de Belgique, p. 26, 35.

qu'il disoit, quattre compaignies dudict Menin; pourquoy lesdictz bourgeois de la ville estoient en question et débat, disans qu'ilz estoient assez chargez de deux compaignies d'Escossoys et d'une aultre compaignie de ce quartier là que ledict grand bailly avoit levé; et comme icelluy grand bailly avoit escript lettres audict Menin affin d'avoir 4 compaignies dudict seigneur de Mortaigne, que lesdictz bourgeois ne demandoient, mais bien la plus grand partye desdictz Escossoys, faisant porter ladicte lettre par ung blanchisseur dict Jan du Gardin, ayant sa blancherie à l'endroit dudict chasteau abordant ladicte rivière. Icelluy Dugardin, blanchisseur, adressa lesdictes lettres ausdictz malcontens estans à une et deux lieues d'illecq, comme dict est, suyvant quoy ledict seigneur Dalenne[1] trouva icelle voye dudict pont et entra ainsy avecq aucunes compaignies de ses malcontens des premiers en icelle ville de Courtray, auquel lieu dudict pont ny avoit garde ne centenelle, parceque ledict grand bailly Potelsberghe avoit deffendu longtemps paravant de ne y tenir garde pour user de ce lieu dudict pont, joingdant ledict chasteau, où icelluy grand bailly estoit logé, à son intention, laquelle lesdictz bourgeois trouvoient estrange, non sans craincte de trahizon, comme en advint l'effect desdictz malcontens qui parvindrent ladicte entrée en la ville par une secrette intelligence d'aucuns de dedens[2], selon le bruit du

[1] Antoine d'Alennes.

[2] Le comte d'Egmont y avait depuis longtemps noué des intelligences. *Histoire générale de la guerre de Flandre.*

« Ceulx de Courtrai se sont perdus, écrivit au prince d'Orange

peuple et signamment, disoient-ilz, dudict seigneur grand bailly et d'aultres (comme en icelle ville y avoit pluiseurs desdictz catholicques et tenans le party desdictz malcontens) que s'estoit assez démonstré par lesdictz y ayant estez emprisonnez, pour leur conception de leur livrer la ville de la sorte susdicte sans en avoir esté faicte la justice du droict, sans port, faveur ou dissimulation, comme d'iceulx prisonniers seroit advenu en vilipendence et contre icelluy droict de justice, pour avoir esté retenuz par ordonnance de Son Altèze passée audict conseil d'Estat, touttes procédures allencontre desdictz prisonniers, comme devant est reprins. Et estans par telz subtilz moyens entrez et parvenuz jusques à la maison de ville dudict Courtray, scituée assez près de ladicte porte d'environ 100 pas, furent repoulsez par lesdictes deux enseignes d'Escossoys ou grand partye d'icelles accourue hors leur quartier jusques au marché d'icelle ville, assistez d'aucuns vaillans soldatz bourgeois, dictz en ce temps les amateurs; mais comme cependant qu'ilz escarmussoient de deux ou trois charges l'ung contre l'aultre, ladicte porte fut forciblement ouverte, entrarent par icelle trois ou quattre compaignies de chevaulx desdictz malcontens et quelques aultres compaignies

« son chapelain, le seigneur de Villiers, comme on dict, par « faulte de recepvoir garnison; cela est vray, mais ce n'est pas « la principalle raison, ains pour avoir, contre l'advis de plu- « sieurs, laissé entre eux le chef de la conjuration (Nicolas « Parmentier, pensionnaire de Courtrai), en espargnant les « convaincus de trahison, et lesquels maintenoient avoir bien « faict. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, VII, 265.

de piedt qui secondèrent lesdictz premiers entrez avecq ledict seigneur Dalenne, de sorte que estans ceulx du dedens ainsy assaillyz et enfonsez de tous costez à la fouille et le feu bouté au grand logis du Chyne[1], près de ladicte maison de ville, lesdictz Escossoys se retirarent par la porte de leur quartier hors la ville vers la ville de Bruges, avecq aucuns desdictz amateurs bourgeois y estans demeurez morz par icelle surprinse environ cent hommes[2]. Le plus desdictz malcontens et desdictz bourgeois catholicques et aultres de leurs humeurs y paravant entrez secrettement en ghyse de marchans et paysans (qui nuysoient et aggravoient fort lesdictz Escossoys et lesdictz amateurs de bourgeois leurs assistens) : mais on ne sçavoit au vray la quantité desdictz mortz qui ne se povoient congnoistre parce qu'iceulx malcontens enterroient et cachoient leurs gens mortz, comme les soldatz font de coustume. Ledict seigneur grand bailly fut prins, par où se disoit qu'il n'estoit culpable de ladicte surprinse traditoire. Le receveur général de Westflandres, Anthoine Verstrepen et aultres des principaulx aussy faict prisonniers ; ung ministre nommé Jan de la Motte, dict en thyois Vander Motte, et ung aultre ministre, son confrère nommé François Van Landsberghe trouva moyen de s'eschaper en accoustrement de femme. Et les bourgeois et habitans de la ville furent pilliez et branscatez par l'espace de deux ou trois jours où qu'iceulx malcontens

[1] Cygne.
[2] *Voir* Bor, II, 174-175.

trouvarent grand richesse et principallement de fines toilles et des biens sauvez desdictz paysans s'estans retirez illecq depuis ladicte prinse de Vive; et tant que audict Wouterwayer et aultres ayant esté destenuz prisonniers si longuement, sans avoir esté procédez criminellement sur les charges de trahizon, comme dict est, furent relaxez et peu aprèz esleu et estably en la loy, qui fut renouvellée par les seigneurs de Mansfelt, le viscomte de Gandt, le seigneur de Montigny et ung aultre; entre aultres desdictz esleuz dudict magistrat d'icelle ville de Courtray estoit ledict Wouterwayer, qui estoit beaufrère audict maistre Nicollas Parmentier à rouge visaige, par où se démonstroit assez ouvertement ladicte trahizon, paravant couverte et coulourée, comme ledict peuple disoit, que telles sortes de gens n'avoient jamais riens faict, servans néantmoingz d'exemples, disoient-ilz, de plus en plus de ne debvoir tant garder telz malveullans ès prisons par poit et faveur, ains de les empescher le chemin de retourner leurs malversations perverses et de ne faire plus guerre. En icelle ville de Courtray furent trouvées environ 20 pièces d'artillerie de fonte, mais peu de munitions de vivres; les églises furent aprèz réparées à l'usaige dudict Romme et les chanoisnes et prebstres qui y avoient esté en grand nombre entretenuz de grands prébendes et bénéfices[1], commen-

[1] Quelques-uns de ces bénéfices servirent à récompenser les partisans de Philippe II.

« Monseigneur, depuis la reprinse de la ville de Courtray « pour S. M., il s'y est trouvé aulcunes *chanésies* vaccantes en « l'église collégialle de Saint-Martin d'icelle ville, dont la col-

choient lors à rentrer ès possession d'iceulx leurs bénéfices, tant que audict Nicollas Parmentier, qui estoit pensionnaire de la ville passé pluiseurs années et parvenu à l'estat de conseillier dudict conseil de Flandres, sicomme de deux qui sont pour servir ès commissions des enquestes et aultres charges selon que ledict conseil de Flandres les députent et commectent. Icelluy s'estoit transporté audict Courtray peu paravant ladicte surprinse, après qu'il avoit hanté audict Anvers plus d'ung an, tant à la court dudict seigneur prince d'Orange que celle de Son Altèze et souvent en ladicte assamblée des Estatz, et aussy journellement hanté ès logis dudict seigneur commis Damhouder et dudict conseillier

« lation est au Roy, et comme le feu seigneur de Rebreviettes « quy m'a esté de son vivant amy et a continué fidellement, « jusques à son trespas, en ces affaires de Flandre, au grand « service de S. M., n'ayant eu le moien de son vivant recon- « gnoistre ses beaulx services, après son décès ne m'est restée « aultre voie de recongnoissance que par la faveur de V. E. et « endroict des nepveurs, y en ayant ung quy a choisy l'estat « ecclésiasticque, jeusne homme de bon sçavoir et jà promeu « en la faculté du droict. Quy de tant plus m'a donné l'occasion « de supplier V. E. à luy voloir octroier la première prébende « vaccante estant à la collation de S. M. en icelle église de « Saint-Martin de Courtray ; en quoy V. E. me favorisera gran- « dement et diminuera mes obligations envers les serviteurs « de S. M., les augmentant à l'endroict de V. E., laquelle « monseigneur, Dieu veulle conserver en toute prospérité, pré- « sentant à la bonne grâce d'icelle mes très-humbles recom- « mandations. De Vallenchiennes, ce premier de mars 1580.

« De V. E.

« Très-humble et obéissant serviteur,
« EMANUEL DE LALAING.

« A Son Excellence. »
Réconciliation, v, f° 292.

d'Estat, maistre Pierre de Bevere, lequel favorizoit et donnoit grand accès à ceulx qui venoient audict Anvers, réfugez hors des villes de Gandt, d'Yppre, de Bruges et d'aultres de ladicte unyon pour avoir esté trouvez et chargez de faictz et conspirations contraires auedictz de l'unyon, comme il avoit aussy porté et favorizé lesdictz prisonniers audict Courtray, tant que le train de justice ne fut administré contre eulx par lettres de surcéance d'icelle justice, comme dessus, par où entre ledict peuple se disoit que ledict Parmentier estoit ung homme branslant à tous costez, fort avare, s'estant démonstré puis d'une religion, après de l'aultre, et même parce qu'il s'estoit trouvé justement au temps de ladicte prinse dudict Courtray, par où se conjecturoit en sçavoir quelque choze, de tant que lesdictz malcontens le laissoient, aucuns jours après icelle prinse, aller librement par la ville, traictant et communicquant avecq les principaulx d'iceulx adversaires, tant que finallement il fut mandé de venir parler au grand bailly ou supérieur lors d'icelle ville, qui estoit audict chasteau, lequel le feist détenir illecq prisonnier et fut sa maison aussy pillée. Aucuns d'entre ledict peuple disoient que sa prinse estoit feynte, pour démonstrer qu'il ne avoit eu aucune intelligence de ladicte prinse, comme aultres disoient le tenir pour bon patriot, l'excusant d'icelle intelligence, et d'aultres malveullans de la patrie n'en povant ainsy encoires enfonser la vraye menée.

Le dimenche 28 dudict mois de febvrier, jour ensuyvant ladicte prinse de Courtray, Son Altèze se trouva vers les 5 heures du soir audict lieu du

chasteau d'Anvers près de madame la princesse d'Orange et comte de Zwarsenbourg, qui estoit illecq logé, chargé entre ledict peuple de faire grand chère et d'avoir passé longue espace de temps sans soy estre employé pour advancher les affaires de la généralité, comme l'on s'estoit confié qu'il feroit à son arrivement ès Pays-Bas, pour estre beau-frère dudict seigneur prince d'Orange. Avant ce jour là esté donné le banequet par lesdictz collonelz d'Anvers audict seigneur burgmestre Junius, audict lieu des jésuistes où iceulx collonelz tenoient leur colége et où ceulx de la religion réformée en thyois exercèrent icelle leur religion, depuis et tost après ladicte sortye d'iceulx jésuistes hors dudict Anvers : lesquelz de ladicte religion réformée avoient acheté icelluy lieu des jésuistes pour la commodité de leurdict exercice de religion et ce pour la somme de xv cens livres de gros.

Et le lendemain dernier dudict mois de febvrier 1580, suyvant le mauvais bruict de ladicte prinse traditoire dudict Courtray, lesdictz bourgeois d'Anvers tiennent du matin les portes de la ville fermées et les coingz des rues enserrez de chaynes, tenans garde chascun en son quartier tant que l'on avoit recerché les maisons, comme de coustume s'estoit faict paravant, de tant que les ennemis de dedens estoient plus redoubtez en ce temps là que ceulx de dehors[1], ainsy que en pluiseurs lieux s'estoit

[1] La surprise de Courtrai produisit une vive émotion dans le pays. « Flandria mirifice attonita Contracenci fortuna, » dit Marnix de Sainte-Aldegonde. A Gand, il y eut, le 28 février,

assez démonstré suffisante exemple, mesmes dernièrement en Bruxelles[1] et à la susdicte prinse de Courtray.

Et au commencement du mois de mars 1580, estant ledict seigneur prince lieutenant général receu en la ville de Campen, assez à la crève-cœur de grand partie des habitans de la ville, pour et affin de moyenner le différend estant en icelle ville et quartier de Zwoll et Deventer, touchant l'intention desdictz unyez. Ledict seigneur de Ville, gouverneur du pays de Frize et Overissel, illecq prochain, descouvrant son desseing d'adverse partye desdictz de l'unyon, que pluiseurs avoient piéçà préveu et prédict, icelluy seigneur de Ville, de la maison dudict seigneur comte de Lallaing, se déclaire du costé desdictz adversaires désunyz, ayant demandé aux bourgeois principaulx des sermens et aultres plus notables de la ville de Groeninghe, qui est grande et seigneurie appartenant enclavée audict pays de Frize, qu'ilz eussent à renouveller leur serment sur le piedt de la pacification faicte avecq ledict seigneur prince de Parma, et sans attendre l'heure ad ce limitée, ledict seigneur de Ville, persistant en son desseing d'adversité, se addressa le lendemain de grand matin au seigneur burgmestre de ladicte ville de Groeninghe et aultres du magistrat ses confrères, leur disant, par grand audace, qu'il entendoit de passer oultre en icelle sa demande de renouvellement de serment et

un gros tumulte provoqué par cet événement. *Ghendsche Geschiedenissen*, II, 208.

[1] Voir *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 526.

qu'icelluy burgmestre ne moureroit que par ses mains, l'admectant de trahizon, comme de faict icelluy seigneur de Ville tua ou feist massacrer à l'instant ledict seigneur burgmestre[1] sans le vouloir escouter en ses excuses, faisant icelluy seigneur de Ville, gouverneur dudict Frize, en aprèz appréhender tous ceulx qui estoient réputez ou supectez estre de ladicte religion réformée ou aultrement contraire à ladicte dévotion dudict seigneur prince de Parma, s'empara ainsy icelluy seigneur de Ville, gouverneur de ladicte ville de Groeninghe, prétendant la tenir pour la commodité d'icelluy seigneur prince de Parma et de ses allyez malcontens ; et pour ad ce tant plus affecter les bourgeois leur dict : *Tenons bon, ayez couraige, nous serons secouruz*[2]*!*

Lors y advint grand trouble en ladicte ville de Campe[3], se mectans les bourgeois en armes, sicomme ceulx tenans le party desdictz désunyz et catholicques, contre ceulx tenans de ladicte unyon et de ladicte religion réformée, lesquelz consentoient de recevoir garnison et iceulx aultres desjoinctz et catholicques en plus grand nombre y contredisoient, refusans l'entrée d'icelle garnison audict Campe,

[1] Jacob Hildebrantsz. Note de l'auteur.

La conduite du comte de Renneberg, que certains auteurs ont cherché à justifier, fut marquée au coin de la perfidie. La veille même du jour où il le fit massacrer, il disait au bourgmestre Hildebrantsz : « O myn Vader, die ick voor myn Vader houde, soudt ghy sulcken quaet van my vermoeden? » (O mon père, vous que je tiens pour mon père, pourriez-vous me soupçonner de quelque trahison ?) VAN METEREN, l. c., 196.

[2] *Voir* les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, BOR, VAN METEREN, etc.

[3] Kampen.

de sorte que ledict seigneur prince lieutenant général y estoit en grand danger et péril pour n'y avoir aultre que sadicte garde n'estant lors que d'environ soixante harquebousiers et d'aucuns desdictz bourgeois tenans le party dudict seigneur prince lieutenant général, que l'on disoit en ce temps patriotz et amateurs, sans que une compaignie ou deux dudict seigneur chief capitaine Bertelentens y povoit encoires entrer. Icelluy seigneur chief Bertelentens avoit passé longtemps, entretenu sa trouppe d'environ deux milz hommes, en ce quartier de Frize pour la garde et deffence d'icelluy, contre leurs perturbateurs et malveullans, comme dessus, estans ledict seigneur Bertelentens lors secondé et assistez de grand nombre de paysans de ce quartier de Frize qui ne tendoient qu'à l'occasion et moyen d'eulx povoir oster et délivrer de la servitude et subjection en quoy ilz estoient forcez par ceulx dudict Groeninghe, pour les raisons susdictes, tenans ainsy dois lors par ledict seigneur chief Bertelentens avecq ses assistens de piedt et de chevaulx ensamble desdictz paysans lesdictz de Groeninghe enserrez, s'estant emparez du lieu dict le Dam[1], place d'importance qu'ilz fortiffioient avecq aultres fortz qu'ilz y faisoient d'aultres costez à l'environ et en tous les passaiges par où leurdict prétendu secour (compté sans l'hoste) par ledict seigneur de Ville, leur gouverneur comme dessus, povoit paravant passer; exemple de penser à la fin de ce que se commenche.

Cependant les paysans de la comté du seigneur

[1] Appingadam.

Van den Berghe, joindant ledict pays de Gheldres, s'eslevèrent à grand trouppe soubz la charge et conduite d'aucuns chiefz de la noblesse d'illecq; lesquelz s'attachèrent aux reîtres estans en ce quartier soubz la charge desdictz seigneurs comtes Hollach et de Jan de Nassau, et les font retirer non sans perte d'aucuns d'eux, et ce pour cause de leurs foulles et rudesses, disant iceulx paysans qu'ilz ne voloient plus avoir ny soustenir telles guerres[1], estans acconduictz dudict seigneur de Ville, affin d'amener ce pays d'Overissel, sicomme les villes de Campe, Zwole, et Deventer avecq ceulx de ladicte comté Van den Berghes, à sa dévotion de destruction susdicte desdictz Estatz-Généraulx demeurez unyez; à laquelle desjunction estoit réduict ledict seigneur comte Van den Berghes avecq le seigneur comte Fréderyck, son frère, portant tous les enffans de cedict quartier et par tout l'Allemaigne, tiltre de comte. Ayant ainsy délibéré ledict seigneur de Ville, gouverneur dudict Frize avecq l'assistence dudict seigneur comte Van den Berghe, beau-frère dudict seigneur prince lieutenant général, de entretenir la gendarmerie desdictz seigneurs comtes de Nassau et de Hollach, pour donner moyen d'aultre costé audict seigneur de Ville d'avoir secour des gens dudict seigneur de Billy, de Stenbach[2] et Crosbach audict pays de Frize, qu'il

[1] Le comte de Renneberg avait poussé de nouveau à la révolte les paysans de la Gueldre, qui avaient repris le nom de Désespérés (en noemden haer factie de Desperaten). Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VII, 1re série, 185; BOR; VAN METEREN, etc.

[2] Le colonel Jacob von Steenbach avait reçu le commande-

entendoit d'amener et introduire avecq ladicte ville de Groeninghe ; ce que avoit causé audict seigneur de Ville peu de jours paravant de avoir mandé audict seigneur prince lieutenant général de ne se pouvoir trouver audict Campe, comme icelluy seigneur lieutenant général luy avoit escript de soy y trouver, pour illecq moyenner les différens et débatz y estans, pour ledict faict de la guerre et de se joindre et unyr amiablement par ensamble, comme à bons voysins appartient, disant icelluy seigneur de Ville pour ses excuses qu'il estoit occupé en aucunes affaires survenues d'importance audict Groeninghe ; mais s'il plaisoit à Son Excellence venir en ceste ville de Groeninghe en son gouvernement pour y communicquer desdictz différens, icelle Son Excellence y seroit bien venue, démonstrans ainsy de avoir l'ung l'aultre à sa trappe advantageuse, se povant lors remarquer en quelle confiance s'estoit arrestée l'Excellence dudict seigneur prince lieutenant général, du bon et léal service avecq les aultres desdictz Estatz demeurez unyez; voires que icelle Son Excellence avoit si avant délibéré et déterminé avecq iceulx Estatz de l'unyon de commectre icelluy seigneur gouverneur de Frize en lieu et Estat de leur chief général d'armée; et à quoy il fut parvenu si sondict desseing de desjunction n'eust esté descouvert audict Groeninghe comme dessus. Dont ledict peuple se resjouissoit disant que Dieu par sa divine Providence avoit destourné icelle commission de chief général d'armée,

ment du ci-devant régiment de Boussu, formé de six enseignes d'infanterie allemande. *Compte de Thierry Van der Beken*, du 10 février 1579 au 9 février 1580.

ne attendant milleure conduicte de icelle générale charge d'armée que desdictz seigneurs comtes de Lallaing et de Boussu, qui avoient, disoient-ilz, tant lâchement et inicquement acconduictz les armées desdictz Estatz-Généraulx, comme ès passaiges des journées de Gyblou[1] et de Remenant[2] se peult entendre et juger.

Lors fut prins par iceulx de Gandt le capitaine Bernard, avecq ung aultre capitaine, qui avoit abandonné ledict fort d'Avelghem, sans aucun debvoir de résistance, n'estant néantmoingz tenable pour estre entre les places de l'ennemy, par où y avoit peu de moyens de la secourir, non plus que lesdictes places de Mortaigne et de Sainct-Amandt, lesquelles se debvoient avoir plus tost esté bruslez et employé les garnisons y mises ainsy entre leurs ennemys en aultre lieu de campaigne ou fortresse où que la nécessité le requéroit de les employer et que le conseil de guerre entretenoit mal en ce temps, pour y avoir trop de perturbateurs du bon ordre entre ceulx dudict conseil de guerre, tendans continuellement de advancer ledict desseing des Espaignolz et malcontens leurs consors, comme cy-devant s'est assez clèrement démonstré et que entre ledict peuple se disoit estre défaillye la vertueuse conduicte de la généralité par trop grand gloire et ambition des seigneurs chiefz et conducteurs qui ne cerchoient, disoit icelluy peuple, que leur singulier prouffict et advancement, mectant soubz le piedt celuy de

[1] Gembloux.
[2] Rymenam.

ladicte généralité suyvant leurdicte trace d'ambition et infamie; lesquelz ambitieux et perturbateurs se debvroient tracher et démectre de leurs Estatz et charges, signamment des principales; sur quoy se reposent ladicte populace, soubz espoir de bon succès de soulagement et confort, aultrement n'y auroit ordre requise pour parvenir audict bon succès.

En ce mesme temps le chasteau d'Anthoyn[1] fut prins par ceulx dudict Tournay, l'ayant iceulx de Tournay inundé avecq ledict fort de Mortaigne, comme ilz en avoient le moyen d'inunder tout ce quartier jusques à Haulterive par les tenues d'eaue de ladicte rivière de l'Escau ès escluses d'icelle rivière.

Audict temps, le cinquième jour dudict mois de mars, se monstra ung signe horrible du ciel, dict comète, en forme d'ung glaive et flambeau de feu.

Cependant ceulx dudict Gandt reçoivent garnison de piedt et de cheval, comme ceulx de Bruges et d'Audenarde[2] reçoivent recreute de leurs garnisons, ensamble ceulx dudict Termonde.

[1] Antoing.

[2] Den 28 february 1580, soo de tydinge verzekert bleeft van het innemen van Curtrycke (dags te vooren) by de Malcontenten, soo en heeft den Hoochbailliu Mansaert niet gherust om meerder garnisoen te hebben, soo dat ten lesten in den avont by scepenen ende Cryschraet gheaccordeert waeren twee vendelen in te nemen; nemaer soo de bootscap van dit accord ghepreveniert was, wierden by den voorn. Hoochbailliu, den nacht daer naer volghende, ingelaten deur de Beverpoorte, dry vendelen, te weten : Sweveseele, Chappelle ende Gheeraert, met de reste van Vilers vendele, waer af den meesten deel snachts te voren in stede ghecommen was sonder Scepenen wete.

Le lendemain, 6 dudict mois de mars, ceulx d'Allost démonstrans de plus en plus leur desseing partial ausditz de l'unyon, chassent quelque compaignie de leur garnison, qu'ilz tenoient suspectz comme tenans ausdictz réformez, comme ilz chassent en après tant d'iceulx réformez qu'ilz povoient trouver et congnoistre, hors icelle ville d'Allost, place tant nuisante ausdictz de Gandt, Termonde et Bruxelles qui les tenoient néantmoingz assez enserrez.

Audict temps ledict seigneur de La Noue arriva de ladicte ville de Bruges par la voye de Dunckercke, après lequel seigneur La Noue pluiseurs avoient attendu et désiré son retour, du moingz lesdictz de Flandres qui estoient tant oppressez et tiranisez desdictz malcontens, lesquelz se baptisoient lors les *bien réadvisez,* iceulx de Flandres espéroient d'avoir secour et soulagement dudict seigneur La Noue et des siens Franchoys, mais aultres de partye adverse ne désiroient sa venue, ains la sortie des aultres sicomme Angloys et Escossoys avecq iceulx Françoys, pour avoir à milleur marché ceulx dudict Gandt et leurs allyez à leurdicte intention de malcontens réadvisez en ladicte religion catholicque

Den eerste maerty is oock inghecommen mynheere Van Fama, met omtrent 130 peerden, soo lanchiers als carabynen, ende uut de stat wierden hy de voorn. capiteynen gheseyt: Anthonis Van der Meere met beede syn sonen, mynheere Van Eerbodeghem (Erbodeghem), Jacques Dilvael Fs. Jacobs, Arent Mahieus ende Adriaen Werniers.

Den 13 maerty heeft mynheere Van Fama syn volck uuter stat doen trecken, mits dat hy Vlaenderen geen betalinghe hebben coste, deur dat hy was van de benden van Brabant. *Audenaersche Mengelingen,* IV, 258.

romaine et obeyssance à ladicte paix faicte par ledict seigneur prince de Parme au nom du Roy nostre sire, comme il disoit.

Et le jour ensuyvant, 7 dudict mois de mars 1580, se publia audict Bruxelles que l'on tenoit lesdictz d'Haynau et d'Artois pour ennemys, et signamment ceulx ayans esté declarez hors dudict Bruxelles et d'aultres villes rebelles et ceulx qui ne y vouldroient jurer l'union d'Utrecht ny avant reprinse, declairant qu'iceulx eussent à sortir de la ville dudict Bruxelles.

Lors se publia aussy audict Anvers que les declairez hors d'icelle ville d'Anvers et envoyez par billetz, ensamble d'aultres n'y ayans residé deux ans, eussent à sortir icelle ville deux ou trois jours après et que tous en eussent à faire leur rapport à ceulx du magistrat illecq sur paine de pugnition arbitraire.

Audict temps faisant par iceulx dudict Tournay une saillie sur Templeuve, y surprendent une compaignie dudict seigneur comte d'Egmont de cent chevaulx et plus, à rouges cassakins, amenant plus des deux partz d'icelle compaignie audict Tournay prisonniers; ayant bouté le feu par iceulx de Tournay en la forte maison dudict Templeuve et aultres deux chasteaulx qu'ilz prindrent aussy en ce quartier de Tournay et les bruslèrent pour estre trop nuysans à icelle ville de Tournay.

Cependant ceulx de la garnison de Menin, Escossoys la plus grand partye, estans advertiz du butin que les malcontens emmenoient, d'une grandissime valeur de pillaige dudict Courtray audict Lille, leur

couppent à chasque fois passaige deffaisant et mectant en route leurs escortes ou convoyz, troussantz pluiseurs leurs chariotz chargez dudict butin et les amènent audict lieu de Menin, avecq pluiseurs prisonniers dudict convoy, ayans ainsy part dudict butin par pillier lesdictz pilleurs malcontens.

En ce mesme temps de mars ceulx d'Utrecht ayant entendu la révolte et cruaulté usée par ledict seigneur de Ville, gouverneur dudict Groeninghe, vers ledict burgmestre et aultres de ladicte religion y estans, chassent les ecclésiasticques et catholicques mal affectez ausdictz de l'unyon hors d'icelle ville d'Utrecht, et y rompent et abatent les ymaiges des esglises qui estoient encore pour l'exercice de ladicte religion romaine, disant qu'iceulx ecclésiasticques et catholicques ne faisoient que troubler ladicte paix et repos prétendus par lesdictz de l'unyon desdictz Pays-Bas, tant travaillez et oppressez comme dict est, n'entendans partant iceulx de l'unyon de ne plus maintenir que ladicte religion réformée, suyvant la règle desdictz de Gandt et aultres de Flandres. De quoy iceulx catholicques avecq lesdictz ecclésiasticques se complaindoient, soustenans que on les debvoit laisser paisibles en l'exercice de leurdicte religion romaine et demeurer libre en icelle, comme ilz estoient en leurdicte religion réformée; lesquelz disoient que l'empeschement susdict d'icelle religion romaine n'estoit procédé audict Gandt, audict Utrecht et aultres dudict Flandres et aultres provinces leurs consors que par la continuelle perturbation et sédition d'iceulx catholicques et ecclésiasticques, comme ilz disoient avoir esté veu audict Gandt et ailleurs,

comme se peut juger par la conversation susdicte desdictes deux religions.

Le 10e dudict mois de mars 1580, Son Altèze se trouve au conseil d'Estat, où ceulx de Villevoorde, poulsez d'aulcuns malveullans et partye desdictz unyez, ayans faveur en cestuy conseil d'Estat d'aucuns d'icelluy conseil, comme le bruit couroit entre ledict peuple, continuoient en leurs sollicitations et poursuites, tellement qu'ilz obtindrent ordonnance de Son Altèze par laquelle icelle Son Altèze commandoit audict seigneur Van den Temple ou chiefz dudict Villevoorde (place de tant d'importance pour la garde et assistence desdictz de Bruxelles et de ce quartier jusques audict lieu de Willebroeck), où ceulx de Mallines, assistez d'une compaignie d'Albanois logez au lieu dict de Neckerspoel, joindant la porte d'icelle ville de Mallines, venoient journellement destrousser les batteaulx allans et venans dudict Anvers audict Bruxelles.

Lors aucuns soldatz desguisez en accoustremens de paysans, soubz la charge secrète de quelques seigneurs favorizant lesdictz malcontens, se trouvent audict lieu de Bréda, forte et belle ville et chasteau, appartenant audict seigneur lieutenant général, près d'une aultre forte ville, dicte Saincte-Geertruyberghe, de laquelle ville de Bréda, icelluy seigneur lieutenant ne en povoit joyr à son plaisir. Lesquelz soldatz desguisez avoient conceu de surprendre icelle ville de Bréda pour la commodité desdictz malcontens avecq ceulx de Bois-le-Duc, ausquels ne manquoient les amys qu'ilz avoient audict Bréda et aultres places desdictz demeurez unyez, le plus

acconduictz et menez par la dévotion de l'ennemy que pour iceulx de l'unyon, comme se peult juger par leurs conception et entreprinses susdictes, disant par ledict peuple qu'iceulx avoient trop grand support et crédit en court et que tel support et dissimulation sans ordre de justice n'estoit la voye pour réduire le Pays-Bas tant affligé et tourmenté en paix et repos, comme appartient à tous seigneurs, gouverneurs et suppérieurs de faire par toutte voye de droict, d'équité et de conscience pour accélération desdictes afflictions et tourmens et en soulager leur commune et républicque, disant que de droict divin et humain n'estoit licite ny permissible de faire ou souffrir tant de maulx et inconvéniens, pour parvenir audict bien et repos, comme en ce temps pluiseurs d'auctoritez persuadoient vouloir faire par ambition et leur profict particulier plus que pour celuy de la généralité, que celuy faisant profession de chrestien debvroit procurer par bonne et juste voye, évitant iceulx maulx et inconvéniens.

Le jour après, xj[e] dudict mois de mars 1580, ledict seigneur La Noue, venu comme dict est par la voye marityme de ladicte ville de Dunckerke audict Bruges, vient en ladicte ville de Gandt environ le soir, où il fut reçeut avecq grand allégrie, comme il avoit esté receu en grande liesse par lesdictz de Bruges, du moingz par les plus bienveullans desdictz unyez y estans, qui en espéroient ayde et assistence pour délivrance desdictes misères et calamitez où ilz estoient plongez de tous costez et en tant de manières misérables, comme s'est veu du passé et que se voyoit de jour à aultre continuel-

lement sans en ressentir quelque accélération fructueuse.

Lors advint audict Cambray une conspiration et desseing de trahizon par aucuns chanoisnes et aultres de la loy d'icelle ville de Cambray; mais icelle conspiration fut descouverte et furent apréhendez les conspirateurs par la disposition divine des propositions perverses.

Au mesme temps de mars, aucuns dudict fort de Haulterive furent prins par ceulx de Tournay, en ung rencontre près dudict lieu de Haulterive, démonstrant ainsy ledict seigneur prince d'Espinoy ou séneschal d'Haynau, estre affectionnez ausdictz demeurez unyez; mais pluiseurs d'entre le peuple craindoient, comme devant, qu'icelluy seigneur séneschal avecq les siens de ladicte religion catholicque romaine audict Tournay, ne se destournassent dudict costé desdictz Estatz demeurez unyez avecq celuy desdictz malcontens désunyez, comme en ce temps pluiseurs faisoient encoires l'ung après l'aultre, et que eulx de Tournay et aultres non trop seur ne faisoient lesdictes démonstrations d'amys, suyvant la trace desdictz seigneurs de Bours, de Ville et aultres susdictz, que pour avoir crédit et moyen d'attrapper lesdictz de Flandres et leurs consors de l'Unyon; mais iceulx de Flandres et consors faisoient un aultre compte d'eulx garder de telz oraiges.

Cestuy jour xiiij[e] de mars 1580, ledict seigneur chancellier de Brabant est de retour dudict Bruxelles audict Anvers en court, ayans ceulx de ceste ville de Bruxelles accordé de payer aultres trois deniers d'impostz, de sorte qu'il y avoit lors ung lyart sur chascun

pot de double bière, deux gros le pot; et sur le petit de trois deniers le pot, ung gigo ou trois deniers pour ledict impost, que redondoit journellement de plus à la charge de la povre commune, qui n'avoit de toutte anchienneté payé que ung gros du pot de double bière et de la simple ung lyart; comme audict Bruxelles n'estoit permis suyvant leurs loix et privilèges de n'en pouvoir brasser à plus hault pris. Mais quoy! l'on accordoit ainsy les aydes et impostz l'ung sur l'aultre, soubz espoir qu'ilz ne seroient de longue durée, selon les promesses persuadées par leurs supérieurs et qu'ilz ne seroient plus travaillez de donner les despens aux soldatz de la grande garnison y estans, ausquelz seroit baillé par sepmaine ung daler à chascun d'eulx des deniers procédant dudict nouvel impost de lyart et de gigo, sur chasque pot de double et simple bière[1].

En icelluy temps de mars, ceulx de Gand tindrent les portes de la ville fermées de jour et environ les neuf heures du soir sortirent la gendarmerie d'envyron deux milz hommes, tant de piedt que de chevaulx, soubz la conduicte du seigneur de Fama, ayant entreprins de, avec leurs appareils qu'ilz avoient quant et eulx, surprendre ladicte ville de Nynove, place d'importance pour garandir d'ung costé ladicte ville de Bruxelles, d'aultre costé ladicte ville d'Audenarde, et aussy pour assubjectir ladicte ville d'Allost, distant dudict Nynove deux lieues; laquelle ville d'Allost et icelle de Nynove avecq ung chasteau et forte place dict de Lydekercke, près d'icelle

[1] Voir *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 526, 527.

ville de Nynove nuysoient et agravoient fort icelle ville de Gandt, aussy bien que celles de Bruxelles et d'Audenarde, pour estre scituées au mitan desdictes trois villes; mais estant icelle gendarmerie sortye dudict Gandt, assez près dudict Nynove, ne trouvarent moyen de l'approcher à leur intention, de tant que ceulx d'icelle place de Nynove ayant esté advertyz par quelque espion de leurdicte entreprinse, firent telz debvoirs qu'ilz furent secouruz en diligence d'aucunes compaignies de chevaulx et de piedt desdictz malcontens; de sorte que lesdictz sortyz de Gandt tournèrent bride vers icelle ville de Gandt, sans avoir sceu parvenir à leurdicte entreprinse, amenant quant et eulx quelques bestiaulx et paysans qu'ilz trouvèrent en ce pays de Nynove, appartenant audict seigneur comte d'Egmont, s'achevant ainsy de plus en plus la ruyne et despeuplement de la Flandres, bruslant les villaiges, par ce pays et comté de Flandres, comme estoit advenu audict pays et ducé de Brabant, se trouvans ainsy réduictz en misères et calamitez l'ung devant et l'aultre après. En quoy continuoient lesdictz malcontens estans audict Courtray et à l'environ, faisant course jusques au quartier de Bruges et du Francq, pillant le restant qui estoit encoire demeuré en iceulx quartiers jusques audict quartier d'Ypres, où iceulx malcontens, soubz la charge dudict seigneur viscomte de Gandt, chief général de leur chevallerie, troussoient une infinité de biens, signamment de beaux chevaux et poulins, qu'ilz trouvèrent ès quartiers d'Audenbourg[1] et de Ghystelles[2], terroir dudict

[1] Oudenburg. [2] Gistel ou Ghistelles.

Francq, qu'estoient deux anchiennes villes ouvertes dudict Flandres, scituées à 7 et 9 lieues dudict Courtray entre la ville de Nieuport, celles de Bruges et passaige pour aller d'illecq audict Dunckercke. Et comme lesdictz malcontens se retiroient vers ledict Courtray emmenant quant et eulx grand nombre desdictz chevaulx et poulins, comme la fleur en estoit par ce quartier d'Audenboug, où il y avoit grand marché annuel d'iceulx chevaulx, lesdictz de Gandt sortirent envyron six cens hommes de piedt et de chevaulx, délibérant avoir part à cestuy pilliaige; mais ne trouvèrent en conseil de s'attacher à eulx, les laissèrent ainsy passer à leur plaisir avecq icelle leur proye, parce qu'iceulx malcontens, maistres de la campagne obstant leur grande trouppe de chevallerie, arthésiens, hennuyers, haulx-bourguignons, albanois et espaignolz (rebaptisez en ce temps albanois ou haulx-bourguignons)..., desquelles ruynes et misères lesdictz Zélandois et Hollandois, en estans délivrez, n'en avoient plus de sentiment, ains s'engrassoient et enrichoient plus que devant l'advenue de leurs povretez et misères audict temps dudict duc d'Alve.

Cependant le seigneur de La Noue est ès villes de Gandt et de Deynze et après audict Bruges, pour y mectre ordre de garde et deffence requise contre la foulle et envahie desdictz malcontens, ayant illecq proposé estre nécessaire d'avoir 80,000 florins par mois pour l'entretenement des gens de guerre y requis.

Le mercredy 23 de mars 1580, approchant lesdictz malcontens près dudict Menin, avecq quelques pièces

d'artillerie et munitions furent rencontré d'aucunes compaignies de la garnison dudict Menin de cheval et de piedt, qui estoient sailly sur eulx tellement que, après avoir donné quelque charge et escamussade, iceulx malcontens se retirant vers Courtray, non sans perte de leurs gens et artillerie, comme deux ou trois jours après ilz attacharent aultre escarmussade entre ledict Courtray et Lille, près du lieu dit *le Dronckart*, distant dudict Menin environ deux lieues et aultant dudict Courtray, auquel quartier du *Dronckart* lesdictz de la garnison de Menin surprindrent le convoy desdictz malcontens party dudict Lille pour ledict Courtray, et ayant desfaict et mis en routte icelluy convoy, emmenèrent audict lieu de Menin pluiseurs prisonniers et entre aultres le maistre d'hostel dudict seigneur de Mansfelt avecq bonne quantité de bagaiges et munitions, que ceulx d'icelle ville de Courtray faillirent de recevoir pour leur secour de vivres dont ilz avoient plus grand besoin, n'en povant estre secouru que par forme de convoy pour l'empeschement qu'iceulx de la garnison de Menin (estans en nombre de dix-sept enseignes d'Escossoys le plus, et quelques compaignies de chevaulx soubz la charge et conduicte dudict seigneur collonel Balfour) leur donnoient; lequel maistre d'hostel et quelques aultres capitaines et officiers malcontens furent détenuz audict Menin, avecq bonne partye de vaisselle que l'on disoit appartenir audict seigneur viscomte de Gandt; mais icelluy seigneur collonel Balfour renvoya les soldatz désarmez sans leur traicter de rançon, estant par icelle discrète voye de guerre crainct et aymé en faisant

continuellement bonne guerre; quant audict seigneur viscomte de Gandt et aultres principaulx seigneurs de leur suyte, ilz sceurent trouver la voye de fuyte et belle escapade, y courant néantmoingz ung bruict en court audict Anvers, distant environ vingt lieues dudict Menin, qu'ilz seigneurs viscomte de Gandt, Montigny et aultres chiefz desdictz malcontens estoient prisonniers, par la déclaration d'ung quidam qui se trouva en diligence en ladicte ville de Gandt dudict Courtray, sur laquelle déclaration en furent advertiz ceulx dudict Anvers par pluiseurs l'affirmant; mais ne s'en trouva aultres prisonniers que dessus, n'estant que ung passaige de la prinse que advint tost après de la ville de Nynove avecq les seigneurs principaulx du pays y estans, comme se voyera en la fin de ce mois.

Ledict 23e dudict mois de mars, vers le soir, ledict seigneur de Ryhoven, gouverneur de ladicte ville de Terremonde[1], arriva audict Anvers et allyt loger au Vieux Chyne[2] près le pont dict audict Anvers la *Couportbrughe*[3], ne ayant trouvé ou esté receu à loger à *la Foy* illecq prochain. La nuict suyvante fut abatue une grande croix de fer avecq une imaige du crucifix y attaché, érigée sur ung massonnement de pierre de grande fachon au lieu dict le pont

[1] Dans les archives des Chambres des comptes on trouve, sous les nos 14395 et 14396, deux comptes rendus par « François Van der Kethulle, seigneur de Rihoven, colonel d'infanterie et capitaine de cent lances, » du 17 août 1577 au 14 juillet 1583. — Il était, non gouverneur, mais bailli de la ville et du pays de Termonde.

[2] Cygne.

[3] Koepoortbrug.

de la *Merebrughe*[1], audict Anvers, comme fut aussy abatue une imaige de Jhésus à genoulx soubz une capellette devant l'esglise dicte illecq en thioys *de Burchkercke*[2], et icelle chapellette quandt et quandt, disant par ceulx de ladicte religion réformée qu'il ne convenoit avoir aucune ymaige suyvant le commandement de Dieu et que l'on debvoit abatre touttes telles et semblables ydoles, ouvraige de mains d'hommes desdictes esglises catholicques à l'usaige de Rome, de tant, disoient-ilz, qu'iceulx catholicques ne se tenoient coing[3], concertans pluiseurs actes séditieuses et traditoires, comme se voyoit journellement puis en une ville, tantost en l'aultre.

Cestuy jour fut mis en lumière une deffence faicte par la royne d'Angleterre touchant de ne blasmer ou diffamer ledict seigneur duc d'Alençon, comme aucuns mutins et perturbateurs du bien et repos d'icelluy son royaulme estoient accusez d'avoir faict sédicieusement, contre sa noble intention de le réputer et tenir pour ung grand prince de noble sang royal de France[4].

Audict temps ledict seigneur comte Hollach, assisté des gens dudict seigneur comte Jan de Nas-

[1] Meirebrug.

[2] Burgtkerk (Sainte-Walburge).

[3] Cois.

[4] En 1581, lors du voyage du duc d'Alençon en Angleterre, où il était venu avec l'espoir d'épouser la reine, un puritain du nom de Stabbs, ayant écrit qu'un mariage « entre la fille de Dieu et le fils du diable » serait sacrilége, l'auteur et son éditeur eurent le poignet tranché par le bourreau, en plein marché, à Westminster. DARGAUD, *Histoire d'Élisabeth d'Angleterre*.

sau, s'attacha sur la trouppe des paysans s'estans eslevez contre iceulx du comte Hollach et en desfaict quelque partye au quartier et comté de Vanden Berghe, près dudict pays de Gheldres, tellement qu'iceulx paysans furent desfaictz et mis en route[1], que estoit une vengeance desdictz du comte Hollach, qui avoient paravant esté repoulsez et perdu de leurs gens, comme dessus, pour les grands foulles et oultraiges que ausdictz paysans avoit esté faict par lesdictz du comte Hollach, ce qu'iceulx paysans ne sçavoient plus endurer, voyant qu'il n'y avoit aucune correction ny discipline y requise, comme en ce temps les soldatz avoient de tous costez trop longue bride et permission de malverser sans en administrer justice, comme cy-devant s'est assez démonstré.

Le 24e jour dudict mois de mars 1580, furent descouvertes certaines lettres en ciffres apportées à Villevoorde, à ceulx du cloistre ou hospital d'icelle ville[2] par quelque hospitalier, contenant d'avoir entreprins de surprendre tost après icelle ville et de donner passaige ou ouverture à ceulx dudict Mallines estans en extrême nécessité de vivres, sans néantmoingz eulx vouloir accorder avecq ceulx d'Anvers et de Bruxelles; mais icelle leur entre-

[1] Le comte de Hohenlohe défit les paysans « désespérés » près d'un cloître nommé Syon et leur tua 600 à 700 hommes. Il les battit encore entre Deventer et Hardenberg. Bor, II, 170, 177.

[2] L'hôpital Saint-Nicolas, dans la rue dite le Meer, desservi alors par des sœurs hospitalières. En 1586, il fut cédé aux Carmélites, dont le couvent, qui pouvait faciliter une attaque sur la place, avait été brûlé, en 1578, par la garnison. Voir *Histoire des environs de Bruxelles*, par M. A. Wauters, II, 509, 513.

prinse faillyt par ledict descouvrement de lettres et furent appréhendez aucuns, chargez d'avoir intelligence d'icelles; et entre aultres la mère dudict hospital et quelques aultres nonnettes avecq aucuns du magistrat: le bruict couroit entre lesdictz catholicques qu'icelles lettres estoient faulsement faictes à poste; mais le contraire apparut estre véritable par la confession desdictz prisonniers, ayant eu la question de torture ou leur esté présentée, suyvant laquelle furent menez audict Bruxelles[1] et par où se démonstroit assez, disoient ceulx de la religion réformée, le pervers desseing desdictz conspirateurs de trahizons, de tant plus qu'ilz avoient obtenu la sortye desdictz deux compaignies dudict seigneur Vanden Temple hors d'icelle ville de Villevoorde, comme dessus, donnant ainsy occasion de les charger de grand garnison, comme faisoient les mal affectionnez dudict Bruxelles, quy ne cerchoient que touttes sortes de trahizons à chasque fois qu'ilz se trouvoient deschargez de garnison et avoient le moyen d'user de leurs inventions traditoires; exemple ausdictz de Courtray des derniers qui ne avoient voulu recevoir recrute de garnison ny faict justice des traystres ayans esté longtemps détenuz prisonniers, pour leurdicte perverse entreprinse trop clère, comme dessus.

Au mesme temps de mars advint aussy une conspiration traditoire en ladicte ville de Dunckercke par ledict Lamotte, ayant prêtendu de la surprendre par une basse marée, acconduict d'aucuns de dedens

[1] *Voir* p. 180, note 2.

entendans icelle trahizon; desquelz en furent chargez aucuns lors appréhendez, sans en estre néantmoingz faict condigne justice.

En icelluy temps, vers la fin dudict mois de mars 1580, ledict seigneur prince lieutenant général faict son entrée au lieu de La Haye en Hollande, où il fut receu en grande allégrie et triumphe, comme aucuns jours paravant il avoit esté allégrement et triumphamment receu en faisant son entrée en la ville d'Amsterdam, distant dudict lieu de La Haye d'environ huict lieues, suyvant l'ordre qu'icelluy seigneur lieutenant général avoit mis ès villes de Campe, Zwole et Deventer, pays dict en thyois Overissel, joindant ledict pays de Frize; lequel pays d'Overissel avoit esté en voye de se desjoindre de l'unyon et se allyer avecq lesdictz malcontens et signamment à ceulx dudict Groeninghe[1], qui estoient enserrez dudict seigneur Bertelentjens avecq ses gens assistez des paysans, dict en ce quartier *des Ommelandes*, lesquelz des Ommelandes ou paysans de allentour dudict Groeninghe avoient lors les moyens et occasions d'eulx desbrider de la subjection en laquelle ilz estoient plongez, sicomme de transporter leurs bestiaulx et aultres espèces de vivres et marchandises, sans povoir brasser, faire pain, tuer leurs bestiaulx ny aultrement disposer que pour leur nourriture de leur mesnaige seullement, et non pour esseiller en vente par ce plat pays.

[1] Ce fut, en effet, par suite d'avis alarmants qu'il avait reçus au sujet du comte de Renneberg que le prince se rendit dans l'Overyssel. Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VII, 1re série, 196, 204, 242.

Le mercredy 29 dudict mois de mars 1580, les portes de Gandt furent tenuz fermez et la nuict ensuyvant en sortast François de La Noue, chevalier, seigneur dudict lieu, marischal général du camp et général de l'armée de messeigneurs de l'unyon, assisté d'envyron deux milz hommes de piedt et de cheval, qu'icelluy seigneur général d'armée avoit faict assambler en diligence la plus grande partye de ses compaignies françoyses avecq appareils d'eschelles et aultres instrumens, pour aller assaillir et surprendre ladicte ville de Nynove, où ledict seigneur La Noue, général d'armée, sçavoit estre venu ledict seigneur prince de Gavre, comte d'Egmont, etc. Et parvenu de grand matin, envyron les 4 heures du jour ensuyvant près icelle ville de Nynove, ledict seigneur général La Noue, guidé d'ung paysan par le costé plus aysé, où y avoit le moingz de profondeur d'eau se prépara et mist en voye de l'assaillir, suyviz de son *fils généreux*[1], le seigneur de Mortaigne, et de sadicte trouppe, entrant couragеusement en l'eaue jusques à la chainture peu plus ou moingz et d'illecq montarent et l'eschellarent, se trouvarent hastivement sur les rampars, disant ledict seigneur général d'armée à la centenelle qui demandoit le mot : *amys!* et que l'on luy diroit le mot, et l'aprochant fut icelle centenelle abatue sans sçavoir cryer *armes!* Ce faict, marcharent vers le corps de garde illecq proche à la porte du costé de l'abbaye, et ayant soubdainement vaincu icelle garde, s'advancèrent d'une furie à la foulle plus

[1] Odet de la Noue, seigneur de Téligny.

avant jusques au marché assez proche pour la petitesse d'icelle ville, de grandeur comme avoit esté celle de *Terwanne*[1], auquel marché les soldatz y estans de garnison monstrarent résistence, se deffendans tant qu'ilz povoient, de sorte que en demeurarent mortz environ 40, peu d'iceulx assaillantz, avant que de povoir vaincre ceulx de dedens défenseurs et estre maistres de ceste ville, qu'estoit environ deux heures après ledict assaillement d'icelle ville[2]. Que lors se trouvant ledict seigneur La Noue et aultres principaulx de sa suyte françoyse au logis dudict seigneur comte d'Egmont, le saisirent prisonniers comme ilz feirent le seigneur Charles, son frère[3], madame d'Egmont, sa compaigne[4]; appréhendirent aussy le seigneur de Noyelle, frère dudict seigneur de Bours, maistre Jacques de le Cambe[5], ayant esté receveur général de feu seigneur Lamoral comte d'Egmont, exécuté au temps dudict duc d'Alve, comme s'est veu la nuict de Pentecoste en l'an 1568, audict Bruxelles, maistre Pierre, chirurgien, ayant esté capitaine du quartier dict *le Ruysbrouck* audict Bruxelles et aultres de sa suyte furent aussy troussez; et estant ainsy vainqueur et maistre de la ville pillarent et ranchonnarent les principaulx d'icelle ville, par le moyen de laquelle valeureuse

[1] Thérouanne.

[2] « Tout se fit si promptement que le comte d'Egmont, qui « estoit en son lict, n'en eut point de nouvelle, sinon quand « on alla pour l'y prendre. » *Vie de de la Noue*, 260.

[3] C'était son frère cadet.

[4] Marie de Hornes.

[5] Jacques de Lacambe.

et louable prinse, lesdictz de Gandt, de Bruxelles et d'Audenarde en estoient grandement emparez et guarandyz, et ceulx d'Allost par icelle prinse de plus enserrez et assubjectiz, d'ung costé desdictz de Gandt et Termonde et d'aultre costé desdictz d'Audenarde et de Nynove, n'ayans lesdicz malcontens voye pour la secourir que par grand convoy et en danger de destroussement desdictes garnisons d'Audenarde, Nynove, Bruxelles, de Gandt et de Termonde, pour estre icelle ville d'Alost au mitan d'icelles villes[1].

Le dernier dudict mois de mars 1580, suyvant la prinse de ladicte ville de Nynove avecq ledict seigneur comte d'Egmont et aultres seigneurs, comme dessus, se descouvrarent aucuns de la ville de Bruxelles chargez d'avoir conspiré et conceu de trahyr icelle ville de Bruxelles et entre aultres le filz du seigneur président de la chambre des comptes en Brabant, dict Beutkens, ung gentilhomme ou chastellain de Coquelberghe dict Zoete, ung mayeur de Bigarde et quelque aultre.

Et le second jour d'avril ensuyvant 1580, s'estant ledict seigneur Vanden Temple, gouverneur dudict Bruxelles, trouvé illecq en la nuict précédente dudict Anvers, ledict filz[2] du président Beutquens[3] fut exécuté sur ung eschaffaut devant la maison de ville dudict Bruxelles par l'espée et après mis en quartiers. Lesquelz quartiers furent pendus ou attachez aux portes et lieux des rampars par

[1] Bor, II, 175.
[2] Josse.
[3] Pierre Butkens, président de la Chambre des comptes.

où il avoit conspiré de faire entrer le comte d'Egmont et sa suyte, estans au quartier de Nynove, pour addresser à la surprinse d'icelle ville de Bruxelles à leurdicte dévotion, sicomme le jour du bon vendredy dernier qui fut par après remis ne se povant faire jusques la première feste de Pasques lors ensuyvant; icelluy exécuté avoit plus d'ung an paravant hanté les presches desdictz de la religion réformée et communicqué à la cène, pour avoir tant plus le moyen d'acconduire ladicte surprinse, sans avoir délaissé sa religion catholicque, comme il confessa à la mort, disant estre repentant et qu'il craindoit que Dieu ne luy pardonneroit jamais son pervers desseing, déclarant que ladicte ville de Bruxelles avoit, passé longtemps, pendu à ung fillet pour estre surprinse et y saccager lesdictz de la religion réformée; mais ce povre conspirateur tombyt avecq les siens en la fosse qu'ilz avoient préparée pour iceulx de la religion réformée; tombant ainsy la poire meure de tel iniçque fruit. Ledict exécuté avoit esté instruit et induict audict faict par son beaufrère Levasseur, secrétaire d'Estat dudict seigneur prince de Parma, qu'il seroit grand effectuant icelluy faict de trahizon; ayant ledict président Beutkens, son père, audict Anvers, lequel ne voulut ou n'oza contredire au rapport que luy fut faict de ladicte conception et entreprinse d'icelluy son filz, tendant à telle fin tyrannicque que dessus; lequel filz avoit démonstré ne estre trop advisé en icelluy son desseing, de tant qu'il s'estoit adressé au burgmestre dudict Bruxelles[1], luy demandant s'il ne luy feroit

[1] Jacques Taye, sire de Goyck.

bien avoir la clef de la porte, prétendant faire entrer lesdictz ennemys par une escluze dessoubz le rampart, entre icelle porte de Hault[1] et celle dicte la porte d'Anderlecq, luy descouvrant son secret, pour le tenir papiste comme luy; mais icelluy burgmestre pesant telle entreprinse, déclara ne le povoir faire sans en advertir le collége. Lors icelluy exécuté pria audict burgmestre de vouloir tenir le tout secret : non, respondit icelluy burgmestre, tant qu'il seroit venu audict collége, où icelluy exécuté fut tost après mandé. Lequel exécuté, au lieu de se retirer, comme debvoit suyvant ladicte déclaration dudict burgmestre, comparu par devant ledict collége ou aucuns d'eulx, où il confessa le tout, ayant déclaré par remort de conscience : « Je suis homme mort, puis que le comte d'Egmont est prins! » avec lequel seigneur comte il avoit communicqué le jour de Pasques floris paravant, la voye et manière qu'il debvroit venir et surprendre ladicte ville de Bruxelles[2].

Ledict second jour d'avril 1580, ledict seigneur La Noue arriva audict Anvers environ les cinq heures du soir, y ayant esté attendu plus de huict jours paravant, estant son logis . . . . . en la grande

[1] Porte de Hal, plus communément alors appelée porte d'Obbrussel.

[2] [illegible] André Ander- [illegible] sa femme, fille du [illegible] Cuby. [illegible] malcontents, y [illegible] emprisonnés [illegible] — Histoire des [illegible]

et magnificque maison dict de Gaspar Duch; mais estant icelluy seigneur La Noue desbarqué au rivaige ou hable d'Anvers au lieu dict *le Bierhooft*[1], fut mené et acconduict en deux litières illecq, estans pour luy et aucuns seigneurs ses capitaines l'accompaignant audict lieu du chasteau d'Anvers, où il demeura logé : auquel lieu du chasteau d'Anvers estoient aucuns seigneurs coilonelz et capitaines angloys, et entre aultres Noryss[2] et Coton[3], qui couroient illecq la vierge devant madame la princesse d'Orange et aultres dames de sa court.

Et le lendemain, jour de Pasques, 3e dudict mois d'avril, ledict seigneur de La Noue, le seigneur de Fama et l'ambassadeur dudict seigneur duc d'Anjou[4] vindrent en coche audict lieu, ayant esté des cordeliers, où se faisoit la presche par le ministre Villers[5], après laquelle presche y administra la sacrament de la cène, à laquelle communicquarent lesdictz seigneurs, comme participarent aussy le seigneur conseiller d'Estat Metkercke, le docteur Gille, secrétaire d'icelluy conseil, le seigneur commis des finances Ringout et aultres qui s'estoient rengez lors nouvellement à ladicte religion réformée; laquelle communication de cène dura plus de trois heures pour la grand multitude de peuple qu'il y avoit.

[1] Bierhoofd. Voir *Geschiedenis van Antwerpen*, II, 374.
[2] Jean Noritz.
[3] Thomas Cotton.
[4] Roche de Sorbies, seigneur des Pruneaulx.
[5] Pierre l'Oyseleur, seigneur de Villiers, chapelain et confident intime du prince d'Orange, dont il rédigea l'Apologie.

Aucuns d'entre icelluy peuple disoient que ledict Ringout et aultres qui avoient esté trop affectez à l'intention dudict seigneur duc d'Alve, le faisoient pour demeurer en leur estat et crédit, et signamment ledict commis Ringout, selon le bruit entre pluiseurs, et qu'ilz craindoient que, pour icelle leur affection ambitieuse, ilz ne abusassent, comme par l'exemple s'estoit veu, dudict Beutkens exécuté audict Bruxelles, lequel avoit aussy communicqué à ladicte cène, pour user traîtrement sadicte inicque conspiration, suyvant la trace de Judas; mais aultres d'entre ledict peuple, se confians plus en la grâce omnipotente de Dieu, disoient que lesdictz nouveaux rengez et communicquans, suspectz pour leur mauvaise affection qu'ilz avoient paravant démonstrée à ladicte religion réformée, povoient estre changez et convertyz à la dévotion d'icelle, aussy bien que Dieu par sa saincte grâce appela et converty Saul et en feist ung Paul, au temps qu'il persécutoit les frères chrestiens; n'estant ainsy possible à l'homme de juger de l'intérieur, fors que par le fruit des œuvres d'iceulx, demeurant la judicature des consciences à ung seul Dieu qui dict : « Ne jugez affin que vous ne soyez jugez. »

Le jour ensuyvant, 4 dudict mois d'avril, comme ledict seigneur comte d'Egmont demeuroit détenu audict Nynove par les soldatz, vindrent en court audict Anvers ung pensionnaire et aultres députez par ceulx de ladicte ville de Gand, demandant avoir icelluy seigneur prisonnier, pour, suyvant les droitz de leurs priviléges dudict Gandt, prendre congnoissance de telz et samblables prisonniers, estans

appréhendez audict pays de Flandres, pour en faire et ordonner comme par leur chief et seigneurs se trouveroit convenir; à laquelle fin lesdictz de Gandt envoyèrent tost aprèz vers la court certains leurs députez; mais ilz trouvarent que ledict seigneur La Noue ou les siens soldats ne le vouloient délivrer ausdictz de Gandt, sans premiers furnir à la somme de 10,000 escus qu'ilz demandoient pour sa ranchon; requérant néantmoingz icelluy seigneur prince prisonnier que lesdictz Franchoys ne le remissent ès mains des Ganthois, leur promectant grand récompense, de sorte qu'il demeura encoires illecq prisonnier, entre lesdictz soldatz de Nynove; lesquelz prendoient le bon temps et signamment avecq ladicte dame princesse et comtesse d'Egmont, et aultres seurs d'icelluy seigneur comte son mary et aultres ses dames d'honneur, qui se trouvoient ainsy entretenuz et courtisez à la franchoyse.

Le jour ensuyvant, 5 dudict mois d'avril 1580, Son Altèze donna le bancquet audict seigneur de La Noue, lequel avoit faict difficulté de y venir, s'excusant vers icelle Son Altèze qu'il estoit hasté de retourner vers ses gens; mais après promist de se y trouver, moyennant que ce fust de bonne heure, comme se feist. Auquel bancquet se trouvarent ledict seigneur conseiller d'Estat Fromont, ledict seigneur Aldegonde, aussy conseiller d'Estat, lequel y fust après mandé; les deux burgmestres d'Anvers y estoient aussy, comme y estoit aussy venu ledict seigneur collonel De la Garde, ayant son régiment franchoys en la ville de Herenthals, à deux lieues dudict Anvers, y estant aussy venu ledict

seigneur de Fama et le seigneur de Marquette[1] son beau-frère et lieutenant de sa compaignie d'ordonnance; par lequel bancquet, le partement d'icelluy seigneur de La Noue fut retardé jusques au lendemain : que lors il se partist dudict Anvers pour ledict Nynove par la voye de Willebrouck et de Bruxelles, ayant ung présent d'ung des millieurs chevaulx de l'escurie de Son Altèze; ayant icelluy seigneur La Noue esté en communication de ceste matinée avecq ledict seigneur de Fama et aultres du conseil de guerre, au logis dudict collonel d'Anvers Landtmeeter[2], près dudict lieu des Estatz-Généraulx.

Cependant le camp desdictz malcontens estant ès quartiers d'Ypres, de Warneston, de Werviq et de Menin, se lève et marche vers Ath en Haynau, démonstrant vouloir aller reprendre ladicte ville de Nynove à la chaulde; mais ne trouvèrent en conseil de eulx y présenter, pour la grand garnison franchoyse, y estant, qu'ilz redoubtoient, entendant leur délibération de la garder et tenir jusques au dernier homme, sans craindre les assaillans, comme iceulx Franchoys ont démonstré de toutte anchienneté de bien garder et deffendre les places où ilz sont mis en garnison, voires plus vaillamment que aultres nations, sans espargner leurs corps et biens; ainsy que se peult trouver des derniers avoir esté vertueusement gardé et deffendu les villes de Landrechy, Metz en Loraine, et Terwaene qu'ilz perdirent à

[1] Guillaume de Hertaing, seigneur de Marquette.
[2] Philippe de Lantmeter.

l'extrémité en parlementant[1], par faulte que le roy de France ne avoit moyen de la secourir, ayant la grande armée de l'empereur, y ayant tenu le siége longue espace, assez cousté et signamment à ceulx de Flandres; mais tost aprèz lesdictz Franchoys trouvèrent subtil moyen (comme ilz en sont rusez) de prendre la ville de Calais, ville et port de mer, tant important contre l'Angleterre et ledict pays de Flandres, sans y avoir mis ny employé que peu de gens et despens.

Le 6e dudict mois d'avril 1580, advint audict Anvers environ les 6 heures du soir ung grand et espouvantable tremblement de terre, ensamble ès aultres villes du Brabant et aultres quartiers des Pays-Bas; lequel tramblement cessa en ung instant, sans en resentir grief ny dommaige ou fort peu; fors que pluiseurs se trouvarent en grand craincte et perplexité de finement du monde, pour y avoir taut de guerres, pestes, famines et aultres misérables calamitez, prédictes par la divine bouche de nostre sauveur Jhésus, auquel convient prier nous amener à bonne et salutaire fin en nous gardant et délivrant de l'impréveue et subite fin de la mort qui est certaine à touttes créatures, et l'heure d'icelle incertaine; que démonstre qu'il convient veiller et prier, affin de ne estre trouvé impourveu d'huille, comme estoient les vierges folles, qu'est à dire que le chrestien se doibt tenir prest, de pure conscience, sans se confier ès prières et aultres œuvres salutaires à ladicte fin

[1] Thérouanne fut emportée pendant les conférences où se traitaient les articles de la capitulation. Voir *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, x, 44.

de mort, ou après par les cérémonies de services des trespassez à l'usaige de Romme; estant partant plus convenable de se bien purger et mectre en bon estat par bonnes œuvres et prières avecq jeusnes, délaissans tous excès, affin de se trouver prest et non impourveu de telle huille salutaire, pour estre la foy morte sans icelles bonnes œuvres, sans néantmoingz se fonder sur icelles œuvres, à quoy le chrestien est obligé, comme serviteur inutile.

Cependant fut deffaict et mis en route ung secour de trois régimens de gens de piedt avecq bon nombre de chevallerie venant par le quartier de Carpe en Clève pour lesdictz de Groeninghe fort enserrez, comme dessus, ayant pour chefz le seigneur Polwilder[1], le seigneur Fronsberghe[2] et aultres d'Allemaigne, ayans servy au temps dudict duc d'Alve, contre ledict seigneur prince lieutenant général moderne; laquelle desfaicte et mise en route par les seigneurs ellecteurs de Couloigne et de Clève, assistez de leurs voysins ne leur veullans permectre le passaige par ces quartiers pour aller en Frize. De sorte que lesdictz de Groeninghe se trouvarent frustré de leur prétendu secour pour eulx deffendre et monstrer teste audict seigneur Bertelentens et les siens, qui les tenoient enserrez, comme dict est.

En cestuy temps d'avril 1580, les députez des cinq sermens de ladicte ville de Bruxelles poursuyvent par requête vers ceulx dudict conseil d'Estat lez Son Altèze, tendant à l'entreténement de leurs

[1] Nicolas, baron de Polweiler.
[2] George de Freundsperg.

franchises et priviléges desdictes confraries; et les députez du conseil de guerre illecq, au contraire demandoient et soustenoient n'y estre convenable en ce temps de guerre civille, pour estre suspectez d'avoir intelligences ou affection ausdictz malcontens et leurs consors, leurs adversaires, et que ladicte ville estoit frontière ausdictz désunyz malcontens, ains qu'iceulx des sermens auroient à faire la garde unaniment et conjunctement avecq les aultres bourgeois, sans user de leur garde particulière si longuement qu'icelle ville seroit en tel danger desdictz adversaires, demeurant en surcéance leursdictz priviléges et franchises jusques à tant que la ville seroit sans dangier et réduicte hors d'icelle guerre civille[1].

Audict temps d'advril, *Corpel*[2], commissaire général des vivres par provision, dois ladicte prinse dudict seigneur de Frezin, obtient sur sa requeste que ceulx de Flandres l'auroient à recevoir pour commissaire général des vivres et ce de par Son Altèze donné par ceulx dudict conseil d'Estat. A quoy ceulx de Gandt, le tenant de mesme humeur et condition qu'icelluy seigneur de Frezin estoit

[1] Ces compagnies, formées de bourgeois catholiques, s'étaient montrées hostiles à l'autorité militaire. Cédant aux instances du conseil de guerre, les commissaires de Matthias et le magistrat publièrent, le 29 mars, une ordonnance astreignant les membres des serments à monter la garde avec les sections; mais ceux-ci refusèrent formellement de se soumettre à cette ordonnance qui, à la suite de leurs vives réclamations, fut révoquée, le 2 avril. *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 527, 528.

[2] « Jean de Corpeels, premier commissaire des vivres, sous la charge du seigneur Van Dorp, superintendant. » *Dépêches des rebelles*, x, f° 56.

tenu et réputé de malveullans et d'adversaires ausdictz de l'unyon, comme cy-dessus est reprins[1].

Le viij[e] jour dudict mois d'avril 1580, madame la princesse d'Orange se party d'Anvers envyron le midy pour Zeericxsée en Zélande, pays dict en langue d'illecq *Schaulbe*, où estoit arrivé ce jour mesme ledict seigneur prince lieutenant général, son mary, de Hollande, après avoir dernièrement amené les affaires au rancq que debvoient tenir les Hollandois[2], selon les occurrences et occasions que se présenteroient pour la garde et deffense d'icelle province de Hollande, comme icelluy seigneur prince lieutenant général avoit faict et introduictz ceulx du pays d'Utrecht, et des pays de Frize et de Gheldres, lesquelz fussent esté amenez et acconduictz à ladicte désunyon, suyvant la dévotion dudict seigneur de Ville, gouverneur dudict Groeninghe et Frize, pays de là environ; lequel gouverneur avoit conceu avecq aucuns de la ville de Campe, Zwole et Deventer, de les acconduire à son costé; mais ledict seigneur prince lieutenant général, vigilant à icelle fin, le prévint et feist tel debvoir de contremine qu'il rechassa ceste balle de désunyon, que fust ung grand exploict louable pour la préservation desdictz aultres provinces unyez[3].

[1] Phrases incomplètes.

[2] Le prince avait quitté La Haye le 7 avril. On sait les résultats importants qu'avait eus son voyage, résultats tels que l'édit de proscription lancé contre lui en fait mention expresse.

[3] Le comte de Renneberg avait espéré livrer à Philippe II, avec Groningue, la Frise, l'Overyssel et la Drenthe. La Frise se souleva contre lui; ses partisans furent contenus dans l'Overyssel et lui-même se vit bientôt assiégé dans Groningue.

Ledict jour fut amené audict Bruxelles, ledict seigneur prince de Gavre, comte d'Egmont[1], etc., environ les 4 heures du soir, ayant passé du long les rampars où estoient attachez ou pendans les quartiers et teste dudict Beutkens, exécuté comme dessus est reprins; de quoy on peult juger en quelle craincte et perplexité estoit icelluy seigneur comte d'Egmont de veoir tel spectacle, remémorant et recognoissant ladicte advenue de surprendre ladicte ville de Bruxelles. Mais quoy, entre ledict peuple se disoit, que ce luy estoit à pardonner pour sa jeunesse et le mauvais conseil et advis qu'il avoit journellement à ses oreilles d'aucuns de sa maison et d'aultres mal affectez à ladicte unyon qui l'avoient induict et suborné ad ce faire et partant le plus à inculper; mais aultres disoient que ce ne le povoit excuser, disant que ung tel noble prince, ayant veu tant d'exemples, tant dudict feu seigneur prince son père que d'aultres, tenans le party des adversaires contraire à celuy desdictz unyez, se debvoit employer et ranger en touttes actes et exploix vertueulx et louables; en rejectant et se destournant des pervers et infâmes et même de leurs inicques conseils et advis, pour amener et réduire sa patrie en paix et repos. Lesdictz désunyz et demeurez unyez disent tendre à celle fin de repos et tranquilité de leur

[1] Ce fut le 5 avril que Philippe d'Egmont fut amené à Bruxelles. Il y fut détenu dans la maison du colonel écossais Guillaume Stuart. Le 18, on le transféra à Anvers et de là à Gand, où il fut emprisonné dans la *Prinsen-Hof*. Enfin, on l'enferma dans le fort de Rammekens, où il resta jusqu'au mois de juin 1585, qu'il fut échangé contre de la Noue.

patrie, mais par leurs faictz veuz et à voir cy-après se peult juger lequel des deux tire plus droict pour attaindre le blancq d'icelle paix et tranquilité.

Ledict 9e jour d'avril, environ la nuit, se trouvarent assamblez au quartier de Groeinberghe[1], distant dudict Bruxelles deux lieues et près dudict Villevoorde, aucunes compaignies dudict seigneur collonel Van Temple, avecq quelques Escossoys dudict seigneur collonel Stuyart, et aussy deux ou trois compaignies de la garnison dudict Villevoorde, et le régiment dudict seigneur collonel Noriss, Angloys de la garnison de ladicte ville de Lierre[2], lesquelz se adcheminoient vers ce quartier de Villevoorde sans démonstrer avoir quelque entreprinse sur ladicte ville de Malines, et après avoir conclud et arresté audict quartier de Groeinberghe par lesdictz seigneurs collonelz de aller surprendre icelle ville de Mallines, se adcheminarent celle part, asscavoir lesdictz de la garnison de Bruxelles et de celle dudict Villevoorde d'ung costé, et lesdictz Angloys, garnison dudict Lierre, d'aultre, secondé de la compaignie de cheval dudict seigneur capitaine Michel; ledict seigneur capitaine Fama y secondoit aussy, mais sa compaignie de cheval, garde dudict seigneur prince lieutenant général, estoit au quartier de Termonde[3]; et estans ainsy parvenus lesdictz de Bruxelles, de

[1] Grimbergen.

[2] Azévédo porte la force de ce régiment à 800 hommes. *Beschryf der surprise ende plunderinge van de stadt Mechelen, geseyt de Engelsche Furie, op den* 9 *april* 1580.

[3] Suivant Azévédo, la compagnie de Charles de Liévin, seigneur de Famars, concourut à cette expédition.

Villevoorde et de Lierre en nombre d'environ douze cens hommes de piedt et cent et cincquante chevaulx devant et près dudict Mallines, de grand matin, environ les quattre heures, s'estant ledict soir précédent party ledict seigneur La Noue, dudict quartier de Groeinberghe vers ledict Gandt, après avoir donné son advis de ladicte prétendue surprinse de Mallines, pour entendre aux affaires de ces quartiers de Termonde et dudict Gandt et y faire marcher ses gens qui estoient illecq de piedt et de cheval, en cas de besoing; lesdictz seigneurs collonelz Van Temple, Stuyart et Noryss, avecq leurdicte trouppe d'Escossoys, d'Angloys, Hollandois et d'aultres soldatz des Pays-Bas, assisté dudict seigneur cappitaine Michel et sa compaignie de cheval et quelques aultres compaignies, commencharent à attacker une escarmusse vers le quartier dict le *Nekerspoel* hors la porte[1] où estoient logé une compaignie de chevaulx légiers Albanois, lesquelz ou grand partye estoient allé à la picorée ou envoyé à quelque exploict, avecq partye des deux enseignes, qui avoient esté cassé après ledict partement dudict Bours, leur dernier gouverneur, et relevez par ledict seigneur de Rossignol, remis en son lieu audict gouvernement et reprins leurs sermens, lesquelz ceulx du magistrat et ecclésiasticque de la ville payoient. Sur quoy pluiseurs dudict Mallines, oyant le grand bruit d'icelle escarmussade, accoururent celle part pour y assister,

[1] La porte de Bruxelles. Azévédo dit qu'Olivier Van den Tympel avait été renseigné par des habitants de Malines sur l'état des fortifications de la place.

craindant de perdre la ville par ce costé de *Nekerspoel*[1]. Mais ledict seigneur collonel Norris avecq sondict régiment d'Angloys, commenchèrent à les assaillir d'ung aultre costé, entre la porte de Bruxelles et celle de Louvain, ayans traicté audict Groeinberghe par ensamble qu'iceulx Angloys feroient la poincte; et premiers assaillans et entraus ainsy d'une grande hardiesse et couraige en l'eau des fossés, jusques par dessus le genoul et chaincture, dressarent quelque peu d'eschelles, qu'ilz recouvrarent en chemin ou à eulx envoyé le jour paravant avecq aultres instrumens et appareilz pour faire telz assaulx, sans batterie, comme la manière en estoit accoustumée d'aultres places fortes, ainsy que cy-devant s'est démonstré; ilz montarent en certain bollewerk ou forte batterie par quelque lieu de cassamates, illecq faictes de grand façon desfensible, où ilz surprindrent incontinent une centenelle qui ne avoit le loysir de crier *armes,* l'abatirent au bas des fossés en disant *amys,* gaignarent tost après ung corps de garde près ladicte porte de Bruxelles; que lors, sur le cry d'allarme furent lesdictz assaillans estans parvenus audict rampars par l'ayde l'ung de l'aultre, jusques envyron cent hommes, rencontrez d'aucuns deffenseurs de la ville qui les repoulsarent, tant

[1] L'alarme fut donnée par la ronde chargée d'inspecter les postes, qui trouva celui de la porte de Bruxelles abandonné (il était commandé, suivant Bor, par un capitaine des gardes bourgeoises nommé N. Govaert), et aperçut quelques hommes escaladant le talus du rempart. Une vingtaine de bourgeois, ayant à leur tête Nicolas Van der Laen, qui s'était distingué à la bataille de Lépante où il fut blessé, accourut et contint les premiers assaillants. AZÉVÉDO.

qu'iceulx assaillans estoient en danger de estre tous renversez; mais comme les aultres secondans audict assault soustenoient et élevoient l'ung l'aultre, montant peu à peu, se trouvarent si forts sur lesdictz rampars que ceulx de dedens commencèrent à fuyr; et estant iceulx assaillans ainsy montez à la foulle et entrez jusques au marchié, trouvarent aultre rencontre desdictz de dedens, le plus maronniers, poissonniers et quelques aultres, desquelz on avoit illecq levé deux compaignies de soldatz, pourveuz de vieulx souldatz officiers, qui soustindrent et repoulsarent de rechief bonne espace vaillamment[1]; tant que lesdictz assaillans de piedt ainsy combatant, jusques au quartier du palais joindant la boucherie furent secondez en diligence de leur chevallerie, qui entrèrent par ladicte porte de Bruxelles, rompue de coups de marteaux et aultrement, aprèz l'avoir bruslée et faict saillir quelque partye d'icelle porte en l'air, sonnant par aucuns desdictz entrez sur lesdictz rampars pluiseurs trompettes, pour démonstrer qu'ilz avoient grand nombre de chevallerie, là où qu'ilz n'estoient qu'environ deux cens; et entrant icelle chevallerie d'une furie vers ledict palais, avecq si grand bruit et résonnance de pluiseurs trompettes, furent lesdictz de dedens en plus grand crainte et perplexité, se tenans grand partie d'eulx en leurs maisons, sans leur renger en aucune deffence, fors que lesdictes deux compaignies y levées, ensamble une compaignie aussy y levée par ledict Rossignol,

[1] Ces forces étaient commandées par l'écoutète Charles De Clerck, seigneur de Boevekercke que vint seconder Nicolas Van der Laen. Ce dernier fut grièvement blessé. Azévédo.

leur gouverneur, la plus grande partye maronniers, assisté d'une grande partye des cincq confraries sermentez, ensamble aucuns advocatz, procureurs et gens de ladicte Esglise catholicque, lesquelz se deffendoient vaillamment audict quartier du Palais et du Grand-Marché, et signamment le prieur des Carmélites, dict illecq en thyois Broer Pieter[1], armé du corselet et garny d'une courtelasse et d'une hallebarde, comme estant le principal conseiller et conducteur desdictz soustenans et deffenseurs d'icelle ville de Mallines, assisté du seigneur de Blasfelt[2], collonel desdictz deux enseignes et aultres notables dudict Mallines, tellement qu'icelluy leur chief Broer Pieter fut deffaict devant ledict palais, ayant receu pluiseurs coups en soy deffendant d'une vaillantize mémorable jusques à la mort, pour sadicte religion catholicque romaine et pour le roy[3], lequel l'avoit advancé à l'estat épiscopal de Namur[4], en considération des bons et dilligens services qu'il disoit avoir

[1] Pierre De Wolf ou Wolfs, dit Loup.

[2] Hugues de Prandt, seigneur de Blaesveldt.

[3] Suivant le récit d'Azévédo, la conduite de Pierre De Wolf ne fut pas aussi héroïque que le dit notre auteur. Il fuyait avec le seigneur de Rossignol et l'écoutète Charles De Clerck, quand un bourgeois lui demanda si c'était ainsi qu'il exposait sa vie pour le salut des habitants, comme il l'avait souvent promis dans ses sermons. Touché du reproche, De Wolf demanda des armes à de Rossignol et courut combattre au marché, où il trouva la mort.

[4] L'évêque de Namur, qui succéda en 1580 à Antoine Havet, fut Jean de Walloncappelle de Saint-Omer, de l'ordre de Saint-François. Il paraît cependant que cet évêché avait été promis à Pierre De Wolf, dont la mort, dit Bor, anéantit les espérances (II, 175).

faict à l'entreténement de la garde et deffense dudict Mallines, à la dévotion de Sa Majesté Royalle ou de ceulx de son conseil, telle que povez juger; comme demoura mort ledict seigneur de Blasfelt, collonel des notables dudict Mallines; lequel se deffendit aussy valleureusement jusques à genoulx, encourageant tousjours iceulx de Mallines, pendant laquelle escarmusse et meslée desdictz assaillans et deffendans audict quartier du palais et aultres endroictz dudict Mallines où estoit besoing ausdictz assaillans entrez de suyvre leur victoire, pour estre maistre d'icelle ville de Mallines. Ledict seigneur de Rossignol, leur gouverneur, se sauva par une porte qu'il feist ouvrir en dilligence[1], abandonnant iceulx de Mallines trop lâchement, sans soy estre employé à ladicte deffence de la ville, une des fortes places du Pays-Bas, tenable moyennant bon ordre avecq trois cens hommes et moingz[2]: disant entre ledict peuple qu'il méritoit estre mis en quartiers son chief gouverneur, pour se avoir monstré tant poltron, sans s'acquitter, comme à sadicte qualité de gouverneur et capitaine de telle place d'importance appartenoit. Quelques des plus notables et principaulx bourgeois et aultres y estans de leur ligue, trouvarent aussy moyen d'eulx fuyr par icelle porte ouverte et par les rampars, où ilz povoient au plus tost sauter et sortir; le président du grand conseil[3] illecq faillyt,

[1] Suivant d'autres, la garnison enfonça la porte de Louvain pour se sauver.

[2] Il s'enfuit avec environ 200 Albanais. BOR, II, 175.

[3] Jean de Glymes, dit de Berghes, seigneur de Waterdyck, mort en 1584.

icelle fuyte luy estant empeschée à ladicte porte qui fut refermée estant faict receveur de quelques coupz de plat d'espée et d'arquebouse, tellement qu'il fut prisonnier en piteux poinct, blessé; comme ne sceut le procureur général d'icelluy conseil, Du Bois, le conseiller Blasere, maistre Jehan Charles, conseiller, qui furent menez prisonniers en la maison de Hoochstraeten; les conseilliers Antoinch et Coman, prisonniers en leurs maisons; Bouvekerke, l'anchien, blessé et prisonnier en sa maison; le jeusne Bouwekerke se saulva s'estant eschapé avecq lesdictz aultres, par la milleure voye qu'il avoit peu trouver. Des mortz demeurez, tant desdictz assaillanz que desdictz de dedens deffendans, furent trouvez environ septante[1], pluisieurs blessez, et estans iceulx de l'unyon assaillans maistres et vaincqueurs desdictz de Mallines, qui avoient tant tourmenté et oppressez ceulx de Bruxelles et d'Anvers, sans avoir voulu entendre à aucun amiable accord, ainsy et comme icelles villes de Bruxelles et d'Anvers leurs avoient offert et requis à diverses fois par leurs députez, comme cy-devant est reprins plus amplement et cy-après sera dict encoires plus en son lieu, pillarent et mirent à renchon ceulx dudict Mallines de telle sorte que soldatz ont accoustumé de traicter ceulx estant vaincuz par force d'armes, comme dict est[2]; tant que

[1] Bor dit qu'il y eut environ 100 bourgeois tués et quelques soldats, p. 175. Suivant Azévédo, environ 80 bourgeois furent tués, entre autres, André Keynooghe, Jean Van den Hove, Jean Van Papenbroeck. Parmi les blessés, il cite Erasme Van Orsselle, qui mourut des suites de sa blessure et Jean Charles, membre du grand conseil.

[2] Les Anglais se signalèrent particulièrement dans ce pillage.

à la commune desdictz bourgeois de Mallines ne fut faict grand foulle ny pillerie, signammant à ceulx qui s'estoient tenuz enserrez en leurs maisons, sans avoir monstré acte deffensible, et les maisons de ceulx estant retirez, sicomme dudict Rossignol, leur gouverneur et aultres fuyartz et eschappez, furent entièrement pillées[1]. Laquelle valeureuse et louable prinse de si forte place, tant hardiment et de tel vertueux couraige, que n'estoit choze à croire par si petit nombre de gens, adventurans ainsy légièrement leurs vies, estoit en débat, donnant les ungz le plus d'honneur et louenge aux Angloys, et les aultres ausdictz de Bruxelles et Villevoorde, estant trouvé que ledict seigneur collonel Van den Temple avoit premier entré avecq ses gens en la ville, montant par ung costé, et ledict seigneur collonel Norris avec ses soldatz angloys montarent et entrarent aussy courageusement d'ung aultre, par l'eaue des fossés, sans lesquelz Angloys ledict seigneur Van den Temple et les siens assistens d'Escossoys soubz ledict collonel Stuyart, ne eussent peult tenir et résister contre lesdictz de dedens, qui les repoulsarent par deux ou trois fois vers les rampars, *somma* oyz la pluralitéz des voix, ilz feirent tous bons et

Ils enlevèrent, dit Grotius, jusqu'aux cloches et aux tombes dont ils chargèrent un vaisseau pour les transporter dans leur pays.

[1] *Notè en marge du manuscrit:* « Par ceste entreprise la ville fut grandement dépeuplée et estoit sans trafficque, et pour éviter tous ces inconvéniens, fut publié ung pardon général à tous les bourgeois de Malines, le 20 de may 1580. » — Ce pardon, délivré par l'archiduc Matthias et daté du 23 mai, est reproduit par Bor, II, 175.

vaillanz debvoirs, non veuz ès actes romains; si est que l'on donnoit l'honneur ausdictz Angloys de avoir entré audict Mallines jusques au marché, à enseigne desployée et eulx faict maistres des clefz de la ville, n'ayant lesdictz aultres de Villevoorde et de Bruxelles leurs enseignes desployées pour quelque respect et mouvement d'icelle entreprinse, ayant aussy démonstré bons et valleureux debvoirs à l'effect sorty de ladicte prinse de ville, estans tous grandement à louer et priser d'icelluy exploict mémorable.

Et environ les 7 heures du soir de cestuy 9e jour d'avril 1580, se partirent dudict Anvers vers icelle ville de Mallines ledict seigneur burgmestre Junius avecq le seigneur de la Moullerie et ledict collonel d'Anvers Scheyts, pour y mectre ordre [1], estant

[1] « Instruction pour le seigneur de la Moulleryc, maistre « d'hostel de Son Altèze, le borgemestre d'Anvers, le seigneur « Junius, et l'escoutette de Malines, le seigneur d'Alveringhen, « de ce qu'ilz auront à négocier à Malines où ils sont envoyez « par Sadicte Altèze.

« Premièrement présenteront leurs lettres de crédence et « remercieront de la part de Son Altèze, particulièrement le « seigneur de Famars, le seigneur Van den Tympel, le sei- « gneur Noris, colonel, et le seigneur Jorich, sergeant des « compaignies anglaises, du bon debvoir par eux fait en la « surprinse de Malines, offrant de la part de Sadicte Altèze de le « recognoistre à toutes occasions.

« ije Requéront aux colonelz et capitaines de contenir leurs « soldatz affin qu'ilz s'abstiennent du pillaige de la ville et des « foulles selon la promesse par eulx faite, signament par le « colonel Noris, leur asseurant que leur sera maintenu ce que « leur a esté promis.

« iije Que surtout donnent garde que les munitions tant de « guerre que de vivres en soyent dissipez, ains gardées pour « la généralité.

« iiije Que donnent aussy ordre que les procès et pièces des

convoyé du seigneur capitaine Lyon[1], filz dudict docteur Longotius, lequel avoit sa compaignie de cheval, à verd cassaquin, hors la porte Sainct-Georges, attendant illecq.

Ce soir mesme l'on faict grande allégrie de son de cloches et d'artilleries ès villes d'Anvers, Bruxelles, Lierre, Herenthals et aultres places de l'unyon audict quartier de Brabant, se resjouissans et remerchians Dieu de ladicte victorieuse prinse de Malines; mais comme aucuns dudict Lierre et dudict Herenthals, fortes places proche dudict Anvers de 3 et 5 lieues, ne en faisoient cas de resjouissance, refusant à donner du bois à faire les feux de joye, fut envoyé ès esglises et cloistres, y brisans pour en avoir, tellement que les feux de joye y furent faictz, chassèrent aussy les prebstres et aultres de ladicte religion papale hors lesdictes villes de Lierre et Herenthals; suyvant laquelle prinse de Mallines et que pluiseurs bourgeois d'illecq se louoient du gracieux traictement desdictz soldatz, ilz trouvarent

« partyes reposans tant au palays, conseillyers que practiciens « soyent bien gardées et point desmannées.

« v[e] Que les suspectz et aians notoirement machiné la défec- « tion de la ville soyent mis en seure part.

« vj[e] Comme convient pourveoir la ville de Malines pour « l'asseurance et meilleure garde d'icelle d'ung gouverneur et « quelques compaignies de gens de guerre, et que Son Altèze « devant y pourveoir, avoir sur ce leur advis, qu'ilz veuilent « par ensemble y délibérer et en advertir sur ce Sadicte Altèze « de leur advis. »

« Faict en Anvers, le ix[e] d'avril 1580. »

États-Généraux, III, f° 46.

[1] N'est-ce pas Élias Léonin, fils d'Ébert Léonin, appelé dans les comptes de Van der Beken Élias de Léon.

les jours ensuyvans que leur mal n'estoit finy, se mectans iceulx soldatz à piller et ranchonner iceulx bourgeois plus que devant[1], brisans et rompans les imayges des esglises et cloistres desdictz catholicques, chassans ou menant les prebstres, religieux et religieuses, hors leurs cloistres et maisons et hors la ville, suyvant la trace desdictz de Gandt, n'oublians les soldatz à traicter les béghines, qui avoient un grand lieu de béghinaige, pour y avoir esté continuellement plus de douze cens, de foulle et violence; aucunes se retirarent vers leurs parens et d'aultres se joindoient par mariaige et aultrement avecq lesdictz soldatz; tant que ausdictz catholicques papaux chacun se lavoit et excusoit tant qu'il povoit, disans qu'ilz avoient esté tenuz suspectz là où que auparavant ne s'en estoit monstré aucune apparence, ains au contraire en toutte partialité ausdictz de la religion réformée, ayant faict leur compte de estre vainqueur, et que ceulx de Bruxelles et Anvers seroient bien ayse ou constrainct d'eulx joindre avecq eulx.

Ledict jour, 10 d'avril 1580, ledict seigneur Liesfelt, chancellier de Brabant, se partist après disner en coche dudict Anvers, accompaigné du prévost de la court et quelques aultres, par la porte Saint-George (fermée ordinairement par tel jour de dimenche durant la presche), mais qui leur fut

[1] Victoria Mechlinensis, écrit Marnix de Sainte-Aldegonde « (16 avril), prope male cedit; ita est importuna hominum et « ambitio et insolens avaritia. » *Epist. select.*, 796. — *Voir* AZÉVÉDO, l. c. Ce dernier donne de nombreux procès-verbaux indiquant les objets pillés dans les couvents et dans les églises.

ouverte pour l'importance de leur partement; aultrement ne se ouvroient les portes dudict Anvers en ce temps là, ès jours de dimenche et jours de festes commandées par ladicte *religions-vrede*, durant les presches desdictz de la religion réformée; se faisant aussy garde par tous les coings des rues dudict Anvers, que l'on disoit *la ronde*, de tant qu'il y couroit le bruit d'une infinité de traistres hantant illecq entre eulx, masquez comme cy-devant s'est assez démonstré. S'estant iceulx seigneurs chancellier et aultres ses adjoinctz party, pour, suyvant leur charge de Son Altèze et conseil d'Estat, acconduire les affaires audict Mallines en la milleure forme de réduction que se trouveroit convenir; mais quoy! lesdictz soldatz sans craincte et obéissance, ne estoient encoires à conduire, soubz umbre de leurs payemens qu'ilz demandoient de cincq mois de gaiges à eulx promis pour non pillier : à quoy ilz persistoient sans avoir regard à leurs chiefz, soubz umbre de ladicte faulte de payement.

Le jour après, xj dudict mois, ledict seigneur de Groeninghe[1] se parte aussy dudict Anvers pour Mallines, affin de y avoir regard à l'artillerie et munitions estant trouvées en icelle ville, pour estre icelluy seigneur de Groeninghe commis en l'estat de général de l'artillerie au lieu du dernier, retiré du costé de l'ennemy.

Cestuy jour, au soir, ledict seigneur burgmestre

[1] Maximilien Van Cruyninghen (voir t. III, p. 39). — Il avait été nommé « exécuteur de la maison mortuaire du comte de Boussu. » *Compte de Thierry Van der Beken*, du 10 février 1579 au 9 février 1580.

Junius, avecq ledict seigneur de la Moullerie et aultres desdictz députez, retournarent dudict Mallines audict Anvers, vers le soir; lequel burgmestre vient du matin de la journée suyvante audict conseil d'Estat, y faisant raport de leur besoingné audict Mallines, ayant icelluy burgmestre Junius la place de collonel que avoit eu peu paravant ledict seigneur Strael, qui estoit establу en l'estat et office d'Amman dudict Anvers et lors envoyé en commission au quartier d'Hollande, assisté dudict seigneur collonel d'Anvers Zurch.

Cependant ladicte ville d'Allost, tant enserrée comme dict est, est secourue à force desdictz malcontens, lesquelz, se retirans après vers ledict quartier de Courtray, laissent six compaignies de piedt et deux de chevaulx d'iceulx malcontens pour garnison d'icelle ville d'Allost.

En ce temps ladicte ville de Deynze, distant dudict Gandt trois lieues, est bruslée et rasée, et sont envoyez les compaignies franchoyses y estans sans propos, en aultre lieu que les seigneurs de l'unyon trouvoient lors convenir, sans vouloir plus entretenir icelle garnison à grands despens et journellement en danger d'estre prinse par lesdictz malcontens de force ou aultrement rendue traistrement, par où lesdictz d'Audenarde et de Gandt en pourroient estre tant plus oppressez et envahyz.

Le xiiij^e^ jour dudict mois d'avril 1580, ledict seigneur chancellier de Brabant est derechief renvoyé audict Mallines, ayant charge et commission de Son Altèze et du conseil d'Estat, suyvant le raport faict du besoingné d'icelluy chancellier et aultres

députez audict Mallines, comme dessus[1]. Comme y est envoyé, le lendemain, 15 dudict mois, ledict seigneur de Fama, ayant charge et commission pour y estre receu en l'estat de gouverneur d'icelle ville

[1] Il procéda, le même jour, au changement de l'administration communale.

Le nouveau magistrat de Malines, élu les 14 et 25 avril, était composé de la manière suivante :

Bourgmestres.

George Sweerts, seigneur de Boortmeerbeek,
Henri Van de Vekene;

Échevins de la Poorterye.

Guillaume de Hertoge, seigneur d'Orsmael,
Philippe Doublet, seigneur de Wambeek,
George de Tromper,
André Couthaels, marchand de vin,
Eustache de Marotelle,
Jean-Baptiste Van den Driesche ;

Échevins des métiers.

Antoine Van Dieven, tanneur,
Étienne Verlinden, boulanger,
Jean Thielens, brasseur,
Pierre Van Vossel, poissonnier,
Corneille Specx, teinturier,
Gérard Kersavont, boucher;

Doyens de la Draperie.

Sire Lancelot de Gottignies,
Corneille De Meyer ;

Jurés de la Draperie.

Charles Vernier,
Paul Lancelot,
Jacques Weyns,
Philippe Van den Kerkhove,
Jean Van Quaribbe,

de Mallines[1]; pour quoy y avoit question et desbat entre lesdictz seigneurs collonelz et capitaines ayant prins ladicte ville valeureusement, comme dessus.

Suyvant quoy, le 17 dudict mois d'avril, jour de

Antoine de la Garde,
Gaspar De Neve;

Jurés de la Poorterye.

Jean Schoof,
Henri Van Halmale,
Jean Verlinden,
Jean Specx;

Trésoriers.

Jean-Baptiste Kerman,
Libert de Fresne,
François Knaeps,
Jean Van der Vekene, receveur,
Jean Gans;

Pensionnaires.

Philippe de Bricquigny,
Pierre Van Dieven;

Secrétaires.

Gaspar Van Horne,
Jean Van Merstraeten;

Greffiers.

Guillaume Van Ophem,
Frédéric Hermansen,
Paul Van Orssele, greffier du collége de la Draperie.

Azévédo, l. c., Butkens, supplément aux Trophées de Brabant, iv, 336. — Le nouvel écoutète était Samuel Van Alveringen, seigneur de Hofwegen.

[1] Les cinq serments de Malines furent désarmés et dissous. Le seigneur de Famars leur substitua quatre compagnies de bourgeois qui furent placées sous les ordres de capitaines appartenant à la religion réformée. Elles portèrent les couleurs du prince d'Orange. Azévédo, l. c.

samedy, Son Altèze vient à neuf heures du matin ou environ au conseil d'Estat, comme y viennent ceulx du privé conseil et des finances, où ilz furent en traictement et communication jusques à une heure aprèz midy, pour le grand différend et difficulté du piedt et règle que l'on debvoit ensuyvre audict Mallines.

En ce mesme temps ledict seigneur général de l'armée desdictz unyz assamble ses forces de gens de piedt et de chevaulx en petit nombre, au quartier du lieu dict Thielt en Flandres, environ 4 lieues dudict Courtray et quattre dudict Bruges : et ledict seigneur de Mansfelt, chief desdictz malcontens, rassambla la sienne au quartier dudict Grandmont dict Saint-Adrien, à deux lieues dudict Nynove, y ayant desjà xiiij cornettes de chevaulx et quarante enseignes de gens de piedt, ayans conceu de surprendre ung grand morseau, assçavoir ladicte ville de Gandt, par le moyen des traistres y estans, qui avoient le mot de bouter le feu en pluiseurs endroictz de ladicte ville de Gandt; mais icelle conception traditoire fut descouverte par quelque espie, par où fut lors ordonné aux bourgeois d'icelle ville de Gandt d'eulx pourvoir d'eaue et eschelles chaque devant leurs portes. Ce que ledict peuple disoit ne suffir, ains convenoit de faire pertinentes recherches de ces malveullans et perturbateurs de repos et en faire condigne justice, sans les laisser croistre et augmenter à leur plaisir hors les termes de droict, disant que la liberté et faveur monstrée aux traistres dudict Courtray et d'aultres ayant esté prisonniers pour leurs pervers desseingz (comme dessus), servoit

assez d'exemple pour se garder et pourvoir contre tel val dangereux.

En ce mesme temps ceulx de la garnison de Menin, avecq ceulx d'Yppre et d'aultres places dudict pays de Flandres, sortirent de leurs garnisons pour surprendre ladicte ville de Lille, distant dudict Menin trois lieues; mais retournèrent sans effectuer icelle leur entreprinse, pour estre descouverts de aucuns tenans le party d'iceulx de Lille.

Cependant ceülx de Berghes sur le Zoom ostent ou abattent les imaiges de leurs esglises romaines ou grand partye d'icelles, suyvant pluiseurs aultres villes de ladicte unyon.

Lors se commenchent les presches de ladicte religion réformée audict Mallines ès esglises de Saint-Rombaut, de Nostre-Dame, y estans osté et abatu les ymaiges et aultres appareils à l'usaige de ladicte église catholicque romaine, comme se feist ès aultres esglises, cloistres et monastères de ladicte ville de Mallines, ainsy que dict est, allant les prebstres, relligieux et relligieuses desguisez en accoustremens de paysans et aultrement pour n'estre congneu de leurdicte ordre romaine, par où se voyoit de plus en plus accomplir la prophétie de longtemps prophétizée que les prebstres cercheroient tous moyens pour couvrir leur couronne papale[1].

Le 18 dudict mois d'avril 1580, vers le soir, ledict seigneur comte d'Egmont ayant esté en garde audict Bruxelles au logis dudict seigneur collonel Stuyart, en la maison du feu président Tyzenacq,

[1] *Voir* Aitvédo, l. c.

est amené avecq sa garde par la voye de la rivière dudict Bruxelles, et arrivé audict lieu de Willebroeck fut embarqué en ung batteau, persuadant audict seigneur comte qu'il seroit mené par la rivière de l'Escau audict Anvers ou audict chasteau de Ramkin[1]; mais se trouva mené au contraire en la ville de Gand par la voye de Tamise, où estant amené et passant par icelle ville de Gandt vers le lieu de sa prison, pluiseurs d'entre la commune crièrent après luy : « le voilà le traistre et larron de vaches et de chevaulx, » pour ce qu'il avoit, disoient-ilz, avecq ses gens peu de jours paravant pillé aucuns villaiges au quartier de Termonde et amené les vaches et bestiaulx des povres gens, ayant ceulx de sa garde assez à faire d'empescher les jectz de fange et pierres pour la raige et furie de ladicte commune, voires que aucuns d'icelle feirent effort pour le tuer sur le chariot, sans néantmoingz en recevoir quelque grief, pour l'empeschement que sadicte garde leur faisoit par touttes voyes de remonstrances en tel cas requises. Tant que à madame la comtesse, sa compaigne, et aultres ses sœurs, icelles furent eslargies en change pour ung ministre ayant esté prins audict Courtray à la prinse d'icelle ville.

Cependant l'armée dudict seigneur général La Noue se lève dudict lieu de Thielt et marche vers le quartier de Lille.

Et au mesme temps d'avril ceulx dudict Bois-le-Duc reçoivent garnison desdictz Espaignolz ou

[1] Rammekens.

malcontens leurs consors ou du moingz les font accommoder de loger prèz et joindans la ville, permectant l'entrée en icelle pour y avoir leurs nécessitez.

Lors ledict seigneur chancellier de Brabant arriva de retour dudict Mallines audict Anvers avecq son besoingné en ceste place de Mallines.

Et le jour après, 20 dudict mois d'avril, les bourgeois dudict Bruxelles furent en armes l'ung contre l'aultre, estant ce pendant les portes fermées, à cause de la pillerie et saccagement encommenchez d'aucunes esglises et cloistres dudict lieu de Bruxelles par quelques soldatz, y estans joinct avecq eulx pluiseurs d'iceulx bourgeois; assistez desdictz soldatz, entrarent en quelques maisons de ceulx ayans tenu le party dudict seigneur d'Egmont; se trouvarent aussy aucuns prebstres foullez et oppressez et entre aultres ung messire Josse Vander Schuere, chapelain dudict lieu de Saincte-Goudele, pour payer leur ranchon. Mais par le moyen dudict seigneur collonel escossoys Stuyart icelle émotion et trouble cessa, et en tua icelluy collonel escossois ou mist en péril de mort deux ou trois desdictz soldatz qu'il trouvoit avoir assisté ausdictz pillaige et saccagemens et en furent constituez prisonniers aucuns d'eulx. Icelluy collonel escossoys, assisté d'aucuns collonelz bourgeois et des sermentz et signamment du grand serment ou confrarie et aultres bourgeois desdictz catholicques, qui se monstrarent lors plus que devant, ayant leurs harquebouses et aultres armes avallées, soustindrent fort allencontre d'iceulx pillardz et saccageurs, qui avoient despyt de ne avoir esté audict pillaige de Mallines, avecq les aultres,

qui estoient tant braves plain d'or et d'argent de leurdict pillaige et ranchonnement d'icelle ville, que leur causa d'eulx délibérer audict pillaige desdictz esglises et bourgeois de Bruxelles, où fut publié, après estre le tout acoysé, que chascun eust à rapporter ce qu'il avoit pillé, comme aucuns feirent volluntairement et par constraincte[1].

[1] Suivant la chronique de De Potter, le 19 avril, pendant que Van den Tympel s'était rendu à Malines, des soldats de la garnison s'ameutèrent et, secondés par la populace, se jetèrent sur l'église de Sainte-Gudule pour la piller. Repoussés par les Écossais du colonel Stuart, par les serments et par des gardes bourgeoises, ils allèrent assaillir les maisons du *pléban*, de ses vicaires, de quelques chanoines. Les couvents de Sainte-Gertrude et des Sœurs grises furent livrés au pillage et saccagés.

Le 22, « le pensionnaire de Bruxelles, maître Guillaume Van « der Haghen (se présentant devant les états généraux à « Anvers) de crédence at remonstré en vertu de ses lettres, le « misérable et pauvre estat de ladite ville et demandé assis« tence et secours d'argent des aultres provinces, sans aulcun « délay, ou qu'aultrement la ville est en apparent hazard de se « perdre. Et en oultre que aulcuns bourgeois et soldats, tenans « garnison en laditte ville, se sont avanchez d'entrer en aul« cunes églises, monastères et aultres lieux pieux, y ayant fait « plusieurs insolences et pilleries ; ce que cause telle altération « entre les uns et aultres, que les bourgeois, avecq le magis« trat et guldes (serments), se sont opposez à la rage et vio« lence, ayants prins aulcuns autheurs de la faction, desquelz « ilz ne sçavent avoir la raison et justice, à cause que le colonel « Steuwaert, pour l'absence de M. le gouverneur Van den « Tymple, ne veult rien faire sans commission de S. Alt. et de « messieurs du conseil d'Estat, priants que le plaisir de S. Alt. « et desdits seigneurs soit la faire despescher, à ce que, par « faulte de punition et de bonne justice, la ville ne tombe en « très-dangereuse ruine, à la irréparable perte de la généralité ; « sur quoy est résolu d'envoyer quelc'un aux Estats d'Hollande « et Zeelande pour les requérir affin qu'ilz furnissent les de« niers qu'ilz doibvent pour la garnison de ladite ville, et que « l'on dépeschera commission sur le gouverneur Van Tymple

Le lendemain se feist en icelle ville de Bruxelles une faulse allarme, mais lors se trouvarent assez peu desdictz catholicques en armes.

Et ledict jour, 21 d'avril, couroit ung bruit audict Anvers de la surprinse de ladicte ville de Termonde, comme la manière en régnoit, de ne prendre aucune ville que par ruse et subtilesse, y ayant peu de moyen de les avoir par force, obstant qu'icelle et aultres villes estoient tant fortiffiez qu'ilz n'estoient prenables sans grand coust d'argent et de gens, comme s'estoit assez démonstré en Hollande et Brabant; mais ledict trait de surprinse fut trouvé en estre vray, trop bien qu'il y avoit eu quelque question et débat entre le capitaine Tongerloo[1], ayant longtemps servi ledict seigneur prince d'Orange en Hollande, contre les deux aultres capitaines estant de la

« et Steuwaert, affin que de commune main ilz procèdent à la « punition des chiefz, selon l'exigence du mésuz et l'informa- « tion qu'ilz trouveront, de laquelle ilz envoyeront copie à Son « Alt. » Résolutions mss. des états généraux. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VII, 1re série, 269, note 1.

L'archiduc Matthias et les états généraux donnèrent des instructions sévères pour réprimer ces désordres, et autorisèrent l'amman, dans le cas où les chefs militaires n'y obéiraient pas, à sévir contre les perturbateurs du repos public. L'archiduc annonça aussi au magistrat qu'il avait envoyé demander de l'argent en Hollande et en Zélande pour payer la garnison. Ces mesures ne satisfirent pas la commune; le large conseil et les nations déclarèrent qu'ils ne délibéreraient plus avant qu'on eût fait justice des pillards. Pour les apaiser, il fallut pendre deux soldats et un homme du peuple; un autre individu fut banni après avoir été marqué d'un Saint-Michel sur le dos. *Oppinie Boeck.* — De Potter.

[1] Il tenait garnison depuis 1579 à Termonde et était chargé de la garde des prisonniers qu'y avaient envoyés les Gantois. Voir *Mémoires sur les troubles de Gand*, 149, 161, 164.

garnison d'icelle ville de Termonde avecq icelluy capitaine Tongerloo, et signamment contre ledict seigneur Ryhove, estant ainsy en picque l'ung contre l'aultre, de sorte qu'icelles deux compaignies boutèrent hors celle dudict Tongerloo avecq luy ou du moingz ceulx qui y estoient lors, par où l'on avoit doubté de la perte dudict Termonde, de tant que les malcontens avoient venu prèz de la ville et prins aisément une forte maison assez prèz d'icelle ville, abandonnée par aucuns des gens dudict capitaine Tongerloo.

Cependant les soldatz franchoys de la garnison dudict Herenthals, soubz ledict seigneur collonel de la Garde, se mutinent aussy de rage, disant aussy qu'ilz n'estoient payez, taschant aussy de avoir moyen de piller : suyvant ce choysirent ung dit à l'espaignol *Ellecto* ou ung esleu pour leur chief, après saisirent leurs capitaines prisonniers affin de parvenir à leurdict payement[1].

La nuict ensuyvant dudict 21 jour d'avril 1580, arrive de retour audict Anvers ledict seigneur prince lieutenant général, et se trouva la matinée suyvante, environ les dix heures; vint en coche en court de Son Altèze et aprèz l'avoir salué et esté quelque temps par ensamble, se trouvèrent aprèz au conseil d'Estat où ilz furent jusques environ les deux heures aprèz midy. Pendant laquelle assamblée en conseil fut apportée une lettre dudict seigneur de La Noue,

[1] *Voir*, au sujet de ces mutineries, l'excellente notice de M. A. de Robaulx de Soumoy sur Frédéric Perrenot, sieur de Champagney (*Mémoires de Frédéric Perrenot*, édités par la Société d'Histoire de Belgique), p. XLVIII et suiv.

contenant entre aultres qu'il avoit perdu de bonnes occasions par faulte de gens et que l'on eust à y pourvoir au plus tost; mais quoy! il n'y avoit fin audict pillaige dudict Mallines ny au désordre; ne faisant cas les soldatz dudict seigneur de Parma y envoyé pour leur gouverneur, comme dessus. Aprèz laquelle issue dudict conseil d'Estat Son Altèze allist disner, accompaigné dudict seigneur prince son lieutenant général qui y demeura au disner, comme y demeurarent les seigneurs conseillers dudict conseil d'Estat Fromont et Aldegonde; et aprèz ce disner environ les 4 heures, icelluy seigneur prince lieutenant général print congé de Son Altèze, s'en allant en son logis audict lieu du chasteau d'Anvers.

Cependant les logis dudict seigneur prince de Parma se font en la ville de Mons, en Haynau, ès hostelleries et aultres d'icelle; et y furent prins et constituez prisonniers aucuns et osté les armes à aultres chargez estre de leur partye adverse.

Lors y avoit bruit en court audict Anvers d'une armée de mer arrivée devant ou près du hable de ladicte ville de Dunkercke, sans que l'on povoit sçavoir aucuns jours après de la part de qui ilz estoient illecq, disant entre lesdictz catholicques audict Anvers et mesmes en ladicte court que c'estoit une armée d'Espaigne, et entre ceulx de la religion réformée n'en sçavoient entendre aultre choze, pour le dire de pluiseurs estre d'Espaigne, se venant joindre avecq ledict seigneur La Motte, gouverneur dudict Gravelinghes et les siens, espérant ainsy de brief réduire et assubjectir le pays de Flandres à leurdicte

dévotion ; mais se trouva finallement que c'estoit une flotte de sel venant du *bruaigie*[1] par où iceulx catholicques et malcontens se trouvèrent frustrez de leurdicte attente d'armée d'Espaigne.

Audict temps, 24 dudict mois d'avril 1580, les collonelz se trouvèrent en ladicte maison de ville d'Anvers, où le jour précédent avoit esté assamblé ledict large conseil d'illecq, tellement qu'iceulx d'Anvers accordarent une taille six pattars sur chacune rasière de bled ou froment, le terme de six mois; pour des deniers procédans d'icelle taille payer lesdictes garnisons de Herenthals et de Lierre.

Le jour après, 25 dudict mois, ledict conseillier Autherus(?) vient en Anvers où il loue une maison, ayant assez esté mangé desdictz pillartz et ranchonneurs audict Mallines.

Cependant l'on continue en dilligence à la fortiffication dudict fort de Saincte-Marguerite, à l'oposite dudict chasteau de Replemonde[2], pour la garde de la rivière illecq contre ceulx de la garnison d'Allost.

Lors vindrent aucunes navires ou batteaux dudict Mallines chargez de meubles pillez en ce lieu de Mallines, lesquelles navires furent arrestées par la justice et collonelz dudict Anvers et tenuz pour confisquez, nonobstant les passeports que les acheteurs d'icelluy pillaige avoient des chiefz dudict Mallines et de Son Excellence, de tant que ledict pillaige y avoit duré trop longuement sans permission et contre

[1] Brouage, ville de la Saintonge (département de la Charente-Inférieure). Ses salines, les plus belles de France, fournissaient alors de grandes quantités de sel aux Pays-Bas.

[2] Rupelmonde.

la deffence y faicte, affin que les aultres acheteurs ne fussent si ardans d'acheter iceulx biens pillez; mais quoy! lesdictz soldatz, sans discipline ny obéissance, ne faisant cas de ces deffences, persistent en leurdict pillaige.

Le lendemain 26 d'avril, jour de mardy, ledict seigneur prince de Parma faict son entrée audict Mons, ville capitale dudict pays d'Haynau, assisté de quelques compaignies de chevaulx pour sa garde, estant madame la ducesse, sa mère, en voye pour venir d'Ytalie en ces Pays-Bas avecq commission de Sa Majesté, pour moyenner aux affaires tant toullées d'iceulx Pays-Bas[1]. Lesdictz de Mons avoient longtemps faict difficulté de le recevoir avecq gendarmerie, ayant esté persuadé d'en estre exempt par ladicte paix particulière; mais l'oraige de les y recevoir et entretenir, non sans foulle et travail comme leurs voysins, s'approchoit.

En icelluy temps d'avril, après que ledict seigneur La Noue s'estant transporté avecq sa trouppe franchoyse et aultre gendarmerie dudict Pays-Bas près

[1] La duchesse avait déjà été désignée en 1577 pour remplacer don Juan; mais des raisons de santé et de politique avaient constamment fait différer son départ. Après la réconciliation des provinces wallonnes, Granvelle persuada à Philippe II de donner à cette princesse la direction des affaires générales en lui adjoignant son fils Alexandre Farnèse comme chef de l'armée, arrangement qui déplut fort à ce dernier et le détermina à demander son rappel. Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, 204, 248, 338, t. VII, 192. — STRADA.

La duchesse arriva à Luxembourg, le 4 mai; mais, voyant de près la situation du pays ou cédant au mécontentement de son fils, elle pria le roi de laisser à ce dernier le gouvernement entier. Voir *Correspondance de Philippe II*, II, LX et suiv.

du fort de Haulterive et celluy d'Avelghem, environ deux lieues de ladicte ville d'Audenarde, manda quelques pièces d'artillerie; que luy fut envoyé dudict Gandt; et y ayant temporizé quelques jours, démonstrant vouloir assaillir iceulx fortz, qui estoient nuisables audict Tournay, secourut ce pendant ceste ville de Tournay, et après l'avoir ainsy subtilement secourue, liève sa petite armée de ces quartiers de Haulterive et de Avelghem, et allyt passer par ladicte ville d'Audenarde, forte place sur la rivière dudict Escau, entre lesdictes villes de Gandt et de Tournay, ung peu à costé, tirant sur le Haynau[1]. Et estant ainsy passé travers icelle ville d'Audenarde, ledict 26e jour d'avril 1580, assisté de sadicte armée, sicomme d'environ trois milz hommes seulement, y compris quelque peu de chevallerie, ayant aussy quelques custodes ou pionniers, vient asseoir et arrester icelle sa trouppe au lieu et quartier de Sottenghien[2], ville ouverte où y a ung chasteau appartenant audict seigneur comte d'Egmont, sur ledict Escau, distant dudict Audenarde environ trois lieues et aultres trois de ladicte ville de Nynove et aussy dudict Allost, attendant illecq la recreute de son camp pour tirer la part qu'il voyeroit se mieulx présenter.

Le dernier jour dudict mois d'avril 1580, samedy, furent exécutez trois prisonniers audict Bruxelles de grand matin[3], entre lesquelz y avoit ung corde-

[1] Le 25 avril il se fit fournir des chariots et des chevaux par la châtellenie d'Audenarde pour le transport des bagages d'une partie de ses troupes. *Archives d'Audenarde.*

[2] Sottegem.

[3] *Voir* p. 209, note 1.

wanier deffiguré en la face d'une bruslure, ayant paravant esté reprins de larchin, chargé de avoir esté ung des principaulx entreprendeurs dudict pillaige en aucunes esglises, cloistres et chapelles dudict Bruxelles, et ce à l'instante poursuyte desdictz catholicques d'illecq, qui ne cessèrent tant qu'ilz furent exécutez par la corde et aultrement. Disans que telles pilleries et saccaigemens de leursdictes esglises romaines ne se debvoient souffrir ny permectre, du moingz sans ordonnance décrétée en tel cas requise pour le plus grand bien et prouffit de la généralité. Et aultres de ladicte religion réformée disoient qu'iceulx de la religion catholicque estoient trop ardans à procurer la mort de ceulx rompans les ymaiges de bois et d'aultres matériaux et aussy des pilleurs et saccaigeurs desdictz ecclésiasticques et catholicques leurs adhérens, ayant acquis si grands biens de leurs prédécesseurs, desquelz biens ilz avoient notoirement trop fois usez à leur plaisir, hors des termes de droict, disant aussy ceulx de ladicte religion réformée que l'on ne faisoit mention de faire justice exemplaire de ceulx qui avoient assisté à ladicte trahyson de Bruxelles, pour y saccaiger les ymaiges vifves de Dieu, assçavoir ceulx de ladicte religion réformée y estans, comme dict est, demeurans ainsy persistans en leursdictz perverses délibérations traditoires, comme faisoient aucuns s'estant retirez audict Anvers et ailleurs renvoyez hors dudict Bruxelles par la faveur d'aucuns leurs amys de la loy, pour seullement esteindre la doléance et furie dudict peuple et les laisser passer sans pugnition, comme cy-devant s'est assez démonstré, tant audict

Bruxelles, audict Anvers, audict Courtray que ailleurs où ilz ont esté continuellement favorizés, et eschappé la voye de justice que causoit tant plus ausdictz sédicieux et perturbateurs de demeurer en leurdict desseing de trahizon.

En ceste fin dudict mois d'avril vindrent nouvelles audict Anvers d'une nouvelle guerre esmeute en France, commenchée au quartier de La Rochelle et de Sainct-Jan-Angeli, par ledict seigneur roy de France contre ledict seigneur roy de Navare et aultres ses allyez de cestuy pays de France, tenans le party de ladicte religion, appellez Hughenotz[1]; pour cause que ledict seigneur roy d'Espaigne détenoit son royaume de Navare promis par icelluy roy de France par la clôture de ladicte dernière paix de France, de luy faire ravoir icelluy son royaume de Navare ou de l'assister par voye amiable vers ledict roy d'Espaigne ou par faict de guerre contre icelluy, à quoy il ne démonstroit aucune envye de satisfaire. D'aultre costé vindrent nouvelles que les ennemys approchoient vers le lieu de Harlinghe[2], ville forte scituée sur les limites du pays de Westfrize près la ville de Leeuwaarden, que l'empereur Charles avoit achetée pour s'en servir de frontière et garde de ces pays de Frize, Hollande et Zélande, ensamble dudict pays de Gheldres, comme il tenoit ladicte ville de Carpen, au quartier de Remunde[3], pour servir de

[1] Ce furent les Huguenots qui commencèrent la guerre, dite guerre des amoureux, par la surprise de La Fère (29 novembre 1579) et de Cahors (5 mai 1580).

[2] Harlingen.

[3] Ruremonde.

frontière de ce costé d'Allemaigne, par lequel quartier de Harlinghe, lesdictz malcontens tenans ladicte ville de Groeninghe espéroient avoir secours, comme ilz attendoient à grand dévotion desdictz malcontens qui marchoient en grand nombre celle part (comme dessus) : mais lesdictz de Bertelentens avoient enserrez les chemins par où il leur sambloit que ledict secours pourroit passer et partant iceulx de Groeninghe furent encoires frustrez de leur attente de secours.

Audict temps, ceulx de la confession d'Augsbourg audict Anvers mectent en lumière leur cathéchisme, par où se peut veoir et juger que c'est d'icelle leur confession, imprimée audict Anvers par acte d'octroy de Son Altèze donné le 25e jour dudict mois d'avril dernier, signé Mathias.

Et le premier du mois de may ensuyvant de ceste année 1580, jour de dimenche, estant sorty Son Excellence de la presche en son logis du lieu dudict chasteau d'Anvers, Son Altèze y vient et y demeure au disner ; y ayans lors troubles et esmotions audict Mallines entre les soldatz angloys et ceulx dudict seigneur Van den Temple, pour cause dudict pillaige, en quoy ilz continuoient, demandant aussy les quattre mois à eulx promis avant que d'en sortir ; tellement que le commandement dudict seigneur de Fama y estant envoyé pour chief et gouverneur d'icelle ville n'estoit révérendé ny obéy, ayant peu de lieu, démonstrant chascun vouloir estre maistre par la faulte de justice et discipline militaire non administrée en temps et lieu, comme dict est.

Et le troisième de ce mois de may 1580, Son

Excellence se trouve du matin en l'assamblée des Estatz de Brabant qui attendoient la venue des aultres Estatz unyez de jour à aultre dudict Anvers, pour y résouldre, suyvant la proposition faicte et délivrée à chacun des députez d'iceulx Estatz de l'unyon, pour le communiquer et rapporter l'opinion et advis de leurs collèges. Et fut icelle Son Excellence lieutenant général jusques environ les deux heures après midy.

Cependant l'on estoit empesché audict Anvers pour rassambler quelques soldatz hors des iiij^{xx} enseignes bourgeois d'icelle ville, pour les envoyer en garnison audict Mallines[1] et aultres places, assçavoir 4 de chacune d'icelles compaignies, affin de faire sortir les vieilles compaignies y estans en garnison, attendant le recuel d'aultres compaignies qui se levoient nouvellement audict quartier d'Anvers.

Et le lendemain 4e dudict mois de may 80, sortirent de grand matin envyron 300 desdictz bourgeois d'Anvers, ne ayant que une enseigne, s'acheminant vers ladicte ville de Mallines.

Ce jour mesmes, environ les ix heures de ladicte matinée, Son Excellence vient audict lieu de l'assamblée desdictz Estatz, et vers les xj heures en sortit allant sur ladicte maison de ville d'Anvers, où estoit assamblé ledict large conseil, qu'est les doyens et notables des mestiers dudict Anvers, où icelle Son Excellence fut en conseil jusques après

[1] Le conseil d'État avait donné l'ordre au colonel Norrits de rejoindre de la Noue; mais les Anglais refusèrent d'obéir, ne voulant pas laisser aux soldats de Van den Tympel seuls les bénéfices du pillage de Malines. Azévédo.

[illegible]

[illegible]

¹ Simon Van der Werve.

² Une ordonnance du magistrat du 30 avril prescrivit à tous les ecclésiastiques de faire la déclaration de leurs biens meubles et immeubles entre les mains d'une commission désignée à cet effet. Cette ordonnance fut renouvelée le 13 mai et le 28 juin, avec défense de payer « aux dits ecclésiastiques « aucune espèce de rentes ou de cens, jusqu'à ce qu'il en fût « décidé autrement. »

C'était le prélude de la vente de ces biens, vente qui, durant tout le mois d'août suivant, se fit publiquement au marché du vendredi, nonobstant un édit du 7 octobre 1579, publié, au nom du roi, par le prince de Parme, qui la déclarait nulle et sans valeur. Pour faciliter les achats, le large conseil avait

En icelluy mois de may 1580, le vj[e] jour, les députez des Estatz de Brabant, de Flandres, de Hollande, Zélande, d'aultres venuz de retour audict Anvers desdictz provinces de l'unyon, se trouvarent du matin au logis dudict seigneur prince lieutenant général, n'estans encoires venuz ceulx députez de Gheldres et d'Utrecht que l'on attandoit, tardans assez à venir, auquel logis de l'Excellence d'icelluy seigneur lieutenant général ilz furent en communication et conseil jusques après midy de ce jour, commenchant à traicter de ce que se debvoit résouldre en la générale assamblée que l'on disoit faire de brief et pour aultre occasion que se présentoit en ce temps.

Cestuy vj[e] jour de may, d'ung vendredy, lesdictz soldatz bourgeois d'Anvers entrirent audict Mallines[1], et y estans les gens dudict Van den Temple ou grand partye d'iceulx se rassambloient pour sortir d'icelle ville, d'ung costé, et lesdictz Angloys d'aultre, et estans grand partie d'iceulx Angloys sorty, ayant par leurdict seigneur collonel Norris remis les clefz de la ville en la garde dudict seigneur gouverneur Fama et aultres supérieurs y estans, se meut grand question et desbat pour leur pillaige, en quoy lesdictz Angloys des premiers avoient continué huict ou dix jours. Et estans ainsy la reste desdictz Angloys non encoires sortyz dudict Mallines, en grand danger assaillyz desdictz Vanden

décidé que les payements pouvaient se faire, partie en argent comptant, partie en rentes à charge de la ville. *Geschiedenis van Antwerpen*, v, 109 et suiv.

[1] Ils étaient au nombre de 400. AZÉVÉDO.

Temple assistez desdictz Escossoys, ensamble la compaignie dudict seigneur capitaine Michiel, se tenans lesdictz bourgeois d'Anvers coy en bataille, attendant ce que se présenteroit; que lors oyans lesdictz Angloys sortiz le cry des aultres Angloys leurs compaignons, estans près la porte pour aussy sortir et les suivre, prétendirent iceulx Angloys de dehors rentrer par icelle porte pour secourir iceulx aultres Angloys leurs consors, fort oppressez et envahyz, comme dessus. Ce que entendant par lesdictz du seigneur Vanden Temple sortyz, rentrèrent soubdainement en icelle ville et assistez de ladicte compaignie Michiel, de cheval, se joindirent avecq lesdictz Vanden Temple et Escossoys; lesquelz répartyz d'ung costé et d'aultre vaincquirent lesdictz Angloys et les feirent sortir et retirer, non sans perte de leurs gens et de leurs pillaiges, y estant griefvement blessé leurdict collonel Norrys et son cheval tué soubz luy, ainsy qu'icelluy seigneur collonel prétendoit mectre le bien et faire cesser icelle meslée des conflictans[1].

Tant que ausdictz soldatz bourgeois d'Anvers, iceulx ne s'advancèrent en icelle meslée et combat, fors que aucuns d'eulx qui eurent du pire n'en povantz retourner pour en parler ny tesmoingner. Et fut ainsy ledict pillaige de tel estre, que pillartz pillez devoient estre; mais aucuns avoient craincte qu'iceulx Angloys ne s'en vengeroient à la première occasion, pour le tort qu'ilz disoient estre faict à telz

[1] Suivant Aitzinger, les Anglais perdirent une centaine d'hommes dans cette bagarre.

vaillantz soldatz, comme ilz s'estoient monstrez à ladicte prinse.

Audict temps ledict chasteau d'Auzy, Herlen, Hape et aultres places en ce terroir d'Auzy, paravant reprins des malcontens est aultrefois reprins de ceulx de Cambray et de Bouchain tenans ledict party de l'unyon.

Ledict vj[e] jour de may ceulx de la garnison dudict Yppres sortent en la nuict envyron trois cens hommes, muny de quelques pièces de campaigne et plus de cincquante tambourins et se viennent ainsy présenter devant le chasteau d'Estade[1], à trois lieues dudict Yppres, en tirant ceste nuict pluiseurs d'icelle leur artillerie, faisant aussy grand bruict de leurs tambourins; que lors les malcontens estans en ce chasteau environ de cent hommes demandarent à parlementer, oyant tel grand son et tintamarre d'artillerie et tambourins, ne pensant aultrement que ledict seigneur La Noue y estoit avecq sa trouppe qu'il avoit en ce quartier de Flandres; et sur ce que ceulx dudict chasteau disoient «*faites-nous parler audict La Noue vostre chief*», un expert en la langue franchoyse d'entre lesdictz d'Yppres leur déclaira qu'il estoit là et qu'ilz eussent à dire leur intencion, sans le faire longue; sur quoy lesdictz de ce chasteau respondirent disant qu'ilz se rendoient à luy moyennant la sortye d'eulx avecq leurs armes et hardes, ce que à l'instant leur fut accordé; sortans sur cest appoinctement d'icelle place, et estans sortyz, apercevans par la clarté du

[1] Staden.

jour lors venant que leur trouppe de gens estoit si petite, se repentirent d'avoir ainsy quicté la place; mais estoit trop tardt et leur convint passer ce pas d'appoinctement abusivement faict et practiqué.

En ce mesme temps se trouvant receut ledict seigneur prince de Parma audict Mons, comme dict est, y faict ung grand bancquet après le serment par luy faict sollempnellement de gouverneur général pour ledict roy d'Espaigne en ses Pays-Bas, auquel bancquet aucuns seigneurs furent touchez de poison, selon le bruit par ledict pays.

Cependant lesdictz Angloys sortyz et chassez par trop vile et indiscrète façon, comme dessus, hors dudict Mallines, et venuz audict lieu de Sainct-Bernardt près dudict Willebroeck, passent l'eaue en Flandres, vers ladicte gendarmerie du seigneur chief d'armée La Noue.

Et le dimanche après, 8e dudict mois de may, ledict seigneur Aldegonde, conseillier d'Estat, arriva de retour audict Anvers dudict Mallines où il avoit esté envoyé et député, pour appaiser ledict différent et débat desdictz soldatz, meuz entre eulx, pour cause dudict pillaige, ayant paravant faict quelque conception pour la gloire et honneur que lesdictz Angloys maintenoient leur appartenir plus que ausdictz de Bruxelles et de Villevoorde, comme cy-devant se peuct veoir et juger par ladicte prinse d'icelle ville de Mallines, où ilz feirent tous leurs debvoirs selon la pluralité des voix, fors qu'iceulx Angloys estoient louez d'avoir assailly et entré victorieusement par lesdictz rampars et gaigné le marché dudict Mallines à enseignes desployées.

Lors furent rencontrez aucuns desdictz de La Noue allant en certain convoy dudict Tournay, assçavoir desdictz malcontens assistez de quelque chevallerie albanoise, entre ledict Audenarde et Tournay, où ilz furent rompuz et desfaictz, se trouvant mortz environ deux cens hommes, peu desdictz malcontens; entre aultres y fut prins desdictz de La Noue ung capitaine Balde dudict Yppres et le capitaine Marnau trouva moyen, selon ses ruses, d'eschapper. Iceulx de La Noue prindrent ung capitaine desdictz Albanois et ne fut esté le secour et assistence que leur survint dudict Tournay et d'aultres desdictz du seigneur La Noue, ledict convoy y eust esté entièrement desfaict; mais par le moyen d'icelluy secours lesdictz malcontens trouvarent bon d'eulx retirer avecq leur proye.

Le lendemain ixe dudict mois de may ceulx dudict large conseil d'Anvers se rassamblèrent de grand matin en ladicte maison de ville, où ledict seigneur lieutenant général se trouva dès les ix heures d'icelle matinée et y est en conseil jusques à cincq heures du soir, et en sortant d'illecq allyt pourmener hors d'icelle ville d'Anvers, comme feist Son Altèze; et se faict marquer la voye d'une nouvelle rivière avecq rampars et bastillons de terre, dois le lieu de la Quile derrière ledict lieu du chasteau d'Anvers, où y avoit une petite rivière dicte *Marchgraveleye*[1] et d'illecq vers les villaiges et faulxbourg, dudict Anvers, comme Berchem, Burgerhault et Dambrughe, fort maisonnées et habitées

[1] Markgravelei.

de grand peuple, pour par l'érection d'icelle rivière nouvelle et palissades, avecq quelques bastillons et rampars, y povoir par les paysans réfugier avecq leurs biens en temps convenable et de besoing.

Ledict ix[e] jour dudict mois de may 1580, après que ledict seigneur chief général d'armée La Noue fut arrivé dudict Tournay du soir ce jour au quartier d'Ingelmunstre ou d'Inglemoustier[1], à deux lieues dudict Courtray, sur le chemin allant vers Bruges, ayant icelluy seigneur La Noue prins son chemin par le villaige de Waeken sur le chemin dudict Ingelmoustier audict Gandt, fut, tost après icelluy son arrivement en ce lieu d'Ingelmoustier, surpris au poinct du jour suyvant, x[e] dudict mois de may, où il trouva ses gens en désordre, espars et logez ès villaiges de là environ, y arrivez trois jours paravant munyz de trois pièces d'artillerie pour battre le chasteau dudict villaige d'Inglemoustier; de quoy n'y avoit esté faict aucun debvoir de batterie ny faict quelque trenchyz ou aultrement remparez à l'usaige de guerre, contre lesdictz malcontens, comme ilz estoient assez advertyz de la force desdictz malcontens audict quartier de Courtray et signamment de chevallerie, démonstrant illecq une grande faulte par ledict seigneur La Noue, qu'il ne avoit, ainsy que appartient à ung chief d'armée pourveu contre l'advenue ou surprinse de son ennemy, contre lequel l'on doibt vigiler car il ne dort estant si proche; de sorte que par faulte de ces debvoirs de vigilence et emparation

[1] Ingelmunster.

de trenchyz et de chariotz qu'ilz avoient plus de deux cens, comme ledict de La Noue disoit avoir commandé à son lieutenant le seigneur de Marquette, lors, pour son absence, et aultres capitaines de son conseil, mesme de rompre ung pont d'une petite rivière dicte Mandle ou Manderie[1] courant en ladicte rivière[2] du Lys près dudict Waeken, se trouvarent ainsy surprins et assailly de grand matin, comme dessus, par lesdictz malcontens, en nombre de xj cornettes de chevaulx et sept ou huict compaignies de gens de piedt de la garnison dudict Courtray et d'aultres leurs allyéz, soubz la charge de leur chief ledict seigneur vicomte de Gandt, passèrent ainsy à leur ayse ledict pont distant environ demy-quart de lieue dudict lieu d'Ingelmoustier, se mectans en fuyte au mesme instant quelques compaignies de chevaulx y estans sans faire grand résistence, estans, comme dict est, ladicte armée d'icelluy seigneur La Noue d'environ 500 chevaulx et environ trois milz de piedt, tant Angloys, Escossoys, Franchoys que d'aultres dudict Flandres ès villaiges de là entour, à une, deux et trois lieues dudict lieu d'Ingelmoustier, espars et en désordre, tellement qu'icelle armée de Flandres fut illecq mise en route et y esté desfaicte de ceulx estans en ce lieu et là auprès environ 300 hommes, le plus paysans et vivendiers; ledict seigneur La Noue y fust prins en combattant vaillamment, s'estant rengez entre les gens de piedt, descendu de son cheval, voyant

[1] La Mandere.
[2] Le texte porte *ville;* mais le lapsus calami est évident.

que ledict seigneur de Marquette et aultres capitaines de leur chevallerie ne faisoient debvoir de monstrer teste comme ilz debvoient, sans eulx monstrer tant lâches et découraigez. Aucuns harquebousiers à cheval feirent quelques debvoirs. Icelluy seigneur La Noue ne se vouloit sauver, comme il en avoit le moyen, mais son filz, le seigneur de Tillegny[1] se sauva, se retirant vers Bruges et puis vers Anvers[2], ledict seigneur de Marquette, lieutenant de la compaignie dudict seigneur de Fama, son beau-frère, estant lors audict Mallines pour gouverneur, comme dict est, fut aussy prins et quelques aultres capitaines principaulx; lesquelz furent menez prisonniers audict Courtray avecq trois pièces d'artillerie, grand munition de vivres et appareil de guerre, pluiseurs chariotz et aultres despoulles desdictz de l'armée de Flandres, rompue et mise en route comme dessus, fuyant les ungz vers Bruges, Menin et Yppre et aultres vers Gandt, pluiseurs sans armes pour la furieuse poursuyte desdictz ennemys victorieux, fortz de chevallerie, comme cy-devant est déclairé, voires plus de trois contre ung dudict seigneur La Noue, oires qu'ilz eussent tous monstré teste que non, ne s'estant advancé de seconder ceulx estans assailly audict lieu d'Ingelmoustier et signamment ledict Marnau

[1] Téligny.

[2] Cette accusation est fausse. Voyant les Écossais lâcher pied, de la Noue ordonna à son fils de sauver l'artillerie et de conduire la retraite pendant qu'il arrêterait l'ennemi avec ses Français. Il fut pris à la tête de ces derniers qui ne l'abandonnèrent pas. *Petite chronique de Hollande*, II, L. XII, p. 423, etc.

avecq sa compaignie de chevaulx logez environ une lieue d'illecq; ceulx de la compaignie dudict seigneur Marquette et aultres sceurent aussy bien tenir le chemin de fuyte. Ce néantmoingz à ceulx malcontens ne estoient bonnement repoulsable par ladicte faulte commise à leur abordement d'eulx avoir ainsy oublié d'emparation susdicte par ne sçay quelle secrète intelligence non encoires descouverte. Lesdictz malcontens victorieux apportèrent unze enseignes audict Courtray, les traisnans par terre, après laquelle desfaicte et rompture desdictz de Flandres et aultres de l'unyon y estans, ainsy advenue par faulte de bon advis et conduicte requise à gens de guerre, et signamment à leurs chiefz et conducteurs, iceulx malcontens font course par tout ce plat pays de Flandres tant embranlé par icelle desfaicte; et tant que audict chief général La Noue que l'on avoit tant en réputation et estime audict Pays-Bas, telle que l'on ne se confioit en aultres, aussy mené prisonnier audict Courtray, les ungz l'excusoient, disant que ledict seigneur de Marquette son lieutenant général d'armée et aultres capitaines et commissaires d'icelle les avoient acconduict et mené traictrement à ladicte défaicte et boucherie; mais aultres disoient qu'icelle faulte et négligence estoit à imputer audict chief général par ce qu'il ne avoit porté millieur soing d'icelle armée de l'unyon, sans soy avoir confié en ceulx n'estant adextre ny expérimenté en tel cas, comme il avoit la renommée d'estre; mais quoy! pour conclusion, les faultes se doibvent remectre en la providence divine, laquelle maisne le tout et donne la

victoire aux vertueux combattans qui ne se oublient de leurs debvoirs requis. Le bruit couroit après que ledict seigneur La Noue avoit entreprinse sur Courtray, aultre place de la chastellenie de Lille; mais les entreprinses se changent et renversent par la saincte et toutte puissante conduicte à laquelle on se doibt arrester et reposer sans soy tant confier en celles des hommes se monstrans tant muables et variables, comme entre le peuple se disoit estre amplement démonstré, combien d'exemples et de miroir que paravant s'estoient présentez assez bastant pour se debvoir maintenir plus vertueux et stable en son desseing, sans gloire et ambition, suyvant l'entendement que Dieu a donné à l'homme, pour s'en servir en tout bien et fidellité.

Cependant vindrent nouvelles d'une armée de mer qui approchoit vers Yerlande, mais la Réginale Majesté d'Angleterre estant de ce advertye, gaigne quelques fortz qu'iceulx ennemys d'Espaigne ou d'aultres leurs adhérens tenoient audict Yerlande, prétendant après surprendre quelque port d'Angleterre et ayant icelle Sa Majesté d'Angleterre cincq ou six navires de guerre en mer audict quartier maritain de Yerlande, mect en route ladicte armée y approchant, si enfonsèrent aucuns de leurs basteaux assistez d'ung pirat[1] et de quelques navires

[1] L'auteur a sans doute en vue le célèbre Francis Drake que ses ennemis traitaient encore alors de pirate, à cause des hostilités et des déprédations qu'il avait exercées sur les Espagnols avec lesquels les Anglais n'étaient pas en guerre, et dont Bernardino de Mendoça demanda le châtiment pour avoir navigué dans des mers placées sous la domination du roi d'Espagne.

marchandes qu'ilz d'Angleterre trouvèrent lors à propos et d'aventure.

Le xiij[e] dudict mois de may, du matin, s'assamblèrent les députez des Estatz de l'unyon, saulf ceulx d'Utrecht et de Frize qui n'estoient encoires venuz audict Anvers, en laquelle Son Excellence lieutenant général se trouva environ les ix heures d'icelle matinée et y furent en conseil jusques après une heure de ce jour. Comme le lendemain 14[e] dudict mois se feist aultre assamblée d'iceulx Estatz-Génèraulx ; y estant aussy icelluy seigneur lieutenant général dès le matin jusques à trois heures après disner[1].

En ce mesme temps ceulx de Leeuvaarde, ville capitale de Frize, où se tient le conseil de ceste province, feirent publier certains nouveaux impostz sur bierres, vin et aultres vivres et sortes de marchandizes, surquoy la commune auditeurs, ayant illecq les armes, comme en aultres places du Pays-Bas de l'unyon, se retirarent chacun en son quartier en armès devant le lieu d'icelle publication, disans tous unanimement : « Nous ne voulons consentir tant d'impostz l'ung sur l'aultre, » et qu'ilz payoient 28 milz florins pour ce quartier de Frize, par mois, au lieu qu'ilz ne vouloient payer que huict milz florins le mois, veullans ainsy icelle commune, avant leur département de cestuy lieu que les seigneurs et magistratz d'illecq auroient à révocquer

Il est à remarquer toutefois que Drake était occupé alors de lointaines expéditions et ne revint en Angleterre qu'au mois de novembre.

[1] *Voir* Bor, ii, 195.

ladicte publication ou qu'ilz sçavoient, disoient-ilz, « *ce que nous avons à faire!* » De quoy lesdictz du magistrat de ceste ville, de ce fort perplex et craintifz, prièrent (aucuns à genoulx) qu'icelle commune se voulust apaiser et qu'ilz le révocqueroient incontinent, promettans de ne jamais plus toucher desdictz nouveaux impostz, comme au mesme instant fut révocquée, juré et promis, pour la furie de ladicte commune. Mais tost après les catholicques et aultres tenans le party desdictz malcontens par armes, prétendirent mestriser lesdictz de la religion réformée y estans et tenans le party de l'unyon : lesquelz s'y pourvoyans soubdainement aussy en armes, repoulsarent iceulx tenans le party des malcontens et en furent prins et chassez aucuns d'eulx, se trouvans ainsy renversez de leur attente, comme avoient trouvé lesdictz catholicques et leurs consors tenans ledict party desdictz malcontens d'aultres villes du Pays-Bas, et dernièrement ceulx dudict Bruxelles et de Mallines, que povoit servir d'advis aux aultres tenans encoires le mesme rancq d'adversaires desdictz de l'unyon.

Le jour de dimenche ensuyvant, 15 dudict mois de may 1580, ledict seigneur prince lieutenant général, madame la princesse sa compaigne et d'aultres seigneurs et dames accompaignèrent le seigneur maistre d'hostel d'icelluy seigneur lieutenant général au temple de sa court, et après la presche illecq achevée par le ministre Villers, icelluy administra le mariaige audict seigneur maistre d'hostel à une jeune et brave dame d'icelle maison abillée en blancq damas; et après icelle solempnelle

conjunction de mariaige desdictz seigneur et dame des nopces, furent raconduictz par lesdictz seigneurs et dames en leurdict logis proche dudict temple, lequel logis tant grand et excellent édifice, ne avoit esté faict et érigé en ce lieu du chasteau d'Anvers pour y logier icelluy seigneur prince d'Orange ny aultre de son party.

Cestuy jour de dimenche, en la nuict, lesdictz de La Motte se trouvarent au villaige de Wommene[1] près ladicte ville de Dixmude, et approchant ung fort que les paysans avoient illecq faict et le tenans pour leur garde et refuge de ce quartier de Lampermesse[2] fertil, iceulx de La Motte ou malcontens leurs consors persuadèrent ausdictz paysans qui estoient en icelluy fort, qu'ilz venoient dudict Yppre et qu'ilz alloient pour surprendre le fort de Roedsbrugghe[3], fort nuysable ausdictz d'Yppres, Dixmude, Furnes et aultres places de cedict quartier de Lampremesse; auquel donne à entendre lesdictz paysans par ung de leurs gens portant ces parolles, se laissèrent tant approcher, pensant que c'estoient de leurs amys d'Yppres, qu'ilz se trouvarent enfonsez desdictz malcontens qui les surprindrent et taillèrent en pièces, après bruslent ledict villaige de Wommene, emmenant quant et eulx les bestiaulx de cestuy quartier de Lampremesse, qu'ilz trouvarent en grand nombre jusques près dudict Dixmude.

Cependant ceulx de la garnison de Villevoorde ne

[1] Woumen.
[2] Lampernisse.
[3] Rousbrugge.

laissent passer les batteaux et passagiers, ensamble leurs marchandizes dudict Anvers audict Bruxelles ny d'illecq audict Anvers, ains les arrestent pour avoir leur payement, dont ilz furent tost après apaisez pour six sepmaines en tant moingz de leurs gaiges, laissant lors passer lesdictz passagiers et marchandizes, qu'estoit la manière et règle que tenoient les soldatz pour et soubz umbre de leurs payemens de gaiges, qui laissoient couler par les moyens qu'ilz avoient de fouller et branscatter les paysans et passagers à leur plaisir, que portoit double payement de leurs gaiges : en quoy ilz estoient continuellement souffertz et entretenuz sans remède ni provision de justice comme se debvoit remédier par les seigneurs et justiciers, suyvant la règle et conduicte des soldatz reprinse en l'ordonnance de ce faicte tant par Son Excellence que par lesdictz Estatz-Généraulx, pour la garde du bien et repos de la républicque, veu qu'iceulx des Estatz-Généraulx levoient tant d'argent, en touttes manières d'aydes, tailles et impostz, par où icelle povre républicque, tant désolée et affligée, debvoit à la raison estre sublevée d'icelles foulles et rudesses de pilleries et branscatz, en les maintenant en bonne protection et sauvegarde, par une bonne règle et conduicte desdictz soldatz, pourtant plus obtenir victoire de son ennemy, comme cy-devant est assez reprins, n'y ayant aucune excuse, disoit le peuple, en cheminant de bonne affection, sans port ou dissimulation, par gloire ou ambition, comme se voidt présentement régner trop injustement, retardant ainsy ladicte victoire : mais quoy! les pervers et malins

avoient en ce temps là plus de crédit et auctorité que ceulx de bonne dévotion, cerchant de parvenir audict bien, repos et tranquilité dudict peuple, lequel disoit qu'il n'y avoit aultre remède que de oster et chasser tous telz pervers et inicques seigneurs, justiciers et officiers défaillant tant misérablement en l'obligation et acquit de leurs estatz et offices, soubz l'umbre de leurs religions, qui n'entretenoient que de la langue, se portans, comme athéistes, sans Dieu, foy ny loy, ainsy que ledict peuple disoit avoir assez veu et expérimenté par leurs villains et pervers exploitz, comme dessus.

En cedict temps, sur ce que maistre Jacques Leclercq, maistre Guill. de Cordes, La Chapelle, jurez, Melchior Du Gardin et quelques aultres dudict Tournay troubloient la ville comme séditieux et perturbateurs du bien et repos publicque, démonstrans se resjouïr du désadvantaige desdictz de l'unyon et mesme de ladicte dernière perte d'icelle unyon audict quartier d'Ingelmoustier, ledict seigneur prince d'Espinoy, gouverneur et aultres du magistrat dudict Tournay les font sortir de la ville par billetz à eulx envoyez, pour estre telz milleur hors que dedens, estant leurdicte condition sédicieuse et perturbatoire, sans que ledict seigneur prince d'Espinoy démonstroit vouloir empescher la liberté de conscience, ne permectre que ceulx de ladicte religion réformée fussent recherchez en leurs maisons où ilz exerçoient icelle leur religion.

Lors fut ledict seigneur La Noue prisonnier dudict seigneur vicomte de Gandt mené de Courtray,

par la voye dudict Haulterive, en ladicte ville de Mons[1].

[1] Il fut transféré ensuite dans le château de Limbourg et placé sous la garde du farouche Gaspar de Robles, seigneur de Billy. Alexandre Farnèse avait écrit à Philippe II, que n'était la crainte de voir les états généraux user de représailles sur le comte d'Egmont et leurs autres prisonniers, il eût sur-le-champ fait exécuter le vaincu d'Ingelmunster. En attendant la décision du roi, le héros, dont catholiques et réformés admiraient le noble caractère, fut enfermé dans une tour, où la lumière n'entrait que par une ouverture du toit et où il était exposé à toutes les inclémences du temps, tourmenté par la vermine, troublé par les rats et par les crapauds. Informé des mauvais traitements subis par son père, Odet de la Noue écrivit à la comtesse d'Egmont :

« Madame, j'ay entendu depuis peu de jours nouvelles de « mon père, par lesquelles j'ay sceu le mauvais traittement « qu'il reçoit et comme il est dans le chasteau de Limbourg en « une tour, laquelle n'est pas seulement couverte, de sorte qu'il « est exposé à la pluye et au vent, qui luy a causé une maladie « dont il a cuidé mourir. Je ne sçay pourquoy monsieur le « prince de Parme luy uze de telle rigueur, veu mesmes que « par deçà nous faisons bien plus de courtoisies à ceux que « nous tenons. Or, madame, je vous ay bien voulu avertir et « prier par la présente que (si vous avez envie que monsieur « le comte d'Egmont soit bien traitté et que vous ayez sa santé « en recommandation) vous faciez en sorte que mon père « soit mieux qu'il n'est ; car pareil traittement qu'on entendra « par deçà qu'on luy fera recevoir, tout de mesme aussy le « fera-on à monsieur d'Egmont, vostre mary, et y feray tout ce « qu'il me sera possible pour l'espoir que j'ay que cela puisse « servir à mondit père. Vous m'avez une fois escrit à ce que je « tinse la main que monsieur le conte peust estre délivré ou « par rançon ou aultre moyen, et que mon père y consentoit. Je « vous supplie de croire et vous tenir pour toute asseurée que « tant s'en faut qu'il puisse estre délivré, et que je m'y employe « en rien pour cest effect que tant que mon père sera détenu par « delà, monsieur le conte demeurera aussy et n'en sortira jamais « plustost, et y tiendray la main tant que je pourray, non point « que je dézire aucun mal à monsieur le conte, mais la per-

En ce mesme temps ladicte ville de Nyvelle, brach et rampar dudict Bruxelles, est ravitaillée et

« sonne de mon père m'est si chère que il n'y a moyen que je ne « recherche pour sa délivrance. Et vous diray davantage que « si on ne moyenne bientost l'eschange de l'un et de l'aultre, « ma mère est après pour faire mener monsieur le conte en « France ou à la Rochelle ou aultre lieu où on le puisse garder « seurement, et le réserver pour en faire tout de mesme qu'on « fera de mon père. Jusques à ceste heure il a esté bien traitté, « mais on sera contraint de faire aultrement, si on n'a bientost « nouvelles de mon père aultres que jusques à présent. Vous y « avez intérest pour monsieur vostre mary. De ma part, je vous « en prie pour le bien que j'espère que recevra mon père, si « par vostre moyen il reçoit quelque meilleur traittement, et « en ceste volonté je salue voz bonnes grâces de mes bien « humbles recommandations, et prie Dieu, madame, vous avoir « en sa garde. De Gand, ce 20e de mars anno 1581.

« Vostre bien humble et affectionné à vous faire service,

« Odet de la Noue.

« A madame, madame la contesse d'Egmont. »

Collection des autographes. *Archives du royaume*. (Cette lettre a été trouvée dans les liasses de *l'État et de l'Audience*, par notre savant ami de Robaulx de Soumoy.)

Les états ayant offert en échange du prisonnier Philippe d'Egmont et le baron de Selles qui tomba, peu de temps après, en leurs mains, Farnèse répondit qu'il ne donnait pas un lion pour deux moutons. Diverses autres propositions d'échange n'aboutirent pas davantage. « On alla même jusqu'à luy faire « suggérer sous main que pour donner une suffisante caution « de ne porter jamais les armes contre le roy catholique, il « falloit qu'il se laissast crever les yeux. » A peine l'eussé-je creu, ajoute Moïse Amirault, l'auteur de *la Vie de François, seigneur de la Noue*, « si je ne l'avois sceu que par la lecture des « histoires et par le rapport d'un tiers; mais sept ou huit let- « tres qu'il en a faites de sa propre main à sa femme m'ont « rendu la chose si indubitable, que sur sa foy je la donne icy « pour telle. »

Le prisonnier, épuisé par de longues souffrances, était disposé à accepter l'affreuse proposition, qu'il discute philosophiquement

secourue de deux compaignies de gens de piedt et d'une compaignie de cheval de la garnison d'icelle ville de Bruxelles[1].

Et le 29 dudict mois de may 1580, s'assemblèrent du matin les députez des Estatz-Généraulx, y estans lesdictz d'Utrecht venuz, lesquelz se trouvèrent en icelle assamblée. Mais ceulx de Gheldres estans aussy venuz audict Anvers, ne se y trouvarent lors, ains se allèrent présenter environ les xj heures d'icelle matinée à Son Altèze.

Ledict conseil d'Estat se trouva aussy en ladicte assamblée, réservé ledict seigneur de Saincte-Aldegonde et Meetkercke qui estoient allez en commission peu paravant vers ceulx de Gandt, pour le différend y estant à cause de ladicte gendarmerie de l'unyon, rompue et esparse, comme dessus, qui se rassambloit et se redressoit en ce quartier de Gandt, demandant d'entrer en icelle ville de Gandt pour eulx rafrescher, comme ilz disoient, ne s'estant aussy trouvé en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, ledict seigneur prince lieutenant général, pour sa malladie, que lui estoit survenue après ledict festin

dans ses lettres, et il n'y renonça que sur les instantes prières de sa femme. Enfin, après cinq ans de captivité, alors que les provinces méridionales étaient rentrées sous la domination du roi, il fut échangé (juin 1585) contre d'Egmont. On sait que ce fut pendant cette longue captivité qu'il composa, indépendamment de ses discours politiques et militaires, des annotations sur Plutarque et sur les Histoires de Guicciardini.

[1] Au retour, l'escorte du convoi rencontra deux cornettes d'Albanais, sorties de Braine-le-Comte. Elle les chargea et les mit en fuite en leur faisant 30 à 40 prisonniers. *La Belgique ancienne et moderne*, art. NIVELLES.

nuptial, ayant esté seigné quelques jours paravant[1], comme la plus grande partye de sa maison se trouvarent aussy affligé de ceste malladie de refroidement et affaiblissement de membres; la plus grande partye de ceulx d'Anvers et d'aultres ès Pays-Bas les suyvirent, estans aussy attainctz de la mesme malladie; peu en estoient exempts, qu'estoit ung commenchement d'une guerre d'en hault.

Cestuy 20e jour de may, ledict seigneur collonel d'ung régiment escossoys tenant garnison audict Bruxelles[2], se trouva audict Anvers pour estre dressé du payement de ses gens qui commenchoient à eulx mutiner, suyvant leur trache de ce temps là, comme se mutinoient aussy les aultres soldatz d'icelle garnison, de Herenthals et de Villevoorde estoient après que eulx desdictes garnisons appaisez de leurdict payement; à cause de laquelle mutination desdictz soldatz se trouvarent lesdictz du conseil d'Estat rassamblez au logis dudict seigneur chancellier de Brabant Liesfelt, pour en traicter et adviser les moyens de aussi appaiser lesdictz de la garnison de Bruxelles de payement, ausquelles fins estoit attendant ledict seigneur collonel Stuyart audict Anvers.

Le lendemain de Pentecoste, 23e jour dudict mois de may 1580, se feist aultre assamblée desdictz députez de l'unyon, estant de retour lesdictz seigneurs conseilliers d'Estat Aldegonde et Meetkercke de ladicte ville de Gandt audict Anvers.

[1] Le prince écrit qu'il avait eu la fièvre. *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VII, 1re série, 373.

[2] Guillaume Stuart.

Ce mesme jour sortirent dudict Mallines lesdictz soldatz bourgeois d'Anvers vers icelle ville d'Anvers, demeurant en icelle ville de Mallines pour garnison quattre vieilles compaignies et quelques aultres qui se levoient nouvellement audict Mallines des bourgeois d'illecq, congnuz pour patriotz de ladicte unyon et mesmes de ceulx ayant esté renvoyéz par billetz et aultrement expulsez hors icelle ville au temps dudict feu Broer Pieter et y retournez après estre reprinse (comme dessus), iceulx nouveaulx soldatz entremeslez d'aultres de Hollande et d'aultres provinces dudict Pays-Bas, assçavoir desdictes uniez et d'aultres tenans et s'estans joinctz à ladicte unyon, aussy chassez hors desdictes provinces désunyées et ce soubz la charge dudict seigneur de Fama, gouverneur de ce lieu; et estans iceulx soldatz d'Anvers parvenus au pont de Wallem[1] furent espars par une faulse allarme que feist leur capitaine de 40 de leurs gens qu'il avoit faict demeurer derrière pour les aguerrir; mais iceulx de devant prindrent la fuyte, laissant avant d'eulx leurs armes, pensant que c'estoient des ennemys dudict Louvain et d'aultres leurs consortz qui faisoient souvent course jusques audict quartier de Louvain.

Le jeudy, 26 dudict mois de may 1580, ledict seigneur prince d'Espinoy arriva audict Anvers accompaigné du seigneur Deure[2], lequel s'estoit retiré dudict costé de l'unyon, hors son gouverne-

[1] Waelhem.

[2] Adrien de Bailloeul, seigneur d'Evere.

ment de Landrechy, pour ne se avoir voulu renger à la dévotion du seigneur grand bailly d'Haynau ou dudict seigneur de Parma, comme les soldatz de la garnison d'icelle place de Landrechy disoient se ranger; ayant aussy ledict seigneur prince compaignie du seigneur Voysin, capitaine d'une compaignie de cheval, venu peu paravant de Bruxelles, lieu de sa garnison, audict Tournay; en laquelle ville d'Anvers icelluy seigneur prince d'Espinoy fut receu en grand allégrie audict rivaige dict le *Bierhooft*[1], sans espargner les canonnades et harquebouzades sur l'eaue ès batteaux devant icelle ville d'Anvers et dedens d'une compaignie de bourgeois de la Viese bourse[2], marchans, la plus grand partye Tournisiens, l'ayant receu du costé de Flandre de ladicte rivière et luy fait joyeulx et triumphant recuel : et l'ayant ainsy acconduict jusques audict hable ou *Bierhooft*, marchèrent devant icelluy seigneur prince d'Espinoy à tambourins et enseignes en brave ordre et équipaige, cincq de rancq, jusques à son logis faict et apresté en la maison d'ung principal marchant, dudict Jan de La Faille[3], où avoit esté logé ledict seigneur viscomte de Gandt, son frère, avant son partement dudict Anvers pour se aller joindre du costé desdictz malcontens, démonstrans iceulx seigneurs frères grand inimitié l'ung contre l'aultre soubz

[1] Bierhoofd.

[2] Voir *Geschiedenis van Antwerpen*, I, 297, III, 312, IV, 264, VI, 264, VII, 174.

[3] Jean Dellafaille fut un des douze maîtres de la police nommés en 1577. *Geschiedenis van Antwerpen*, V, 68.

umbre dudict différend de la principaulté dudict Espinoy; que ledict seigneur viscomte soustenoit luy estre appartenant de droict[1] : lequel seigneur prince, ainsy solempnellement acconduict et descendu de son cheval en sondict logis, se transporta incontinent en la court de Son Altèze, pour le saluer suyvant sa qualité de grand maistre d'hostel d'icelle, où il demeura disner.

Audict temps, le seigneur Caron, burgmestre du Francq de Bruges et quelque aultre sont députez de par les quattre membres de Flandres, vers ledict seigneur duc d'Anjou, pour le recevoir suyvant la résolution d'iceulx quattre membres dudict Flandres, pour laquelle réception d'icelluy seigneur duc

[1] *Voir* t. IV, p. 303. — Induit en erreur par d'inexactes indications, nous avons confondu (note 2) Hugues de Melun avec son fils aîné Charles, auquel se rapporte le texte de notre auteur.

Charles de Melun, prince d'Épinoy, mourut célibataire à Venise, en 1579 (MORERI, voir *Melun*). C'est de lui que parle le cardinal de Granvelle dans une lettre du 13 août 1568 (*Correspondance de Philippe II*, II, 35) : « Quant au prince d'Espinoy, « selon les termes qu'il tenoit icy (Rome), il se veult faire si « grand, que l'on n'y arriveroit point avec une picque: mais ce « n'est pas tout de commancer si hault, le point est de suyvre « sans se destruyre, et j'en ay veu de plus riches venir tost au « boult et descheoir grandement en première fauste; mais les « saiges veullent plustôt faire peu de commancement et croistre, « que de diminuer ce que l'on a commencé. S'il tient là la « trongne qu'il tenoit icy, je me doubte que peu de gens le « suyvront là, car ce n'est pas ce que les pays de par delà « veullent. »

M. Gachard, dans une note sur cette lettre, confond Charles avec Pierre de Melun, qui antérieurement à 1579 n'était désigné que par la qualification de sénéchal de Hainaut. Cette erreur, il la continue dans l'analyse d'une lettre du duc à Philippe II, du 15 janvier 1572, et de la réponse du roi, du 16 février suivant. *Correspondance de Philippe II*, II, 221, 226.

d'Anjou, lesdictz Estatz de l'unyon estoient encoires en débat, ne trouvant bon aucuns d'iceulx des Estatz tel changement de seigneur et prince, pour quoy traicter et adviser ledict large conseil au nom de la commune dudict Anvers, qui ne vouloit aussy entendre à icelle réception de seigneur de France[1], se assamblèrent en ladicte maison de ville, où après pluiseurs débatz et questions fut prins jour jusques au mardy lors prochain. Et pour ce retarder, le seigneur empereur, frère dudict seigneur archeducq gouverneur dudict Pays-Bas, avoit rescript lettres ausdictz Estatz de ladicte unyon, contenant entre aultre de moyenner la paix en briefz jours, à laquelle pluiseurs d'icelle unyon avoient peu d'espoir de parvenir.

Ledict jeudy, 26 du mois de may, lesdictz malcontens prindrent ledict chasteau d'Anthoin[2] de

[1] Il y avait à Anvers une forte opposition contre le duc d'Anjou. *Voir* les extraits de lettres de Languet reproduits par M. Groen Van Prinsterer dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VII, 1re série, 378.

On lit dans les Résolutions manuscrites des états généraux à la date du 9 août : « Les seigneurs Tayaert, Hessels et Valcke « sont dénommez pour se transporter vers Son Exc. et la sup- « plier de se vouloir trouver le jour de demain en l'assemblée « du Breedenraet (large-conseil) de la ville d'Anvers, affin de « donner tout raisonnable contentement au peuple au regard « du rapport qu'icelluy désire estre faict sur le besongné qui « se ferat en France, au préalable de finalement arrester avec « Monseigneur le duc d'Anjou. » *Ibid.*

[2] « Messieurs, depuis mon partement de Tournay, l'ennemy « faict semblant de se vouloir attacher illecq, ayant emporté « ma maison d'Antoing par la lascheté des soldatz, lesquelz « n'ont fait leur debvoir, dont il me convient avoir patience... » Lettre du prince d'Épinoy aux états de Flandre, datée d'Anvers

force, et sur ce qu'iceulx malcontens se vindrent après présenter devant ladicte ville de Tournay, assez proche d'icelluy chasteau d'Anthoin, la dame princesse dudict Espinoy[1] vient sur les rampars dudict Tournay, pour donner couraige aux soldatz et bourgeois; mais tost après icelle dame, mère et douaigière d'icelle principaulté d'Espinoy, trouva la voye de soy retirer hors icelle ville de Tournay avecq le plus cler de ses biens, disant entre ledict peuple que pluiseurs aultres de ladicte unyon masquez la suyvroient vers lesdictz malcontens à leur milleure occasion[2], comme ledict seigneur de Bours,

le 30 mai 1580. DIEGERICK et KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Documents inédits sur les troubles des Pays-Bas*, II, 91.

[1] Yolande de Werchin, fille de Pierre, seigneur de Werchin, Jeaumont et Roubaix.

[2] Yolande de Werchin, aussi ardente catholique que l'était son père, avait conservé sa résidence à Tournai pour veiller sans doute sur les grands biens (entre autres le riche domaine de Biez) qu'elle avait dans le Tournaisis; mais l'heure de jeter le masque était venue et « la bonne dame » qui n'avait fait que jouer la comédie « en allant sur les remparts encourager les soldats, » ne négligea rien pour détacher son fils Pierre de la cause nationale. Dans une lettre adressée aux états de Flandre, le 30 décembre 1580, le prince d'Épinoy raconte une entrevue qu'il avait eue à ce sujet avec sa mère, le 22 du même mois.

« Messieurs, ceste servira pour vous advertir que le XXII[e] de « ce mois, madame la princesse, ma mère, m'envoia demander « congié pour pouvoir passer par ceste ville (Tournai où il « était rentré au mois d'août) avecq son train et ceulx de sa « suite jusques aux Chartreus à ung quart de lieu d'Ichy, où « elle disoit avoir des affaires, me pryant aussy de la vouloir « venir trouver en diligence, ce que je fis bien accompaigné. « Et après les révérences me mena en une chambre, accom- « paignée seullement des dames mes sœurs * et me tint les

* Hélène de Melun, mariée, le 15 octobre 1565, à Florent de Montmorency, baron de Montigny, étranglé à Simancas, par ordre de Philippe II, pendant la nuit du

ledict seigneur viscomte de Gandt et aultres avoient faict, estans envoyez en commission les ungz audict traictement de paix à Collongne, les aultres en Arthois et ailleurs, comme dessus, faisant la queuwe comme les escoliers hors de l'escolle, sans y vouloir retourner.

Le jour après, le vendredy, 27 dudict mois de may, la forte place et chasteau de Liedekercke, appartenant audict seigneur d'Auchy par son mariaige à la dame fille dudict feu seigneur de Lidekercke, qui en avoit attainct tiltre de baronnie et partant icelluy seigneur d'Auchy baron à cause d'icelle sa dame et compaigne baronnesse, fut surprinse par ceulx de la garnison dudict Bruxelles ou partye d'icelle; estant icelle surprinse practiquée

« propos ensuyvant : Qu'elle avoit amené avecq elle ung per-« sonnaige duquel me prioit de vouloir acouter la harangue « qu'il me feroit, et à l'instant fit entrer le conseiller Richardot, « dont fus bien estonné et en fis quelques parolles. Mais pour « le complaire et oster l'opinion qu'ilz ont que je me maintiens « par optinastreté (sic), je l'accoustay paisiblement, me tenant « grands et divers propos, forces promesses du roy, tous les « estatz, gouvernemens, tiltres, biens et aultres choses que je « sauroye demander et grandes asseurances du prince de Parme « qui a pour tout la carte-blanche du roy... »

Pierre de Melun répondit à ces propositions qu'il était résolu « à vivre et mourir avec la généralité; à perdre la dernière « goutte de son sang pour la défense et liberté de nostre « patrie; » mais il ne dit pas ce que devinrent, après cette réponse, la princesse, ses filles et Richardot. *Documents inédits sur les troubles des Pays-Bas*, II, 210-211.

16 octobre 1570; mariée en secondes noces, en 1581, à Florent, comte de Berlaymont, seigneur de Floyon, gouverneur du Luxembourg. Elle mourut en 1590.

Marie de Melun, épouse de Lamoral, prince de Ligne. Dans une inscription reproduite par Christyn, elle est qualifiée de « princesse d'Épinoy et héritière des maisons de Melun et de Werchin. » C'est cette alliance qui a fait passer dans la maison de Ligne le titre de prince d'Épinoy, la terre d'Antoing, etc.

par la menée et conduicte d'ung maistre Michiel de Backere, advocat du conseil provincial de Flandres, ayant esté député en diverses commissions, de par lesdictz de l'unyon audict Flandres et ailleurs, en telle sorte qu'il ayant esté longtemps comme gouverneur et soy entremis, és affaires de la maison dudict seigneur de Lidekercke, et comme tel icelluy maistre Michiel traictoit et hantoit avecq ledict seigneur d'Auchy audict chasteau, lequel s'advisa de se rendre à Son Altèze et aultres de l'unyon et de leur livrer ledict chasteau, soubz condition d'estre receu en grâce et maintenu en ses biens. Et le ayant Son Altèze, Excellence et Estatz-Généraulx de ladicte unyon accepté et receu en leur sauvegarde et protection, délibéra de soy venir rendre; et ayant cestuy jour de grand matin envoyé grand partye de la garnison d'icelluy chasteau, l'ung deçà et l'aultre de là, le capitaine principal d'une compaignie du régiment dudict seigneur Vanden Temple, avec quelque chevallerie de ladicte garnison dudict Bruxelles, estans approchez celle nuict précédente en quelque boscailles et buyssons proche d'illecq y attendant le signal dudict chasteau pour y entrer, icelluy capitaine ne faillit avecq sesdictz assistens de s'advancer vers icelle forte place, le prendant ainsy à grand marché, estant ledict chasteau distant de ladicte ville de Nynove envyron demi-lieue fort nuisant à icelle ville pour les passaigiers dudict Bruxelles illecq et fort commode pour le secour desdictz malcontens d'Allost, suyvant laquelle prinse de si grand fortresse à tant grand marché, comme dessus, ledict seigneur

d'Auchy et baron de ce lieu de Liedekercke se vint rendre audict lieu de Bruxelles, sur ladicte promesse de protection et sauvegarde de Son Altèze et Excellence estant acconduict dudict seigneur Vanden Temple et de quelques soldatz, et y fut receut de la sorte soubz espoir de parvenir en crédit. Mais entre le peuple, et signamment dudict Bruxelles, se disoit, que l'on debvoit remémorer du proverbe, de ne debvoir confier en soy ennemy réconcillié, quelles promesses de fidélité qu'il aie faict, ny aimer les traistres, mais bien leurs trahisons, quand l'occasion et le besoing se présentent. Lequel seigneur et baron de Liedekercke, ayant ainsy livré ladicte place, avoit quelque peu paravant eu quelque question et débat en la court dudict seigneur prince de Parma contre ung de ses principaulx domestiques et le blessé ou tué selon le bruict, que luy causa de soy avoir ainsy rendu à ladicte unyon, démonstrant pour ceste occasion ne ozer retourner en ladicte cour dudict prince de Parma : mais entre ledict peuple disoit qu'il povoit avoir faict ceste dicte rendition de sa personne et livraison de chasteau, pour avoir crédit entre ceulx de ladicte unyon, comme avoit faict ledict de Bours et aultres samblables, et partant l'expérience (disoient-ilz) devoit passer la science, de ne se trop confier ès hommes, ayant la vraye confiance au Dieu tout puissant gouvernant le tout en terre comme au ciel[1].

[1] Jacques de Hennin, sire d'Auxy, avait épousé, en 1579, Marie Hannaert, châtelaine de Bruxelles, dame de Liedekerke. De concert avec Guillaume de Heze et d'autres malcontents, il était entré en correspondance avec le duc d'Anjou. Mais leurs projets

Le dimenche après, 29 dudict mois de mai 1580, Son Altèze se trouva après disner chez Son Excellence, estant icelle Son Altèze accompaigné de sondict grand maistre d'hostel, ledict seigneur prince d'Espinoy; et y ayant esté en devise avecq icelle Son Excellence, sortyst Son Altèze sans accompaignie de Son Excellence, jusques au bas des degrés comme de coustume, obstant qu'icelle Son Excellence démonstroit ni estre encoires refaict du sauvé de sadicte malladie.

Le lendemain, pénultiesme jour dudict mois de may 1580, se trouvant Son Excellence mieulx dispoz, vient du matin en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, comme faict ledict seigneur prince d'Espinoy et en sortent environ les trois heures après midy allant icelluy seigneur prince lieutenant général vers son logis et icelluy seigneur prince d'Espinoy vers le sien proche de ce lieu desdictz Estatz-Généraulx. Et le jour ensuyvant, dernier dudict mois de may, se trouvarent lesdictz seigneurs princes en ladicte assamblée générale.

Et le premier jour de juing ledict seigneur lieutenant général vient encoires du matin en icelle assamblée des Estatz-Généraulx, comme faict Son Altèze et conseil d'Estat environ une heure après, estant icelle Son Altèze habillée de deul à l'usaige

furent découverts et le sire d'Auxy, plus heureux que de Heze, parvint à se retirer dans son château de Liedekerke qu'il livra aux états. Ceux-ci ne tardèrent pas à partager les soupçons du peuple et firent emprisonner l'ancien malcontent. Il ne dut sa liberté qu'aux instances d'Olivier Van den Tympel, qui avait épousé sa sœur, et se retira en France. VAN METEREN, L. X, 186.

des nobles de ladicte religion papale, pour le trespas de la dame d'Austrice, sa seur; et sortant d'icelluy lieu des Estatz-Généraulx, environ une heure de ce jour, allyt Son Altèze vers sa court suyvi de près à costé dudict seigneur prince d'Espinoy, son grand maistre d'hostel.

Le lendemain, jour de la Nativité Sainct-Jan-Baptiste, Son Excellence lieutenant général vient aultrefois en ladicte assamblée générale environ les ix heures du matin, et environ les xj heures de ce matin le seigneur prince d'Espinoy vient de la court de Son Altèze, accompaigné dudict seigneur de Fromont, conseillier d'Estat, et estant parvenu au devant du logis dudict seigneur prince d'Espinoy, icelluy seigneur de Fromont, ayant quelque papier en sa main, prend congé de l'Excellence dudict seigneur d'Espinoy qui entra en sondict logis, et ledict seigneur de Fromont passa oultre jusques audict lieu de ladicte assamblée de l'unyon illecq prochain, où il entra. Et environ les trois heures après midy sortirent d'icelle assamblée, allant Son Excellence lieutenant général vers son logis, ayant lors dispute quel gouverneur l'on entendoit choisir de 4, sicomme de la royne d'Angleterre, dudict seigneur duc d'Anjou, de Son Altèze ou de Son Excellence lieutenant général : pour quoy se faisoit pluiseurs débaz et question.

Cependant estoient sollicitans en court ledict seigneur collonel Stuyart et ledict seigneur collonel Balfour, aussy venuz dudict quartier de Menin, pour avoir par iceulx deux collonelz escossoys résolucion de leur payement et aultre ordre qu'ilz auroient à tenir audict faict de guerre.

Lors furent aucuns capitaines cassez et entre aultres le capitaine Trille d'une compaignie de chevaulx à jaunes casakins, ledict capitaine Marnau, qui avoit esté de tant grand réputacion valeureuse, et quelques aultres capitaines, pour estre chargez d'avoir faict mal leur debvoir à ladicte deffaicte d'Englemoustier et ailleurs.

Audict temps ledict seigneur de Haultepenne, filz dudict feu seigneur de Berlaymont, estant au quartier de Bois-le-Duc avecq ses gens de piedt, tenans le chasteau d'Oosterwyck, près Huesden[1], occupant ce quartier de Bois-le-Duc, par l'adveu et dévotion de ceulx dudict Bois-le-Duc, icelluy seigneur de Haultepenne laisse icelluy chasteau et s'adchemine vers la trouppe qui se séparoit audict quartier de Carpe, pour aller secourir ladicte ville de Groeninghe, ayant pour chief d'icelle trouppe d'environ 4000 hommes de piedt et de mil chevaulx, le plus Allemands, ledict seigneur de Billy ou aultre son commis; ceulx dudict Haultepenne estoient huict enseignes de Walons et Liégeois secondez de 4 cornettes de chevaulx.

En ce mesme temps ladicte armée de l'unyon deffaicte et mise en route, comme dessus, se redresse et requipe au quartier de Wetteren, presque au mitan du chemin d'Allost et dudict Gandt, qui sont cincq lieues l'ung de l'aultre, vers où les malcontens approchoient pour secourir ledict Allost, et prétendant d'entrer audict pays de Waes; mais n'en povoient encoires trouver le chemin, obstant ladicte

[1] Heusden.

armée qui se redressoit illecq près de ladicte rivière de l'Escau, au quartier de Wetteren, comme dessus.

Le iiij^e^ jour dudict mois de juing, estant ledict seigneur capitaine Berthelens mort d'ung coup de balle ès tranchyz devant la ville dudict Groeninghe, où il s'estoit trop légièrement hazardé par boison ou mal advisé pour faire illecq quelque exploict contre ceulx dudict Groeninghe[1]; estant néantmoingz réputé en son vivant vertueulx et vaillant capitaine de guerre, ainsy que cy-devant se peult juger, par ces exploictz qu'il avoit faict le temps de l'empeschement et subjection par luy faict, assisté des siens, ausdictz de Groeninghe[1], ledict seigneur conseillier d'Estat Leoninus et quelques aultres députez se partent dudict Anvers pour ledict Groeninghe, où l'armée de l'unyon soubz ledict feu chief Berthelens estoit encoires assize tenant ledict Groeninghe enserré, affin de par iceulx députez traicter avecq ceulx de ceste ville de Groeninghe, lesquelz demandoient à parler d'appoinctement, ce qu'ilz ne

[1] Ce capitaine, « homme rude et violent, » fut tué le 27 mai. Il était allé dîner ce jour-là à Rolde en compagnie du prince de Hohenlohe et du fils du comte Jean de Nassau (Guillaume-Louis). Revenu devant Groningue, ivre, il se rendit dans la tranchée et, accostant quelques officiers, il leur dit qu'ils n'étaient que des enfants, car il allait leur montrer la manière de s'emparer en un instant du faubourg de la place. Comme on lui objectait que cette position, solidement fortifiée, ne pouvait être enlevée que par escalade ou après avoir été battue en brèche, il éclata de rire et s'élança sur la contrescarpe, en brandissant son épée et en agitant du bras gauche le couvercle d'un pot à beurre, en guise de bouclier. A l'instant même une balle ennemie l'atteignit à la tête et il tomba mort sans prononcer un mot. VAN METEREN, L. X. 170; HOOFT, L. XVI, 691.

avoient sceu ou voulu faire avecq ledict seigneur feu Berthelens, prétendans de faire et traicter mieulx à leur advantaige par le moyen dudict conseillier Leoninus ou de ses adjoinctz députez ; ayant icelluy Leoninus (comme le bruict couroit entre ledict peuple) de favoriser ceulx tenans de sa condition de religion catholicque romaine[1], et partant à deux visaiges, disoient-ilz ; et craindoient fort qu'il ne monstreroit la fin telle que lesdictz seigneurs abbé de Marolles, duc d'Arschot et aultres que l'on y avoit paravant envoyé en commission, comme dict est.

Et le 6e jour dudict mois de juing 1580, ledict seigneur lieutenant général est du matin en conseil en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx audict Anvers, et environ les xj heures avant midy, ledict seigneur prince d'Espinoy y vient aussy, après avoir esté quelque temps au conseil d'Estat lez Son Altèze : et environ les deux heures de ce jour sortirent de ladicte assamblée, allant ledict seigneur lieutenant général quant et ledict seigneur d'Espinoy en son logis, et y demeura au disner, comme feist ledict seigneur conseillier d'Estat Aldegonde et aultres seigneurs, et sortent environ les six heures du soir.

Ledict 7e jour, Son Altèze accorda pour ceulx d'Ostende, ville maritime de Flandres, sur leur requeste présentée audict conseil d'Estat, qu'iceulx d'Ostende pourroient vendre les biens du cloistre des grises seurs et d'aultres biens d'esglise, à

[1] Cette phrase est incomplète.

condition que, venant à prospérité icelle ville, de les restituer.

En icelluy temps, ledict large conseil d'Anvers est à diverses fois assamblé sur certaines propositions et entre aultres pour la réception dudict seigneur duc d'Anjou, frère du roy de France : Ce que n'entendoit icelluy large conseil, comme aultres des nobles et notables avecq grand partye de la commune, tant dudict Anvers que d'aultres lieux desdictz de l'unyon, ne faisoient de changer de prince et seigneur pour la tiranye ou deffidence d'estre tyranyzé et que les traictemens et promesses ne se entretiendroient non plus que du passé n'avoit esté entretenu, tant du roy de France que du roy d'Espaigne ou de leurs régentz. Et sur ce que fut mis au devant ausdictz du large conseil, au nom de la commune, quel prince et seigneur ilz entendoient d'avoir de 4 comme dict est, lesdictz du large conseil advisarent que oyant la prétention des proposans, ilz en diroient aussy leur intention.

Le lendemain 7ᵉ dudict mois de juing, ledict seigneur lieutenant général se tint en son logis et y donna ce jour le bancquet audict seigneur d'Espinoy et aultres seigneurs, et au soir d'icelluy 7ᵉ jour, ledict seigneur comte Jan de Nassau, frère d'icelluy seigneur lieutenant général, arriva audict Anvers, de son gouvernement de Gheldres[1] : et estant très

[1] Depuis longtemps Jean de Nassau désespérait des affaires publiques. Il voyait son gouvernement de Gueldre abandonné, sans moyens de défense, aux incessantes attaques de l'ennemi, en proie à la discorde et désolé par l'insurrection des paysans que pillaient ses soldats laissés sans solde. « Le désordre est

encoires l'armée délaissée dudict feu seigneur Berthelens, devant ledict Groeninghe, soubz la charge du seigneur frère dudict Berthelens, assisté dudict seigneur comte Hollach et de ses gens de cheval et de piedt, icelluy seigneur comte Jan de Nassau avoit laissé ung sien filz, nommé comte Guillaume, en son lieu[1].

« extrême, écrivait-il, le 10 novembre 1579, à son frère le « prince d'Orange; la défiance, la partialité et l'égoïsme augmentent de jour en jour; le peuple est si opiniâtre, revêche « et inconstant; il y a si peu d'affection et d'obéissance que « l'augmentation du courroux de Dieu et une ruine entière « est tout ce qu'on peut attendre à la suite d'un aveuglement « pareil. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, VII, 108.

Après avoir avancé 570,000 florins pour la cause nationale, il se trouvait dans un dénûment complet : logé, durant plus de deux mois, « dans une étroite, sombre et froide chambrette, » manquant du nécessaire pour lui, ses serviteurs et ses chevaux. Il lui arriva de se coucher sans nourriture, parce que le cuisinier n'avait rien à préparer, et le boulanger avait déclaré qu'il ne voulait plus lui fournir de pain. En outre, il lui fallut souffrir le froid et la gelée, dans une habitation sans toit et de tous côtés ouverte, n'ayant pas de quoi faire du feu. *Ibid.*

Cependant les instances du prince d'Orange le retinrent plusieurs mois encore dans les Pays-Bas; mais sa position restant insupportable (*Voir* ses lettres dans le t. VII des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*), il ne voulut pas négliger davantage les intérêts qui le rappelaient en Allemagne. Depuis longtemps, il était absent de son comté; sa femme était morte durant son absence; ses affaires étaient dans un grand désordre et il fallait pourvoir à l'éducation de ses nombreux enfants, privés des soins maternels. D'un autre côté, il songeait à se remarier. Mû par ces divers motifs, malgré les nouvelles représentations de son frère, il résigna ses fonctions et quitta les Pays-Bas sans cesser de leur rendre des services.

[1] Guillaume-Louis, fils aîné du comte Jean, avait obtenu des états, au mois d'août 1579, un régiment d'infanterie (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, l. c., 65). Il débuta dans sa glo-

Le jour après, 8 dudict mois, au matin, ledict seigneur lieutenant général vint en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, comme y vient ledict seigneur prince d'Espinoy, où ilz furent en conseil jusques environ deux heures après midy, allant lors chacun disner en son logis.

Cestuy jour de mercredy, 8 dudict mois de juing 80, de grand matin, fut assaillye la ville de Diest, scituée entre Louvain et Tillemont[1], appartenant audict seigneur lieutenant général; et ce par ceulx de la garnison dudict Herenthals, de huict enseignes franchoys, soubz la charge dudict seigneur collonel Lagarde, assisté de la garnison dudict chasteau de Westerloo, trois lieues dudict Herenthals, et aussy d'aultres garnisons proches, de piedt et de cheval, qui pouvoient estre tous ensamble environ mil hommes au plus. Lesquelz l'assaillirent d'une telle vaillantize et hardiesse par eschellement, qu'ilz se trouvarent en la ville, sans trouver résistence ausdictz rampars, des Allemans et Wallons estans en ce lieu en garnison, fors qu'iceulx Allemans gardans le marché, asscavoir d'une enseigne de 250 hommes, feirent grand résistence,

rieuse carrière, par recevoir à Coeverden une grave blessure qui le rendit boiteux. Bor, l. xv, 216. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, l. c., 436.

« Votre fils, écrivait au comte Jean son secrétaire Andr. « Kersten (Christiani), par ses discours et à tous égards, m'a « tellement plu que j'en ai été surpris et joyeux; je ne doute « point qu'il ne puisse vous remplacer un jour, et que vous ne « voyez encore de lui beaucoup de choses bonnes et honora- « bles. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, l. c., 425.

[1] Tirlemont.

se deffendans valleureusement contre lesdictz assaillans, jusques audict marché, plus d'ung grand heure, s'estans fuyz les deux enseignes de Walons, lesquelz y estoient aussy en garnison, tellement que en icelle prinse de Diest, y demeurarent mortz presque tous ceulx de ladicte enseigne d'Allemans, en eulx défendans comme vaillantz soldatz, oires qu'ilz n'estoient réputez en ce temps de pluisieurs que pour *mouffemafz*. Mais se démonstroient valeureux à la garde et deffense des places où ilz estoient, ayant néantmoingz démonstré leur condition de *vryer gelt,* pour si peu que l'on povoit devoir quand l'occasion leur présentoit d'assaillir et deffendre contre l'ennemy; tant que desdictz de l'unyon assaillans en furent trouvez mortz quelque peu et entre aultres aucuns capitaines franchoys et de leurs officiers ung ou deux. Icelle ville, ainsy vaincue, fut après pillée sans avoir regard que en la furie les bourgeois ne avoient démonstré quelque résistence, du moins la plus grand partye d'iceulx[1].

Au mesme temps se descouvra une trahizon en la ville de Tournay, à cincq lieues petittes dudict Lille; et ce d'aucuns qui avoient entreprins de bouter le feu au chasteau dudict Tournay et en la ville, pour advancer l'entrée des malcontens, lesquelz avoient

[1] Ce fut Olivier Van den Tympel qui, à la tête de détachements tirés des garnisons de Bruxelles, de Malines et d'Herenthals, s'empara de cette ville malgré la vigoureuse résistance de trois enseignes allemandes qui la défendaient. Il prit ensuite Sichem et Aerschot, et, après avoir laissé des garnisons dans ces places, revint à Bruxelles chargé de butin. VAN METEREN, BOR, AZÉVÉDO.

faict ung pont pour passer au quartier de Waterlo[1]: mais ceulx dudict Tournay inundèrent ce pont par le moyen des escluzes qu'ilz avoient en ce quartier de Tournay, et aucuns d'iceulx malcontens se trouvarent vaincuz de l'eaue d'une rivière illecq dicte l'Escau, où ilz demeurarent noyez ne ayant sceut tout boire.

Le 9 dudict mois de juing lesdictz Estatz-Généraulx sont en conseil, où se trouva du matin ledict seigneur prince lieutenant général, accompaigné dudict seigneur comte Jan de Nassau, son frère, en coche, comme se y trouva ledict seigneur prince d'Espinoy, et y demeurarent en conseil jusques environ les 4 heures de ce jour.

Le dimenche, 12 dudict mois de juing, en la nuict, se partirent ceulx ou grand partye de la garnison de ladicte ville d'Ypres, assavoir deux enseignes d'environ 400 hommes de piedt et ung guidon de cheval des [illegible] ou [illegible] les [illegible] teurs d'icelle ville et de leurs [illegible] de [illegible], tellement qu'ilz se trouvèrent le grand matin du jour ensuivant devant la ville et chasteau de Cassel, assize sur une montaigne distant dudict Ypres environ cinq lieues, ayant proposé de surprendre ceste place fort [illegible] [illegible] de [illegible], de Dixmude et [illegible], pour [illegible] les [illegible] de la chastellenie d'icelle place de Cassel, qui sont plus de cinquante; et ce par une [illegible] et [illegible] du seigneur [illegible][2], gouverneur d'icelle ville et

[1] [illegible] que M. le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[2] [illegible] le [illegible] seigneur de [illegible] et de [illegible].

chasteau, lequel peu paravant s'estoit rendu auxdictz d'Yppre et promis de leur faire avoir la place. Et parvenu iceulx d'Yppre jusques en la ville, devant ledict chasteau, ung sergant de bende y estant, qui avoit promis audict seigneur Warou de luy donner moyen de y entrer, faulsa icelle sa promesse, tenant et résistant avecq les siens du dedens contre lesdictz entreprendeurs d'Yppre, tellement qu'icelle leur entreprinse faillyt. Que lors se retirarent hastivement arrière icelle ville et chasteau de Cassel, et se retirant ainsy vers Yppre furent trouvez en icelle leur retraicte, près du lieu dict Steenvoorde, ville non cloze, asscavoir de six cornettes de chevaulx desdictz malcontens et quelque compaignie de piedtons, lesquelz malcontens chargèrent d'une furie de deux costez sur lesdictz d'Ypre, qui se deffendoient et soustenoient vaillamment par le moyen des fossés et buyssons estans en

ancien lieutenant de la bande d'ordonnances du comte de Hornes. Il fut un des premiers qui signèrent le Compromis des Nobles (*Correspondance de Philippe II*, I, 401) et fit partie de la députation qui porta cet acte à Marguerite de Parme (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, II, 161, note). Il commandait un corps de troupes au combat de Daelhem en 1568 (Voir les *Commentaires de Mendoça*, I, 79). Le 16 mai de la même année, le comte de Megen écrivait au duc d'Albe : « Il y at ung gheux quy m'at « advisé que Waroux, quy at esté deffait au pays de Juilliers, « à Daelhem, est attendant à Coloingne, pour recepvoir argent « pour faire aultres soldatz, mais que ledit argent ne vient « poinct. » *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, XVI, 284. Ce seigneur joua un rôle fort important dans les premiers troubles (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, II, 57, 58, 62, 125, 161, 221, 281, 283, 421, 514; III, 280, 467; IV, 9, 235; VI, 637; VII, 40; VIII, 42, 328, 483). — Voir *Mémoires anonymes*, I, 122, note 4.

ce quartier, au désadvantaige de ladicte chevallerie d'iceulx malcontens; mais fut tost après icelle infanterie d'Yppre rompue et en furent deffaictz aucuns d'eulx en fuyant; le capitaine desdictz bons volluntaires et son lieutenant prins, lesquelz avoient faict grande voye entre lesdictz malcontens, tandis que leurdicte infanterie avoit moyen d'escarmusser et résister du commencement par les hayes et buyssons, comme dessus; mais ne perdirent guerre de leursdictes gens de piedt; ayant lesdictz malcontens par icelle leur victoire perdu plus de leurs gens que ne avoient perdu lesdictz d'Yppre, lesquelz se trouvarent ainsy attrapez par ung traict de Cassel, dict en thyois *Casseltreck*, que leur povoit servir d'eulx mieux adviser en traictemens avecq les réconcilliez, pour éviter aux trapes qu'ilz tendent le plus souvent contre ceulx ausquelz ilz se rendent et réconcillient faulsement, comme par les exemples cy-dessus se peult estre veu.

Le lendemain 13 dudict mois de juing 1580, ledict seigneur lieutenant général se trouva accompaigné dudict seigneur comte Jan, son frère, en ladicte assamblée des députez de ladicte unyon, comme y vient aussy ledict seigneur prince d'Espinoy, avecq ledict seigneur D'Eure[1], et y est en conseil dois le matin jusques environ les deux heures après midy; mais ledict seigneur D'Eure en estoit sorty environ demy-heure paravant, allant ledict seigneur lieutenant général disner en son logis et ledict seigneur d'Espinoy au sien. Et le jour après Son Altèze, Son

[1] D'Evere.

Excellence, ledict seigneur comte Jan de Nassau son frère, ledict seigneur prince d'Espinoy et aultres seigneurs et dames allèrent en la maison de la vefve de Zantfort, distant dudict Anvers environ une lieue, en laquelle maison et lieu de plaisance se donnoit le bancquet, sur le nom d'ung Joseph, docteur de Son Altèze; mais il se faisoit selon le bruict aux despens des enffans dudict Zantfort, renommez des plus riches marchans dudict Anvers[1]; duquel lieu de plaisance sortyt Son Altèze environ les sept heures du soir, retournant en sa court audict Anvers, et les seigneurs princes d'Orange et d'Espinoy avecq ledict seigneur comte Jan de Nassau et quelques aultres y demeurarent jusques environ la minuict.

En ce mesme temps fust mis en lumière certaine narration de ce que s'estoit traicté avecq ceulx de Mallines, tant par escript que verballement de la part de l'archeduc d'Austrice, gouverneur général dudict Pays-Bas, ensamble de ceulx dudict Anvers, affin de persuader ausdictz de Mallines de demeurer unyez avecq les aultres provinces de l'unyon et mesmes des villes voysines, soubz le gouvernement d'icelluy seigneur Mathias, comme cy-devant est faict quelque mention; de l'imprimerie de Christophle Plantin, par octroy de Son Altèze.

Lors fut prins audict quartier de Carpre ledict Pierre Luels, capitaine d'une compaignie de bourgeois d'Anvers, par ceulx tenans illecq le party desdictz malcontens, dict en ce temps bien advisez;

[1] Santfort. Voir *Geschiedenis van Antwerpen*, IV, 612.

et ce à la poursuyte et accusation, comme le bruict couroit, du curé de Sainct-Jacques; lequel estoit en cestuy quartier de Carpre ou de Collongne, renvoyé hors dudict Anvers avecq aultres gens de ladicte esglise catholicque romaine, comme cy-devant est déclairé, sans que Fernande Loepez[1], filz d'Espaignol estably seigneur et gouverneur d'icelluy quartier de Carpre le vouloit relaxer pour ranchon. Pour quoy en fut faict grand poursuyte par ceulx d'Anvers, mesmes de le traicter illecq comme ilz vouloient avoir traicté lesdictz gens d'esglise restans encoires audict Anvers, y exerceant librement leur service audict usaige de Rome et joissant aussy de leurs prébendes et bénéfices, suyvant ladicte *religions-vrede*, estant icelluy capitaine Pieter Luels, Alleman, fort plainct desdictz de la religion réformée audict Anvers, pour sa bonne et grande réputation de bon et fidelle patriot.

Le mercredy 15 dudict mois de juing, environ les sept heures du soir, comme ledict seigneur collonel Norrys, proche parent de la royne d'Angleterre, retournoit en ladicte ville d'Anvers par la porte Sainct-George, de pourmener, suivi de cincq ou six ses serviteurs, et parvenu ainsy jusques à la place dicte audict Anvers *Merrebrugghe*[2], à l'oposite et assez près du corps de garde des soldatz bourgeois d'Anvers, advint que lesdictz serviteurs d'icelluy seigneur collonel frapirent du plat de leurs espées ung charton passant illecq, chargé de gens

[1] Fernando Lopez, ancien capitaine de Groningue, sous Gaspar de Robles. *Voir* t. I, p. 214.

[2] Meirebrug.

ayantz estéz en certain festin ou dédicace, hors ladicte ville d'Anvers, disant qu'icelluy charton avoit charié continuellement par despyt du long ceste rue large et spacieuse depuis ladicte porte de Sainct-Georges, près dudict seigneur collonel qui estoit à cheval, non encoires refaict de sa bleschure à luy inférée en sa cuisse ou jambe sortant dudict Mallines, comme dict est, disant aussy qu'icelluy charton avoit touché griefvement de sa clachoire icelluy seigneur collonel ou du moingz de son chariot : lors ledict charton ainsy frappé de plat d'espées desdictz serviteurs, s'escria sur les bourgeois illecq estans, de sorte que la commune de chartiers et d'aultres manouvriers n'entendant ledict faict et que ledict charton n'avoit coupz que du plat d'espée non dangiéreux, se lanchèrent d'une telle furie après ledict seigneur collonel et sesdictz serviteurs, garny de telz bastons qu'ilz povoient lors trouver à la haste; qu'iceulx serviteurs se mirent en fuyte le plus subtilement qu'ilz povoient de chà et de là, abandonnant leurdict seigneur et maistre, lequel fut fort blessé, entre aultres d'ung coup de baston ou du gros de la clachoire dudict charton sur le hault du nez, apparant en estre deffiguré de quelque marque au visaige; que lors sur le cry dudict seigneur collonel que l'on luy voulut sauver la vye et qu'il donneroit ce qu'ilz vouldroient avoir, ung maistre Evrart Colfartz, faiseur de bancquetz furréz, demeurant en une succrerie près du coing de ladicte place, saillyt radement vers ledict seigneur collonel, l'embrassant sur son cheval, et le conduict ainsy sur son cheval jusques au devant la maison de ladicte succrerie;

que lors ung nommé maistre Pierre, aussy résident en icelle maison, emparit et soustint tellement, garny d'une hallebarde, contre la furieuse poursuyte de ladicte furie populaire, qu'il saulva ledict seigneur collonel en icelle maison, hors du grand dangier et péril de mort que se démonstroit par icelle furie populaire, laquelle n'est coustumière ny conditionnée de se réfréner en leur chaleur, ains de passer oultre en leurs furieux desseingz, sans raison ny respecter nobles, grandz ny petitz; et l'ayant porté par ledict maistre Pierre en son comptoir, icelluy seigneur collonel ne se sentant encoires asseuré d'icelle furieuse populace, demanda les clefz dudict comptoir, voires démonstra de vouloir saillyr par les fenestres, s'il euist trouvé le moyen; mais ceulx d'icelle maison l'asseuroient disant : « on ne vous fera icy nul mal; » comme au mesme instant, icelle furie cessa par la remonstrance du seigneur collonel Zurch[1] et du greffier du conseil de guerre audict Anvers, lesquelz se trouvarent députez pour eulx informer de ladicte mesadvenue et appaiser ladicte furie, en laquelle icelluy seigneur collonel fut ainsy vilonné et battu. Aucuns d'entre ladicte populace menèrent le cheval dudict seigneur collonel Norrys audict lieu du corps de garde des bourgeois d'Anvers et aultres luy prindrent son espée pour butin, comme ilz disoient, se trouvant ainsy ce noble et valeureux seigneur en seconde malaventure depuis ladicte prinse de Mallines, de laquelle mésadvenue icelluy seigneur collonel estoit fort plainct

[1] Gaspar Van Suerck.

pour sa vertueuse réputation de faictz de guerre et signamment à son dernier exploict d'icelle prinse de Mallines avecq ledict seigneur collonel Vanden Temple, comme cy-devant est reprins; mais aucuns luy donnoient le tort, disant que à seigneur de telle et vertueuse qualité ne appartenoit de avoir meu ou laissé mouvoir par sesdictz serviteurs ladicte commotion, mesme en tel lieu principal, près dudict corps de garde desdictz bourgeois d'Anvers, qui estoient en ce temps de guerres civilles et intestines dangereux et redoubtez pour estre hastivement picquez, parce qu'ilz craindoient de estre surprins, ayant en fresche mémoire les meurdres et massacres du passé, et que estans vaincuz ou assubjectiz quelz traictementz ilz reçoivent de leurs seigneurs et supérieurs. Lesdictz de la garde bourgeoise s'estoient, comme entre le peuple se disoit, grandement oubliez et mal advisez de ne avoir donné empeschement et apaisé ladicte commotion populaire, comme ilz en avoient eu le moyen dois le commenchement; et pour souverain remède n'y a aultre que de se porter et conduire discrètement selon le temps et lieu pour éviter à tous telz et aultres inconvénientz, appartenant principalement aux nobles et vertueux, pour exemple de leurs serviteurs et subjectz, que l'on doibt régir et conduire en justice et raison.

Ledict xv[e] du mois de juing, comme lesdictz malcontens approchoient dudict Groeninghe pour le secourir, ayant intelligence avecq aucuns de la ville de Zwole, tenans de leur costé de malcontens et catholicques, iceulx se eslevèrent contre ceulx y tenans le party desdictz patriotz et réformez, faisant

debvoir de les en chasser ou tailler en pièces; mais iceulx de ladicte religion réformée et tenans le party de ladicte unyon, comme aucuns papistes démonstroient tenir, se rengèrent soubdainement en deffence, tenant une porte d'icelle ville de Zwole, attendant quelque secours, comme lesdictz tenans de ladicte esglise catholicque et malcontens tenoient aussy une porte, ayant faict entrer environ iij[c] paysans y venuz pour les secourir, en attendant la venue d'iceulx malcontens, approchans comme dessus, qu'ilz délibéroient recevoir pour leur commodité de passaige et rafreschissement; dont iceulx de ladicte ville tenans ledict party de malcontens se trouvarent frustrez, parceque le secour qu'iceulx de la religion attendoient leur survint de Campe et de ce quartier, lesquelz assistarent hastivement à repoulser lesdictz catholicques et malcontens, les chassant hors la ville et quelque partye d'iceulx furent tuez et prins; tellement qu'iceulx réformez et patriotz se trouvarent victorieux et lesdictz catholicques et malcontens frustrez d'icelle (comme dessus) d'avoir prétendu tenir icelle ville de Zwole pour leur retraicte et rafreschissement et passaige commodieux pour ledict secours et ravitaillement dudict Groeninghe.

Au mesme temps ceulx de la garnison de Menin d'Escossoys, estant adverty que lesdictz malcontens de la garnison de Courtray et d'aultres leurs consorts qui estoient en cestuy quartier de Courtray retournoient audict lieu de Courtray. en nombre de xj cornettes de chevaulx et quelques gens de piedt, ayant faict leur rafle et rapine de butin audict

quartier de Bruges et Thourout les vindrent trouver ou en partye de leur queuwe, qui estoient au villaige d'Yssenghien[1], près dudict Ingelmoustier, et à deux lieues dudict Courtray et deux dudict lieu de Menin, et les surprindrent illecq hastivement de telle furieuse sorte qu'ilz y furent mis en route et en demeurarent aucuns d'eulx et d'aultres prisonniers qui furent menez audict Menin avecq leurdict butin en partye d'icelluy; si furent rescoux aucuns paysans qu'iceulx malcontens avoient amenéz avecq eulx dudict quartier de Tourout et terroir dudict Francq de Bruges.

Le 16 dudict mois de juin 1580, estant le seigneur de la Potterie, gentilhomme de Son Altèze, retourné en court d'icelle Son Altèze, donna le bancquet au lieu du Jardin de la confrarie de l'arcq à main, je dis des arqzbalestriers dudict Anvers[2]; où y vient Son Altèze et avecq icelle ledict seigneur prince d'Espinoy, son grand maistre d'hostel et d'aultres seigneurs et dames, environ les six heures du soir. Tost après y vint la dame fille dudict seigneur de Berchem en coche, qui estoit brave et gallante de réputation, se disant audict Anvers que ledict seigneur de Champigny[3], prisonnier audict Gandt et aultres de la court dudict duc d'Alve, avoient estez grans solliciteurs et courtyzans d'icelle brave dame; après vint aussy en ce lieu du bancquet Son Excellence lieutenant général en coche, accompaigné

[1] Iseghem.
[2] Le serment des arbalétriers. Son local était au grand marché. *Geschiedenis van Antwerpen*, IV, 105.
[3] Le seigneur de Champagney, Frédéric Perrenot.

dudict seigneur comte Jan, son frère, et y furent en récréation jusques à la minuict, sans y estre mancque les jeuz de hault-boys et d'aultres mélodieux instrumentz, ensamble la musique des chantries de la chapelle de Son Altèze, qui ne failloient d'eulx trouver à tous festins et bancquetz desdictz seigneurs et aultres principaulx d'Anvers.

Cependant ledict seigneur conseillier d'Estat Metkercke avecq quelque aultre, sont députez par Son Altèze et Estatz-Généraulx audict Gandt, pour les induire à eulx régler selon leur dévotion contenue en l'instruction d'icelle Son Altèze des Estatz-Généraulx.

Lors se partist ledict seigneur comte Jan dudict Anvers vers Gheldres, près l'armée de Frize, qui estoit apparante de estre assaillye desdictz malcontens venans audict secour de Groeninghe.

Le dimenche 19e dudict mois, environ les 3 heures après midy, ledict seigneur Strael, ampman dudict Anvers, vint audict lieu du chasteau d'Anvers, vers ledict seigneur prince lieutenant général, estant lors la presche achevée, et ayant icelle Son Excellence lieutenant général faict apprester sa coche, monta soubdainement en icelle avecq icelluy seigneur aman et s'adchemina ainsy vers le logis dudict seigneur prince d'Espinoy, où il fut en communication jusques environ les six heures de ce soir, estant conduict en sortant jusques à sadicte coche dudict seigneur prince d'Espinoy ayant icelluy seigneur lieutenant général une lettre en sa main, montant en sa coche.

En ce temps et tost après ladicte emprinse sur

ladicte ville de Zwole par lesdictz malcontens, faillye, comme dessus, iceulx malcontens ayant trouvé la voye de passer la rivière du Rin, sans avoir esté empesché, comme se debvoit en diligence par l'armée estant en ce pays de Frize en nombre de chevallerie et piedtons bastant, se trouvarent au lieu de Oldenzeele [1], quartier de Covoerde et la Drente, à six lieues de ce pays, xiiij lieues de ce pays de Groeninghe et xxij lieues ou environ du pays de Flandres, où lesdictz malcontens se rencontrarent, d'environ 600 chevaulx, tant d'Albanois, Wallons que aultres, assistez d'environ trois milz hommes de piedt, mais peu d'enseignes, soubz la charge du seigneur capitaine Schinck [2], à ceulx de ladicte armée de l'unyon, qui les approchoient soubz la conduicte dudict seigneur comte Hollach, en nombre d'environ huict cens chevaulx, reyters, et deux mille de piedt; auquel rencontre iceulx de l'unyon démonstrarent assez bon debvoir, tant qu'ilz fonsèrent lesdictz malcontens, qui ne laissèrent pour la perte de grand partye de leur chevallerie tombans par terre, à charger sur lesdictz de l'unyon, de telle furie qu'ilz desfeirent et misrent en route iceulx de l'unyon, pour ce qu'ilz n'estoient secondez de leursdictz piedtons et qu'iceulx reyters reculoient, comme ilz font de coustume, après

[1] Oldenzaal.

[2] Martin Schenck ou Schynck de Nyddegem, seigneur de Bleyenbeek, comme il signait. Il y a plusieurs lettres de lui dans le recueil intitulé : *Réconciliation de Groningue et du comte de Rennebourg*, aux *Archives du royaume*.

Pris en 1578 (*voir* t. II, p. 210 et les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VIII, 73-76), il était parvenu à s'échapper au mois d'août 1579.

avoir faict ledict premier charge, pour recharger et rentrer sur leurs adversaires[1] : que lors, pensant ainsy qu'ilz se fuyoient, poursuyvarent lesdictz des Estatz de l'unyon, jusques audict lieu de Covoerden, qui fut prins par lesdictz malcontens à leur aise, pour l'avoir par ceulx d'icelle unyon, y estans emparez de trenchyz, abandonné trop légièrement, pour la craincte qu'ilz avoient entendant ladicte route; duquel lieu iceulx malcontens marchèrent et coururent plus avant, tant qu'ilz parvindrent près du lieu où la reste de ladicte armée de l'unyon estoit campée; lesquelz quictarent hastivement leurs palissades et trenchyz, y aussy faict quelques fortz devant ledict Groeninghe, qu'ilz abandonnarent samblablement, adviséz de ladicte rompture et desfaicte, et d'aultres courant et fuyant, chacun par la voye qu'ilz povoient trouver pour eulx sauver, tant en la ville d'Amsterdam que aultres places de ces quartiers de Frize, d'Utrecht et de là entour, faisant ainsy lesdictz de l'unyon courir lesdictz malcontens après eulx, par où iceulx malcontens avoient légier moyen de secourir ledict Groeninghe; en laquelle deffaicte y demeura mort environ cincq cens tant d'ung costé que d'aultre; et plusieurs de ladicte unyon prisonniers et blessez; quelques cincq soldatz de ladicte unyon eschapez, avecq lesdictz aultres fuyartz se trouvarent tost après audict Anvers, vers lesdictz

[1] Cette défaite eut lieu le 16 juin dans la bruyère de Haerdenberg. Les troupes des états étaient commandées par le comte Philippe de Hohenlohe. Les conséquences de ce désastre, dû à l'impéritie de ce capitaine, furent immenses, et remirent en question le sort de toutes les provinces du Nord-Est. *Voir* Bor, l. c., 206 et suiv.

collonelz, leur disant et affirmant ladicte desfaicte et perte de leurs gens, furent sur cet advertissement menez devant ledict seigneur lieutenant général; lequel disant qu'il avoit lettres au contraire, furent constituez prisonniers en la tour dicte la *Backerstoren*[1] audict Anvers; lesquelz cincq soldatz ainsy emprisonnez furent peu de jours après relaxés, ne se povant lors encoires entendre le vray dudict rencontre, parce que l'on n'en ozoit parler à la vérité, craindant de en estre reprins et emprisonné comme iceulx soldatz, comme les prédécesseurs ont usez et trouvé bon de celer et couvrir leur perte et désadvantaige que leurs estoit mésadvenu, pour ce pendant pourvoir au mal qu'ilz avoient apperceuz.

Le 19ᵉ jour dudict mois de juing 1580, ledict seigneur lieutenant général vient du matin en ladicte assamblée desdictz Estatz-Généraulx, comme y vient ledict seigneur prince d'Espinoy; et y sont de conseil jusques à deux heures après midy, allant icelluy seigneur prince d'Espinoy en coche disner avecq ledict seigneur lieutenant général; et en sortant du logis d'icelluy seigneur lieutenant général, retourna ledict seigneur prince d'Espinoy en sa coche vers son logis, accompaignié dudict seigneur de Fama, gouverneur dudict Mallines (lequel estoit venu audict Anvers le jour précédent) environ les cincq heures du soir. Que lors leur vint au devant près dudict chasteau, ledict seigneur burgmestre Junius, allant vers ledict seigneur lieutenant général[2].

[1] Bakkerstoren.

[2] Il venait sans doute rendre compte au prince de la mission dont il avait été chargé à Bruxelles.

Audict temps aultre rencontre advint entre Menin et Courtray, près du *Dronckart*, de ceulx de la garnison dudict Menin, ausdictz malcontens, allant audict Courtray pour convoy de certains vivres et munitions qu'ilz amenoient pour ravitailler icelluy Courtray, qui estoient journellement en tel danger; lequel convoy fut desfaict et mis en route desdictz de Menin, qui amenèrent grand despouille dudict ravitaillement et aucuns prisonniers audict Menin, et entre aultres ung bailly de Wavrin, frère dudict seigneur de *Woosthoven*, qui fut desfaict et enterré audict Hallewyn, présentant les parens dudict feu grand bailly grand somme d'argent pour le povoir retirer hors de terre affin de transporter le corps à leur plaisir.

En ce mesme temps ceulx de la garnison de

« Instruction pour le seigneur de Sainte-Aldegonde, conseillier d'Estat, et le borgemestre de la ville d'Anvers Junius, de ce qu'ilz auront à négotier à Bruxelles.

« Premièrement, congratuleront de la part de Son Altèze et Excellence le seigneur d'Auxi de ce qu'il s'est rejoint avecq la généralité et mis ès mains d'icelle le chasteau de Lidekerk, le requérant de vouloir continuer en la mesme dévotion et d'employer au service de ladicte généralité;

« Traicteront avecq ledict seigneur d'Auxi touchant la réduction de la ville d'Allost et adviseront par ensemble sur les melieurs moyens qu'on pourroit trouver pour practiquer ladicte réduction, communiqueront aussi avecq le colonel Stevaert touchant le remplissement de son régiment des Escossois et cassation de ceux des aultres nations.

« Adviseront aussi avecq le gouverneur, colonelz et capitaines estant audict Bruxelles touchant le ravictaillement de la ville de Nivelles.

« Faict à Anvers, le xvij^e jour de juing 1580. »

États-Généraux, III, f° 52.

Bruxelles destroussarent ung ravitaillement d'environ 60 chariotz allant avecq convoy pour ceulx de Louvain.

Le xxe jour dudict mois, ledict seigneur de Metkercke est de retour de ladicte ville de Gandt audict Anvers, avecq son besoingné touchant l'intention susdicte des Estatz Généraulx, d'accorder l'argent requis pour payer la gendarmerie des Franchoys, Angloys et aultres et d'envoyer secours en Frize.

Et le lendemain xxj^e dudict mois de juing 1580, se feist aultre assamblée desdictz Estatz-Généraulx, où se trouvent Son Excellence, lesdictz seigneurs d'Espinoy et marquis de Berghes ; et y sont en communication jusques environ les deux heures après midy; et sortant d'icelle assamblée, ledict seigneur lieutenant général et ledict seigneur prince d'Espinoy allèrent disner au logis dudict seigneur marquis de Berghes et seigneur de Berssele, avant son mariaige avecq la dame marquize fille dudict seigneur de Mérode dict Pietersen.

Ledict jour, en la nuict, advint aultre entreprinse sur ladicte ville et chasteau de Cassel, par ceulx des garnisons d'Yppre, de Menin et d'aultres leurs consors de ce quartier, acconduict dudict seigneur Warou, jadis gouverneur d'icelle place et s'estant venu rendre audict Ypre, démonstrant avoir vollunté de livrer icelle place ausdictz de l'unyon, comme dict est : mais faillirent aultrefois à icelle leur entreprinse, s'estant icelluy seigneur Warou présenté des premiers pour l'assaillyr et monter par eschellement par ung endroit qu'il congnoissoit le plus foible, qui estoit fortiffié et emparez par ceulx

de dedens aucunement advertyz d'icelle entreprinse; que les eschelles que ledict seigneur de Warou avoit faict faire furent trouvez trop courtes, causant dès lors en avant ausdictz de dedens à fortiffier la place de plus en plus, et la tenir contre tous ultérieurs retours et assaillemens de leur partye adverse, comme chascun se doibt garder du danger et péril où il s'est trouvé.

Cestuy jour au soir, ledict seigneur prince lieutenant général se trouva aux nopces de la dame fille de maistre Mathias Laureys, trésorier général, au seigneur Refect dudict quartier de Bruxelles, en la maison du collonel Doncker dudict Anvers, où vindrent en masque Son Altèze, lesdictz seigneurs d'Espinoy et de Berghes, duquel festin nuptial ledict seigneur lieutenant général en sortyst environ les douze heures de la nuict.

Ceste mesme nuict les malcontens de la garnison dudict Louvain et d'Arschot, assistez d'aultres leurs consors, se trouvarent les trois heures du matin près et devant la ville de Villevoorde, pendant que la grand trouppe de malcontens se rassambloient au quartier de Grandmont dict Sainct-Adrien, distant dudict Villevoorde environ sept lieues, et estans ainsy approchez jusques aux fossés d'icelle ville en nombre d'environ 700 hommes de piedt et trois cornettes de chevaulx, Albanois ou d'aultres d'iceulx malcontens prétendirent et feirent debvoirs de prendre la place, ayant dressé quelques eschelles pour l'assayllyr; estant bien adverty que la plus grand partie de la garnison estoit sortye le jour précédent, assçavoir, deux compaignies de piedt et

une de cheval, pour assister au ravitaillement dudict Bruxelles, comme ilz ravitaillarent vaillamment en repoulsant et mectant en route deux cornettes de chevaulx desdictz Albanois ou Albanysez, qui estoient sortyz de Braine pour destrousser icelluy ravitaillement et convoy, n'estans icelles cornettes de chevaulx secondez de leurs piedtons, comme ilz attendoient, et en amenarent ceulx d'icelluy convoy trente ou quarante d'iceulx Albanois en la ville de Bruxelles qui payèrent la menestre, mais non à leur mode[1]. Ce faict, lesdictz sortyz de Villevoorde, se trouvarent de retour en icelle place de leur garnison envyron trois heures avant l'abordement desdictz malcontens, lesquelz en estoient ignorans, ayant le capitaine Grenu estant demeuré seul audict lieu de Villevoorde avecq envyron 150 hommes, faict mectre advisément icelle petite reste de garnison sur les rampars pour la garde de ceste nuict, affin de n'estre surprins et de estre plus prestz à deffendre la place; laissant reposer lesdictz aultres retournez, comme dict est; de sorte que estans lesdictz malcontens en voye pour escheller et assaillyr icelle ville de Villevoorde par ung endroit où il y avoit peu de profondeur d'eaue et plus foible de rampars, icelluy seigneur capitaine Grenu, assisté de sadicte petite reste de garnison et d'aucuns bourgeois, se rengèrent et employèrent tellement en deffence, que aucuns desjà montez aux rampars cryans *rondache*, *rondache*, se

[1] Suivant d'autres, cette rencontre eut lieu au mois de mai. *Voir* p. 238, note 1.

trouvarent prins et tuez, aucuns mortz ès fossés descenduz à ung coup sans eschelle, estant ainsy lesdictz malcontens forcez de faire leur retraicte avecq telles marques de blessures qu'ilz emportèrent d'harquebouzades et canonnades, dont ilz avoient esté saluez desdictz de dedens. Cependant lesdictz rentrez se levèrent et équiparent hastivement en armes pour assister à ladicte deffence, et sortans hors environ 300 hommes de piedt et 150 chevaulx, soubz la conduicte dudict seigneur capitaine Michiel et d'aultres capitaines, ruarent sur la queuwe desdictz malcontens, tellement qu'ilz ne eurent le loysir de fardeler, laissant grand party de leur bagaige et appareil de guerre qu'ilz avoient apporté pour faire ledict assault, et aucuns boulans trop courts, furent amenez prisonniers audict lieu de Villevoorde, se trouvant ainsy frustrez d'icelle place importante et rampars desdictz de Bruxelles et Mallines.

Ledict 21 dudict mois de juing 1580, jour de mardy, après pluiseurs menées d'aller et venir vers ledict seigneur baron de Selle[1], frère du feu seigneur de Noircarmes, pour le donné à congnoistre du seigneur de Bocx (?) et de Villers, gouverneur de Bouchin[2], contenant qu'il se repentoit

[1] Jean de Noircarmes, baron de Selles.

[2] Josse de Zoete, seigneur de Villers. En février 1577, il reçut le commandement de 50 arquebusiers à cheval de la garde du comte de Lalaing, et, au mois de septembre de la même année, celui d'une compagnie de cent arquebusiers à cheval (*Comptes de Thierry Van der Beken*). Le 8 mars 1581, les états généraux le nommèrent maréchal de camp en remplacement de de la Noue. Le 1er septembre suivant, les états ayant résolu de mettre toute

de avoir tenu le party dudict seigneur lieutenant général, disant que ce n'estoit qu'ung meschant et abuzeur, se veullant (comme de piéçà il avoist esté prest) renger et maintenir en l'obéissance dudict seigneur prince de Parma, au nom de Sa Majesté, moyennant qu'icelle Sa Majesté ne le feroit recercher pour le passé, disant d'advantaige qu'il sçavoit le moyen de luy livrer la place dudict Bouchin, forte et importante pour ceulx dudict Cambray et dudict Tournay, ès mains dudict seigneur de Selle, pour Sadicte Majesté, estant icelle forte place nuysante à ceulx de Mons et Vallenchiennes, et du plat pays environ icelles villes ; suyvant lesquelles persuasions de repentance et d'obéissance à Sadicte Majesté et de luy livrer la place dudict Bouchin, icelluy seigneur de Selle, lors baron et capitaine de la garde d'icelle Sa Majesté Royalle d'Espaigne, promist audict seigneur gouverneur d'icelle place de Bouchin, que tout ce qu'il pouroit avoir faict et permis faire ou attenter du passé seroit oublié, et que Sadicte Majesté ne le feroit jamais de riens recercher, et que oultre ce, il seroit récompensé d'une

la cavalerie sous les ordres de deux chefs et d'un général, conférèrent ce dernier emploi au prince d'Épinoy, Pierre de Melun, et nommèrent Josse de Zoete chef de la moitié de la cavalerie ; le chef de l'autre moitié était Pierre de Voisin, seigneur de Masyn (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, IV, 359 ; *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VIII, 311). Le 12 avril 1583, Josse de Zoete reçut, à Anvers, commission de maréchal de camp de l'armée des états chargée de secourir Eindhoven (*Dépêches des rebelles*, XIV, f° 149). Les Gantois voulaient qu'on le chargeât de diriger la guerre (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VIII, 402). En 1584, il devint Stadhouder de la province d'Utrecht (*Ibid.*, VIII, 584).

grande somme par eulx convenue pour icelle livraison de place; sur lesquelles convenances et accord icelluy seigneur Villers, gouverneur, feist ses appareils à son intention, contraire à celle dudict seigneur de Selle et de ses adhérens, d'entrer audict Bouchin; et comme icelluy seigneur de Selle approchoit cestuy jour au matin vers ladicte place de Bouchin, assistez de deux compaignies de soldatz et d'une grande compaignie de bourgeois volluntaires, ausdictz malcontens de ladicte ville de Douay, assistez d'aucuns paysans estans en nombre d'environ mil hommes, ledict seigneur gouverneur Villers luy vint au devant, luy offrant des salutations et caresses à la courtizane; mais faindant d'avoir doubté de ladicte promesse du seigneur de Selle, il luy déclara qu'il ne fauldroit de luy livrer la place; « mais, disoit, me pourroi-je bien confier en vostre promesse d'oubliance par Sa Majesté des choses passées et de ne en estre jamais recerché? » Icelluy seigneur de Selle respondit qu'il y confiat et mist hors de doubte; que Sadicte Majesté, oultre ses-dictes promesses, le récompenseroit grandement pour luy avoir faict ung tel grand service. Lors ledict seigneur de Villers démonstrant en estre appaisé et asseuré, luy dict : « Bien, monseigneur, allons l'exploict sera bien tost faict! » Marcharent lors ainsy vers ladicte forte place de Bouchin et y entrarent par une porte qui estoit ouverte et quelques gens en ordre selon qu'il avoit prédict pour faire mine. Lesquelz gens estoient la plus grand party Franchoys, qui faisoient illecq en la basse ville samblant d'escarmuscher l'ung contre l'aultre. comme

ennemys, dont ledict seigneur baron de Selle en estoit adverty, affin qu'il ne laissast d'entrer et passer oultre, comme il feist, avecq icelluy seigneur baron, jusques au logis dudict seigneur de Villers, gouverneur, au chasteau dudict Bouchin qui est hault : et y estans suyviz des principaulx et plus notables bourgeois dudict Douay, le gril de ladicte porte ouverte fut avalé : que lors sur le son d'une clochette, que ledict seigneur Villers, gouverneur, avoit en son logis, pour, comme il avoit persuadé audict seigneur baron de Selle, appeller son secrétaire ou aultre, l'appareil d'artillerie et traisnées donnarent de tous costez èsdictz de la troupe dudict seigneur de Selle, comme les soldatz françoys et aultres de la garnison, non comme devant, par faintyze, faisant aussy lors ceulx du seigneur d'Inchy, de la garnison dudict Cambray, embuschez dehors ledict Bouchin, leurs debvoirs de charger sur ceulx de ladicte suyte, estans devant ladicte porte encloz de tous costez, tellement qu'il ne en eschappa nulz ou peu d'eulx de ladicte suyte dudict seigneur baron, qui avoient faict leur compte de faire une grand prinse, sans leur hoste, et ne se trouvoient que mortz desdictz de Douay et paysans, jusques près d'icelle ville de Douay ès chemins et ès bleds; tant que ausdictz d'icelluy baron y estans entrez, comme dessus, ne s'en trouvarent nulz ou peu de mortz, ains se trouvèrent prins ainsy à la trappe et constituez ès prisons, environ de deux cent trente hommes, entre aultres :

1. Ledict seigneur baron de Selle.
2. Le seigneur de Hertin.

3. Le seigneur de Cuviler.
4. Le seigneur de Sonart.
5. Le battart de Bignicourt.
Le capitaine Langlet.
6. Ung Espaignol, capitaine et commissaire.
7. Jacques le Folly, enseigne.

Aultres prisonniers desdictz notables de Douay :

1. Jehan Lallart.
2. Maximilien Saulmon, conchierge de Sainct-Vaast à Douai.
3. Jacques Heunelles.
4. Augustin Géry.
5. Maistre Jehan Louy.
6. Michiel Becquet.
7. Baulduin Marignier.
8. George Le Dou.
9. Maistre Pierre Rémy.
10. Jan Tamis.
Jan Savary.

Aultres des paysans prisonniers:

1. Abel Le Saige.
2. Martin Le Ghet.
3. Robert Du Mont.

Et pluiseurs aultres paysantz de ce quartier en nombre susdict de 230.

De mortz :

En furent trouvez quattre cens et plus. 400[1].

[1] *Voir* Bor, l. c., 197. — *Histoire générale de la guerre de Flandre*, 292.

Le baron de Selles fut envoyé au fort de Rammekens, où il mourut en 1584. Bor, l. c.

Le jour après icelle attrappe dudict seigneur de Selle et de sa suyte, qui estoit la nuict Sainct-Jean-Baptiste, 23 dudict mois de juing 1580, lesdictz malcontens de 12 cornettes de chevaulx et de trente enseignes de gens de piedt, soubz la charge de leurs chiefz d'armée, dudict seigneur viscomte de Gandt; ledict seigneur de Montigny et aultres de leurs principaulx marcharent dudict quartier de Grandmont vers ladicte ville de Bruxelles, pour aussy la surprendre suyvant la menée et promesse faicte par le capitaine Cicourt ou son lieutenant de la garnison d'icelle ville de Bruxelles, ausdictz chiefz de malcontens de leur livrer ceste royale et principale ville de Brabant, où sont pluiseurs édifices et bastimens d'excellente et magnificque fachon, pour loger roys, princes et grands seigneurs d'esglise et séculiers; n'y ayant lieu ausdictz Pays-Bas, plus commodieux et plaisant pour la court que ce lieu dudict Bruxelles, grand ville qui estoit lors fortiffiée de 14 bollewercqz ou bastillons, par dehors en triangle et de plate-forme par dedens, dominant sur iceulx bollewercqz, et aultres fortiffications alentour dudict lieu de Bruxelles. Estant le moyen tel par ledict capitaine Cicourt ou son lieutenant proposé et mis en avant ausdictz seigneurs chiefz de malcontens, qu'il les feroit entrer par une porte que se tiendroit ouverte ceste nuict, leur disant qui sçavoit les moyens pour y estre lors de garde, comme il estoit par le sceu d'aucuns des principaulx de la ville, signamment dudict seigneur gouverneur d'icelle ville Vanden Temple et collonel d'ung régiment de gens de piedt y estans

en garnison. Et de faict, suyvant ledict concept et promesse de livrer ladicte ville de Bruxelles soubz récompense de grand somme d'argent, dont il se tenoit asseuré, icelluy seigneur capitaine ou son lieutenant feist tenir ladicte porte ouverte, par où l'on va dudict Bruxelles audict Mallines, et parvenuz iceulx malcontens jusques au pont du villaige dict en thyois Lacque[1], ung quart de lieue dudict Bruxelles, quelque paysant haucha icelluy pont pour sauver les bestiaux en ce quartier, qui est prarieux et fort aquaticque; mais iceulx malcontens feisrent tost après avaler ledict pont : touttefois estans lassez et mouillez d'une grosse pluye qu'il faisoit lors ceste nuict, marchèrent pesamment, redoubtant quelque malencontre en ladicte ville de Bruxelles, pour la remonstrance que leur faisoient aucuns du régiment dudict seigneur comte d'Egmont, disant : « que pensons-nous faire? nous y avons « entrez une fois avecq nostre dict chief comte « d'Egmont et gaigné la maison de ville et marché « dudict Bruxelles et teniesmes la porte par où « nous estièmes entrez : nous sçavons assez quelz « gens sont les bourgeois d'icelle ville. Ils nous « constraindirent, assistez de leurdicte garnison, « de sortyr et ne tenoit que à eulx de nous y mas- « sacrer (comme cy-devant est reprins). » Tellement qu'icelle fanterie ne trouva bon de marcher avant avecq leurdicte chevallerie qui estoit en partye desjà passée ledict pont jusques assez près de ladicte porte ouverte, comme dict est, venant ledict

[1] Laeken.

capitaine Cicourt ou son lieutenant au-devant eulx, disant de loing : « Venez, il est temps ! » Mais iceulx de cheval voyantz qu'ilz ne estoient secondez de leursdictz piedtons tournarent bride, ayant laissé couler le temps par ceste leur craincte de malencontre jusques environ les cincq heures de ce jour, ayant peu ressentir par aucuns de ce quartier la trape que l'on leur avoit apprestée audict Bruxelles, à ladicte fachon dudict Bouchin et de quelque vent d'advis de ladicte advenue en ce lieu de Bouchin (comme dessus) : ayant esté dict de ladicte entreprinse de Bruxelles et celle dudict Bouchin sur ung temps ; se retirarent iceulx malcontens vers le quartier dudict Allost, non sans emmener quant et eulx les bestiaux qui trouvèrent en cestuy quartier de Bruxelles en grand nombre, au grand dommaige desdictz de Bruxelles qui en recevoient journellement le laict et la gresse, employant ainsy lesdictz malcontens leur temps à tel prouffit, puisqu'ilz ne avoient attainct à leurdicte entreprinse. Dont ilz se povoient dire heureux de avoir marché avant et entrez par ladicte porte ouverte, par où ilz fussent tous esté massacrez et taillez en pièces sans que nulz ou peu en eust peult eschaper pour les appareils d'artillerie, de traisnées et feux grizoy, depuis ladicte porte ouverte à tous costez où ilz debvoient marcher, jusques au béghinaige de la ville près dudict rivière, estans les maisons trouées pour passer les soldatz y estans embuschez ou à couvert, d'une maison à l'aultre, affin de les desfaire ainsy sans danger de leurs personnes, estant ledict seigneur Saincte-Aldegonde audict Bruxelles avecq ledict

seigneur Vanden Temple, conducteurs et meneurs d'icelle trappe allendroit ou au haut de ladicte porte ouverte; du moingz y estoit ledict Aldegonde pour faire abaisser le trailly ou gril d'icelle porte, si tost qu'ilz eussent apperceu l'entrée de ceulx qu'ilz y demandoient avoir à ladicte fachon de subtilesse romaine usée audict tour dudict Bouchin, par où lesdictz malcontens et ceulx de ladicte unyon se povoient plus advisément garder de faire entreprinse sur les plans, sans faire compte d'entrer et non de sortir; laquelle retraicte desdictz malcontens ne se feist sans laisser pluiseurs de leurs gens qui furent ratainctz desdictz de Bruxelles et de Villevoorde, qui les amenèrent prisonniers audict Bruxelles et d'aultres desfaictz par ces chemins[1].

Ledict jour de juing 1580, ledict seigneur lieutenant général vient du matin en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, comme y viennent lesdictz seigneurs d'Espinoy et de Berghes et en sortirent envyron les deux heures, allant ledict seigneur lieutenant général disner au logis dudict seigneur prince d'Espinoy, où ilz furent en récréation jusques après les quattre heures après midy, que lors icelluy seigneur lieutenant général en sortyt pour son logis; cestuy jour ung quidam que l'on disoit de Flandres, se advancha de illecq en avant les rues prophérer pluiseurs injures et calumnies contre ledict seigneur prince lieutenant général, l'appellant traystre et qu'il estoit cause de tant de foulles,

[1] *Voir* Bor, l. c., 198. — *Histoire générale de la guerre de Flandre*, 291. — Van Meteren, l. x, 188. — *Histoire de la ville de Bruxelles*, i, 532.

branscatz, meurdres, massacres, soustenant les pillartz et larrons qui ruynoient le plat pays et que son règne ne dureroit. On ne sçavoit de quel esprit il avoit esté poulsé ad ce dire; quoy qu'il en fust, ledict seigneur prince lieutenant général ne en faisoit cas, disant qu'il sçavoit bien y avoir des ennemys et perturbateurs, ses hayneurs, ne estudiant par leurs cerveaux éventez que d'injurier et calumnier, comme de tout temps y avoit eu des callumniateurs et perturbateurs de paix et repos, ou de ceulx qui en cerchoient; mais entre ledict peuple on se disoit qu'icelluy seigneur prince lieutenant général ne avoit procédé ne suyvy le rancq pour parvenir audict bien et repos publicque et qu'il en avoit eu le moyen assez : à quoy aultres disoient que les conduictes et gouvernemens ne se povoient faire au contentement de chascun et que Dieu seul avoit tout en ses mains pour en disposer sellon son sainct plaisir, auquel l'homme est obligé de y joindre le sien par touttes œuvres d'équité, veu qu'il en a receu l'entendement et la grâce divine pour en user en bien et laisser le mal : la fin le démonstrera.

Le jour ensuyvant dudict mois de juing, ledict seigneur lieutenant général se trouva au matin en la court de Son Altèze, comme faict ledict seigneur prince d'Espinoy, qui estoit de compaignie en la coche dudict seigneur prince lieutenant général en passant devant son logis, tirant vers ladicte court : et après avoir esté bonne espace en communication en la chambre de Son Altèze, assisté dudict conseil d'Estat, y demeurarent à disner,

comme feist ledict seigneur prince d'Espinoy et ledict marquis de Berghes et aultres seigneurs. Et environ les iiij heures après midy, retourne ledict seigneur lieutenant général accompaignié en sa coche desdictz seigneur d'Espinoy et de Berghes, et passant au devant du logis dudict seigneur d'Espinoy près du lieu desdictz Estatz-Généraulx, ladicte coche se arresta : descendirent lors lesdictz seigneurs d'Espinoy et de Berghes et s'adchemina ledict seigneur lieutenant général plus oultre vers sa court.

Ledict jour suyvant de Sainct Jehan-Baptiste, 24 dudict mois de juing, ayans lesdictz malcontens, venuz dudict Grammont la nuict précédente, failly leurdicte entreprinse sur ledict Bruxelles, à leur bonheur, comme dict est, et bruslez aucuns villaiges de ce quartier.

Ledict seigneur lieutenant général, ensamble lesdictz seigneurs d'Espinoy et de Berghes, viennent du matin audict lieu de l'assamblée des députez des Estatz-Généraulx, où ilz furent en conseil, jusques après les quattre heures de ce jour, que lors se retira ledict seigneur lieutenant général en coche vers son logis, démonstrant assez triste mine, et lesdictz aultres chascun vers leurs logis; icelluy seigneur de Berghes en estoit sorty des premiers.

Audict temps de juing, ledict seigneur capitaine Alonse, Espaignol, ayant faict pluiseurs valeureux exploictz avecq ceulx de sa compaignie de cheval d'Espaignolz et d'aultres vieulx soldatz, se trouvent surprins et mis en route au lieu de Hoochstraete, à cincq lieues dudict Anvers, tirant vers ledict Bois-le-Duc, par lesdictz malcontens estans en ce quar-

tier, lesquelz en tuèrent et prindrent aucuns d'icelle compaignie d'Alonze.

Le samedy, 25 dudict mois de juing, ledict seigneur de Berghes ayant charge de lever une compaignie d'ordonnance, s'en retourne dudict Anvers audict Berghes sur le Zoom, où la marquise, sa compaigne, estoit pour s'accoucher.

Cependant les députez des Estatz desdictz d'Haynault et d'aultres leurs consors malcontens s'assamblent audict Mons en Haynau.

Ledict jour de samedy, Liévin Wouters, lieutenant du capitaine d'une compaignie de chevaulx de vollantaires dudict Gandt, est constitué prisonnier en icelle ville de Gandt avecq ung sien filz, pour cause d'ung cas d'homicide commis énormément par dessoubz la table d'ung cousteau, lequel cas ung sien aultre filz s'estant absenté avoit prins à luy pour en disculper et saulver icelluy son père; mais après luy estre baillé la question par torture et confession de sondict filz prisonnier, disant qu'il ne avoit eu cousteau ny aultre arme en la main ny sur luy; ledict Liévin, son père, sans endurer aultre torture, confessa ledict cas, voyant qu'il n'en povoit charger icelluy son filz prisonnier ne ledict aultre absent, pour en estre deschargé. Et estant pour ledict cas condempné au dernier supplice et pugnition capitale, est exécuté par l'espée sur la place devant le vieux chasteau de Gandt, dict illecq *s'Gravencasteel*[1], qu'est à dire le chasteau le Compte[2].

[1] S'Gravensteen. Le conseil de Flandre y tenait alors ses séances.

[2] Comte.

Le lendemain, jour de dimenche, 26 dudict mois de juing, ledict archeduc gouverneur général vint disner au logis dudict seigneur son lieutenant général, comme y vindrent ledict seigneur prince d'Espinoy, ledict seigneur d'Evre et aultres seigneurs au quartier dudict seigneur comte de Swartsenbourg, qui donnoit lors le bancquet, et ilz en sortirent environ les ix heures du soir.

Ledict jour de samedy précédent, ledict seigneur capitaine Meghen est renvoyé dudict Anvers audict Gandt, soubz son juge ordinaire, pour par icelluy luy estre faict et administré droict et justice, suyvant les priviléges dudict Gandt. Ce faict, après longues poursuytes faictes par les parens d'icelluy seigneur capitaine et ceulx de Gandt audict Anvers en court, et payé grand somme de deniers pour les despens demandez par Danckart [1] et l'auditeur général [2], par extorsion, comme se disoit audict Anvers.

Audict temps de juing ledict seigneur roi d'Espaigne arme contre ceulx de Portugal, le veullantz empescher la succession qu'il prétendoit de ce royaulme de Portugal; font trèves pour trente jours, eulx submectans à qui cestuy royaulme de

[1] Pierre Rombaut Danckaerts, prévôt général.

[2] L'auteur ne donne pas le nom de cet auditeur général. Nous doutons que ce fût Denis De Harduyn, docteur en droit, qui avait été nommé, le 7 décembre 1576, auditeur général et juge militaire, par le conseil d'État, sur la proposition des états généraux (*Archives de l'État et de l'Audience*, liasse n° 1117). Celui-ci mourut en 1605 auditeur des gens de guerre, au quartier de Gand. Voir M. de Robaulx de Soumoy, *Étude historique sur les tribunaux militaires en Belgique*, 145.

Portugal se trouveroit appartenir; les prétendans droit d'icelluy royaulme sont la dame ducesse de Bourgoigne (Braganza), fille de don Douarte[1] infante, frère du feu roy de Portugal; don Anthoyne, filz de don Loys, frère aisné dudict roy de Portugal, n'entendoit estre battart, comme l'on disoit, ains légitime et habille de succéder audict royaulme, pour faire, comme il disoit, prouver par bons enseignemens que ledict don Loys, son père, avoit prins et tenu sa mère pour femme et espouse, avant son trespas; et ledict seigneur roy d'Espaigne, filz de dame Isabelle, seur dudict roy de Portugal deffunct, soustenoit devoir estre préféré à ladicte succession, pour le droict du masculin, s'estans ce non obstant submis au droit d'icelle succession, comme dessus.

Le jour ensuyvant, 27 dudict mois de juing, ledict seigneur lieutenant général vient en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, où y vindrent aussy ledict seigneur d'Espinoy, ledict seigneur d'Evre et aultres seigneurs; et y furent en conseil dois le matin, jusques envyron les trois heures de ce jour.

Le jour après, 28 dudict mois de juing, se rassamblarent audict conseil des Estatz-Généraulx, où ilz furent dois le matin jusques envyron les deux heures de ce jour; et en sortant de ce lieu desdictz Estatz, ledict seigneur lieutenant général, ledict

[1] Édouard de Portugal, duc de Guimares. Sa fille Catherine vit, par la mort de don Sébastien, changer en droit positif les prétentions éventuelles que sa famille avait déjà eues à la succession de la couronne.

seigneur d'Evre, ledict seigneur de Fama, ledict seigneur de Mérode et aultres seigneurs, allirent disner chez ledict seigneur prince d'Espinoy, et le disner achevé environ les quattre heures dudict jour, iceulx seigneurs montèrent sur une chambre haulte, où ilz demeurarent bonne espace, jusques environ les vj heures du soir.

En ce mesmes temps ledict seigneur de Crecke de ladicte maison de Croy[1] retourna audict Anvers et y déclaira qu'il ne s'estoit meslé de riens au préjudice de ladicte unyon, prétendant ainsy estre restably en son estat de général de l'artillerie, donné après sa retraicte dudict Anvers audict pays d'Arthois, asscavoir au seigneur de Crininge[2]; mais selon le bruict l'on n'entendoit de se confier en telz variables suyvant la condition desdictz aultres seigneurs retirez de la court, l'ung devant et l'aultre après; se disoit entre le peuple qu'icelluy seigneur de Cruyninghe estoit ainsy retourné pour escouter et tirer le secret de ceulx demeurez unyez et qu'il avoit dict en quelque compaignie qu'il se tiendroit de leur costé, moyennant de luy donner tant de milz florins.

Audict temps, ledict seigneur conseillier d'Estat Bevre[3] s'estant de long temps paravant tenu en sa maison sans venir audict conseil d'Estat soubz umbre de ses gouttes, se retira dudict Anvers par la voye de Hollande, après avoir vendu tous ses biens meubles non portatifz, disant pour couleur

[1] Eustache de Croy, seigneur de Querecques.
[2] Van Cruynynghen.
[3] Pierre de Beveren.

d'icelle sa retraicte qu'il alloit au baing, suyvant ainsy la voye de desjunction desdictz seigneurs duc d'Arschot, de Havrech et d'aultres désunyz après avoir succez le secret d'iceulx unyez et remply leur bourse, comme entre icelluy peuple se disoit, et qu'il y avoit encoires de telz samblables brebis rongneuses, renversant et empeschant l'advis dudict seigneur lieutenant général et aultres de son conseil et favorisant lesdictz malcontens et réadvisez ou réconcilliez, se rebaptisant souvent de tiltres; laquelle faveur ausdictz malcontens s'estoit entre aultres assez démonstrée et usée par ledict conseillier Bevre, en poursuyvant par ledict Copreman, assisté dudict pensionnaire Parmentier de Courtray[1], vers lesdictz prisonniers pour leur perverse dévotion, entre aultres ledict Wouterwayer et aultres ayant esté appréhendez audict Courtray ainsy et pour les causes de trahizons cy-devant reprinses.

Lors les brasseurs dudict Anvers refusent de brasser, pour ung nouvel impost que l'on prétendoit faire donner de chascun tonneau de bierre, fermèrent ainsy leurs ouvroirs de brasseries aucuns jours, tant que leur fut accordé de brasser quelque temps sur le vieux piedt et tant que l'on en auroit aultrement ordonné.

Et le jour Sainct-Pierre, 29 dudict mois de juing, ledict seigneur lieutenant général vint du matin en l'assamblée desdictz Estatz-Généraulx, où il est en conseil avecq les députez d'Hollande, Zélande et

[1] Nicolas Parmentier. Voir *Mémoires sur les troubles de Gand*, 77.

aultres leurs consorts, dois ledict matin jusques après midy. Comme le 30 d'icelluy mois, icelluy seigneur lieutenant général et lesdictz députez des Estatz de l'unyon se trouvarent audict lieu desdictz Estatz assamblez, y estant aussy venu ledict seigneur prince d'Espinoy, lequel en sortyt avecq ledict seigneur d'Evre, peu paravant ledict seigneur lieutenant général, environ les deux heures après midy.

Comme le premier jour de juillet 1580, se feist aultre assamblée desdictz députez des Estatz-Généraulx, où y vindrent lesdictz seigneurs princes d'Orange et d'Espinoy, et y sont dois le matin jusques après deux heures de ce jour, estant lors résolu d'envoyer vingt enseignes de gens de piedt et quelques compaignies de chevaulx pour secourir ceulx de l'unyon estant en Frize, contre l'envahye et oppression desdictz malcontens, y estans survenuz à l'ayde de ceulx dudict Groeninghe, comme dict est.

Audict temps, ledict seigneur roy de France démonstrant faire nouvelle guerre au roy de Navare et ses allyez de France tenans de ladicte religion réformée, dict en ce royaume Hughenoz, faict appareiller gens de guerre, artilleries et aultres munitions pour aller avecq sa force mectre le siége devant La Fère en Picardie, appartenant au seigneur prince de Condé, lequel estoit gouverneur d'icelle Picardie, ayant muny icelle place de La Fère de sept enseignes de piedtons et quelques compaignies de chevallerie avecq munitions et aultres choses requises, pour la garder et deffendre contre lesdictz du roy de France : retournant en ce me-

temps icelluy seigneur prince de Condé d'Angleterre et d'Allemaigne, vient arriver en Flandres, luy ayant esté faict triumphant et joyeulx recueil par ceulx de la ville de Bruges, qui le allirent recevoir en grand magnificence à enseignes, tambourins et trompetes, sans oublier la salutation d'arquebousades et d'artillerie pour sondict bien-venue, de laquelle ilz démonstroient estre fort joyeulx, ayant entendu qu'il estoit prince valeureux en faictz de guerre et de bon conseil, suyvant la trace généreuse du feu seigneur prince de Condé, son père, qui avoit ès guerres civilles passées en France esté traictrement tué d'ung pistollet par derrière, au col ou en la teste, après qu'il s'estoit rendu et tenuz prisonnier en une deffence au quartier d'Orléans[1].

Le samedy, second jour dudict mois de juillet 1580, fut exécuté audict Gand, par l'espée, ung Jaspar, appelé illecq *de Langhe Jaspar*, qui avoit esté clercq ou aultre dudict seigneur Ryhove, et chargé par sentence d'avoir branscatté et aultrement foullé les paysans se disant estre desdictz malcontens, laquelle exécution capitale se feist sur ung eschaffault dressé au marché dudict Gand dict le *Cornart*[2] au mitan de la ville, où passé cent ans ne si estoit veu dresser eschaffault; mais l'avoit faict des bourgeois près dudict lieu du Chasteau le Comte, et pour les estrangers, non bourgeois hors la ville, au lieu dict de la Justice, ayant le bourreau ou mes-

[1] Fait prisonnier et blessé à la bataille de Jarnac, le prince de Condé fut, on le sait, lâchement assassiné par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou.

[2] Koorn-Merkt, marché au blé.

tre des haultes œuvres failly à la dicte exécution; luy donnant le coup d'espée entre les espaulles, pénétrant au corps, et comme ledict patient se prétendit lors lever, ledict boureau se jecta sur ce patient et luy tailla ou scya la teste jus de sesdictes espaulles, trouvant icelluy boureau milleure escapade de la commune usée du passé par massacre de telz boureaux faillant en leurdictz haultes œuvres[1].

Le dimenche ensuyvant, 3 dudict mois de jullet 1580, Son Excellence est encoires en ladicte assamblée desdictz unyez, comme y est ledict seigneur d'Espinoy où ilz furent en conseil dois le matin jusques à iiij heures de ce jour : n'estant icelle Son Excellence lieutenant général accoustumé de se trouver en ladicte assamblée ou ailleurs pour y besoigner par ung tel jour de dimenche que pour affaire d'importance. Et estant icelluy seigneur lieutenant général venu en sondict logis, y arriva le seigneur Ryhove, gouverneur dudict Termonde.

Le jour après, 4e dudict jullet, ledict seigneur lieutenant général se trouva aultrefois en ladicte assamblée desdictz Estatz-Généraulx, comme faict ledict seigneur d'Espinoy et aultres seigneurs y demeurantz en conseil dois le matin jusques environ les trois heures de ce jour. Que lors en sortant ledict seigneur d'Espinoy monta en coche lez icelluy seigneur lieutenant général, comme aussy y monta ledict seigneur de Mérode dict Pietersen, père de ladicte dame marquise de Berghes, lequel seigneur

[1] Les *Gendsche Geschiedenissen* ne parlent pas de cet incident; mais ils rapportent qu'on pendit en même temps deux autres individus.

de Mérode donnoit ce jour le bancquet en son logis, à l'opposite de l'esglise Sainct-Jacques audict Anvers : et s'adchemina icelle coche avecq la suyte des gentilzhommes desdictz seigneurs et de la garde dudict seigneur lieutenant général jusques au devant de la court de Son Altèze, que lors lesdictz seigneurs lieutenant général et d'Espinoy et de Mérode, entrirent en icelle court où icelluy seigneur de Mérode invita Son Altèze audict bancquet ou disner; tost après sortirent premiers les gentilzhommes, suyvant lesdictz seigneurs princes lieutenant général et d'Espinoy; après suyvoit le dernier Son Altèze qui monta en ladicte coche au boult de derrière, et au boult de devant d'icelle coche, montarent iceulx deux seigneurs princes d'Orange et d'Espinoy; s'adcheminarent d'illecq plus avant jusques audict logis dudict Mérode, où ilz furent en récréation jusques environ le soir, ne s'estant mancqué, comme ès précédens bancquetz, la mélodie de divers instrumens ne la musique desdictz chantres de la chapelle de Son Altèze.

Cependant lesdictz malcontens estans au pays de Frize sont devant le port de Delfzil où y a une escluze, amassé d'environ trente maisons, distant dudict Groeninghe environ deux lieues, de ce pays de Frize; ledict Groeninghe est ung païs et seigneurie appart et l'une des dix-sept provinces du Pays-Bas; soubz lequel pays de Groeninghe ressort ledict Delfzil et quelques aultres places et villes; lesdictz malcontens ne se veullant amuser à longue batterie d'icelluy fort Delfzil, qu'ilz de dedens avoient fortiffié oultre la fortiffication y faicte

paravant, au temps du gouvernement dudict pays de Frize par ledict seigneur Billy, commenchent à serrer le canal dudict port par grosses chaînes, faisant à chasque costé ung fort desdictz du camp du feu don Loys[1], devant ladicte ville de Ziricxzée qu'ilz vainqirent par telz moyens la place pour rendition pour ne povoir avoir aucun secours, estant lesdictz de Delfzil presque au mesme danger de secours; lequel ilz attendoient. Mais quoy! entre ledict peuple se disoit que les debvoirs requis se oublioient par tant de bancquetz et si longue menée de conseil et assamblée, puis d'ung costé, tantost de l'aultre, sans pourvoir au secours des places, comme du passé.

Le vij[e] jour du mois de jullet estant venu ledict seigneur prince de Condé[2] audict Gand, où il fut aussy triumphament receu de pluiseurs seigneurs et notables dudict Gandt, assisté de cincq ou six cens hommes en brave équipaige, à enseignes, tambourins et trompettes[3], le ayant ainsy receu et faict honnorable recuel hors la ville, sans mancquer

[1] Don Louis de Zuniga de Requesens.

[2] Le manuscrit porte en marge « d'Alenchon. » Il s'agit pourtant ici, comme l'auteur l'a bien établi plus haut, du prince de Condé, Henri de Bourbon, qui avait quitté la Fère, à la fin du mois de mars, pour aller solliciter des secours chez les princes protestants. A son retour d'Angleterre, où ses démarches avaient échoué, il vint trouver à Anvers le prince d'Orange qui ne put que lui faire un accueil empressé (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, VII, 375).

[3] Zeer prachtig ingehaelt tot Gend van negen Vendelen Borgers, twee Vendelen Soldaeten en vele peirden. *Gendsche Geschiedenissen.*

Le prince alla loger à l'hôtel de Saint-Bavon. *Ibid.*

une infinité d'harquebousades et canonnades ꞉
de tambourins et trompettes, pour sa bien
et joyeuse salutation, suyvant celle desdic
Bruges, pour le bon espoir que les Ganthoys av
aussy de parvenir à assistence et confort d'ic
seigneur prince de Condé [d'Alenchon] et des
consors : et l'ayant festoyé en grand magnific
approcharent la nuict suyvante lesdictz malco
dudict Gandt, en nombre de treize cornettes d
vaulx, harquebousiers et lanchiers, le plus, a
de xxvj enseignes de gens de piedt[1], venuz d
quartier de Courtray, où ilz s'estoient ramas
leurs principaulx gens de guerre le jour para
soubz la charge desdictz seigneurs de Mont
viscomte de Gandt et aultres leurs chiefz[2];
iceulx chiefz et capitaines d'icelle armée de
contens conspiré et faict leur compte (sans l'
du lyon de Gandt) de la surprendre et y sac
et massacrer tout ce que se trouveroit en la
et de la mectre en feu. Ayant amenez avecq
quattre ou cincq pièces d'artilleries, qu'ilz f
constrainctz les laisser en quelque mauvais
saige près l'esglise dict Barlekercke[3], distant d
Gandt environ une lieue. Et ayant lesdictz c
entre lesquelz estoient aussy La Motte, gouve
de Gravelinghes, faict camizer leurs gens de

[1] Suivant les *Gendsche Geschiedenissen* (II, 222), il
14 cornettes de cavalerie et 22 enseignes d'infanterie.

[2] Parmi les chefs de l'expédition les *Gendsche Geschied*
citent encore le seigneur de Manuy, ainsi que Valen
Pardieu dont notre auteur parle plus loin.

[3] Baarle ou Baerlevelde.

de chemises blanches sur leurs habitz[1] et leurdicte chevallerie pardessus leurs harnatz, ayant quand et eulx grand nombre d'eschelles et aultres instrumens de fer pour l'escheller. Mais comme l'heure préfixée pour l'assaillyr estoit proche, tomba ung grande pluye par la divine Providence, pour la garde de ladicte cruelle conception desdictz malcontens contre ceulx dudict Gandt. Et dura icelle grosse pluye envyron deux heures, tellement que ladicte heure préfixée de l'assaillyr, assçavoir la minuict, se passoit de plus d'une heure[2], vindrent cependant quelques 18 hommes de dedens, bien équipez d'armes demandant à la centenelle s'il n'avoit rien veu ny oy : à quoy il dit que non; que lors iceulx de la ronde ne appercevant lesdictz malcontens, suyvant quelque intelligence qu'ilz avoient, se retirarent sans faire bruit, pensant que par ladicte pluye failleroit leurdicte nouvelle conspiration. Touttefois ne laissèrent lesdictz malcontens pour icelle pluye de approcher à ung ject d'arcq près dudict Gandt, estant la plus grande partye en une valée illecq et leurdicte chevallerie voltigeant derrière eulx quelque distance, qui avoient grand empeschement des paysans, lequelz se rassamblarent en diligence à son de cornetz, selon l'usance de ce temps par le plat pays, par faulte de cloches ostées, comme devant est déclairé; et se trouvant iceulx

[1] Alle bekleed met witte Hemdens boven hunne Kleederen. *Gendsche Geschiedenissen.*

[2] La cavalerie, disent les *Gendsche Geschiedenissen*, dut attendre à Tronchiennes l'infanterie, dont la marche avait été retardée par le mauvais état des chemins que la pluie avait effondrés.

malcontens près des fossés dudict Gandt envyron les trois heures du matin, entre la porte de Bruges et le bout de certains rampars dict en thyois *tenderweer* ou *tenderwerelt*[1], où estoit dressé certain pont, servant à la fortification de ce lieu de rampars le plus foible et ayzé à monter par le moyen d'icelluy pont et l'assistence de leurs amyz qu'ilz disoient avoir en ladicte ville de Gandt, jusques à deux milz hommes et plus, commencharent à monter une partie desdictz malcontens aux rampars ayantz harnatz à l'espreuve de harquebouze, par ledict pont où l'on fortiffioit, comme dessus. Mais comme les bourgeois soldatz estans gaigez de la ville se trouvarent prestz audict rampars[2] encouraigez dudict seigneur prince de Condé [d'Alenchon] lequel se trouva èsdictz rampars; mais non sans grand difficulté d'aucuns d'iceulx bourgeois, qui avoient refusé de le laisser passer, néantmoingz par ses prières et remonstrances, disant qu'il ne se vouloit laisser massacrer, ains vivre et mourir èsdictz rampars avecq eulx, le avoient ainsy laissé passer, et se trouvant ainsy icelluy seigneur de Condé èsdictz rampars, se monstra vaillant et couraigeux entre lesdictz de la ville[3] cryant *couraige! ce n'est riens!* s'estant descouvert la faulte traditoire, tellement qu'il ne s'estoit trouvé du commenchement que sept

[1] Het Bollewerk t'Eyndeweire. *Gendsche Geschiedenissen.*

[2] Suivant les *Gendsche Geschiedenissen*, l'alarme avait été donnée par un nommé Jean Neyt, de Roygem, qui accourut prévenir la garde de l'arrivée d'un gros corps ennemi à Tronchiennes. Cet homme fut tué par les malcontents.

[3] Les *Gendsche Geschiedenissen* ne parlent pas de l'intervention du prince de Condé.

hommes aux rampars, aucuns d'eulx non munys de pouldre ny plomb[1] : et ce par ung capitaine d'icelle ville dict Chastelet[2], beau-filz du seigneur de Quecquelberghe, lequel avoit renvoyé au temps d'approchement desdictz malcontens près icelle ville, les aultres de ses gens de garde qu'il debvoit avoir en ce quartier de *Tenderwerelt*, leur ayant dict n'estre besoing en cestuy quartier de si grand garde, pour donner, comme se démonstroit, plus commodieuse entrée ausdictz malcontens. Lesquelz ne parvindrent à leurdict compte de massacrer, saccager et brusler lesdictz de Gandt, comme dict est, estans donnez au pillaige, ains furent repoulsez desdictz rampars[3]. Et se retirarent camuz d'icelle ville, non sans perte de leurs gens encamisez, comme dessus, qui furent amenez prisonniers audict Gandt, par ceulx de cheval volluntaires dudict Gandt et aultres de la ville qui sortirent sur leur queue[4]. Ledict gouverneur La Motte entre les aultres marquez de canonnades, d'harquebousades ou de mousquettes en em-

[1] L'alarme ayant été donnée, vers trois heures du matin, toutes les cloches de la ville furent mises en branle et tous les tambours battirent la générale... toute la bourgeoisie courut aux armes. *Gendsche Geschiedenissen*.

[2] N. Castelet, lieutenant de la compagnie de son beau-père George Van Quickelberghe. *Ibid*.

[3] Les assaillants accueillis à coups de canon et ne pouvant y répondre qu'avec de la mousqueterie, furent bientôt repoussés. *Ibid*.

[4] Vele Borgers en eenige weynige Soldaeten (want de Stad was dan zonder Guarnisoen) op de Vluchtelingen eenen uytval deden, zonder andere schaede, als dat zy acht ofte thien Ongewillige met hunnen witte Hemdens boven de Kleederen in de Stad gevangen bragten. *Ibid*.

portyt une telle marque au brachs, assez pour luy soubvenir de la susdicte entreprinse contre lesdictz de Gandt. Et eschapit ainsy ledict seigneur prince de Condé[1] avecq iceulx de Gand à icelluy sa venue audict Flandres dudict horrible et cruel prétendu desdictz malcontens de tous tuer et massacrer, réservez ceulx qui y seroient trouvez vestuz ou marcquez de telz seingz qu'ilz avoient prédict, et d'avoir ung an de gaige pour non brusler la ville, comme cy-après se démonstrera plus amplement par les informations et enquestes que se feront des prisonniers traystres audict Gandt, ayant eu intelligence et délibération de livrer ladicte ville de Gandt ausdictz malcontens, comme dessus, et entre aultres dudict capitaine Chastelet[2].

Et le lendemain, de vendredy viii[e] dudict mois de jullet 1580, estant ledict seigneur prince de Condé [Alenchon] party dudict Gandt pour ledict Anvers d'environ ung traict d'arq de la ville, advint une allarme en icelle ville de Gand sur ung bruit que lesdictz malcontens y estoient retournez, sur lequel bruit et cry d'allarme, icelluy seigneur prince de Condé se retourna audict Gandt ; que lors s'encouraigièrent les bourgeois pour sa noble présence et grand réputation[3] ; et estant abordé au lieu près

[1] Les malcontents, disent les *Gendsche Geschiedenissen*, comptaient l'enlever.

[2] Le jour même il fut interrogé et appliqué à la torture (op de Torture zeer gepynigt), mais sans pouvoir être convaincu de trahison, ajoutent les *Gendsche Geschiedenissen*.

[3] La bourgeoisie qui avait pris les armes, fit revenir le prince à Gand, non pour avoir un chef militaire, mais parce qu'elle craignait qu'il ne fût enlevé. *Gendsche Geschiedenissen*.

duquel se disoit estre retournez lesdictz malcontens, trouva que ce n'estoit que une faulse allarme[1]. S'adcheminant lors avec quelque convoy desdictz de Gandt vers ledict Anvers, où il arriva environ les huict heures du soir de cestuy jour, accompaignié du seigneur de Clermont[2], d'Amboise[3] et de quelques aultres seigneurs et gentilshommes de France, assçavoir audict rivaige ou hable dict audict Anvers le *Bierhooft*, où ledict seigneur lieutenant général estoit venu en coche peu paravant, l'attendant illecq pour recevoir icelluy seigneur prince de Condé [duc d'Alenchon] de la maison de Bourbon, parent à ladicte dame princesse d'Orange, Charlotte de Bourbon; et l'ayant illecq receu et donné la bienvenue se caressant et entre accolant courtoisement l'ung l'aultre, montarent iceulx deux seigneurs princes en ladicte coche, mectant icelluy seigneur lieutenant général prince d'Orange ledict seigneur prince de Condé [duc d'Alenchon] à son costé dextre; s'adcheminant ainsy vers ledict lieu du chasteau d'Anvers, allant derrière iceulx seigneurs princes en coche, à cheval houssé ledict seigneur conseillier Aldegonde et ledict seigneur burgmestre d'Anvers Junius, et ledict seigneur Dohain[4], maistre des postes, et ledict seigneur de la Moullerie[5], sans que les bourgeois d'Anvers luy feis-

[1] Cette alarme s'était produite vers dix heures du matin, et l'on apprit à midi que les malcontents étaient rentrés à Courtrai. *Gendsche Geschiedenissen.*

[2] Le comte de Clermont, son cousin.

[3] Louis d'Amboise, seigneur de Bussy.

[4] Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain.

[5] Antoine de Lalaing, seigneur de la Mouillerie.

sent quelque recueil, fors que estans lesdictz seigneurs princes parvenuz audict lieu du chasteau, ceulx desdictz bourgeois y estans, d'une enseigne ordinaire pour garde de ce quartier de la ville, deschargèrent leurs harquebouses et mousquettes pour salutation dudict seigneur prince de Condé [duc d'Alenchon] en passant dans ladicte coche au milieu d'eulx, comme tost après deschargèrent aussy ceulx de la garde dudict seigneur prince d'Orange lieutenant général, à verd cassaquins, se feist aussy grande salutation de son des pièces d'artilleries estans sur les rampars de cestuy quartier de la ville; ledict seigneur d'Espinoy y survint tost après accompaignié de dix ou douze gentilzhommes de cheval houssé et le allirent saluer et donner la bienvenue, à crièvecœur d'aucuns prévoyans l'alliance audict seigneur duc d'Alenchon (comme le bruict couroit).

Le jour après, de samedy, 9 dudict mois de jullet 1580, vindrent en court de Son Altèze environ le midy lesdictz seigneurs princes, icelluy de Condé assis au hault costé dudict seigneur lieutenant général, estans en icelle court de Son Altèze ledict seigneur prince d'Espinoy, son grand maistre d'hostel; le seigneur de Swartsenbourg, ledict seigneur de Mérode et aultres seigneurs. Et y ayant esté au disner et récréation environ une heure et demye, sortirent Son Altèze et lesdictz aultres seigneurs principaulx, entrans en une aultre chambre, où ilz furent en communication jusques environ les iiij heures de ceste après-disner. Lors allirent iceulx nobles seigneurs et princes par ensamble au jeu de paulme illecq proche, à sçavoir ledict seigneur

prince de Condé entre lesdictz deux aultres seigneurs princes d'Orange et d'Espinoy, et Son Altèze après.

Ledict ix[e] jour de jullet 1580, quelques compaignies de Bruxelles qui estoient sorty la nuict précédente pour surprendre la ville de Hault[1] à deux lieues dudict Bruxelles, après avoir prins le chasteau de Toulouze entre ladicte ville de Mons et celle de Hault, retournarent iceulx de Bruxelles sans avoir effectué leurdicte entreprinse, parce que les eschelles furent trouvées trop courtes et pour radresser à icelle surprinse retournarent lesdictz de Bruxelles la nuict ensuyvant vers icelle ville de Hault, qui est petite mais assez forte place pour tenir sans batterie, n'entendans plus iceulx de ladicte ville de Bruxelles laisser ceulx dudict Hault neutres, comme ilz tendoient de demeurer suyvant la trache desdictz de Mallines. Mais comme lesdictz de Hault avoient faict entrer quelques soldatz[2], paysants et aultres tenant le party des malcontens, repoulsarent lesdictz de Bruxelles qui montoient aux murailles par eschellement, de sorte qu'iceulx de Bruxelles furent constrainctz d'eulx retirer vers ladicte ville de Bruxelles, non sans perte de leurs gens mortz et blessez ès fossés et aux rives d'iceulx, bien jusques au nombre de 40 et plus; aucuns d'iceulx retournez audict Bruxelles apportèrent marque au visaige fort desfigurez et aultrement desmembrez et affolez de jambes et brachs, qui furent ramenez en charettes,

[1] Hal.

[2] Les malcontents y avaient envoyé cent fantassins et 75 cavaliers. *Chronique de* DE POTTER.

se povant souvenir d'avoir faict ce voyaige de Hault, où il y a une Nostre-Dame que lesdictz catholicques viennent visiter de loing et près en pèlerians, pour les miracles qu'iceulx catholicques disoient avoir esté faictz par icelle Nostre-Dame, et qu'ilz espéroient audict Hault de estre préservez et gardez contre lesdictz de Bruxelles et leurs allyez les voullans assaillyr et grever[1] : mais iceulx de Bruxelles et consors de ladicte religion réformée disoient avoir espoir que Dieu seul monstreroit son divin miracle, comme s'estoit démonstré à Nostre-Dame de Messines, audict Grandmont, où y a ung sainct Adrien, et dernièrement à Sainct-Rombault, ne tenans d'aultre miracle que d'icelle sa divine majesté, ainsy qu'estoit advenu, disoient-ilz, aux endurcyz de Mallines qui n'avoient voulu entendre à nulz appoinctemens amiables de voysins, comme lesdictz de Hault ne avoient voulu faire de ce requis par pluiseurs fois desdictz de Bruxelles avant que de les approcher et assaillir. Entre aultres mortz desdictz assaillantz dudict Hault y avoit le lieutenant du seigneur collonel Bloyère, esleu du magistrat dudict Bruxelles au renouvellement de la loy peu paravant[2].

Le dimenche ensuyvant, xe dudict mois de jullet, Son Altèze, ledict seigneur prince d'Espinoy et aultres seigneurs se trouvent audict lieu du chas-

[1] Suivant les légendes aux miracles, un nommé Jean Swick, qui avait juré de couper le nez à la statue de la Vierge, perdit le sien, enlevé par une balle; un autre, Jean Rysselman, qui s'était vanté de l'emporter et de la brûler, eut la mâchoire fracassée. JUSTE LIPSE, *In Divâ Virgine Hallensi.*

[2] Henri de Bloyere avait été nommé échevin.

teau d'Anvers, après la presche y achevée, où avoit assisté ledict seigneur prince de Condé et ledict seigneur de Clermont, auquel lieu du chasteau icelle Son Altèze, ledict seigneur prince d'Espinoy et aultres demeurarent à disner, lequel disner ou bancquet se donnoit ce jour pour la bien venue dudict seigneur prince de Condé, estant lors icelluy lieu et logis de l'Excellence dudict seigneur lieutenant général tendu de drap noir pour le deul que se démonstroit illecq porter d'accoustrement noir à l'usaige desdictz catholicques, de la mort de la dame mère d'icelluy seigneur lieutenant général trespassée au pays d'Allemaigne quelques jours paravant[1]; auquel bancquet ilz furent en grand récréation jusques environ les 4 heures du soir que lors se retira Son Altèze vers sa court, accosté dudict seigneur prince d'Espinoy son grand maistre d'hostel, ayantz esté acconduictz jusques au bas des degretz par lesdictz seigneurs princes d'Orange et de Condé.

Cependant ceulx de Cambray et de Bouchin courent journellement en Arthois et Hainau jusques aux barrières et praries de Vallenchiennes, y pillantz et emmenans ce qu'ilz trouvoient de bestiaulx et d'aultres biens meubles, y bruslans aussy quelques villaiges et maisons de seigneurs, qu'estoit ung commencement de doleur desdictz de Haynau et d'Arthois qui s'estoient tenuz tant asseurez par leurdicte paix particulière d'estre exempt de gendarmerie et préservez contre lesdictz de l'unyon ; vaine asseurance, par telle paix particulière prétendant ren-

[1] Julienne, née comtesse de Stolberg, mourut le 18 juin 1580.

verser la guerre et misère sur leurs voysins, comme ledict peuple disoit s'estre assez démonstré par les menées et entreprinses susdictes desdictz désunyz.

Le jour de lundy ensuyvant, xi[e] dudict mois de jullet 80, ledict seigneur prince d'Espinoy donna le bancquet, où ledict seigneur prince de Condé vint en coche, assis au hault boult et au costé dextre dudict seigneur lieutenant général; et au devant d'icelle coche ledict seigneur de Clermont accosté dudict seigneur conseillier Aldegonde; où se trouva le seigneur de Plessy[1], ambassadeur du roy de Navare, ayant long temps paravant esté en commission èsdictz pays de Flandres et Brabant. Tost après y vint Son Altèze, et ayant illecq esté en récréation dois le midy jusques environ les quattre heures de ce jour après midy, allirent iceulx nobles seigneurs pourmener au jardin et tost après sortyt Son Altèze allant vers sa court, et vers les six heures de ce soir, lesdictz seigneurs prince d'Orange, de Condé et d'Espinoy, ensamble ledict seigneur de Clermont et ledict seigneur ambassadeur Plessy, allirent pourmener par la ville en la basse gallerie et après en la haulte de la nouvelle bourse d'Anvers, excellent et magnificque bastiment et édifice, où se vendent pluiseurs riches et exquises sortes de marchandises; et d'icelle bourse allirent au marché dudict Anvers, regardant iceulx trois seigneurs princes la destruction et ruyne de la maison de ville et d'aultres maisons et édifices de grande et riche valeur par feu audict temps du sacre[2] y advenu en l'an 76,

[1] Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly.
[2] Massacre (le sac de 1576).

et la réfection de la plus grand partye de ladicte maison de ville, où on y voit sur le grand portal d'icelle la justice du glaive, et aultres maisons de grand et exquis bastiment, aultant et plus riches que paravant; comme en icelle ville d'Anvers, les marchans riches en biens ou en crédit avoient des maisons comme des palais, chascun à l'envye, ne se trouvant faulte en aucunes d'icelles, disoit ledict peuple, que d'ung gibet au mitan pour y pendre leurs maistres pour les grandes bancqueroutes, faulsetez, voires larchins sur pluiseurs povres gens, affin de superbement triumpher et gaudir, chascun au plus hault, sans en estre faict justice, laquelle ainsy oubliée cause les désordres et malaventures que journellement se voyoit, et plus apparant de veoir n'est que par voye d'équité y soit pourveu.

En celluy temps de jullet fut publié à son de trompettes audict Mallines ung commandement et deffence de ne y dire ne chanter messe et de aussy ne y baptiser ou espouser à l'usaige de Rome ou desdictz papistes, à paine d'amende et pugnition arbitraire, sur ceulx y estans trouvez audict exercice de messe, de baptesme, de mariaige et aultre service audict usaige de Rome, qui commenchoit ainsy à décliner.

Le xij^e jour dudict mois de jullet 1580, ledict seigneur comte de Swartsenbourg donna le bancquet du bien venue dudict seigneur prince de Condé en son quartier, audict lieu du chasteau d'Anvers; où Son Altèze, hors de sondict accoustrement de deul se trouva, accompaignié dudict seigneur son grand maistre d'hostel, dudict seigneur

fol Brecht, qui n'en failloit une, et d'aultres ses gentilzhommes, et y ayant estez allégrement et en grande récréation, sans y mancquer les jeux de chantz et d'instrumentz, comme èsdictz aultres bancquetz, dès le midy jusques environ les cincq heures du soir ensuyvant, iceulx nobles seigneurs princes se devisarent jusques environ six heures de ce soir, aux fenestres, regardant sur ladicte grande et riche ville d'Anvers, à la vue d'une infinité de peuple qui estoit tant affecté de veoir ledict seigneur prince de Condé assez proche pour succéder à la couronne de France; et estans lors party Son Altèze de ce lieu du chasteau, accostez et accompaigniez jusques au bas desdictz degretz dudict logis d'icelle Son Excellence et dudict seigneur prince de Condé, iceulx deux seigneurs princes d'Orange et de Condé s'en allirent pourmener, après ledict partement de Son Altèze en sa court, en la place dudict lieu du chasteau, ayant leur suyte de gentilzhommes et gardes de corps dudict seigneur prince d'Orange lieutenant général; en laquelle place estoient certaines pièces d'artilleries nouvellement fondues audict Anvers, comme se jectoient lors èsdictes villes de Gandt, de Mallines et aultres places desdictz de l'unyon, aussy nouvelles pièces de canons doubles et aultres de batterie et de campaigne de fonte des matériaulx ramassez des cloches et aultres prins et ostez èsdictes provinces, comme est reprins 1577.

Et le jour de joeudy ensuyvant xiiij[e] de jullet huictante, ceulx dudict Anvers donnarent aussy le bancquet magnificquement apporté en leurdicte mai-

son de ville qu'ilz occupoient lors attendant la réparation de leurdicte maison de ville bruslée (comme dessus) audict sacre par les Espaignolz et leurs adhérens de cestuy Pays-Bas, qui en estoient plus coulpables: Et estans parvenuz lesdictz seigneurs princes en coche, assçavoir au hault boult d'icelle ledict seigneur prince de Condé, assis comme devant au hault costé dudict seigneur prince lieutenant général, jusques à icelle maison de ville appartenant au seigneur abbé Sainct-Bernardt, commencèrent à sonner les maistres joueurs y estans de leurs instrumens mélodieux, pendant qu'iceulx deux nobles seigneurs princes descendoient de ladicte coche et entrant audict lieu de maison de ville; s'estant arrestez à la porte d'icelle à testes nues, se devisant, ayant leurs nobles faces vers une infinité de peuple qui ne se souloit de les veoir, signamment icelluy seigneur prince de Condé, ayant esté invité audict magnificque bancquet par ledict seigneur burgmestre Junius et ung aultre, lesquelz estoient venuz devant ladicte coche. Et allant iceulx nobles princes plus avant, entrèrent en une sallette d'en bas richement et excellemment parée, ainsy et comme aux empereurs et roys s'estoit faict du passé en ces pays: tost après ledict seigneur Mathias, gouverneur général dudict Pays-Bas, y vint aussy accompaignié de son train de gentilzhommes et garde d'archiers de corps et hallebardiers, accosté de loing dudict seigneur prince d'Espinoy, ayans esté invitez par ledict seigneur Strael, amman dudict Anvers et le gouverneur dudict Lierre; qui alloient devant icelle Son Altèze. Auquel bancquet iceulx nobles sei-

gneurs furent en grande récréation jusques environ les cincq heures du soir : que lors sortyt Son Altèze, retournant accompaignié, comme dessus, en sadicte court. Et ledict seigneur prince de Condé sortyt tost après montant en ladicte coche, assyz au hault costé d'icelluy seigneur prince lieutenant général, comme devant.

Et du matin d'icelluy jour ceulx dudict large conseil se rassamblarent en ladicte nouvelle maison de ville qui estoit bien avant rédiffiée, pour estre occupé leurdict lieu ordinaire par la sollempnité dudict bancquet; en laquelle assamblée de large conseil d'Anvers y avoit continuel débat et question pour la réception dudict seigneur duc d'Anjou, d'Alençon, etc., différant le consentir ny pour ceste proposition de changement de se plus assambler, et que si les nobles de ladicte unyon le demandoient, qu'ilz feissent comme ilz trouveroient convenir, ne veullans à l'advenir estre chargé de l'avoir demandé pour leur prince et seigneur : qu'iceulx dudict large conseil, du moingz grand partye d'iceulx les plus papistes et martinistes, pesoient fort pour la conséquence, disant néantmoingz iceulx du large conseil de ne se vouloir desjoindre de la généralité.

Ledict jour de juillet au soir, par la basse marée, se partirent pour ledict pays de Frize dudict Anvers, cincq batteaux de gens de guerre des garnisons tirées de Villevoorde et d'aultres places de ce quartier de Brabant, soubz la charge dudict seigneur capitaine Michiel, ayant quelque compaignie de chevaulx; aultres petitz batteaux suivoient chargez de vivres et d'aultres munitions requises.

Comme peu paravant s'estoient aussy embarquez aultres compaignies, la plus grande partye d'Angloys, soubz la charge dudict seigneur collonel Noryz, qui avoit aussy une compaignie d'Angloys et quelques aultres compaignies de vielz soldatz d'Hollande, s'adcheminarent aussy ladicte part de Frize, pour ensemblement aller secourir ceulx de l'unyon, qui avoient du pire en cestuy pays de Frize, contre ceulx dudict seigneur prince de Parme y envoyez et venuz au secour dudict Groeninghe, s'estans déjà faict maistres de la villete du Dam; et suyvant leur victoire s'advanchoient d'avoir par force ou aultrement ledict fort de Delfzil, par eulx assiégé et assailly comme dict est. Auquel lieu de Delfzil estoit en garnison le frère et lieutenant dudict feu Berthelentens, lequel avecq trois compaignies, démonstroit debvoir de deffence en attendant secour pour leur nécessitez.

En celluy temps de jullet furent commiz et establyz pour ung nouveau conseil provincial de Flandres et pour une nouvelle chambre des comptes des receptes desdictz de l'unyon, pour estre ledict conseil de Flandre dernier transporté en ladicte ville de Douay [1] et la chambre des comptes tenu audict Lille, pour les procédures et receptes desdictz désunyez et malcontens.

[1] Par lettres patentes du 16 décembre 1579, au nom du roi, Alexandre Farnèse avait transféré, par provision, le conseil de Flandre à Douai. Ces lettres, publiées le 8 janvier suivant, avaient reçu leur exécution, le 26 février. Elles sont reproduites dans les *Audenaerdsche Mengelingen*, IV, 99.

Ce sont les noms des commiz audict nouveau conseil provincial de Flandres[1].

Maistre Aldolf van Metkercke, président.
Maistre Leenaert Cassenbroot, conseillier.
Maistre Joos van Brackele, id.
Maistre Gilles Wits, id.
Maistre Michiel de Backere, id.
Maistre Pieter Luepens, id.
Maistre Jooris de Tromper, id.
Maistre Liévin van Proven, id.
Maistre Cornelis Taïmont, id.
Maistre Jan Utenhove, id.
Maistre Loys Hulleblocq, id.
Maistre Pieter Staperaert, procureur général d'icelluy conseil.

Daniel de Burchgrave et Chestien Martens, avocat fiscal[2].

[1] Le 3 juin, les quatre membres de Flandre avaient résolu de demander à l'archiduc Matthias l'érection de ce nouveau conseil et de cette chambre des comptes. Par deux actes datés du 12 juillet, l'archiduc fit droit à cette demande.

[2] Cette liste ne concorde pas parfaitement avec l'arrêté de l'archiduc. Cet arrêté porte :

Président : Adolphe Van Meetkercke, conseiller d'État (né à Bruges; très-versé dans la langue latine et dans la langue grecque ; jurisconsulte instruit ; poëte estimé ; mort à Londres, le 4 octobre 1591).

Conseillers : Léonard de Casenbroot (né à Bruges. On trouve un magistrat de ce nom dans le conseil de Hollande) ;

Josse Van Braele ;

Gilles Wyts (pensionnaire de la ville de Bruges, où il était né ; auteur de quelques ouvrages ; mort en 1584) ;

Michel de Backere (avocat à Gand. Il avait été député, en 1576, près du prince d'Orange, à l'effet de solliciter des secours pour

Les greffiers sont à la disposition d'icelluy conseil provincial de Flandres.

Ceulx de ladicte chambre des comptes, que se tiendra audict Gandt :

Jacques Tasfin, président.
Maistre des comptes Liévin Dioricx.
Maistre Charles de Callonne, id.
Melchior Winckelman, id.
Jacques Rufelar.

assiéger le château de Gand. Il fut un des fidèles confidents du prince);

Jacques Bellechere (ou Bellechière, d'après une liste qui se trouve aux *Archives du royaume*. Il devint en 1586 conseiller d'État et ensuite président du conseil provincial d'Utrecht, où il mourut en 1598);

George (ou Josse) de Trompes;

Pierre Lippens;

Liévin Van Prouin (Van Provyn, d'après la liste indiquée plus haut. Il était précédemment haut échevin du pays de Waes);

Corneille Teymont (ou Thymont. En 1567, il avait été banni pour 50 ans, du chef d'hérésie);

Jean Uuttenhoven (né à Gand; fils de Charles, seigneur de Markeghem; homme fort instruit, il publia de nombreux ouvrages en latin, en français, en flamand, qui furent tous mis à l'index comme infectés d'hérésie);

Louis Heuriblocq (ou Hueriblocq. Un des 18 commissaires extraordinaires institués à Gand, en 1577, et des échevins de la Keure nommés par Hembyse, en 1579);

Pierre Steuperaert (ou Stueperaert. Fut un des députés chargés, en 1584, de négocier avec le prince de Parme la réconciliation de Gand).

Avocat fiscal : Chrétien Martens.

Avocat général : Daniel de Burchgrave (Il devint, en 1586, premier secrétaire du comte de Leicester, qu'il suivit en Angleterre).

Receveur des exploits : Pierre de Bil.

Auditeurs d'icelle chambre des comptes :

Guy de Malapert, auditeur.
Ferdinande Boudes, id.
Ambrosy de Moi, id.
Pieter de Croy, id.

Greffiers ordinaires :

Maistre Jan Daman, ordinaire.
Adrien Daman, id.
Et Lucas D'Heere, extraordinaire.

Huissier d'icelle chambre :

Loys de Burchgrave, huissier.
Laurens Colbrant, messagier[1].

Et le lendemain 15 dudict mois de jullet 1580, ledict seigneur lieutenant général vint audict lieu des Estatz-Généraulx, comme se y trouva ledict seigneur prince d'Espinoy, où se trouva aussy ledict seigneur burgmestre d'Anvers Junius, qui sollicitoit journellement vers icelluy seigneur lieutenant général; auquel lieu d'assamblée des Estatz-Généraulx ilz demeurarent en conseil dois le matin jusques à deux heures après midy ; et sortant d'illecq allit ledict seigneur prince d'Espinoy vers son logis illecq

[1] La liste qui se trouve aux *Archives du royaume* porte : Jacques Taffin (ancien receveur général de Cassel; un des confidents du prince d'Orange), président; Liévin Dierickx, Charles de Calonne, Melchior Winckelman, Jacques Ruffelaert, conseillers-maîtres; Guy Malepert, Renier Depestere, Ferdinand Boudens, Ambroise de Moy, Pierre de Vriendt, auditeurs; Adrien Damman, greffier ordinaire; Lucas d'Heere, greffier extraordinaire.

proche et ledict seigneur lieutenant général accosté en sa coche dudict seigneur burgmestre vers sadicte court.

Et le jour ensuyvant icelluy lieutenant général vint à piedt du matin vers les x heures de sadicte court ou logis audict lieu de ladicte assamblée desdictz du large conseil d'Anvers, suyvi de sadicte coche : et estant entré en cestuy lieu de large conseil et y faict sa proposition, pourquoy Son Excellence venoit illecq, se retira tost après hors d'icelle leur assamblée allant en une gallerie par terre illecq au boult d'ung jardinet de ladicte maison de ville; et y ayant attendu jusques environ deux heures après midy, pour entendre la résolution desdictz du large conseil sur ladicte prétention de changement de seigneur et d'aultres poinctz qui avoient esté longtemps en débat, l'excellence dudict seigneur lieutenant général fut appellée par le pensionnaire d'Anvers et ung aultre affin qu'il pleut à icelle Son Excellence venir en ladicte assamblée oyr ce qu'ilz du large conseil avoient résolu; suyvant quoy icelluy seigneur lieutenant général, lequel avoit esté entretenu en ladicte gallerie par ledict seigneur de Fama, ledict seigneur Strael, amman d'Anvers et quelques aultres seigneurs, s'en allyt en icelle assamblée suyvy de ceulx du magistrat dudict Anvers, lesquelz avoient aussy attendu avecq aucuns collonelz ladicte résolution en une chambre bas près dudict jardinet; et y ayant esté jusques environ les iij heures après midy de ce jour, oyant et débattant ladicte résolution, se partirent de ce lieu, allant ledict seigneur lieutenant général en c

vers sondict logis, estant remis la wydange desdictes prétentions à mardy lors ensuyvant.

Le jour après, du dimenche, xvij dudict mois de jullet, ledict conseil d'Estat se rassambla en court de Son Altèze, sur lettres de l'Empereur, frère d'icelle Son Altèze, contenant, entre aultres, prolongation d'ung mois pour résouldre dudict traicté et accordt avecq ledict seigneur duc d'Allençon et aultrement.

Ladicte assamblée dudict large conseil d'Anvers, qui se debvoit rassambler ledict mardy ensuyvant, comme dict est, fut retardée jusques à aultre commodité.

Lors se mit en lumière et vente audict Anvers ung advis, d'ung affectionné, contenant pluiseurs remonstrances et persuasions, de quel bien ou prouffit l'on pourroit joyr ou attendre en acceptant ledict seigneur duc d'Alençon ou quel mal en refusant son alliance, comme par la teneur d'icelluy advis est reprins.

Le jour après dudict mois de jullet, ledict seigneur lieutenant général allyt de grand matin avecq ledict seigneur prince de Condé audict lieu du fort de Lyllo près dudict Anvers, pour, selon le bruict que y couroit, veoir la fortresse que se faisoit illecq, desjà en deffence : mais après y avoir pourmené quelque temps et desjuné, ledict seigneur prince de Condé print congié dudict seigneur lieutenant général et se partyt pour Hollande, et plus avant, la part qu'il debvoit besoingner et exploicter suyvant la charge que cy-après se démonstrera[1].

[1] Il se rendit en Allemagne où il parvint à obtenir la promesse de secours du duc Jean-Casimir et de l'électeur palatin.

Cependant l'on s'enquiert particulièrement aux plus notables d'Anvers du magistrat et d'aultres des mestiers estans dudict large conseil, pour entendre leurs opinions dudict concept avecq ledict seigneur duc d'Alençon.

Audict temps les malcontens estans au quartier de Tournay approchent leur force vers ledict lieu de Bouchin en démonstrant le vouloir assiéger : ceulx dudict Tournay par icelle retraicte sont secouruz et ravitaillez plus aysément[1]. Cependant quelque escadron d'Angloys faisant course vers ledict Mons en Haynault, trouvent en chemin aucuns députez des Estatz à leur assamblée audict Mons, les menant prisonniers audict Tournay avecq leur besoingné.

En ce mesme temps de jullet ledict seigneur don Anthonio est esleu roy dudict royaulme de Portugal, sans l'avoir accepté d'une grand partye l'ayant choisy : ains se délibéroit de attendre à qui il appartiendroit par l'arrest que se feroit en ladicte submission; mais ledict seigneur roy d'Espaigne, ne se veullant renger suyvant icelle submission, approche cestuy royaulme de Portugal assisté d'une grande

[1] Les malcontents ne cessant de menacer Tournai, on en avait renforcé la garnison de quatre compagnies d'Anglais (mai 1580); mais comme on négligeait le payement de leur solde, ces soldats ne rendirent guère de services (*Voir* lettres du prince d'Épinoy, des 12, 21, 28 juin, 16 juillet et 31 août 1580. DIEGERICK et KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Documents inédits sur les troubles des Pays-Bas*, II, 92, 95, 115). « Le prince est parti « depuis près d'un mois, dit une réclamation des habitants » exposant l'impossibilité de payer ces compagnies anglaises, « et « l'ennemy nous tient depuis lors sy serrez que personne ne « peult seurement ny sortir, ny entrer. » 18 juin 1580. (*Ibid.*, 93.)

armée, par terre et par mer, y surprendant quelques places.

Et le jour de mercredy ensuyvant, 20 dudict mois de jullet 1580, lorsque l'on moissonnoit le peu que s'estoit semez audict quartier d'Anvers vers Lierre, lesdictz malcontens qui estoient audict quartier d'Allost et d'Assche, vindrent de grand matin près ladicte ville d'Anvers en nombre de cincq cens hommes de piedt et trois cens chevaulx ou environ, soubz la charge dudict seigneur de Haultepenne. Lesquels malcontens prindrent le chasteau ou forte maison de Rampst[1], environ une lieue dudict Anvers, après que quelques paysans y retirez eurent démonstré leurs debvoirs de deffence : aucuns d'iceulx paysans mortz et d'aultres emmenez prisonniers, le seigneur dudict Rampst se y estoit trouvé, s'estant retiré de Bruxelles (il estoit filz du feu conseillier Odart[2]) ne se veullant mesler de riens, disoit-il, pour ne assister aux coustz des soldatz et deffence dudict Bruxelles, suyvant la trace de pluiseurs aultres : auquel lieu icelluy seigneur de Rampst fust aussy prins et emmené desdictz malcontens avecq ses femme et enffans : qu'estoit le party qu'il trouvoit de s'estre retiré avecq ses biens. Après lesdictz malcontens pillarent les biens et bestiaulx qu'ilz trouvarent, jusques près des portes

[1] Ranst.

[2] Nicolas Oudart ou Oudaert, sieur de Ranst, conseiller au conseil de Brabant. Son fils Henri tint en fief des seigneurs de Grimberghe, de la branche de Nassau, des terres qu'il laissa à sa fille Élisabeth, femme de Jean de Borchgrave. *Voir*, sur cette famille, M. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 526 et 684.

dudict Anvers, emmenant aussy quant et eulx les paysants de ce quartier, et aussy aucuns bourgeois y estans à leurs affaires; pourquoy se donna l'alarme aux rampars près la porte dicte audict Anvers *Cupdorp-porte*[1] sur lequel cry d'alarme, quelque trois cens hommes de piedt et de cheval sortirent dudict Anvers, lorsque lesdictz malcontens se retiroient avecq leur proye de bestiaulx et d'aultres biens, avecq lesdictz prisonniers vers lesquelz rampars se trouva ledict seigneur lieutenant général.

Le jour ensuyant de joeudy xxj^e^ dudict mois de jullet 1580, ledict seigneur lieutenant général se trouva au matin audict lieu de l'assamblée dudict large conseil d'Anvers, et y ayant esté envyron une heure, se retira Son Excellence, comme devant, en ladicte gallerie, attendant illecq la résolution desdictz du large conseil jusques à deux heures après midy. Que lors ledict pensionnaire d'Anvers et ung aultre vindrent en ladicte gallerie, demandant à Son Excellence s'il plaisoit à icelle venir oyr leurdicte résolution, comme il feist, suyvy dudict magistrat d'Anvers et collonelz d'illecq. Et y ayant esté environ une heure ayant leur résolution tant débattue pour ladicte réception dudict seigneur duc d'Alençon et aultres poinctz, sortyt Son Excellence, accostez desdictz collonelz Junius et Surch; lequel Surch s'en allyt en coche avecq icelle Son Excellence vers son logis; estant remys ledict faict de réception et aultrement à lundy prochain pour ce pendant avoir l'advis des aultres sur icelle acception de si grand poix.

[1] Kipdorppoort ou Kipperpoort.

Cestuy xxj^e^ jour de jullet 1580, se mist en lumière par vente audict Anvers certaines lettres interceptées de l'abbé de Marolle[1] et d'aultres patriotz masquez.

Le jour après, xxij^e^ dudict mois de jullet, ledict seigneur lieutenant général se trouva environ les x heures du matin en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, accosté en sa coche dudict seigneur prince d'Espinoy, et aux piedts d'icelle coche ledict collonel Stuyart et ledict collonel Balfour, Escossoys, ayant dès les vij heures de ceste matinée estez en conseil au logis d'icelluy seigneur lieutenant général; et ayant esté en communication et traictement avecq lesdictz assamblez des Estatz-Généraulx, Son Excellence s'en allyt vers sadicte court ou logis et avecq icelle ledict seigneur prince d'Espinoy, ledict seigneur d'Evre, ledict seigneur collonel Balfour et le seigneur de la Moullerie.

Lors se présentyt en ladicte assamblée des députez desdictz Estatz-Généraulx par ledict seigneur prince d'Espinoy une remonstrance, admonestation et pétition de Son Altèze ausdictz Estatz-Généraulx, dont la teneur s'ensuyt en latin et en franchoys.

« Quod ipsemet ad congregationem dominorum statuum generalium non accesserim, sed vos eorum deputatos huc vocarim, plurimæ, et quidem præsentem rerum statum spectantes, non leves sunt causæ : Quas lubens prætereo; quamobrem cupio apud eos esse excusatus. Referre autem illis velitis me non dubitare Dominis statibus optime notum esse

[1] Frédéric d'Yves, abbé de Maroelles.

quemadmodum a quibusdam principalibus vocatus, et postea ab omnibus generalibus consentientibus vobis acceptus, huc venerim; et in omnibus articulis promissis meis satisfecerim, afflictissimis et perturbatis rebus publicis (privatis omnibus postpositis) etiam cum vitæ discrimine me accomodaverim; Id dolens tantum me injuria temporis non iis viribus suffultum hactenus fuisse quibus pulcherrimas has regiones ad pristinam concordiam et quietem reducere potuerim. In quo tamen neque voluntas mea, neque studium unquam defuit. Cum vero status huc nunc convenerint, ut ultimam manum prospiciendo communi saluti harum afflictarum provinciarum adhibeant, meum non est vel ordinem eis præscribere, vel utilitati eorum me opponere : sed tantum admonitos rogatosque esse volo, ne antiquis rom. Imperii federibus aliisque summis obligationibus et respectibus neglectis, in externorum subjectionem et periculosam mutationem se temere conficiant : sed potius præclaræ illius domus Austriacæ favorem erga eos et amicitiam considerent, cujus cum sim membrum, peto a Dominis statibus, ut quod animi habeant erga meam personam et domum, aperte declarent, quo deinde res meas et consilia dirigere possim; vosque rogo, ut summa quoque diligentia iis in mentem meo nomine revocetis, necessitatem extreman meorum familiarium propter non præsentem solutionem promissi debiti, et in illo quoque quam proxime prospicere velint. Interim meam propensam benevolentiam et studium offeratis. »

[Hac oratione ad ordines habita a Sua Serenitate

postularunt illius exemplar, quod postea exhibitum fuit Statibus Antverpiæ congregatis a domino principe de Espinoy 22 julii ut supra.]

Aultre en françoys.

« Messeigneurs, pluiseurs raisons d'importance et n'estans convenables à l'estat des choses présentes, lesquelles volluntairement je recelle, m'ont diverty de me trouver en personne aux Estatz-Généraulx et causé de vous mander icy. Parquoy je désire de estre excusé vers iceulx, et il vous plaira faire raport que je ne doubte que messeigneurs les Estatz sçavent fort bien, comme estant mandé par aucuns principaulx seigneurs de ces Pays-Bas, et depuis par ung accordt général, me suys icy transporté, voires au grand danger de ma personne, et postposant mes affaires particulières je me suis accommodé du tout à ceulx de la république tant troublée et affligée, satisfaisant aussy à tous poinctz et articles par moy promis d'observer, estant seulement marry et me desplaît de ce que par l'injure du temps ne ay esté appuyé de telles forces que l'eusse peu réduire ces provinces jadis tant florissantes à leur première splendeur, paix et repos; à quoy toutteffois mon bon vouloir ny mon estude n'a jamais mancqué. Or, comme messeigneurs les Estatz sont présentement icy assamblez pour deffinitivement traicter et pourvoir au bien commun des affaires de ces pays tant affligez, ce n'est mon debvoir ny convenable à moy leur donner règle de ne me opposer à leur prouffit; mais les advertiray et prieray seullement que nonchallans des anchiennes alliances,

obligations et respectz qu'ilz ont et doivent à l'empereur romain, ilz ne se poulsent témérairement dans la subjection et changement fort dangereux des estrangers et qu'il leur souvienne de la bonne faveur et amityé de la noble maison d'Austrice en leurs endroictz, de laquelle je estant membre, prie à messeigneurs les Estatz vouloir ouvertement déclairer l'affection qu'ilz portent à ma personne et maison, affin que par après je puisse disposer de mes affaires, priant aussy leur ramentevoir en toutte diligence de ma part l'extrême nécessité de mes domesticques par faulte de payementz deuz, affin que incontinent il leur plaise y pourvoir : au reste, vous leur offrerez mes promptes bénévolences et bonne affection. »

[Ceste harenghe faicte par Son Altèze à messeigneurs les Estatz, ilz ont requis le double d'icelle, ce que incontinent leur fust accordé et depuis présenté par monseigneur le prince d'Espinoy, le 22e de jullet, comme dessus[1].]

Cependant lesdictz malcontens furent ratainctz au quartier de Covoerde[2] et chassez hors la place de Mepple[3] et grand partye desdictz malcontens y estans deffaict : mais ceulx de Coevoerde tenoient encoires la place qui donnoit grand empeschement ausdictz de l'unyon, estans icelles places de Covoerde et Mepple fortiffiées, pays verdt et terroir de ladicte ville de Groeninghe.

[1] Une copie de ce discours se trouve dans le registre intitulé *États-Généraux*, III, f° 54.

[2] Coeverden.

[3] Meppel.

En ce mesme temps de jullet, sicomme le 21e jour susdict, ceulx d'Yppre, assistez d'aultres de la garnison dudict Menin, se trouvarent en la nuict devant le chasteau de Warneston, deux lieues de Lille et aultant dudict Yppre, deux lieues dudict Menin et aultant dudict Armentière, appartenant icelluy chasteau et ville ouverte privilégiée audict prince d'Orange, auquel chasteau, sur ladicte rivière du Lys, estoient environ quarante hommes desdictz malcontens en garnison, qui démonstrarent vouloir tenir, se laissant donner pluiseurs coups d'artillerie, assçavoir de quattre pièces, qu'iceulx d'Yppre avoient amené avecq aultre appareil pour l'assaillyr : mais comme ilz l'avoient ainsy continuellement battue ceste nuict jusques au poinct du jour, cessa ladicte batterie, démonstrant ceulx de dedens signe de parlementer. Cependant et que le grand jour estoit venu, ayant iceulx de dedens refortifiez ce qu'estoit rompu par ladicte batterie de assez grand bresse, lesdictz d'Yppre se trouvarent frustrez d'icelluy parlement, tellement que estans en grand danger de perdre illecq leurdicte artillerie et de leurs gens par le secour desdictz d'Armentières, de Lille et d'aultres de ces quartiers de malcontens, advisarent d'eulx retirer vers ledict Yppre, comme ilz feirent de bonne heure, d'icelle matinée, avecq leurdicte artillerie et les bestiaulx, qu'ilz trouvèrent, avecq aultres biens des paysants de ce quartier de Warneston; suyvant laquelle faulte de prinse d'icelluy chasteau, iceulx d'Yppre vindrent le lendemain brusler les moullins d'eaue près du chasteau de Houplines, guerre distant dudict

Armentière, après commenchèrent à rompre une tenue d'eaue de ladicte rivière, assez près d'icelluy chasteau, qui appartenoit au seigneur de Croisille[1]; mais entendant l'approchement d'aucuns de la garnison dudict lieu d'Armentière, iceulx d'Yppre se retirarent vers leur garnison, avecq leur proye de bestiaulx et aultres biens qu'ilz avoient pillié desdictz paysans, n'estant partant que continuelles misères pour eux, tant en ce quartier de Houpplines, où sont pluiseurs praries, que ailleurs, comme cy-devant est reprins : mais estans aucuns de ladicte garnison d'Armentières sortys, rataindirent la queue desdictz pillartz et butineurs d'Yppre, tellement que ung ou deux d'iceulx furent tuez ou prisonniers menez audict Armentières, fort blessez, en péril de mort, se trouvant tousjours ainsy quelcun qui paye l'escot.

Le jour Sainct-Jacques, 24 de jullet 1580, ledict seigneur lieutenant général se trouva de bon matin encoires audict lieu de maison de ville d'Anvers poursuyvant ladicte dernière résolution de rassambler dudict large conseil et y arrester sur l'acception dudict seigneur duc d'Alençon, etc., et aultrement, ou non : et ayant icelle Son Excellence lieutenant général attendu en ladicte gallerie dès les 8 heures d'icelle matinée, jusques au midy ensuyvant, se trouva icelluy seigneur lieutenant général en ladicte assamblée de large conseil, y estant appelé pour oyr leur délibération si long temps desmenée et débattue, de tant qu'ilz disoient trouver ledict chan-

[1] George de Montmorency, seigneur de Croisilles.

gement de seigneur dudict pays patrimoine dudict seigneur roy d'Espaigne dangereux et le pesant, comme dessus. Et y ayant ledict seigneur lieutenant général oy leurdicte délibération et opinions, se retira aultre fois en ladicte gallerie, où Son Excellence fut encoires attendant jusques près des deux heures après midy. Que lors icelle Son Excellence fut rappelée aultre fois et après qu'icelle Son Excellence y eust esté quelque demy-heure, leur remonstrans entre aultres sur leur débat de défiance et d'estre abusé acceptant icelluy seigneur duc d'Alençon, que l'on se povoit bien confier au bon traictement d'icelluy seigneur duc et qu'il y emploieroit des premiers sa vie et ses biens : sortyt ainsy d'icelle assamblée démonstrant assez joyeuse face, allant vers son logis en coche accompaignié dudict seigneur Junius, burgmestre d'Anvers, sans que l'on sçavoit encoires entendre de si ou de non; que ledict peuple prendoit de malle part, murmurant de tant longue misérable menée de conseil chà et là, comme devant, sans rien effectuer; estans ainsy plus languissant de sçavoir l'effect, les ungz pour recevoir icelluy seigneur duc d'Alençon et aultres pour en avoir ung aultre, ou de faire paix avecq Sa Majesté, sans le frustrer de sesdictz Pays-Bas. Mais quoy! icelluy peuple qui démonstroit, du moingz les deux partyes d'icelluy, ne avoir envye de ce faire ne de recevoir ledict roy d'Espaigne, disant qu'ilz aimoient mieux attendre ce que leur adviendroit par l'alliance de France, que d'eulx laisser plonger ès liens des cruelz Espaignolz et leurs consors, qu'ilz avoient, disoient-ilz, assez expéri-

mentez, pour n'y avoir confiance de estre maintenuz en promesses et traictement de paix et repos; si estoit-il que aultres doubtoient de bon traictement avecq lesdictz Franchoys, disant qu'ilz estoient plus irraisonnables et dissoluz que lesdictz Espaignolz, comme persuadoient le plus les papistes et martinistes, et que se povoit remédier, disoient-ilz, par l'entreténement d'une bonne justice : à quoy se disoit que ledict seigneur duc d'Alençon se pouroit (usant de bon conseil) bien vertueusement régler, en traictant ledict peuple bénignement selon droict et raison, pour tant belle rose que lui estoit offerte et accordée desdictz Pays-Bas, en la forme que cy-après s'entendra; pour quoy les roys de France, ses prédécesseurs en avoient faict tant de guerres contre l'empereur et aultres précédents seigneurs et potentas de la maison de Bourgongne. Mais le tout mys et débatu d'une part et d'aultre et suivant l'advys desdictz collonelz, capitaines et vieux doyens ou anchiens des mestiers et plus notables d'Anvers, ledict changement de seigneur remis à la voix des aultres villes des provinces de l'unyon. Lors les cloistres de Mallines, de Bruxelles, de Gandt, de Bruges et d'aultres villes d'icelle unyon, signamment des quattre ordres mendiantz, se commenchèrent par ordonnance des supérieurs d'icelles villes à desmolir et mectre à vente au plùs offrant et dernier renchérisseur, en forme de décret à chascun ce que luy duisoit ; tant de verges d'héritaiges, jardins et bois croisans que aultres matériaux y estans, saulf audict lieu de Bruxelles l'on avoit encoires laissé les frères prescheurs ou carmes en l'exercice

de leurdicte religion catholicque, en respect du seigneur duc ou comte qui en avoit esté le fondateur[1].

Le 2[e] dudict mois de jullet, ledict seigneur lieutenant général vint de rechief en ladicte assamblée des Estatz-Générau'lx, accompaignié dudict seigneur prince d'Espinoy, où ilz furent en conseil dois les x heures avant midy jusques envyron les ij heures après icelluy midy, et sortant lors d'illecq allirent iceulx seigneurs princes d'Orange et d'Espinoy au logis d'icelluy seigneur d'Espinoy, de où ilz sortirent après disner environ les cincq heures du soir ensuyvant, allant iceulx deux seigneurs princes au logis d'ung principal marchant d'Anvers dict Van Utrecht[2], proche dudict lieu desdictz Estatz-Généraulx; où estoient venues de Hollande deux jeusnes dames sœurs dudict seigneur comte d'Egmont, pour entendre à la délivrance d'icelluy seigneur comte leur frère, prisonnier audict Gandt[3] (comme dessus) : où lesdictz nobles seigneurs princes furent confortans et consolans icelles dames d'eaue besnite courtizane; que de brief icelle délivrance adviendroit : de laquelle délivrance icelles

[1] Les carmes s'étaient établis à Bruxelles, en 1249, sur un terrain que leur avait donné le duc de Brabant Henri III. Ce ne fut point le souvenir de cette circonstance, mais l'amitié que portait à leur prieur un des capitaines d'Olivier Van den Tympel, Arnoul Van der Perren, qui les préserva du pillage. Ils avaient dû céder une partie de leur église aux calvinistes et loger des soldats dans leur couvent. Enfin, en 1581, ils furent chassés de la ville. *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 154 et suivantes.

[2] Van Utrecht, ancienne famille d'Anvers.

[3] Il avait été transféré à Rammekens.

dames ne estoient encoires trop asseurées pour les occurrences et variance des affaires tant troublez èsdictz Pays-Bas.

Et le 28 d'icelluy mois de jullet du matin, environ les x heures, ledict seigneur prince lieutenant général se trouva aultre fois en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, comme y vint aussy ledict seigneur prince d'Espinoy, environ une heure après, et y furent en communication jusques à une heure après ledict midy.

Et le lendemain au matin, 29 du mesme mois, vint encoires icelluy seigneur prince lieutenant général en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, et y est en conseil jusques envyron les deux heures après midy.

Ce pendant fut publié aultre placart touchant la continuation de aucunes pièces d'argent jusques au Noël lors ensuyvant, y ayant ainsy souvent changement de valuation des monnoyes d'or et d'argent, au grand préjudice de la commune.

Le mesme 29e jour de jullet fut publiée une ordonnance au lieu de la bretesque, et le jour ensuyvant aux coingz des principaulx lieux dudict Anvers et ce de la part des seigneurs escouttette, burgmestre, eschevins et conseil d'icelle ville d'Anvers, des commandemens et deffences, signé Briessel[1], contenant entre aultres, suyvant aultres précédentes ordonnances et publications de la part d'iceulx d'Anvers, et signamment du 15 de febvrier dernier

[1] Pierre Van Breusinghem, receveur chargé de percevoir le produit de la vente des biens ecclésiastiques. *Geschiedenis van Antwerpen*, v, 112, note 2.

passé de cest an 1580, que les personnes renv
et déclairées hors celle ville d'Anvers, ne y au
à retourner et que non obstant ce aucuns s'es
advancez de y rentrer : à cause de ceste déso
sance fut bien et estroictement commandé et or
qu'icelles personnes rentrées en ladicte ville au
à en sortyr devant trois jours lors ensuyv
paine que y estant trouvées de estre menez d
et oultre ce estre pugnyz arbitrairement selon
qualitez; ordonnant aussy que tous les renvo
déclairez hors des aultres villes de ladicte u
pour leur mauvaise affection qu'ilz portoie
avoient démonstré contre la cause commune,
qu'ilz y tinssent leurs résidences ou habita
causant une grande murmuration entre les
geois sans repos et à péril d'icelle ville; les
suspectz déclairez et aultres vagabonds viva
tour de detz et d'aultres faulsetez et larchins; a
ble aultres personnes de mauvais régiment sus
feroient lesdictz collonelz, au nom de la loy
ville, sortyr hors d'icelle, sur précédentes inf
tions de leurs vies et conduictes, sur telle
qu'ilz trouveroient convenir, et ce sans aucun
D'avantaige, comme aucunes personnes eccl
ticques, avecq lesquelz l'on avoit contracté le
jullet 1579, de y povoir demeurer, se advancl
d'aller en vestemens séculiers et sans tondr
couronne, comme faisoient les ecclésiasticqu
rains ou estrangers fréquentans par icelle
desguisez pour n'estre congneuz; pourquoy le
bourgeois estoient en grande question, mu
et diffidence : fut aussy commandé et ordonné

part que dessus, que touttes gens ecclésiasticques, qui en vertu dudict contract ou aultrement avoient congé et permission desdictz collonelz de demeurer en ladicte ville d'Anvers, ou y demeurans auroient à porter leurs longues robes et accoustremens ecclésiasticques avecq leurs bonnetz caretz et d'entretenir leurs couronnes tondues, selon la coustume anchiennement observée, à paine de alors estre procédez contre ceulx y désobéyssans, comme dessus, par arbitraire correction et d'estre menez hors la ville.

Et environ les 6 heures du soir de ce mesme jour, 29e de jullet, ledict seigneur prince d'Espinoy allyt prendre congé et donner l'adieu ausdictez dames seurs dudict seigneur comte d'Egmont et se partyt tost après dudict Anvers, accompaignié desdictz seigneurs d'Evre, de la Moullerie et aultres le convoyant jusques à l'aultre costé de ladicte rivière d'Anvers en Flandres, ayant déclairé icelluy seigneur d'Espinoy en sortant son logis, au seigneur collonel Zurch, lequel luy avoit faict prest ou advancement de huict milz florins, qu'il feroit bonne guerre audict quartier de Tournay et que l'on ne faisoit que battre le pavé audict Anvers[1].

Et le jour après icelluy son partement pour ledict Tournay par la voie de Gandt et Audenarde, lesdictz malcontens dudict quartier de Louvain et dudict Bois-le-Duc vindrent de grand matin faire course jusques près des portes dudict Anvers où estoient

[1] Il paraît que Pierre de Melun aspirait à remplacer François de la Noue. *Gendsche Geschiedenissen.*

pluiseurs mollins, desquelz iceulx malcontens en bruslèrent trois, distant de la porte dicte *Cuypdorp*[1] d'environ cent pas; ès quelz moulins y avoit grand quantité de grains moulus et à mouldre; sur quoy l'allarme se donna au quartier d'icelle porte où les bourgeois se rengèrent en armes et ordre accoustumé pour deffendre lesdictz boutefeux : mais quoy! les maistres canonniers ne se trouvoient ès rampars de ce quartier et ung d'iceulx y estans déclara qu'il ne avoit charge; à cause de quoy quelques ungz desdictz collonelz d'Anvers y survenant furent reprins desdictz bourgeois y estans de garde, que lors se donnarent aucuns coupz de canonnades trop hault et entre aultres environ le thoit d'ung molin; lors iceulx malcontens ne voyant le moyen de brusler les aultres moulins dudict quartier y estans encoires plus de cincquante à ung traict d'arq d'iceulx rampars, pillarent quelque partye de ceulx dudict Burgerhault[2] et se retirarent vers leurs quartiers de malcontens, emmenans avecq eulx aucuns prisonniers d'iceulx de Burgerhault et quelques d'Anvers y estant allé pour leurs affaires : estant icelluy Burgerhault grand lieu fort maisonnez, distant dudict Anvers d'environ deux traictz d'arcq, comme faulbourg de ce lieu d'Anvers, ne ayant iceulx malcontens trouvé en leurdicte retraicte aucun rencontre, parce que ceulx de l'unyon n'avoient la force de chevallerie bastante pour leur monstrer teste en campaigne, advenant par trop

[1] Kipdorppoort.
[2] Borgerhout.

grand désordre et mauvaise conduicte des principaulx d'icelle unyon, qui avoient eu et encoires avoient (en procédant rondement pour l'advancement de la républicque) trop de moyen de pourvoir contre lesdictes continuelles envahyes, pilleries, foulles et aultres misérables griefz que faisoient lesdictz malcontens; lesquelz par ces moyens désordonnez, donnoient à tous costez assez d'affaire au peu de chevallerie d'icelle unyon et leur fanterie occupées en la garde de pluiseurs villes et places principalles desdictes provinces unyes. Ayant ceulx de la justice d'Anvers faict amener environ les neuf heures de ladicte matinée en cestuy 29e jour, après la retraicte desdictz malcontens, deux patientz au lieu du gibet sur ladicte Merrebrugghe[1], où ilz furent exécutez par la corde, suyvant leur sentence, estans iceulx deux exécutez vestuz de brave accoustrement, comme gentilzhommes, chargez d'avoir avecq quattre ou six aultres leurs complices vollez et desrobez grand somme d'environ quattre milz ducatz d'aucuns marchans passant leur chemin dudict Anvers audict Bruges : desquelz volleurs et destrousseurs de chemin furent aussy exécutez deux audict Bruges et deux aultres audict Gandt, par le feu et aultrement, estant partye desdictz exécutez enffans, jeunes hommes de ceux tenant la poste à Londre et audict Bruges, par le moyen desquelles exécutions audict Anvers, lesdictz bourgeois d'illecq oubliarent le troublement à eulx faict en ladicte matinée, comme dict est.

[1] Meirebrug.

Et tost après, environ le midy d'icelle matinée ledict seigneur lieutenant général vint audict conseil des Estatz-Généraulx et y demeura environ deux heures.

En ce mesmes temps fut mis en lumière certaine ordonnance touchant le règlement et conduite des soldatz, que n'estoit besoing; disant ledict peuple, qu'il ne y avoit faulte que de bien exécuter les placcartz et ordonnances précédentes, cy-devant reprinses et d'observer pertinament le contenu d'icelles : aultrement tant de placcartz, de commandemens et deffences ne servent que vaines et infructueuses ordonnances.

En ceste fin de jullet 1580, lesdictz de Delfzil, en nombre de trois enseignes soubz la charge du frère ou lieutenant dudict feu seigneur Berthelentens se rendent ausdictz malcontens, par appoinctement de sortir avecq espée et dagues; y demeurant l'une desdictes trois enseignes rendues ausdictz malcontens pour assister en leur service contre lesdictz de l'unyon. Mais ledict chief et aultres officiers, ensamble les plus notables tant soldatz que bourgeois dudict Delfzil, iceulx malcontens les menèrent desplumez prisonniers audict lieu de Groeninghe; laquelle prinse de Delfzil, qu'est ung port ayant une escluze et peu maisons fortiffiez, comme dessus, lesdictz de Groeninghe en estoient fort ramparez et renforcez, ayant lors en leur subjection la plus grande partye du pays d'icelluy Groeninghe : mais quoy! ilz ne se povoient encoires bonnement contenir, pour ne estre maistres de ce quartier maritain à leur plaisir, par faulte de batteaux de guerre,

dont lesdictz de l'unyon en estoient grandement pourveuz estans maistres de ceste voye maritaine et de la mer, avecq l'assistance des batteaux dudict royaulme d'Angleterre : et partant iceulx de l'unyon faisoient leur compte de reconquester en brief lesdictes places de cestuy pays de Groeninghe occupées lors par lesdictz malcontens, assçavoir ladicte ville capitale de Groeninghe, ledict Delfzil, Dam, Wedde et aultres places dudict pays de Groeninghe.

Le second jour du mois d'aoust ensuyvant dudict an 1580 ledict seigneur lieutenant général accompaignié dudict seigneur collonel Saincte-Aldegonde, se trouva en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, vers lesquelz y estoient poursuyvant audict Anvers aucuns députez de ladicte ville de Gandt, sicomme des tisserandts et aultres principaulx mestiers dudict Gandt, estans en nombre de 52 mestiers, affin de avoir ledict seigneur lieutenant général audict Gandt pour le renouvellement de la loy, comme chascun an s'est accoustumé de renouveller illecq, tendans aussy lesdictz députez avoir justice dudict capitaine Chastelet, prisonnier[1], ayant aussy faict demande et eulx présenté quelque nombre desdictz mestiers, par devant les supérieurs d'icelle ville, pour avoir eslargy hors de prison ledict capitaine Mighem, disant que à tort on l'avoit tenu trop longtemps prisonnier, comme par ce que dict est se peut juger[2].

[1] Le 14 juillet, il avait été reconnu innocent et acquitté, malgré les clameurs de la foule demandant son supplice. *Gendsche Geschiedenissen.*

[2] Le 29 juillet 1581, il fut condamné à faire amende honorable et banni pour cinquante ans. *Ibid.*

Et pour remédier au désordre estans en icelle ville de Gandt, assçavoir d'aucuns d'opinion contraire à la susdicte acception dudict seigneur duc d'Alençon et d'aultres murmurations qu'ilz ne avoient permission d'exercer leur *religions-vreede* rompue et ostée ausdictz catholicques dudict Gandt, comme cy-devant est reprins. Pendant la susdicte assamblée quelque poste vint dudict Bruxelles party d'illecq envyron les neuf heures d'icelle matinée, et sortirent hors icelle assamblée environ les ij heures après midy; allant Son Excellence en coche, accompaignié dudict seigneur Saincte-Aldegonde et de son capitaine de sa garde aux piedts d'icelle coche.

Le jour après, iij^e d'aougst, de grand matin, au point du jour, l'on feist recherches ès maisons dudict Anvers, les portes fermées et coingz des rues emparez et gardez des soldatz bourgeois, en suyvant leur règle accoustumée comme dessus, jusques environ les huict heures de ceste matinée; où se trouvarent aucuns desdictz ecclésiasticques et aultres ne povant demeurer audict Anvers suyvant lesdicts ordonnances et commandemens de les corriger et faire sortir ou envoyer hors la ville, pour n'y estre duysable, comme dessus; desquelz en furent trouvez quelques ungz : et aultres estans cachez et secretz trouvarent la voye d'eulx retirer où que bon leur sambloit, n'estans icelles recherches faictes pertinament, ains par trop grand dissimulation et faveur, comme entre ledict peuple se disoit.

Cestuy jour mesme ledict seigneur lieutenant général vint encoires en ladicte assamblée des Estatz-Généraulx, y demeurant en conseil dois le

matin jusques à deux heures après midy, allant lors en coche vers son logis accompaignié desdictz seigneurs Aldegonde, de Fama et de quelques aultres.

Le samedy 6 dudict mois d'aoust 1580, sur ung bruict de trahizon courant par la ville de Bruges, l'on y feist recherche des soldatz que se disoit y estre entrez en ghyze de paysans et d'aultres y hantans, de mauvaise conduicte et affection ausdictz de l'unyon et réformez d'icelle ville : tellement que en furent trouvez aucuns ne ayans esté raportez en la maison de ville par billetz, comme de coustume l'on faisoit en ce temps, par ordonnance du magistrat de chacune ville desdictz unyez, n'entendans iceulx de Bruges que l'on ne auroit à plus transporter hors icelle ville de Bruges aucuns vivres ou aultres munitions, parceque se trouvoit que aucuns estans sur le chemin dudict Gandt ou de Nieupoort, ilz les transportoient pour le secour desdictz malcontens ès quartiers de Courtray et de Rousselaere ou Roxle[1].

Et estant en ce temps d'aougst ladicte dame duccésse de Parma arrivée audict Namur[2] et y ayant

[1] Roulers.

[2] Le rôle de cette ville, depuis que don Juan l'avait surprise, avait été tout à fait nul dans les événements de cette époque. Il paraît pourtant qu'un assez grand nombre de ses habitants supportaient impatiemment la domination de l'étranger.

« Très-chiers et bien amez, aiant ordonné à ceulx du conseil « privé du roy monseigneur estant à Namur, de prendre la « cognoissance de la cause du bourgeois que le seigneur de Brias*

* Jacques de Bryas, gouverneur de Namur, venait d'être déchargé, sur sa demande, de cet office, et remplacé par le seigneur de Floyon, en l'absence du comte de Berlaymont, son père. Lettre du prince de Parme, datée du camp devant Maestricht, le 14 avril 1579.

Papiers d'État et de l'Audience, liasse 185.

lettres du roy escript en court que Son Altèze estoit continuée en son estat de gouverneur général desdictz Pays-Bas et que l'on vouldroit entendre à une paix tant requise èsdictz Pays-Bas tant affligez : de quoy n'y avoit apparence, pour lesdictes continuelles deffiances ou pour l'ambition d'aucuns

« a fait prendre prisonnier et mis en voz mains pour avérer les « propos qu'il auroit tenu qu'il y avoit audict Namur plus de « quattre cens hommes à la dévotion du prince d'Oranges, nous « n'avons voulu laisser de vous en advertir et ordonner et com- « mander bien à certes de par Sa Majesté de laisser suyvre à « ceulx dudict conseil privé ledict prisonnier pour le mectre en « tel lieu que bon leur semblera et informer et l'interroger sur « ce que luy est imposé, pour après donner sentence contre « luy, etc..... Du camp devant Maestricht, le 2e de may 1579...

« A ceulx du conseil en Namur. »

« Très-chiers et bien amez, aïant entendu que depuis quel- « ques jours le seigneur de Brias auroit faict prendre et con- « stituer prisonnier par le magistrat ung bourgeois de la ville « de Namur pour aucuns propos qu'il avoit tenu que le prince « d'Oranges avoit à sa dévotion quattre cens hommes en ladicte « ville, pour estre chose de grande importance au service de « Sa Majesté d'avérer le fait, nous vous ordonnons et enchar- « geons de prendre la cognoissance de ceste cause (ceulx du « conseil de Namur et magistrat présens) et par touttes voyes « et moyens enfoncer le cas et après prononcer sentence contre « ledict bourgeois, selon son mésuz, et nous advertir inconti- « nent des indices que trouverez contre luy et de touttes les « circonstances du fait, et que en ce il n'y ait faulte, ny à faire « mectre le prisonnier en lieu à part et bien serré où personne « n'ait accès à luy..... Doiz le camp devant Maestricht, le 2e de « may 1579.

« A ceulx du conseil privé. »

D'après une lettre du conseil privé datée de Namur, le 10 mai, le prisonnier, les témoins entendus, se trouva chargé « aussy de mal sentir de la religion catholique, mesmes avoir « dict qu'il aymeroit mieulx se laisser tirer à quatre chevaulx « que d'aller à la messe. »

Papiers d'État et de l'Audience, liasse 185.

principaulx ayans le gouvernement et administration des affaires, ne cerchans partant estre privez de leur régime et maniance du trésor infiniz que procédoit par le moyen desdictz impoz et aydes que se donnoient de jour à aultre, oultre une infinité de foulles et branscatz, comme dict est, par trop misérable conduicte masquée et dissimulée.

Et sur ce que ceulx d'Hollande et aultres leurs consors avoient en ce mesme temps rescript lettres en ladicte court audict Anvers, touchant leurs opinions dudict changement de seigneur et aultres poinctz à eulx proposez, ledict large conseil se trouva illecq assamblé, où ilz furent dois le matin jusques environ les iiij heures après disner. Lors ledict seigneur lieutenant général se trouva en court de Son Altèze et y fut devisant avecq icelle environ ung quart d'heure, touchant sadicte prétention et partement de Son Excellence de celle ville d'Anvers pour Gandt. Et prendant icelle Son Excellence congé d'icelle Son Altèze pour quelque temps qu'il se transporteroit audict Gandt pour le faict dudict renouvellement de loy et aultres choses requises en ce quartier de Flandres[1].

Ledict jour qu'estoit de Sainct-Laurens, quelques compaignies de Franchoys de ladicte garnison de Nynove, assistez de quelques aultres de la garnison dudict Termonde et quelque peu de chevallerie dudict Gandt, que l'on disoit amateurs de la patrie, se trouvarent en la nuict devant ladicte ville d'En-

[1] Il arriva le 13 à Gand, où il fut reçu avec de grands honneurs. *Gendsche Geschiedenissen*.

ghien, assez forte ville de muraille et fossez, appartenant au roy de Navare[1], à intention de l'escheller et surprendre estans en nombre d'environ mil hommes de piedt, et de cheval peu, comme dessus, menez et acconduictz par le seigneur Gilles Gilles, grand bailly d'icelle place d'Enghien, avant la susdicte desjunction des malcontens, estant ledict Enghien gisant à cincq lieues ou environ dudict lieu de Bruxelles, tirant vers Ath en Hainaut, affin de par le moyen d'icelle surprinse conspirée rentrer par icelluy grand bailly en sondict bailliaige d'Enghien, comme il démonstroit : et estans ainsy parvenuz en la nuict devant icelle ville, suyvant ladicte conspiration, feirent dresser les eschelles du costé le plus foible, joindant une garenne estant en icelle ville; et comme en montant icelles eschelles rompirent, pour avoir esté faictes de légière estoffe, affin de les transporter plus aisément ou aultrement practiquée à propos de contraire dévotion, comme sambloit audict peuple, les assaillans ne sceurent monter; ains aucuns tombèrent ès fossez, pendant que aultres consors d'iceulx assaillans avoient bouté le feu en l'une des portes, laquelle brusloit; de sorte que leur estant ostée la voye de monter par ladicte rompture d'eschelles et que le jour approchoit, furent constraictz d'eulx retirer, pour la grand résistence et couraigeuse deffence que faisoient ceulx de dedens, assistez d'aucuns soldatz ou paysans estans

[1] Elle était entrée, en 1485, dans la maison de Bourbon par le mariage de Marie de Luxembourg avec le comte de Vendôme, bisaïeul de Henri IV. Celui-ci vendit, en 1607, la ville et le bailliage d'Enghien à Charles de Ligne, duc d'Arenberg.

survenuz. Et de ceste sorte, y joinct trop longue menée d'aucuns desdictz de l'unyon en ce quartier de Brabant et de Flandres, faillyt ladicte conspiration de surprendre icelle place d'Enghien avecq perte d'iceulx assaillantz, tuez et marquez de coupz de fources, de pierres et aultrement, à la façon dudict lieu de Nostre-Dame de Hault, qui en estoit grandement louée desdictz de la religion catholicque romaine, lesquelz la tenoient en saincte révérence pour lesdictz miracles qu'ilz disoient par icelle Nostre-Dame avoir esté démonstrez et des derniers vers ceulx dudict Hault et après vers ceulx dudict Enghien. Mais lesdictz de la religion réformée, que aucuns disoient en ce temps déformée, louoient aussy d'aultre part grandement le seul Dieu tout puissant, adjuteur et deffenseur, comme par sa saincte grâce il avoit miraculeusement démonstrez vers eulx èsdictes villes de Bruxelles, Bruges, et dernièrement ès prinses desdictes villes de Menin et Nyvelle, de Nynove et de Mallines, avecq aultres places à tant grand marché, comme dict est.

Cependant quelques compaignies dudict lieu de Termonde, soubz la conduicte dudict Ryhove, leur gouverneur, se transportèrent de nuict vers ledict Nynove, y conduisant quelque secour de vivres et aultres munitions requises pour ceulx de la garnison dudict Nynove que lors furent rencontrez en l'obscurité de ceste nuict de quelques compaignies d'iceulx de Nynove, tellement..........

FIN (LE RESTE EST PERDU).

APPENDICES.

Appendice à la page 319 du t. I.

Pendant la captivité de François Martini (Van der Sterre), les états de Brabant allouèrent à sa veuve une somme de 120 livres artois.

« A la compaigne de François Martini la somme de « cent et vingt livres Arthois pour subvenir en ses « nécessitez pendant l'emprisonnement de son mary en « Frize à raison des lettres par luy portées audit pays « par charge desditz Estatz, apparant par leur ordon- « nance datée du xxe de novembre xv^c soixante seize. »

Registre de la chambre des comptes, n° 25547, f° 322^a.

Appendice à la note 2, p. 238 du t. II.

Indépendamment du prêt qu'elle fit aux états généraux, il résulte de la lettre suivante qu'Élisabeth d'Angleterre leur facilita aussi des emprunts.

« Messieurs, les seigneurs Horatio Palavicino et Bap- « tiste Spinola nous ont faict et font de jour à aultre de

« grandes instances pour la satisfaction de la debte que « leur debvez et pour laquelle nous nous sommes obli- « gez auxdictz seigneurs en faveur de vous et l'advan- « chement de voz affaires, et d'aultant que nous nous « persuadons que vostre intention ne soit aultre que pour « noz bons offices rapportions de vous aultres satisfac- « tion et contentement, et que ne nous laisserez soubz « le fardeau de voz nécessitez en sorte que l'amitié que « nous avons monstrée, nous tourneroit au préjudice et « intérest, avons trouvé bon vous prier et requérir par « cestes vouloir à bon eschient penser à voz affaires et « trouver moyens de nous descharger de ces travaulx « et paines, rendant satisfaction auxdictz créditeurs, ou « par remboursement des sommes d'eulx empruntées « ou par les intérestz convenables pour la prolongation « de temps de leurs obligations; car ny nos moyens « permectront leur rendre satisfaction nous-mesmes, ny « pensons oncques que vous vous monstriez si mes- « cognoissantz de nos bienfaictz envers vous que de « nous y presser de contraindre; chose que avons tout « résolu et conclud et dont nous avons volu advertir « affin que donniez ordre à voz affaires et que ne soyons « doresenavant troublée et empeschée de ces instances « si fréquentes et importunes. Que sera l'endroict que « prions Dieu vous donner, messieurs, en santé heu- « reuse et longue vie. Escript à Grenevich, ce viij^e de « septembre 1579.

« Vostre bien bonne amye,

« ÉLISABETH R.

« A messieurs les Estats-Généraulx du Pays-Bas. »

États-Généraux, III, f° 15.

Appendice à la note 1, p. 262 du t. III.

Le personnage dont parle l'anonyme est Jacques Rossel, qui avait été nommé « commissaire extraordinaire « et conducteur des gens de guerre tant de cheval que « de pied, » par lettres patentes du 19 novembre 1576.

Archives de l'État et de l'Audience, liasse n° 1117.

Appendice à la note 2, p. 292, t. II.

L'annotateur a confondu ici (Voir les errata du t. III) Antoine d'Alennes avec Chrétien Sarrazin qui, grâce à la faveur dont jouissait son frère le prieur de Saint-Vaast, acquit de grands biens, acheta les seigneuries d'Alennes et de Lambersart, et parvint à obtenir des lettres de noblesse qui lui furent octroyées le 10 juin 1582. Antoine d'Alennes, seigneur de ce lieu, d'abord capitaine d'une des trois compagnies françaises entrées au service des états, le 1er novembre 1576, sous la charge du colonel de la Garde, devint ensuite colonel d'un régiment d'infanterie wallonne. Ce fut en cette dernière qualité qu'il servit de témoin à l'engagement pris par Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, envers le seigneur de la Motte de rentrer sous l'obéissance du roi. Il se signala par la prise de Courtrai, dont il se rendit maître dans la nuit du 26 au 27 février 1580.

Comptes de Thierry Van der Beken.

Appendice à la note 1, p. 204 du t. III.

Le comte Philippe de Lalaing, qui depuis longtemps trahissait les états généraux, ne se rallia ouvertement à la cause royale que le 23 mai 1579. Au bas des « Points « et articles conceus, advisez et arrestez pour parvenir « à une bonne paix et réconciliation avecq Sa Majesté, » que suivit la convention conclue « au lieu abbatial de « Saint-Waast d'Arras, le xvij^e de may 1579, entre les « estatz d'Arthois, députez de Haynaut, Lille, Douay et « Orchies et les commissaires du prince de Parme, » on lit :

« Moy, comte de Lalaing, lieutenant capitaine gé-« néral et grand bailly de Haynaut, ayant assisté à la « promotion de ladite pacification et reveu les articles « contenus en cest escript, approuve, accepte et me con-« forme à iceulx, par le tesmoingnage de mon nom et « seing cy-dessous apposé le xxiiie de may 1579.

« PHLES DE LALAING. »

Réconciliation des provinces wallonnes, III, f° 252.

Le lendemain, il écrivit à Alexandre Farnèse :

« Monseigneur, je n'ay aucunement voullu faillir à « tant bonne occasion que de messieurs les députez « d'escripre ce mot à V. E. pour luy tesmoigner l'ex-« trême contentement qu'ay receu de veoir les affaires « tant avancées pour povoir parvenir à une bonne récon-« ciliation avecq Sa Majesté. A quoy j'espère que V. E. « donnera l'entier accomplissement afin que suivant noz « désirs et obligations puissions, soubz la deue obéis-« sance de Sadicte Majesté, luy faire très-humble service,

« dont ne feray plus ample offre de parolles, le remec-
« tant aux faictz, me ressentant cependant très-obligé
« à V. E. avec tout le surplus de ces pays, pour tant
« de bons offices qu'il luy a pleu faire à l'addresse de
« ceste heureuse et tant désirée paix, de laquelle espé-
« rons promptz effectz, et dont pour ma descharge ne
« puis laisser de remercier bien humblement Vostre
« Excellence avec offre de mon perpétuel service. Qui
« sera l'endroict où après avoir baisé les mains de V. E.
« prieray le Créateur, Monseigneur, donner à icelle
« longue et heureuse vie. De Mons, le xxiiij[e] de
« may 1579.

« De V. E.

« Très-affectionné serviteur,

« PHLES DE LALAING.

« A Monseigneur,

« Monseigneur le prince de Parme, etc. »

Papiers d'État et de l'Audience, liasse 185.

Appendice à la note 2, p. 340, t. III.

Raphaël Cromwel fut nommé chef et capitaine de quatre compagnies anglaises, par commission du 23 juin 1581.

Dépêches des rebelles, x, f° 72.

Appendice à la page 207, t. IV.

« Ung aultre Provin, » dit l'anonyme. Il s'agit sans doute de François de Provin, sire de Lauenbourg, qui fut chargé d'aller offrir, en 1581, de la part des états de Flandre, la souveraineté des Pays-Bas au duc d'Anjou. Il était alors premier échevin de la Keure de Gand.

Le 13 août 1579, un député Provin fut envoyé par les états vers les villes de Flandre, avec Philippe Clockman et Michel Heynse, pour les requérir de secourir Bruxelles.

Dépêches des rebelles, x, f° 72.

FIN DES APPENDICES.

ERRATA.

Tome Ier, page 4, note 3. Philippe Nigri naquit à Boulogne et non à Bologne.

» » 338, ligne 13; Kuscher, *lisez :* Kuschler.

» » ligne 33; avez entendu, *lisez :* aviez entendu.

» » 339, ligne 6; la charge que voz seigneuries m'avoient donné, *lisez :* la charge de vous me donnée.

» » 340, ligne 5; Lanner de Bocholt, *lisez :* Rainer (Rénier) de Bocholt.

Tome II, note 8, Buoncompagnoni, *lisez :* Buomcompagni, ou plutôt de Buon-Compagno.

» page 119, ligne 2 de la note, 1547, *lisez :* 1557.

» » 255, ligne 4 de la note, Roosbeek, *lisez :* Ruysbeek (dans la mairie de Campenhout).

» » 316, note, ligne 2; six filles, *lisez :* neuf filles.

» » 377, note, Roosbeek, *lisez :* Ruysbeek.

Tome III, page 233, note 2, Jean de Monluac, seigneur de Baligny, *lisez :* Montluc, seigneur de Balagny.

» » 322, note, ligne 2; colonnel, *lisez :* colonel.

Tome IV, page 303, note 2, ligne 2, Hugues, *lisez :* Charles.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES ANONYMES.

Pages.

1579. — Assemblée des États-Généraux, tenue dans l'hôtel du duc d'Aerschot. 5
Le conseil d'État s'établit dans le même hôtel. . . . *Ib.*
Banquet . . . . *Ib.*
Les malcontents fortifient Roulers. 6
Nouvelles réunions des États-Généraux. . . . . . *Ib.*
Supplice d'un pamphlétaire, à Londres. . . . . . *Ib.*
Rédaction de propositions de paix. 7
De la Noue reçoit des renforts d'artillerie . . . . . *Ib.*
Pilleries des garnisons de Saint-Amand, de Bouchain, de Mortagne . . . . *Ib.*
Soulèvement des paysans de la Gueldre. . . . . . *Ib.*
Résistances opposées aux contributions établies à Anvers 8
Défiances qu'inspirent les marquis d'Havré et de Berghes 9
Séance des États-Généraux . . . . *Ib.*
Les troupes royales brûlent Eeckeren . . . . . . *Ib.*
Séance des États-Généraux 10
Prise de Menin par de la Noue . . . . *Ib.*
Prise de Wervicq, de Comines, de Warneton 11
Prise de Hallewyn 12
Défaite des malcontents à Bondues. 13
De la Noue les poursuit jusqu'à Lille dont il ravage les environs. . . . . *Ib.*
Il rentre en Flandre 14
Les malcontents se rallient 15
Séance des États-Généraux . . . . *Ib.*

Pages.
Soupçons qu'inspire le conseil d'État 16
Maladie de Marnix de Sainte-Aldegonde, attribuée au poison. Ib.
Retour d'un des députés envoyés à Cologne . . . . Ib.
Vente de bijoux de la famille d'Egmont. 17
Séance des États-Généraux . . . . Ib.
Mandement sur les monnaies. 18
Condamnation de soldats anglais . . . . Ib.
Séance du conseil d'État . . . . Ib.
Nouvelles propositions faites au congrès de Cologne. . Ib.
Lille refuse de recevoir une garnison de malcontents. 19
Publication du *Libelle fameux* de Marnix de Sainte-Aldegonde. . . . . Ib.
Exécution d'un soldat français coupable de trahison . Ib.
Membres de la Chambre des comptes de Brabant enlevés par la garnison du château de Wilder. 20
Prise de ce château par la garnison de Bruxelles. . . 21
Les États-Généraux font renforcer la garnison de Bergen-op-Zoom, dont on craint la défection. 22
Le prince d'Orange offre sa démission . . . . . . Ib.
Troubles à Bruxelles. 23
On expulse de cette ville les cordeliers et divers personnages suspectés de trahison. . . . . Ib.
Renouvellement du magistrat d'Anvers. 25
Banquet donné à cette occasion. 26
De la Noue prend Avelgem 27
Les malcontents secourent Autryve. 28
Séances des États-Généraux. . . . . Ib.
Départ du seigneur de Fromont. 29
Dilapidations . . . . Ib.
Supplice de Jean Bricx, à Bruges 30
Séance des États-Généraux . . . . Ib.
Arrestation d'individus accusés de conspiration . . . Ib.
Défense aux agents comptables de soumettre leur gestion au contrôle de la Chambre des comptes de Lille. . 31
De la Noue se retire sur Courtrai . . . . Ib.
Il brûle Escanaffle 32
Il inspecte les fortifications de Tournai . . . . . . Ib.
Prise de la Fère par le prince de Condé 33
Les malcontents fortifient Armentières 34
Ils rentrent en campagne 35
De Liesveld nommé chancelier de Brabant . . . . . Ib.

Pages.
Séance du conseil d'État 35
Rupture des conférences de Cologne 36
Mariage du colonel de la Garde. . . . . Ib.
Il se réconcilie avec les réformés 38
Les malcontents ravitaillent le château de Comines. . Ib.
Ils sont défaits. 39
Le marquis d'Havré se rend en Lorraine. 40
Séance des États-Généraux 41
Difficultés financières . . . . Ib.
Députés de Gand enlevés par les malcontents. . . . 42
Mutinerie de la garnison de Bruxelles. 43
Troubles à Anvers . . . . Ib.
Refus d'impôts à Anvers 44
A-compte payé à l'armée 45
Séance des États-Généraux . . . . Ib.
Bois-le-Duc accepte les propositions de paix du duc de Terra-Nova. . . . . Ib.
Retour des députés envoyés à Cologne 46
Contributions imposées aux couvents des environs de Bruxelles. 47
Le Hainaut consent à conserver les troupes étrangères. Ib.
Séances du conseil de guerre et du conseil des finances. 49
Les malcontents reprennent le bourg du Quesnoy et en massacrent la garnison. 53
Plaintes d'habitants de Bruxelles contre le conseil de guerre de cette ville 54
Séance des États-Généraux . . . . Ib.
Ravages des Espagnols dans le Brabant septentrional. Ib.
Séance des États-Généraux 55
Nouvelles plaintes d'habitants de Bruxelles . . . . Ib.
Les Gantois s'opposent à ce qu'on transfère à Anvers les prisonniers qu'ils détiennent à Axelles. 56
Supplice d'un beau-frère du sultan des Turcs. . . . 57
Arrivée du pasteur Cassiodore à Anvers. 58
Séances des États-Généraux. 59
Les malcontents marchent sur Comines et Wervicq. . Ib.
Les troupes des États évacuent ces places et les brûlent, ainsi que Messines 60
Tentatives de Robles de Billy sur la Frise . . . . . Ib.
Cologne expulse les réformés. 61
Van den Tympel vient défendre, devant le conseil d'État, le conseil de guerre de Bruxelles. . . . . . . Ib.

Pages.

Envoi de députés pour pacifier les esprits à Bruxelles. 62
Séance des États-Généraux 63
Nouvelle séance 64
Garnisaires placés dans les maisons des habitants d'Anvers qui refusent de payer les contributions. . . . 66
Mutinerie des soldats anglais 67
Nomination d'un nouvel amman à Anvers 68
Mutinerie de la garnison du fort de Willebroeck. . . *Ib.*
Accusations contre le conseil d'État 69
Séance des États-Généraux . . . . *Ib.*
Réclamations des soldats de la garnison de Maestricht. *Ib.*
Brouillards 70
Enterrement de l'amman d'Anvers. . . . . *Ib.*
Les malcontents marchent sur Saint-Amand 71
Bruit de la prochaine arrivée du duc d'Anjou. . . . *Ib.*
Vente de tableaux de Frans Floris. . . . . *Ib.*
Séance des États-Généraux 72
Défaite d'un corps espagnol près d'Hoochstraeten. . . *Ib.*
Arrestation de Carmes. . . . . *Ib.*
Pilleries des *Vrybutters*. 73
1580. — Émeute occasionnée par les soldats de la garnison de Maestricht. . . . . 73 et 76
Le colonel Balfour avec ses Écossais est dirigé vers Menin. 75
Prise de Mortagne par les malcontents 78
Van den Tympel retourne à Bruxelles. 80
Courses des deux partis. 81
Ordonnance relative à la recette des moyens généraux. 83
Prise de Saint-Amand par les malcontents. . . . . *Ib.*
Séance des États-Généraux . . . . *Ib.*
A-compte payé aux soldats de la garnison de Maestricht. . . . . *Ib.*
Plaintes du peuple au sujet de la lenteur des opérations militaires. 84
Les quatre membres de Flandre refusent de conférer les fonctions de grand bailli de Menin à François de Mortaigne. 85
Séances des États-Généraux. . . . . *Ib.*
Vaine tentative des Flamands sur Rousbrugge . . . *Ib.*
Les Tournaisiens refusent de recevoir une garnison française; ils reçoivent trois compagnies d'Anglais. . . 88
Pasteur protestant chassé de Zuiddorpe. 89

Pages.
Les Gantois y établissent de force une garnison. . . 89
Conspiration pour livrer Tournai aux malcontents . . *Ib.*
Conférence du prince d'Orange avec des députés des quatre membres de Flandre 90
Les États-Généraux se séparent . . . . *Ib.*
Contestations au sujet du capitaine Miegem . . . . *Ib.*
Mémoire du prince d'Orange sur la situation du pays et sur les moyens de le défendre 91
Vaine tentative de la garnison de Bruxelles sur Nivelles. 92
De la Noue se rend à Cambrai; bruit de sa mort. . . *Ib.*
Moyens de conciliation proposés pour Bruxelles . . . *Ib.*
Séance du conseil d'État 94
Départ du prince d'Orange pour les provinces septentrionales. . . . . *Ib.*
Sa réception à Breda 95
On lui reproche de trop exposer ses jours . . . . . *Ib.*
Conseillers chargés de diriger les affaires en l'absence du prince. 96
Dissentiments en Hollande, en Gueldre, en Frise. . . 97
Les malcontents menacent Audenarde, dont ils pillent les environs . . . . *Ib.*
Le prince de Parme transfère le conseil de Flandre à Douai. 98
Les troupes des États prennent Avesnes-le-Sec et Harleux 100
Expulsion de royalistes de Bruxelles. . . . . . . *Ib.*
Les Anversois refusent de les recevoir 102
Publication de la paix de religion à Bruxelles. . . . *Ib.*
De la Noue se rend en France. 103
Courses des troupes des États dans le Hainaut . . . *Ib.*
Le prince d'Orange se rend à Utrecht. 104
Ses négociations . . . . *Ib.*
Plaintes que lui adressent les proscrits de Bruxelles. . 105
Nouveaux impôts sur la bière établis à Bruxelles . . *Ib.*
De la Noue cantonne ses troupes dans le quartier d'Audenarde 106
Les malcontents bloquent Tournai. 107
Sorties de la garnison 108
Doutes sur la fidélité du prince d'Épinoy . . . . . *Ib.*
Prise de Nivelles par la garnison de Bruxelles. . . . 109
Pillage des églises et des couvents de Nivelles . . . 115

Pages.

Courses des garnisons de Nivelles et de Bruxelles dans le Hainaut, où elles brûlent Roeulx et l'abbaye de Saint-Feuillen. 117
Tentative sur Enghien, qui se tient neutre ainsi que Hal . . . . *Ib.*
Ravages et menées des royalistes en Gueldre 118
Retour du bourgmestre de Jonghe à Anvers. . . . . *Ib.*
Une compagnie française passe au service des États . *Ib.*
Rapport de Van den Tympel sur la situation de Bruxelles 119
Il reçoit un à-compte pour ses soldats. . . . . . . *Ib.*
Il retourne à Bruxelles 121
Octroi de juridiction accordé aux quatre membres de Flandre. *Ib.*
L'armée des États marche sur Rousbrugge. . . . . *Ib.*
Concentration de troupes. 122
Refus du payement des impôts en Flandre. . . . . *Ib.*
Malines demande la neutralité 123
Opérations militaires en Gueldre . . . . *Ib.*
Les troupes royales menacent Nivelles; elle est ravitaillée. 124
Dissensions parmi les malcontents au sujet des troupes étrangères. . . . . *Ib.*
Menées du comte de Renneberg en Frise 125
Les troupes des États marchent aux malcontents commandés par le seigneur de La Motte, qui se retire à Gravelines. 126
Le seigneur de Famars laisse échapper l'occasion de le battre. 127
Observations sur la conduite des chefs de l'armée. . *Ib.*
Négociations avec Malines. 128
Elles échouent. 130
Arrestation d'une barque sur le canal de Willebroeck. *Ib.*
Vaine tentative sur Alost. . . . . *Ib.*
Le blocus de Tournai se resserre 131
Affaires du Portugal. . . . . *Ib.*
Philippe II demande à Élisabeth de permettre le passage d'une flotte destinée aux Pays-Bas. 132
Les Gantois agréent le choix du duc d'Anjou. . . . *Ib.*
Projet de traité avec ce prince. 133
Conférences des chefs des malcontents avec le prince de Parme au sujet des troupes étrangères 140

Pages.
Le vicomte de Gand prend Vive-Saint-Éloi. 140
Arrestation du commandant de cette place. 141
Courses des malcontents en Flandre 142
Le séjour du prince d'Orange en Hollande provoque des murmures à Anvers 143
Succès des comtes Jean de Nassau et Philippe de Hohenlohe en Gueldre. . . . . *Ib.*
Bruges expulse des habitants suspectés de conspiration. 144
Mandement du magistrat d'Anvers au sujet de l'observation du repos du dimanche . . . . *Ib.*
Acte d'intolérance des réformés. 145
Prise de Courtrai par les malcontents. 146
Le peuple se plaint du comte de Schwartzenbourg, dont il n'a reçu aucun service 153
Banquet offert au bourgmestre de Jonghe par les colonels d'Anvers. . . . . *Ib.*
Les réformés achètent l'église des Jésuites. . . . . *Ib.*
Tumultes à Anvers et dans d'autres localités provoqués par la prise de Courtrai . . . . *Ib.*
Voyage du prince d'Orange dans l'Overyssel 154
Intrigues du comte de Renneberg. . . . . *Ib.*
Il s'empare de Groningue. . . . . *Ib.*
Troubles dans l'Overyssel 155
Groningue est assiégée. 156
Nouveau soulèvement des paysans de la Gueldre. . . *Ib.*
Efforts du seigneur de Renneberg pour entraîner la Frise dans le parti du roi. 157
Arrestation par les Gantois du capitaine d'Avelgem . 159
Prise du château d'Antoing par la garnison de Tournai. 160
Comète . . . . *Ib.*
Gand, Bruges, Audenarde, Termonde augmentent leurs garnisons . . . . *Ib.*
Expulsion des réformés d'Alost. 161
Les *bien réadvisés* . . . . *Ib.*
De la Noue revient en Flandre . . . . *Ib.*
Bruxelles déclare ennemis l'Artois et le Hainaut . . . 162
Expulsion d'habitants étrangers à Anvers . . . . . *Ib.*
Templeuve pris et brûlé, ainsi que d'autres châteaux, par la garnison de Tournai . . . . *Ib.*
Courses de la garnison de Menin. . . . . *Ib.*
Utrecht expulse les catholiques. 163

Pages.

Les catholiques de Vilvorde demandent le renvoi de la garnison. 164

Tentative des royalistes sur Breda. . . . . *Ib.*

Grande réception faite à de la Noue par les Gantois. . 165

Conspiration à Cambrai. 166

La garnison de Tournai prend le fort d'Autryve. . . *Ib.*

Nouveaux impôts consentis par Bruxelles . . . . . *Ib.*

Vaine tentative des Gantois sur Ninove 167

Courses du vicomte de Gand dans les quartiers de Bruges et du Franc 168

Indifférence des Zélandais et des Hollandais pour les maux du Brabant et de la Flandre. 169

Mesures de défense prises par de la Noue. . . . . . *Ib.*

Le vicomte de Gand est défait par la garnison de Menin. *Ib.*

Ryhove se rend à Anvers 171

Destruction des signes extérieurs du culte catholique à Anvers . . . . *Ib.*

Élisabeth d'Angleterre interdit la publication de pamphlets contre le duc d'Anjou. 172

Défaite des paysans insurgés de la Gueldre. . . . . *Ib.*

Découverte d'une conspiration à Vilvorde 173

Conspiration à Dunkerque. 174

Entrée du prince d'Orange à La Haye. 175

Intrigues des catholiques dans l'Overyssel . . . . . *Ib.*

Soulèvement des Ommelandes . . . . *Ib.*

De la Noue prend Ninove 176

Conspiration découverte à Bruxelles 178

Exécution de Josse Butkens, fils du président de la chambre des comptes de Brabant . . . . *Ib.*

De la Noue se rend à Anvers. 180

Il y assiste à la cène avec les principaux seigneurs de la cour de l'archiduc 181

Défiances du peuple. 182

Les Gantois demandent qu'on leur remette le comte d'Egmont pris à Ninove . . . . *Ib.*

De la Noue refuse. 183

Banquet offert à de la Noue par l'archiduc Matthias . *Ib.*

De la Noue quitte Anvers 184

Les malcontents menacent Ninove; ils se retirent devant l'attitude de la garnison . . . . *Ib.*

Tremblement de terre 185

Pages.

Défaite de régiments allemands envoyés au secours des troupes royales en Frise 186
Réclamation des serments de Bruxelles . . . . . . *Ib.*
Les Gantois refusent de reconnaître à Jean de Corpeels la qualité de commissaire général des vivres 187
La princesse d'Orange se rend à Ziericzée où était arrivé son mari 188
Le prince déjoue les projets du comte de Renneberg. . *Ib.*
Philippe d'Egmont est transféré à Bruxelles 189
Observations au sujet de sa conduite . . . . *Ib.*
Prise de Malines par les troupes des États 190
Envoi de députés pour rétablir l'ordre à Malines . . . 198
Fêtes célébrant ce succès 199
Pillage des églises et des couvents. 200
Fermeture des portes à Anvers . . . . *Ib.*
Continuation des pillages à Malines 201
Artillerie et munitions qui y sont prises . . . . . . *Ib.*
Rapport des députés qui y avaient été envoyés . . . *Ib.*
Les malcontents renforcent la garnison d'Alost . . . 202
Deynze brûlée et rasée . . . . *Ib.*
Renouvellement du magistrat de Malines . . . . . *Ib.*
Le seigneur de Famars est nommé gouverneur de cette ville. 203
Délibérations relatives à la conduite à tenir au sujet de Malines 204
De la Noue concentre ses troupes près de Thielt . . . 205
Mansfeld projette un coup de main sur Gand . . . . *Ib.*
Tentative des Flamands sur Lille 206
Destruction des images à Bergen-op-Zoom. . . . . *Ib.*
Prêches protestants à Malines . . . . *Ib.*
Philippe d'Egmont est transféré à Rammekens . . . *Ib.*
Il essuie les outrages des Gantois 207
Échange de sa femme et de ses sœurs. . . . . . . *Ib.*
Bois-le-Duc reçoit une garnison de troupes royales . *Ib.*
Rapport du chancelier de Brabant sur sa mission à Malines 208
Troubles à Bruxelles ; pillage d'églises et de couvents. *Ib.*
Fausse alarme. 210
Tentative pour livrer Termonde aux malcontents . . *Ib.*
Mutinerie de la garnison française de Herenthaels . . 211
Retour du prince d'Orange à Anvers . . . . *Ib.*
De la Noue demande des renforts . . . . *Ib.*

Pages.

On prépare les logements du prince de Parme à Mons; les partisans des États sont emprisonnés ou désarmés. . 212
Alarme causée par l'arrivée d'une flotte chargée de sel. *Ib.*
Nouveaux impôts établis à Anvers. 213
Fortification du fort de Sainte-Marguerite . . . . . *Ib.*
Arrestation à Anvers de navires portant les dépouilles de Malines. . . . . *Ib.*
Le prince de Parme fait son entrée à Mons. 214
Retour de Marguerite de Parme dans les Pays-Bas. . *Ib.*
Opposition des Montois à l'entrée des troupes étrangères. *Ib.*
De la Noue dégage Tournai et vient camper à Sottegem. *Ib.*
Exécution de pillards à Bruxelles 215
Observations des catholiques et des protestants à ce sujet. 216
Commencement de la guerre des amoureux. 217
Opérations militaires en Gueldre et devant Groningue. *Ib.*
Publication du catéchisme des réformés de la confession d'Augsbourg. 218
Désordres à Malines; indiscipline des troupes. . . . *Ib.*
Séance des États de Brabant, à Anvers . . . . . . *Ib.*
Formation de compagnies anversoises pour tenir garnison à Malines 219
Le prince d'Orange assiste à des séances des États et du large conseil d'Anvers. . . . . *Ib.*
Mise en adjudication de la recette d'impôts, à Anvers. Défense d'aliéner des biens ecclésiastiques. 220
Réunion des États 221
Arrivée des compagnies anversoises à Malines. Conflit entre les Anglais et les soldats d'Olivier Van den Tympel. *Ib.*
Les garnisons de Cambrai et de Bouchain reprennent quelques châteaux aux malcontents. 223
Prise du château de Staden par la garnison d'Ypres. . *Ib.*
Le prince de Parme prête serment comme gouverneur général des Pays-Bas 224
Le régiment anglais du colonel Noritz rejoint de la Noue. *Ib.*
Marnix de Sainte-Aldegonde envoyé à Malines pour apaiser les dissentiments de la garnison . . . . . . *Ib.*
Les malcontents enlèvent un convoi destiné à Tournai. 225
Le prince d'Orange fait augmenter les fortifications d'Anvers. . . . . *Ib.*

Pages.
De la Noue défait et pris 226
Réflexions sur cette défaite 229
Philippe II envoie une armée navale sur les côtes d'Irlande ; elle est défaite 230
Séances des États-Généraux 231
Troubles à Leeuwaerden . . . . Ib.
Mariage du maître d'hôtel du prince d'Orange. . . . 232
Les malcontents surprennent un fort près de Lampernisse et brûlent le village de Woumen 233
La garnison de Bruxelles pille des bateaux sur le canal de Willebroeck . . . . Ib.
Dilapidations des deniers publics 234
Le prince d'Épinoy expulse des agitateurs de Tournai. 235
De la Noue est transféré à Mons. . . . . Ib.
La garnison de Bruxelles ravitaille Nivelles. 237
Séance des États-Généraux 238
Les Gantois refusent de recevoir la gendarmerie défaite à Ingelmunster . . . . Ib.
Maladie du prince d'Orange et de la plupart des gens de sa maison . . . . Ib.
Le colonel Stuart réclame la solde arriérée de ses soldats 239
Séance des États-Généraux . . . . Ib.
Les compagnies anversoises sont remplacées à Malines par des soldats hollandais. Frappées de panique, elles rentrent en désordre à Anvers. 240
Arrivée du prince d'Épinoy à Anvers. . . . . . . Ib.
Le seigneur d'Evere se sépare des malcontents . . . Ib.
Grande réception faite au prince d'Épinoy 241
Députation envoyée au duc d'Anjou par les quatre membres de Flandre 242
Opposition que rencontre à Anvers le choix de ce prince 243
Les malcontents prennent Antoing . . . . Ib.
Ils menacent Tournai 244
La douairière d'Épinoy encourage la garnison, mais elle quitte ensuite la ville. Réflexions à ce sujet. . . . Ib.
La garnison de Bruxelles surprend le château de Liedekerke. 245
Le sire d'Auxy abandonne le parti des malcontents ; il reste suspect au peuple 247
Assemblées des États-Généraux. Convalescence du prince d'Orange 248

Pages.
Mort de la sœur du prince. 249
Délibérations au sujet du choix d'un gouverneur général . . . . Ib.
Réclamations des colonels Stuart et Balfour au sujet de la solde arriérée de leurs troupes. . . . . Ib.
Destitution de capitaines 250
Le seigneur de Haultepenne marche au secours de Groningue . . . . Ib.
L'armée défaite à Ingelmunster se reforme. . . . . Ib.
Barthold Entens est tué devant Groningue 251
Députés envoyés à l'armée assiégeante pour entendre les offres de capitulation de cette ville . . . . Ib.
Séance des États-Généraux 252
Ostende est autorisée à vendre le couvent des Sœurs grises et d'autres biens ecclésiastiques . . . . Ib.
Opposition du large conseil d'Anvers à la nomination du duc d'Anjou 253
Arrivée du comte Jean de Nassau à Anvers. . . . . Ib.
Continuation du siége de Groningue 254
Séance des États-Généraux 255
Olivier Van den Tympel prend Diest . . . . Ib.
Conspiration pour livrer Tournai aux malcontents. . 256
Séance des États-Généraux 257
Vaine tentative de la garnison d'Ypres sur Cassel . . Ib.
Elle est défaite par les malcontents 258
Séance des États-Généraux 259
Banquets. . . . . Ib.
Publication des mesures prises à l'égard de Malines. . 260
Le capitaine Luels, au service d'Anvers, est arrêté à Kerpen, à l'instigation du curé de Saint-Jacques . . . Ib.
Les Anversois réclament ce prisonnier et menacent d'user de représailles sur les ecclésiastiques résidant à Anvers 261
Rixe entre l'escorte du colonel Noritz et des hommes du peuple à Anvers. . . . . Ib.
Tentative des catholiques à Zwoll ; ils sont battus et expulsés de la ville 264
Défaite d'une troupe de malcontents par la garnison de Menin. 265
Grand banquet, à Anvers 266
Négociations avec Gand 267
Le comte Jean de Nassau retourne en Gueldre . . . Ib.

Pages.
Défaite du comte de Hohenlohe, dans la bruyère de Haerdenberg 267
Prise de Coeverden, par Martin Schenck; levée du siége de Groningue 269
Séance des États-Généraux 270
La garnison de Menin envoie un convoi destiné à Cambrai. 271
La garnison de Bruxelles enlève un convoi destiné à Louvain. . . . . *Ib.*
Fonds votés par les États-Généraux pour payer les auxiliaires français et pour envoyer des secours en Frise 272
Séance des États-Généraux . . . . *Ib.*
Nouvelle tentative sur Cassel . . . . *Ib.*
Mariage de maître Matthias Laureys 273
Tentative malheureuse des malcontents sur Vilvorde. *Ib.*
Le baron de Selles est pris à Bouchain que le seigneur de Villers avait promis de lui livrer 275
Prisonniers faits à Bouchain. 278
Tués 279
Tentative des malcontents sur Bruxelles. 280
Séance des États-Généraux 283
Le prince d'Orange injurié par un Flamand. . . . . *Ib.*
Le prince méprise ces injures. Opinions diverses du peuple sur son compte. 284
Conférences et banquets des chefs du gouvernement . *Ib.*
Ravages commis par les malcontents dans le quartier de Bruxelles 285
Séance des États-Généraux; le prince d'Orange en sort mécontent. . . . . *Ib.*
Les malcontents surprennent une compagnie de cavaliers espagnols restés au service des États. . . . . . *Ib.*
Le marquis de Berghes est chargé de lever une bande d'ordonnances; il retourne à Bergen-op-Zoom 286
Homicide commis par Liévin Wouters, capitaine gantois . . . . *Ib.*
Banquet offert à l'archiduc Matthias par le prince d'Orange 287
Le capitaine Mieghem est renvoyé devant ses juges ordinaires . . . . *Ib.*
Philippe II réclame, à main armée, la couronne de Portugal . . . . *Ib.*

Pages.

Prétentions de Catherine de Bragance à cette couronne. 288
Séances des États-Généraux. . . . . Ib.
Eustache de Croy, seigneur de Querecques, revient à Anvers; il est suspect au peuple 289
Le conseiller d'État Pierre de Beveren quitte Anvers et se retire en Hollande . . . . Ib.
Irrités d'un nouvel impôt sur la bière, les brasseurs d'Anvers chôment 290
Séances des États-Généraux. . . . . Ib.
Le roi de France prépare la guerre contre le roi de Navarre et les Huguenots. 291
Arrivée du prince de Condé dans les Pays-Bas. . . . 292
Maladresse du bourreau de Gand . . . . Ib.
Séance extraordinaire des États-Généraux, tenue un dimanche 293
Nouvelle séance . . . . Ib.
Banquet offert au prince d'Orange par le seigneur de Mérode 294
Les malcontents bloquent Delfzyl . . . . Ib.
Le peuple s'indigne de l'inertie de ses chefs. 295
Entrée du prince de Condé à Gand. . . . . Ib.
Tentative des malcontents sur cette ville. 296
Le prince de Condé dirige la défense. 298
Retraite des malcontents 299
Accusations de trahison 300
Fausse alarme; le prince de Condé, qui était parti pour Anvers, revient à Gand . . . . Ib.
Il arrive à Anvers où on lui fait grande réception. . . 301
Tentatives malheureuses de la garnison de Bruxelles sur Hal 303
Banquet offert au prince de Condé par le prince d'Orange. 304
Ravages commis dans le Hainaut et l'Artois par les garnisons de Cambrai et de Bouchain. 305
Banquet offert par le prince d'Épinoy au prince de Condé; celui-ci parcourt Anvers 306
Grandeur de cette ville; propos du peuple sur le luxe des marchands. 307
Défense de célébrer le culte catholique à Malines . . Ib.
Banquet offert au prince de Condé par le comte de Swartzenbrouck. . . . . Ib.
Artillerie fondue à Anvers. 308

Pages.

Banquet offert au prince d'Orange par le magistrat d'Anvers. 308
Réunion du large conseil d'Anvers; discussion au sujet de l'élection du duc d'Anjou. 310
Envoi de renforts en Frise. . . . . *Ib.*
Nouveau conseil de Flandre; établissement d'une chambre des comptes à Gand. 311
Composition de ces corps 312
Séances des États-Généraux. 314
Discussions du large conseil d'Anvers 315
La conclusion du traité avec le duc d'Anjou est différée. 316
Publication d'une brochure en faveur de ce prince . . *Ib.*
Le prince d'Orange visite le fort de Lillo. . . . . . *Ib.*
Le prince de Condé quitte Anvers et se rend en Hollande. *Ib.*
Démarches en faveur du duc d'Anjou. 317
Les malcontents menacent Bouchain. . . . . . . *Ib.*
Ravitaillement de Tournai. . . . . *Ib.*
Députés du Hainaut enlevés par la garnison de Tournai. *Ib.*
Don Antoine élu roi de Portugal. . . . . *Ib.*
Les malcontents prennent Ranst et ravagent les environs d'Anvers. 318
Le large conseil d'Anvers ajourne sa résolution au sujet de l'élection du duc d'Anjou. 319
Publication de lettres interceptées de l'abbé de Maroelles 320
Séance des États-Généraux . . . . *Ib.*
Discours prononcé par le prince d'Épinoy, au nom de l'archiduc Matthias. . . . . *Ib.*
Les malcontents sont chassés du quartier de Coeverden et perdent Meppel 323
Tentative de la garnison d'Ypres sur le château de Warneton 324
Elle ravage les environs d'Armentières . . . . . . *Ib.*
Son arrière-garde est défaite par la garnison de cette place. 325
Remontrances du prince d'Orange au large conseil d'Anvers. . . . . *Ib.*
Le large conseil s'en rapporte à la décision des États-Généraux 327
Vente et démolition de couvents à Malines, à Bruxelles, à Gand, à Bruges et dans d'autres villes. . . . . . . *Ib.*

Pages.
Séance des États-Généraux 328
Les sœurs du comte d'Egmont viennent à Anvers travailler à sa délivrance. . . . . *Ib.*
Séances des États-Généraux. 329
Nouvelles monnaies d'argent; mutation dans la valeur des monnaies. . . . . *Ib.*
Publication de mandements expulsant d'Anvers les suspects et les vagabonds . . . . *Ib.*
Ordonnance prescrivant aux ecclésiastiques de porter leurs costumes, sous peine de correction arbitraire et d'expulsion. . . . . *Ib.*
Le prince d'Épinoy retourne à Tournai 331
Les malcontents ravagent les environs d'Anvers et pillent Borgerhout . . . . *Ib.*
Exécutions de brigands à Anvers, à Gand et à Bruges. 333
Séance des États-Généraux 334
Règlement de discipline pour l'armée. . . . . . . *Ib.*
Capitulation de Delfzyl. . . . . *Ib.*
On prévoit qu'à défaut de marine, les malcontents ne pourront tenir longtemps en Frise . . . . *Ib.*
Séance des États-Généraux 335
Députation envoyée par Gand pour prier le prince d'Orange de venir renouveler le magistrat; pour obtenir justice des traîtres qui ont tenté de livrer la ville aux malcontents, et réclamer la mise en liberté du capitaine Mieghem. *Ib.*
Dissensions à Gand 336
Arrestations de suspects à Anvers . . . . *Ib.*
Séance des États-Généraux . . . . *Ib.*
Bruits de trahison à Bruges; défense d'exporter de cette ville des denrées et des munitions. 337
Arrivée de Marguerite de Parme à Namur . . . . . *Ib.*
Cette princesse est nommée gouvernante générale des Pays-Bas; vain espoir de réconciliation 338
Rapport des députés de la Hollande au sujet de l'élection du duc d'Anjou. 339
Le prince d'Orange se rend à Gand. . . . . *Ib.*
Tentative malheureuse des garnisons de Ninove et de Termonde sur Enghien . . . . *Ib.*
Ravitaillement de Ninove 340
Appendices. 343
Errata. 349

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

AA (Van der), Gérard, I, 122.
ABEELE (Van den), Abraham, I, 54, note 1.
ACCORD pour l'exercice des deux religions, III, 19.
ACHELEN (Van), Jean, IV, 310; V, 69.
ACREN, Jean (seigneur d'), II, 81.
ADRIEN. Carme, V, 72.
AEKEN (Van), Jérôme, dit Bosch, I, 71, note 1.
AERSCHOT. Prise de cette ville par don Juan, II, 178; reprise par Olivier Van den Tympel, V, 256, note 1.
AERSCHOT (duc d'). *Voy.* Croy (de) Philippe.
AERSSENS, Corneille, I, 238, note 1; IV, 282, note 1.
AFFLIGHEM (l'abbaye d'), pillée et brûlée par les mutinés, I, 194, note 2.
AICH (d'), Guillaume, III, 312.
AIRE arme ses bourgeois, II, 148.
ALAVA (don Francisco de), I, 79, note 1.
ALBADA, Aggée, IV, 32, note 1; 78, note 2.
ALBANAIS, I, 225.
ALBE (duc d'). *Voy.* Tolède (de), Ferdinand Alvarez.
ALBERTS, Henri, I, 76, note 2.
ALBORNOZ (de), Juan, I, 56; 112, note 1.
ALENÇON (duc d'). *Voy.* Valois (de), François.
ALENCOURT (le seigneur d'), IV, 339, note 1.
ALENNES, V, 345.
ALENNES (d'), Antoine, II, 292. Appendice, V, 345; IV, 343; V, 14; fortifie Armentières, 34; surprend Courtrai, 147. *Voy.* Sarazin, Chrétien.
ALENTORN (d'), Michel, I, 172, note 3.
ALFÉRAN (d'), II, 247, note 1; 248, note 2.
ALKMAAR prise par les insurgés, I, 119; siége de cette ville, 144; levée du siége, *ibid.*, note 1.
ALOST prise par les mutinés, I, 195; troubles, II, 311; ses environs ravagés par la soldatesque, III, 92; refuse de recevoir les troupes envoyées par les Gantois, 131; chasse sa garnison, 303; se prononce contre les Gantois,

IV, 62; ils tentent de s'emparer de cette ville, 97; elle favorise les Espagnols, 194; elle est prise par Philippe d'Egmont, 254; tentative sur cette ville, V, 131; chasse la garnison des états et expulse les réformés, 161; 270, note 2.

ALTAEMPS (Annibal, comte d'), colonel, II, 30.

ALVERINGHEN (Van), Samuel, seigneur de Hofwegen, écoutète de Malines, 198, note 1; 200, note 1.

AMBOISE (d'), Louis, seigneur de Bussy, II, 301, note 1; III, 31, note 1; V, 132, note 2; 301.

AMERSDORFF opposée à l'union d'Utrecht, III, 322.

AMERSFOORT. Prise de cette ville par les partisans de l'union d'Utrecht, IV, 21.

AMMANIE d'Anvers, V, 68.

AMOUGIES. Prise de ce château par les malcontents, IV, 220, note 1.

AMSTERDAM reste fidèle au roi mais refuse de recevoir garnison, I, 119; ses marins entravent le ravitaillement de Haarlem, 141; opposée au prince d'Orange, 278; se rallie à lui, II, 53, 69, 99; tentative du prince pour y mettre garnison, 101; démêlés avec les autres villes de la Hollande, 133; rentre sous le gouvernement du prince d'Orange; conspiration pour la livrer aux Espagnols, 268.

ANDELOT (d'), Pierre, I, 35, 59, 61, 78. Notice sur cette famille, II, 235, note 5.

ANDERLBYCK (le seigneur d'), V, 78.

ANDERLECHT, Matthieu, I, 106.

ANDERLECHT (d'), André, II, 155; V, 180, note 2.

ANDRIES, Jean, V, 71.

ANGREN (Van), Guillaume, I, 151, note 1.

ANJOU (duc d'). *Voy.* Valois (de), François.

ANNE, fille de Maximilien II, épouse de Philippe II, passe par les Pays-Bas, I, 89.

ANSQUES (d'), Robert, dit Floyecques, III, 241, 242.

ANTOINCH, V, 196.

ANTOING pris par les Tournaisiens, V, 160; repris par les malcontents, 243; passe dans la maison de Ligne, 244, note 2.

ANVERS, prêches, I, 12, note 2; 14, note 1; 18; troubles occasionnés par la défaite de Jean de Marnix, 31; entrée des troupes royales, 33; inondation, 96; s'arme contre les mutinés qui occupent le château, 156; conspiration pour la livrer au prince d'Orange, 171; sac de 1576, 232 et 322; les Espagnols en sortent, 268; rixe entre les bourgeois et les Allemands de la garnison, 298; refuse de recevoir garnison des états, II, 6; prise du château par de Noyelles, 11; augmente ses fortifications, 20; démolition

du château, 27; conspiration royaliste, 170; fermeture du cloître des cordeliers, 203; refuse de recevoir garnison et lève 80 enseignes, 231; nouvelle conspiration pour la livrer aux Espagnols, 241, note 1; expulsion des jésuites, 257; oblige les cordeliers à jurer la Pacification de Gand, 258, 259; refuse de recevoir l'ambassadeur de France avec son escorte, III, 41; chapelles accordées aux réformés, 88; tentative pour y établir le culte catholique, 104; troubles religieux, 117, 120, 142; on y arrête les étrangers, 181; le peuple réclame l'arrestation des suspects, 209; troubles occasionnés par la prise de Carpen, 264, note 1; refuse l'échange des prisonniers, 269; s'oppose à l'exercice du culte catholique, 272; rixe entre les bourgeois et les troupes venant de Termonde, 285; propos séditieux contre les états, 310; refuse de recevoir garnison, 331; menacée par les Espagnols, 335 et suivantes; découverte d'une conspiration, IV, 14; troubles au sujet d'une exécution, 37; demande qu'on s'unisse aux Hollandais et secoure Maestricht, 71, 74, 84; adopte l'union d'Utrecht et accorde le 100e denier, 88; défense de planter les *mais*, 95; troubles occasionnés par l'inertie de l'armée, 100; quête pour payer l'armée, 101; plaintes au sujet de dilapidations des agents des états, 102, 117; différends avec Bruxelles au sujet de la réduction d'intérêt des rentes, 106; demande compte de l'argent accordé aux états, 113; troubles occasionnés par la sortie d'une procession, 126; expulsion des prêtres catholiques et des moines, 129; suite des troubles, 136; plaintes contre l'inaction de l'armée, 143; refuse d'accorder de nouvelles aides si l'on n'en fait pas meilleur usage, 162; publication de la paix de religion et de l'union d'Utrecht, 168; menées des catholiques, 169; ouverture des églises accordées aux catholiques, 174; licences pour la sortie des denrées et des marchandises, 176; mécontentement causé par la demande de nouveaux impôts, 180; plaintes sur l'inutilité de ses sacrifices, 183; massacre de prisonniers espagnols, 208; nouveaux impôts, 212; adhère à l'union d'Utrecht, 214; servitudes militaires, 234; expulsion des suspects, 238; envoie des députés en Hollande pour hâter l'union, 248; établissement du 5e denier sur les maisons et héritages, 249; garde donnée aux colonels de la bour-

geoisie, *ibid.*; troubles à l'occasion du renouvellement du magistrat, 256; arrestation des vagabonds pour les employer aux travaux des forts élevés sur l'Escaut, 269; discussions au sujet des articles de paix proposés par le congrès de Cologne, 274; le peuple menace de massacrer les prisonniers espagnols, 328; objections faites à la construction du fort de Lillo, 331; rupture du pont du château, 334; nouvelles contributions, 337; accusations contre le magistrat, 338; impositions sur les notables catholiques, 351; est menacée par les Espagnols, 354; contribution forcée, V, 8; le magistrat fait vendre les bijoux et la garde-robe des d'Egmont, au profit de leurs créanciers, 17; plaintes provoquées par un nouveau tarif des monnaies, 18; renouvellement du magistrat, 25; résistances à la levée des contributions forcées, 41; troubles qu'elles occasionnent, 42; garnisaires placés chez les récalcitrants, 66; émeute des soldats revenus de Maestricht, 69, 73, 76, 83; vente de tableaux de François Floris, 71; refuse de recevoir les suspects expulsés de Bruxelles, 102; troubles provoqués par la prise de Courtrai, 153; expulsion de suspects, 162; destruction d'images, 117; tremblement de terre, 185; craintes de trahison, 201; nouveaux impôts, 213; envoie des milices à Malines, 219, 221, 240; adjudication de la recette de divers impôts; saisie des biens ecclésiastiques, 220; nouvelles fortifications, 225; chômage des brasseurs, 290; fêtes données au prince de Condé, 301 et suiv.; magnificence de cette ville, 307; banquet offert au prince de Condé, 308; difficultés qu'y rencontre la nomination du duc d'Anjou, 310, 317, 319, 325, 339; ravages des malcontents, 318, 331; expulsion des suspects et des vagabonds, 329; ordre donné aux ecclésiastiques de ne plus porter de costumes laïques, 331; exécutions de brigands, 333; poursuites contre les suspects, 336.

Aoust (d'), Eustache, IV, 122, note 1.

Appelterren (Van), Ottho, II, 144, note 2.

Appingadam, V, 156.

Aragon (d'), Charles, duc de Terra-Nova, IV, 32, note 1; 78; opposé au renvoi des troupes espagnoles et italiennes, 175, note 1; rompt les conférences de Cologne, V, 36.

Arckel (Van), Charles, seigneur de Weerdenburg, I, 172, note 3.

Arenat, Corneille, IV, 207.
Arenberg (d'), Léopold-Philippe-Charles, I, 209, note 1.
— Marguerite, IV, 352, note 1.
— *Voy.* Ligne (de), Charles et Jean.
Argenlieu. *Voy.* Hangest (de), Jean.
Armenteros, Thomas, I, 18, 46.
Armentières ferme ses portes aux Français, II, 301 ; V, 14 ; fortifiée, 34 ; sa garnison défait celle d'Ypres, 325.
Arras oblige les états d'Artois à s'unir aux états de Brabant, I, 224 ; refuse les aides et chasse le vicomte de Gand, 301 ; troubles de 1578, II, 205 ; chasse son évêque, 244 ; nouveaux troubles, III, 34, 156 ; abandonne le parti des états, 198 ; réaction catholique ; expulsion des réformés, 211 ; le vicomte de Gand fait cesser les exécutions, 221.
Artois s'unit au Brabant, I, 224 ; refuse les aides, 301 ; traite avec le prince de Parme, III, 222, 251 ; différends avec les états généraux, 273 ; annonce l'intention de se réconcilier avec le roi, 275 ; acte de réconciliation, 295 ; négociations avec les états généraux, 298, 300, 316, 323 ; sa défection, 323, 332 ; nouvelles négociations avec les états, 347 ; reconnaît Farnèse comme gouverneur général, IV, 122.
Assche pillée et brûlée par les mutinés, I, 194, note 2.
Assche, Philippe, (seigneur d'), V, 86, note 1.
— *Voy.* Kethulle (de la), Guillaume.
Asseliers (Van), Jean, II, 131, 351.
Assendelft, pensionnaire de Haarlem, I, 139, note 1.
Asset, Pierre, I, 44, 45, 47.
Assonleville (d'), Christophe, I, 5, 11, 17, 156 ; son arrestation, 204 ; se retire près de don Juan, II, 5, 16 ; IV, 79, note 3.
Ath résiste à don Juan, II, 203 ; obtient le départ de sa garnison, III, 314 ; expulsion des réformés, IV, 142.
Auberge des quatre-seaux, V, 113.
Aubermont (d'), Nicolas, seigneur de Manuy Saint-Pierre, II, 266 ; III, 166, note 1 ; sa défection, 186, note 1 ; IV, 5 ; lettre comminatoire au magistrat d'Audenarde, *ibid.*, note 1 ; prend part à la tentative des malcontents sur Gand, V, 296, note 2.
Aubigny (d'). *Voy.* Lens (de), Gilles.
Audenarde prise par les insurgés, I, 122, 124 ; ils l'évacuent, 136 ; ses environs ravagés par les troupes, III, 77 ; expulse la garnison gantoise, 216 ; interdit l'exercice du culte catholique, IV, 18 ; reçoit une garnison gantoise,

211 ; mesures de défense, *ibid.*, note 1 ; ravages des malcontents, V, 98 ; cantonnement des troupes des états, 106 ; augmente sa garnison, 160.

AUGEREEL. Destruction de ce château, IV, 214.

AUGUSTINS expulsés de Gand, II, 258.

AUSTRUWEEL (combat d'), I, 28.

AUTHERUS, V, 213.

AUTRYVE prise et fortifiée par les malcontents, IV, 220, note 1 ; attaquée sans succès par de la Noue, V, 28 ; prise par la garnison de Tournai, 166.

AUXY (d'). *Voy.* Hennin-Liétard (de), Jacques.

AVELGEM. Prise de ce château par les malcontents, IV, 220 ; il est repris par de la Noue, V, 28.

AVENTURIERS bruxellois dits *Vrybuyters* licenciés, II, 176 ; 222 ; III, 214 ; on en organise un corps à Gand ; définition de ces troupes, IV, 166 ; les Vrybuyters d'Anvers arrêtent des carmes de cette ville, V, 72 ; leurs services, leurs brigandages, 73.

AVESNES. Les habitants désarment la garnison, II, 227.

AVESNES-LE-SEC prise par les malcontents, V, 100.

AVILA (d'), Francisco, I, 260, note 1.

— Sancho, I, 49, 107, note 2 ; sa défaite, 150 ; victoire de Mocker-Heyde, 153 ; commande le château d'Anvers, 157, 172 ; refuse de se démettre de ce commandement, 185 ; favorise les mutinés, 199, 200, note 1.

AXELLES, V, 56.

AYTTA (d'), *Bucho*, archidiacre d'Ypres, chargé de négocier avec don Juan, I, 252, note 1 ; III, 62, note 1 ; 75, note 2 ; IV, 32, note 1 ; 78, note 2.

— *Mintz*, I, 36, note 3.

— *Voyez* Viglius.

BACKERE (de), Michel, V, 312.

— Otto, II, 241, note 1.

BAECK (de), Charles, I, 54.

BAELEN saccagée par les Espagnols, III, 118.

BAERT, Nicolas, II, 49, 165 ; V, 36.

BAESDORP, bourgmestre de Bruges, III, 262, note 1.

BAILLEUL, I, 124, note 1 ; prise par les malcontents, III, 184.

BAILLŒUL (de), Adrien, seigneur d'Evere, II, 167, note 2 ; est échangé, IV, 99 ; 339, note 1 ; passe au service des états, V, 240, 259, 288, 331.

BALAGNY. *Voy.* Montluc (de).

BALDE, d'Ypres, capitaine, IV, 264, 266 ; est pris, V, 225.

BALFOUR, Henri, colonel, II, 124 ; III, 43 ; surprend Menin, IV, 340 ; est blessé, 349 ; V, 75 ; 87, note 1 ; défait un corps de malcontents, 170 ; réclame le payement de la solde de ses soldats, 249, 320.

BAMBEKE (Van), Nicolas, I, 54.

BAPAUME, surprise par le seigneur de Vaux, chasse les assaillants, II, 282; IV, 83.
BARRE (de la), Ferdinand, seigneur de Mouscron, II, 27, (notice); 78; III, 205; arrestation de ses fils, IV, 206.
BASSERODE. Prise du fort par les troupes royales, IV, 263; elles l'évacuent, 268.
BASTELARE, IV, 112.
BASTOINGNE, cordelier, I, 279, 316.
BASTON, Michel, V, 112.
BATSON, Arthus, I, 60.
BATTENBOURG. *Voyez* Bronchorst.
BAVAI refuse de recevoir les troupes du duc d'Anjou, III, 101.
BAVIÈRE (de), Jean-Casimir, comte palatin du Rhin, II, 73; les états acceptent ses services, 199, 201; rejoint leur armée, III, 64; malade, se retire à Bruxelles, 114; se rend en Flandre pour combattre les malcontents, 144; accompagne le prince d'Orange à Gand, 218, note 1; se rend en Angleterre, 274; revient en Frise, 330; mécontentement qu'il éprouve de la nomination du comte de Boussu comme capitaine général, IV, 259.
— Sabine demande que son mari, le comte d'Egmont, ait une de ses maisons pour prison, I, 62; demande qu'il soit jugé comme chevalier de la toison d'or, 64, note 1; sa naissance, 167, note 2; 281; sa mort, II, 316.
BEAUMONT pris par Lancelot de Berlaymont, II, 197, note 1.
BEAURAING. *Voy.* Berlaymont (de) Lancelot.
BEAUREPERT. *Voy.* Ongnyes (d'), François.
BEAURIEU. *Voy.* Gavre (de), Charles.
BEAUSART (de), Jean, I, 68.
BEAUVOIR (de). *Voy.* Lannoy (de), Philippe.
BECKERZEEL. *Voy.* Casenbroot, Jean.
BECQUET, Michel, V, 279.
BEEL, Engelbert, III, 264, note 2.
BEEME (Van), Pierre, III, 30, note 1.
BEERGHE, capitaine, V, 106, note 3.
BEERSEL (de), Claude, dit de Witthem, seigneur de Ruysbroeck, I, 120, note 4; 214; II, 278, note 1.
— Jeanne, dite de Witthem, I, 230, note 1.
— *Voy.* Witthem (de), Jean.
BEKEN (Van der), Guillaume, V, 116, note 2.
— Thierry, III, 20, note 1; est accusé de rapine, IV, 54.
BELANGREVILLE (le sire de), I, 270. note 3.
BELIN, Claude, I, 44.
BELLECHERE ou Bellechière, Jacques, V, 312.
BELLIÈVRE (de), Pomponne, III, 30, note 2.
BELVER, II, 289.
BELWARDE (le seigneur de), IV, 207.

Benoit, Quentin, I, 78, note 4.
Bentinck (de), Philippe, III, 139, note 1.
Berchem, prêches, I, 12, note 2; pillée et incendiée par les deux partis, V, 106, note 3.
Berchem (le sieur de), IV, 197; galanteries de sa fille, V, 266.
Berckel (Van), Hugo, IV, 192, note 3.
Berg-op-Zoom prise par de Heze, II, 20; tentative des Anversois sur cette ville, IV, 202; reçoit une garnison hollandaise, 212; tentatives de défection, 332; le seigneur de Beersel cherche à la livrer aux Espagnols, 333, note 1; les états en renforcent la garnison, V, 22; destruction des images, 206.
Berghe (Van den), commis des finances, I, 68.
— Antoine, I, 47; V, 156.
— Guillaume, comte. Sentence d'ajournement, I, 57, note 1; confiscation de ses biens, 77; notice, *ib.*, note 1; surprend Bommel, 120, note 3; V, 9, 22, 105, 156.
— Hercule, II, 217.
— Martin, I, 47.
Berghes (de), Adrien, seigneur de Dolhain, I, 82, note 4.
— Jean (marquis de), envoyé en Espagne, I, 10, note 5; 38; y est arrêté, 40; sa mort, 41, note 1.
— Mencie, comtesse de Walhain, III, 259, note 1.
— *Voy.* Glymes (de), Jean.
Berghes Saint-Winocx se fortifie, II, 240; sommée par les malcontents, III, 191; expulse les moines et supprime l'exercice de la religion catholique, IV, 178.
Berlaymont (le château de), emporté par les Espagnols, II, 252.
Berlaymont (Charles, baron de), seigneur de Floyon, gouverneur du comté de Namur. Il appelle les confédérés des gueux, I, 8, 10; va à la rencontre du duc d'Albe, 41, note 2; nommé membre du conseil des troubles, 44, note 2; chargé d'examiner l'acte d'accusation et la défense de d'Egmont, 64; opposé à l'impôt du 10e et du 20e denier, 97, note 2; siége de Mons, 114, 116; sac de Malines, 133, note 1; assiste à la prestation de serment de Requesens, 148, note 1; il est arrêté à Bruxelles, 204; est élargi, 256; il aide don Juan à surprendre le château de Namur, 308; sa mort, II, 281.
— Florent, seigneur de Floyon, I, 122, note 2; conspire en faveur de don Juan, II, 22; notice, *ib.*, 188, note 1; court les environs d'Anvers, IV, 354; V, 244, note 2.
— Gilles, seigneur de Hierges, gouverneur de la Gueldre, I, 121; prend Buren, Oudewater, Schoonhoven, 173; Muyde, 190; notice, *ib.*, note 2; fait sortir les mutinés de Grave, 240; est accusé de

s'entendre avec eux, 241; envoyé par don Juan au prince d'Orange, 293, note 1; s'empare de Charlemont pour don Juan, 308, note 3; conspire en faveur de don Juan, II, 22; annonce la reddition de Marienbourg, 32, note 2; prend Bouvignes, 173; tentative sur Bois-le-Duc, 277; sa mort, IV, 189.

— Lancelot, seigneur de Beauraing, I, 241, note 2; notice, 22, note 3; prend Beaumont et Walcourt, II, 197, note 1; devient comte de Megen, 281, note 3; sa mort, 281.

— Louis, archevêque de Cambrai; conspire en faveur de don Juan, II, 22. Notice; se retire à Rome, 39.

Berlaymont (seigneur de), IV, 333, note 1; marche au secours de Groningue, V, 250.

Berlicum (Van), Libert, III, 30, note 1.

Berminicourt, seigneur de la Thieuloye, I, 122, note 2; IV, 252.

Bernard ou Bernart, Nicolas, capitaine, II, 17; III, 314, note 1; IV, 29, 314; V, 159.

Bertout, Pierre, seigneur de Bois-Bernard, III, 157.

Berty, Jean, III, 345, note 1; Jean-Baptiste, I, 204, 210; sa mort, III, 345.

Béthune. Démolition du château, II, 59; expulsion des réformés, III, 211.

Bets, François, IV, 150, note 2.

— Jacques, seigneur d'Augerelis, IV, 12.

Bettencourt. Voy. Osne (d'), Michel.

Beveren (de), Pierre, II, 130, note 2; conseiller d'État, 165; III, 7, note 1; 28; IV, 109, note 1; V, 16, 31, 99, 152; se retire en Hollande, 289.

Beydaels, François, III, 30, note 1.

Beyma, 35, 59, note 2.

Bien-Aimé, Robert, prieur de Renty, III, 267, note 1.

Bien réavisés (les), V, 161.

Bierhoofd, V, 181.

Bièvre (de). Voy. Rubempré (de), Adrien.

Bil (de), Pierre, V, 312.

Billy (de). Voy. Robles (de), Gaspar.

Binche prise par de Rœulx, II, 197; prise par les troupes du duc d'Anjou, III, 139; donnée à ce prince, 154, note 1.

Biselingen. Voy. Hannaert, Jean.

Blaesere (de), Jean, I, 45; V, 196.

Blaesveld, IV, 334.

Blaesveldt (de). Voy. Prandt (de).

Blandain (combat de), IV, 76.

Blarville (de), I, 109, note 2.

Blitterswyck (Van), Jean, III, 30, note 1.

Bloeyere (de), Henri, I, 243, note 3; notice, 248, 270, note 3; III, 159, note 1; est arrêté par Philippe d'Egmont, IV, 262; V, 132, note 2; son

lieutenant est tué, 304; est nommé échevin de Bruxelles, *ib.*

Blois (de), Guillaume, de Trélon, amiral de Hollande, superintendant du West-quartier de Flandre, II, 6, note 2; ravitaille Dunkerque, IV, 52.

— Jean, de Trélon, I, 59, note 2.

— Jeanne, II, 43, note 2.

— Louis, seigneur de Trélon, assiége le château de Gand, I, 223; capitaine du château d'Anvers pour don Juan, II, 6; notice, *ib.*, note 2; est fait prisonnier, 11; est amené à Bruxelles, 16; proposition d'échange, IV, 53, note 1; est échangé, 99.

— Maximilien, I, 35.

Blommaert, Jacques, surprend Audenarde, I, 124, note 1.

Blondel (de), Jacques, seigneur de Quincy, III, 254, note 2.

Blumberg, Barbe, mère de don Juan, I, 237, note 1; II, 182.

Bocholt, Renier, I, 340; V, 349.

Bocq (de), Jean, I, 66.

Bocquet (de), Claude, V, 109, note 2.

Boesinghe (prise du château de), par les malcontents, III, 255; est assiégé par de la Noue, IV, 110; capitule, 119.

Boevekercke (de). *Voy.* Clerck (de), Charles et Guillaume.

Bois-le-Duc. Arrestation du chancelier Scheyfve, I, 19; bloqué par les troupes des états, II, 29; sa reddition, 43; conspiration pour la livrer à don Juan, 276; troubles, 311; troubles religieux, III, 107; expulsion des réformés, IV, 197; le prince d'Orange veut s'en emparer et la Hollande prétend se l'annexer, 201, note 1; E. Léoninus y est envoyé pour rétablir la concorde, 213; se montre favorable aux royalistes, 289, 290, note 1; les Hollandais saisissent les biens et les marchandises de ses habitants, 308; accepte les propositions faites au congrès de Cologne par le duc de Terra-Nova, V, 45; reçoit une garnison de troupes royales, 207.

Boisot, Charles, sa mort, I, 175, note 1; III, 187.

— Louis, I, 123, note 1; amiral de Zélande, défait la flotte espagnole, 150; nouvelle victoire, 156, note 1; ravitaille Leyde, 164, note 1; sa mort, 191, note 4.

Boisschot, Jean-Baptiste, avocat fiscal et conseiller, I, 63, note 1; II, 16; arrêté par les Bruxellois, 205; II, 169; sa trahison, 195.

Boléa, Jean, I, 72, 90, 318.

Bombergen (Van), Daniel, IV, 150 et notes 1 et 2; V, 92, 102.

Bomberghe (de), Antoine, I, 19.

BOMMEL. Prise de cette ville par les insurgés, I, 120; elle est assiégée par les Espagnols, 165.
BOMMENEDE prise d'assaut par les troupes royales, I, 177.
BONDUES (combat de), V, 13, 14.
BONNECOURT (le seigneur de), II, 300, 321, note 1 ; sa mort, IV, 63, note 1.
BONNENUYCT, Judo, I, 54, note 1.
BONNIÈRES (de), Charles, dit Sonastre, III, 119, note 1.
— Jean, dit Sonastre, seigneur de Vicht, gouverneur de Termonde, I, 137, note 1.
BONNIVET (le sire de), 1, 270, note 3.
BONTE, Hugo, I, 168, note 3.
BOOM, conseiller, IV, 107, note 1.
BOORTMEERBEEK. *Voy.* Sweerts, George.
BOOTENDAEL (couvent de), V, 47.
BOOTS, Philippe, III, 30, note 1.
BORCHGRAVE (de), Jean, V, 318, note 1.
BORCHT (Van), Augustin, I, 52.
BORDELEAVE, Grégoire, IV, 330, note 1.
BORGERHOUT, prêches, I, 12, note 2; pillée par les malcontents, V, 332.
BORLUUT enlevé par les malcontents, V, 42, 87, note 1.
— Gilles, III, 203, note 2.
— Josse, seigneur de Boucle Saint-Denis. Son arrestation, II, 227; III, 7, note 1.
BORREKEN, Wynant, I, 54, note 1.
BOSCH. *Voy.* Aeken (Van), Jérôme.
BOSSCH (de), capitaine, IV, 320.
BOSSCHE (Van den), François, IV, 240, note 2.
BOUCHAIN. Conspiration pour la livrer à don Juan, II, 178; ravages commis par sa garnison, V, 7, 103; tentative des malcontents sur cette ville, 275; sa garnison ravage l'Artois et le Hainaut, 305; menacée par les malcontents, 317.
BOUCK (le), Philippe, III, 67, note 1.
BOUCLE. *Voy.* Borluut, Josse.
BOUDENS, Ferdinand, V, 313.
BOUFFART, Étienne, III, 321, note 1.
BOURBON (de), Charlotte, V, 301.
— Henri, prince de Condé, envoie des troupes aux états, II, 273; entre dans la haute Bourgogne, III, 129; prend La Fère, V, 33; vient en Belgique, 291; se rend à Gand, 295; défend cette ville contre les malcontents, 298; quitte Gand et y est rappelé par une fausse alarme, 300; se rend à Anvers; fêtes; visite la ville, 301 et suivantes; se rend en Hollande, 316.
BOURBOURG se fortifie, II, 240; 194, note 1; IV, 74; sa défection, 120, note 1.
BOURGEOIS (de), seigneur de Bourgeois, Charles, V, 21, note 1.

Bourgeois (de), seigneur de Bourgeois, Jean, V, 20.
— Sébastien, V, 20.
Bourgogne (de), Antoine, seigneur de Wacken, défend Middelbourg, I, 107; sa mort, 146, note 1.
— Jean, seigneur de Fromont, laisse surprendre le château de Namur, I, 308; II, 131; entre dans le conseil d'État, 164; III, 282, 283, note 1; 334, note 1; est envoyé à Gand pour demander des aides à la Flandre, IV, 25; se dispose à quitter Anvers, V, 29, 96, 183, 249.
Bournel, Hugues, seigneur de Steenbecque, etc., II, 184, 232.
Bournonville (de), Oudart, seigneur de Capres, assiste au siége de Mons, I, 116; prend Buren, 173; prisonnier des mutinés, 270; élargi, 281; opposé à don Juan, II, 7; envoyé en Artois pour lever aides et soldats, 29; commandant d'un régiment wallon; accusé de trahison, 180; commis au gouvernement de l'Artois en l'absence du vicomte de Gand, 187, note 1; reçoit les troupes fournies par le prince de Condé, 273; amène les Français, 300; trompe la confiance des états, III, 119; veut chasser d'Arras les partisans de la réforme, 157; sa défection, 212, note 1; les réformés de Saint-Omer s'arment contre lui, 226; est arrêté à Bapaume, IV, 83, 122, note 1.
Bours (de). *Voy.* Noyelles (de), Ponce.
Bousies (le seigneur de), IV, 339, note 1.
Boussu. *Voy.* Hennin-Liétard (de), Maximilien.
Bouvignes se rend aux états, II, 59; se rend à don Juan, 173.
Bouwel. *Voy.* Brandt, G.
Bouwema (de), Guillaume, I, 35.
Bouzenton (de), Adrien, IV, 330, note 1.
Bracamonte (de), Gonzalve, I, 41.
Bracle (de), Josse, II, 227; IV, 109, note 1.
Braele (Van), Josse, V, 312.
Bragance, V, 288.
Brandt, Guillaume, seigneur de Bouwel, IV, 326, note 1.
— Marinus, I, 119, note 2.
Braue, capitaine, V, 106, note 3.
Brechem, Guillaume, V, 101, note 1.
Brecht, IV, 128, 129, 130; V, 78.
— Jean, II, 270.
— Thierry, I, 31, 32; II, 270; III, 90.
Breda (réunion des confédérés à), I, 6, note 2; conférences de 1575, 172; bloquée par les troupes des états, II, 29, 39, 43; sa reddition, 53, 54, 58; V, 95; tentative des malcontents sur cette ville, 164.
Bredenaerde, II, 265, 274.

BRÉDERODE (de), Henri, seigneur de Vianen, communique aux confédérés la requête rédigée par Louis de Nassau, I, 6, note 2; présente la requête à la régente, 8; notice, *ibid.*, note 3; 18, note 1; envoie des troupes à Bois-le-Duc, 19, note 3; cherche à surprendre Amsterdam, 36; se réfugie en Allemagne, 37; sentence d'ajournement, 57; il est banni et ses biens sont confisqués, 76; est trahi par P. Oultreman, 77; exclu du pardon général, 162.
— Lancelot, I, 83, note 4.
— Marguerite, I, 116, note 4; 159, note 1.
BRÉGILLES (de), Louis, IV, 146, 154; *ibid.*, note 3.
BRÈS (de), Gui, prédicateur, I, 12.
BREUGEL, 107, note 1.
BREUSINGHEN (Van), Pierre, V, 329.
BRICQ, Jean, IV, 207; V, 30.
BRICQUIGNY (de), Philippe, V, 203, note 1.
BRICX. *Voy.* Bricq.
BRIELLE (la). Prise de cette ville par Guillaume de La Marck, I, 100; repousse les malcontents, IV, 324, 326.
BRIGANDS exécutés à Anvers, à Gand et à Bruges, V, 333.
BRIMEU (de), Charles, comte de Megen, I, 9, 35, note 1; défend Groningue contre Louis de Nassau, 75, note 1; gouverneur de la Frise, de l'Overyssel et de Groningue, 120, note 4; 121, note 1.
— Charles, bâtard du comte de Megen, II, 295.
— Marie, I, 241, note 2.
BROECK, Jean, I, 82, note 4.
BROEDERS, Jean, I, 54.
BROIDE, Philippe, III, 238; IV, 122, note 1.
BRONCHORST (de), Guillaume, dit de Battenbourg; son arrestation, I, 35; transféré à Bruxelles, 58; condamné à mort et exécuté, 59; 61, note 1; 78.
— Guillaume, baron de Battenbourg, tente de ravitailler Haarlem; est défait et tué, I, 142, note 1.
— Théodore, baron de Battenbourg; son arrestation, I, 35; il est transféré à Bruxelles, 58; il est condamné à mort et exécuté, 59, 61, note 1, 78.
BRONCHUM, V, 101.
BROUAGE, V, 213.
BRUGES, prêches, I, 12, note 2; tentative pour la livrer à don Juan, II, 208; troubles religieux, III, 120, 172; favorable aux Espagnols, IV, 194; repousse l'union d'Utrecht et la paix de religion, 203; tentative des catholiques pour y dominer, 204; les catholiques redemandent la permission d'y célébrer leur culte; elle leur est refusée, 260; renouvellement du magistrat, 300; augmente sa garnison, V, 160; vente

et démolition de couvents, 327 ; bruits de trahison ; interdit l'exportation des denrées et des munitions, 337.

Bruges (de), François, V, 67, note 1.

Brugghe (Van den), Jean, I, 54, note 1.

Brune (de), Jacques, I, 54, note 1.

Brunswick (Éric, duc de), défait par les troupes des états, II, 23 ; envoie des secours à don Juan, 234 ; ses troupes pillent les églises, *ibid.*, note 1.

Bruselle, Constantin, I, 59, note 2.

Bruxelles, prêches, I, 27 ; troubles, *ibid.*, note 1 ; troubles occasionnés par la maladresse du bourreau, 78 ; émigrations, 84 ; opposition des nations à la levée du 10e et du 20e denier, 97, note 2, 99 ; explosion d'un moulin à poudre, 158 ; troubles occasionnés par les soldats espagnols, 180 ; menacée par les mutinés, 183, 192 ; oblige le conseil d'État à déclarer les Espagnols ennemis publics, 197 ; émeute contre le magistrat royaliste, 201 ; lève des troupes, 202 ; établit des impôts de guerre, 209 ; réclame le secours du prince d'Orange, 238 ; il y envoie dix enseignes, 239 ; elles se retirent à Louvain, 240 ; arrestation du seigneur de Rassenghien, 247 ; mécontentement qu'excite le traité de Marche en Famenne, 263 ; impopularité de don Juan, 289 ; rixe entre des bourgeois et ses mousquetaires, 296 ; il cherche à apaiser les nations, 302 ; il quitte la ville, 304 ; revue des hommes en état de porter les armes, 322 ; refuse de désarmer et de recevoir don Juan avec ses troupes, II, 7 ; défiances qu'inspirent plusieurs seigneurs, 15 ; soutient énergiquement le parti des états, 23, 24, 25 ; exige la démolition du château d'Anvers, 27 ; création de commissaires extraordinaires, 32 ; oblige les états à sommer don Juan d'évacuer Namur, 34, 40 ; appelle le prince d'Orange, 41 ; lui fait une brillante réception, 44 ; élève de nouvelles fortifications, 65 ; demande qu'on mette des garnisons à Malines, Louvain, Diest, Tirlemont ; qu'on destitue les fonctionnaires suspects et qu'on accepte les services du comte Palatin, 72 ; fêtes à l'occasion de la nomination du prince d'Orange, gouverneur du Brabant, 74 ; admet conditionnellement Matthias comme gouverneur général des Pays-Bas, 106, 113 ; envoie des députés à Gand pour renouveler l'union du Brabant et de la Flandre, 123 ; remontrance adressée aux états généraux, 127 ; exige la for-

mation d'un nouveau conseil d'État, 129; et la nomination du prince d'Orange comme lieutenant général de Matthias, 132, 136; sa pression sur les états, 132, 135; fêtes données au prince d'Orange, 156; à Matthias, 163; émotion qu'y cause la défaite de Gembloux, 167; bat les Allemands de Charles Focre, 169; démolition d'une partie des faubourgs pour se fortifier, 170, 174; corps d'aventuriers dits *Vrybuyters*, 176; arrestation du pensionnaire, 182; désordres de la garnison; fortifications, 189; fort Boussu, 190; reçoit du blé des Gantois, 203; le comte de Boussu en dégage les environs, 210, 212; remplace les magistrats soupçonnés d'être juanistes, 212; émigrations, 219; plaintes contre les commissaires extraordinaires, 223; insubordination de la garnison, 228, 249, 272; soupçonne les chefs de l'armée de trahison, 275; refuse de recevoir la garnison de Philippeville, 287; émeute militaire, 295; les paysans des environs s'arment contre les maraudeurs, III, 22; poursuites contre les suspects, 29; renouvellement des commissaires extraordinaires, 30; arrestation du seigneur de Champagney et d'autres suspects, 49; alarme donnée par les Espagnols, 206; plaintes du peuple contre l'entourage de Matthias, 257; troubles religieux, IV, 28; églises accordées aux réformés, 29; patriotisme de ses habitants, 31; tentative des Bruxellois pour retenir les provinces wallonnes dans l'union, 51, note 1; opposition des catholiques, 92; ses environs désolés par les troupes royales et par les malcontents, 93; un orfévre arrache le viatique des mains d'un prêtre, 93; demande qu'on secoure Maestricht, 100, note 1; mésintelligence avec Anvers au sujet de la réduction des rentes, 106; hostilités contre Malines, 135, note 1; la procession du Sablon restreinte au cimetière de cette église, 138; tentative de Philippe d'Egmont, 144; pillage des églises, 156, 158, note 1; tentative des royalistes sur cette ville, 169; envoie des députés à Gand, ne voulant plus traiter avec le gouvernement établi à Anvers, 170; regrette de n'avoir pas massacré d'Egmont et ses soldats, 183; entre dans l'Union d'Utrecht, 185; amnistie pour l'attentat d'Egmont, 186; murmures à ce sujet, 187; demande un gouverneur militaire; création d'un conseil de guerre, 210, note 1; ses environs ravagés, ses communications avec Anvers

interrompues, dégâts occasionnés à son canal, 225 et suivantes; demande qu'on fasse la paix ou qu'on prenne des mesures plus énergiques, 229; ravitaille Vilvorde, 234; négocie avec d'Egmont et de Hèze, 240; les Anversois tentent vainement de la ravitailler, 245; arrestation des députés envoyés à Philippe d'Egmont, 262; lève un nouveau corps de *Vrybuyters*, 270; envoie à Anvers des députés pour jurer l'Union d'Utrecht, 278; tente de rattacher les provinces wallonnes à la cause nationale, 282, note 1; ravitaillée par Termonde, 294; réfugiés à Anvers; réclamations à cette ville, 295; sa situation critique; est, en partie, bloquée, 298; manifeste de Van den Tympel, *ibid*, note 1; défaite essuyée par sa garnison, 312; réclame l'attaque de Malines, 334, note 1; mutinerie de sa garnison, 338; exécution d'un soldat français pour crime de trahison, V, 20; émotion causée par un feu de cheminée à l'hôtel de ville, 23; expulsion des cordeliers, *ibid*; les nations rétablissent la couronne dans leur salle des réunions, 24; mutinerie de la garnison, 43; confiscation des revenus des maisons religieuses, 47; exigences des soldats de la garnison, 54, 55; intrigues des catholiques, 62; Matthias y envoie des députés pour calmer les esprits, *ibid.*; propositions de ces députés, 93; expulsion des chefs catholiques, 101; publication de la paix de religion, 102; vote d'impôts sur la bière, 105; troubles, 154; déclare ennemis l'Artois et le Hainaut, 162; nouveaux impôts, 166; conspiration, 178; les serments sont astreints au service des gardes bourgeoises; leurs réclamations à ce sujet, 186, 187, note 1; troubles, pillages d'églises et de couvents, 208; exécution de pillards, 215; la garnison enlève un convoi destiné à Louvain, 271; tentative des malcontents sur cette ville, 280; tentative de la garnison sur Hal, 303; vente et démolition de couvents; exception en faveur des carmes, 327; ils sont expulsés, 328, note 1.

Bruyne (de), Jean, conseiller, I, 24.

Bryas (de), Jacques, I, 107, note 2; IV, 94, note 1; V, 337, note 2.

Buck (de), Frédéric, I, 54.

Bucquoi. *Voy.* Longueval (de), Maximilien.

Bugnicourt (le bâtard de), V, 279.

Burch (Van der), Charles, III, 240, note 2.

Burcht (Van der), V, 106, note 3.

BURCHARD DE BARBY (comte), I, 80, note 1.
BURCHGRAVE (de), Daniel, V, 312.
BUREN prise par le seigneur de Hierges, I, 173.
BUREN (de). *Voy.* Nassau (de), Philippe-Guillaume.
BUS, Paul, IV, 78.
BUSSY. *Voy.* Amboise (d').
BUTKENS, Josse, son arrestation et son exécution, V, 178.
— Pierre, V, 178.
BUVRY. *Voy.* Montmorency (de), Louis.
BUYS, Paul, I, 258, note 2.
BYGAERDEN (Van), Nicolas, III, 30, note 1.

CABELLIAU, Jacques, III, 203, note 2.
CABILLAU, Josse, seigneur de Mullem, V, 106, note 3.
CABO, Guillaume, IV, 295.
CADET, capitaine, III, 342; IV, 140, 141.
CALAIS. Prise par les Français, V, 185.
CALONNE (de), Charles, V, 313.
CAMARGO, Antoine, I, 280, note 1.
CAMBRAI. Arrestation de suspects par le seigneur d'Inchy, IV, 305; conspiration, V, 166; sa garnison ravage l'Artois et le Hainaut, 305.
CAMPBELL, colonel écossais, et sa femme massacrés par les paysans, III, 304.
CAMPEN (siége de), III, 12.
CAMPENHOUT (prise du château de), par la garnison de Bruxelles, II, 255; V, 20.
CAMPO, Bartholomeo, I, 140, note 1.
CANDISCH, IV, 42, 43.
CANIS, Barthélemi, III, 9, note 1, 10; V, 30.
CANTECROIX pris sur les mutinés, I, 246; démolition de ce château, IV, 209.
CANTO (del), Alonso, I, 12.
CAPRES (de). *Voy.* Bournonville (de), Oudart.
CARILLO, Louis, I, 185.
CARLIER, Louis, II, 63; III, 71; IV, 51, 122, note 1.
CARLOO. *Voy.* Noot (Van der), Gaspar.
CARMES expulsés de Gand, II, 258; carmes d'Anvers arrêtés par des aventuriers, V, 72; expulsés de Bruxelles, 328, note 1.
CARON, bourgmestre du Franc, V, 242.
CARPEN. Prise de cette ville par Mondragon, III, 264.
CARPENTIER, Jean, I, 66, note 2.
CARRANZA (de), Bartholomé, archevêque de Tolède, I, 2.
CASENBROOT, Jean, seigneur de Beckerzeel, I. 49; son arrestation et son supplice, 70.
CASENBROOT (de), Léonard, V, 312.
CASIMIR. *Voy.* Bavière (de), Jean-Casimir.
CASSEL prise par les malcontents, III, 189; défaite des paysans de ce quartier, IV, 214; tentatives de la gar-

nison d'Ypres sur cette ville, V, 257, 272.
CASSIODORE, V, 58, 146.
CASTAGNA, Jean-Baptiste, archevêque de Rossano, IV, 79.
CASTEL, Jean, I, 54.
CASTELET, N., V, 299, 300, 335.
CASTRE. Fermeture de son église, IV, 178, note 1.
CATÉCHISME de la confession d'Augsbourg, V, 218.
CATHERINE de Bragance, V, 288.
CATS, Liévine, dame de Welle, I, 36.
CATZEREN (de), Catherine, I, 167, note 2.
CAVENDISCH, Henri, colonel d'un régiment anglais, II, 238; III, 43, 431; IV, 33.
CERDA (de la), Juan, duc de Médina-Celi. Son arrivée dans les Pays-Bas, I, 111; défaite de sa flotte, 112; assiste au siége de Mons, 114; égards qu'il témoigne à Louis de Nassau, lors de la reddition de cette place, 132, note 1; son départ, 147.
CERF (de), Ingelram, III, 333, note 1.
CHACON, I, 280, note 1.
CHALONS (de), Claude, I, 4, note 1.
CHAMBRE DES COMPTES établie à Gand, V, 311.
CHAMPAGNEY. *Voy.* Perrenot, Frédéric.
CHAMPLITE. *Voy.* Vergy (de), François.
CHARLES, IV, 147, 154.
— Jean, V, 196.
— Bourreau, I, 314.
CHARLES IX, roi de France, trahit le seigneur de Genlis, I, 109, note 2.
CHARLES-QUINT. Recommandations qu'il fait à son fils, I, 3; ses négociations au sujet de la création de nouveaux évêchés, 5, note 3; ses édits contre l'hérésie, 7, note 1.
CHARRETON, Benoît, III, 377, 378.
CHASTELET. *Voy.* Castelet.
CHASTILLON (de), Gaspar, dit de Coligny; ses trames dans les Pays-Bas, I, 111, note 1; tentative d'assassinat sur sa personne, 127, note 1.
— Jean, seigneur de Chastillon, V, 132, note 2.
CHEVREAULX. *Voy.* Vienne (de), Henri.
CHIMAI livrée à don Juan, II, 227.
CHIMAI. *Voy.* Croy (de), Charles.
CHRISTIANI. *Voy.* Kersten, A.
CHRISTINE de Danemark, I, 2; sa mort, II, 294.
CICOURT, capitaine, V, 280, 282.
CIGOIGNE, I, 280; note 1.
CINNEL (de), I, 109, note 2.
CITADELLO, I, 154, note 1.
CLAES, prévôt de la mer, V, 55.
CLARISSE, capitaine, V, 140.
CLAUVET, ou CLAWET, Charles, IV, 330, note 1.
— Jean, IV, 331, note 1.
CLAYDAELE. *Voy.* Rio (del), A.
CLERMONT (le comte de), V, 301, 306.

CLERC, greffier, V, 36.
CLERCK (de), Charles, seigneur de Boevekercke, V, 193, note 1; 194, note 3.
— Guillaume, I, 25; II, 172.
CLERCQ (de), César, IV, 207.
— Omer, IV, 207.
CLERVANT (de). *Voy.* Vienne (de), Cl. Ant.
CLOCKMAN, Philippe, I. 238, note 1; IV, 229, note 1; V, 348.
COBY, Jean, V, 180, note 2.
COCHE, IV, 245.
COCKAERT, Nicolas, I, 302, note 2.
COCQ (le), Maximilien, I, 59, 61.
COCQUEVILLE (le seigneur de), I, 57.
CODT (de), Henri, III, 9, note 1.
COENE, capitaine, III, 319; IV, 192.
COEVERDEN prise par Martin Schenck, V, 269; les malcontents sont chassés de ce quartier, 323.
COL, Pierre, I, 72, 73, 74.
COLBAU, Michel, capitaine, II, 215; III, 47, 341; IV, 145, 149, 314; V, 190, 275; commande les renforts envoyés en Frise, 310.
COLFALTZ, Éverard, V, 262.
COLIGNY. *Voy.* Chastillon (de), Gaspar.
COLLART, Pierre, I, 66.
COLOGNE repousse son nouvel archevêque, III, 265; l'exercice de la religion réformée y est interdit, 308; conférences de —, IV, 32; congrès de —, 78; sauf-conduits délivrés aux députés des deux partis, 85; propositions de paix désapprouvées par les patriotes, 223; suite des conférences, V, 16, 17; envoi de dernières propositions des États, 18; rupture des conférences, 36; expulsion des réformés, 61.
COLPAERT, Jacques, V, 106, note 3.
COMAN, V, 196.
COMÈTE, V, 160.
COMMINES (traité de), III, 271, 277, note 1; la ville est prise par de la Noue, V, 11; le château est ravitaillé par les malcontents, 39; ils reprennent la ville, 60.
CONDÉ. *Voy.* Bourbon et Roggendorf.
CONFÉDÉRÉS, I, 6.
CONFISCATIONS. Épuration des comptes de la recette des —, II, 107.
CONINCKDONCK (van), François, II, 228.
CONSEIL D'ÉTAT (le), s'empare du gouvernement, I, 185; arrestation d'une partie de ses membres, 203; formation d'un nouveau —, II, 129, 164.
CONSEIL DE FLANDRE. Le prince de Parme lui défend de siéger à Gand et le transfère à Douai, V, 99; Matthias en établit un autre à Gand, 311.
CONSEIL DE GUERRE chargé par les états des opérations militaires, II, 17.
CONSEIL DES MALINS, III, 184.
CONSEIL DES TROUBLES, I, 44.

COORENHUSE (van den), Guillaume, IV, 109, note 1.
COPERMAN, Josse, I, 170, 171; V, 30, 290.
COPPET (de). *Voy.* Vienne (de), Claude-Antoine.
CORBON, capitaine, IV, 144, 145, 146, 150, 151.
CORDELIERS expulsés de Gand et d'Anvers, 258, 259; des villes de la Flandre et de l'Artois, 260; de Bruxelles, V, 23.
CORDES (de), Guillaume, V, 235.
CORMONT, capitaine français, I, 130, note 2.
CORNÉLIS, II, 30.
CORNÉLY, Jean, I, 54.
CORPEELS (de), Jean, IV, 295; refus des Gantois de le reconnaître en qualité de commissaire général des vivres, V, 187.
COST, Simon, I, 176.
COTTON, Thomas, III, 340; IV, 54; V, 79, 181.
COURTEVILLE (de), Josse, seigneur de Polinchove, I, 124.
— Roland, I, 264, note 1.
COURTRAI chasse les prêtres catholiques et les moines, IV, 116; conspiration pour la livrer aux malcontents, 317; tentative des malcontents sur cette ville, 343; ils s'en emparent, V, 146.
COUTHAELS, André, V, 205, note 1.
COUVENTS. On dresse en Brabant et en Flandre l'inventaire de leurs biens, meubles et immeubles, II, 185; ordre de leur retirer tous les objets de métal, 235.
COVOS (de), François, I, 46.
CRECQUES. *Voy.* Croy (de), Eustache.
CRESSONNIÈRE (de la), Jacques, I, 87, 116; tué au siége de Haarlem, 140, note 1.
CRIMPEN prise par les Hollandais, I, 181.
CROISILLES (de), Anne, V, 111, note 4.
— *Voy.* Montmorency (de), George.
CROIX (de la), Jacques, III, 245; IV, 45, note 1.
CROMWELL, Raphaël, III, 44, note 1, 340 et appendice, V, 347.
CROONENDAELE (van), Paul, II, 165; V, 36,
CROSBACK, III, 337, 338; V, 118, 157.
CROY (de), Anne, dame de Sempy, I, 167, note 1.
— Charles, prince de Chimai, suspect au peuple, I, 241. Notice, *ibid.*, note 2; arrêté à Gand, II, 81; s'évade, 88, note 3.
— Charles-Philippe, marquis de Havré, I, 82, note 3; arrêté à Bruxelles, 204; notice, *ibid.*, note 2; envoyé par les états à don Juan, 243, note 3; accusé d'intelligences avec ce prince, 307; se sauve du château de Namur, II, 14; est chargé de négocier avec l'Angleterre, 37, note, 1, 133, 238; sa dé-

fection, III, 204, 332; se retire de Mons à Anvers, 248, 251; quitte Anvers et se retire à Cambrai; suspect aux patriotes, IV, 57; soupçonné de trahison, 104; se justifie près des états généraux des soupçons du peuple, 167; querelle avec le prince d'Orange, 334; se dispose à quitter Anvers, V, 40; son départ pour Cologne, 104.

— Dorothée, I, 241, note 2.

— Eustache, seigneur de Querecques, capitaine du château de Gand, I, 276, note 1, 277, note 1; II, 147, note 1; patentes de chef de l'artillerie de l'armée des états, III, 16, note 2; revient à Anvers; suspect, V, 289.

— Eustache, seigneur de Rumenghien, II, 147, 148; sa défection, III, 274, note 1.

— Jean, comte de Rœulx, nommé gouverneur de la Flandre; assiste au siége de Mons, I, 114; envoyé à Audenarde, 136, note 3; se rapproche du prince d'Orange, 203, note 3; lui demande des troupes et de l'artillerie pour assiéger le château de Gand, 223, note 1; accusé d'avoir empêché l'armée des états de secourir Anvers, 236; les Gantois s'opposent à l'entrée de ses troupes dans le château et lui attribuent de sinistres desseins, 275, 277, note 1; II, 59, note 1; se défend d'avoir eu des relations avec Jacques Hessels, 81, note 6; prend Binche, II, 197; sa mort, III, 126; envoyé à Mons par le prince de Parme, IV, 300; court les environs d'Anvers, 354.

— Philippe, duc d'Aerschot, notice, I, 9, note 2; négocie avec les insurgés de Valenciennes, 23; est appelé à examiner l'acte d'accusation et la défense de d'Egmont, 64; opinion du duc d'Albe sur son compte, 112, note 1; assiste au siége de Mons, 116; à la prestation de serment de Requesens, 148, note 1; querelle dans son hôtel, 159; est envoyé complimenter le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, 163; appelé à désigner un successeur provisoire à Requesens, 182; nommé chef du conseil d'État, 186, note 1; négocie avec les mutinés, 200; s'oppose à l'entrée de renforts dans Bruxelles, 238, note 1; nommé colonel du régiment de Mondragon, 241; suspect au peuple, *ibid.*; chargé de négocier avec don Juan, 250; de faire rentrer les mutinés dans le devoir, 267; nommé gouverneur d'Anvers, 268; capitaine général de l'armée, 274, note 1; envoyé par don Juan au prince d'Orange, 293, note 1; rapporte les conditions du prince, 301; accusé d'être d'intelligence avec don Juan, 307; excite les

craintes de ce prince, 308; se sauve du château de Namur, II, 14; se justifie près des Bruxellois, 18, 29, 33; nommé gouverneur de la Flandre, 50; appelle l'archiduc Matthias dans les Pays-Bas, 75; son entrée à Gand, 78; y est arrêté, 81; sa justification, 84; est relâché, 87; accusé de trahison, 179, 180; sa défection, III, 204; propos contre la religion réformée, 290; envoyé au congrès de Cologne, IV, 32, note 1, 78; y emmène sa femme et ses enfants, 78; est soupçonné de défection, 84.
CRUCE (van den), Pierre, I, 54, note 1.
CRUGEOT, Allard, III, 157.
CRUPILLY, lieutenant de la compagnie du comte de Lalaing, III, 22, note 1.
CRUUCEN (Van der), Jean, III, 277, note 2.
CRUYLLAS (de), Michel, I, 172, note 3.
CRUYNYNGHEN (de), Anne, III, 241, note 1.
— Maximilien, III, 39; général de l'artillerie, V, 78; prend possession de l'artillerie trouvée à Malines, 201; exécuteur testamentaire du comte de Boussu, *ibid.*, note 1; suspect, 289.
CUBY, Jean, V, 180, note 2.
CUERNE (de). *Voy.* Tollenaere (de), Jean.
CUINCY. *Voy.* Blondel (de), Jacques.
CULLEMBOURG (de). *Voy.* Pallant (de), Florent.
CUBIEL (de), Alonso, IV, 87, note 1.
CUSHAERT, Jean, I, 54, note 1.
CUVILER (le seigneur de), V, 279.

DAELHEM (combat de), I, 57, note 2; repousse les mutinés, 259; prise par le baron de Chevreaulx, II, 293.
DAMANT, François, II, 220, note 1.
DAMHOUDERE (de), Jean, II, 48; V, 3.
— Josse, nommé commis des finances, I, 68, 165.
DAMMAN, Adrien, V, 313.
DANCKAERT, IV, 262.
DANCKAERTS, Pierre-Rombaut, se sauve de Ninove, IV, 321; V, 55, 56, 287.
DANSWYCK (Van), Jean, IV, 292.
DATHENUS, Pierre, prédicateur, I, 12; IV, 272.
DEERKENS, Martin, I, 54, note 1.
DELCOURT, capitaine français, I, 130, note 2.
DELFSHAVEN évacuée par les Espagnols, I, 122, note 1.
DELFZYL bloquée par les troupes royales, V, 294, 311; capitule, 334.
DELVAL, capitaine artésien, I, 137.
DENIS, Jean, capitaine, I, 20, 21.
DENNEAU, Pierre, IV, 331, note 1.

DEPESTERE, Renier, V, 313.
DÉSESPÉRÉS (les), V, 8.
DESMAIZIÈRES, Jean, IV, 330, note 1.
DESMOND (les lords), IV, 309, note 1.
DESPRETS, Gobert, IV, 330, note 1.
DEVENTER prise par les troupes des états, III, 193; refuse d'adhérer à la paix de religion, IV, 18.
DEVENTER (van), G., IV, 201.
DEVILLE, Martin, V, 109, 110.
DEYNZE chasse les prêtres et les moines, II, 311; brûlée par les Français, V, 142.
DHAEMERE, Adrien, I, 54, note 1.
DHOLINS, Nicolas, capitaine, V, 106, note 3.
DHUY (le sire de). *Voy.* Namur (de).
DIERICX, Liévin, V, 313.
DIERTYTS, Philippe, II, 41, note 1.
DIEST. Prise de cette ville par A. Farnèse, II, 182; reprise par Olivier van den Tympel, V, 255.
DIEVEN (van), Antoine, V, 203.
— Pierre, V, 203, note 1.
DIGEMEN (van), Adam, I, 76, note 2.
DILVAEL, Jacques, V, 160, note 2.
DIXMUDE, IV, 108; expulse les moines et supprime l'exercice de la religion catholique, 178.
DOFFAY, II, 266.
DOLE (de), Jean, II, 204.
DOLENS, Nicolas, capitaine, V, 106, note 3.
DOLHAIN. *Voy.* Berghes (de), Adrien.
DOMMARTIN (de), Diane, II, 14, note 3.
DONCH, A., IV, 201.
DONCKER, colonel, V, 77; 128.
DONCKERE, Pauwels, III, 159, note 1.
DONCT (van der) Gilles, V, 106, note 3.
DORDRECHT ouvre ses portes aux insurgés, I, 101; reconnaît le prince d'Orange, 119.
DORESMIEULX, Jacques, IV, 122, note 1.
DORIA (don Antonio), I, 63, note 1.
DORP (van), Arnould, seigneur de Tamise, III, 269.
DORP (van den), IV, 53.
DOTTINGHEN, Jean, IV, 253, note 1.
DOUAI, II, 31; conspiration pour livrer cette ville à don Juan, 178; expulsion des jésuites et d'autres religieux qui s'y étaient réfugiés, III, 151, 177; leur rappel, 198; expulsion des réformés, 211; refuse d'obéir aux ordres de Matthias donnés en leur faveur, 237; tentative des Gantois sur cette ville, IV, 75; expulsion des réformés, 125, 235; le prince de Parme y transfère le conseil de Flandre, V, 99, 311.
DOUBLET, Philippe, seigneur de Wambeek, V, 203, note 1.
DRAKE, Francis, V, 230.

DRIESCHE (van den), Jean-Baptiste, V, 203, note 1.
DRIESSCHE (van den), I, 67.
DRUNICQ. IV, 192.
DUBOIS, V, 30, 196.
— Jean, procureur général, I, 44, 53, 63, note 1.
— Jean-Baptiste, II, 241, note 1.
DUCH, Gaspar, IV, 249; V, 181.
DU GARDIN, Jean, V, 147.
— Melchior, V, 235.
DULONG (capitaine), III, 342.
DUMONT, Martin, V, 109, note 2.
DU MONT, Robert, V, 279.
DUNKERQUE se fortifie, II, 240; sommée par les malcontents, III, 191; expulse les moines et supprime l'exercice de la religion catholique, IV, 178; conspiration pour la livrer aux malcontents, 257; V, 126.
DURANT, Raynart, capitaine français, IV, 90.
DUSSEN (Van der), Libert, II, 41, note 1.
DUVENVOORDE (de), Guillaume, I, 72, note 1.
DYCKE (Van den), Jean, I, 2.

EBERSTEYN, (Otto, comte d'), I, 42, 227, 231; sa mort, 234.
ÉBOLI (Charles, prince d'), I, 82.
ÉCOSSAIS (Levée d'un régiment d'), II, 124.
ÉDOUARD DE PORTUGAL, duc de Guimares, V, 288, note 1.
EE (Van der), Jacques, I, 16.
EECKE. *Voy.* Scheppere (de), C.
EECKE (Van), II, 266.
EECKEREN assaillie par les Espagnols, V, 10.
EECKEREN (Van), Catherine, IV, 75, note 1.
EEDE (Van den), François, V, 62, note 2; 101.
EETVELDE (Van), Adolphe, IV, 326, note 2; V, 67, note 2.
ÉGLISES. Ordre d'en enlever tous les objets de métal, ainsi que les cloches, dont les Espagnols forgeaient des canons, II, 235.
EGMONT (d'), Albert, I, 82, note 4.
— Anne, V, 95, note 3.
— Charles, II, 45, note 1; III, 75; pris à Ninove, V, 177.
— Éléonore, I, 167, note 1; II, 45, note 2.
— Lamoral (comte d'). Il est question de lui confier le gouvernement des Pays-Bas, I, 2, note 2; membre du conseil d'État, 4, 9; ses démêlés avec Granvelle, 17; négocie avec les insurgés de Valenciennes, 23; entrevue de Willebroeck, 34; refuse de se rendre en Espagne, 38, note 1; son aveuglement, 40; va recevoir le duc d'Albe, 42; son arrestation, 48; il est ramené de Gand à Bruxelles, 61; son procès et sa condamnation, 62-67; son supplice, 313; sa lettre au roi, 315; ses enfants, *ibid.*
— Lamoral, petit-fils du précédent, II, 45, note 1.
— Marie, V, 95, note 3.

— Marie-Christine, I, 116, note 2.
— Marie-Claire-Angèle, I, 209, note 1.
— Marguerite, I, 169, note 1.
— Philippe, notice I, 167, note 2; rentre à Bruxelles où il est solennellement reçu, 208; reçoit le commandement d'un régiment, 231; est envoyé à Anvers, 233; prisonnier des mutinés, 270; ils l'élargissent, puis veulent le reprendre, 275; grand accueil que lui font les Bruxellois, 281; assiste au tir des arbalétriers, 284; roi du serment de Saint-Sébastien, 286; opposé à don Juan, II, 7; réduit Lierre et Vilvorde au parti des états, 13, 17; ses frères, 45, note 1; fête l'archiduc Matthias, 83; rejoint l'armée, *ibid.;* prend les châteaux de Seilles et de Sampson, 119; sa défection, III, 188; défection de son régiment, IV, 5; espérances que le peuple fondait sur lui, 8; se déclare ennemi du prince d'Orange, 9, note 1; sa tentative sur Bruxelles, 144; prend Grammont, 163; négocie avec les envoyés de Matthias, 174; prend Ninove, 182; reproches et justification, 188; bat un corps de Gantois à Sottegem, 221; négocie avec Bruxelles, 240; prend Alost, 254; arrête les députés de Bruxelles, 262; s'avance jusque près de Gand, 278; ses sœurs s'échappent de Bruxelles, 302; il refuse de relâcher les députés de Bruxelles, *ibid.*, note 1; son mariage; pillage de ses bagages, 320; vente des bijoux de sa famille, V, 17; est pris à Ninove, 177; réclamé par les Gantois, 182; transféré à Bruxelles; observations au sujet de sa conduite, 189; transféré à Rammekens; son échange, *ibid.*, note 1; 206; essuie les outrages des Gantois, 207; ses sœurs viennent à Anvers solliciter sa délivrance, 328.
EINDHOVEN prise par les Espagnols, III, 320; V, 275. note 2.
ÉLISABETH D'ANGLETERRE ordonne à Guillaume de la Marck de sortir de ses États, I, 100, note 2; intervient en faveur des Pays-Bas, 186; rompt les négociations de son mariage avec le duc d'Anjou, 188, note 2; envoie un ambassadeur à don Juan, 253; ses négociations avec les états, II, 37, 60; leur prête 100,000 livres sterling, 61; offre des secours en soldats, 67; nouveaux prêts, 124, note 1; propose une suspension d'armes entre les états et don Juan, 137; traite avec Matthias, 186; hésite à envoyer des troupes dans les Pays-Bas, 199; engage les états à rejeter les offres du duc d'Anjou, 263, note 1; accorde aux états 5,000 sol-

dats et 100,000 livres sterling, 238; rectification de ce fait, *ibid.*, note 2 et Appendice, V, 343; nouvelles négociations, II, 296, 299, 303; se prémunit contre une attaque des Espagnols, IV, 300; V, 132; mandements contre les pamphlétaires et exécutions, 6, 172; candidat au gouvernement général des Pays-Bas, 249.

Élisabeth de Danemark, I, 2.

Elpendam (d'), Jacques, I, 59, note 2.

Enckhuysen. Soulèvement de cette ville, I, 101, 119.

Enghien reçoit garnison, II, 203; se fortifie, 223; repousse les sommations de don Juan, 242; sa garnison défait un corps espagnol, 294; tentatives sur cette ville, V, 117, 339; est vendue par Henri IV au duc d'Arenberg, 340, note 1.

Entens (Barthold), I, 101, note 2; IV, 103; oblige Groningue à permettre l'exercice de la religion réformée, 143; repoussé de Groningue, 167; en forme le siége, V, 156, 218; sa mort, 251.

Erembodegem (Van), V, 160, note 2.

Erkelens prise par le comte de Rœulx, III, 279.

Erpe (d'). *Voy.* Schouteete, Fr.

Escanaffle brûlée par de la Noue, V, 32.

Esneux (le sieur d'), I, 260, note 1.

Espilleu (destruction de l'abbaye d'), par les Montois, III, 246, note 2, et 256.

Espinosa (Diego, de), I, 41.

Espinoy. *Voy.* Melun (de), Pierre.

Espinoy (de l'), Charles, I, 10.

Espruneaux (d'). *Voy.* Rochepot.

Esquerdes. *Voy.* Fiennes (de), Eustache.

Estaires (prise du château d'), par les Gantois, III, 116.

Estourmel (d'), Jean, seigneur de Vendeville, défend Malines contre les mutinés, I, 193, note 1; nommé capitaine de Cassel, II, 250.

— Maximilien, IV, 17.

Evere. *Voy.* Baillœul (de), Adrien.

Evergem, IV, 112.

Exaerde. *Voy.* Gruutheere (de), Antoine.

Eynde (Van den), Jérôme, III, 159, note 1.

Fabry, Jean, I, 99.

Faille (della), Jacques, V, 44.

— Jean, IV, 249; V, 8, 44, 241.

Falconet, capitaine, III, 22, note 1.

Famars (de), *Voy.* Liévin (de), Charles.

Farnèse, Alexandre, prince de Parme. Son mariage, I, 6, note 1; amène des secours à don Juan, II, 121; prend Diest et Sichem, 182; prend Léau, 184; commis au gouvernement des Pays-Bas par don

Juan, III, 127, note 1; nommé gouverneur général, 152; fait des propositions de paix, 227; négociations, 262, 266, 291; tente de négocier avec les états, IV, 19; négocie avec les provinces wallonnes, 26; sa mauvaise foi à l'égard des malcontents, 87; les trompe, 113; reconnu par les états d'Artois et de Hainaut, 122; est décidé à conserver les troupes espagnoles et italiennes, 175; forme le siége de Maestricht, IV, 40; modifie son plan d'attaque, 177; prend Maestricht, 188; demande aux provinces wallonnes de conserver les troupes étrangères, 281; apaise le mécontentement de Montigny, 346, note 1; se dispose à se rendre à Mons, V, 212; y fait son entrée, 214; banquet; accusation d'empoisonnement, 224.

— Octave, duc de Parme, I, 1.

— Pierre-Louis, I, 2.

Fauquenberg (de). *Voy.* Ligne (de), Philippe.

Ferrez, Philippe, III, 321, note 1; 342.

Feuillards ou Frères des bois, I, 86.

Fiennes (de), Eustache, seigneur d'Esquerdes, II, 146.

— Ghislain, seigneur de Lumbres, I, 82, note 4.

Figuerra (don Lopez de) amène des secours à don Juan, II, 211.

Flessingue. Soulèvement de cette ville, I, 102, 106.

Flodde, capitaine, V, 106, note 3.

Florian, IV, 295.

Florines (de). *Voy.* Glimes (de), Charles.

Floris. *Voy.* Vriendt (de).

Floyecques. *Voyez* Ausques (d'), Robert.

Floyon (de). *Voy.* Berlaymont (de), Florent.

Flyes (le seigneur de), V, 39.

Folly (le), Jacques, V, 279.

Fonck, Jean, prévôt d'Utrecht, I, 205, 210, 255, 290, note 1; 291; III, 165; IV, 79, note 3.

Foncker, Charles, colonel, I, 295, note 2; II, 20; pris à Breda, 23; est élargi, 94; III, 269; est échangé, IV, 52.

Forêt (abbaye de), V, 47.

Fourneau, Charles, seigneur de Cruyckenbourg, IV, 229, note 1.

Franc (le), favorable aux Espagnols, IV, 194; repousse l'union d'Utrecht et la paix de religion, 203.

Français. Leur valeur dans la défense des places, V, 184.

Francquart, IV, 305.

Franeker adhère à l'union d'Utrecht, IV, 23.

Fraye (de), Jacques, abbé d'Hasnon, II, 130.

— Jean, III, 30, note 1.

Fremin (de), George, III, 321, note 1.

Frenois, Guillebert (seigneur de), II, 81.

Frères des bois, I, 86.

FRÈRES MINEURS, arrêtés à Gand, II, 267.
FRESIN. *Voy.* Gavre (de), Charles.
FRESNE (de), Libert, V, 203, note 1.
FREUNDSPERG (de), George, II, 54, 58; V, 186.
FRISE. Troubles en 1577, II, 112, expulsion des partisans de l'Espagne, 230, note 4; troubles, V, 125, 231.
FROISSART, capitaine, III, 318.
FROMONT. *Voyez* Bourgogne (de), Jean.
FRONDSBERG (de). *V.* Freundsperg (de), G.
FRUNDSBERGE, I, 298, note 2.
FUGGER, V, 35.
FUMAY prise par les troupes de don Juan, II, 94.
FURNES se fortifie, IV, 103; expulse les moines et supprime l'exercice de la religion catholique, 178.

GAESBEEK. Soulèvement de paysans, III, 306.
GAIL, André, I, 253, note 2; 258, note 2; 293, note 1.
GALAMA, Herman, I, 35, 59, note 2.
GAMERE (Van), Paul, II, 241, note 1.
GAND, prêches, I, 12, note 2; siége et reddition du château, 236, 322; les bourgeois s'opposent à ce qu'on y mette garnison, 276; démolition du château, II, 29; soulèvement contre les partisans de don Juan; troubles de 1577, 90, 104, 114, 133, 145, 158; envoie du blé à Bruxelles, 203; ses milices bloquent Gravelines; Matthias demande la mise en liberté des prisonniers, 235; le prince d'Orange s'y rend pour apaiser les esprits, 237, 240; nouvelles arrestations, 242; exercice de la religion réformée, 257; expulse les cordeliers, les carmes et les augustins, 258; vend les couvents des ordres mendiants et emprisonne les frères mineurs, 267; expulse des prêtres catholiques; prêches dans les couvents supprimés, 270; abat les images dans les couvents, 299; combat les Français, 305; surprend Ypres, III, 5; démet les fonctionnaires catholiques, 14; envoie des députés à Lille, 29; accord conclu avec Lille, 37; la populace veut massacrer Champagney, 52; brisement d'images, 75; défaite de bandes de soldats qui désolaient les environs d'Audenaerde, 77; fait occuper le château de Gavre, 78; appelle le pays aux armes, 94; prise des châteaux de Glajon et d'Estaires, 115; envoi de garnisons à Cassel, à Furnes et à Berghes Saint-Winocx, 118; exécutions, 134; refuse d'élargir les prisonniers, 159; les catholiques réclament le secours de Montigny, 164; démarche de Philippe de Marnix, 171; factions Ryhove

et Hembyse; arrestation de ce dernier, 205; se soumet au prince d'Orange, 216, 217; refuse de tolérer l'exercice du culte catholique, 226; conflits avec les Anversois qui accompagnaient le prince d'Orange, 236; paix de religion, 243; opposition à l'exercice du culte catholique, 256; opposition à l'élargissement des prisonniers, 277; troubles religieux, IV, 9; les Gantois sont accusés de l'assassinat des évêques d'Ypres et de Bruges, 55; troubles occasionnés par un prêche, 97; somme les membres du conseil de Flandre émigrés de venir reprendre leurs fonctions, 109; oblige des curés à servir comme pionniers, 112; demande aux châtellenies de le soutenir dans la lutte, *ibid.;* proscrit les papistes, 116; ses défiances, 121; ordre aux maîtres d'école et aux sages-femmes de jurer d'observer la religion réformée et d'être fidèles à la commune; défense d'exercer le culte catholique, 124; sa justification, 161; organise 600 *Vrybutters*, 166; évasion des prisonniers politiques, 171; nouvelles arrestations, 173; succès de ses troupes, *ibid.;* Hembyse change illégalement le magistrat, 237; envoie des députés sonder les dispositions des Anversois, 241; fuite et arrestation de Hembyse, 266; licencie ses *Vrybutters;* quelques-uns sont exécutés pour brigandages, 271; les partisans de Hembyse veulent s'opposer à l'entrée du prince d'Orange, 277; corps échevinaux, *ibid.*, note 1; repousse les malcontents qui ont franchi l'Escaut, 278; tumulte occasionné par les partisans de Hembyse, 290; discussions avec les autres membres de la Flandre au sujet de la détention du capitaine Miegem, V, 90; troubles provoqués par la prise de Courtrai, 153, note 1; augmente sa garnison, 160; demande qu'on lui livre d'Egmont, 182; projet de surprise formé par Mansfeld, 205; conflits avec la garnison, 238; maladresse du bourreau, 292; entrée du prince de Condé, 295; tentative des malcontents sur cette ville, 296; vente et démolition de couvents, 327; envoie une députation à Anvers, 335; dissensions religieuses, 336.

GAND (vicomte de). *Voy.* Melun (de), Robert.

GANS, Jean, V, 203, note 1.

GARDE (de la), II, 208, 228; prend Grammont, IV, 64; sa mort, *ibid.*, note 1; son mariage, V, 36; accusé d'avoir mal défendu Schoonhoven, 38, 183; mutinerie de son régiment, 211.

GARDE (de la) Antoine, V, 203, note 1.
GARDYN (de), capitaine, V, 106, note 3.
GAROEN, Jean, III, 321, note 1.
GASPAR LE LONG, V, 292.
GASTEL (de). *Voy.* Marmier, Jean.
GAVRE occupée par les Gantois, III, 78; brûlée par eux, IV, 222.
GAVRE (de), Baudouin, seigneur d'Inchy, gouverneur de Cambrai, I, 230; II, 104, note 2; accusé de trahison, IV, 195; refuse de se séparer des états et fait arrêter des partisans de l'Espagne à Cambrai, 305, suspect au peuple, *ibid.*
— Charles, comte de Beaurieu, seigneur de Fresin, surpris et fait prisonnier par Julien Romero, I, 228; notice, II, 117; conseiller d'État, 164; envoyé au duc d'Anjou, 216; commissaire général des vivres de l'armée, III, 16, note 3; 375; négocie avec les états du Hainaut, IV, 103; sa défection, 163; est arrêté à Anvers, 164; transféré dans le fort de Rammekens, 212; V, 187.
GEERTRUIDENBERG, prise de cette ville par le prince d'Orange, I, 120; V, 104.
GELDERSMAN, IV, 15.
GEMBLOUX occupé par les troupes de don Juan, II, 21; repris par celles des états, 28; (bataille de), 165; prise par don Juan, *ibid.*
GEMMINGHEN. *V.* Jemmingen.
GENAPPE prise par Mansfeld, II; 181; prise du château par les troupes des états, III, 111.
GENLIS (de). *Voy.* Hangest (de), François.
GÉRARD, Étienne, III, 53.
GERARDIN, IV, 201.
GÉRY, Augustin, V, 279.
GHEEL saccagée par les troupes des états, IV, 328.
GHEELEN (le seigneur de), I, 285, note 3.
GHEENST (van der), Jeanne, I, 1, 2.
GHISTELLES (de), Arthus, III, 293, note 2; son arrestation, IV, 14, note 4; pétition de sa fille, *ibid.*
— Charles, seigneur de Provene, III, 69-74.
GHUESE (de), François, III, 190, note 1.
GHYBRECHIES. *Voy.* Haudion (de).
GILLE, docteur, V, 181.
GIMMICH (de), Werner, I, 253, note 2.
GINGHENE (van), IV, 254.
GIRALDINI, IV, 309, note 1.
GIROUX, Jean, III, 321, note 1.
GLAJON (prise du château de) par les Gantois, III, 116; ils l'évacuent, 189.
GLAJON (de). *Voy.* Stavele (de), Philippe.
GLIMES (de), Charles, baron de Florines, tente de livrer Philippeville à don Juan, II, 217; sa défection, 261.

GLYMES (de), Jacques, arrête les membres du conseil d'État, I, 202; notice, *ibid*, note 1; est défait par les mutinés, 210; prend Léau, 225; capitaine de Vilvorde; se retire à Anvers, II, 229; pris à Nivelles, V, 111; 112, *ibid.*, note 3; 113, 116.

— Jean, dit BERGHES (de), seigneur de Waterdyck, président du grand conseil de Malines, I, 15; son arrestation, II, 171; V, 195.

GODIN, III, 106.

GOEGNIES (le seigneur de), IV, 352, note 1.

GOER (de), Berthe, I, 255, n. 1.

— Catherine, dame de Caldenbroick, I, 32.

GOER (van), Adolphe, IV, 78, note 2.

GOESMAN (don Pedro), IV, 189.

GOINGNIES (de), Antoine, seigneur de Vendegies, prend possession de Haarlem, I, 143, note 1; assiste au siége de Mons, 130, note 2; notice, 233, note 2; prisonnier des mutinés, 270; élargi, 281; accusé de trahison, II, 180; III, 269.

GONDIBLEU, Dentelin, I, 87, note 3.

GONZAGUE (de), Octave, I, 242, 243, note 1; 255, 267, 268, note 1; prend Tirlemont, II, 174, note 1.

GORCUM pris par les insurgés, I, 119; (assembl. de), III, 192.

GOSSON, Nicolas, III, 157; IV, 274.

GOTTIGNIES (de), Lancelot, V, 203, note 1.

GOUDA. Soulèvement de cette ville, I, 119.

GOVAERT, N., V, 192, note 1.

GOYCK (de). *Voy.* Taye, Jacques.

GRACHT (van der), seigneur de Maelstede, II, 75.

GRAMAYE, V, 5.

GRAMMONT prise par le colonel de la Garde, IV, 64; exactions commises par les vainqueurs, 91; ils l'évacuent, 112; prise et pillage de cette ville par Philippe d'Egmont, 163.

GRANGE (de la), Peregrin, prédicateur, I, 12, 19.

GRANVELLE. *Voy.* Perrenot, Antoine.

GRAUWEELS ou GROELS, Jean, dit *Spelleken* ou *Spelle*, nommé prévôt général, I, 25; notice, *ibid.*, note 1; ses exactions, 29, 32, 54, 60, 70, note 2; 76, note 2; 84.

GRAVE. Le seigneur de Hierges en expulse les mutinés, I, 240.

GRAVELINES occupée par le seigneur de la Motte, II, 219; bloquée, 225.

GRÉGOIRE XIII accorde une indulgence plénière à ceux qui suivront le parti de don Juan, II, 281; dissuade le duc d'Alençon de soutenir les états, III, 30.

GRENU, Philippe, capitaine français, I, 191; IV, 74, 132; V, 274.

Griboval (de), Jean, III, 145, note 1.
Grobbendonck (prise du château de) par les Espagnols, III, 344.
— *Voy.* Schets, G.
Groesbeek (de), Gérard, évêque de Liége, I, 226, note 1; intervient entre les états et don Juan, 252, note, et II, 38; arrive à Bruxelles, I, 255; notice, *ibid.*, note 1; reçoit le chapeau de cardinal, III, 262.
Groningue. Soulèvement de cette ville, I, 214; troubles en 1577, II, 112; refuse d'adhérer à la paix de religion, IV, 18; et à l'Union d'Utrecht, 39; défiances qu'elle inspire, 69; bloquée par Barthold Entens, 103; obligée de permettre l'exercice de la religion réformée, 143; repousse les soldats de Barthold Entens, 167; entre dans l'Union d'Utrecht, 184; passe au parti royal, V, 154; assiégée, 156, 218, 251; levée du siége, 269.
Groosbeek, capitaine, V, 60.
Grumbach (von), Guillaume, V, 118.
Grusset, Jean, dit Richardot, III, 69, 177, note 1; sa défection, 200; négocie avec les villes de l'Artois, 214; est renvoyé à Arras pour négocier avec les malcontents, IV, 35; rapport sur sa mission à Arras; suspect au peuple, 56; V, 244, note 2.
Gruuthuse (de), seigneur d'Exaer note 1; arrêté pa tois, IV, 12.
— Antoine, II, 21 IV, 121, note 1.
— Charles, seigne velde, III, 203, n note 1.
— Philippe, arrê Gantois, IV, 12.
Grysperre (de), A 230.
Gueldre attaquée dragon, III, 283; paysans, V, 157.
Guerau de Espé 188, note 2.
Guerre des amo 217.
Gueux, I, 8.
Gueux des bois, I,
Guillebert, Deni note 1.
Guise (le duc de) s secourir don Jua
Gulpen (de), Gui 259, note 1.
Gusman (de), Mad 314.

Haarlem. Soulèv cette ville, I, 1 assiégée par les 139; capitule; ma partie de la gar cutions, 143; r prince d'Orange,
Hachicourt (de). morency (de), Pl
Hacqueville (de),



gheur de Neuville, III, 31, note 1.
HADDEGHEM (van), V, 106, note 3.
HAEGHE (van der), Jean, I, 248, 280.
HAEGHEN (van der), B., I, 238, note 1.
— Guillaume, IV, 262, note 2; IV, 295, 297; V, 209, note 1.
— Jean, huissier du conseil des troubles, I, 46, 182.
— Pierre, IV, 262, note 2.
HAEMSTEDE (de), Adolphe, vice-amiral, est défait et pris par Louis Boisot, I, 156, note 1.
HAER (van der), Florent, IV, 122, note 1.
HAERDENBERG (combat de), V, 268.
HAESE (de), Jacques, I, 54, note 1.
HAINAUT résiste faiblement à don Juan, II, 197; négociations avec le prince de Parme, IV, 45; le reconnaît, tout en assurant les états de sa fidélité à l'union, 122 et appendice V, 370; consent à conserver les troupes étrangères, V, 47, 140.
HAL résiste à don Juan, II, 176; reçoit une garnison française; les habitants en emportent leurs richesses, 203; trahison pour la livrer aux Espagnols, 241; grand incendie, 271; sa neutralité, V, 117; tentatives de la garnison de Bruxelles sur cette ville, 303 et suivantes.
HALEWYN (de), François, seigneur de Zweveghem, I, 108, note 1; chargé de négocier avec don Juan, 251; notice, *ibid.*, note 1; 252, note 1; 263, note 1; II, 78; pétition de sa femme, IV, 14; s'échappe de Gand et offre ses services au prince de Parme, 171.
— Jeanne, vicomtesse de Nieuport, I, 241, note 2.
HALLE (van), George, III, 9, note 1; 10.
HALLEWYN prise par de la Noue, V, 12.
HALLUIN, IV, 345, 349.
HALMALE (van), Henri, V, 203, note 1.
HALSTEIN (de), Jean, II, 223, notes 2 et 3; 285, note 1.
HAMAIDE (de la), Isabelle, IV, 253, note 1.
HAMILTON, I, 254, 264.
HAMME (van), Augustin, IV, 240, note 2.
HANDTZAEME (prise du château de) par les paysans, III, 240.
HANGEST (de), François, seigneur de Genlis, amène un corps de huguenots au prince d'Orange, I, 80, note 1; sa défaite et sa mort, 126.
— Jean, seigneur d'Argenlieu, amène des secours au prince d'Orange, I, 109; II, 300; III, 321, note 1.
HANNAERT, Jean, seigneur de Biselinghen, III, 254, note 2.
— Marie, V, 247, note 1.

— *Voyez* Redelghem (de), Charles.
Hanneran, I, 54, note 1.
Harchies (de), Charles, III, 65.
— (le seigneur de), II, 290, note 1.
Harduyn (de), Denis, auditeur général, III, 312, note 2; V, 287, note 2.
Harleux pris par les malcontents, V, 100.
Harlingen démantelée, V, 125, 217.
Haro (de), Françoise, I, 122, note 4.
Hasnon (l'abbé de) passe à don Juan, II, 204.
Haudion (de), Walter, dit de Ghybrechies ou Giberchies, seigneur de Ville, III, 176.
Haultepenne (de). *Voy.* Berlaymont (de).
Haussy (de). *Voy.* Hennin-Liétard (de), Jacques.
Haute (Van), Michel, IV, 277.
Havelin (Adrien), I, 54, note 1.
Havere (Van), Louis, II, 282.
Havet, Antoine, évêque de Namur, V, 194, note 4.
Havetterre (de), P.-F., V, 106, note 3.
Havré (siége et prise du château de), III, 18, note 1; 22.
Havré. *Voy.* Croy (de), Charles-Philippe.
Havroult (d'). *Voy.* Helfaut (de), Robert.
Hazebyt, Jean, I, 170.
Hecke (Van), II, 208, 209.
Heere (d'), Lucas, V, 313.
Hele, IV, 307.
Helfaut (de), Antoine, seigneur de Wineseele, III, 190, note 1.
— Robert, seigneur d'Havroult, arrêté par ses soldats, III, 241, 261.
Hellinck, Liévin, IV, 277.
Hellingh, Herman, II, 102.
Hembyze, Guillaume, I, 82, note 4.
— Jean, soulève les Gantois contre les partisans de don Juan, II, 80; III, 203, note 2; est arrêté par Ryhove, 205; change illégalement le magistrat de Gand, IV, 237; sa fuite et son arrestation, 266; ses partisans relèvent la tête, 268; accusé d'avoir répandu des calomnies contre le prince d'Orange, 272; ses partisans veulent s'opposer à l'entrée du prince d'Orange, 277; quitte Gand et se retire en Zélande, 291.
Hende (Van den), Jean, I, 54, note 1.
Henne, Jacques, IV, 330, note 1.
Hennin-Liétard (de), Jacques, baron de Haussy ou d'Auxy, II, 104, note 2; III, 110; provoque la défection d'Alost, IV, 62, note 2; livre cette ville aux malcontents, 255; favorable aux Espagnols, 194; abandonne le parti des malcontents, 247; livre son château aux états; reste suspect; est arrêté, *ibid.*, note 1; félicité sur son retour à la cause nationale et prié d'aviser aux

moyens de réduire Alost, 270, note 2.
— Jean, seigneur de Haussy, otage lors des négociations de Breda, I, 172, note 3; arrêté par les Gantois, III, 131.
— Maximilien, comte de Boussu, gouverneur de Hollande, est nommé amiral. Son échec dans l'île de Voorne, I, 103, notes 1 et 2; cruautés qu'il commet à Rotterdam, 104; reçoit le surnom de chef d'assassins; fait traîner dans la boue la statue d'Érasme, *ibid.*, note 1; quitte Amsterdam et se retire à Utrecht, 119, note 8; son mariage, 121; prend possession de Haarlem, 143, note 1; est défait et pris par les Hollandais, 145; négociations pour son rachat, 151, note 1; prend le château d'Utrecht, 260; ses négociations avec don Juan, II, 12; gouverneur de Bruxelles; fait relâcher Boischot, 169; jure d'être fidèle au peuple, 170; travaille en personne aux fortifications de Bruxelles, 190; dégage les environs de cette ville, 210, 212; renforce la garnison de Mons; 213; celles d'Ath et d'Enghien, 218; revient à Bruxelles, 218; chef et capitaine général, III, 15, note 1; prend Nivelles, 119; sa mort, 238; ses funérailles, IV, 28.
HENNUIN, II, 265, 266, 274.
HENRI II, roi de France, I, 4.
HENRI III, roi de France, I, 163; son mariage, 169; promet de ne pas secourir don Juan, II, 77; dissuade son frère de soutenir les Pays-Bas, III, 30.
HENRI IV, roi de France, vend Enghien au duc d'Arenberg, V, 340, note 1.
HERENTHAELS repousse une attaque des Espagnols, III, 337; IV, 329; V, 67; bois pris aux couvents et aux églises pour faire des feux de joie, 199; mutinerie de la garnison, 211, 239.
HERLAER (de), Charles, I, 25.
— Thierry, I, 25.
HERLIN, Michel, chef des insurgés de Valenciennes, I, 18; est pris, 24; sa mort, 37.
HERMANS, V, 42.
HERMANSEN, Frédéric, V, 203, note 1.
HERTAING (de), Guillaume, seigneur de Marquette, V, 184, 226, 228, 229.
HERTIN (le seigneur de), V, 278.
HERTOGHE (de), Abraham, II, 97.
HERTOGHE (de), Guillaume, seigneur d'Oorsmael, I, 202, note 1; V, 124, n. 2; 203, n. 1.
— Marc, IV, 109, note 1.
HERZELLES (de), Jeanne, V, 111, note 4.
HESDINFERT, IV, 35.
HESSE (de), Guillaume, I, 79, note 1.
HESSELE, Jacques, conseiller

de Flandre, I, 36; membre du conseil des troubles, 45; chargé du procès du comte d'Egmont, 63, note 1; accusé de trahir les états, II, 78, 79; sa tentative d'évasion, 105; est pendu, III, 134.
HEULE (de), Daniel, III, 28.
HEUNSELLES, Jacques, V, 279.
HEURIBLOCQ. *Voy.* Hueriblocq.
HEUVELMANS, Jean, I, 45.
HEYLIGERLÉE (combat d'), I, 58.
HEYLINX, Liévin, III, 277, note 2.
HEYMAN, Antoine, II, 227, note 2.
HEYNSSE, Michel, III, 145, note 1; V, 348.
HEZE (de). *Voy.* Hornes (de), Guillaume.
HIERGES. *Voy.* Berlaymont (de), Gilles.
HILDEBRANTZ, Jacques, V, 155.
HINCKAERT, François, seigneur de Lille, IV, 240, note 2.
— Jean, seigneur d'Ohain, I, 62, note 1; II, 317; chargé de traiter avec Philippe d'Egmont, IV, 174, 185, note 2; 333, note 1; V, 62, 119, 301.
HOCQUET (W.), IV, 331, note 1.
HOENSBROECK (de), Marie, V, 111, 112, note 3; 113.
HOFWEGEN. *Voy.* Alveringhen (Van).
HOHENLOHE (comte de), Philippe, I, 226; IV, 81, note 2; prend Linbeke, V, 123; succès en Gueldre, 143, 157; défait les paysans « déses-
pérés », 172; pr
mandement de
vant Groningu
défait par Marti
268.
HOLLANDE. Soulèv
comté, I, 119.
HOMBOURG (de), Da
note 1.
HONDSCHOTE ran
les malcontents,
HOOGSTRAETEN (
confédérés à), I
(combats d'), V,
HOOGSTRAETEN (d
laing (de), Antoi
HOORNE prise par
I, 119, note 4.
HOPPERUS, Joachi
III, 165.
HORNE (Van), Gas
note 1.
HORNES (de), Geor
Houtekerke, so
167; II, 45, note
— Gérard, III, 3
— Guillaume,
Heze, notice, I,
soumet les m
mands, 224; ref
élargir les comt
feld et de Berla
note 1; don Juan
départ de Bruxe
cie ses troupes
remercîments d
307, note 1; op
Juan, II, 7; as
29; déjoue les
don Juan sur
192; est arrêté
dats mutinés,



d'exactions, III, 22; est arrêté à Bruxelles, 49; s'évade, 51; trêve avec les Flamands, 243; sa défection, IV, 59, note 1; négocie avec Bruxelles, 240; se plaint de l'inexécution des promesses du prince de Parme, 346, note 1; rallie les malcontents défaits à Bondues, V, 15; se distingue à la prise de Mortagne, 79, note 2; négocie avec le duc d'Anjou, 247.
— Jean, IV, 197, note 1.
— Marie, comtesse d'Egmont, V, 177.
— Martin, comte de Houtekerke, I, 167, note 1.
— Maximilien, seigneur de Boxtel, I, 119, note 1; IV, 197, note 1.
— *Voy.* Montmorency (de), Philippe.
Houfflin, J., IV, 217, note 1.
Houplines, V, 324.
Houtain-le-Val, II, 13, note 1.
Houtekerke. *Voy.* Hornes (de), George.
Houwaert, Jean-Baptiste, I, 25; IV, 325, note 1; pris par les malcontents et délivré, V, 20.
Hove (Van den), Jean, V, 196, note 1.
Howard, Thomas, duc de Norfolck. Sa conspiration en faveur de Marie Stuart, I, 188.
Hoyerе (de), Charles, II, 283.
Hoytema (Van), Jedtz, dame de Camere, I, 36.
— Jelle, I, 36.
Hubelo, Jean, II, 12, 23, 27; sa défection, V, 24.
Huelblocq, François, I, 54, note 1.
Huerіblocq, Louis, III, 51, note 2; V, 312.
Hujoel, Adolphe, II, 27, 32; sa défection, V, 23, 24, 101, note 1.
Hulst (Van), Adam, IV, 168; sa mort, 250.
Hurtevent (de), Jean, II, 155, note 1.
Huusman, Josse, IV, 109, note 1.
Huy (conférences de), I, 250, 253.
Huyvel, V, 101.

Iconoclastes, I, 13, 26.
Ie (Van den), Pierre, I, 54, note 1.
Image prétenduement miraculeuse, III, 115.
Inchy. *Voy.* Gavre (de), Baudouin.
Ingelmunster (combat d'), V, 226.
Irlande. Entreprise des Espagnols sur cette île, IV, 247. Nouvelle expédition des Espagnols, 309.
Iseghem (combat d'), V, 266.
Issche. *Voy.* Witthem (de), Antoine.
Ittre, conseiller, V, 62, note 2.

Jacobs, bourgmestre de Bruxelles, I, 114, note 1.
Jacqueloot, Josse, conseiller, I, 45, 182; II, 243; IV, 109, note 1.

JACQUET, Guillaume, I, 99.
JANSSENS, Jean, I, 54, note 1.
JAUCHE DE MASTAING (de), Jeanne, I, 230, note I.
JEHN, Gérard-Adrien, IV, 295.
JEMMINGEN (combat de), I, 74 et suivantes.
JÉSUITES (les) d'Anvers cherchent à entraver la démolition du château, II, 28; expulsés d'Anvers, 257; des villes de la Flandre et de l'Artois, 260; de Douai, III, 151, 177; rentrent à Douai, 199.
JOCHUIM, IV, 192.
JON (du), François, prédicateur, I, 12.
JONGHE (de), Jean, bourgmestre d'Anvers, V, 25, 118, 153; 198, 202, 270, 301, 309, 314, 319.
JORICH, sergent anglais, V, 198, note 1.
JUAN (don) d'Autriche, I, 185, note 3; son armée dans les Pays-Bas, 237; notice, *ibid.*, note 1; suspect au peuple, 243; négocie avec les états, 243, 249; traité de Marche en Famenne, 255-263; fait son entrée à Namur, à Louvain, 264; accuse les ambassadeurs du duc d'Alençon de comploter sa mort, 270; annonce sa prochaine arrivée à Bruxelles, 280; fêtes qu'il donne à Louvain, 282; mesures prises pour sa réception à Bruxelles, 286, 287; son entrée dans cette ville, 288; proclamé gouverneur général, 290; suspect aux Bruxellois, 291; cherche à ramener le prince d'Orange, 292, 301; mesures qu'il arrête; fêtes; rixe entre sa garde et des bourgeois, 296; se plaint des armements du prince d'Orange, 302; les nations de Bruxelles réclament l'accomplissement de ses promesses et l'éloignement des étrangers suspects, 303; annonce l'intention d'aller recevoir la reine de Navarre, 304; se rend à Malines sous prétexte de traiter avec les colonels allemands, 304; les Bruxellois veulent s'opposer à son départ, *ibid.*, note 2; se rend à Namur; se plaint d'un complot formé pour l'arrêter à Bruxelles ou à Malines, 307; surprend le château de Namur, 308; s'en excuse, 310; ses intrigues contre les états, II, 7; réclame le château d'Anvers et d'autres villes, 18; se fortifie à Namur, 21; appelé par le peuple *Jean de Namur*, 23, 28; négocie avec les états, 34, 38, 40, 43; fait fortifier les places occupées par ses partisans, 49; est sommé de se retirer à Liége, 49; rompt les négociations, 57; rappelle les serviteurs et les archers de sa garde qu'il a laissés à Bruxelles, 71; est déclaré ennemi public, 115;

négocie avec l'Angleterre, 135; gagne la bataille de Gembloux, 165; marche sur Bruxelles, 269; engage la diète de Worms à ne pas recevoir l'envoyé du prince d'Orange, 284; tente d'entrer à Liége, 298; vient camper près d Herenthaels, 303; attaque l'armée des états à Rymenam, III, 42; nouvelles négociations avec les états, 58, 89, 94; tente de s'emparer de Maestricht, 75; sa mort, 127.
JUNIUS. *Voy.* Jonghe (de), Jean.

KARON, Jacques, I, 54, note 1.
KEESSEL (de), J., IV, 224, note 1.
KEMP, Nicolas, IV, 262, note 2.
KERCKE (Van den), Élisabeth, I, 76, note 2.
KERKHOVE, IV, 295.
KERKHOVE (Van den), Philippe, V, 203, note 1.
KERMAN, Jean-Baptiste, V, 203, note 1.
KERSAVONT, Gérard, V, 203, note 1.
KERSTEN, Andr., V, 254, note 1.
KETHULLE (de la), François, seigneur de Ryhove, I, 36; soulève les Gantois contre les partisans de don Juan, II, 80; notice, *ibid.*, note 1; met garnison à Bruges, 209; ménage un accord entre Gand et Lille, III, 37; arrête Hembyse, 205; député près du prince d'Orange, 211, 216, 217; son régiment, V, 53, note 2; se rend à Anvers, 171, 293.
— Guillaume, seigneur d'Assche, III, 5, note 1.
— Jeanne, V, 86, note 1.
KEYNOOGHE, André, V, 196, note 1.
KIESSELT, George, auditeur général, III, 312, note 2.
KNAEPS, François, V, 203, note 1.
KNIBBE, Paul, III, 159, note 1.
KUEVELMAN, V, 101.
KUSCHER. *Voy.* Kuschler.
KUSCHLER, I, 388; V, 349.

LABANET, Jérôme, IV, 108.
LABISTRAETEN, Gilles, IV, 330, note 1.
LACAMBE (de), Jacques, V, 177.
LACHAPELLE, V, 235.
LAEKEN. Formation d'un camp dans ce village, II, 200; V, 281.
LAEN (Van der), Nicolas, V, 192, note 1; 193, note 1.
LAGACE, III, 323.
LAGRANGE. *Voy.* Grange (de la).
LA HAYE évacuée par les Espagnols, I, 122, note 1.
LALAING (de), Antoine, comte d'Hoogstraeten, notice, I, 9; gouverneur de Malines, 26; est ajourné par le conseil des troubles, 57; est banni et ses biens sont confisqués, 77; sa mort, 80, note 1; 82.
— Antoine, seigneur de la

Mouillerie et de Maffles, arrêté par Valentin de Pardieu, II, 298; élargi, III, 166; V, 198, 202, 301, 320, 331.
— George, baron de Ville, comte de Renneberg, gouverneur de Malines, I, 193, note 1; occupe Valenciennes, 235, notice, II, 5, note 1; prend Campen, III, 12; Deventer, 193; négocie avec les villes de l'Artois, 214; prend Zwoll, Campen et Deventer, 304; V, 125; sa trahison, 154; ses menées déjouées, en partie, par le prince d'Orange, 188.
— Gérard, baron de Ville, comte de Renneberg, nommé gouverneur de la Frise, I, 222; oblige Groningue d'entrer dans l'union, IV, 184; sa défection, 185, note 1.
— Philibert-Emmanuel, baron de Montigny, II, 20; notice, *ibid.*, note 2; 118, note 2; prend Maubeuge et Soignies, III, 16; le château d'Havré, 22; chef des malcontents; défait les Flamands, 137; somme Lille de lui fournir des vivres et des munitions, 145, note 1; sa justification, 164; sa trahison, 193, 227; ses intrigues en Flandre, 207; négocie avec le duc d'Anjou la retraite des troupes françaises de la Flandre, 233, note 2; négocie avec les villes de la Flandre, 243, 262, 271, 274, 277, note 1; ses négociations avec de la Motte; sévit contre quelques-uns de ses officiers et de ses soldats, IV, 8; sa défection; convention de Mont-Saint-Éloy, 58; difficultés au sujet des subventions qui lui avaient été promises, 179; les états cherchent à le rattacher à la cause nationale, 240, note 2; retard apporté dans l'accomplissement des promesses du prince de Parme; mécontentement que Montigny en éprouve; il est apaisé par une promesse de 4,000 florins, 346, note 1; rallie les mécontents défaits à Bondues, V, 15; est blessé, 79; avance de l'argent pour la solde des troupes, 127, note 1; tentative sur Bruxelles, 280; tentative sur Gand, 296.
— Philippe (comte de). Notice, I, 255, note 3; opposé à don Juan, II, 7; réclame l'élargissement de Morillon, 24, 29, 33; suspect au peuple, 36; porte son camp à Gembloux, 165; négocie avec don Juan et s'enfuit de Mons, 193, 197; veut introduire des Français dans le Hainaut, 202, note 1; ses tergiversations, 214; demande des troupes au duc d'Anjou, 263, note 1; tente d'occuper Bouchain; soupçonné de trahison, 290; obligé de fuir de Valenciennes, III, 106; sa défection, 204, note 1 et Ap-

pendice, V, 346; encourt la haine des Montois, III, 228; obligé de se retirer à Condé, 244; rentre à Mons, *ibid;* y est arrêté, 245; soupçons qu'il inspire, 299; entraîne Valenciennes et Landrecies dans le parti du roi, IV, 329 et 339; fêtes au sujet de la réconciliation de Valenciennes, 352, note 1.
LALLAERT, Jean, V, 279.
LAMBERSART, V, 345.
LAMPERNISSE, V, 126, 233.
LAMY (de), I, 109. note 2.
LANCELOT, Paul, V, 203, note 1.
LANCKERE, A., V, 106, note 3.
LANDAS (de), Nicolas, seigneur de Heule, se charge de la défense du comte d'Egmont, I, 62, 63, note 1; menaces que lui fait le duc d'Albe, 64; demande que la cause du comte soit portée devant le chapitre de la Toison d'or, 64, note 1; se fait remplacer par Jean de Bocq, 66; condamné au bannissement et à la confiscation de ses biens, 64, note 1; sentence prononcée contre lui par le duc d'Albe, 327; III, 188; V, 14.
LANDRECIES refuse de recevoir les troupes du duc d'Anjou, III, 100; 103, note 2; sa défection, IV, 339.
LANDSBERGHE (van), François, V, 149.
LANGLET, capitaine, V, 279.
LANNOY. Prise de cette ville par les malcontents, III, 165, 172.
LANNOY (combat de), I, 20.
LANNOY (de), Ferdinand, comte de la Roche, I, 198; gouverneur de l'Artois, 224; III, 237.
— Philippe, seigneur de Beauvoir, défait les confédérés à Austruweel, I, 28-33; entre à Anvers, 33; licenciement de ses compagnies, 42; secoure Middelbourg, 107; assiste au siége de Mons, 116; fournit une garnison à Arnemuiden, 120; amiral de la flotte destinée à ravitailler Middelbourg, 148, note 2; capitulation de Middelbourg, 150.
LANTMETER (de), Philippe, V, 17, 184.
LARE (van), Pierre, V, 132, note 2.
LARGILLA (de), Ponce, IV, 5, 7, note 1.
LATRIMOUILLE, I, 124, note 1.
LAUNOY (de), III, 144, note 1.
LAUREYS, Matthias, trésorier général, V, 273.
LAUWE (de), II, 243, note 1.
LAUWE (van), Nicolas, IV, 109, note 1.
LÉAU. Prise de cette ville par A. Farnèse, II, 184.
LEBOUCQ, Philippe, IV, 352, note 1.
LE CLERC, Jacques, III, 299, note 1; V, 235.
LE COCQ, Pierre, procureur général de Flandre, II, 158.
LE DON, George, V, 279.
LEDUC, Ambroise, III, 34, 157; sa fin, 213.

Leefdael (van), Rutger, bourgmestre d'Anvers, V, 25.
Leeuwarden adhère à l'union d'Utrecht, IV, 23; démantelée, V, 125.
Le Ghet, Martin, V, 279.
Lemaire, Catherine, IV, 303, note 2.
Leman, Pierre, I, 54, note 1.
Lennrau, Pierre, IV, 331, note 1.
Lenoncourt (de), III, 119, note 2.
Lens (de), Gilles, baron d'Aubigny, envoyé vers le duc d'Alençon, I, 270, note 3; II, 56, note 2; envoyé en France, 216, note 2; négocie avec le duc d'Anjou, 216, 247; III, 240.
Lent (Van), Jean, II, 230.
Lenthy (le seigneur de), II, 300.
Lenty (de), III, 321, note 1.
Léonin, Elbert, I, 63, note 1; favorise l'entrée des soldats du prince d'Orange à Louvain, 128; notice, *ibid.*, note 2; député par Requesens près du prince d'Orange, 168, note 3; 260, note 1; envoyé au prince d'Orange par don Juan, 293; rapport de sa mission, 301, note 1; II, 37, note 2; 39, note 1; 130, note 2; conseiller d'État, 165; III, 62, note 1; 310; discours aux états généraux, 11 avril 1579, IV, 68; est envoyé à Bois-le-Duc pour y rétablir la concorde, 213, 282, 308; V, 6, 16, 31; chargé de négocier la capitulation de Groningue, 251, 252.
— Élias, II, 128, 129; IV, 289; V, 199, note 1.
Le Saige, Abel, V, 279.
Leupegem pillée et brûlée par les troupes des états, V, 106, note 3.
Leuze brûlée par les troupes des états, V, 117.
Leyde. Siége de cette ville, I, 164.
Leyton (le seigneur de), II, 137.
Lichtervelde (de), Jean, seigneur de Vellenaere, etc, III, 9, note 1; 10.
Licques (de). *Voy.* Recourt (de), Philippe.
Liébart, Bertrand, III, 229, note 1.
Liedekerke. Prise de ce château par les mutinés, I, 202; IV, 255; repris par la garnison de Bruxelles, V, 245. — *Voy.* Redelghem (de), Ch.
Liége. Conspiration pour livrer cette ville aux insurgés, I, 229.
Lienden, V, 7.
Liere (Van), Guillaume, IV, 201.
Lierre fortifiée par les mutinés, I, 268; ils l'évacuent, *ibid.*; refuse de recevoir garnison des états, II, 6; s'y soumet, 13, 17; désolée par la perte, 99, note 2; conspiration pour la livrer aux troupes royales, 246; elles en pillent les environs, 269; tumulte occasionné par des soldats anglais, III, 33; sur-

prise par les Espagnols, 174, note 1; tentative des Espagnols sur cette ville, IV, 325; V, 66, 67; bois enlevé aux églises et aux couvents pour faire des feux de joie, 199.

LIESVELT (de), Charles, I, 63, note 1; agent secret du prince d'Orange, 243, note 3; conseiller d'État, II, 164, négocie avec le duc d'Anjou, 247; envoyé à Gand par le prince d'Orange, III, 172; IV, 107, note 1; est envoyé à Bruxelles pour traiter avec Philippe d'Egmont, 152, 174; 185, note 2; est nommé chancelier de Brabant, V, 25, 35; député à Bruxelles, 81; envoyé à Malines, 200, 202, 208, 239.

— Thierry, II, 37, note 2; 39, note 1; 130, note 2.

LIEVENS, George et ses fils, I, 280, note 1.

LIEVIN (de), Charles, seigneur de Famars, surprend Valenciennes, I, 110; envoyé par les états en Angleterre, II, 238, note 2; IV, 17, note 1; V, 122; capitaine d'une compagnie de cavalerie de la garde du prince d'Orange, 84; entre en campagne, *ibid.*; commandant de la gendarmerie de la Flandre, 126, 184; prise de Malines, 190; félicitations au sujet de cette conquête, 198, note 1; gouverneur de Malines, 203, 270, 315, 337.

LIGNE (de), Charles, comte d'Arenberg, roi des arquebusiers de Bruxelles, I, 285; tente d'enlever la Frise aux états, V, 60.

— Charles, duc d'Arenberg, V, 340, note 1.

— Jean, comte d'Arenberg, I, 10, 35, note 1; membre du conseil des troubles, 44, note 2; défait et tué à Heyligerlée, 58.

— Marguerite, I, 255, note 3.

— Philippe, comte de Fauquenberg, I, 9; est chargé de négocier avec les insurgés de Valenciennes, 23; d'examiner l'acte d'accusation et la défense de d'Egmont, 64.

— Lamoral, V, 244, note 2.

LIGUE CATHOLIQUE (Projet d'une), III, 167, note 2; du Hainaut et de l'Artois, 198.

LILLE sommée de se rendre aux troupes des états, II, 56: démolition du château, 58; se fortifie, 222; se prononce contre les Gantois, III, 20; Gand y envoie des députés, 29; accord, 38; sommée de livrer à Montigny des vivres et des munitions, 145, note 1; demande des magistrats catholiques, 187; magistrat choisi parmi les partisans de la réforme, 207; expulsion des réformés, 211 et IV, 125; fêtes au sujet de la paix avec l'Espagne, 319; s'oppose à l'entrée des malcontents, V, 19; incendie de ses faubourgs par les troupes des états, 82; tentative d'un coup de main, 206.

LILLO. Construction du fort, IV, 381; V, 316.
LILLOO, IV, 210.
LIMBOURG se rend au prince de Parme, II, 288; explosion d'un magasin à poudre, 292.
LINBEKE, V, 123.
LINDEN (de), Herman, V, 40.
LINDEN (van der), Charles, abbé de Parc, V, 6, note 1.
— Gérard, IV, 38, note 1.
— Jean, abbé de Sainte-Gertrude, II, 37, note 2; 39, note 1; 87, V, 6, note 1.
— Jean, V, 6.
— Jean, amman d'Anvers, V, 70.
LINGHEN donné au prince d'Orange, III, 34, note 2.
LINSELLES, V, 14.
LIPPENS, Pierre, V, 312.
LISLE (madame de), sœur de Granvelle, I, 198, note 1.
LOCQUENGHIEN (de), Jean, I, 114, note 1.
LODRON, Albéric (comte de), I, 42; arrête A. Vanstraelen, 70, note 2; mutinerie de son régiment, 88; prisonnier de ses soldats, 89, note 1.
LOEVESTEIN, prise de ce château par les insurgés, I, 83.
LONDONO (de), Sanche, mestre de camp, I, 41, 57.
LONGUEVAL (de), Charles, son supplice, I, 92, note 2.
— Maximilien, seigneur de Vaulx, notice, I, 225, note 1; 130, note 2; gouverneur de Mons, 132, note 2; tentative sur Bapaume, II, 282; III, 89; IV, 79, note 3.
LONGUEVAL (de), Robert, seigneur de la Tour, II, 178; IV, 115, note 1.
LOO, V, 126.
LOO (de la), Alonzo, I, 49.
LOO (Van), Albert, I, 68.
LOPEZ, Alonzo, II, 68; V, 94; défait par les malcontents, 285.
— Antonio, III, 174.
— Fernando, I, 214; V, 261.
LORRAINE (de), François, I, 2.
— Louise, I, 169, note 1.
— Nicolas, *ibid.*
LOUCHART, Claude, V, 109, note 2.
LOUP. *Voy.* Wolf (de).
LOUVAIN se rend au prince d'Orange, I, 128; refuse de recevoir garnison des états, II, 6; s'oppose à la nomination du prince d'Orange comme gouverneur du Brabant, 73; échec infligé à sa garnison, III, 108.
LOUVERVAL. *Voy.* Marbais (de), Philippe.
LOUY, Jean, V, 279.
LOVE (de), Jean, I, 222.
LOVENDEGHEM. *Voy.* Triest, Josse.
LOWERMAN, Jean, I, 253, note 2.
LUELS, Pierre, IV, 75; 100, 202; arrêté à Kerpen, V, 260.
LUMBRES (de). *Voy.* Fiennes (de), Ghislain.
LUME (de). *Voy.* Marck (de la), Guillaume.
LUMMEN (de). *Voy.* Marck (de la), Guillaume.
LUPUS, Pierre. *Voy.* Wolf (de).

LUXEMBOURG (de), Françoise, comtesse d'Egmont, princesse de Gavre, I, 4, 209, note 1.
— Marie, V, 340, note 1.
LUYSY, capitaine, I, 219, 220.
LYON, capitaine, V, 199.

MACHUCA, George, I, 225, note 1.
MAELCOTE, pensionnaire de Bruxelles, I, 114, note 1; V, 101.
MAELSTEDE. *Voy.* Gracht (Van der), G.
MAES, capitaine, III, 22, note 1.
MAESTRICHT demande des secours à Bruxelles, I, 226; surprise par les Espagnols, 228; lettres que lui adresse don Juan, II, 142; occupée par les troupes des états, 143; tentatives de don Juan pour s'en emparer, 191; mutinerie de la garnison, 220; conspiration pour la livrer à don Juan, 245; plaintes d'exactions contre de Heze, III, 22; nouvelle tentative de don Juan, 75; demande des secours aux états et à l'archiduc Matthias, 261; sommée par le prince de Parme, 265; il en forme le siége, IV, 40; les assiégés repoussent deux assauts, 60; changement d'attaque, 71, 80; un nouvel assaut est repoussé, 125; les assiégés informent les états de leur situation; ils obligent les assaillants à modifier leur point d'attaque, 177; prise et sac, 188.
MAHIEU, Jean, I, 19.
MAHIEUS, Arent, V, 160, note 2.
MALAPERT, chanoine, IV, 187.
MALBERGH (de), Jeanne, V, 111, note 4.
MALBRECQ (de), Bernard, seigneur de Sainte-Marie, I, 80, note 1.
MALEPAERT ou Malepert, Guidon, III, 51, note 2; V, 313.
MALIHAN, V, 62, note 2.
MALINES, prêches, I, 25; ouvre ses portes au prince d'Orange, 122; il l'évacue, 130; sac de cette ville, 133; menacée par les mutinés, 193; refuse de recevoir garnison des états, II, 6; réception de l'archiduc Matthias, 150; se fortifie; brûle le béguinage, 171; conspiration pour la livrer à don Juan, 171, 246, 278; expulse les cordeliers, 203; donnée pour résidence au duc d'Anjou, III, 154; complots des catholiques, IV, 62; ses députés aux états accusés de connivence avec l'ennemi, 69; refuse de recevoir une augmentation de garnison, 73, 81, note 2; sa défection, 94, 96; chasse les troupes des états, 131; demande à Matthias d'y envoyer une garnison, 138; coup de main préparé par de Licques, *ibid.*, note 2;

acte de réconciliation, 139, note 1; arrestation de deux navires de cette ville à Rupelmonde, 165; ordre aux émigrés d'y revenir, 166; complot pour l'incendier, *ibid.*; sa défection, 222; est accusée d'ingratitude, 231; ses habitants détériorent le canal de Willebroeck, 233; ses otages sont relâchés, 260; célèbre la victoire des Espagnols sur la garnison de Bruxelles, 315; refuse de recevoir les Espagnols, 323, 324; ses environs sont ravagés par de La Noue, 334; intrigues des partisans de l'Espagne, 355; négociations pour rétablir les relations commerciales, V, 123, 129; sa garnison entrave la navigation sur le canal de Willebroeck, 130; elle est prise et pillée, 190; pardon général, 197, note 1; nouveaux pillages, 200; changement du magistrat, 203; les serments sont désarmés, 204, note 1; prêches protestants et destruction des images, 206; navires portant ses dépouilles saisis à Anvers, 213; conflits entre les troupes de la garnison, 218, 221; acte de réconciliation, 260; interdiction de l'exercice du culte catholique, 307; vente et démolition de couvents, 327.

Mandreslot (Van), Ernest, I, 128.

Mannens, Liévin, III, 211, note 1.

Mansart (de). *Voy.* Maulde (de), Guillaume.

Mansfeld (Charles, comte de), signe le Compromis des nobles, I, 6, note 1; se retire de la ligue, 18, note 1; 33, 34; obtient un régiment wallon et passe au service de la France, 116; tue le prévôt d'Yvroy, 117; soutient don Juan, II, 58; prend Genappe, 181; tentative sur Nivelles, 194, 195; sa mort, 292.

— Pierre-Ernest (comte de), I, 9; chargé du commandement de Bruxelles, 27, note 1; entre à Anvers, 33; écrit au roi en faveur des comtes d'Egmont et de Hornes, 64, note 1; assiste au siége de Mons, 114, 116; appelé à pourvoir au gouvernement du pays après la mort de Requesens, 182; traite avec les mutinés, 192, 193, 197, note 4, 200; arrêté à Bruxelles, 203; élargi, 256; chargé de conduire les mutinés espagnols hors du pays, 290, note 1; amène des renforts à don Juan, II, 31; défait devant Namur, 108; attaque Nivelles sans succès, 177; favorise l'arrivée des renforts envoyés à Farnèse, III, 165; celui-ci le députe à l'assemblée de Mons, IV, 281, note 1; 300; prend Commines et Messines, V, 60; prend Mortagne et Saint-Amand,

78, 83; tente de s'emparer de Gand, 205.
— Philippe, I, 159.
MANUCE, Gabriel, I, 298, note 2.
MANUY. *Voy.* Aubremont (d'), Nicolas.
MARBAIS (de), Philippe, sire de Louverval, I, 80, note 1.
MARCHE (le seigneur de), IV, 355.
MARCINELLE (le seigneur de), V, 42, note 1.
MARCK (de la), Guillaume, seigneur de Lummen et de Seraing, prend la Brielle, I, 100; jure de venger la mort des comtes d'Egmont et de Hornes, *ibid.*, note 2; reçoit le gouvernement de la Hollande et persécute les catholiques, 102, note 1; appelé à Bruxelles par les états, II, 35.
MARÈS (des), Pons, I, 136.
MARGUERITE DE PARME. Sa naissance; est appelée au gouvernement des Pays-Bas, I, 1; reçoit la requête des confédérés; sa réponse, 10; reproches qu'elle adresse au prince d'Orange, 14, note 1; elle lève des troupes, 16, note 2; accord avec les confédérés, 17, note 2; stimule de Noircarmes, 21, note 2; se rend à Anvers, 34; remet en vigueur les édits contre les réformés, 37, note 3; envoie de Berghes et Montigny en Espagne, 38; demande des troupes à Philippe II, 40; son dépit à l'arrivée du duc d'Albe, 43; son départ, 50; Granvelle conseille au roi de la renvoyer dans les Pays-Bas, 185, note 3; son retour dans ces provinces, V, 214; arrive à Namur comme gouvernante générale, 337.
MARGUERITE DE VALOIS, reine de Navarre. Son passage par les Pays-Bas, I, 304, 307, 308, 309.
MARIE DE HONGRIE, I, 2, 3.
MARIE DE PORTUGAL, I, 6.
MARIENBOURG livrée à don Juan, II, 32.
MARIEVOORDE, Charles, III, 240, note 2.
MARIGNIER, Baudouin, V, 279.
MARMIER, Jean, seigneur de Gastel, II, 134, 135.
MARNAU, capitaine. *Voy.* Mournault, Jean.
MARNIX (de), Jean, seigneur de Toulouze, défait et tué à Austruweel, 1, 28, 32.
— Philippe, seign. de Sainte-Aldegonde, enflamme le courage des habitants de Haarlem, I, 139, note 2; fait prisonnier; il faiblit; négotions pour son rachat, 151; envoyé en Angleterre, 187, note 1; envoyé à Bruxelles par le prince d'Orange, II, 13; chargé d'apaiser les troubles de la Frise, 113; conseiller d'État, 164; envoyé en Allemagne, 216, 233, note 3; en revient, 279; don Juan veut le faire assassiner, 284; négocie avec les Gantois. —

159, note 1 ; 171 ; suspect au peuple, IV, 170; réputé bon patriote, 197 ; négocie à Utrecht avec les états de Hollande, 269; revient de Hollande ; bruit de son empoisonnement, 322 ; suspecté par les catholiques, V, 16; publication de son *Libelle fameux*, 19; 96 ; 116 ; est envoyé en Zélande, 143, 183 ; à Malines, 224 ; à Gand, 228, 239, 253 ; député à Bruxelles, 270, note 2 ; défend cette ville contre les malcontents, 283, 301, 306, 337.

Maroelles (abbé des). *Voy.* Yve (d'), Frédéric.

Marotelle (de), Eustache, V, 208, note 1.

Marout, Jean, III, 321, note 1.

Marquette (abbaye de), V, 14.

Marquette. *Voyez* Hertaing (de), Guillaume.

Martens, Chrétien, V, 312.

Martigny (de), Charles, IV, 142.

Martini, Guillaume, complote de livrer Anvers au prince d'Orange, I, 171.

— *Voy.* Sterre (Van der), François.

Martiny, Gilles, III, 282, note 1 ; 283, note 1.

Marville (de), Jacques, III, 199, note 1.

Masson, Nicolas, II, 242, note 1 ; IV, 140, 141, 142.

Masyn. *Voyez* Voisin (de), Pierre.

Matthæus, IV, 38, note 1.

Matthias (l'archiduc). Son arrivée dans les Pays-Bas, II, 74 ; son entrée à Anvers, 99 ; les états l'acceptent comme gouverneur général, 115, 117 ; sa réception, 123 ; difficultés avec les états, 132 ; fait son entrée à Bruxelles, 145 ; à Malines, 150 ; sa prestation de serment, 159 ; appelle aux armes les fieffés et arrière-fieffés, 186 ; visite le camp de Jean Casimir, III, 64 ; demande des aides aux états, 123 ; envoie de Noyelles aux malcontents, 135 ; ordonne aux Gantois d'élargir leurs prisonniers, 293 ; exhorte les états à l'union, IV, 68 ; accusé de trahison et menacé par les Anversois, 128 ; engage les villes du Hainaut et les chefs des malcontents à exiger le renvoi des troupes étrangères, V, 47, note 5 ; opposé au duc d'Anjou, 249 ; discours qu'il fait adresser aux états généraux par le prince d'Épinoy, 320.

Maubeuge prise par Montigny, III, 16 ; donnée au duc d'Anjou, 154, note 1.

Maulde (de), Guillaume, seigneur de Mansart, I, 211 ; est envoyé en ambassade en France, II, 77, note 3 ; défend Audenaerde contre les Gantois, III, 216, note 2 ; son fils est enlevé par les malcontents, V, 42.

Maurevel (de), Louvier, I, 127, note 1.

MAUWE, Gilles, IV, 261.
MAXIMILIEN II, empereur, intervient en faveur des comtes d'Egmont et de Hornes, I, 64, note 1; ordonne au prince d'Orange de cesser ses armements, 80, note 1; ses efforts pour rétablir la paix dans les Pays-Bas, 165, note 2; sa mort, 231.
MEDENBLICK prise par les insurgés, I, 119, note 4.
MÉDICIS (de), Alexandre, duc de Florence, I, 1.
MEDINA-CÉLI. *Voy.* Cerda (de la).
MEEN (de), Corneille, I, 78, note 4.
MEERE (Van der), Antoine, V, 160, note 2.
MEEREN (Van der), Philippe, seigneur de Sterrebeek, II, 259, note 1.
MEETKERKE (de), Adolphe, envoyé à don Juan par les états, I, 243, note 3; 252, note 1; 263, note 1; 293, note 1; II, 12, note 2; député en Angleterre, 37, note 1; entre au conseil d'État, 130, note 2, 165; III, 62, note 1; chargé de déjouer les intrigues des catholiques dans l'Artois, 251, note 2; négocie à Arras, IV, 25; 78, note 2; V, 46, 181; envoyé à Gand, 238, 239; député à Gand, 267, 272, 312.
MEEUS, capitaine, I, 122, note 2.
MEGEN. *Voyez* Berlaymont, Lancelot, et Brimeu.
MEGHEM. *Voy.* Mieghem.
MELDEN pillée par les Français et incendiée par les malcontents, V, 106, note 3.
MELIN, secrétaire de la ville de Bruxelles, I, 82, note 1.
MELLE incendiée par les Gantois, IV, 98.
MELLE (Van), Jacques, II, 71.
MELLIN (de), Henri, III, 321, note 1.
MELROY (le sire de), V, 16, 17, 18.
MELUN (de), Arthur, fils naturel de Hugues, IV, 303, note 2.
— Charles, prince d'Épinoy, IV, 303, note 2, et V, 242, note 1.
— Hélène, dame de Montigny, I, 121, note 2; 244, note 2.
— Jean, lève des troupes pour les états. 327; accusé d'avarice, *ibid.*; échoue dans une tentative sur Valenciennes, 329.
— Marie, V, 344, note 2.
— Pierre, prince d'Épinoy, III, 132; ses démêlés avec son frère qui lui conteste la principauté d'Épinoy, IV, 303; refuse de se séparer des états, 304; se plaint de l'arrestation de députés flamands par le seigneur de Marcinelle, V, 42, note 1; fidèle à la cause des états, 166; tentative de sa mère pour l'en détacher, 244, note 2; se rend à Anvers, 240, 248, 249, 252, 267, 270, 272,

273; nommé général de la cavalerie des états, 275, note 2; 283, 285, 288, 293; offre un banquet au prince de Condé, 306, 314; discours prononcé, au nom de Matthias, aux états généraux, 320, 378; retourne à Tournai, 331; aspire à remplacer François de la Noue, *ibid.*, note 1.
— Robert, marquis de Roubaix; sa mort, I, 159, note 2.
— Robert, vicomte de Gand, réputé bon patriote, I, 272; notice, *ibid.*, note 1; obligé de quitter Arras, 301; repousse une sortie de la garnison de Namur, II, 79; chef et capitaine général de la cavalerie des états, III, 15, note 2; revient à Arras et y fait cesser les exécutions, 220; demande au roi le rappel des troupes espagnoles, 333; sa défection, IV, 48, 111; ses démêlés avec son frère, 303; obtient les biens de ce dernier, 304, note 1; prend le fort de Vive-Saint-Éloi, V, 140; courses en Flandre, 142, 146, 168; est battu, 170; V, 79, note 2; tentative sur Bruxelles, 280; tentative sur Gand, 296.
Melyn, Jean, II, 41, note 1.
Mendoça (de), Bernardino, I, 16; II, 199, note 1; V, 132.
Mendoza (de), Juan, I, 111, note 1.
Menin chasse sa garnison espagnole, I, 195; troubles religieux, III, 54; prise par les malcontents, 130; sa garnison ravage les environs, 155; elle est battue par celle de Courtrai, 158; elle tente de s'emparer de Lille, V, 206; sa garnison défait un corps de malcontents, 265; enlève un convoi destiné à Courtrai, 271.
Meppel prise sur les malcontents, V, 323.
Méricourt. *Voyez* Montigny (de), Louis.
Mérode (de), Antoinette, IV, 53, note 1.
— Bernard, seigneur de Rummen et de Waroux, I, 122; évacue Malines, 133, note 1; déjoue les tentatives de don Juan sur Maestricht, II, 191; III, 159, note 1; IV, 78, note 2; tente de s'emparer de Cassel, V, 257, 272.
— Guillaume, III, 283, note 2.
— Henri, III, 259, note 1.
— Jean, seigneur de Petersheim, I, 19; III, 259; V, 62, 105, 289, 293, 294.
— Marie, III, 259, note 1.
— Richard, seigneur de Rummen, I, 122, note 4.
Merre (Van der), II, 241.
Merstraten (Van), Jean, V, 203, note 1.
Mertens, Jacques, président de Flandre, membre du conseil des troubles, I, 44, note 2; 45, 47, note 3.
— Jean, I, 280, note 1.
Merville. Troubles religieux, III, 54.

MERVILLE, capitaine, III, 22, note 1.
MESDACH, Jean, secrétaire du conseil des troubles, I, 45, 67; IV, 351.
MESSINES. Les malcontents en brûlent l'abbaye, V, 60.
METSIUS, Jean, évêque de Bois-le-Duc, se refugie à Diest, II, 276, note 1.
MEURISSE, capitaine, III, 346.
MEYER (de), Corneille, V, 203, note 1.
MICAULT, Jean, seigneur d'Oisterlyn, I, 36, note 2.
— Nicolas, seigneur d'Indevelde, I, 36; député près des états de Frise, II, 5.
MICHEL. *Voy.* Colbau.
MIDDELBOURG bloquée par les insurgés, I, 107, 146, 148; capitule, 150.
MIEGHEM, Jacques, II, 153, note 1; III, 5; arrêté, 197; relâché, 205; arrêté de nouveau, IV, 271; V, 56, 91; est renvoyé devant ses juges ordinaires, 287; les Gantois demandent son élargissement, 335; il est banni, *ibid.*, note 2.
MINNE, Josse, I, 54, note 1.
MOCKER-HEYDE (combat de), I, 153.
MODET, Herman, prédicateur, I, 12.
MOL (de), Jean, seigneur d'Oetingen, I, 246, note 2; IV, 154. note 1.
— Jérôme, seigneur de Watermael, IV, 205, 206.
MONCHEAU, capitaine, III, 342.
MONDOUCET (de), Claude, II, 247, note 1; 248, note 2; III, 31, note 1.
MONDRAGON (de), Christophe, I, 115; gouverneur de Zélande; défend Middelbourg, 146, note 1; rend la place, 150; victoire de Mocker-Heyde, 152-153; projet d'échange de ce prisonnier, 156, note 1; demandé en otage lors des négociations de Breda, 172; chassé de l'île de Tholen, 227; sa femme est faite prisonnière, 237; il se joint aux mutinés, 239; sa femme est transférée à Tournai, 264; pris à Maestricht, 272; il prend Carpen, III, 264.
MONNAIES. Règlement établissant leur valeur, V, 18.
MONS surpris par Louis de Nassau, I, 107; assiégé par le duc d'Albe, 114, 125, 129; capitule, 130; cruautés exercées par Noircarmes, 132, note 2; émeute contre le comte de Lalaing, II, 193; conspiration pour la livrer à don Juan, 202; insubordination de la garnison, 229; repousse les soldats du duc d'Anjou, III, 155; s'oppose à l'entrée des Français, 228; repousse une tentative de leur part, 244; désarme sa garnison, 245; intrigues pour la joindre à la ligue de l'Artois, 299; assemblée des députés des provinces wallonnes; proposition d'Alexandre

Farnèse de conserver momentanément les troupes étrangères, 280; préparatifs pour recevoir le prince de Parme, 212; son arrivée, 214.
Mons (de), capitaine français, I, 130, note 2.
Mont (du), Martin, III, 246, note 2.
Monte (de), Jean-Baptiste, II, 83, note 1; IV, 63; 94, note 1.
Montedosca (de), François, I, 197, note 4; chef des mutinés, 364, note 4.
Montigny (de), George, seigneur de Noyelles sur l'Escaut, I, 125; soupçonné de trahison, IV, 83.
— Jean, seigneur de Villers, envahit les Pays-Bas, I, 69, note 1; sa défaite, 57, 58, note 2; son supplice, 78.
— Louis, seigneur de Méricourt, livre Charlemont à don Juan, I, 308, note 3.
— *Voy.* Lalaing (de), Philibert-Emmanuel, et Montmorency (de), Floris.
Montluc (de), Jean, seigneur de Balagny, III, 233 (errata, V, 349).
Montmorency (de), Floris, seigneur de Montigny. Ses noms, I, 6, note 1; 9, note 1; la régente décide de l'envoyer en Espagne, 10, note 5, 38; il y est arrêté, 40, 41, note 1.
— George, baron de Croisilles, I, 68.
— Louis, seigneur de Bavry, I, 172, note 3; 276, note 1.
— Philippe, seigneur de Hachicourt, V, I, 10.
— Philippe, comte de Hornes, I, 9; autorise les prêches, 14, note 1; apaise un tumulte à Bruxelles, 27, note 1; son peu d'empressement à voir le duc d'Albe, 42, note 1; son arrestation, 48; est ramené de Gand à Bruxelles, 61; son supplice, 313.
Montreul (de), Charles, IV, 330, note 1.
Morbecque (de). *Voyez* Saint-Omer (de), Jean.
Mordacq, Jean, III, 157.
Morgam, capitaine anglais, V, 83.
Morghe, Thomas, colonel, III, 312.
Morguaux, capitaine, IV, 192.
Morillon, Gui, I, 11.
— Maximilien, I, 11; pris par les Bruxellois, II, 23; conspire, 128; travaille les maisons religieuses en faveur de don Juan, 185.
Mornay (de), Philippe, seigneur du Plessis-Marly, V, 306.
Morneau. *Voy.* Mourbault, Jean.
Mortagne prise par les Français, III, 174; ravages commis par sa garnison, V, 7; prise par les malcontents, 78.
Mortaigne (de), François, V, 53, note 2, 85, 176.
— *Voy.* Walle (de), Louis.

Motte au bois (la), III, 189.
Motte (de la). *Voy.* Pardieu de), Valentin.
Motte (de la ou van der), Jean, V, 149.
Mouillerie (de la). *Voy.* Lalaing (de), Antoine.
Moullart, Matthieu, abbé de Saint-Ghislain, I, 243, note 3; chargé de négocier avec les états, 252, note 1; évêque d'Arras, II, 26; notice, *ibid.*, note 2; chassé d'Arras, 244; y rentre, III, 222.
Moullerie (de la), IV, 223.
Mourad III, V, 57.
Mournault, Jean, capitaine, II, 54, 55, 214, note 1; 215, 271, 290, 291; créé chevalier, 293; III, 47; accuse d'inertie les chefs de l'armée et donne sa démission; 215, 341; IV, 312, 314; IV, 49; quitte le service d'Anvers pour celui de Gand, 179; défait par d'Egmont, 221; V, 106, note 3; V, 225, 228; destitué, 250.
Mouscron. Prise de ce château par les malcontents, IV, 218.
— *Voy.* Barre (de la), Ferdinand.
Mouy. *Voy.* Vaudray (de), Arthus.
Mouy-Saint-Paille, IV, 72, note 1.
Moy, colonel, IV, 209, 259.
Moy (de), Ambroise, V, 313.
Mulekeau, Adam, III, 321, note 1.
Mulert, Ernest, I, 35.
Mullem. *Voy.* Cabillau.
Muller, Lazare, III, 284, note 1.
Musaert, Martin, II, 153.
Mutineries, I, 89, 156, 192, 295; II, 36; des Anglais et des Écossais de la garnison d'Anvers, IV, 23, 33; des Anglais, à Anvers, qui arrêtent l'abbé de Saint-Michel, 42, 54, 215.
Muy (de), I, 109, note 2.
Muyden prise par les Hollandais, I, 190.
Mylen (van der), IV, 78.

Naarden. Destruction de cette ville et massacre de ses habitants, I, 138.
Namur. Don Juan surprend le château, I, 308; arrestation de conspirateurs, V, 337, note 2.
Namur (de), Anne, V, 111, note 4; sauve l'église de Sainte-Gertrude du pillage, 115, note 1.
— Philippe, sire de Dhuy, Flostoy, I, 58; son supplice, 78, note 4.
Nassau (de), Adolphe, tué à Heyligerlée, I, 59.
— Catherine, I, 165, note 2.
— Engelbert (comte de), I, 72, note 1.
— Flandrine, IV, 337.
— Guillaume (comte de), dit le Vieux, I, 4, note 1.
— Guillaume (comte de), prince d'Orange Il est question de lui confier le gouvernement des Pays-Bas, I,

2, note 2; notice 4, note 1; réunion de Breda, 6, note 2, 9; rappelé en Hollande par les troubles, *ibid.*, note 5; autorise les prêches à Anvers, 14, note 1; inimitié de Granvelle, 17; il est remplacé provisoirement à Anvers par d'Hoogstraeten, 26, note 1; il oblige Jean de Marnix à se rembarquer, 29, note 3; contient les Anversois, 31; quitte Anvers, 33; entrevue de Willebroeck; annonce l'intention de se retirer en Allemagne, 34; décret d'ajournement, 56; se décide à se mettre à la tête des insurgés, 57, note 2; confiscation de ses biens, 77; sa justification, 79; sa première expédition, 80; sa retraite, 82; donne le gouvernement de la Hollande à Guillaume de la Marck, 102; se prépare de nouveau à entrer dans les Pays-Bas, 109, note 2; ses dettes, 112, note 1; les états lui demandent l'élargissement du seigneur de Billy, 120, note 4; il rentre dans les Pays-Bas, 122, note 2; entre à Malines, 123; prend Termonde, 125; prend Louvain et entre dans le Hainaut, 128; sa retraite, 129; demande de l'argent à la reine d'Angleterre, 136; rentre en Allemagne, 137; ses efforts pour secourir Haarlem, 139, 141, 142, note 1; se rend à Flessingue pour surveiller les opérations du siége de Middelbourg, 148, note 2; offre d'échanger de Boussu contre son fils, 154, note 2; est exclu de l'amnistie, 162; accepte les offres de Henri III, 163, note 1; ses efforts en faveur de Leyde, 164, note 1; négociations de Breda, 172; fait ravitailler Zierikzee, 179, note 1; engage les états de Hollande à faire la paix ou à se séparer complètement de l'Espagne, 187, note 1; désapprouve le traité de Marche en Famenne, 263, note 1; retire ses troupes du château de Gand, 276, note 1; l'envoyé d'Angleterre l'engage à se tenir en garde contre don Juan, 278, note 1; difficultés qu'il éprouve en Hollande, 278; décline les avances de don Juan, 292, 301; ses armements, 302; est invité par les états à venir à Bruxelles, II, 39; accepte, 41; son entrée dans cette ville, 44, 50; offre un banquet aux commissaires extraordinaires de la commune et promet de les soutenir jusqu'à la dernière goutte de son sang, 64; nommé gouverneur du Brabant, 73; se rend à Breda, 74; à Gand, 125; lieutenant général de Matthias, 132, 136; revient à Bruxelles, 456; on remarque son absence à la procession, 164;

chef du conseil d'État, 164; se rend à Gand pour apaiser les esprits, 237, 240; négocie avec le duc d'Anjou, 248; avec les ambassadeurs anglais, 299, 303, 310; se rend à l'armée, 310; naissance de sa fille Catharina Belgia, III, 34; reçoit, à cette occasion, la terre et le comté de Linghen, *ibid.*, note 2; le peuple craint qu'on ne l'assassine, 36; embarras que lui causent les troubles de Gand, 159; son influence baisse, 201; négocie avec les Gantois, 209; refuse de se rendre à Gand, 211, note 1; est prié de s'y rendre pour apaiser les troubles, 216, 217; il y va, 218; traite, à Termonde, avec les états de l'Artois et du Hainaut, 251; revient à Anvers; rapport sur ses négociations, 277; ordonne aux Gantois de remettre entre ses mains les prisonniers qu'ils détiennent, *ibid.*; menacé par les Anversois qui lui reprochent la mort de Toulouze, IV, 128; suspect au peuple, 170, 181; sa défense, 181; se disculpe, 184; est obligé de réduire son train de maison, 239; publie un manifeste au sujet des propositions du congrès de Cologne, 246; se rend à Gand et change le magistrat formé par Hembyse, 268, note 1, 269, 276; les malcontents projettent de l'enlever, 279, note 1; les Gantois lui offrent le gouvernement de la Flandre, 279; contient les partisans de Hembyse, 290; renouvelle les magistrats de Bruges et du Franc, 300; gouvernement de la Flandre, 301, note 1; revient à Gand, 311; insultes de la populace de Lille, 319; revient de Gand à Anvers, 328; reçoit des états généraux le marquisat de Berg-op-Zoom, 333, note 1; querelle avec le marquis d'Havré, 334; naissance et baptême de sa fille Flandrine, 336; ses plaintes contre l'opposition qu'il rencontre et les accusations dont il est l'objet, 350; veut donner sa démission, V, 22; gouverneur du Brabant, 26; mémoire adressé aux états, au sujet de la défense du pays, 91; son départ pour les provinces septentrionales, 94; son voyage, 104, 175; son retour; déjoue, en partie, les intrigues du comte de Renneberg, 188; est atteint de la fièvre, 238; sa convalescence, 248; candidat au gouvernement général, 249; est injurié par un Flamand, 283; opinion du peuple sur son compte, 284; offre un banquet au prince de Condé, 305; défend la cause du duc d'Anjou devant le large conseil d'Anvers, 326.

— Guillaume-Louis, V, 251, note 1; prend le commande-

ment de l'armée devant Groningue, avec le comte de Hohenlohe, 254; portrait, *ibid.*, note 1.
— Henri, prince d'Orange, I, 4, note 1.
— Henri (comte de), tué à Mockerheyde, 153, note 1.
— Jean, II, 157; prend le commandement des troupes de Schenck, 210, 260; III, 154, 192, 193; rétablit l'ordre à Nimègue, 345; IV, 81, note 2.
— Jean, frère de Guillaume, prend Linbeke, V, 123; succès en Gueldre, 143, 157; vient à Anvers, 253; est décidé à se retirer dans son comté, *ibid.*, note 1; retourne en Gueldre, 267.
— Julienne, née comtesse de Stolberg, mère du prince d'Orange, I, 4; sa mort, V, 305.
— Louis rédige la requête des confédérés, I, 6, note 2; la présente à Marguerite de Parme, 8; est ajourné, 57; entre en Frise, *ibid.*, note 2; victoire d'Heyligerlée, 58; défaite de Jemmingen, 73; confiscation de ses biens, 77; surprend Mons, 107; capitule, 130; est tué à Mockerheyde, 152.
— Marie, I, 77, note 1.
— Philippe-Guillaume, comte de Buren, I, 72, note 1.
— René, prince d'Orange, I, 4, note 1.
NASSAU (hôtel de), I, 72, note 1.
NES (Van den), I, 259.
NEUVILLE (de). *Voy.* Hacqueville (de), Louis.
NEVE (de), Gaspar, V, 202, note 1.
NEYEN, Martin, I, 171, note 1.
NEYT, Jean, V, 298, note 2.
NICOD, Pierre, I, 292, note 1.
NICOLAÏ, Adrien, I, 44, note 2; 47, note 3.
— Éverard, I, 15.
NIEUPORT, V, 126.
NIEUPORT. *Voy.* Halewin (de), Jeanne.
NIEUWENAAR (le comte de), défend Weerdt contre les troupes des états, III, 193.
— Walburge, comtesse de Hornes, demande que son mari soit jugé comme chevalier de la Toison d'or, I, 64, note 1.
NIGRI, Philippe, I, 4, 10; V, 349.
NIMÈGUE. Brisement des images et expulsion des prêtres catholiques, III, 345; adhère à la paix de religion, IV, 18; tentative pour la livrer au prince de Parme, 257.
NINOVE prise et saccagée par Philippe d'Egmont, IV, 182; tentative des Gantois sur cette ville, V, 167; elle est reprise par de la Noue, 176; menacée par les malcontents, 184; tentative malheureuse de sa garnison sur Enghien, 339; ravitaillée, 341.
NIVELLES fournit des vivres à l'armée du prince d'Orange,

I, 130; chasse sa garnison, 321; reçoit les troupes des états, II, 17; repousse Mansfeld, 176; pillages des troupes royales, 264, note 1; tentative pour la livrer à don Juan, 194; prise par le prince, 195; se rend au comte de Bossu, III, 124; entreprise de la garnison de Bruxelles sur cette ville, V, 92; elle est prise, 106; pillage des églises, 115; tentative des malcontents pour la reprendre; elle est ravitaillée, 124, 257.

NOIRCARMES (de), Jean, seigneur de Selles, chargé par Philippe II de négocier avec les états, II, 232, 328; pris à Bouchain, V, 275.

— *Voy.* Sainte-Aldegonde.

NOOT (Van der), Adrienne, V, 21, note 1.

— Gaspar, seigneur de Carloo, I, 69, note 1.

— Guillaume, I, 52.

— Walter, seigneur de Risoir, I, 69, note 1.

— Capitaine de Bruxelles, I, 322.

NORFOLK. *Voy.* Howard, Thomas.

NORITZ, Jean, III, 44; IV, 38; V, 16, 18, 143, 181; prend Malines, 190; félicitations sur sa conduite, 198, note 1; est blessé, 222; rixe avec des hommes du peuple à Anvers, 261; est envoyé en Frise, 311.

NORMAN, capitaine, III, 344.

NOUE (seigneur de la), François, amène des secours au prince d'Orange, I, 160, note 1; surprend Valenciennes, 116, note 2, 186, note 2; est fait prisonnier, 272, note 1; II, 360; III, 257; maréchal de camp de l'armée des états, IV, 32; bat les malcontents, 62; prend Saint-Gilles et l'abbaye de Watene, 71; bat la garnison de Saint-Omer, 72; ses succès; composition de son armée, 91; continuation de ses succès, 103; assiége Boesinge, 110; bat les malcontents, 111; prend Boesinge, 119; reproches que lui adressent les Gantois, 209; reprend le fort de Baesrode, 268; défait les malcontents, près d'Alost, 311; reprend le fort de Willebroeck, *ibid.*; ravage les environs de Malines, 334; mutinerie de ses troupes, 352; demande des renforts, V, 7; prend Wervicq, Commines, Warneton, Hallewyn, 11, 12; défait un corps de malcontents à Bondues, 13; prend Bondues, Rouck, Wembrechies, Linselles, Quesnoy, 14; trahison d'un de ses soldats, 19; prend Avelghem, 27; échoue devant Autryve, 28, se retire sur Courtrai, 31; bruit de son assassinat, 99; se rend en France, 108; revient en Flandre, 161; grande réception à Gand, 165; visite les villes de la Flandre, 169, prend Ninove,

176; se rend à Anvers, 180; refuse de livrer d'Egmont aux Gantois, 183; banquet qui lui est offert, 183; quitte Anvers; présent de Matthias, 184; concerte la prise de Malines, 191; concentre ses forces près de Thielt, 205; marche sur Lille, 207; demande des renforts, 211; dégage Tournai, 214; s'établit à Sottegem, 215; défaite d'un de ses corps, 225; défait et pris, 226; transféré à Mons et de là au château de Limbourg; mauvais traitements qu'il éprouve, 235.

— Odet, seigneur de Téligny, V, 176; combat d'Ingelmunster, 228; sa lettre à la comtesse d'Egmont, 236, n. 1.

NOYELLES (de), Hugues, baron de Torsy, comte de Noyelles, III, 241, note 1.

— Paul, seigneur de Staden, gouverneur d'Ypres, II, 226; III, 241; V, 177.

— Ponce, seigneur de Bours, s'empare du château d'Anvers, II, 10; notice 11, note 3; III, 7, note 1; député vers les malcontents, 135; négocie une trêve entre eux et les Flamands, 243; chargé de négocier avec les malcontents, IV, 15; sa trahison, 94, 96, 104; rôle odieux qu'il joue, 132; les catholiques de Malines accusés de l'avoir livré aux Espagnols, 355.

NOYELLES SUR L'ESCAUT. *Voy.* Montigny (de), George.

NYCOD, Pierre, III, 99, 110.

NYNO (don), Gabriel, III, 22, note 1.

OFFIGNIES (d'), ou d'Offegnies, Jean, IV, 45, note 1; 122, note 1.

— Thierry, IV, 45, note 1.

OHAIN (Prise d'), II, 28.

— *Voy.* Hinckaert, Jean.

OIGNIES (d'). *Voy.* Ongnies (d').

OIRSCHOT (Le seigneur d'), V, 62, 119.

OLDENZAAL, V, 268.

OLIVAREZ, Garcia, IV, 313, note 1.

OLIVIER, Antoine, peintre. Louis de Nassau lui doit la prise de Mons. Rôle important que joue ce personnage, I, 108, note 1; 110, note.

OLZIGNANO (de), Jérôme, I, 47.

OMMELANDES. Révolte des paysans, V, 175.

ONGNIES (d'), Adrien, seigneur de Willerval, est envoyé en Zélande, I, 258; est envoyé au prince d'Orange par don Juan, 293; notice, II, 7, note 1; gouverneur de Lille, Douai et Orchies, 272; réputé bon patriote, III, 207, 233, note 1.

— François, seigneur de Beaurepert, III, 62, note 1; 119, note 1; IV, 78, note 2.

— Philippe, seigneur d'Ongnies, II, 78; est arrêté par les Gantois, IV, 173.

— Robert, seigneur de Wil-

lerval, Philomès, etc., III, 233.
Oorsmael. *V.* Hertoghe (de), G.
Oorteghem (de), Jean, III, 203, note 2.
Oosterhout, V, 94.
Oosterwyck, V, 250.
Oostfrise (d'), Jean, I, 10.
— Maximilien, II, 234, note 1.
Ophem (van), Guillaume, V, 203, note 1.
Orange (prince d'). *Voy.* Nassau, Guillaume.
Orsselle (Van), Érasme, V, 196, note 1.
— Paul, V, 203, note 1.
Ortez, colonel, IV, 189.
Osne (d'), Michel, seigneur de Bettencourt, I, 130, note 2; IV, 305.
Oss (Van), Antoine, seigneur d'Heembeke, amman de Bruxelles, I, 201, note 1; 292, note 2; II, 9: notice, *ibid.*, note 1; est pris par les Bruxellois, 12; arrestation de sa femme, 213.
Ottenbourg, III, 111.
Oudart ou Oudaert, Élisabeth, V, 318, note 1.
— Henri, V, 318, note 1.
— Nicolas, V, 318.
Oudewater prise d'assaut par le seigneur de Hierges, I, 173.
Oultreman, enseigne, I, 36.
— Philippe, espion des Espagnols, I, 77.
Oultreman (d'), Henri, IV, 330, note 1.
Oultremont (d'), II, 165, note 3.
Overbeke (d'), Pierre, III, 5, note 1.
Oye (le seigneur d'), député en Allemagne, II, 216, note 3; 233, note 3.
Oyenbourg (le seigneur d'), III, 20, note 1.
Oyenbrugge, V, 36.
Oyenbrugghe (d'), Engelbert, I, 67, 68, 301, note 2; II, 48, 165.
— François, I, 67, note 5.
— Philippine-René, II, 9, note 1.
Oyseleur (l'), Pierre, seigneur de Villiers, pasteur protestant, I, 12; V, 147, note 2; 181, 232.

Pacification de Gand, I, 252.
Paez, Francisco, I, 46.
Page (de), Pierquin, huissier, I, 46.
Palavicino, Horace, V, 343.
Pallant (de), Anne, veuve de Philippe de Stavele, III, 54.
— Florent, comte de Cullembourg, I, 8; sentence d'ajournement, 57; confiscation de ses biens, 77.
— Marguerite, III, 259, note 1.
Pamele (de), Adolphe, II, 81.
— Guillaume, II, 79; sa fuite de Gand, 81.
Panis, V, 42.
Pape (de), Daniel, III, 30, note 1.
Papenbroeck (Van), Jean, V, 199, note 1.
Pardieu (de), Valentin, sei-

gneur de la Motte, défait les sectaires à Waterloos, I, 20; occupe le Sas de Gand, 28, note 3; poursuit les sectaires, 87; est nommé lieutenant de l'artillerie, 87, note 1; assiste au siége de Mons, 116; et au siége de Haarlem, 143, note 1; nommé maréchal de camp, 282, note 2; suspect au peuple, II, 120; ses trahisons, 168; notice, *ibid.*, note 1; son intervention dans l'assassinat du prince d'Orange, *ibid.*; est accusé de trahison, 180; tente d'inonder le pays de Bredenaerde ou de l'Angle, 274; arrête Antoine de Lalaing, 298; cherche à se rapprocher des Flamands, III, 55; ses efforts pour ramener les Wallons au service du roi, 212, note 2; sa trahison, 219, 224; est déclaré ennemi public, IV, 27; avantages qu'il retire de sa défection, 48 et note 1; convention de Mont-Saint-Éloy, 59; échoue dans une tentative sur la Briele, 324; réitère sa tentative sur cette ville, 326; V, 79, note 2; 126; tentative des malcontents sur Gand; est blessé, 299.

PARME. *Voyez* Marguerite de Parme et Farnèse, Alexandre.

PARMENTIER, Nicolas, I, 170; V, 150, 151, 152; 290.

PATERNOSTERS KNECHTEN, IV, 94, note 1.

PATÉS DE VENAISON de Bruxelles, V, 132, note 2.

PAYSANS s'arment contre les maraudeurs, III, 22; (soulèvement des) de la Gueldre, V, 8, 156, 178.

PECKIUS, Pierre, I, 63, note 1.

PEENE, IV, 214.

PELCIER, Firmin, I, 59.

PERREN (Van der), Arnoul, V, 328.

PERRENOT, Antoine, cardinal de Granvelle, I, 1, note 3; 4, 5; son départ des Pays-Bas, 11, note 2; 25, note 1; 40; écrit au roi en faveur des comtes d'Egmont et de Hornes, 64, note 1; son antipathie pour les assemblées des états, 155, note 1; conseille au roi de rendre le gouvernement des Pays-Bas à Marguerite de Parme, 185, note 3.

— Frédéric, seig. de Champagney, gouverneur d'Anvers, en est expulsé par les mutinés, I, 157; notice, *ibid.*, note 2; tente de négocier avec le prince d'Orange, 168, note 3; envoyé en Angleterre, par Requesens, 187, note 1; chargé de négocier avec don Juan; remontrance que lui adresse ce prince, 252, note 1; envoyé par les états au prince d'Orange, 37, note 2; 39, note 1; suspect aux Bruxellois, 127; accusé de malversation et d'abus, 129; chef des finances, *ibid.*, note 1; accusé de trahison, 179; son régiment est donné à

d'Egmont, 206; sa défection, 207; est arrêté à Bruxelles, III, 49, 50; transféré à Gand, 51; puis à Termonde, 293; s'oppose à l'élargissement du colonel Foucker, 369, note 4; s'échappe de Gand; est repris, IV, 171; acquiert la baronnie de Renaix, 253; amant de la fille du seigneur de Berchem, V, 266.

— Nicolas, acquiert la baronnie de Renaix, IV, 253, note 1.

Persy, Pierre, I, 54, note 1.

Peste, II, 99; ravage le camp de don Juan, III, 126; règne à Arras, 157, note 1.

Pesterb (de), Renier, III, 203, note 2.

Petain, capitaine, I, 151, note 1.

Petegem, V, 106.

Peyssant (de), Lancelot, seigneur de la Haye, III, 167, note 2.

Philibert-Emmanuel de Savoie demande l'élargissement de Mansfeld, I, 256, note 1.

Philibert de Bruxelles, chargé de proposer aux états généraux la levée du 10e et du 20e denier, I, 97, note 2.

Philippe II, roi d'Espagne, quitte les Pays-Bas, I, 1; conseils qu'il reçoit de son père, 3; création des nouveaux évêchés, 6, note 3; maintient l'inquisition, 11, note 5; ses préparatifs militaires contre les Pays-Bas, 16; bon accueil fait à d'Egmont, 39; sa perfidie, 40, note 1; 41, note 1; repousse toutes les intercessions en faveur des comtes d'Egmont et de Hornes, 64, note 1; accorde une prétendue amnistie, 91; défend au duc d'Albe de quitter les Pays-Bas, 112, note 1; projet de descente en Angleterre, 117, note 1; accorde un nouveau pardon, 154, 161; refuse d'accorder la liberté de conscience, 165, note 2; charge le conseil d'État du gouvernement des Pays-Bas, 185; favorise la conspiration du duc de Norfolk et projette une descente en Angleterre, 188, note 2; déclare les états ennemis de la couronne, 273; revendique le Portugal, IV, 90; envoie une armée navale sur les côtes d'Irlande; elle est défaite, V, 230; réclame la couronne de Portugal, à main armée, 287.

Philippeville. Sortie heureuse de sa garnison, II, 187; arrestation de Charles de Glimes, qui voulait la livrer à don Juan, 217; sa résistance, 244, tentatives des Espagnols pour la prendre, 252; elle capitule, 260.

Philomès. *Voy.* Ongnies (d'), Robert.

Philomez, II, 11 et note 1.

Picanet, Jean, III, 20, note 1.

Pie V, I, 8.

Pierquin, François, I, 272.

PIERRE, chirurgien, V, 177; 263.
PIETERSZOON, Pierre, I, 279.
PIGNATELLI, Marie-Françoise, I, 209, note 1.
— Nicolas, *ibid.*
PINCHON, Philippe, IV, 235.
PIPENPOY, Pierre, seigneur de Merchtem, I, 82, note 1.
PITTEPAN, Alexandre, IV, 330, note 1.
PLANTIN, Christophe, V, 260.
PLESSIS (du). *Voy.* Mornay (de), Philippe.
POELE (Van de), Jean, III, 5, note 1.
POLAENEN (de), Jean, I, 72, note 1.
— Jeanne, *ibid.*
POLINCHOVE. *Voy.* Courteville (de), Josse.
POLWEILER, Nicolas (baron de), I, 115, note 1; 222; II, 71; V, 186.
POPERINGHE, prêches, I, 12, note 2; rançonnée par les malcontents, IV, 306.
POPUELLE (de), Odet, III, 254.
PORTUGAL. Son intervention dans les troubles des Pays-Bas, II, 114; Philippe II revendique ce royaume, IV, 90, 279, 300; V, 131, 287; élection de don Antoine, 317.
POSTE (de la), Claude, V, 109, note 2.
— Jean, avocat fiscal, I, 44, 45, 53; son arrestation, 243; II, 81; IV, 109, note 1.
POSTEEL, Martin, IV, 186.
POTELLES (le seigneur de), I, 130, note 2.
POTTELBERGHE (Van), Jean, V, 146, 147.
— Nicolas, IV, 344, note 1.
POTTERIE (le seigneur de la), V, 266.
POUILLY, Nicolas, seigneur d'Esne, III, 231, note 1.
PRADO (de), Jean-Michel, I, 206.
PRANDT (de), Hugues, seigneur de Blaesveldt, V, 194, 195.
PRATZ, Esteban, I, 45, 133, note 1, 206; suspect aux Bruxellois, 280, note 1.
PRÊCHES, I, 12, note 2; autorisés par la convention du 25 août 1566, 14, note 1.
PRÉDICATEURS. Défense d'insulter dans leurs sermons les gouverneurs et autres fonctionnaires, II, 219.
PRÉE (de la). *Voy.* Taffin.
PREINER, Siegfried, II, 287, note 1.
PRÉSEAUX (le seigneur de), passe au service des états, V, 118.
PRINCEN-HOF, II, 228.
PROVENE. *Voy.* Ghistelles (de), Charles.
PROVIN (de), Charles, IV, 207.
— François, IV, 207 et appendice, V, 348.
PROVIN (Van). *Voy.* Provyn (Van).
PROVYN (Van), Liévin, V, 312.
PROYE, Jacques, IV, 122, n. 1.
PRUNEAULX (des). *Voy.* Sorbies (de).
PYERLINCK, G., I, 240, note 3.

Quaderebbe (le seigneur de), I, 151, note 1.
Quaribbe (Van), Jean, V, 203, note 1.
Quarré, Antoine, sire de Saemslach, bourgmestre de Bruxelles, I, 201, note 1.
Quatrevaulx, IV, 311.
Querecques. *Voy.* Croy (de), Eustache.
Quesnoy chasse les soldats du duc d'Anjou, II, 267; refuse de recevoir une garnison française, III, 88, 100, 103, note 2.
Quesnoy (le bourg) pris par de la Noue, V, 14; repris par les malcontents, 53.
Quickelberghe (Van), IV, 277.
— George, V, 299, note 2.

Raboeviettes (de), Adrien, IV, 122, note 1.
Raeseghem (Van), Jacques, II, 230.
Rammekens tombe au pouvoir des insurgés, I, 106; IV, 212.
Randal, Thomas, I, 187, note 1.
Ranst. Prise de ce château par les malcontents, V, 318.
Rantere (de), Jean, I, 63, note 1; 66.
Rapaille, Philippe, III, 182.
Rassenghien (de). *Voy.* Vilain, Maximilien.
Razoir, Jean, IV, 330, note 1.
Rebreviettes (le seigneur de), V, 150, note 1.
Rébus, II, 265.
Recourt, Philippe, seigneur de Licques, I, 115, note 1; 130, note 2; gouverneur de Haarlem, 143, note 1; favorise les mutinés, 230; notice, *ibid.*, note 1; II, 178; prépare un coup de main sur Malines, IV, 138, note 2; prend le fort de Willebroeck, 226.
Redelghem (de), Charles, dit Hannaert, seigneur de Liedekerke, I, 199, note 1; envoyé à don Juan par les états, 243, note 3; chasse les Allemands mutinés d'Anvers, II, 10; chef des finances, 165.
— Jean, I, 199, note 1.
Reingout, Charles, V, 36.
— Jacques, I, 67, 68; II, 48; commis des finances, 165; V, 181, 182.
Rémy, Pierre, V, 279.
Renaix fortifié, IV, 187; prise par les malcontents, 252; baronnie, 253.
Renesse (de), Gérard, I, 76, note 2.
Renneberg. *Voy.* Lalaing (de), George.
Rentiers, Pierre, III, 30, note 1.
Renty (le prieur de). *Voyez* Bienaimé, Robert.
Requesens (don Louis de), grand commandeur de Castille. Son arrivée dans les Pays-Bas, I, 147; se rend à Anvers pour secourir Middelbourg, 148; défend à Mondragon de se reconstituer prisonnier, 151, note 1; publie le *pardon général* accordé

par le roi, 154, 160; demande aux états la continuation des aides extraordinaires, 155, note 1; ouvre des négociations avec le prince d'Orange, 168, 172, note 3; déjoue un complot formé pour livrer Anvers au prince, 171; prend l'île Sainte-Anne, 175; mutinerie de sa garde, 181; sa mort, 182; repousse les avis d'Élisabeth d'Angleterre, 187, note 1.
RESTEAU, Vincent, IV, 331, note 1.
REXPOEL incendié par les malcontents, III, 242.
REYMBOUTS, Sébastien, I, 288, note 1; IV, 282, note 1; V, 116.
RICHARDOT, Jean-François, évêque d'Arras, arrêté à Malines, I, 122, note 2; 160.
— Jean. *Voy.* Grusset.
RICHEBOURG. *Voy.* Melun (de), Robert.
RICX, capitaine, III, 312.
RIDDERE (de), Guillaume, IV, 61.
RIDOLFI, Roberto, I, 188, note 2.
RIO (del), Antoine, seigneur de Claydaele, I, 213; II, 108, note 1.
— Fernando, 115.
— Francisco, 47, note 2.
— Louis, en faveur près du duc d'Albe, 44, note 2; membre du conseil des troubles, 47, 54; instruit le procès de d'Egmont, 68; contre A. Van Straelen, 70, note 2; contre le portier de l'hôtel de Nassau, 73; fait retirer la garnison espagnole de la Brielle, 101; envoyé à Malines, après le sac de cette ville, pour y rétablir l'ordre, 135; consulté au sujet du pardon général, 161, note 1; nommé membre du conseil privé et du conseil d'État, 205; son arrestation, 205 et 206; est envoyé en Zélande. 207, note 1, 254; est ramené au château de Vilvorde, 264; ses aveux, 265, rentre au conseil d'État, 272; se retire à Malines près de don Juan, 305; sa mort, III, 126.
— Martin-Antoine, seigneur d'Aertselaer, IV, 69.
RIPPERDA (Van), Wybolt, commandant de Haarlem, I, 119, note 6; 139, note 2.
RISOIR. *Voy.* Noot (Van der), Walter.
RIVIÈRE (le seigneur de), I, 168, note 3.
ROBAY (Van), Roger, I, 54, note 1.
ROBERT, Nicolas, III, 130; IV, 345.
ROBIER, Étienne, III, 321, n. 1.
ROBIN (de), Louis, prévôt de Mons, II, 202.
ROBLES (de), Gaspar, seigneur de Billy, soumet la Frise; ses cruautés, I, 120 et 214; son arrestation, 220; les mutinés réclament son élargissement, 270; ses tentatives sur la Frise, V, 60, 118, 125, 250.

ROBLES (de), Marguerite, I, 214, note 3.
ROCHE (de la). *Voy.* Lannoy (de), Ferdinand.
ROCHEPOT (le comte de la) et Roches des Sorbies, seigneur d'Espruneaux, II, 248, note 2.
ROCKOLFING (Van), Charles, tente de surprendre le château d'Audenaerde ; est défait et pris, III, 216, note 2.
RODA (de), Jérôme, entre au conseil des troubles, I, 45, 92; au conseil d'État, *ibid.*, note 1 ; son secrétaire maltraité par les Bruxellois, 196; s'enfuit à Anvers et y forme un conseil d'État, 200, note 1.
RODOLPHE, empereur, interpose sa médiation entre les états et don Juan, II, 126, 287 ; engage don Juan à cesser les hostilités, III, 36.
ROELANDT, Jacques, bailli d'Axel, II, 153.
RŒULX brûlé par les troupes des états, V, 117.
RŒULX (de). *Voy.* Croy (de), Jean.
ROGERS, Daniel, envoyé d'Élisabeth, II, 199, note 1.
ROGGENDORF (Van), Christophe ou Christophore, seigneur de Condé, IV, 253, note 1.
— Guillaume, IV, 253, note 1.
ROISIN (le seigneur de), II, 290, note 1.
ROLIN, capitaine, III, 19, note 2.
ROMERO, Julien, mestre de camp, I, 41, note 2; arrête d'Egmont, 48; veut retourner en Espagne avec le duc d'Albe, *ibid.*, note 2; 115, note 1 ; donne une camisade à l'armée du prince d'Orange, 129, note 1 ; 143, note 1 ; entreprend de ravitailler Middelbourg, 149, 150, note 1 ; 172; est chassé de Bruxelles avec ses troupes, 184; se joint aux mutinés, 200; emporte Waelhem, 228, note 2; 229; son gendre est tué, 229; assiste au supplice des comtes d'Egmont et de Hornes, 313.
RONCK, IV, 107, note 1; 185, note 2; 295, 297; V, 14, 62, 119.
— Yvain, IV, 282, note 1.
RONCK (de), Isaac, chargé de traiter avec Philippe d'Egmont, IV, 174.
RONGY (le seigneur de), II, 82, note 2.
ROOSBEEK. *Voy.* Ruysbeek.
ROOSE, François, IV, 109, note 1.
ROSA, Pepin, évêque de Salisbury, I, 82, note 3.
ROSIMBOS, Agnès, III, 233, note 1.
ROSSEL ou Roussel, Jacques, II, 262, Appendice, V, 345; III, 306; IV, 142; accusé de concussion, de vols et de rapines, 209.
ROSSIGNOL (le seigneur de), II, 188, note 1; négocie la réduction de Philippeville,

217, note 2; agent de trahisons, 241, note 1; ourdit un complot à Malines, 278, note 1; IV, 355; se sauve de Malines, V, 195; pillage de son hôtel, 197.

Rotterdam surprise par le comte de Boussu, I, 103; les Espagnols l'évacuent, 122, note 1.

Rouillé (de), Jacques, III, 153, note 2.

Roulers. Défaite de sa garnison par les paysans, IV, 26; est fortifiée par les malcontents, 28; est reprise par les troupes des états, V, 6; 337.

Rousbrugge (prise et pillage du cloître de), par les malcontents, IV, 318; V, 87, 121, 122, 126.

Rubempré (de), Adrien, baron de Rèves, seigneur de Bièvre, I, 210; noyé lors du sac d'Anvers, 234.

Ruelin (de), François, IV, 330, note 1.

Ruffelaert, Jacques, V, 313.

Rumault, Jean, I, 60.

Ruminghen. *Voy.* Croy (de), Eustache.

Rummen. *Voy.* Mérode (de).

Rupelmonde repousse les mutinés, I, 239.

Ruremonde assiégée par les troupes des états, II, 70, 83, 106; levée du siége, 138.

Ruyckhaver, Nicolas, II, 102.

Ruysbeek. Prise de ce château par le comte de Boussu, II, 255, note 1, 377; V, 349.

Ruysbroeck (de). *Voy.* Beersele (de), Claude.

Ruyter (de), Herman, I, 83, note 2.

Ryhove. *Voy.* Kethulle (de la), Fr.

Rymerswaele (de), Josine, I, 199, note 1.

Rymenam (combat de), III, 42.

Rypet, Thomas, I, 99.

Rysselman, Jean, V, 304, note 1.

Rythove, Martin, évêque d'Ypres, assiste aux derniers moments du comte d'Egmont, I, 313; II, 26, notice.

Saint-Amand. Ravages de sa garnison, V, 7; pris par les malcontents, 83.

Saint-Bernard, fortifié, IV, 268.

Saint-Bertin (les religieux de) refusent de recevoir Frédéric d'Yve pour abbé, II, 148.

Saint-Delys (de), Robert, III, 321, note 1.

Saint-Feuillen (abbaye de), brûlée par les troupes des états, V, 117.

Saint-Georges (de), Guide, IV, 189.

Saint-Laurent-le-Royal, II, 38.

Saint-Omer, troubles de 1578, II, 146; sorties de sa garnison, 265, 266; expulsion des réformés, III, 211; ils s'arment contre le seigneur de Capres, 226.

SAINT-OMER (de), Jean, seigneur de Morbecque, chargé de négocier avec don Juan, I, 251; 252, note; II, 250.
SAINT-POL, V, 34.
SAINT-RÉMY. *Voy.* Ville (de), André.
SAINT-THOUIN (de), André, III, 321, note 1.
SAINT-VENANT, V, 34.
SAINTE-ALDEGONDE (de), Philippe, seigneur de Noircarmes, somme Valenciennes de recevoir garnison, I, 18, note 2; défait les sectaires à Lannoy, 21, note 1; soumet Tournai, *ibid.*; assiége Valenciennes, 22; reçoit le duc d'Albe à Thionville, 41, note 2; membre du conseil des troubles, 44, note 2; assiste aux exécutions des dix-huit gentilshommes décapités sur le Sablon, 60, note 1; salarie l'espion Oultreman, 77; envoyé au devant de l'archiduchesse Anne, 89, note 2; opposé à la levée du 10e et du 20e, il oblige néanmoins le conseil de la ville de Mons à adopter cet impôt, 97, note 2; 108, note 1; assiste au siége de Mons, 115; conclut la capitulation de cette ville, 130, note 2; cruautés qu'il y commet, 132, note 2; entre à Malines avec le duc d'Albe, 133, note 1; échec devant Alckmaar, 144, note 1; son influence sur Philippe de Marnix, 151, note 1.
— *Voy.* Marnix (de), Philippe.
SAINTE-GERTRUDE (abbaye de), V, 111, 114.
SAINTE-MARGUERITE (fort de), V, 213.
SALEMPIN (de), Jacques, II, 81.
SALENTIN, archevêque de Cologne; son mariage avec Antoinette de Ligne, II, 118.
SALINAS (de), Jeronimo, I, 49, 50, 313.
SALLET, capitaine, II, 235.
SALLET (de), Jacques, IV, 50; est soupçonné de vouloir livrer Bourbourg, 74; livre cette ville aux malcontents, 120, note 1.
SALM, Werner (comte de), II, 233, note 2; 234, note 1; 285, note 1.
SAMME (de la), Philippe, IV, 261.
SAMPSON. Prise de ce château, II, 119, note 1, 121.
SANDERS, Guillaume, II, 227.
SAN-JOSEPHO, IV, 248, note 1.
SANTFORT, V, 260.
SARAZIN, Chrétien, seigneur d'Alennes, II, 292 et Appendice, V, 345.
— Jean, abbé de Saint-Vaast, II, 205; ses intrigues, III, 288; IV, 122, note 1.
SARS (de), Jean, IV, 330, note 1.
SART, III, 111.
SASBOUT, Arnould, I, 168.
— Corneille, député près des états de Hollande, II, 5; est arrêté à Bruxelles, 204; élargi, 210; IV, 351; V, 121.
SAULMON, M 279.
SAVARY, J

SCHABOEN (Van), Christophe, I, 139, note 1.
SCHAMMERS (de), David, I, 54, note 1.
SCHARBERGER ou SCHARENBERGER, Urbain, I, 204, 210.
SCHAUMBOURG (le comte de), I, 42.
SCHEERPAERT, capitaine, V, 106, note 3.
SCHENCK, Christophe, V, 123.
— George, II, 260.
— Martin, II, 201 ; son arrestation, 210; défait le comte de Hohenlohe, V, 268.
SCHEPPERE (de), Corneille, seigneur d'Eecke, est arrêté à Gand, II, 81 ; sa tentative de fuite, 93.
SCHETS, Gaspar, seig. de Grobbendonck, chargé de négocier avec le prince d'Orange, I, 269, note 1 ; 293, 301, note 1 ; II, 18; suspect au peuple, 26 ; les Bruxellois veulent l'arrêter comme traître, 40; trésorier général, 165; est envoyé au congrès de Cologne, IV, 32, note 1; 78.
— Jean-Antoine, III, 92, 100, 109; V, 67, note 1.
SCHEUT (chartreuse de), V, 47.
SCHEYFVE, Jean, seigneur de Rhode Sainte-Agathe, I, 19; se démet des fonctions de chancelier de Brabant, V, 35.
SCHEYTS, colonel d'Anvers, V, 198.
SCHIEDAM évacuée par les Espagnols, I, 122, note 1.
SCHODT (de), Pierre, III, 190, note 1.
SCHONBERG (de), Gaspar, I, 278, note 1.
SCHOOF, Jean, V, 203, note 1.
SCHOONHOVEN évacuée par les Espagnols, I, 119; reprise par le seigneur de Hierges, 173; V, 38.
SCHOTTE, Jean, III, 30, note 1.
SCHOUTEETE, François, seigneur d'Erpe, II, 217; III, 293, note 2; s'échappe de Gand et offre ses services au prince de Parme, IV, 171; 344.
SCHUERE (Van der), Josse, V, 208.
SCHURBRANT, capitaine hollandais, IV, 264, 266.
SCHUTTEPUT, V, 101.
SCHWARTZBOURG - RUDOLSTADT, Albert (comte de), V, 96, 153, 287, 307.
SCHWARTZBOURG, Gunther, (comte de), chargé par l'empereur de réconcilier le roi et le prince d'Orange, I, 165, 168; II, 125, 157; V, 36, note 1.
SCHWARTZENBERG (de), Melchior, IV, 41; sa mort, 192.
— Othon-Henri (comte de), envoyé de l'empereur Rodolphe, II, 158; III, 36; négocie avec le prince de Parme, 219, 227, 262, 266, 291.
SCHWENDY. *Voy.* Zwendy.
SEGA (de), Philippe, évêque de Ripa, I, 267; IV, 309, note 1.
SEILLES. Prise de ce château, II, 119.
SEL de Brouage, V, 213.

SELLES (de). *Voy.* Noircarmes (de), Jean.
SEMPST, prêches, I, 27, note 1.
SEPMERIES (le seigneur de), I, 26.
SERNAES, Walant, I, 54, note 1.
SEROOSKERCKE (de), Philibert, I, 176.
SESTICH (Van), Désiré, III, 62, note 1.
S'GREVE, Guillaume, abbé de Saint-Michel, IV, 42.
SICHEM. Prise et sac de cette place par A. Farnèse, II, 183; reprise par Olivier Van den Tympel, V, 256, note 1.
SIEGHEN (Van), Henri, I, 76.
SILLE (de), Nicaise, II, 131.
SILVA (Ruy Gomez de), I, 41.
SIMONSZ, Jacques, I, 151, note 1.
SMOLDERS, Lazare, III, 284, 309.
SNEECK adhère à l'union d'Utrecht, IV, 23.
SNOUCK, II, 243.
SODOMIE (moines brûlés pour crime de), II, 257, 297; III, 20.
SOENEVELT, capitaines, IV, 52, 318.
SOETENS, Pierre, I, 54, note 1.
SOIGNIES prise par Montigny, III, 17; donnée au duc d'Anjou, 154, note 1.
SOLIMAN, V, 57.
SOLMS (de), Dorothée, I, 114, note 3.
SOMBREFFE (prise de), II, 28.
SOMMEL, Gaspar, IV, 75.
SONART (le seigneur de), V, 279.
SONASTRE. *Voy.* Bonnières (de), Charles.
SONOY, Thierry, I, 82, note 4; 119, note 5.
SORBIES (de), Roche, seigneur des Pruneaulx, V, 181.
SOREAU, Jean, capitaine, I, 20.
SOTTEGEM (combat de), IV, 221; le château brûlé par les Gantois, 222.
SOTTOMAYOR (Alonzo de), II, 278, note 1.
SOYECOURT, capitaine français, I, 130, note 2.
SPECX, Corneille, V, 203, note 1.
— Jean, V, 203, note 1.
SPELLEKEN. *Voy.* Grauweels, Jean.
SPINOLA, Baptiste, V, 313.
SPIRA (de), Nicolas, I, 28.
STABBS, V, 172, note 4.
STADEN (prise du château de) par la garnison d'Ypres, 223.
STADEN. *Voy.* Noyelles (de), Paul.
STAINCHAMPS (de), François. *Voy.* Strainchamps (de).
STAVELE (de), Philippe, seigneur de Glajon, III, 54, note 1.
— (la dame de), prisonnière des Gantois, III, 116; élargie, 293.
STEELANT (de), Servais, seigneur de Wissekerke, II, 205; IV, 121; suspect au peuple, 270.
STEENBACH (Van), Jacques, V, 61, 157.
STEENBECQUE (de). *Voy.* B nel, Hugues.

Steene (Van den), Nicolas, I, 54, note 1.
Steenvoorde prise par les malcontents, III, 185; combat de —, V, 258.
Stegen (Van der), V, 101.
— Jean, IV, 201.
— Nicolas, I, 45.
Stella. *Voy.* Sterre (Van der), François-Martini.
Sterck, Corneille, V, 144.
— Gilles, IV, 229, note 1.
— Godefroid, V, 144.
Sterckx, Henri, I, 46.
— Jean, secrétaire, I, 46, 67.
— Philippe, II, 165.
Sterre (Van der), François-Martini, I, 120, note 4; 213; cruels traitements que lui fait subir Robles de Billy, 214; soulève Groningue, 220; ramené à Bruxelles, 319; secours accordé à sa femme, V, 343.
Sterrebeek (prise du château de), par les Espagnols, II, 259; IV, 135, note 1. *Voyez* Meeren (Van der), Philippe.
Steuperaert. *Voyez* Stueperaert.
Stolberg, Julienne. *V.* Nassau.
Straelen (Van), Antoine. Son supplice, I, 49, 70.
— Jean, IV, 75, 100; travaille en faveur des catholiques, 250; revient à Anvers, 269; suspect au peuple, 274; bourgmestre d'Anvers, 296; V, 55, 56; nommé amman d'Anvers, 68, 267; offre un banquet à l'archiduc Matthias, 309, 315, 320.
Straeten (Van der), Corneille, II, 27, 32, 89; III, 159, note 1; sa défection, V, 24.
— Jean, II, 81, 88, note 1.
Strainchamps (de), François, III, 246; IV, 220, note 1; rallie les malcontents défaits à Bondues, V, 15.
Strate (Van der), Pierre, I, 54, note 1.
Stuart, Guillaume, colonel d'Écossais, II, 232; III, 43; prise de Malines, V, 190, 208, 209, note 1; réclamations pécuniaires, 249.
Stueperaert, Pierre, V, 312.
Sturck, colonel anversois, III, 264, note 1.
Succa, capitaine gantois, III, 277, note 2.
Suerck (Van), Gaspar, V, 73, 74, 263.
Suisses au service des états, V, 122.
Suys, Corneille, seigneur de Ryswyck, I, 168.
Sweerts, George, seigneur de Boortmeerbeek, V, 203, note 1.
Swick, Jean, V, 304, note 1.

Taffin, Jacques, I, 136; IV, 17, note 1; V, 313.
— Jean, pasteur protestant, *ibid.*, note 1; V, 37.
— Nicolas, prédicant protestant, I, 19; 136, note 1.
— Quentin, seigneur de la Prée, V, 32, note 2.
Tamise pillée par les Français, III, 321.
Tamise, Jean, V, 279.

TAMISE. *Voy.* Dorp (Van), Arnould.
TAPPIN, Sébastien, IV, 41, note 1; sa mort, 192.
TARDIF, Guillaume, seigneur de Tardif, V, 132, note 2.
TASSIS (de), Jean-Baptiste, arrêté, I, 207; élargi et nommé maître d'hôtel de don Juan, 275; suspect aux Bruxellois, 280, note 1; rejoint don Juan à Malines, 305; II, 191, note 1.
— Léonard, I, 207, note 1.
TAYAERT, Jacques, II, 227, note 2.
TAYE, Jacques, seigneur de Goyck, I, 146, note 2; V, 179.
TÉLIGNY (de), Louis, amène des renforts à Louis de Nassau, I, 109, note 2.
— *Voy.* Noue (de la), Odet.
TEMPLEUVE (le château de) pris et brûlé par la garnison de Tournai, V, 162.
TEMPLOUX. L'armée des états, y établit son camp, III, 109.
TERMONDE prise par les insurgés, I, 122, 125; ils l'évacuent, 136; interdit l'exercice du culte catholique, IV, 18; augmente sa garnison, V, 160; conspiration pour la livrer aux malcontents, 210; tentative malheureuse de sa garnison sur Enghien, 339: elle ravitaille Ninove, 341.
TERRA-NOVA. *Voyez* Aragon (d'), Charles.
TERVUEREN (prise du château de) par les Espagnols, II, 259, note 1.
TEYMONT, Corneille, V, 312.
THERON, Jean, IV, 240, note 2; est arrêté par Philippe d'Egmont, 262, note 1.
THÉROUANNE, V, 185, note 1.
THIELENS, Jean, V, 203, note 1.
THIELT prise par les malcontents, IV, 115; V, 205.
THIELT (Van), Marie, I, 204, note 1.
THILLY (de), Waléram, II, 235.
THOLEN (l'île de) prise par les troupes des états, I, 227.
THOMASZOON, Henri, I, 82, note 4.
THYMONT. *Voy.* Teymont.
THYS, capitaine, III, 342.
TIL (Van), Thomas, IV, 67.
TIRAS, IV, 310; V, 69.
TIRLEMONT prise par de Glimes, I, 225; se rend à don Juan, II, 173; prise par les Espagnols, III, 164, note 2.
TISNACQ (de), défend le château de Loevenstein, I, 83, note 2.
— Charles, I, 114, note 2; 204.
TITELMANS, Pierre, inquisiteur, I, 37, 97, note 1.
TOLÈDE (de), don Fabrique, I, 41, arrête la marche du prince d'Orange, 129, note 1; égards qu'il témoigne à L. de Nassau lors de la reddition de Mons, 132, note 1; sauve du pillage l'hôtel du Chaudron à Malines, 135; appelé au commandement de l'armée, 137, note 2; emporte Zutphen, 138; assiége Haarlem, 139; garde une

partie du butin fait à Haarlem, 145; quitte les Pays-Bas, 147, note 3; son arrestation et son exil, III, 314.
TOLÈDE (de) Ferdinand Alvarez, duc d'Albe. Alonzo del Canto conseille au roi d'envoyer le duc dans les Pays-Bas, I, 12, note 2; le roi adopte cet avis, 16, note 2; le duc se met en route, 34; son arrivée dans les Pays-Bas, 41; son entrée à Bruxelles; va saluer Marguerite de Parme, 43; produit sa commission et établit le conseil des troubles, 44; fait arrêter d'Egmont et de Hornes, 48; fait saisir les iconoclastes, les prédicateurs et ceux qui ont pris les armes contre le roi, 52; s'établit au palais, 53; confisque les biens des émigrés, *ibid.*, note 1; premières exécutions, 54; fait réparer les prisons de Bruxelles, 58, note 1; est accusé d'inimitié personnelle contre d'Egmont, 62, 67 et 74; méprise les priviléges de la Toison d'or et menace les juges, 64; complot formé contre sa personne, 69; va combattre Louis de Nassau et le défait, 74; se rend dans le quartier de Bois-le-Duc pour observer le prince d'Orange, 75, 81; reçoit du pape une toque et une épée, 82; défend aux parents des fugitifs de correspondre avec eux, etc., 85, note 3; confère des offices à une foule d'Espagnols, 86; sa fourberie, 88; se rend en Gueldre pour recevoir la future épouse du roi, 89; revient à Anvers et y fait publier le pardon général, 90; se réserve la connaissance des procès commencés au sujet des violations de priviléges et de coutumes, 93, note 1; revient à Bruxelles, 96; ses efforts pour établir le 10e et le 20e denier, 97; veut mettre garnison à Flessingue, 102; arme une flotte, 103, note 1; approvisionne Anvers et y élève un château, 106; est remplacé par le duc de Médina-Cœli, 111; le roi lui ordonne de conserver son gouvernement, 112, note 1; assiége Mons, 114; fait exécuter le seigneur de Genlis, 126, note 1; repousse le prince d'Orange, 129; soumet Mons, 130; prend Malines, 133; poursuit le prince d'Orange dans sa retraite et prend Zutphen, 137; sac de Naarden, 138; siége de Haarlem, 139; rejette les propositions des assiégés, 142, note 1; reddition de cette ville, 143; est obligé de lever le siége d'Alkmaar, 144, note 1; ses démêlés avec le duc de Médina-Cœli, 147, note 1; son départ des Pays-Bas, 147; trésors qu'il en emporte, 148; demande à l'Angleterre de ne pas aider les insurgés, 187;

prononce seul la sentence des comtes d'Egmont et de Hornes, 265; fait justice de soldats mutinés, 316; sa statue, 318; son arrestation et son exil, III, 314.
— Fernando, mestre de camp, I, 42, 90, 103, note 2.
— Frédéric, I, 115.
— Garcia, I, 16; III, 314, note 2.
— Maria, III, 314, note 2.
— Rodrigue, I, 115, note.
TOLLENAERE (de), Jean, seigneur de Cuerne et de Montaigu, III, 27.
TOLLENEER, capitaine, IV, 192.
TOMME (Van der), II, 30.
TONGERLOO (tentative des Espagnols sur l'abbaye de), repoussée, III, 164.
TONGERLOO, capitaine, V, 210, 211.
TORFENDAL, capitaine allemand, I, 133, note 1.
TORRE (de la), Jacques, I, 47, 67, note 2; démis de ses fonctions de secrétaire du conseil des troubles, 85.
— Madeleine, I, 47.
TORRENTIUS, Livinus, I, 253, note 2.
TORRES (de), Francisco, I, 70, note 1.
TORSY. *Voy.* Noyelles (de).
TOULOUZE. *Voy.* Marnix (de).
TOUR (de la), Jean, III, 190, note 1.
— *Voy.* Longeval (de), Robert.
TOURNAI, prêches, I, 12, note 2; 14, note 1; 18; réduite par Noircarmes, 21; troubles religieux, III, 120; interdit l'exercice de la religion réformée, 132; réaction catholique, 236; repousse les propositions des villes de l'Artois, 288; divergence d'opinions chez ses habitants, IV, 327; les états en renforcent la garnison, V, 32, 87; tentative pour la livrer aux malcontents, 107; dégagée par de la Noue, 215; découverte d'une conspiration, 256; débloquée et ravitaillée, 317; plaintes excitées par sa garnison, *ibid.*, note 1.
TRANSILVAIN, Marie, I, 122, note 4.
— Maximilien, *ibid.*
TRAZEGNIES (de), Robert, châtelain d'Ath, I, 26.
TRELLO (de), Charles, V, 67, note 1.
TRÉLON (de). *Voy.* Blois (de), Jean et Louis.
TREMBLEMENT DE TERRE, V, 185.
TRESLONG, avocat, I, 168, note 3.
TRIEST, Antoine, seigneur de Ruddershove et de Lovendeghem, II, 227, note 2.
— Josse, seigneur de Lovendeghem, II, 227, note 2; III, 203, note 2; IV, 12, note 2; V, 89.
— Philippe, I, 59.
TRILLE, capitaine, destitué, V, 250.
TROMPES (de), ou Tromper (de), George ou Josse, V, 20, note 1; 312.

TRONCHIENNES, V, 297.
TROT (du), Claude, III, 321, note 1.
TROULLIÈRE (de la), Louis, I, 49.
T'SERAERTS, Jérôme, I, 120, note 2; amène des renforts à Haarlem, 139, note 2.
— Maximilien, bourgmestre de Bruxelles, I, 114, note 1.
TUBISE pillée par l'armée de don Juan, II, 269.
TURCK, Gérard, I, 119, note 2.
TURPIN, Nicolas, IV, 331, note 1.
TYMPEL (Van den), Charles, seigneur de Bigard, I, 82, note 1.
— Denis, surprend Nivelles, V, 109, 112; gouverneur de cette ville, 124.
— Olivier, seigneur de Corbeek, envoyé à Gand par le prince d'Orange, I, 223, note 1; amène dix enseignes à Bruxelles, 239, note 1; notice, III, 99, note 1; est nommé gouverneur de Bruxelles, 210; son manifeste, 298, note 1; justifie ses soldats, V, 62; envoyé à Anvers pour négocier un arrangement entre les protestants et les catholiques de Bruxelles, 80, 92, 102; se rend à Nivelles pour y rétablir l'ordre, 113; vient exposer au conseil d'État la situation de Bruxelles, 119; reçoit une indemnité de 300 livres, *ibid.*, note 1; prend Malines, 190; félicitations de Matthias, 198, note 1; intercède en faveur de son beau-frère, le sire d'Auxy, 247, note 1; prend Diest, Sichem, Aerschot, 255.

UFFELEN (Van), V, 101, note 1.
ULLOA (d'), Alphonse, mestre de camp, I, 41, 51.
UNION D'UTRECHT, III, 290.
UTENHOVE, IV, 15.
UTRECHT. Prise du château, I, 260; expulsion des partisans de l'Espagne, II, 230; chasse les moines et adopte la réforme, 302; union (d'), III, 290; troubles religieux, IV, 16, 18; expulse les catholiques, V, 163, 328.
UUTENDAELE, Charles, III, 9, note 1.
UUTENHOVEN (Van), Charles, IV, 277; V, 312, note 2.
— Jean, V, 312.
— Nicolas, seigneur de Wymerghem, IV, 344, note 3.
— Simon, III, 9, note 1.

VADDERE (de), Hubert, III, 30, note 1.
VAL (du), François, III, 321, note 1.
VALDÈS, Francisco, assiége Leyde, I, 164.
VALENCIENNES, prêches, I, 12, note 2; 18; assiégée par Noircarmes, 22; capitule, 23; surprise par les insurgés, 110; ils l'évacuent, 111; les bourgeois s'arment contre la gar-

nison, 230; la chassent, 235; démolition du château, II, 77; troubles religieux, III, 66, 105; adhère à l'union des villes de l'Artois, 289; expulsion des étrangers, 315; vaine tentative du sénéchal de Hainaut sur cette ville, IV, 329; réaction des catholiques, 330, 338, 352; acte de réconciliation, 352; fêtes à ce sujet, *ibid.*, note 1.

VALLE (del), Barthélemi, I, 59, note 2.

VALLIÈRES (de), François, seigneur des Aulnes, bailli d'Antoing; son arrestation, II, 202; sa mort, 214.

VALOIS (de), François, duc d'Anjou. Arrestation de ses ambassadeurs à Bruxelles, I, 270, note 3; offre ses services aux états et entre dans le Hainaut, II, 247; négociations, *ibid.*, note 1; rejet de ses offres, 263; fait avancer ses troupes, 301; entre à Mons, 305; sa réception par les états, 318; joint une partie de ses troupes à leur armée, III, 16; traité d'alliance avec les états, 79; ses démêlés avec eux, 111, note 1; excès commis par ses troupes, 112; se brouille avec les états, 144, note 1: tente de s'emparer de Mons, 155; une partie de ses troupes passe aux malcontents, 168, note 1; demande l'élargissement des prisonniers détenus par les Gantois, 203; retire ses troupes de la Flandre; leurs brigandages, 233; cherche à dissiper les défiances des Montois et annonce son prochain départ pour la France, 259; les états le prient de ne pas quitter le pays, 298, note 1; son départ 302; se rend en Angleterre, IV, 275; se dispose à venir dans les Pays-Bas, V, 71; débats que soulève son admission, 97; les Gantois l'agréent, 132; bijoux mis en gages, *ibid.*, note 2; projet de convention, 133; sa candidature, 249; publication d'une brochure en sa faveur, 316; difficultés que rencontre sa nomination, 316, 317, 319, 325, 330.

VANDEVILLE, Jean, II, 207, note 1; III, 74.

VANDUILLE, Jean, III, 74.

VARAMBON (le marquis de), II, 126, note 1.

VARDIÈRE (de), Philippe, IV, 41, note 1.

VARGAS (de), Alonzo, I, 200, 201.

— Jean, membre du conseil des troubles, 44, 47, note 3, 54; chargé de poursuivre le procès du comte d'Egmont, 63 et 265; prononce la sentence de Van Straelen, 70, note 2; fait appliquer à la torture le portier de l'hôtel Nassau, 73; part avec le duc d'Albe, 147; emporte des trésors, 148, 161, note 1.

VASSAL, Jean, IV, 37, n

Vassé, II, 241, note 1.
Vasseur (le), François, seigneur de Moriensart, etc., secrétaire d'État, envoyé en Espagne, I, 237.
— Guillaume, seigneur de Valhuon, II, 206; ses intrigues, 222; V, 179.
Vaudray (de), Arthus, seigneur de Mouy, II, 300; III, 321, note 1.
Vaulx (de). *Voy.* Longueval.
Veere (la), se soulève, I, 105.
Vega (de la), Garcilaso, I, 30.
Vekene (Van de), Henri, V, 203, note 1.
— Jean, V, 203, note 1.
Velle, Jean, V, 132, note 2.
Vendegies (de). *Voy.* Gongnies (de), Antoine.
Vendeville (de). *Voy.* Estourmel (d'), Jean.
Venloo reçoit une garnison des états, II, 144; conspiration en faveur de don Juan, 156; sommée par le comte de Rœulx, III, 279; menacée par Mondragon, 283; adhère à la paix de religion, IV, 17; repousse une attaque du prince de Parme, 215; défaite d'un corps d'Allemands de l'armée royale, 283.
Vergy (de), François, comte de Champlète, III, 153, note 2; 377.
Verhulst, Adam, III, 159, note 1.
Verkruisen, Pierre, IV, 343, note 4.
Verlinden, Étienne, V, 203, note 1.
— Jean, V, 203, note 1.
Vermeulen, George, I, 124, note 1.
Vermier, Charles, V, 203, note 1.
Vers (de), Claude, V, 109, note 2.
Verstrepen, Antoine, V, 149.
Vertaing (le seigneur de), I, 130, note 2.
Vicqz (de), Roland, IV, 122, note 1.
Vienne (de), Claude-Antoine, baron de Clervaut et de Coppet, II, 235.
— Henri, baron de Chevreaulx, amène des renforts aux Espagnols contre Haarlem, I, 140, note 2; amène des renforts à don Juan, II, 83; 221, note 1; 237; prend Daelhem, 293.
Viglius de Zuichem ab Aytta, président du conseil d'État, I, 4, 10, 11; accusé d'avoir défendu l'inquisition, 15; menacé par les sectaires, 27; accusé d'hérésie, 37, note 1; engage le roi à envoyer une armée dans les Pays-Bas, 40; auteur de la création du conseil des troubles, 44; opposé à l'impôt du 10e et du 20e denier, 97, note 2; assiste à la prestation de serment de Requesens, 148, note 1; 161.
Vilain, Adrien, seigneur de Liedekerke, I, 199, note 1.
— Marguerite, I, 199, note 1.
— Maximilien, seigneur de Rassenghien, I, 20, 168, 211;

chargé d'exposer au roi la situation du pays, 237 ; arrêté à Bruxelles; accusations portées contre lui, 248, note 2 ; chargé de négocier avec don Juan, 250 ; poursuit Jean Vanderhaeghen du chef de son arrestation, 280 ; accusé d'être d'intelligence avec don Juan, 307 ; négocie avec ce prince, II, 12 ; fait prisonnier par les bourgeois de Douai, 31 ; pétition de sa femme, IV, 14 ; s'échappe de Gand et offre ses services au prince de Parme, 171 ; est rétabli dans son gouvernement de Lille, 180, 219 ; démêlés avec Lille, V, 19.

VILLE (de), André, baron de Saint-Rémy, II, 235.

— *Voy.* Handion (de), Walter et Lalaing (de), George.

VILLENEUVE (de), colonel français, V, 87, note 1.

VILLERS (de). *Voy.* Zoete (de), et Montigny (de), Jean.

VILLERS DE SAINT-OMER tente de surprendre Douai, IV, 75.

VILLIERS (de). *Voyez* Oyseleur (l').

VILVORDE, prêches ; irruption des sectaires, I, 27, note 1 ; refuse de recevoir garnison des états, II, 6 ; s'y soumet, 13 ; repousse une attaque des troupes royales, 175 ; conspiration pour la livrer à don Juan, 192 ; reçoit une garnison française, 229 ; nouvelle conspiration, 241 ; V, 164, 173 ; mutinerie de sa garnison, 233, 239 ; tentative des malcontents sur cette ville ; leur défaite, 273.

VIRON, Jean, III, 21.

VISCH (de), ou de Visscher, Jean, III, 9, note 1 ; il est pendu, 134.

VITELLI, Chiapin, marquis de Cetone, I, 117, 176 ; envoyé en Angleterre, 188 ; *ibid.*, note 2 ; sa mort, 196, note 2.

VIVE-SAINT-ÉLOI, V, 140.

VLIEGHERE (de), Matthieu, I, 54, note 1.

VLIERDEN (Van), Balthazar, I, 45.

— Jean, I, 45.

VOGELSANCK (madame de), I, 364, note 1.

VOISIN, capitaine, IV, 144, 145, 150, 151, 296, 314 ; V, 124, 241.

VOISIN (de), Pierre, seigneur de Masyn, V, 275, note 2.

VORST (Van der), Josse, IV, 282, note 1 ; V, 116, note 2.

VOSCAPELLE, IV, 99.

VOSSEL (Van), Pierre, V, 203, note 1.

VREDEMBOURG (la dame de), I, 168, note 3.

VRIENDT (de), François, dit Floris, V, 71.

— François, V, 313.

VRYBUYTERS. *Voy.* Aventuriers.

VUUS, Jacques, III, 145, note 1.

WACKEN. *Voy.* Bourgogne (de), Antoine.

WAEL (de), Adrien, I, 76, note 2.
WAELHEM, construction d'un fort, IV, 166, note 2.
WAES (les habitants du pays de) refusent de payer les impôts, V, 122.
WALCOURT pris par Lancelot de Berlaymont, II, 197, note 1.
WALLE (de), Louis, seigneur de Montaigne, V, 86, note 1.
WALLONCAPPELLE (de), Jean, évêque de Namur, V, 194, note 4.
WAMBECK. *Voy.* Doublet, Ph.
WAMESIUS, Jean, I, 63, note I; III, 354.
WARCKE (Van den), Jean, III, 159, note 1.
WARCKE (Van der), IV, 282, note 1.
WARFUSÉE (de), Agnès, I, 122, note 4.
WARNETON pris par les malcontents, III, 145; repris par de la Noue, V, 71; le château repousse une attaque de la garnison d'Ypres, 324.
WAROUX (terre de), I, 122, note 4. *Voy.* Mérode (de), Bernard.
WASSENBURCH, Édouard, IV, 192.
WASTEEL, Pierre, pensionnaire de Malines, I, 123, note 1.
WATERDYCK. *V.* Glymes (de), Jean.
WATERLEYS, Pierre et Philippe, I, 59, note 2.
WATERLOOSE (combat de), I, 21; V, 257.
WATTEVILLE (les seigneurs de), ou de Wattweiler, II, 235, note 5.
WAVRIN, V, 271.
WEDDEN, I, 58, note 2.
WEELLEMANS, Corneille, II, 160; III, 48, note 2; 49, note 1.
WEERDENBURG. *Voy.* Arckel (Van), Charles.
WEERT repousse les troupes des états, III, 193; prise par les Espagnols, 319.
WELLE, V, 123.
WELLEMANS, Corneille, V, 101, 102.
WENBRECHIES, V, 14.
WERCHIN (de), Pierre, III, 299, note 1, 301, 310, 332.
— Yolande, V, 244, notes 1 et 2.
WERNIERS, Adrien, V, 160, note 2.
WERVE (Vander), Simon, I, 298, note 2; V, 37, 220.
WERVICK prise par les malcontents, III, 130; reprise par de la Noue, V, 11.
WESEMBEEK (de), Jacques, I, 63, note 1.
WESPELAERE, III, 19, note 2.
WESTERLOO (le château de) repousse une attaque du prince de Parme, III, 259; (la seigneurie de), érigée en marquisat, *ibid.*, note 1.
WETTEREN incendié par les Gantois, IV, 98; V, 250.
WEYNS, Jacques, V, 203, note 1.
WEYTENS, Jacques, I, 54, note 1.

WIELE (Van de), Michel, I, 171, note 1.
— Pierre, V, 106, note 3.
WIELEN (Van de), Jean, V, 106, note 3.
WILDER. Prise de ce château par la garnison de Bruxelles, V, 21.
WILDEREN (prise du château de), par la garnison de Bruxelles, II, 254.
WILLE (Van der), V, 46.
WILLEBROECK (entrevue de), I, 34; construction d'un fort, 171 ; prise de ce fort, IV, 227; construction d'un nouveau pont, 269; reprise du fort par les patriotes, 322; nouvelles fortifications, 325, 334, 335; mutinerie de sa garnison, V, 68.
WILLERVAL. *V.* Ongnyes (d').
WILLERY (de), Jacques, V, 112.
WILSON, Thomas, envoyé d'Angleterre, I, 278, note 1.
WINCKELMAN, Melchior, V, 313.
WINGHEN, Philippe, I, 59, note 2.
WINGLE (de), Philippe, I, 35.
WINNENBERG, Philippe (baron de), envoyé de l'empereur Rodolphe, II, 158.
WINTHEM (de), Bernard, II, 144, note 2.
WITS, Corneille, III, 30, note 1.
WITTENHORST, I, 260, note I.
WITTHEM (de), Antoine, seigneur d'Issche, envoyé à don Juan, I, 237, note 1.
— Claude, II, 189, note 2.
— Jean, seigneur de Beersele, notice, I, 226, note 2; opposé à don Juan, II, 7.
— Jean, sa trahison, IV, 333, note 1.
— *Voy.* Beersel (de), Claude et Jeanne.
WOESTYNE (Van der), Hector, III, 262, note 1.
WOLF (de), Pierre, IV, 69, 135, note 1; est tué, V, 194.
WOLFGANG DE BAVIÈRE, duc de Deux-Ponts, I, 80, note 1.
WOLFS. *Voy.* Wolf (de).
WOLSTRIAD (Van), Nicolas, I, 253, note 2.
WOOSTHOVEN, V, 271.
WORMS (diète de), II, 233.
WORST, Éwout Pieters, I, 111, note 2.
WOUMEN brûlé par les malcontents, V, 233.
WOUTERS, Liévin, V, 286.
WOUTERWAYER, V, 150, 290.
WYCHUYSE (Van), François, IV, 12, 13.
WYCK fortifié par les mutinés, I, 364.
WYNANTS, Jérôme, IV, 201.
WYNNENBERG (de), Philippe, 1, 253, note 2.
WYON, Aimé, III, 238.
WYTS, Gilles, IV, 109, note 1; V, 312.

YPRES, prêches, I, 12, note 2; surprise par les Gantois, III, 5; combat les malcontents, 145; menacée par eux, se fortifie, 176; adhère à l'union d'Utrecht, IV, 218; conspiration pour la livrer aux

malcontents, 316; ses milices brûlent l'*Overdraegher* de Poperinghe, 336; tentent de surprendre Lille, V, 206; prennent le château de Staden, 223; tentatives de la garnison sur Cassel, 257 et 272; sur le château de Warneton, 324; elle ravage les environs d'Armentières, *ib.*; elle est défaite par la garnison de cette ville, 325.

YSERMAN, IV, 17.

YVE (d'), Frédéric, abbé de Maroelles, II, 87; notice *ibid.*, note 1; conseiller d'État, 164; III, 101, note 2; 103; V, 320.

ZAELAND (de), Nicolas, I, 54, note 1.

ZÉLANDE. Conspiration pour la livrer à don Juan, II, 153.

ZELE (de), Henri, III, 30, note 1.

ZIERIKZÉE assiégée par les troupes royales, I, 178; capitule, 191.

ZOENEVELT, capitaine, IV, 52, 318.

ZOETE de Coeckelberghe, V, 178.

— Josse, seigneur de Villers, attire le baron de Selles dans un piége et le prend. V, 275.

ZOMERE (de), Paul, I, 78, 254, 264.

ZONHOVEN brûlé par les mutinés, I, 364, note 1.

ZUIDDORPE, V, 89.

ZUTPHEN assiégée par les Espagnols, 137; ils la prennent d'assaut, massacrent la garnison et les habitants et la livrent aux flammes, 138; refuse d'adhérer à la paix de religion, IV, 18.

ZWENDY, Lazare, I, 19.

ZWEVEGHEM. *Voyez* Halewin (de), François.

ZWOLLE, troubles, V, 264.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

IMPRIMÉ A BRUXELLES

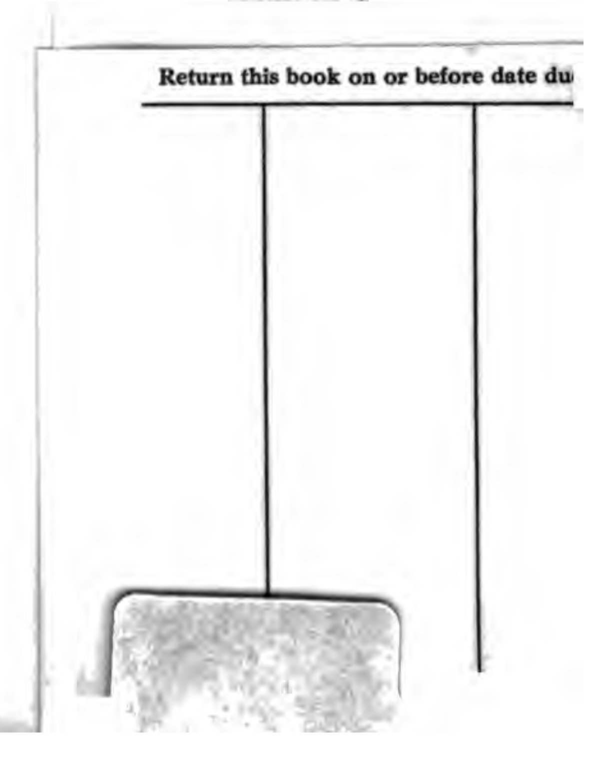
CHEZ M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI

AUX FRAIS ET PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE

AOUT MDCCCLXVI


Return this book on or before date du

